



*Henry J. B. Clements.*

JOHN CARTER BROWN  
LIBRARY

Purchased from the  
Trust Fund of  
Lathrop Colgate Harper  
LITT. D.

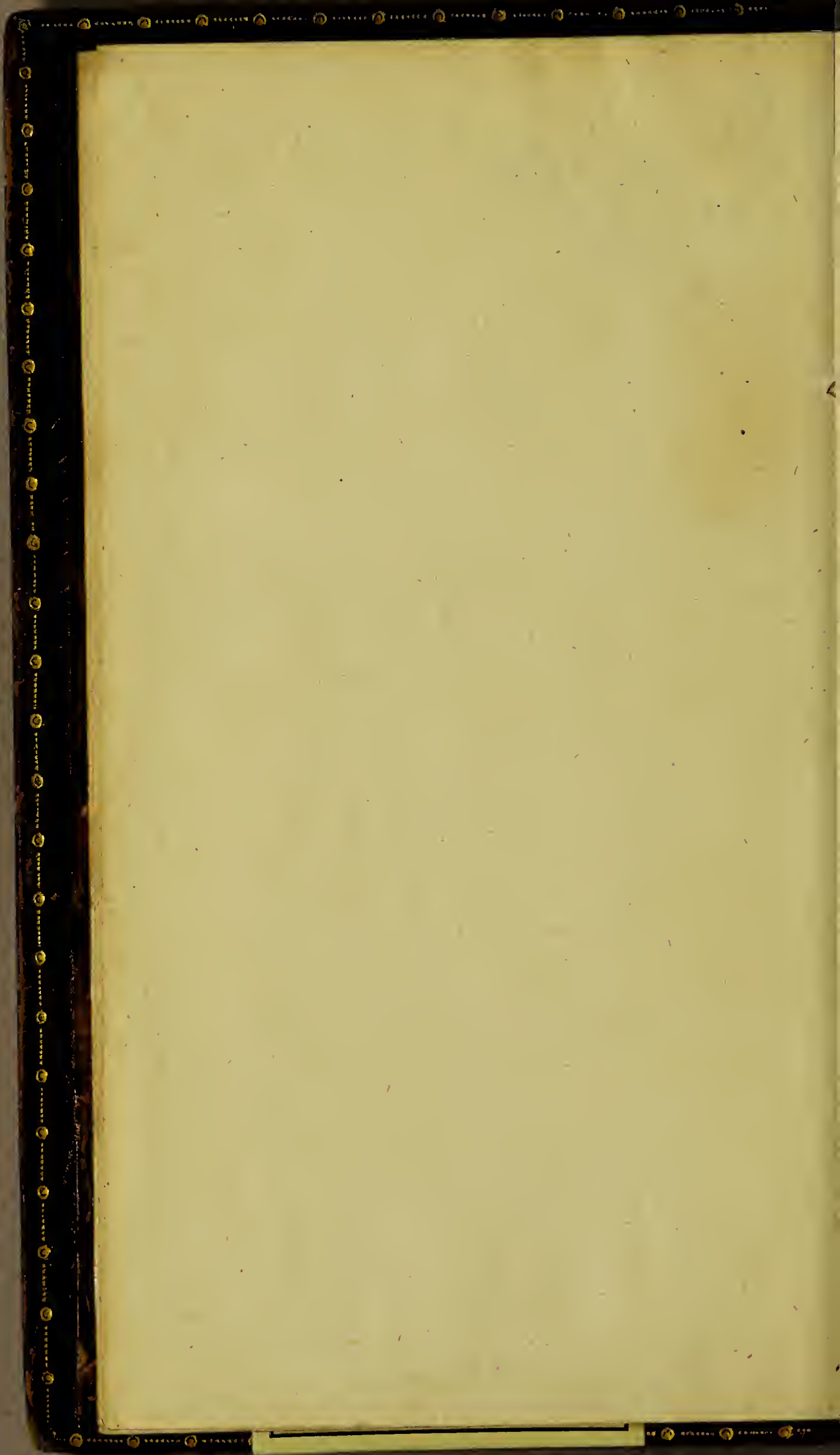


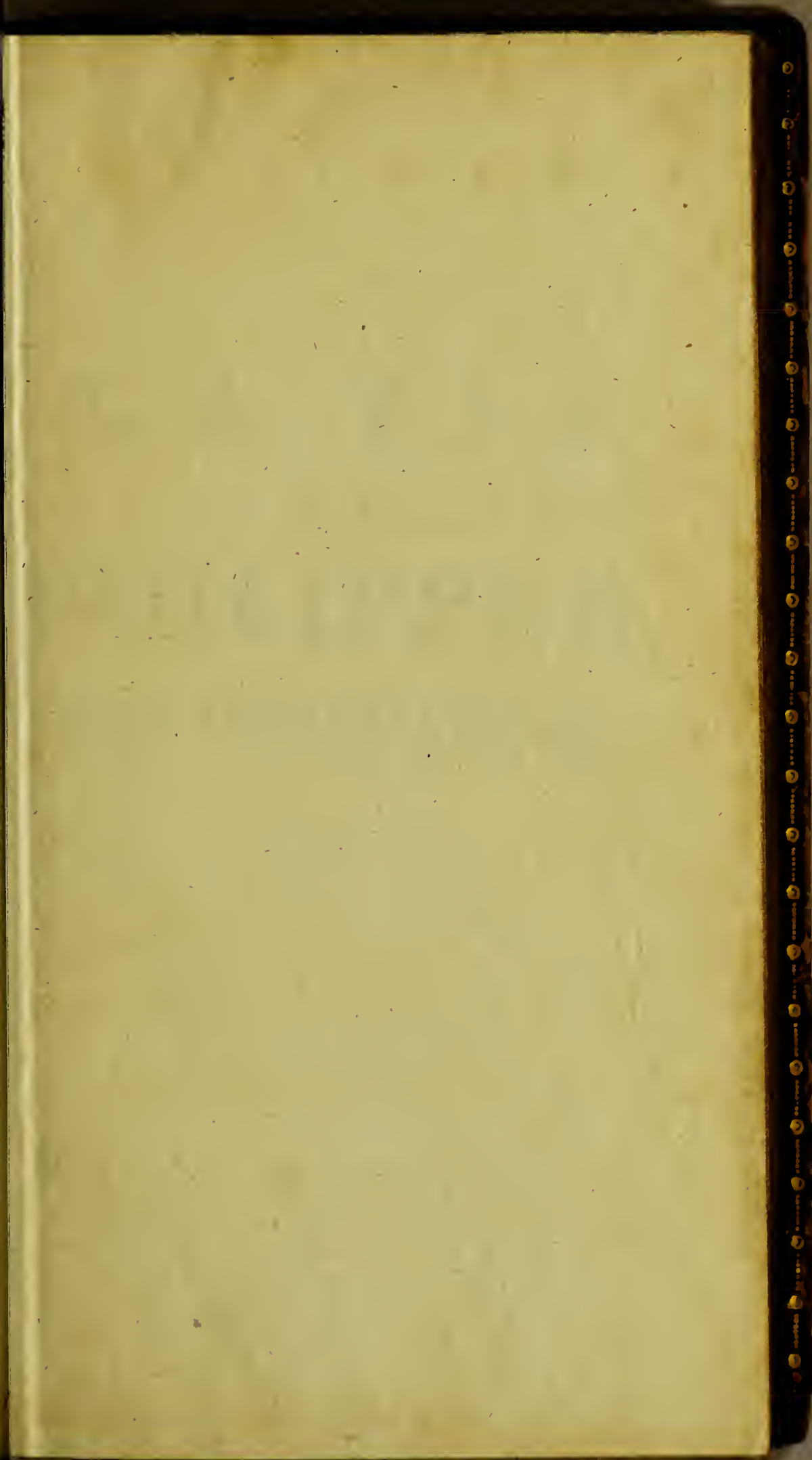
C. P.  
11/10/18

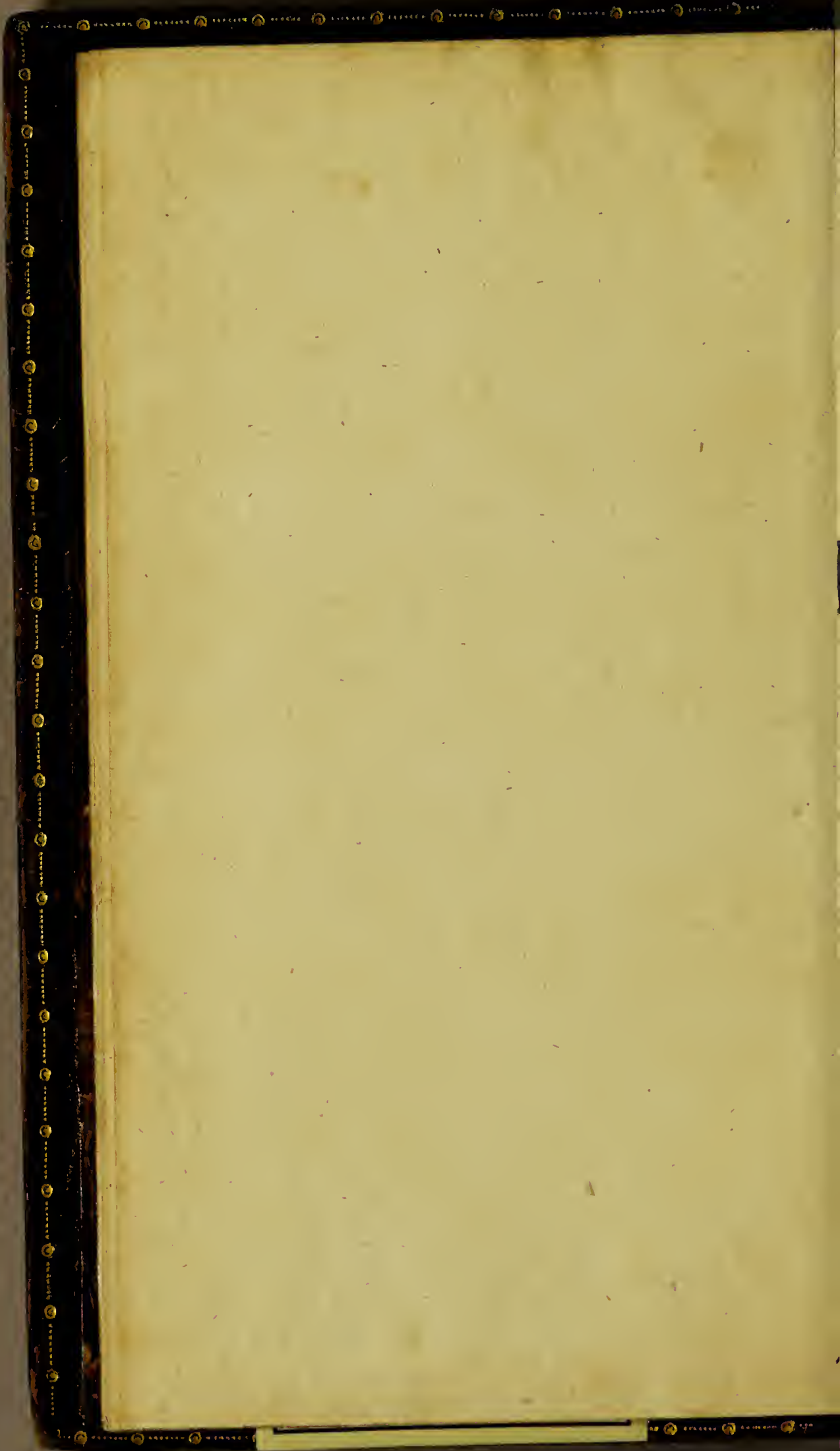
Call  
m

6 vols.

25434A









L A V I E  
D E  
P H I L I P P E I I .  
R O I D ' E S P A G N E .

J A V I E

D E

PHILLIPPI

ROI DESPACOME

RPJCB

LA VIE  
DE  
PHILIPPE II.  
ROI D'ESPAGNE,  
*TRADUITE DE L'ITALIEN*  
DE  
GREGORIO LETI.  
TOME SECONDE.



A AMSTERDAM,  
*Chez PIERRE MORTIER.*  
MDCCLXXXIV.

D A V I D

PHILIP II

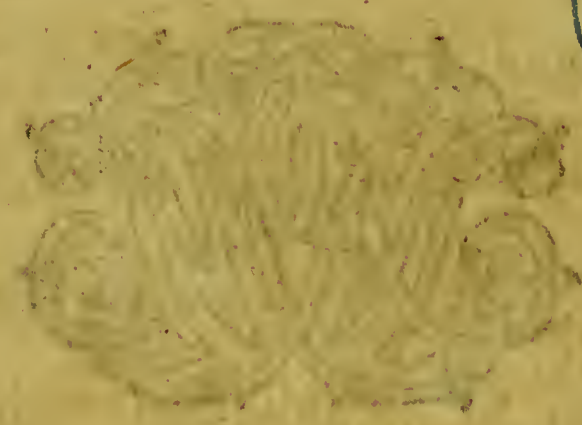
ROI D'ESPAGNE

LE ROYAL DE L'ARCADE

GREGORIO LETI

TOURNAI RECORD

RPJCB



A M S T E R D A M  
DE WARE BOEK  
MDCCLXXII



## ECLAIRCISSEMENT,

*Sur les Royaumes & Pays que le  
Roi Catholique Philippe II. pos-  
sèdoit.*

**C**omme j'aurai plus d'une fois occasion dans le cours de cette histoire de parler des Royaumes & des Pays que le Roi Catholique Philippe II. possèdoit, il ne sera pas hors de propos d'en faire une courte description, pour donner plus de lumière à ceux qui ne sont pas bien instruits de l'histoire géographique de la Monarchie Espagnole. Il y aura sans doute un assez grand nombre de personnes qui pourront lire cette vie avec attention, sans savoir la situation, la qualité, la nature de l'Espagne & des autres Etats de Philippe II., ce qui est un article essentiel pour acquérir une connoissance exacte de l'histoire;

*Tom. II.*

A

c'est

## 2 ECLAIRCISSEMENT.

c'est pour la satisfaction de ces Lecteurs peu instruits que je vais donner ici un détail succinct des particularitez que je croirai le plus nécessaires. En premier lieu j'exposerai les titres que Philippe avoit coutume de prendre, comme on le verra dans quelques endroits de cette histoire; ensuite je décrirai en particulier & l'un après l'autre les Etats de ce Monarque.

### TITRES

#### Du Roi Catholique Philippe II.

*Roi d'Espagne.*

*Roi de Galice & Betique.*

*Roi de Léon.*

*Roi de Castille.*

*Roi de Navarre.*

*Roi d'Arragon.*

*Roi de Portugal,*

*Roi de Naples.*

*Roi de Sicile.*

*Roi de Jérusalem.*

*Roi de Hongrie.*

*Roi de Dalmatie.*

*Roi de Croacie.*

*Roi de Sardaigne.*

*Roi de Corse.*

*Roi des Canaries.*

*Roi*

## ECLAIRCISSEMENT. 3

Roi de Majorque.

Roi de Minorque.

Roi des Indes, Terre-Ferme,  
& Mer Océane.

Archiduc d'Autriche.

Duc de Bourgogne.

Duc de Milan.

Duc de Lorraine.

Duc de Brabant.

Duc de Limbourg.

Duc de Luxembourg.

Duc de Gueldre.

Duc de Calabre.

Duc d'Athènes.

Marquis du St. Empire.

Marquis d'Oristagni,  
& de Gozzo.

Comte de Barcelonne.

Comte de Roussillon.

Comte de Cerdagne.

Comte de Flandres.

Comte d'Artois.

Comte de Hainaut.

Comte de Hollande.

Comte de Zélande.

Comte de Namur.

Comte de Zutphen.

Comte de Bourgogne.

Comte de Habsburg.

Comte de Tirol.

## 4 ECLAIRCISSEMENT.

*Seigneur de Biscaye.*

*Seigneur de Molina.*

*Seigneur de Frise.*

*Seigneur de Malines.*

*Seigneur d'Utrecht.*

*Seigneur d'Overissel.*

*Seigneur de Groningue.*

Puissance  
de Philip-  
pe compa-  
rée avec  
celle du  
Turc.

Depuis l'Empire Romain jusqu'à présent, nous n'avons point d'exemple qu'il y ait eu dans le monde des Princes possesseurs de tant de Couronnes & maitres d'une si vaste étendue de pays. Et quoique le Turc puisse se vanter, à la grande honte des Chrétiens, d'avoir sous sa domination un nombre presque infini de Provinces, cependant à comparer l'un & l'autre Empires, celui de Philippe II. se trouvera de beaucoup plus grand, puisque ce qu'il possédoit seulement dans les Indes alloit quasi à la moitié du terrain que le Turc a dans l'Asie. Outre que si l'on veut approfondir les titres honorifiques, qu'on devoit plutôt appeler des preuves de la vanité ambitieuse des hommes, quelque fastueux que soyent ceux du Grand-Seigneur, ils ne peuvent être mis en parallele avec ceux du Roi Catholique pour la valeur réelle & la justice des droits; vû que la différence entre les uns & les autres



## ECLAIRCISSEMENT 3

autres est que l'Ottoman ne s'est établi que par la violence & la force des armes dans les domaines qui lui obéissent, au lieu que par un effet singulier de la divine Providence tous les Etats de Philippe, si l'on en excepte le Duché de Milan, les Isles Philippines, & je ne fais quel autre, lui étoient dévolus par successions fondées dans la Maison d'Autriche, au moyen de quelques mariages qu'il sembloit que le Ciel lui eût réservés, pour la rendre contre ses espérances la plus riche du monde en Royaumes & en Seigneuries. Aussi Philippe avoit raison de dire à ce sujet, que le Turc agissoit avec beaucoup de prudence de se tenir toujours armé, parce qu'il devoit craindre qu'on ne tentât de le dépouiller par les mêmes voyes violentes qu'il avoit exercées contre les autres; mais que pour lui il ne devoit avoir d'autre soin que d'entretenir la paix dans ses Etats, parce qu'il n'avoit aucun concurrent qui pût lui en contester la jouissance, qu'il tenoit légitimement de la seule faveur du Ciel au moyen des droits incontestables que tant de mariages avoient transférés à sa Maison.

Pour faire voir l'étendue immense des Pays dont le Roi Philippe se voyoit maître depuis l'orient jusqu'en occident, il

Sentiment de Philippe à ce sujet.

## 6 ECLAIRCISSEMENT.

suffit de savoir que le soleil ne cessoit jamais d'en éclairer quelques-uns; & pour le faire connoître avec plus d'évidence, je vais marquer en peu de mots la situation de chacune de ces contrées.

Descrip-  
tion de  
l'Espagne.

Ses noms  
différens.

Entre un si grand nombre de Provinces & de Royaumes, qui comme des perles précieuses rehaussent l'éclat de la Couronne de cette vaste Monarchie, celle qui tient le premier rang est sans contredit l'Espagne. Les Anciens lui ont donné divers noms suivant les différentes mutations que les vicissitudes des tems y ont produites: d'abord ils la nommèrent Iglée, ensuite Ibérie. De fixer l'origine de cette dernière dénomination, c'est ce qui devient très difficile: les Auteurs varient beaucoup à ce sujet, les uns veulent qu'elle vienne de l'Ebre fleuve qui arrose ce pays, d'autres la tirent d'un Roi nommé Iberus; & il n'y a aucun inconvénient d'adopter l'une & l'autre de ces opinions. Ces deux premiers noms firent place dans la suite à celui d'Hispanie, (Espagne) pris d'un certain Hispanus, quoique d'autres le dérivent d'Hispalis ville de la Betique, & peu à peu avec quelque altération les Italiens ont formé en leur langue celui de Spagna. Il ne faut pas oublier de dire que les Romains

## ECLAIRCISSEMENT. 7

mais appellèrent cette contre Hesperie, de l'étoile occidentale nommée Hesperus, vers laquelle par rapport aux autres Peuples ce pays leur paroïssoit situé: en effet c'est dans l'Europe celui qui avance le plus vers l'occident.

L'Espagne a la forme d'un cuir de bœuf étendu sur la terre, la Catalogne en fait la tête vers l'orient, & à l'occident le Portugal en est la queue. Elle est bornée par la mer Méditerranée depuis le Détroit de Gibraltar jusqu'à Collioure, & par l'Océan depuis le même Détroit jusqu'à Fontarabie: en sorte qu'elle feroit une Ile, si les Pyrénées ne l'attachoient pas au continent par l'espace de huit journées de chemin. Sa plus grande longueur est d'environ neuf cens milles d'Italie, & sa largeur autour de six cens.

Sa forme

Ses bornes.

Son étendue.

A l'égard de la qualité de l'air qu'on respire dans ce grand Royaume, on convient généralement qu'il y est beaucoup plus tempéré & plus sain qu'en Afrique & en France entre lesquelles il est situé, le vent de bize ne l'incommode pas comme il fait cette dernière contrée, & l'on n'y souffre pas cette chaleur insupportable qui accable les Habitans de l'autre. Il est vrai que les côtes qui sont exposées aux

Qualité de l'air.

## 8 ECLAIRCISSEMENT.

vents du nord, en sont considérablement endommagées. Du reste comme l'Espagne est entièrement exempte de marais & de pareilles eaux croupies & bourbeuses, qui répandent dans l'air des vapeurs grossières & nuisibles à la santé, il est évident que les hommes y sont partout d'un tempérament robuste & peu sujet aux maladies, & que la terre leur fournit des alimens d'une qualité qui répond à la pureté du climat. Outre tous ces avantages, relevez par une fertilité extraordinaire dans les endroits où le vent du midi souffle le plus, on trouve dans les montagnes des mines de différens métaux, & des paturages & des fruits en abondance dans les lieux où l'âpreté du vent du nord ne permet pas de cultiver la vigne, & le peu d'étendue des plaines empêche de semer des grains.

Fertilité  
de la Ter-  
re.

Véritablement ce Royaume est rempli de montagnes, qui quoique hautes ne sont pas à cet égard comparables à celles qu'on voit dans d'autres parties de l'Europe, au prix desquelles on peut dire que celles-ci ne méritent aucune considération; à la réserve néanmoins de la chaîne qui coupe la Catalogne, & qu'on peut mettre au nombre des plus remarquables. On y recueille du sel en abondance

## ECLAIRCISSEMENT. 9

dance & excellent, on y trouve des mines de différentes sortes de couleurs, qu'on envoie dans les pays étrangers, autant pour la curiosité, que pour l'usage, d'autant qu'on rencontre certaines pierres diversifiées de couleurs si bizarrement assorties, qu'on croit d'abord que l'art a produit cette merveille, tant il est difficile de s'imaginer que la nature seule ait pu former un pareil assemblage.

L'Espagne est arrosée de quantité de rivières, mais il y en a peu qui soyent navigables, & encore celles qui le sont, ne peuvent porter batteau qu'un très court espace de chemin, incommodité qui vient de l'inégalité presque continuelle du terrain, & du trop grand nombre de montagnes qui pour être trop voisines resserrent extrêmement leurs lits, & ne leur permettent pas de s'étendre autant qu'il seroit nécessaire. Le plus grand de ces fleuves est l'Ebre, appelé anciennement Ibere, qui a sa source dans le Royaume de Léon, comme on l'écrit, entre Covantra & Péschera, d'où il va se décharger par deux embouchures dans la mer Méditerranée vers les Iles Baléares, formant une petite Ile que les Paysans nomment Alfaquez: & il se jette dans la mer avec tant d'impétuosité, qu'il en

## 10 ECLAIRCISSEMENT.

fait remonter l'eau salée qui ne se mêle pas avec la sienne, laquelle conserve sa douceur l'espace de plus de cinquante pas. Il coupe l'Espagne en travers par un cours de plus de quatre cens milles de chemin, & après avoir été grossi par la Segre connue des Anciens sous le nom de Sigoris, il devient navigable au grand avantage du pays.

Le Guadalquivir.

Le Guadalquivir, que les Anciens ont tant célébré sous le nom de Bœtis, est encore un des fleuves les plus considérables de l'Espagne. On croit qu'il a donné son nom à la Province Betique, mais ce nom a été entièrement aboli après l'établissement des Maures en Espagne; ces conquérans pour éterniser la mémoire de leur Souverain appellèrent ce fleuve Guadalquivir, nom qu'il a retenu jusqu'à présent. Il sort des montagnes de Murcie, & prenant son cours du côté de l'occident, comme font tous les autres fleuves de l'Espagne, il se grossit des eaux du Frio, du Carpio, & du Guadascel, & après avoir baigné Cordoue & une bonne partie de l'ancien Royaume de ce nom, & traversé les campagnes de l'Andalousie dont il arrose la capitale Seville, il se recourbe un peu vers le midi, & se jette dans l'Océan par une fort large embouchure. Le

## ECLAIRCISSEMENT. 11

Le Tage, que les Espagnols appellent Le Tage.  
Tayo, est au nombre des fleuves de ce  
Royaume les plus remarquables, & fa-  
meux par l'opinion que les Anciens avoient  
qu'il rouloit de l'or avec son sable, com-  
me plusieurs de leurs Ecrivains l'ont écrit,  
& comme l'assurent encore aujourd'hui  
quelques Modernes prévenus de la vérité  
de ce fait. Son cours est beaucoup plus  
étendu que celui du Guadalquivir, il  
prend naissance dans les montagnes d'Ar-  
ragon auprès de Toralba, d'où après a-  
voir reçu le Turôte & d'autres petites  
rivières il baigne Toléde, de là s'étant  
joint à l'Alberche, il porte en droiture  
ses eaux dans l'Océan occidental au des-  
sous de Lisbonne, où, après avoir traver-  
sé plus de cinq cens milles de pays par  
divers détours, il forme le plus spacieux  
port & un des plus commodes de l'Eu-  
rope.

Il y a encore quantité d'autres riviè-  
res considérables, mais qui ne peuvent  
pas être mises en parallèle avec les fleu-  
ves que je viens de citer. Entre les  
principales on met la Guadiana, qui sort La Gua-  
diana.  
des montagnes d'Ubeda près de San Joan,  
& se courbe ensuite vers Carioncelle &  
Ciudad-Real, enfin après s'être cachée  
sous terre un long espace de chemin,

## 11 ECLAIRCISSEMENT.

elle reparoit par une merveille étonnante, & reprend son cours naturel jusqu'à Albufera qu'elle laisse à gauche avec l'Estremadure, pour entrer dans l'Océan entre Castel-marino & Aimonte au-midi où un peu auparavant elle s'est recourbée.

Le Mondego.  
Le Douro.  
20.

Le Mondego, qui baigne la ville de Coimbre. Plus bas le Douro, qui descend des montagnes d'Arragon, & grossi du Pisuerga, du Carion, de l'Anzo, de l'Arlanza, de la Tormes qui passe à Salamanque, du Corvo, de Rio d'Agueda, & d'autres rivières plus petites, après avoir partagé presque par le milieu la Castille-Vieille, se perd enfin dans l'Océan occidental près de Porto, où les Gaulois firent leur première descente, & qu'ils nommèrent Porto-Gallo, (Port des Gaulois), d'où s'est formé dans la suite le mot de Portugal que prit alors & que porte encore aujourd'hui le Royaume connu sous ce nom.

Le Minho.

Le Minho, ou Minio, ainsi nommé de la quantité de mine de plomb (Minium) qui se trouve dans les terres qu'il arrose. Le Llobregat, appelé par les Latins Rubricatus, entre dans la mer aux environs de Barcelonne. La Segura, qui se perd dans la Méditerranée entre Va-

Le Llobregat.

La Segura.

lence



## ECLAIRCISSEMENT. 13

lence & le Cap Martin. Il y a quantité d'autres rivières que je me dispense de nommer parce qu'elles n'ont rien de remarquable, & que le nombre en est trop grand, puisqu'il y a des Ecrivains qui assurent en avoir compté jusqu'à cent cinquante.

A l'égard de l'ancienne division de l'Es-  
pagne, les Auteurs en ont traité fort di-  
versement, mais les plus accréditez s'ac-  
cordent à dire qu'elle fut divisée en deux  
parties, la citérieure & l'ultérieure.  
L'Espagne citérieure renfermoit les Bar-  
dualiens qui habitoient le pays qu'on nom-  
me aujourd'hui la Castille-Vieille, les  
Vascons & les Berons qui occupoient en-  
semble la Cantabrie: on croit que les pre-  
miers s'étendirent vers l'Océan septen-  
trional jusqu'au pays qu'on nomme au-  
jourd'hui Guipuscoa, d'où la plus grande  
partie de la Noblesse Espagnolle se vante  
de tirer son origine. Les Vascons de-  
meuroient aux environs du territoire de  
Pompéiopolis, à présent Pampeluné, &  
une colonie de ces Peuples passa les monts,  
& s'établit dans ce canton de France qui  
a conservé leur ancien nom sous celui de  
Gascogne. Ensuite se trouvoient les  
Celtibériens dans le territoire de Sarragos-  
se, anciennement Cæsarea-Augusta. Les

Ancienne  
division  
de l'Es-  
pagne.

## 14 ECLAIRCISSEMENT.

derniers possédoient la contrée de Tafala, autrefois Trizio. Tous ces Peuples & quantité d'autres que j'obmets pour n'être pas trop long, étoient renfermez entre les Pirénées & l'Ebre; mais du côté de l'Océan septentrional il y avoit les Galiciens divisez en Braccariens & Lucefiens, avec plusieurs autres connus sous différens noms. Je ne m'étendrai pas davantage sur l'histoire ancienne de l'Espagne, parce que ce détail ne peut que paroître fort étranger à l'état moderne de cette partie de l'Europe, attendu qu'on n'y connoit plus les noms & les divisions de l'antiquité: ainsi je passe à une description plus convenable à mon sujet.

Sa division moderne.

Pour bien entendre l'état présent de l'Espagne tant en général qu'en particulier, la division la plus claire & la plus usitée est celle qui partage ce pays en Royaumes, qu'on met au nombre de douze qui renferment dix Archevêchez. Ces Royaumes sont Léon, la Castille Vieille, la Castille Nouvelle ou le Royaume de Tolède, l'Arragon, le Portugal, la Navarre, Grenade, Valence, la Galice, les Algarves, Cordoue, & Murcie. Léon, Grenade, les deux Castilles, la Galice, Murcie & Cordoue sont compris sous le nom général de Royaume

## ECLAIRCISSEMENT. 15

me de Castille, Valence est uni à l'Arragon, le Portugal & les Algarves vont ensemble, Navarre fait un Etat à part. C'est-à-dire qu'après la division ou le déclin de l'Empire Romain toute cette contrée fut partagée entre quatre Souverains, qui à la vérité sont fort anciens; mais enfin tous ces Royaumes fondirent dans une seule famille, & même sur la tête d'une seule personne qui fut le très puissant Roi Philippe II. qui devient célèbre par l'union de tant de vastes Etats.

Le Royaume des Algarves, compris avec celui de Portugal, comme je viens de le marquer, a pour bornes au midi & à l'occident l'Océan, la Guadiane à l'orient, & au nord le Tage & la Nouvelle Castille. Le Portugal a la même mer à l'occident, au midi le Tage, à l'orient la Castille, & au septentrion la rivière de Lima. La Galice est baignée par l'Océan des côtes de l'ouest & du nord, elle confine au Portugal vers le sud, & à l'est à la Castille Vieille & au Royaume de Léon. Ce dernier Etat se termine au septentrion par l'Océan, au midi par la Castille Vieille, & par la Castille Nouvelle à l'orient. La Castille Vieille est entre la Galice, le Portugal, la Castille Nouvelle.

Limites  
de chacun  
de ses  
Royaumes.

## 16 ECLAIRCISSEMENT.

velle, & le Royaume de Léon. Celui de Navarre a l'Océan au nord, les Pyrénées à l'est, au sud l'Arragon, & l'Ebre à l'ouest. L'Arragon qui est immédiatement au dessous a vers l'orient la mer Balearé où se trouve la Catalogne, les Pyrénées & l'Ebre lui servent pareillement de bornes vers l'orient & l'occident. Le Royaume de Valence est baigné pour la plus grande partie par la même mer Balearé vers le midi, & au septentrion par l'Ebre. Celui de Murcie a son commencement traversé par la Segura, & s'élargit un peu entre les terres pour être terminé par la rivière de Guadalentin. Le Royaume de Cordoue touche d'un côté à celui de Murcie, & de l'autre au septentrion il se joint à la Nouvelle Castille. Je n'ai rien à dire de plus du Royaume de Toléde, autrement le Royaume de Castille Nouvelle, parceque tout ce que j'ai spécifié des autres Etats qui le confinent, marque assez ses limites. Le Royaume de Grenade fut le dernier Etat des Maures que les Chrétiens reprirent sur ces Infidèles par la force des armes: la Méditerranée le sépare de l'Afrique, il a l'Andalousie à l'occident, & au septentrion le Royaume de Cordoue.

Descrip-  
tion par  
Giustini-  
niani.

Le célèbre Giustiniანი dans son histo-

## ECLAIRCISSEMENT. 17

re générale de la Monarchie Espagnolle ,  
où à la fin il donne une description de ce  
Royaume , rapporte le détail suivant. La  
plus grande longueur de l'Espagne est de  
deux cens vingt quatre lieues de quatre  
milles chacune , sa largeur de cent soixan-  
te , & sa circonférence de six cens qua-  
rante deux. Il y a plusieurs années qu'on  
y comptoit neuf millions d'habitans. Elle  
se divise en dix-neuf Royaumes & Pro-  
vinces , qui renferment trente mille  
bourgs ou villages , cent quarante trois  
villes , onze Archevêchez , & cinquante  
cinq Evêchez , qui rapportent un mil-  
lion sept cens quarante mille ducats par an.  
Ses Ducs , Marquis , Comtes , Vicom-  
tes , & Barons jouissent de sept millions  
de rente. On y voit cent vingt mille  
Eglises , quatre vingts mille paroisses ,  
neuf mille quatre vingts couvens de Reli-  
gieux , trois mille de Religieuses , seize  
tribunaux d'Inquisitions , trente deux U-  
niversitez , quatre mille écoles , neuf Or-  
dres militaires dont sept fondez par les Es-  
pagnols avec neuf cens vingt-deux com-  
manderies , qui rendent un million trois  
cens quatre vingts quinze mille cinq cens  
quatre vingts dix-huit ducats de revenu.  
Ce Royaume possède dans la mer Médi-  
terranée les Iles de Majorque , Minor-  
que ,

## 18 ECLAIRCISSEMENT.

que, Ivice, & Sardaigne, dans lesquelles ensemble le Licencié Zavallos dans son voyage du monde assure qu'il y a deux millions d'ames. De ce détail nous devons inférer que l'Auteur qui le donne & qui est si renommé pour son exactitude, a tiré ses mémoires d'endroits surs, quoiqu'en plusieurs circonstances il diffère des autres Ecrivains. Outre que, au jugement de plusieurs, on ne peut rien savoir de positif au sujet de tous ces revenus si considérables qu'il oublie de détailler : tout ce qu'on doit dire c'est que s'il se trompe en quelque point, ses erreurs sont communes à d'autres Historiens.

A l'égard du titre de Roi de Portugal & de la possession de ce Royaume, je me dispenserai d'en parler ici, à cause que je serai contraint de m'étendre fort au long sur cet article dans le cours de cette histoire, lors qu'il s'agira de rapporter la révolution de ce pays que Philippe II. unit à ses domaines, ce qui fait un des points les plus remarquables de la vie de ce Monarque.

Royaume  
de Na-  
ples.

Il regardoit le Royaume de Naples comme la plus précieuse perle de sa Couronne, & les Rois ses successeurs en ont toujours porté un pareil jugement. Les Normans, les Suèves, les Angevins y ont

## ECLAIRCISSEMENT. 19

ont regné successivement, jusqu'à ce que Jeanne II. du nom, sœur de Ladislas, resta héritière de cette succession. Son impudicité remplit son Royaume de troubles continuels pendant sa vie, & après sa mort cet Etat passa aux Maisons royales d'Arragon & de Castille, desquelles elle vint par succession héréditaire à celle d'Autriche, qui eut par la même voye les Royaumes de Naples, de Sicile, & de Jérusalem annexez aux mêmes Souverains. Par rapport à ce dernier, les Rois de Naples en ont d'abord été réellement les maîtres, ensuite il ne leur en resta que le titre, qu'ils ont transféré aux Rois Catholiques leurs légitimes héritiers.

On diroit que la nature a pris soin de renfermer en raccourci dans le Royaume de Naples la plus grande partie des richesses qui se trouvent divisées entre toutes les parties de l'Europe. Elle contient neuf Provinces, qui sont la Terre de Labour, la Principauté citérieure & ultérieure, la Basilicate, la Calabre, la Terre d'Otrante, la Pouille, & l'Abruzze; la Calabre & l'Abruzze se divisent aussi en citérieures & ultérieures. Il y a dans ce pays environ trois millions d'ames, répandues dans deux mille sept cens bourgs & cent

## 20 ECLAIRCISSEMENT.

cent quarante-huit villes; on y compte vingt Archevêchez, cent vingt-sept Evêchez, deux cens neuf Abbayes, cinquante Principautez, quoique Loschi n'en mette que treize, soixante-huit Duchez, cent six Marquisats, quatre-vingts-dix Comtez, & huit cens Baronies. Il a de tour quinze cens milles, quatre cens cinquante de longueur, & cent cinquante dans sa plus grande largeur. Charlequint en tiroit tous les ans cinq millions d'écus, Philippe II. porta ce revenu jusqu'à six, & aujourd'hui il passe sept.

De Sicile.

La Sicile est au dessus des autres Etats de l'Europe pour l'abondance des blez qu'elle produit, aussi par raport à cette fertilité extraordinaire la nomme-t-on avec raison le grenier de Cerès. Cette Ile embrasse dans son circuit plus de six cens milles, sa longueur d'orient en occident est d'environ cent cinquante, mais sa largeur est fort inégale. Elle se trouve placée entre l'Afrique & l'Italie, & séparée vers le midi de cette dernière contrée par un Détroit large de douze milles seulement, qu'on nomme le Phare de Messine, & qui a sur ses bords cette ville d'un côté, & vis à vis Regio dans la Calabre. Il y a douze villes, mais qui ne sont pas toutes épiscopales, puisqu'on n'y compte que



## ECLAIRCISSEMENT. 21

que trois Archevêchez & sept Evêchez, outre cinquante Abbayes considérables. De plus on y voit six Principautés, dix Duchez, vingt-huit Marquisats, vingt-quatre Comtez, un Vicomté, & soixante Baronies. Philippe II. tiroit tous les ans de ce Royaume plus de trois cens mille écus. Les Siciliens sont pour la plupart d'un esprit fin & subtil, & la nature les a douez du talent de s'énoncer avec une éloquence si forte & si persuasive, qu'on les nomme d'ordinaire des gens de trois langues: toutefois Philippe ne les aimoit pas, peut-être parce qu'ils sont extrêmement paresseux, & même sans industrie pour cultiver l'avantage que leur pays a d'être naturellement très fertile.

J'aurai bien des occasions de parler du Duché de Milan dans le cours de cette histoire, d'autant que ce pays a été le premier théâtre des guerres entre la France & l'Espagne. Il git dans la partie occidentale de l'Italie, & renferme la plus grande partie de la Lombardie. La Maison d'Autriche le possède à titre de fief de l'Empire, dont elle est obligée de recevoir l'investiture à chaque avènement d'un nouveau Souverain. On ne peut guères imaginer de pays plus fertile & plus abondant, & il ne faut point d'au-

Le Duché  
de Milan.

tre

## 22. ECLAIRCISSEMENT.

tre preuve de cette vérité que ce qu'on a vu de tout tems après de très longues guerres ; à peine la paix étoit elle rétablie, qu'il reprenoit sur le champ son premier lustre, les terres se cultivoient & produisoient avec la même abondance que par le passé, en un mot les Peuples ne se sentoient des ravages précédens non plus que s'ils n'avoient jamais vu d'Armées dans le sein de leur patrie. Malgré les richesses de ce Duché, les Rois Catholiques, particulièrement Philippe, n'en tiroient presque rien, au contraire il leur coutoit, parce que l'entretien d'un grand nombre de Places fortes & des garnisons nécessaires obligeoient à des dépenses plus fortes de beaucoup que les revenus.

Les Ro-  
yaumes de  
Hongrie,  
de Dalma-  
tie, & de  
Croatie:  
& l'Archiduché  
d'Autriche.

Quoique Philippe II. n'ait jamais eu la jouissance réelle des Royaumes de Hongrie, de Dalmatie, & de Croatie, ni même de l'Archiduché d'Autriche, il ne laissoit pas néanmoins de comprendre ces Etats dans le dénombrement de ses titres comme s'il en eût été effectivement le maitre, & il disoit lui-même qu'il ne le faisoit que par rapport aux droits naturels qu'il avoit à la succession de ces domaines, comme héritier présomptif & incontestable de la ligne de l'Empe-

pe-

## ECLAIRCISSEMENT. 23

Leur Ferdinand frère de Charlequin son  
père, en cas qu'elle vint à manquer. En  
effet, par l'étalage de ces titres en appa-  
rence imaginaires, il prétendoit faire con-  
noître que les branches d'Allemagne &  
d'Espagne avoient une même tige, & l'ex-  
pectative réciproque de l'une ou l'autre  
hérédité. Voilà pourquoi notre Monar-  
que jugea à propos de prendre les titres de  
toutes les Souverainetez qui apartenoient à  
la Maison du chef de ses Ayeux, & en  
particulier des Royaumes de Hongrie, de  
Dalmatie, & de Croacie, & de l'Archi-  
duché d'Autriche, où il n'eut jamais la  
plus petite juridiction. Voilà ce qui char-  
ge la Couronne de tant de titres qui n'ont  
rien de réel, & qui peuvent causer de la  
surprise à ceux qui ne sont pas instruits  
des motifs de cette fastueuse disposition.  
Dans le fond l'idée de ce Prince, telle  
que je viens de la développer, n'a rien  
que de très sensé, elle est de plus autori-  
sée par quantité d'exemples de Princes,  
qui se donnent les titres de certains Etats  
où il ne leur est pas permis d'espérer de se  
faire jamais reconnoître en qualité de lé-  
gitimes Souverains; & pour ne point  
chercher ailleurs de ces exemples, il n'y a  
pas grande apparence que les Rois d'Es-  
pagne possèdent jamais le Royaume de  
Jé-

## 24 ECLAIRCISSEMENT.

Jérusalem autrement que par leurs titres.

Le Royaume de Sardaigne.

L'Ile de Sardaigne a été un tems sous la domination des Souverains Pontifes, & on l'appelloit alors le Patrimoine de St. Pierre : ensuite étant devenue la conquête des Sarrazins, les Génois & les Pisans obtinrent du Siège Apostolique un ample pouvoir d'unir leurs forces pour en chasser les Infideles, & y mettre de nouvelles Colonies de Chrétiens. Cette entreprise fut poussée avec la dernière vigueur & eut un entier succès, de manière que ces nouveaux conquérans demeurèrent les maîtres en commun de l'Ile, & cette souveraineté par indivis subsista pendant quelques années, jusqu'à ce que, pour prévenir une rupture que quelques sujets de jalousie par rapport au gouvernement sembloient rendre inévitable, ils convinrent de faire un partage, ce qui fut exécuté. Mais dans la suite les Pisans étant tombez dans la disgrâce du Pape pour avoir favorisé le schisme, ils furent privez de la portion qu'ils possédoient, & l'investiture en fut donnée à Pierre Roi d'Arragon, (d'autres disent au Roi Jacques, & quelques-uns à l'Empereur Frédéric) qui après s'accommoda avec les Génois pour leur part, & devint seul Sou-

ve.

## ECLAIRCISSEMENT. 25

verain de toute l'Ile. Quel qu'ait été le Prince mis en possession par l'autorité pontificale, il est certain que le Roi Enzus, qui fut fait prisonnier par ceux de Bologne, étoit maître de la Sardaigne entière, qu'il laissa en mourant au Roi d'Arragon son cousin & son héritier. Par succession de tems ces Insulaires se révolterent, & voulurent se donner aux Pisans, mais le Roi Alfonse fils de Jaques les fit rentrer dans leur devoir, & punit sévèrement les Chefs de la revolte; & depuis cette époque ce Royaume n'est point sorti des mains des Rois d'Arragon, dont l'hérédité, comme je l'ai dit, parvint à Philippe par les droits de son Ayeule.

Après la Sicile l'Ile de Sardaigne est la plus grande de toutes les Iles de la Méditerranée; elle a cinq cens soixante milles de tour. On y trouve dix tant Ducs, Comtes, que Marquis, vingt-cinq Barons, & plus de quarante Terres Seigneuriales. Il y a trois Archevêchez, Cagliari, Sassari, & Oristagni, quatre Evêchez, huit Abbayes mitrées, dix Prieurez, quatre cens trente deux Cures, & plus de trois cens Monastères d'hommes & de filles. Le Viceroi que le Roi Catholique envoie dans cette Ile fait sa ré-

## 26 ECLAIRCISSEMENT.

fidence à Cagliari, ville très belle & parfaitement fortifiée par la nature & par l'art. La Sardaigne produit en abondance des grains, des légumes, des fromages, des laines, des cuirs, & des chevaux. Les revenus du Roi n'y montent pas à deux cens mille écus, non comprises les confiscations, & je ne fais quels autres droits établis par Philippe II.

**Le Royaume de Corse.** L'Ile de Corse a été érigée en Royaume : Philippe prenoit ce titre à l'exemple des Rois d'Arragon dont il étoit l'héritier, & qui en effet en avoient reçu l'investiture des Souverains Pontifes. Cette Ile fut encore possédée par les Pisans & les Génois, mais les derniers en sont demeurés absolument les maîtres après divers changemens, & de longues & sanglantes guerres dans lesquelles les François prirent parti, & ils en furent à la fin chassés avec le secours du Roi Catholique, ainsi que je le dis dans cette histoire : cependant Philippe en conserva le titre.

Cette Ile appartient à la République de Gènes à titre de Royaume, & c'est par là que cette République prétend aller de pair avec les Têtes couronnées. L'Ile de Corse a reçu son nom de celui d'un certain homme très puissant, ou, suivant d'autres, d'une Dame de grand courage apel-

## ECLAIRCISSEMENT. 27

apellée Corfica, Elle a de circuit trois cens cinq milles d'Italie, quelques-uns disent trois cens vingt : on la divise en deux parties dans sa largeur, & en deux autres dans sa longueur : le pays est rude & raboteux, rempli par-tout de collines bordées de précipices, & coupé de toutes parts de montagnes dans l'intérieur, excepté du côté qui regarde la Toscane où l'on voit de belles plaines très fertiles en toutes choses qui s'y recueillent en abondance. Les principales rivières sont le Golo, le Tavignani & le Liamon. Les ports les plus considérables sont Calvi, Bonifacio, & Portovecchio : le second baigné par la mer de toutes parts ne le cède à aucune forteresse de l'Europe. Il y a encore d'autres Places fortes qui méritent à la vérité quelque attention, mais qui sont fort au dessous de San Fiorenzo & de Calvi qui sont extrêmement fortifiées. Toute l'île ne renferme pas plus de trente mille feux, dispersés dans soixante six Paroisses, sous cinq Evêchez, savoir Aleria, Ajazzo, Calvi, Nebbio, & Mariana. Elle donne en quantité toutes sortes d'animaux à quatre pieds, particulièrement des chevaux très fougueux, de fort gros mâtins, & des chèvres sau-

## 28 ECLAIRCISSEMENT.

vages : on y trouve encore un nombre prodigieux d'oiseaux de proye & domestiques. Il s'en faut bien que le revenu de cette Ile paye la dépense que la République est obligée de faire pour s'y maintenir, c'est ce qui faisoit dire avec raison à Philippe II. que le titre de Roi de Corse lui raportoit autant que ce que les Génois tiroient du domaine utile de cette Ile.

Les Royaumes de Majorque & Minorque.

Les Iles Baléares, connues aujourd'hui sous les noms de Majorque & Minorque, ont été longtems occupées par les Sarrazins, jusqu'à ce que les Souverains Pontifes ne pouvant souffrir les Infideles dans le voisinage des Etats de la Chrétienté, donnerent aux Rois d'Arragon l'investiture de ces Iles, à condition qu'ils en chasseroient les Payens pour les peupler de Chrétiens. Les Rois d'Arragon s'employèrent avec zèle à une œuvre si sainte, & réussirent, après s'être vus obligez de combattre non seulement contre les Sarrazins, mais contre les Génois qui prétendoient la souveraineté de ces Iles : à la fin elles restèrent à la Couronne d'Arragon, & par là échurent à la Maison d'Autriche. Philippe II. acheva de s'en assurer la jouissance paisible, après avoir ôté aux Génois tous les moyens de



## ECLAIRCISSEMENT. 29

de faire valoir à l'avenir leurs prétentions.

En Afrique vers les côtes de la Méditerranée se trouve le Royaume d'Oran, que l'Empereur Charlequint se rendit tributaire. Un nombre infini de pirates avoit coutume de s'assembler aux environs d'Oran capitale de ce Royaume, d'où ces Infidèles infestoient continuellement les côtes d'Espagne, où même ils pénétroient par les embouchures des rivières, & ils faisoient tous les jours une quantité prodigieuse de captifs dans les Iles de Majorque & Minorque. Ces pirateries si funestes aux Chrétiens émurent le zèle & la piété du Cardinal François de Ximenes Archevêque de Tolède, si connu par son grand courage & ses vertus dignes du Trône, lequel obtint du Roi Ferdinand le Catholique la permission d'exécuter à ses dépens le dessein qu'il avoit formé de faire le Siège d'Oran, sur les vives remontrances de Jérôme Viavello qui connoissoit parfaitement le pays. Ainsi le Cardinal ayant assemblé une puissante Armée sous les ordres de Don Ferrand de Cordoue, de Don Diego de Vera, & d'autres Généraux de grande réputation, parut devant la Place où les François avoient déjà passé; mais divers accidens retarderent le succès

Le Royaume d'Oran.

### 30 ECLAIRCISSEMENT.

de cette entreprise, jusqu'à ce que le Roi Catholique Ferdinand envoya le grand Capitaine Don Ferrand, & la ville fut prise d'affaut le 8. de Mai 1509. après que les Maures eurent perdu plus de quatre mille des leurs, sans qu'il en eût coûté trente hommes aux Chrétiens. Depuis ce tems-là Oran est demeuré au pouvoir des Rois d'Espagne de qui Philippe l'avoit reçu, mais ce titre lui étoit à charge par la dépense que lui coutoit l'entretien des troupes de cette garnison.

Le Royaume des Canaries.

J'avoue qu'il m'a été impossible de trouver l'origine de ce titre de Roi des Canaries : il est pourtant certain que les Rois de Castille (& non les Rois de Portugal, comme Magni l'écrit) commencèrent de le prendre dès l'année 1437. après que la conquête de ces Iles eut été autorisée, & confirmée par le Pape Eugene sous les auspices de Jean II. Roi de Castille, qui transmit ce domaine à Isabelle la sœur, mère de Jeanne, laquelle le transporta à la Maison d'Autriche par son mariage avec Philippe I. du nom, père de Charlequint, qui le remit à Philippe II. son fils. Les Canaries sont des Iles situées dans l'Océan Atlantique, à la distance des côtes de quatre-vingts milles dans le plus grand éloignement.

&c

ECLAIRCISSEMENT. 31

& de trente pour le plus près. Quelques-uns assurent que les Anciens les connoissoient sous le nom d'Iles fortunées: on en compte communément treize; mais il n'y en a que sept habitées, qui sont, Lancerotte la première qu'on rencontre en venant d'Espagne, & qui est entourée de six autres desertes, For-tventura la seconde, la grande Canarie la troisième qui a donné son nom à ce petit Archipel, Teneriffe la quatrième, qui a près d'elle Gomera la cinquième, laquelle a à sa droite l'Ile de Palme la sixième, & à sa gauche celle de Fer où se trouve cet arbre merveilleux qui fournit en abondance de l'eau aux Habitans. On veut que le nom de Canaries ait été donné à ces Iles à cause de la quantité de chiens féroces qu'on y voit. Toutes sont extrêmement fertiles en grains & en vins, & l'air n'est point ailleurs plus tempéré. Dans Teneriffe est une montagne d'une hauteur démesurée, on ne peut que très difficilement la monter en trois jours, aussi l'estime-t-on la plus haute du monde: malgré cela on prétend qu'il y a depuis la cime jusqu'au bas diverses habitations de gens tout à fait sauvages & cruels, qui approchent plus des bêtes féroces que

### 32 ECLAIRCISSEMENT.

des créatures raisonnables. Entre les choses merveilleuses qu'on remarque sur cette montagne, on parle d'un rocher de pierre très dure qui change de couleur au renouvellement de chaque lune, c'est-à-dire douze fois l'année: mais ce qui est encore plus surprenant, cette pierre est d'une si grande dureté qu'il n'est guères possible d'en rompre le plus petit morceau qu'avec des peines infinies; néanmoins aussitôt qu'on est parvenu à en détacher quelque éclat, à peine est-il séparé du centre qu'il se réduit en poussière au déclin de la lune courante.

Autres  
Etats en  
Afrique.

Outre la ville royale d'Oran, Philippe possédoit encore en Afrique sur les côtes de la Méditerranée, Marsalquivir, Penon de Velez, Melilla, Ceuta, & Tanger, ports d'autant plus importans qu'ils sont les clez du Détroit de Gibraltar, Mazagan, Larache, & Mamora. Dans l'Océan occidental les Iles qu'on nomme Açores, qui sont, Ste. Marie, St. Michel, Tercere, la Gracieuse, St. George, Pico, Fayal, Flores, & Corvo. Entre l'Orient & le Midi les Iles de Madere & de Portofanto. Plus près de l'Afrique celles du Cap-Verd, qu'on nomme St. Antoine, St. Vincent, Ste. Lucie, St. Nicolas, du Sel, de Buona-Vista, de Mavo,

ECLAIRCISSEMENT. 33

Mayo, de St. Jaques, de Fuego, & Brava. Dans l'Océan méridional sont répandues celles de St. Paul, du Soleil, de l'Ascension, de St. Matthieu, d'Annonbon, & de St. Thomas: cette dernière est coupée par la ligne équinoxiale, & a au Nord les Iles du Prince & de Fernand Po, & dans la terre ferme St. George de la mine; au Midi les Iles de la Trinité, de l'Ascension, de Martin Vaez, de Tristan d'Acuna, de Gonçale Alvarez, & de Ste. Hélène inhabitée; outre quelques autres qui sont entre le Cap de Bonne-Espérance & celui de Guez avec sa côte jusqu'à Guardafui.

D'autres Etats d'Afrique payoient tribut à Philippe II. Le Congo qu'on croit beaucoup plus abondant que l'Ethiopie, & qui est voisin d'Angola, où les Espagnols avoient deux colonies, savoir San Salvador & Loanda. Entre le Cap de Bonne-Espérance & celui de Guardafui sont Zofala, Mozambique, & l'Ile de St. Laurent. Il est bon d'avertir ici que tous ces noms ont été donnez suivant les différentes occasions, quelques endroits ont reçu ceux des Saints & des Saintes dont les fêtes se célébroient les jours de leur découverte, d'autres portent les noms

Etats tributaires en Afrique.

### 34 ECLAIRCISSEMENT.

des Capitaines qui les ont découverts, ou qui en ont pris possession.

Etats  
d'Asie.

En Asie le même Monarque avoit pour tributaires le Royaume d'Ormus, dans celui de Cambaye l'île de Diu, Daman, & Baçaim; dans l'Inde citérieure Chaul, Cochin, Ceilan avec son port de Colombo, Manar, & Goa la métropole des pays que l'Espagne possédoit dans ces cantons, & la résidence du Viceroy; Philippe fit bâtir dans cette ville pour les Jésuites une magnifique & très vaste maison sur le modèle de celles d'Italie. Dans l'Inde au-delà du Gange, le Royaume de Malacca, & les Iles Moluques qui sont presque aussi grandes que l'Europe, en y comprenant en particulier toute la côte de l'Asie depuis Daman jusqu'à Meliapour, avec la navigation des mers occidentale & orientale.

Etats des  
Indes occi-  
dentales.

Les Indes occidentales, autrement le nouveau Monde, donnent à la Couronne de Philippe un éclat qui la relève autant par l'étendue du domaine, que par la gloire d'avoir étendu si loin ses conquêtes; aussi ce Monarque estimoit il par dessus tous les autres le titre de Roi des Indes, Terre ferme, & mer Océane. Ces Indes s'appellent Amérique, du nom d'Americ Vespuce Florentin, qui les découvrit en

1497.

## ECLAIRCISSEMENT. 35

1497. & la côte du Brésil en 1500. Sous ces trois titres ci-dessus spécifiez, on comprend donc toutes les conquêtes faites dans cet hémisphère des vastes contrées que baignent les mers d'orient & d'occident, c'est-à-dire celles que les Espagnols ont peuplées de Chrétiens, après en avoir chassé les Infidèles; & encore la possession de tant d'Iles & de la Terre ferme en Amérique, j'entens par là le Pérou. Il faut y joindre tout ce que les Rois de Portugal possédoient vers l'orient: ainsi toute cette vaste Monarchie du nouveau Monde se trouva réunie en la personne de l'invincible Roi Philippe II.

On croit que l'Amérique nourrit plus de trente millions d'Indiens & deux d'Espagnols, si l'on s'en tient au dénombrement qu'en fait Giustiniani, qui dit l'avoir tiré du Licencié Zavallós, & il ajoute qu'on avoit fait venir de ce pays douze millions de ducats en or, en argent, en perles, pierres précieuses, & toutes sortes d'autres marchandises: détail qui se lit dans les Archives du Conseil Royal des Indes, & qu'il avoit vu lui-même sur le registre de la maison des contrats de Seville. Richesses à la vérité incompréhensibles, & qui rapor-

### 36 ECLAIRCISSEMENT.

sommes innombrables, comme je le dirai plus amplement en son lieu, parce qu'il n'entendoit pas seulement l'art de ménager avec prudence l'économie du gouvernement de ces pays, mais de plus il avoit eu le secret d'établir pour son compte particulier un commerce dont il tiroit tous les ans plusieurs millions de profit.

Le nombre des Iles du nouveau Monde est si grand, qu'on ne le fait pas au juste, principalement dans la mer du nord où sont les grandes Lucaies, Porto-Rico, la Jamaïque, la Havanne, l'Espagnole ou de St. Domingue. Dans la mer du côté du midi on trouve les Philippines, qui, quoiqu'aux confins de l'Asie, sont néanmoins du département & de la dépendance de la Nouvelle Espagne, à cause qu'elles furent découvertes par l'ordre de Philippe II., ou du moins de ses Vicerois, & par cette raison on leur donna le nom qu'elles portent en mémoire de ce Monarque. A l'égard du nombre de toutes les Iles dont il s'agit ici, il suffira de savoir que plusieurs Ecrivains assurent qu'il y en a plus d'onze mille entre la Nouvelle Espagne & Sumatra, & de cette quantité les Espagnols n'en possèdent aujourd'hui que deux cens, dont la prin-  
ci-



## ECLAIRCISSEMENT. 37

cipale est celle de Luçon où ils ont bâti la belle ville de Manille.

La Terre ferme du nouveau Monde se divise en deux grandes Presqu'Isles, l'une s'étend au septentrion & se nomme la Nouvelle Espagne, l'autre vers le midi est le Pérou sous lequel on comprend d'autres terres. Les bornes du continent septentrional sont inconnues, ses parties sont la Terre dite de Labrador, Baccalaos, la Nouvelle France, la Virginie, la Floride, Panuco, & la Nouvelle Espagne : dans cette dernière on renferme les Provinces de Tlascala, de Guaxaca, de Mechoacan, de Zazacula, de Colima, de Yucatan, de Tutepeque, & de Zapotecas; à l'occident celles de Xalisco, de Zicatecas, de Chiametlan, de Culiatan, de la Nouvelle Biscaye, de Cinaloa, & plus haut Quivira, Cibola, & la Californie; au midi les Provinces de Yucatan, de Chiapa, de Socconusco, de Vera-Pax, de Honduras, de Guatimala, de Nicaragua, de Costa-Ricca, & de Veraguas qui fait la jonction des deux Péninsules, qu'entourent les mers occidentale & méridionale lesquelles se réunissent au Détroit de Magellan. Dans la Presqu'Ile méridionale de l'Amérique se trouvent les Provinces de Carthagène, & Ste. Marie en terre

### 38 ECLAIRCISSEMENT.

ferme, on les nomme aussi le nouveau Royaume de Grenade, Venezuela, & la Nouvelle Andaloufie, & toutes ces Provinces sont baignées au nord par l'Océan & confinent de l'autre côté au fleuve Maragnon: au milieu de cette contrée se trouvent le Popayan, le Dorado, la Nouvelle Estramadure, & la Province de Quito. Dans la mer du Sud celles de Chixos, de Canela, de Passamuros, & de Gualfongo. Au midi de celles-ci les riches Royaumes qu'on nomme proprement le Pérou, ensuite Chiarcas, Tucuman, Ste. Croix de la Sierra, & le Royaume de Chili. A l'orient les Provinces de la Plata & de Paraguai. La partie de la Presqu'Isle méridionale qui touche le Chili & Ste. Croix, est appelée communément le Bresil, qui a mille quarante lieues de côtes qu'on divise en quatorze Capitaineries, dont huit appartiennent au Roi Catholique & six à des Particuliers; celles-ci sont Paraïba, Rio-grande, Siara, Maragnan, & Para, les autres sont St. Vincent, Spiritu Santo, Porto-sicuro, los Ilheos, la baye de tous les Saints, Pernambuco, Seregippe, & Tamaraca qui confine à la Guayane & la nouvelle Andaloufie la dernière pour la partie du nord qui appartient à la Couronne Portugaise.

Dans

## ECLAIRCISSEMENT. 39

Dans la ville de Quito prend naissance un fleuve appelé le fleuve des Amazones, qui a quatre mille lieues de cours, sur les rives duquel habitent plus de cent cinquante cinq Nations: on dit que son embouchure est de quatre-vingts lieues de largeur. Quoiqu'il y ait un ouvrage particulier sur cette matière, le détail que je viens de donner est tiré de la description des Indes que Giustiniani a publiée.

Par rapport aux titres des différens Duchez que Philippe II. prenoit, je ne per-  
Sur les titres des Duchez.

drai pas ici le tems à chercher l'origine de quelques uns, parce qu'il est très difficile de découvrir la vérité, au moins à l'égard des terres qui portent ce titre par un droit réel, comme la Bourgogne, la Lorraine, & Athènes. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur cette matière, c'est que Philippe prenoit ces titres, comme héritier du chef de son Arrière-petit-fils des Rois d'Arragon & des Ducs de Brabant qui s'en qualifioient avant lui. Sur-tout il n'est guères possible d'asseoir le droit sur lequel le Roi Catholique fondoit ses prétentions sur le Duché d'Athènes dont il prenoit hautement le titre, vû que toutes les histoires le démentent: quoi qu'il en soit, il est certain que Ferdinand s'en

#### 40 ECLAIRCISSEMENT.

s'en paroît, de manière que Charlequint & après lui Philippe son fils ne pouvoient se dispenser de s'en servir, à l'exemple de leur Ayeul maternel dont ils avoient recueilli la succession. On peut dire la même chose de la Lorraine, sur laquelle les Ducs de Brabant formoient des prétentions. Et comme il est ordinaire aux Princes d'avoir toujours assez de prétextes pour se charger de titres, en vertu desquels ils établissent leurs droits sur certains Etats, titres qu'ils soutiennent même avec autant & plus d'ardeur, que s'il s'agissoit de défendre les domaines dont ils sont réellement & incontestablement les maîtres; Philippe n'a pu faire moins que de conserver les titres de ses Ayeux, qu'il trouvoit si fort confondus avec tant de terres effectives dont ils lui avoient transmis la possession.

Dans la vie de Charlequint j'ai déjà rapporté tout ce qui concerne l'héritage des Duchez, qui étoient fondus dans la Maison d'Autriche par la voye de l'alliance, qui y a porté la succession des anciens Ducs de Bourgogne: ainsi il ne me reste rien à dire des Duchez de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, & de Luxembourg; mais il est nécessaire de dire en peu de mots quelques particularitez sur les  
Du-

## ECLAIRCISSEMENT. 41

duchez de Gueldre & de Calabre, dont le premier fut la cause de ces guerres sanglantes dont il est fait mention dans la vie de Charlequint.

Le Duché de Gueldre, après avoir <sup>Le Duché de Gueldre.</sup> passé en diverses mains par des mariages, tomba enfin au pouvoir du dernier Duc de Bourgogne, après la mort duquel tous les pays qu'il possédoit s'étant revoltez, Charles fils d'Adolfe Duc de Gueldre qui avoit été dépouillé de ce Duché par ledit Duc de Bourgogne, saisit cette conjoncture pour faire dans cet Etat une nouvelle révolution, & il se mit état de réussir en partie par la force des armes, en partie par la voye des négociations, & même par les ruses & les artifices. Mais tous ces ressorts ne purent dans le commencement lever des obstacles qui paroissent insurmontables, parceque la plus grande partie des Gueldrois vouloient avoir pour souverain Guillaume oncle paternel de Charles, qui d'ailleurs rencontra de plus grandes difficultez dans les oppositions que formerent les Généraux de Maximilien d'Autriche, déjà devenu l'époux de Marie unique héritière du Duché de Bourgogne. Malgré ces concurrences puissantes, Charles ne laissa pas de mettre tout ce pays en combustion, & de

#### 42 ECLAIRCISSEMENT.

de soutenir la guerre à plusieurs reprises d'abord contre Maximilien, ensuite contre Charlequint, & cela avec le secours de la France, qui par raison d'Etat fomentoit ces troubles de tout son pouvoir, dans la vue de traverser cette fortune prodigieuse de la Maison d'Autriche qui lui caufoit tant de jalousie. Enfin la querelle fut terminée sous l'Empire de Charlequint par un traité qui laissa audit Charles fils d'Adolfe la jouissance du Duché de Gueldre, à condition qu'en cas que ce Duc mourût sans enfans légitimes, son Etat & le Comté de Zutphen retourneroient à l'Empereur Charlequint & à ses héritiers. Cependant Charles se voyant près de sa fin & sans enfans mâles, oublia l'accord passé avec l'Empereur, & fit son testament, par lequel il institua son héritier Guillaume Duc de Clèves son parent, & il mourut ensuite en l'année 1538.

Sa mort devint un nouveau sujet de guerre; l'Empereur Charlequint voulut se mettre en possession des Etats du dernier Duc de Gueldre en vertu du traité dont j'ai fait mention; Guillaume soutint la validité du testament. Ce dernier se mit en état de faire valoir ses prétentions; mais sa plus grande ressource consistoit dans les offres considérables que

## ECLAIRCISSEMENT. 43

ue lui faisoit François I. Roi de France, qui cherchoit toutes les occasions de susciter des affaires à l'Empereur. J'ai déjà suffisamment parlé de la guerre qui émut dans les Pays-Bas sur cet incident : elle finit par un nouveau traité, le Duc de Clèves renonça à toutes ses prétentions sur la Gueldre & le Comté de Zutphen ; Charlesquint remis en possession de ces États, lui rendit ses bonnes grâces, & pour gage de son amitié lui donna une de ses parentes en mariage.

La Province de Gueldre est très fertile, & fournit en abondance toutes les choses nécessaires à la vie ; elle jouit de l'avantage d'avoir des rivières navigables, particulièrement le Rhin. Elle est remplie de Maisons de la plus haute noblesse, & en général les Gueldrois se distinguent dans la paix & dans la guerre.

Je passe au titre de Duc de Calabre, Le Duché de Calabre. qui faisoit un des principaux ornemens de la Couronne de Philippe II. Après diverses guerres entre les Empereurs d'occident & d'orient, les Provinces de la Calabre & de la Pouille demeurèrent au pouvoir des derniers, qui y établirent dès l'an 982. un Gouverneur sous le titre de Capitaine ; & comme par succession de tems ces Capitaines s'y formerent en divers endroits  
des

## 44 ECLAIRCISSEMENT.

des établissemens considérables, on donna à toute cette contrée le nom de Capitana-  
te, c'est à dire l'habitation, la demeure  
des Capitaines.

Enfin en l'année 1042. les Normans  
ayant chassé les Grecs de ces Provinces,  
Guillaume chef de ces Conquérens s'y  
établit Souverain sous le titre de Comte  
de la Pouille, il eut pour successeur Ro-  
bert Guiscard, qui le premier prit le ti-  
tre de Duc de Calabre & de la Pouille  
en 1059. : Roger son fils l'an 1087. fut  
confirmé dans ce titre & dans la souve-  
raineté de ce pays, qu'il laissa à Guillau-  
me son fils lequel commença à regner en  
1114., & fut dépouillé de son Etat en  
1123. par son cousin Roger Roi de Si-  
cile, non sans le consentement du Pape,  
car dès-lors les Souverains Pontifes s'ar-  
rogeoient la prérogative de donner &  
d'ôter l'investiture des Royaumes & Etats  
à qui il leur plaisoit. Guillaume sur-  
nommé le mauvais & fils de ce même  
Roger régna ensuite sous le titre de Roi  
de Sicile & Duc de Calabre & de la Pouil-  
le, ce que firent depuis Guillaume le bon  
& ses successeurs. Mais Charles d'An-  
jou ayant été appelé dans ce pays sous  
l'espérance d'être mis en possession de ces  
domaines, fut le premier qui fit prendre



## ECLAIRCISSEMENT. 45

son fils aîné connu après lui sous le nom de Charles II. les titres de Duc de Calabre & d'Anjou & Comte de Provence. Robert fils de ce dernier suivit cette disposition, & fut imité par ses successeurs, jusqu'à ce que cette succession tomba à Alfonse I. Roi d'Arragon, qui conserva cet ordre, de même que ses descendants : enfin l'hérédité de cette dernière Maison étant fondue dans celle d'Autriche en la personne de Charlequint qui la transmit à Philippe son fils, ces Princes, quelque maîtres de tout le Royaume de Naples qui avoit aussi été incorporé à leurs autres États, ne laisserent pas de faire porter le titre de Ducs de Calabre à leurs fils aînez, qui encore communément s'intitulent Princes d'Espagne & Ducs de Calabre.

Cette Province est située à l'extrémité de l'Italie vers l'orient, & s'étend au midi jusqu'à Regio très belle ville & qui n'est inférieure à aucune de celles qu'on voit dans cette Province, qui dans cet endroit est terminée par le Phare de Messine où la mer baigne cette pointe l'espace de sept milles. Cette Province forme entre les mers de Toscane & de Grèce une langue de terre d'une figure inégale, tantôt se rétrécissant & tantôt s'élargissant,  
mais

#### 46 ECLAIRCISSEMENT.

mais coupée dans sa longueur par l'Appennin qui traverse toute l'Italie. Le circuit de la Calabre est, à ce qu'on écrit, de sept cens mille pas, mais je ne fais qui les a comptez; il suffit de savoir qu'elle a pour bornes à l'occident le fleuve Lanion que s'y jette vers Scalea. Gabriel Barro renferme dans la Calabre toute la grande Grèce, quoique d'autres Ecrivains modernes soutiennent qu'elle n'en comprend qu'une petite partie. Quoi qu'il en soit, tout ce pays est très fertile, & donne en abondance non seulement les choses nécessaires à la vie, mais encore tout ce qui peut contribuer aux délices; en effet la signification du nom de Calabre veut dire en langue Grecque qui produit toute sorte de bien. On y trouve des mines de toutes les espèces, & des montagnes entières de sel qui rapporte au Roi des sommes considérables; & sans parler des grains, du vin, de l'huile, de la soye, des figues qu'on y recueille, toutes productions merveilleuses dans la quantité autant que dans la qualité, je me borne à dire qu'il y pleut jusqu'à de la manne du ciel, qui est la plus excellente de l'Europe & du plus haut prix. Les Peuples de cette contrée sont industrieux, spirituels, rusez, & prudents, braves

## ECLAIRCISSEMENT. 47

braves soldats, habiles politiques; mais insolens & vicieux, & ce qui est pis, se vantant gloire de leurs mauvaises actions, & regardant sur le pié de vertus les crimes les plus énormes, & de plus ayant tous une habitude détestable de jurer & de blasphemer.

Philippe II. prenoit encore le titre de Marquis du St. Empire, parcequ'il le vouloit uni avec celui de Duc de Brabant, & que de toute ancienneté les Souverains de ce Duché l'avoient pris, ce qui obligea ce Monarque à suivre cette règle aussitôt qu'il fut en possession de cette Province. Mais quant à l'origine du Marquisat du St. Empire, le tems de son institution paroît fort incertain chez les Historiens, les uns la mettent sous l'empire de Justinien, d'autres la font remonter plus haut, plusieurs la placent beaucoup plus bas; & cette diversité d'opinions a fait dire à Guichardin qu'elle peut être venue du renouvellement & de l'altération que les Princes ont faits en divers tems des privilèges de ce Marquisat depuis sa fondation, & que les Auteurs ont mis leurs époques de ces différentes mutations. On croit que dans la langue Allemande le mot Margrave a la même signification que celui de Marquis dans les lan-

Le Mar-  
quisat du  
St. Empi-  
re.

## 48 ECLAIRCISSEMENT.

langues Italienne & Espagnole, & que l'un & l'autre veulent dire Défenseur des confins d'un pays ou d'une Province frontalière. Quelques-uns assurent que l'Empereur Othon II. assigna le Marquisat du St. Empire avec ses dépendances pour le dot de la Reine Gerberge sa tante & mère de l'Empereur Lothaire, & qu'Anvers étoit la Capitale de cet Etat, qui comprenoit encore Louvain, Nivelles, & Bruxelles: d'autres même étendent ce domaine jusqu'aux portes de Valenciennes.

Les Marquisats d'Oristagny & de Gozzo.

Quant au titre de Marquis d'Oristagny & de Gozzo qu'on trouve entre ceux de Philippe II., on les estime tous les deux d'une très haute antiquité, & ces deux Etats unis ensemble avec toutes leurs appartenances furent au pouvoir de la Couronne d'Arragon. Voilà les seules particularitez qu'on puisse savoir à cet égard: les histoires ne font mention nulle part d'aucun Seigneur de ces pays, de manière qu'au défaut d'une succession certaine & suivie, je suis réduit à dire pour tout éclaircissement, que les Rois d'Arragon ont retenu ces titres, sans que j'aye pu découvrir sur quel fondement & Philippe II. les prenoit en qualité d'héritier de ces Monarques. Oristagny est dans l'Ile de Sardaigne en sa partie occidentale.

## ECLAIRCISSEMENT. 49

occidentale près de la mer, & étoit apelé autrefois Arborea. Cette ville est de toutes parts environnée d'étangs & de marais, de-là vient que l'air qui est mauvais dans toute l'île, l'est encore beaucoup plus dans cet endroit, qui par cette raison demeure presque inhabité. Quelques Auteurs écrivent que le dernier Marquis d'Oristagni fut dépouillé de cette terre pour crime de rébellion par le Roi d'Arragon, qui s'appropriâ cet Etat: mais ils ne disent pas ni quel fut ce Roi, ni qui fut ce Marquis. Le Marquisat de Gozzo est une petite île à cinq milles de celle de Malte, elle a environ trente milles de circuit & pas plus de cinq dans la largeur: le terrain en est fertile & abonde en grains & en eau, & il y auroit plus d'habitans qu'il n'y en a, si l'île n'étoit pas trop exposée aux descentes des Corsaires, & si elle n'avoit pas été ruinée par trois fois par les flottes des Turcs, particulièrement en 1551. Lorsque Charlequint donna Malte aux Chevaliers de St. Jean de Jérusalem en fief de la Couronne d'Espagne, il leur fit encore présent de l'île de Gozzo, dont il se réserva seulement & à ses successeurs le titre de Marquis.

Entre les différens titres de Comtez  
*Tom. II.* C que

Les Comtez de Barcelonne, & de Roussillon.

## 50 ECLAIRCISSEMENT.

que Philippe II. prenoit, on voit le premier celui de Comte de Barcelonne, que Charlequint prisoit si fort au dessus de tous les autres, comme je l'ai dit dans la première partie, & dont Philippe II. ne faisoit pas moins de cas que son père, tant à cause que ce Comté est en lui-même très considérable, que par rapport à son ancienneté, & au grand nombre de beaux privilèges qui y sont annexez. Les Rois d'Arragon en ont été fort longtems les maîtres, & l'acquirent par un mariage, comme la même voye l'a mis dans la Maison d'Autriche héritière de ces Monarques. Elle eut encore par cette succession le Comté de Roussillon, qui a pour capitale Perpignan, & qui est aux confins de la Gaule Narbonnoise, d'où quelques-uns doutent que cette Province doive être effectivement réputée membre de l'Espagne, quoiqu'elle ait toujours été jointe à la Couronne d'Arragon. Sous le regne de Jean II du nom Roi d'Arragon, les François avec qui il étoit en guerre lui enlevèrent ce Comté, mais Charles VIII. Roi de France le restitua à Ferdinand le Catholique, quoique dès ce tems il eût résolu la conquête du Royaume de Naples; & depuis ce Comté est resté aux héritiers & successeurs de Ferdinand.

## ECLAIRCISSEMENT. 51

Le Comté de Cerdagne appartient d'a-  
bord à Jaques Roi de Majorque, qui Le Comté  
de Cer-  
dagne. maria sa sœur à Pierre Roi d'Arragon,  
dit le Cérémonieux, dans l'espérance qu'en  
considération de ce mariage il pourroit  
s'exempter du tribut annuel qu'il payoit  
à la Couronne d'Arragon. Il refusa en  
effet de le payer, mais sur son refus Pier-  
re, selon la pratique ordinaire de tous les  
Princes, ne connoissant ni ami ni parent  
dans une affaire qui regardoit sa souverai-  
neté, après des menaces réitérées attaqua  
son beau-frère, le dépouilla de son Royau-  
me de Majorque & du Comté de Cer-  
dagne, & retint à son profit ces deux  
Etats qui depuis sont demeurez insépara-  
blement annexez à la Couronne d'Arragon.  
Le Comté de Cerdagne est dans les Pi-  
rénées, vers la partie orientale de ces mon-  
tagnes, assez près de la Mer. On croit  
que le nom de Cerdagne (en latin Cere-  
tania) a été formé de Cereto canton de  
l'Ombrie, d'où les Romains y envoye-  
rent une colonie.

A l'égard des autres Terres & Seigneu-  
ries dont Philippe II. prenoit les titres, Autres  
Terres des  
Pays-Bas. je crois inutile d'en faire la description en  
particulier, parce que comme elles sont  
presque toutes comprises dans la vaste Sei-  
gneurie des Pays-Bas, qu'on nomme

## 52 ECLAIRCISSEMENT.

communément la Flandre, il suffira d'entrer dans un détail général de ces Provinces, dont j'aurai tant sujet de parler dans cette histoire : & comme elles ont fait la scène la plus remarquable du regne de Philippe depuis son commencement jusqu'à sa fin, il sera bon de faire voir distinctement leur situation & les autres particularitez qui les concernent, pour répandre plus de lumière sur ce que je dois rapporter.

La Flandre, comme je l'ai dit dans la première partie de cet ouvrage, est tombée dans la Maison d'Autriche pour la dot de la fille & unique héritière de Charles le hardi dernier Duc de Bourgogne, Marie, qui épousa l'Empereur Maximilien, père de l'Archiduc Philippe, qui laissa cette riche succession à son fils Charles-Quint, que nous avons vu remettre à Philippe II. Ce grand Pays fut d'abord appelé la Belgique, ensuite la Germanie inférieure, la basse Allemagne, & les Pays-Bas, à cause de son voisinage de la mer Océane ; & aujourd'hui on le nomme communément la Flandre, d'une des plus considérables de ses Provinces qui donne ainsi son nom à toutes les autres. Entre toutes les contrées septentrionales de l'Europe celle-ci tient sans contredit le  
pre-



## ECLAIRCISSEMENT. 53

premier rang, tant pour la grandeur & la magnificence des édifices, que pour l'industrie des Habitans, & le nombre des forteresses qu'on peut dire imprenables. Par tous ces avantages on pourroit lui donner à juste titre le nom de Royaume, puisqu'à l'exception de celui de France, il n'y a dans la Chrétienté aucun Etat qui puisse aller de pair avec celui-ci pour l'étendue, la force, & la quantité de villes dignes de remarque. On lui donne de circuit trois cens cinquante lieues Flamandes : il confine à l'orient avec l'Allemagne ; au midi la Lorraine, la Champagne & la Picardie Provinces de France lui servent de bornes ; à l'occident il est baigné par la Manche qui le sépare de l'Angleterre ; & au septentrion il a l'Océan.

Il renferme dix-sept Provinces, savoir, quatre Duchez, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres ; sept Comtez, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen ; le Marquisat du St. Empire ; & cinq Seigneuries, de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overijssel, & de Groningue : sans y comprendre l'Evêché de Liége, qui se trouve enclavé dans ce pays. Le Duché de Bra-

54 ECLAIRCISSEMENT.

bant a pour villes principales, Brusselles, Anvers, Bois-le-Duc, Carpens, Robduc, Louvain, Malines, Maestricht, Nivelles soumise à la juridiction spirituelle & temporelle de l'Abbesse & des Religieuses de St. George, Rode, & Valcenbourg. Le Duché de Limbourg a plusieurs villes & forteresses, mais moins considérables que celles ci-dessus. Le Duché de Luxembourg contient Arlon, Damvilliers, Ivoix, Montmedi, Thionville. Et dans le Duché de Gueldre on voit Arnhem, Nimegue, Ruremonde, Zutphen, & d'autres. Au Comté de Flandres on s'ingue Gand, Douai, Ipres, Lille, Orchies, Tournai, Alost, Bruges. L'Artois contient Arras, & douze villes murées. Dans le Hainaut on remarque Mons, Valenciennes, & vingt-quatre autres villes murées. La Hollande a pour Capitale Amsterdam si fameuse par son commerce & sa grandeur, Delft, Dordrecht, Gorcum, Harlem, La Haye, Leyde, Rotterdam. Ces quatre Provinces ont, comme je l'ai dit, titre de Comté, de même que celles de Zélande & de Namur; les autres ne sont que des Seigneuries, ainsi que je l'ai rapporté au commencement de cette dissertation. Tout ce pays compte deux

cens

## ECLAIRCISSEMENT. 55

cens vingt-quatre villes murées toutes fort belles, outre six mille cinq cens lieux ouverts, & trois millions deux cens mille Habitans.

En général c'est plutôt un pays de plaines que de montagnes, quoiqu'il s'y en trouve quelques-unes de petites, en sorte qu'il abonde en paturages & en bleds, qui y croissent d'une excellente qualité.

L'air est plus ou moins sain suivant les cantons, mais en général on ne peut pas dire qu'il soit fort tempéré, puisque le grand froid & l'extrême humidité y dominent; outre cela par rapport à la situation basse du terrain, (vû que dans certains endroits la mer est beaucoup plus haute que la terre, qu'on est obligé de garantir de l'inondation par le moyen de très fortes digues) & encore à cause des exhalaisons grossières qui s'élèvent continuellement des eaux. Les Habitans ne se parent du danger de ces influences, si propres à abrégier la vie, que par la précaution qu'ils ont de se tenir toujours extrêmement couverts de bons gros habits; d'ailleurs par le secours de certains feux arrangez avec art, ils se mettent tellement à l'abri des injures de la plus rigoureuse saison, qu'ils vivent plus longtems que

## 56 ECLAIRCISSEMENT.

d'autres Peuples dans des climats plus doux, malgré la longueur des hivers qui durent quelquefois huit mois consécutifs, avec des vents continuels & toujours très froids.

Entre un grand nombre de rivières qui arrosent ce pays, on remarque cinq fleuves principaux qui portent leurs eaux jusqu'à la mer, qui sont, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, l'Aa, & l'Ems : on y en voit de moins considérables tels que l'Isfel, la Moselle, la Lys, & d'autres, qui donnent de grands avantages aux Habitans. De plus il y a de très fameuses forêts, dont la plus célèbre est celle des Ardenes, qui se trouve aux confins des Pays-Bas vers Thionville. Dans le Hainaut on en rencontre trois fort renommées, celles de Fagne, de St. Amand, & de Mourmal. Au Duché de Brabant il y en a quatre, Lenic, Merdal, Zaunterlo, & Grotenut. Le Comté de Namur renferme la forêt de Marlaigne. La Flandre a celles de Nieppe & de Nonnen. L'Artois, le bois Guillaume. Mais la Frise en compte sept, d'où on l'appelle communément le pays des sept forêts.

Généralement les Pays-Bas produisent en abondance d'excellens fruits, & de toutes les espèces, excepté des figues,  
des

## ECLAIRCISSEMENT. 57

des amandes, des olives, & autres semblables qui demandent un climat beaucoup plus chaud : le terrain n'est pas propre pour les vignes, si ce n'est dans quelques endroits aux confins de la France & de l'Allemagne, où l'on recueille du vin, mais qui à dire vrai n'est pas des meilleurs, quoique ceux qui veulent prendre les soins nécessaires en fassent d'exquis. On ne voit dans ces Provinces aucun animal venimeux, avantage qui paroît leur être particulier, & qui s'étend même sur le caractère des Habitans qui sont exemts du venin de la malignité de cœur, qui fait l'apanage distinctif de tant d'autres cantons de la Chrétienté. En revanche ces mêmes Provinces fournissent une quantité surprenante de bœufs, de chevaux, & d'autres bêtes utiles & nécessaires à l'homme, particulièrement de troupeaux de moutons dont la laine à la vérité est rude & grossière : mais pour réparer ce défaut, & pour fabriquer tant de draps & d'autres étoffes de cette manière, dont la finesse & la bonté les font si fort rechercher dans toute l'Europe qui entoure une si grande quantité des fabriques de ce pays, les marchands employent des laines d'Angleterre & d'Espagne ; & à l'égard de la teinture on l'estime par des-

## 58 ECLAIRCISSEMENT.

fus celle des autres pays. Celui-ci donne encore en abondance des étoffes de lin & de chanvre.

Personne n'ignore jusqu'où les Habitans des Pays-Bas portent le commerce. La mer & le grand nombre de rivières y transportent tout ce qu'on peut imaginer. Sans parler de la quantité de vaisseaux qui vont aux Indes, d'où quelques Provinces particulières, sur-tout celle de Hollande & la ville d'Amsterdam par dessus les autres, tirent des richesses innombrables, je dirai que la pêche seule produit des sommes considérables, puisque le poisson salé se distribue dans tout le monde. Ajoutons à cela que le trafic dans ces pays n'a point de bornes; on y trouve en abondance toutes les marchandises, & les plus précieuses, qu'on puisse avoir dans quelque autre Province que ce soit de l'Europe. Les Naturels des Pays-Bas sont d'ordinaire d'une taille très avantageuse, ont le visage blanc & le regard gracieux, & le tempérament plus flegmatique qu'emporté, selon la qualité de l'air du canton où ils ont pris naissance & reçu la nourriture: cette tranquillité naturelle les rend propres à inventer diverses choses, & leur donne la patience nécessaire pour les porter à la dernière perfection.

## ECLAIRCISSEMENT. 59

tion. Malgré ce grand flegme ils se distinguent dans la guerre, au moyen de l'avantage qu'ils reçoivent de la nature d'un corps vigoureux & robuste, qu'ils forment à la fatigue par la pratique continuelle des exercices militaires, dont ils se font une telle habitude qu'ils paroissent nez pour ce métier si pénible. Il est vrai qu'ils ont eu dans tous les tems des guerres à soutenir, mais ils ont toujours su en tirer de grands avantages, comme je le ferai voir dans le cours de cette histoire : & pour en donner des exemples de plus fraîche datte & par cette raison plus sensibles, je parlerai de la dernière guerre dans laquelle les forces & le torrent des victoires de la France sembloient les avoir anéantis, cependant ils ont en peu de tems réparé leurs pertes, & on les a vus comme le Phénix renaître, pour ainsi dire, de leurs cendres, par une paix honorable sans avoir perdu un seul pouce de terrain. Comme je me propose d'entrer dans un plus grand détail de cette guerre dans une histoire particulière que je dois donner au Public, je n'en dirai pas davantage à présent.

Je reviens au caractère des Naturels des Pays-Bas. Ils sont d'une humeur douce

## 60 ECLAIRCISSEMENT.

& ouverte, d'une grande droiture, très entendus dans toute sorte d'arts, amateurs de la musique, fort adonnés au commerce, qu'ils entreprennent avec d'autant plus d'ardeur, qu'on ne voit point de Nation porter plus loin que celle-ci l'amour de la liberté. C'est ce motif qui engage ces Peuples à n'épargner ni soin ni travail, à ne pas craindre la fatigue, à répandre même tout leur sang pour se maintenir dans l'indépendance : or comme ils savent que l'argent est le premier mobile des efforts qu'il faut faire pour parvenir à ce but, que les trésors sont la base & le fondement des forces qu'exige une pareille entreprise, ils mettent toute leur étude, toute leur industrie à enrichir leurs Provinces. Quelques Auteurs, entr'autres Campana, les accusent de se livrer sans ménagement à une vie molle & oisive, de passer les jours & les nuits dans les excès du vin & de la bonne chère, sans songer au préjudice notable que leurs affaires en reçoivent : sans discuter la justice de ce reproche, il est certain qu'en supposant même ce penchant au plaisir, ils ne manquent jamais ni à ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, ni à ce qu'ils doivent à leur patrie. J'avoue que dans quelques

en-



## ECLAIRCISSEMENT. 61

ndroits la Jeunesse se plait beaucoup à prendre quelques heures du jour pour se divertir à table avec ses amis, mais quelque conséquence qu'on puisse en tirer, on ne sauroit disconvenir que les hommes faits & d'un âge mûr ne se livrent entièrement, les uns au soin du gouvernement public, les autres à la conduite particulière de leurs maisons & de leurs familles. En général ces Peuples ont du gout pour la politesse, & nous aiment à se faire remarquer par la magnificence de leurs habits & la somptuosité des bâtimens particuliers & publics, comme on le voit par la beauté de leurs villes & de leurs maisons de campagne.

Les femmes sont gracieuses, ont les traits beaux, le port & le maintien agréables : mais leur plus grande perfection ne consiste pas dans les beautés du corps, elles possèdent à un degré éminent les vertus si recommandables dans le sexe, l'honnêteté, la sobriété, la chasteté, la modestie. Elles ont encore des talens utiles pour la conduite & l'économie de leurs ménages, qu'elles gouvernent avec une activité digne des plus grands éloges ; & ce qui relève infiniment leur mérite, elles ne le cèdent ni à leurs maris, ni à

## 62 ECLAIRCISSEMENT.

leurs frères, pour la science du commerce: habiles dans ce point on les voit traiter, négocier, se charger du détail de leurs boutiques, faire les expéditions de dehors; en un mot elles entendent parfaitement toutes les parties du commerce, qu'elles soutiennent par une grande facilité & un penchant naturel à apprendre les langues étrangères, en sorte qu'on peut assurer qu'elles seroient capables de ménager des affaires beaucoup plus importantes, que n'est la simple direction de leurs intérêts domestiques. Cependant on les taxe d'être altières & impérieuses au-delà de ce qu'on peut dire, & non seulement de ne pouvoir souffrir qu'on les méprise, mais même d'exiger des déférences infinies.

A l'égard des particularitez du gouvernement de ces Etats, j'en parlerai suffisamment dans le cours de cette histoire, ainsi je me dispense d'entrer ici dans ce détail: néanmoins si l'on souhaite en avoir une connoissance circonstanciée, on n'a qu'à lire la relation des Pays-Bas par Bentivoglio, Meteren, Grotius, ou le Mercure Hollandois. Je me bornerai à répondre à certains Auteurs trop passionnez ou mal instruits, qui traitent les Hollandois de rebelles, c'est-à-dire qu'ils pré-  
ten-

## ECLAIRCISSEMENT. 63

endent que ces Peuples contre toutes les loix de la justice & du devoir ont pris les armes, pour se soustraire à l'obéissance de leurs légitimes Souverains. A cette imputation il n'y a qu'une réponse, qui est que, & par raport aux maximes du monde, & par raport aux mouvemens de conscience, on ne peut contester le droit qu'ils ont eu d'en venir à cette extrémité, vû que, comme je le ferai voir, les Ministres de Philippe II. avoient enfreint & aboli les anciens privilèges de cette Nation, dont voici la teneur : „ Qu'aucun Sujet de ces Provinces ne pourroit être poursuivi civilement ou criminellement que selon les loix du pays : qu'il ne seroit pas permis d'étendre la jurisdiction ecclésiastique, sans le consentement du Peuple & de la Noblesse : qu'on ne pourroit imposer des taxes, sans l'avis & l'intervention des Etats-Généraux : que dans les assemblées pour régler les affaires civiles & criminelles, il n'y auroit d'autres Députés que des Nationaux : que si le Souverain violoit les privilèges du pays, dès ce moment les Peuples seroient réputés libres, & pourroient se gouverner eux-mêmes, ou se donner à tel Prince qu'ils jugeroient à  
pro-

## 64 ECLAIRCISSEMENT.

» propos , sans pour cela encourir la note  
 » & l'infamie attachées au crime de re-  
 » bellion ».

Or tout le monde sait que Granvelle & les autres Ministres de Philippe II. ont non seulement tenté d'abolir, mais ont réellement aboli les privilèges du pays, de manière que les Peuples n'ont eu d'autre parti à prendre que d'avoir recours aux armes pour se mettre en liberté. Dieu a suscité dans ce tems-là les Sérénissimes Princes d'Orange, pour être les chefs & les conducteurs de cette entreprise, que leur valeur a amenée avec tant de gloire à un heureux succès, aux dépens de leurs biens & de leur sang qu'ils ont sacrifié au service de ces Provinces, comme je le rapporterai dans cette histoire. Le même Dieu a continué de répandre ses célestes bénédictions sur cette République, après l'avoir remise en liberté, en lui donnant l'incomparable Prince Guillaume-Henri unique & digne héritier du nom immortel des Guillaumes & des Maurices, lequel par la sagesse de ses conseils & sa bravoure éprouvée dans tant de campagnes glorieuses a non seulement maintenu sa patrie en liberté, mais l'a mise au point d'être la plus puissante République qui ait paru depuis la République Romaine,

puif-

## ECLAIRCISSEMENT. 65

puisqu'on l'a vu vaincre seule sur mer les forces unies des Puissances les plus invincibles du monde. Il étoit bien juste qu'un si illustre Corps composé de tant de Membres, après avoir secoué le joug de la servitude par le courage des Guilleumes & des Maurices, trouvât un conservateur en la personne de Guillaume III., qui par la force de son bras, ses soins inextinguibles, son zèle, & sa bonne conduite, l'a garenti d'une ruine qui paroissoit inévitable, & non seulement l'a relevé de ses pertes, mais l'a mis dans un état plus glorieux que jamais. Mais comme je dois écrire ces événemens dans un autre ouvrage, je les passe ici sous silence.



66 VIE DE PHILIPPE II.



LA VIE  
DE  
PHILIPPE II.  
ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XI.


ARGUMENT

DU LIVRE ONZIEME.

*Philippe passe à Anvers. La réception qu'on  
lui fait. Philibert Duc de Savoie déclaré  
Gouverneur des Pays-Bas. Trêve entre les  
Rois de France & d'Espagne. Augmenta-  
tion de mécontentement entre le Pape &  
Philippe. Les Colonnes persécutés. Fuite de  
Jeanne Colonne, Le Duché de Palliano don-*

PARTIE I. LIVRE XI. 67

né au Comte de Montorio. Lègats envoyez par le Pape. Il rapelle celui de Flandres. Sentimens des Politiques sur cette démarche. Philippe se prépare à la guerre. Mesures qu'il prend. Le Duc de Parme se réconcilie avec lui. Le Duc d'Albe envoye à Rome un Ambassadeur. Ses plaintes contre le Pape. Réponse que le Pape fait. Ses neveux envoient à Naples Dominique de Nero. On pousse le Pape à faire la guerre. Conditions de la Ligue entre le Pape & le Roi de France. Le Duc d'Albe se résout à faire le premier les hostilitéz. Il entre dans l'Etat Ecclésiastique. Il envoye Loffredo à Rome. Conduite du Pape à ce sujet. Conquêtes du Duc d'Albe. Grande épouvante à Rome. Siège d'Ostie. Excès de sévérité du Duc d'Albe à la prise de cette ville. Paul demande du secours à la République de Venise. Réponse des Venitiens. Discours du Pape au Sacré Collège. Il se résout à envoyer le Cardinal Caraffe pour traiter avec le Duc d'Albe. Son discours à son neveu. Abouchement de Caraffe avec le Duc d'Albe. Trêve de quarante jours. Sentimens sur cette Trêve. Le Viceroy retourne à Naples. Il est blâmé de son entreprise. Son ambition. Affaire de Don Ferrand de Luna. Affaires de Pologne. Miracle arrivé dans ce Royaume.


 Philippe, dont je ne parlerai plus que sous le nom de Roi d'Espagne, & qui avoit déjà pris les rênes du gouvernement, se transporta à Anvers un peu après
 1556.

## 68 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

La réception qu'on lui fait.

Philibert  
Duc de  
Savoie  
déclaré  
Gouver-  
neur des  
Pays-Bas.

après le départ de son père. Il y fut reçu comme Roi absolu de la Monarchie d'Espagne & Souverain des Pays-Bas, & en cette qualité les Habitans lui firent une entrée des plus superbes, & beaucoup au dessus de celle qu'ils lui avoient faite lorsqu'il y vint la première fois n'étant que Prince. Ensuite comme il n'avoit alors d'autre idée que d'établir dans ses Etats une bonne forme de gouvernement, il déclara Gouverneur des Pays-Bas & de la Bourgogne, en la place de sa tante Marie Reine de Hongrie, Emanuel-Philibert Duc de Savoie, qui outre la parenté qu'il y avoit entre le Roi & lui, étoit recommandable par les services qu'il avoit rendus au dernier Empereur, & ne pouvoit manquer d'être agréable aux Flamans auprès desquels il s'étoit fait une réputation éclatante à la tête des Armées de Charlequint pendant les guerres que ce Monarque avoit eu à soutenir dans les Pays-Bas contre les François. Véritablement Philippe ne pouvoit confier un gouvernement de cette conséquence à un Sujet qui en fût plus digne; ce Prince avoit toute l'habileté nécessaire, & il ne voyoit personne au dessus de lui pour la bravoure, ce qu'il fit connoître bientôt après, lorsque la France fit une rude guerre dans ces Provinces, qu'il fut défendre autant par sa valeur que par sa prudence & sa bonne conduite. Le nouveau Roi ne fit point d'autres changemens dans ses Etats, il y laissa tous les Gouverneurs que son père avoit placez avant son abdication.

Trêve entre les Rois de France & d'Espagne.

Des ce tems-là Marie Reine d'Angleterre,



PARTIE I. LIVRE XI. 69

1556.

, dans la vue de mettre le Roi son é-  
oux en état de commencer son regne en  
aix, avoit après bien des difficultez con-  
u une trêve entre les deux Couronnes de  
rance & d'Espagne. Cette négociation  
ut terminée à Cambrai au commencement  
e cette année entre le Cardinal Polus,  
Evêque de Winchester, & le Comte d'A-  
ndel, Plénipotentiaires de Marie d'une  
art, & de l'autre le Cardinal de Lorraine  
& le Connétable de Montmorenci, Minis-  
res de Sa Majesté Très-Chrétienne : ce-  
endant quoique le traité eût été signé &  
evêtu des formalitez ordinaires, Paul IV. Augmen-  
t tant par ses intrigues, qu'il ne subsista-  
tion de-  
meconter-  
ment en-  
tre le Pape  
& Philippe  
ue jusqu'à la fin de cette même année.  
Philippe ne fut pas surpris de cette rupture :  
connoissoit trop bien le terrain, pour ne  
as prévoir que la haine irreconciliable du  
Pape contre la Maison d'Autriche, & en  
particulier contre sa personne & la Monar-  
hie Espagnole, ne souffriroit pas long-  
ems cette réunion : il voyoit d'ailleurs cer-  
aines démarches qui marquoient manifeste-  
ment l'intention que ce Pontife avoit de  
lui susciter des ennemis, pour remplir plei-  
nement les mouvemens furieux de sa van-  
geance. Enfin notre Monarque étoit trop  
iable, pour se laisser surprendre à quelques  
ehors d'amitié & de déférence que Paul  
ui témoignoit, pour lui lancer plus sure-  
ment le venin qu'il croyoit cacher à l'om-  
bre de ses belles paroles & sous le voile  
rompeur de démonstrations d'une sincère  
estime. En effet à la première requisi-  
tion de Philippe il avoit donné un Chapeau  
de

## 70 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

de Cardinal à Jean Silice, qui d'une très basse naissance s'étoit élevé par son profond savoir & l'intégrité de sa vie à l'emploi de Précepteur de ce Prince, & il l'avoit rempli avec tant de capacité, que l'Empereur Charlequint pour lui marquer sa satisfaction lui fit assurer l'Archevêché de Tolède, avant qu'il se fût démis de la souveraine puissance.

Les Colonnez  
persecutez.

Sur ces dispositions réciproques il ne seroit pas étonnant de voir croître de part & d'autre les sujets de mécontentement, qui produisirent enfin des démarches qui annonçoient une rupture ouverte & une déclaration de guerre, vû que ces deux Puissances avoient garni de troupes leurs frontières, sous la protestation néanmoins qu'elles n'avoient d'autre vue que de se mettre en état de défense en cas qu'on attaquât leurs Etats. Déjà Paul, à la prière du Sacré Collège, avoit rendu la liberté à Camille Colonne & au Cardinal de Santa-Fiore qu'il tenoit depuis longtems en prison; mais en même tems il avoit fait de rigoureuses procédures contre Marc-Antoine Colonne, qui n'avoit pas voulu comparoître à Rome, & qui fortifioit avec grand soin Palliano château appartenant à sa Maison. On avoit mis en séquestre tous les biens qu'il possédoit dans cette Capitale & dans l'Etat de l'Eglise, sa mère, sa femme, & sa sœur étoient retenues à Rome sous bonne & sûre garde, en un mot on s'étoit assuré de tous ceux qu'on soupçonnoit être les partisans & les complices de ce Seigneur, qui étoit accusé d'avoir conspiré contre la personne du

Pon-

PARTIE I. LIVRE XI. 71

ontife, & d'avoir sollicité l'Empereur à  
déclarer la guerre.

1556.

Paul étoit entouré de ces boutefeux qui  
se plaisent qu'à semer la discorde, ces  
ennemis des Colonnes lui remettoient sans  
effe devant les yeux avec quelle fureur  
cette Maison s'étoit de tout tems déclarée  
ennemie des Souverains Pontifes, ils ra-  
pelloient l'entreprise criminelle de Sciara  
Colonne contre Boniface VIII. & les atten-  
ts du Cardinal Pompée contre Jules II.  
Sur ces exemples, & nombre d'autres rai-  
sons aussi propres à rendre un accommo-  
ement impossible, sans compter les crimes  
dont il étoit alors question & qu'ils ne  
manquoient pas de peindre des plus noires  
couleurs, ils sollicitoient vivement le St.  
Père à déclarer publiquement toute cette  
Maison ennemie de la Sainte Eglise, &  
sous cette qualité exercer les dernières ri-  
goureux de la justice.

Ces remontrances, quoique pleines d'in-  
vectives, faisoient les plus fortes impres-  
sions sur l'esprit trop ulcéré du fier Ponti-  
fe, qui, dans le plan qu'il s'étoit fait de  
faire connoître à tout le monde qu'il ne  
raignoit aucune Puissance, quand il s'agis-  
oit de soutenir la réputation du Siège A-  
postolique & la justice de ses droits, fai-  
soit montre d'intrépidité dans cette querel-  
le, & publioit hautement qu'il sauroit pu-  
rir ces rebelles, en dépit de la protection  
que l'Empereur & le Roi Philippe leur ac-  
cordoient. Pour donner plus de couleur à  
ses plaintes & rendre ses menaces plus lé-  
gitimes, il avoit grand soin de répandre dans  
ses

1556.

ses conversations particulières que les Colonne avoient tenté de l'empoisonner lui & son neveu. A l'égard de cette imputation, je n'ai jamais pu découvrir si elle avoit quelque fondement.

Fuite de  
Jeanne  
Colonne.

Jeanne Colonne mère de Marc-Antoine, prisonnière, comme je l'ai dit, dans sa propre maison, craignant qu'on n'attentât sur sa personne qu'on savoit avoir tramé la conspiration contre Ascagne Caraffe neveu du Pape, médita, pour se mettre à couvert du péril dont elle se voyoit menacée, de pourvoir à sa sûreté par la fuite, & d'emmener sa bru & ses filles. Ce dessein lui réussit sans obstacle, elles sortirent toutes sous le nom & les habits d'une Dame nommée Porcia Zambecara, qui alloit avec ses Demoiselles suivantes à son château aux environs de la ville. Au moyen de ce stratagème elles trouverent le moyen de s'évader un jour de grand matin, après avoir rendu leur fuite plus aisée par un présent qu'elles firent à la garde de la porte.

La nouvelle de cette évasion mit le Pape dans la plus furieuse colère, & sa bile fut encore plus émue de se voir si mal obéi: aussi dans les mouvemens de son dépit il voulut que le Caporal qui commandoit la garde payât cette négligence de sa tête, d'autant plus qu'il étoit presque généralement soupçonné de s'être laissé corrompre par argent. A l'égard des Dames échappées, Paul fit courir à leur poursuite un gros de Cavalerie, dans l'espérance de les reprendre & de les ramener en prison: mais cette précaution devint inutile, parceque

l'au-

PARTIE I. LIVRE XI. 73

1556.

l'auteur de l'intrigue qui conduisoit les fugitives avoit pris des mesures si justes, que le bruit de cette fuite ne se répandit que fort tard dans le public; & il étoit plus de midi avant que les premiers ordres fussent exécutés, ainsi il eut tout le tems de faire beaucoup de chemin, & enfin il arriva dans l'Abruzze en sureté.

Paul ne put donc voir sans émotion le mépris qu'on avoit fait de ses ordres; encore moins soutenoit-il le chagrin d'être, comme il le disoit lui-même, la dupe d'une femme, dont l'adresse victorieuse de ses précautions le rendoit la fable de tout le monde. Les ennemis des Colonnes enflammoient encore son ressentiment en lui faisant voir les suites terribles de cette aventure. Ainsi, piqué par lui-même, poussé par ses Ministres, il n'écoula que la voix de la vengeance, & résolut de se porter aux dernières extrémités contre cette Maison. Dans cette vue il les fit condamner par contumace à perdre tous leurs biens comme coupables des crimes les plus graves, & en conséquence de ce jugement il déclara réuni au domaine de l'Eglise le Duché de Palliano qui appartenoit à Ascanne Colonné. De plus pour ôter à cette Maison toute espérance de rentrer dans cet état, d'autant qu'il s'étoit toujours vu que les confiscations ordonnées par un Pape avoient été annullées par son successeur, prit le parti de le mettre entre les mains d'une famille qui fût en situation de s'en assurer la jouissance, & pour cet effet il investit le Comte de Montorio son neveu.

Le Duché  
de Palliano  
no donné  
au Comte  
de Montorio.

Tome II.

D

S'il

## 74 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

S'il crut s'être satisfait, les Cardinaux furent très choquez de cette aliénation, à laquelle l'autorité seule du Pontife les contraignit de consentir, encore fut-ce plutôt tacitement, & sans avoir la complaisance d'applaudir à sa conduite. Bien loin de cela ils ne purent s'empêcher de faire connoître avec éclat leur chagrin, dans la crainte que ce premier attentat sur les Biens du St. Siège n'en autorisât d'autres d'une plus grande conséquence, & le Cardinal de St. Jaques oncle du Duc d'Albe refusa opiniâtement de signer la Bulle, sur le prétexte qu'il doutoit de la validité de la confiscation. Paul ne s'en tint pas là, il donna à un petit-fils du même Comte de Montorio une autre terre des Colonnes, nommée Calvi, & qui a titre de Marquisat; enfin il enrichit d'autres de ses neveux & de ses parens des biens meubles & immeubles de ces Seigneurs disgraciez, au grand scandale de presque toute la Chrétienté, & des ennemis mêmes de cette Maison qui comptoient que ces riches dépouilles devoient être incorporées au domaine de l'Eglise, sans qu'elles pussent servir à fonder la grandeur des Neveux de Sa Sainteté.

En mon particulier je ne me ferai point un scrupule de taxer de violence ces procédures, qu'on voit poussées avec une chaleur qui passe les bornes de la colère la plus légitime: aussi le bouillant & hardi Pontife se laissoit emporter par son tempérament, sans avoir honte de manifester avec si peu de retenue la passion qu'il avoit de rendre ses Neveux puissans, même par les voyes

PARTIE I. LIVRE XI. 75

plus injustes. Cette conduite fournissoit 1556.  
ses ennemis une vaste matière de l'accabler des reproches les plus sanglans, qui d'un autre côté paroissoient l'animer à suivre ses desseins avec plus de fureur; ainsi donnoit à tout moment quelque nouveau objet de murmure, & les esprits se trouvoient à la fin si prévenus contre sa droiture, qu'il ne pouvoit rien proposer, rien faire, qui ne fût noirci par les interprétations les plus flétrissantes.

Il crut pourtant en imposer au Public, & se donner le relief d'agir en père commun des Chrétiens, dans la démarche qu'il fit d'envoyer le Cardinal Caraffe son neveu en France, & le Cardinal Motula en Flandres, revêtus du titre de *Légats a Latere*, pour féliciter les deux Monarques sur la conclusion de la trêve, & les inviter à consommmer l'ouvrage de leur réconciliation par une paix solide. Mais ces belles apparences ne changèrent pas les préjugés défavorables qu'on avoit pris de sa personne: ceux qui avoient le mieux pénétré son caractère publioient que le véritable but de ces ambassades étoit de parvenir à faire rompre le dernier traité, & de conclure une nouvelle Ligue contre Roi Catholique. Ces bruits furent bientôt confirmés par d'autres démarches qui démentoient celle qu'il venoit de faire avec tant d'éclat, il rappella le Cardinal Motula qui étoit déjà arrivé à Laestricht, & il prétendit justifier cette action par un manifeste où il disoit y avoir été forcé pour éviter un affront, ayant été averti de lieu sûr que Philippe avoit donné

Légats en-  
voyez par  
le Pape.

Il rapelle  
celui de  
Flandres.

## 76 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

ordre de mettre le Légat en prison, afin d'avoir entre ses mains un garent de la conduite du Pape. Paul ne convainquit personne, d'autant plus qu'il ne put jamais établir la vérité de ce grief, il passa pour une fourberie imaginée dans la vue de se faire un prétexte de rompre; d'ailleurs il étoit trop décrié, pour détruire sur sa parole seule la réputation que Philippe s'étoit faite d'être un Prince très-zélé à soutenir la gloire de l'Eglise & l'honneur des Pontifes.

Sentimens  
des Politi-  
ques sur  
cette dé-  
marche.

Les plus habiles Politiques relevoient le procédé de Paul d'une manière peu honorable à ce Pape, ils l'accusoient hautement de la plus noire ingratitude à l'égard de Philippe dont il étoit né Sujet, & d'une imprudence inconcevable de ne pas songer, dans la vieillesse décrépète où il se trouvoit, qu'après sa mort qui sembloit prochaine il laisseroit sa famille en butte au ressentiment d'un ennemi aussi puissant que ce Monarque. Les personnes sensées ne revenoient pas de leur surprise, de voir l'aveugle fureur avec laquelle ce Pontife, à peine jouissant du repos, se replongeoit de gayeté de cœur dans les calamitez inséparables de la guerre, sur la fausse idée de procurer à ses Sujets, à la suite des plus affreuses misères, un vain nom de Peuples libres, ou comme il disoit lui-même, une espérance certaine de la liberté, sans réfléchir qu'il convient toujours mieux à un Pape de regner en paix; maxime dont il auroit dû se convaincre par le seul exemple de Jules II, qui, pour avoir suivi les mouvemens impétueux de son

hu-



PARTIE I. LIVRE XI. 77

umeur guerrière, jetta l'Eglise dans un abîme de disgraces:

1556.

Après le retour du Cardinal Caraffe, Philippe ne manqua pas d'être informé du succès de la négociation de ce Légat à la Cour de France, & il aprit en même tems que le Roi Très-Chrétien faisoit de toutes parts des préparatifs, dans le dessein de lui déclarer la guerre conjointement avec le Pape. Sur ces nouvelles, il prit toutes les mesures nécessaires pour n'être point pris au dépourvu, d'un côté ses Officiers eurent ordre de faire des levées & des provisions, pendant que de l'autre il ordonna à ses Ambassadeurs d'employer tous les ressorts qu'ils jugeroient propres à éviter la rupture; surtout celui de Rome fut chargé de gagner, s'il étoit possible, le Duc de Palliano, c'est-à-dire le Comte de Montorio, par une pension de vingt-mille ducats, d'en offrir autant au Cardinal Caraffe, & même de proposer de plus grosses sommes pour avoir la paix.

Philippe se prépare à la guerre.

Quand il vit toutes ces tentatives inutiles, il songea à mettre quelques Princes d'Italie dans ses intérêts, principalement la République de Venise, qu'il tâcha d'engager à conclure une Ligue, où du moins à promettre de ne prendre aucun parti si la guerre s'allumoit. L'une ou l'autre de ces résolutions lui devenoit de la dernière conséquence, prévenu comme il étoit que, l'argent & les autres secours des Vénitiens manquant à Paul, il ne pouvoit qu'échouer dans ses desseins, & que dans l'indigence où il se trouvoit alors de toutes choses, il

Mesures qu'il prend.

1556. lui seroit impossible de soutenir longtems  
la guerre.

De plus Philippe eut une attention particulière à remettre les gouvernemens du Royaume de Naples & du Duché de Milan entre les mains de deux Généraux d'une valeur éprouvée: ainsi, dès le moment qu'il eut appris la conclusion de la Ligue entre le Pape & le Roi de France, & les grands préparatifs qui se faisoient de toutes parts, il fit partir le Duc d'Albe pour Naples. Il envoya dans le Milanez le Cardinal Madruccio, qui n'étoit pas moins propre à la conduite des Armées qu'au maniement des affaires politiques, comme il le fit connoître à son arrivée à Milan par l'accommodement qu'il ménagea entre le Roi d'Espagne & Octave Farnese Duc de Parme. Par ordre de Philippe, Madruccio remit le Duc en possession de Plaisance, & Marguerite d'Autriche sa femme en jouissance des revenus de Regge & de Novare; de plus il donna au Cardinal Farnese le temporel de l'Archevêché de Monréal en Sicile. Cette réconciliation ne fut pas moins agréable à Octave, qu'avantageuse aux intérêts de la Couronne d'Espagne, qui par le moyen de Parme eut le passage libre en Lombardie, & dans la Toscane par le Duché de Castro; double avantage qui dans les mouvemens prêts à éclater donnoit autant de supériorité à Philippe, qu'il caufoit de préjudice à ses ennemis.

Le Duc  
d'Albe en-  
voyé à Ro-  
me un Am-  
bassadeur.

A l'égard du Duc d'Albe, il ne fut pas plutôt arrivé à Naples, que, malgré son humeur haute & fière qui dans les con-  
junc-

Jonctures d'alors n'auroit résolu que la guerre, il prit les voyes de douceur pour se conformer aux intentions du Roi son maître. Avant toutes choses il envoya le Comte de St. Valentin aux Caraffes, pour les exhorter à ne rien entreprendre au préjudice de Sa Majesté Catholique, à mettre tout en usage pour inspirer au Pape l'esprit de paix, & le porter à ne point suivre le dessein qu'il paroïssoit avoir d'exciter de nouveaux troubles; d'autant plus qu'ils devoient considérer que la paix & la protection du Roi d'Espagne leur offroient infiniment plus d'avantages, qu'ils n'en pouvoient attendre d'une guerre & des projets de leur oncle.

Le Duc d'Albe avoit conçu quelque espérance de réussir dans sa négociation par le moyen des deux frères aînez du Cardinal Caraffé, qui n'étoit que trop semblable à son oncle, par son orgueil & ses hauteurs qui ne vouloient point souffrir d'égal, surtout par un éloignement invincible de toute réconciliation; au lieu que les autres avoient toujours fait profession d'être de fideles vassaux du Roi Catholique, & marquoient dans toutes les rencontres n'avoir rien plus à cœur que de faire paroître leur penchant à la paix, par laquelle ils comptoient même se former des établissemens plus solides que dans le tumulte de la guerre.

Le Comte exposa ses griefs au nom du Duc d'Albe, il se plaignit des violences que Sa Sainteté avoit toujours exercées contre les amis de l'Empereur & du Roi son maître, & de l'acharnement avec lequel elle

Ses plaintes contre le Pape.

1556.

s'étudioit à leur susciter des ennemis ; reproche qu'elle ne pouvoit parer, vû que persécuter les vassaux & les partisans de la Maison d'Autriche, c'étoit marquer ouvertement une haine envenimée contre ces Princes mêmes, & peu d'estime en particulier pour Philippe qui se trouvoit dans l'obligation indispensable de protéger ces victimes de l'animosité du Pape. De plus il fit voir que les fortifications qu'on faisoit sur les confins de l'Etat de l'Eglise, & les grands préparatifs qui se faisoient de toutes parts, donnoient assez à juger que Paul sentoît qu'il avoit offensé, que toutes ces mesures devenoient la preuve manifeste d'un dessein formé de faire encore plus de mal, & de soutenir de mauvaises actions par la force. Procédé, disoit l'Ambassadeur, contraire à tous égards au repos de la Chrétienté, & qui renversoit l'espérance qu'on avoit conçue d'une paix générale, que promettoit une trêve qui avoit coûté tant de peine à conclure. Enfin il fit les plus vives plaintes sur l'asile ouvert que trouvoient à Rome, non seulement les ennemis déclarés de son Roi, mais encore ses Sujets rebelles, soutenant que cette conduite ne permettoit pas de douter que le Pape n'approuvât la perfidie de ces traitres, & qu'il n'eût même dessein de se servir de leurs conseils & de les employer à son service. A tous ces griefs & quelques autres le Pape fit répondre.

Réponse  
que le Pa-  
pe y fait.

„ Qu'à moins que d'agir contre toutes  
„ les lumières de la Raison & les règles  
„ du Droit commun, il ne convenoit à  
„ qui

PARTIE I. LIVRE XI. 81

» qui que ce fût dans le monde, pas même à un Roi d'Espagne, ou à ses Ministres, de vouloir sous quelque prétexte que ce pût être restreindre l'autorité libre & indépendante que le Pape a sur ses Sujets, de manière qu'il se vît contraint de laisser leurs crimes impunis par des déférences que d'autres Potentats prétendroient leur être dues. Que lui-même ne s'embarassoit nullement de ce qui se passoit dans le Royaume de Naples, quoique cette Couronne fût feudataire du St. Siège; & qu'à plus forte raison Philippe, qui n'avoit aucune supériorité à Rome ni dans l'Etat de l'Eglise, n'avoit aucun droit de trouver à redire aux actions du Pape, qui étoit un Souverain libre & absolu.

» Mais qu'à l'égard des armemens qu'on lui reprochoit, ce n'étoit point des préparatifs pour une nouvelle guerre, mais une simple précaution pour la sûreté de Rome & de l'Etat Ecclésiastique, & pour la garde de sa propre personne, vû qu'après tant d'attentats secrets pour lui ôter la vie, il avoit toutes les raisons de craindre que ses ennemis ne se portassent aux dernières violences, & qu'ils n'entreprissent d'exécuter par le fer ce qu'ils avoient déjà manqué par le poison; ou que dans le desespoir de n'avoir pu le faire mourir par tant de voyes infames, ils n'eussent le dessein & la facilité de le dégrader avec ignominie: que des raisons si puissantes l'obligeoient de prendre des mesures propres à se mettre à couvert

## 82 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

„ d'un pareil affront, ayant de plus devant  
 „ les yeux l'exemple récent de Clément  
 „ VII, que trop de confiance avoit précipi-  
 „ té dans les plus affreux malheurs.

„ Il ajoutoit à ces défenses que, comme  
 „ il ne vouloit pas dans cette affaire soup-  
 „ conner la droiture des résolutions de Sa  
 „ Majesté Catholique, ni la sincérité de  
 „ son zèle pour la gloire de Dieu & l'hon-  
 „ neur de l'Eglise, il ne pouvoit aussi trou-  
 „ ver des couleurs pour excuser la malice  
 „ de quelques-uns des Sujets de ce Mo-  
 „ narques, qui dans l'idée de lui plaire l'a-  
 „ voient entretenu dans des préjugez tota-  
 „ lement faux, en lui faisant prendre des  
 „ soupçons sur toutes les démarches de Sa  
 „ Sainteté & de ses Neveux. Que c'étoit  
 „ sur ces gens-là seuls que tomboit son res-  
 „ sentiment & son indignation, puisque  
 „ leurs calomnies avoient donné lieu aux  
 „ ordres que le Roi avoit expédiés de gar-  
 „ nir de troupes les frontières de l'Etat de  
 „ l'Eglise sous le commandement de Ber-  
 „ nardin de Mendoza. Enfin que le Duc  
 „ d'Albe prenoit des mesures qui paroif-  
 „ soient tout à fait opposées à la paix, qu'il  
 „ faisoit mine de rechercher conformément  
 „ aux intentions de son Souverain.

„ Quant aux ennemis & aux Sujets re-  
 „ belles du Roi Catholique, on avoit tort  
 „ de lui faire un crime de leur accorder  
 „ un asile à Rome, parce qu'on ne devoit  
 „ pas ignorer que de tout tems cette Ca-  
 „ pitale de l'Eglise de Jésus-Christ avoit  
 „ été réputée la patrie commune des Chré-  
 „ tiens; qu'ainsi ce ne pouvoit pas être une

„ con-

„ conséquence sur laquelle Sa Majesté eût  
 „ lieu de fonder ses plaintes d'une chose,  
 „ à laquelle jamais aucun Potentat n'avoit  
 „ trouvé à redire. Que si cette maxime  
 „ étoit reçue, le Duc d'Albe lui-même,  
 „ qui faisoit tant de bruit à cette occasion,  
 „ devoit songer qu'il méritoit un semblable  
 „ reproche par le peu d'égard & de res-  
 „ pect qu'il témoignoit au Souverain Pon-  
 „ tife, en donnant retraite avec les plus  
 „ grands honneurs à Marc-Antoine Colon-  
 „ ne, frappé d'une excommunication légitime,  
 „ qui comprenoit toutes personnes  
 „ qui lui accorderoient asile ou des se-  
 „ cours.

„ Enfin il dit que par rapport au ressen-  
 „ timent & à l'aigreur de Sa Majesté Ca-  
 „ tholique, on ne savoit que trop à quoi  
 „ s'en tenir, puisque dès les premiers mo-  
 „ mens de son installation sur le Trône, on  
 „ l'avoit vu prétendre que des Puissances sou-  
 „ veraines respectassent ses Sujets & ses  
 „ Partisans, qu'elle entretenoit à ses fins  
 „ dans les Etats d'autrui. Mais qu'il espé-  
 „ roit que Dieu soutiendrait la justice de  
 „ sa cause, & que s'il se trouvoit dans la  
 „ nécessité d'en venir à un éclat, il ne  
 „ manqueroit pas d'appui contre l'oppression  
 „ & les violences de ses ennemis ”.

Le Comte fut renvoyé avec cette répon-  
 se, & pour donner plus de poids aux def-  
 fenses qu'on lui avoit alléguées, les Ne-  
 veux du Pape envoyèrent à Naples Domi-  
 nique de Nero, pour s'aboucher avec le  
 Viceroy. Ils chargèrent le Député, non

Ses Neveux  
 envoient  
 à Naples  
 Domi-  
 que de  
 Nero

1556. seulement de redire tout ce qui avoit été dit au Comte, mais encore par un ordre particulier de faire les plus fortes protestations de leur sincère attachement aux intérêts du Roi Catholique, qu'ils reconnoissoient & reconnoitroient toute leur vie pour leur Souverain naturel, & d'assurer encore que les troubles naissans étoient d'une nature à n'avoir aucune suite, pourvû que les Ministres de Sa Majesté tinssent avec le Pape une conduite opposée à celle qui avoit excité toute sa colére. Ensuite ils remercioient le Viceroi des offres qu'il leur avoit faites de la part du Roi, avec promesse de mettre en usage tout ce qui dépendroit d'eux pour accommoder les affaires des Colonnes, à la satisfaction de Sa Majesté Catholique qui les honnoroit d'une protection si particulière: mais sur ce point ils disoient qu'il falloit agir avec des ménagemens infinis, de peur d'encourir eux-mêmes la disgrâce de leur oncle, qui n'étoit pas moins sévère avec les siens qu'avec les étrangers.

Malgré tant de démarches de part & d'autre qui paroissoient tendre à la paix, il est certain que les deux parties étoient déterminées à prendre les armes, & qu'elles n'avoient d'autre vue que de s'amuser, afin d'avoir le tems de faire leurs préparatifs de guerre. Dans l'intervalle même de ces pourparlers, on fut convaincu des véritables intentions du Duc d'Albe: il y eut quelques lettres en chiffre interceptées qu'on écrivoit à Naples, par lesquelles on découvrit un complot tramé par le Viceroi pour surprendre



dre quelques Places de l'Etat ecclésiastique, & pour empêcher les fortifications de Paliano. On peut aisément concevoir les mouvemens de Paul à cette nouvelle, il commença par s'assurer des complices de la conspiration, entr'autres de Garcias Lasso & du Tasse maitres de la poste qu'il fit resserrer dans une étroite prison: ensuite il ordonna de nouvelles levées pour n'être pas pris au dépourvu, il fit venir à Rome les troupes de la Romagne, & remplit de gens de guerre les environs de cette Capitale.

Il ne falloit pas tant que cette découverte pour le rendre irréconciliable, ses Capitaines & les ennemis de l'Espagne le portoit assez à une rupture, qu'ils lui représentoient absolument nécessaire par des motifs si convaincans, qu'il croyoit tenir la victoire entre ses mains. „ Ils l'assuroient „ que les affaires du Roi Catholique étoient „ dans un très mauvais état, ce qu'ils prou- „ voient par la nécessité où il s'étoit vu de „ conclure avec la France une trêve, qu'il „ n'avoit obtenue qu'à force de sollicita- „ tions. Ils suposoient qu'au seul nom de „ Sa Sainteté & à la première vue de ses „ enseignes, tout le Royaume de Naples se „ revolteroit. Ils tenoient pour certain que „ les Venitiens concouroient de toutes „ leurs forces au succès de l'entreprise, si on „ leur offroit de les investir de la Sicile „ & de la Pouille, principalement de cet- „ te dernière Province sur laquelle ils a- „ voient de grandes prétentions, comme „ ayant fait autrefois partie de leurs domai- „ nes. Et, quand même cette Républi-

On pousse  
le Pape à  
faire la  
guerre.

1556.

„ que, toujours attentive à ne point expo-  
 „ ser ses États au hazard des événemens  
 „ incertains de la guerre, ne voudroit pas  
 „ d'abord prendre parti, dans la crainte de  
 „ mettre toute l'Italie en feu ; ils disoient  
 „ qu'aussitôt que le feu seroit allumé, il  
 „ n'y avoit point de doute que pour sa  
 „ propre sûreté elle ne fût contrainte d'en-  
 „ trer dans la Ligue, sur-tout s'il arrivoit  
 „ que les Espagnols eussent le dessus dans  
 „ cette guerre.

„ Qu'à l'égard du Duc de Ferrare, ce  
 „ Prince, feudataire du St. Siège, très af-  
 „ fectionné d'ailleurs au Roi de France,  
 „ n'étoit point dans le cœur ami de Phi-  
 „ lippe, qu'il ne souhaitoit rien davantage  
 „ que de remettre en faveur le Cardinal  
 „ son frère, qui, pour être tombé dans la  
 „ disgrâce du Pape, passoit sa vie hors de  
 „ Rome dans une espèce d'exil ; que tant  
 „ de motifs intéressans engageroient ce Duc  
 „ à se déclarer des premiers, & à soutenir  
 „ de toutes ses forces les desseins de Sa  
 „ Sainteté.

„ Qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus  
 „ glorieux pour elle, que de délivrer l'Ita-  
 „ lie de la servitude honteuse où elle gé-  
 „ missoit : que par le succès de cette en-  
 „ treprise, Sa Sainteté jouiroit du fruit des  
 „ travaux immenses que ce dessein avoit  
 „ couté à Jules II. Qu'après qu'on seroit  
 „ parvenu à chasser les Espagnols avec le  
 „ secours des François, il ne seroit pas  
 „ difficile par le moyen d'une Ligue entre  
 „ tous les Princes Italiens, de se défaire de  
 „ ces derniers, qui n'étoient pas aussi ha-

„ bi

» biles que les autres à conserver leurs con-  
 » quêtes : & qu'en cas qu'ils fussent s'y  
 » maintenir, ils feroient en peu de tems  
 » naturalitez par la voye des mariages, &  
 » prendroient tellement les manières du  
 » pays, qu'ils paroistroient y avoir pris naif-  
 » sance.

» Enfin ils lui remettoient devant les  
 » yeux qu'une pareille entreprise ne con-  
 » venoit qu'au Souverain Pontife, comme  
 » censeur & juge absolu des mauvaises ac-  
 » tions des Princes de la Chrétienté; (tel  
 » est sur l'autorité pontificale le sentiment  
 » des Théologiens de Rome, qui n'est pas  
 » reçu dans les Cours de l'Europe) &  
 » que, s'il n'appartenoit qu'à un Italien de  
 » prendre soin du repos & du bonheur de  
 » l'Italie, à plus forte raison ce grand ou-  
 » vrage regardoit celui qui avoit le plus de  
 » moyens, & même en qui seul se trou-  
 » voit le pouvoir de l'exécuter. Qu'il é-  
 » toit de la prudence d'un aussi grand Prin-  
 » ce que Sa Sainteté, de prévenir les maux  
 » avant leur naissance: Que sur ce princi-  
 » pe, connoissant comme elle faisoit l'é-  
 » norme puissance de la Maison d'Autri-  
 » che, à qui, pour la porter à son com-  
 » ble, il ne manquoit plus que d'abattre  
 » l'autorité du Siège Apostolique, ce qui  
 » pouvoit arriver aussitôt que la Chaire  
 » pontificale seroit occupée par un Pape  
 » d'une médiocre capacité; que sur ce prin-  
 » cipe, disoient-ils, Sa Sainteté étoit obli-  
 » gée de prendre avec toute l'ardeur pos-  
 » sible les mesures les plus justes, pour  
 » détourner un aussi grand malheur. Qu'au  
 » moins

## 88 VIE DE PHILIPPE II.

1556. „ moins elle devoit voir la nécessité indis-  
 „ pensable où elle se trouvoit de mortifier  
 „ l'humeur trop impérieuse de Philippe, &  
 „ même de le mettre hors d'état de trai-  
 „ ter les Souverains avec tant de hauteur;  
 „ & cela par un intérêt personnel, puisque  
 „ ce Prince faisoit juger par sa conduite  
 „ qu'il n'avoit pris les rênes du gouverne-  
 „ mens de la Monarchie Espagnole, que  
 „ dans le dessein de faire la guerre au Sou-  
 „ verain Pontife, pour le dépouiller de la  
 „ juridiction naturelle qu'il avoit sur ses  
 „ propres Sujets. Raison trop puissante  
 „ pour ne pas animer le zèle de Sa Sain-  
 „ teté à se servir de ses forces, à avoir re-  
 „ cours aux Protecteurs des libertez de l'E-  
 „ glise, à ne pas épargner les voyes les  
 „ plus rigoureuses contre l'ennemi pour  
 „ le contraindre d'abandonner ses projets  
 „ injustes, & lui apprendre qu'il devoit  
 „ traiter avec une profonde humilité, &  
 „ non les armes à la main, ceux qui te-  
 „ noient les clefs de St. Pierre”.

C'étoit ainsi qu'on entretenoit la colere  
 de Paul, avec plus ou moins de chaleur  
 suivant la passion de ceux qui lui donnoient  
 des conseils, mais qui tous avoient la poli-  
 tique de se conformer aux dispositions où  
 ils le voyoient. La suite fit connoitre que  
 ces Ministres, en mettant en délibération  
 ce qu'il étoit convenable & possible de fai-  
 re, n'eurent pas la prudence de considérer  
 la qualité & les forces de l'adversaire, ce  
 qui seul pouvoit les conduire à prévoir le  
 succès de l'entreprise; mais, comme il est  
 ordinaire de ne voir & de n'écouter que  
 ce

PARTIE I. LIVRE XI. 89

qui tend à autoriser nos desseins, ils publièrent d'examiner d'autres motifs plus importants & même les plus essentiels.

D'un autre côté le Roi de France, qui avoit conclu la Ligue avec le Pape aux conditions que deux de ses fils seroient investis, l'un du Royaume de Naples, l'autre du Duché de Milan, comptant sur un succès prompt & infaillible, ne manquoit pas d'enflammer le Pontife par les Ministres qu'il tenoit à Rome: & afin de le déterminer, il donna ordre au Duc de Guise, un de ses plus grands Généraux de se rendre avec une puissante Armée dans le Milanais, d'y commencer les hostilités, sur-tout d'agir de concert avec le Pape.

Le Duc d'Albe aprit bientôt tous ces mouvemens, & sur ces nouvelles il se détermina à faire marcher ses troupes dans l'Etat ecclésiastique, & d'attaquer l'ennemi dans ses propres terres, sans lui donner le temps de porter le fer & le feu sur les domaines du Roi Catholique son maître. Cette résolution fit alors beaucoup d'honneur au Viceroy, au moins auprès de ceux qui jugeoient selon la maxime générale des grands Capitaines, (maxime exactement observée de nos jours par Louis XIV.) qui veut qu'on soit le premier à agir, & qu'on se mette en situation d'accabler son ennemi, avant qu'il ait pris aucunes mesures ou pour attaquer ou pour se défendre. Cependant cette conduite fut blâmée par des Politiques plus scrupuleux, qui trouvoient contre toutes les règles de la raison de rompre le premier avec le Pape, & de lui fournir

en

1556.

Conditions  
de la Ligue  
entre le  
Pape & le  
Roi de  
France.

Le Duc  
d'Albe se  
résout à  
faire le  
premier  
les hosti-  
litez.

1556.

en ravageant les terres de l'Eglise les plus justes Sujets de se plaindre. Mais de quelle manière qu'on veuille juger de l'action du Duc, on peut dire qu'elle est consacré par le succès qui fut des plus rapides & des plus heureux, peut-être moins par la force des ressorts humains, que par une disposition particulière de la divine Providence, qui voulut benir les armes du Roi Catholique dès le commencement de son regne.

Il entre  
dans l'E-  
tat ecclé-  
siastique.

Ainsi dans les premiers jours de Septembre il entra dans l'Etat ecclésiastique, après avoir fait à St. Germain la revue de son Armée, qui se trouva forte de huit mille hommes d'Infanterie, cinq mille Italiens & trois mille Espagnols, (outre trois-mille qu'il attendoit d'Allemagne) de deux mille Chevaux, & d'un bon nombre de Gentils hommes volontaires bien pourvus de toutes choses. D'abord il abandonna plusieurs terres au pillage, & soumit tout le pays presque sans tirer l'épée, en faisant prêter serment de fidélité au Pape qu'on devoit élire, circonstance qui jeta Paul dans la plus cruelle inquiétude, ayant tout lieu de craindre que les Espagnols n'eussent dessein de former un schisme dans l'Eglise.

Il envoie  
Loffredo  
à Rome.

Ces mouvemens n'empêchèrent pas le Duc d'Albe d'envoyer à Rome Loffredo chargé de lettres pour le Pape & le Sacré Collège, auxquels le Viceroy protestoit qu'il auroit soin de conserver exactement l'obéissance du St. Siège toutes les Places dont il se rendroit maître pendant cette guerre; mais en même tems il renouvellois les assurances qu'il avoit déjà données &

PARTIE I. LIVRE XI. 91

es dispositions à la paix. Mais Paul, soup-  
çonnant que cette démarche ne tendoit  
qu'à l'amuser & à le tenir dans l'inaction,  
jusqu'à ce que les Espagnols se fussent éta-  
blis dans quelque canton des terres de l'E-  
glise, fit mettre l'Envoyé dans une étroite  
prison, de même que l'Archevêque Colon-  
ne qu'il croyoit dévoué à l'Espagne. Et  
comme il ne pouvoit plus être l'agresseur,  
il songea à se pourvoir de toutes les provi-  
sions nécessaires pour se défendre, & or-  
donna à Camille Orfino de faire travailler  
nuit & jour aux fortifications de Rome.

1556.

Conduite  
du Pape à  
ce sujet.

Cependant le Duc d'Albe, après avoir  
conquis sans trouver de résistance toute la  
Campagne de Rome & plusieurs autres  
villes, s'avança à Anagnie, où il trouva Tor-  
quato Conti qui avoit été envoyé en toute  
diligence à la tête de huit cens Fantassins  
pour fortifier cette Place, ce qu'il ne put  
exécuter, l'Armée ennemie ayant mis le  
Siège devant cette ville, qu'elle prit après  
l'avoir battue continuellement pendant trois  
jours de trois côtez. Le Général Italien  
s'enfuit de nuit avec tous ses Soldats, &  
laissa cette malheureuse ville à la discrétion  
des Espagnols, qui la saccagèrent & la mi-  
rent au pillage avec d'autant plus de fu-  
reur, qu'ils y trouvèrent un butin immen-  
se, & sur-tout une quantité considérable de  
vivres qui leur fournit de quoi subsister a-  
vec beaucoup d'aisance.

Conquêtes  
de Duc  
d'Albe.

Des progrès aussi rapides & aux portes  
de Rome jettèrent l'épouvante dans cette  
Capitale, tous les Habitans accabloient de  
reproches les Auteurs de ces troubles, ils  
se

Grande  
épouvante  
à Rome.

1556.

se croyoient déjà dans les horreurs d'un sac tel que celui qu'ils avoient essuyé quelques années auparavant, ils prioient qu'on leur donnât la paix, & prenoient des mesures pour se mettre à couvert des malheurs qu'ils attendoient, les uns par la fuite, les autres en se cachant avec leurs effets, plusieurs en s'enfermant dans le château. Enfin c'étoit par-tout un desordre qu'on ne peut décrire, & la terreur vint à son comble, lorsqu'après la prise d'Anagnie des partis ennemis firent des courses jusques sous les murailles de Rome: alors rien ne put rassurer le Peuple, pas même l'arrivée de deux mille Gascons que le Roi de France avoit envoyez au secours du Pape, & de quinze cens Fantassins qu'on avoit fait venir de l'Ombrie.

Cette quantité de gens de guerre ne fut pas capable de calmer l'agitation des esprits, les Romains ne se croyoient pas en sureté, sur-tout quand ils virent que toute l'attention du gouvernement se bornoit à faire fortifier le fauxbourg, comme s'il ne se fût pas embarrassé de laisser le reste de la ville en proye aux ennemis. D'un autre côté Camille Orfino, à qui le Pape avoit commis le commandement des troupes dans la ville & le soin des affaires de la guerre, paroissoit être tombé dans la disgrâce de son Souverain pour lui avoir trop fait connoître son penchant à la paix, & d'ailleurs il n'étoit pas agréable au Peuple qui se voyoit extraordinairement foulé pour subvenir aux frais de tant de fortifications qu'il regardoit pour la plupart comme inutiles. Ainsi on ne re-

mar-



arquoit par-tout que jaloufies, que foup-  
ons, que craintes, & perfonne n'agiffoit  
ec le zèle qu'il devoit à fa patrie.

Les Cardinaux en particulier n'épargnoient  
i remontrances, ni prières, ni motifs,  
our faire perdre au Pontife fes idées de  
erre, & ils tâchoient avec toute l'adrefle  
offible de l'amener au point de consentir  
quelque accommodement. Paul ne pa-  
iffloit point praticable fur cet article, il  
voit toujours des prétextes à oppofer, dans  
efpérance qu'il fe formoit d'être en état de  
vanger, auffitôt que fes troupes feroient  
ointes à celles du Duc de Guife. Sur ce  
lan il éloignoit par des raifons captieufes  
es délibérations au fujet des articles de paix  
u'on vouloit lui propofer, jufques là qu'un  
oir étant convenu d'envoyer le Cardinal  
Caraffe & deux autres Cardinaux pour trai-  
er avec le Duc d'Albe, le lendemain dès  
e matin un peu avant leur départ il leur  
onna un contr'ordre, fous prétexte qu'il  
e convenoit pas à la dignité du Sacré  
Collège de députer trois Cardinaux pour  
égocier avec un fimple Duc: cependant  
a députation avoit été réfolve en plein Con-  
fultoire.

Tous ces délais ne fervoient qu'à empi-  
er le mal, le Duc d'Albe faifoit avancer <sup>Siège</sup>  
on Armée victorieufe, & il vint faire le <sup>d'Oftie.</sup>  
Siège d'Oftie. Mais cette fortereffe fut fi  
rigoureufement défendue, qu'en peu de  
ours il perdit plus de cinq cens Soldats,  
entr'autres Alvare Accofta l'un de fes meil-  
eurs Officiers, & plusieurs autres braves  
Capitaines: enfin faute de munitions de  
guer-

1556.

Excès de  
sévérité  
du Duc  
d'Albe à  
la prise de  
cette ville.

guerre, la Place fut contrainte de se rendre à discrétion. Le Duc d'Albe, irrité de la résistance de la garnison, la retint prisonnière avec son Commandant Horace dello Sbirro qui s'acquitt par cette défense une gloire immortelle; au contraire du Viceroy qui se fit le renom de barbare & de cruel par la manière dure avec laquelle il fit traiter ces généreux défenseurs d'une Place de l'Eglise, au lieu d'être touché de leur courage, qui pour pareille cause auroit toujours mérité l'admiration & même les récompenses de toute personne, née avec un cœur noble & une grandeur d'ame capable de connoître le prix de la vertu. Ce fut dans cette occasion que le Duc d'Albe donna les premiers indices de cette extrême sévérité, par laquelle il se rendit si redoutable dans la suite; comme s'il eût affecté de commencer par le St. Siège à mettre au grand jour ce penchant à la cruauté, que quelques années après il déploya avec tant de barbarie en Flandres contre les Sujets de son propre Souverain.

Paul de-  
mande du  
secours à  
la Répu-  
blique de  
Venise.

Paul remplit l'Europe de ses plaintes, il invita tous les Princes à embrasser sa querelle, & avec plus d'instance que les autres la République de Venise, auprès de laquelle il fit les derniers efforts pour l'engager à secourir le Vicaire de Jésus-Christ, (c'est le titre qu'il se donnoit) opprimé par l'avarice & la cruauté des Espagnols, qui l'avoient réduit à la dernière extrémité. Les Venitiens, si renommés par leur prudence dans ce qui concerne leurs intérêts, envoyèrent exprès à Rome Febo Capello leur Sé-

1556.

Secrétaire pour porter au Pontife cette  
 réponse de la part du Sénat : „ Que Sa  
 Sainteté trouveroit en tout tems la Ré-  
 publique prête à fournir de prompts &  
 puissans secours au St. Siège, toutes  
 les fois qu'elle jugeroit la voye des  
 armes nécessaire pour mettre fin à ses  
 maux. Mais que, dans les conjonctu-  
 res où il se trouvoit alors comme il  
 lui étoit facile de sortir d'embaras par une  
 paix honorable, le Sénat ne croyoit pas  
 convenable de soutenir la guerre, con-  
 vaincu que c'étoit le moyen d'aigrir les  
 affaires, & de plonger Sa Sainteté & ses  
 Alliez dans des malheurs que peut-être  
 il deviendroit impossible de réparer. Sur  
 ces remontrances, la République protes-  
 toit qu'aussitôt qu'elle feroit assurée que  
 les desseins des Espagnols iroient effecti-  
 vement à la destruction de l'Etat ecclé-  
 siastique, ou personnellement de Sa Sain-  
 teté, dans ces conjonctures elle feroit  
 connoitre que l'attachement qu'elle avoit  
 toujours témoigné avec tant de zèle aux  
 Successeurs de St. Pierre, bien loin de  
 s'être refroidi par le nombre des sié-  
 cles, étoit plus vif & plus animé que  
 jamais ”.

Réponse  
des Veni-  
tiens.

Une pareille déclaration ne répondoit  
 pas aux espérances que Paul avoit fondées  
 sur les forces de la République: ce Ponti-  
 fe fut d'autant plus piqué de ce refus, qu'il  
 voyoit dans un labirinte d'affaires dont  
 l'issue ne pouvoit être que fort malheureu-  
 se, mal-mené comme il étoit par le Duc  
 d'Albe, avec le dépit d'ailleurs de voir que  
 per-

96 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

personne ne vouloit se remuer en sa faveur, & que le Duc de Guise, que le Roi de France avoit envoyé exprès pour le délivrer de l'oppression, marchoit à pas fort lents, & ne paroissoit pas encore prêt à joindre ses troupes aux siennes. Tel étoit le triste état du St. Père, qui néanmoins se roidissoit contre tant d'incidens, se bornant à évaporer sa bile contre tout le monde, sans vouloir entendre les projets d'accommodement que lui présenteoit Bernard Navagiero Ambassadeur de la République de Venise, qui avoit des ordres très précis de mettre tout en usage pour amener les choses à une réconciliation, qui sembloit ne dépendre que du Pape, parce que le Roi Catholique protestoit dans toutes les Cours par ses Ministres de sa disposition à la paix. Mais Paul s'endurcissoit dans ses idées de vengeance, & fermoit les oreilles à tout ce qui tendoit à rétablir le calme, jusques là qu'un jour le Collège des Cardinaux le pressant de se rendre aux vœux de toute l'Europe, il entra dans la plus furieuse colère, & dans son transport il leur parla en ces termes.

Discours  
du Pape  
au Sacré  
Collège.

„ Eminentissimes & Révérendissimes Pré-  
 „ lats. Je ne puis plus douter à présent  
 „ que la crainte d'une guerre, quoique  
 „ défensive, & par cela même nécessaire  
 „ & juste, ne préoccupe tellement vos es-  
 „ prits, qu'il ne vous est plus permis de  
 „ considérer en ma personne la qualité de  
 „ Vicaire de Jésus-Christ, & l'autorité de  
 „ Prince temporel. Par les vives instan-  
 „ ces que Vos Eminences me font de con-  
 „ sen-

PARTIE I. LIVRE XI. 97

» sentir à la paix, j'ai le chagrin de voir 1556.  
» qu'elles excusent les auteurs des trou-  
» bles, & semblent faire entendre que je  
» suis seul responsable des malheurs qui  
» s'en sont ensuivis, enfin que ce n'est pas  
» à la mauvaise volonté de mes ennemis,  
» mais au parti dont j'ai fait choix, qu'il  
» faut attribuer le danger où se trouve l'E-  
» tat ecclésiastique.

» Dans ces sentimens où je vous vois  
» tous, ai-je la liberté de concerter avec  
» vous les mesures qu'exige la nécessité des  
» affaires présentes? Il ne m'en reste d'autre  
» que de vous faire connoître l'affliction  
» mortelle dont mon cœur est pénétré, d'es-  
» sayer tant de contradiction de la part de  
» ceux que leur dignité oblige d'être les plus  
» fermes colonnes de la puissance dont je  
» suis revêtu, & sur lesquels je dois fonder  
» mes principales ressources pour la défen-  
» se du St. Siège. Ce seroit peu que les  
» Espagnols eussent résolu de m'en chasser,  
» comme toutes leurs démarches tendent  
» manifestement à ce but, si cet attentat  
» ne renversoit pas du même coup le pou-  
» voir en vertu duquel vous m'avez élu,  
» si la Religion n'y étoit pas profanée &  
» même détruite par ses fondemens les plus  
» sacrez, en un mot s'il n'anéantissoit pas  
» l'obéissance due à l'Eglise Romaine, pour  
» le soutien & l'augmentation de laquelle  
» tous les siècles ont vu tant & tant d'il-  
» lustres défenseurs ne pas craindre un mar-  
» tire certain, & sceller de tout leur sang  
» la justice de cette cause.

» Mais je consens qu'on ne fasse aucune

Tome II.

E

» at-

1556.

„ attention sur des faits qui par leur impor-  
 „ tance doivent faire le sujet principal de nos  
 „ délibérations, savoir, la criminelle témé-  
 „ rité du Duc d'Albe d'avoir fait la guerre  
 „ à un Vicaire de Jésus-Christ, d'avoir u-  
 „ surpé tant de terres de l'Eglise, de se  
 „ mettre en état d'affamer cette ville, la  
 „ résidence de ceux qui ici bas tiennent la  
 „ place de Dieu, & à qui il appartient de  
 „ gouverner avec une souveraine autorité  
 „ toutes les affaires de ce monde. Je veux  
 „ qu'on passe à mes ennemis l'injustice de  
 „ s'emparer du bien d'autrui, sur le prétexte  
 „ qu'ils craignent qu'on ne les attaque dans  
 „ leurs propres Etats; pareille manœuvre  
 „ convient assez à la Nation des Goths, dont  
 „ on fait que leurs Peuples & leur plus il-  
 „ lustre Noblesse sont descendus. Qu'il  
 „ soit permis à leur avarice, pour ne pas  
 „ dire à leur inhumanité sacrilège, de faire  
 „ deux fois tous les cinquante ans le sac de  
 „ cette malheureuse Capitale, avec autant  
 „ de liberté qu'en a un simple particulier à  
 „ couper du bois pour son usage dans les  
 „ communes de son territoire : mais de gra-  
 „ ce ne souffrons pas qu'ils nous outragent  
 „ impunément d'une manière d'autant plus  
 „ cruelle, que notre inaction leur fournit  
 „ les moyens de donner à leurs entreprises  
 „ criminelles des couleurs qui les disculpent  
 „ aux yeux du public.  
 „ Leur Général entre brusquement à  
 „ main armée dans nos Etats, s'empare de  
 „ nos domaines, y fait tous les maux qu'on  
 „ ne doit attendre que des soldats les plus  
 „ impies, & qui seroient communs parmi  
 „ le

PARTIE I. LIVRE XI. 99

1556.

„ les Turcs ; & dans le tems qu'il affouvit  
 „ sa cruauté, il affecte par les dehors trom-  
 „ peurs d'une équité feinte de faire lever par  
 „ tout les armes, que l'Eglise a coutume de  
 „ prendre lorsque le St. Siège est vacant ;  
 „ il force les Peuples qu'il foumet à prêter  
 „ serment de fidélité au futur Pontife, il pu-  
 „ blie qu'il se met en possession des terres  
 „ conquises au nom de votre Sacré Collège.  
 „ Peut-on, Révérendissimes Prélats, infé-  
 „ rer autre chose de cette conduite, sinon  
 „ que son dessein est de faire croire que  
 „ je ne suis pas le vrai & légitime Pape ? Si  
 „ cette opinion se répand avec succès, quel  
 „ vaste champ n'auront pas les hérétiques de  
 „ s'égayer par les plus sanglantes railleries  
 „ sur les indulgences qui émanent de la puis-  
 „ sance dont je suis le dépositaire ! Quel  
 „ scandale pour les Catholiques ! Ne fera-  
 „ t-on pas alors autorisé à dire, ou que vous  
 „ n'avez pas eu le pouvoir de me placer sur  
 „ la Chaire de St. Pierre, ou que vous m'y  
 „ avez intrus par des voyes illégitimes ?  
 „ Mais non, l'ennemi sent trop que ces  
 „ deux sentimens sont insoutenables, il  
 „ prend une autre route, il attaque ma per-  
 „ sonne, & sème dans le monde les bruits  
 „ les plus injurieux à mon honneur & à  
 „ ma réputation.

„ Eh, je vous prie, que prétend il faire,  
 „ sinon de troubler l'Eglise par un schif-  
 „ me, de renverser l'ordre & la discipline  
 „ de cet Etat ? Croyez moi, tout son but  
 „ est de diviser nos forces, d'engager nos  
 „ Sujets à se soustraire volontairement de  
 „ l'obéissance qu'ils nous ont jurée, d'em-

## 100 V I E D E P H I L I P P E I I.

1556.

» pêcher les Princes affectionnez pour nous  
 » de fournir les secours que nous devons at-  
 » tendre de leur amitié; & après avoir réüssi  
 » dans tous ces points, de faire servir les  
 » armes Espagnoles, par le moyen seul du  
 » respect qu'on a toujours eu pour la Reli-  
 » gion, à détruire le peu de vigueur qui nous  
 » reste pour rétablir dans son premier éclat  
 » l'ancienne liberté de l'Italie, & la gloire  
 » presque éteinte de la Nation.

» Je n'ai encore rien dit du Roi d'Espa-  
 » gne. Pour ma satisfaction, & en con-  
 » séquence de ce que ce Monarque a tou-  
 » jours fait assurer par son Ambassadeur  
 » au Roi Très-Chrétien notre vrai fils, je  
 » veux croire qu'il n'a point donné  
 » de pareils ordres au Duc d'Albe; je veux  
 » croire même qu'il a écrit plusieurs fois à  
 » ce Viceroy de s'abstenir de toutes hostili-  
 » tez: mais je ne saurois me dispenser d'ex-  
 » poser ici à vos yeux le peu de fond qu'on  
 » doit faire sur de semblables assurances,  
 » puisqu'on voit les effets démentir les pro-  
 » testations les plus solempnelles.

» Si ce que je viens de rapporter est in-  
 » contestable, pouvez-vous n'être pas convain-  
 » cus de l'énormité de l'attentat du Duc,  
 » & n'ai-je pas raison de dire, que son cri-  
 » me est au dessus de ce qu'on peut conce-  
 » voir? Cependant c'est à ce même hom-  
 » me qui a envahi l'Etat de l'Eglise, contre  
 » les intentions, bien plus contre le com-  
 » mandement exprès de son Souverain,  
 » c'est à ce coupable qui a donné lieu à tant  
 » de meurtres & de violences, qui refuse de  
 » me reconnoitre pour le Souverain Pon-  
 » tife,



PARTIE I. LIVRE XI. 101

» tise , qui pour mieux certifier ce refus 1556.  
» au mépris de mes censures non seulement  
» accorde une retraite , mais la plus singulière  
» protection à des gens que j'ai frappez  
» d'anathême : c'est enfin à cet ennemi fu-  
» rieux , que j'ai fait pressentir des disposi-  
» tions où j'étois d'oublier tant & de si  
» grands outrages que j'en ai reçus , à qui  
» j'ai fait entendre que je donnerois les  
» mains à un accommodement , aussitôt  
» qu'il seroit sorti de dessus nos terres ; c'est,  
» dis-je , à cet ennemi qu'on nous presse  
» d'envoyer des Ambassadeurs pour lui de-  
» mander les conditions de la paix , pen-  
» dant que , comme s'il avoit à traiter avec  
» son égal & d'affaires où il auroit quelque  
» apparence de raison de son côté , non  
» seulement il n'a pas voulu consentir à re-  
» tirer ses troupes sous prétexte qu'il craignoit  
» d'attirer la guerre dans son pays , mais en-  
» core il a continué avec le dernier achar-  
» nement ses hostilités & ses ravages.

» O misère du siècle ! O honte de notre  
» tems ! Le Vicaire de Jésus-Christ se trou-  
» ve contraint de supplier le Duc d'Albe de  
» vouloir lui donner la vie , pendant qu'il  
» lui tient le couteau sur la gorge ! Quelle  
» extrémité de laisser les Espagnols les mai-  
» tres de rendre ou de retenir ce qu'ils ont  
» usurpé , dans la crainte , dit-on , de perdre  
» ce qui nous reste ! Il faut donc exposer ce  
» Siège au mépris de l'univers , sous prétex-  
» te de sauver la vie à des peuples innocens ,  
» & d'empêcher la profanation des Eglises !  
» Il faut que le Souverain Pontife se laisse  
» lier les mains par un Roi d'Espagne , il

1556.

„ faut qu'un Pape souffre qu'on lui ôte la  
 „ liberté de punir ses propres Sujets rebel-  
 „ les, qu'il voye tranquillement fouler aux  
 „ piez la prééminence de sa dignité, qu'il  
 „ soutienne sans se plaindre le peu d'atten-  
 „ tion qu'on marque à le maintenir dans  
 „ tous les droits que son honneur ne lui  
 „ permet pas d'abandonner!

„ „ O indignité de nos jours! O malheur  
 „ de notre siècle! Pour tâcher d'obtenir gra-  
 „ ce, pour garentir cette ville du pillage,  
 „ pour empêcher les Ministres d'un Monar-  
 „ que fils de l'Eglise de réduire Paul IV. &  
 „ ce respectable Collège dans le misérable  
 „ état où leurs prédécesseurs ont tenu si in-  
 „ dignement le St. Père Clément VII. & ses  
 „ Cardinaux, il faut tout employer, il faut  
 „ faire les premières démarches, il faut se  
 „ résoudre à ne pas même observer les bien-  
 „ féances!

„ Je me borne à ces remontrances, il me  
 „ suffit d'avoir exposé ce qui seroit le plus  
 „ convenable dans les conjonctures présentes.  
 „ Ce discours servira à me disculper, & à fai-  
 „ re connoître que je n'agis pas dans cette  
 „ rencontre par les mouvemens d'une volon-  
 „ té libre, mais que les instantes supplica-  
 „ tions de mes frères me forcent de faire une  
 „ démarche honteuse à la place que j'occupe.  
 „ Qu'on envoie donc qui l'on jugera à pro-  
 „ pos pour nous mettre en repos, puisque  
 „ vous croyez que la guerre est un moyen  
 „ inutile pour se procurer une paix sure &  
 „ durable”.

Après ces dernières paroles le Pape se tut,  
 mais par ses gestes & sur son visage il fit éclai-  
 ter

ter la colère & la rage dont il étoit transporté. Ceux des Cardinaux qui étoient le plus rompus dans le manége des grandes affaires, tâchèrent de l'adoucir par des représentations finement ménagées, il n'obmirent rien pour diminuer à ses yeux les plus graves injures qu'il prétendoit avoir reçues du Roi Catholique & du Duc d'Albe, enfin ils parlèrent avec tant d'adresse, ils le prirent de tant de manières, qu'avant que de rompre l'assemblée il consentit à envoyer le Cardinal Caraffe son Neveu au lieu qui seroit indiqué pour le congrès, avec ordre de rendre par tous les moyens praticables la tranquillité à l'Etat ecclésiastique, & de conclure au moins une bonne trêve, s'il ne trouvoit pas jour à obtenir une solide paix.

1556.

Il se ré-  
sout à en-  
voyer le  
Cardinal  
Caraffe  
pour trai-  
ter avec le  
Duc d'Al-  
be.

Mais avant que le Cardinal neveu partît, le Pape tint dans sa chambre une Congrégation particulière des seuls Cardinaux dont il connoissoit l'attachement à son parti, avec lesquels il concerta les instructions secrètes qu'il devoit donner à son Ministre. Il ne se contenta pas des mesures arrêtées dans ce Conseil, il fit rester son neveu, auquel il recommanda de se conduire dans sa négociation avec toute l'adresse & la prudence dont il étoit capable, d'agir suivant les conjonctures, de régler ses résolutions sur les circonstances qui s'offriroient; sur-tout de ne jamais perdre de vue la Ligue conclue avec la France, de songer toujours que les troupes de cette Couronne s'avancoient à son secours, que par cette raison il ne s'agissoit que d'avoir le tems de respirer, & qu'après l'arrivée de l'Armée auxiliaire il se trouveroit en état de prendre

Son dis-  
cours à  
son neveu.

1556.

dre tel parti qu'il jugeroit le plus propre à l'exécution de ses desseins.

Abouche-  
ment de  
Caraffe  
avec le  
Duc d'Al-  
be.

Caraffe comprit parfaitement que la pensée de son oncle étoit de ne convenir que d'une trêve fort courte, & d'éloigner tout ce qui pouroit amener les affaires à la conclusion d'une paix qu'il ne lui seroit pas libre de rompre. Le jour que le Cardinal Ministre sortit de Rome, escorté d'un grand nombre de gardes & suivi d'un cortége pompeux, on publia une suspension d'armes pour dix jours, afin que les Plénipotentiaires pussent se rendre en sûreté au lieu de la conférence. Le Duc d'Albe tira un avantage considérable de cet intervalle de tranquillité, parce qu'il se voyoit alors dans des embarras capables de ruiner ses affaires, & dans une disette de toutes choses. Le congrès se tint dans une petite Ile du Tibre qui séparoit les deux Armées. L'Ambassadeur de Venise s'y rendit, à la prière des deux partis. Les deux Ministres eurent des conférences secrètes sur plusieurs points, & le Cardinal Caraffe parut disposé à recevoir les défenses & les propositions du Duc d'Albe; malgré cela on ne conclut rien, tant parce que le Cardinal n'avoit ordre de son oncle que de signer une trêve, qu'à cause que le Duc de son côté n'avoit pas de pouvoirs assez étendus pour en venir à une conclusion. La principale difficulté rouloit sur le Duché de Palliano, que le Duc prétendoit faire absolument restituer aux Colonnes sans aucun échange pour les neveux du Pape, au lieu que Caraffe demandoit l'Etat de Sienne en récompense, sur quoi il se rencontroit un obstacle, savoir, que le Duc de Florence méditoit d'annexer

nexer à son domaine cette ville & son territoire. Ainsi cet article devint le fondement du traité, & comme les Plénipotentiaires n'étoient pas suffisamment autorisez, on convint de dépêcher à cet effet dans les deux Cours: le Cardinal envoya Fantuccio à Rome, & le Duc fit partir Pacheco pour l'Espagne: mais ces députations furent inutiles, aucun Souverain ne voulut rabattre de ses demandes.

En attendant de nouveaux ordres, & pour discuter plus commodément les autres chefs de la négociation, il fut résolu de prolonger la trêve de quarante jours, avec pleine liberté aux marchans & à toutes personnes de l'un & l'autre partis d'aller, de venir, de correspondre, & de négocier ensemble. Cette nouvelle suspension fut un coup de partie pour les Espagnols, dans la triste situation où ils se trouvoient, au commencement de Décembre; & pour comble de malheur l'hiver étoit extrêmement rude, le pays ruiné, la Cavalerie incommodée de la disette de fourage, & même toute l'Armée déjà dépourvue de tout voyoit une impossibilité de recevoir des vivres, parce que le mauvais tems ne permettoit pas d'en transporter par mer à Nettuno selon le plan qu'on s'étoit d'abord formé. Enfin il devenoit impraticable d'envoyer les troupes en quartier dans les Places conquises, attendu que par-tout on manquoit de munitions de bouche, & qu'outre ce défaut de vivres qui devoit ruiner cette Armée nombreuse & composée de soldats de diverses nations, il n'y avoit point d'argent, & le Viceroi essuyoit à tout moment les murmures

Trêve de  
quarante  
jours.

1556.

Sentimens  
sur cette  
trêve.

de ses troupes dont il craignoit une désertion générale.

C'est sans doute à la vue de cette extrémité des Espagnols, que cette trêve a fourni la matière de tant de raisonnemens qu'on lit dans les Historiens. Les uns taxent les Ecclésiastiques, c'est à dire les Ministres qui gouvernoient le Pape, d'une ignorance complete sur les affaires de la guerre; ils les représentent peu capables de prendre leurs avantages, ils les accusent de n'avoir pas su observer les démarches, l'état, les desseins des ennemis; d'avoir perdu les plus belles occasions par leur avarice sordide qui les empêchoit de faire les dépenses nécessaires: & en effet ce reproche est juste, & il n'est que trop vrai que, pour avoir trop ménagé leurs finances, ils négligèrent d'agir dans des rencontres où la diligence étoit indispensable. D'autres rejettent toutes les fautes qu'on fit sur le Cardinal Caraffe seul, qui, aveuglé par les vastes espérances que lui donnoient les magnifiques promesses du Roi d'Espagne, menoit toutes les négociations suivant les vues qui préoccupoient son esprit toujours agité de mille idées d'ambition & d'intérêt: il n'avoit d'autre but que de conduire les choses à ce point, & , ce qui ne pouvoit pas s'excuser, il s'entêtoit des projets qu'il avoit formez & des moyens qu'il imaginoit pour parvenir à ses fins, jusqu'à rejeter tous les bons conseils qui lui venoient d'ailleurs, source du peu de succès de tous ses desseins, parce que son incapacité dans la conduite de semblables affaires ne lui permettoit pas de trouver dans son propre fond les ressources, si nécessaires pour  
n'être

n'être pas la dupe des gens, consommez dans  
la politique. 1556.

Malgré tous ces défauts, le Cardinal Caraffe a ses panégyristes à l'égard du traité dont il s'agit. Ces défenseurs sauvent sa réputation, en assurant qu'il s'en falloit beaucoup que la situation des Espagnols ne fût aussi desespérée que les autres le disent; qu'au contraire le Pape se trouvoit dans la plus fâcheuse extrémité, manquant absolument de tout. De plus Caraffe, sentant son oncle décrépiter, touché tous les jours au moment de sa mort, prit dès-lors le parti de changer de conduite, dans la vue de se former un établissement à l'abri des revers, d'autant plus qu'il voyoit ses affaires en desordre par la guerre qu'il avoit entreprise, & les Princes d'Italie trop lents à soutenir les projets de son oncle, comme il s'y étoit attendu. D'ailleurs dans les circonstances où l'on étoit de part & d'autre, il ne doutoit pas que le Roi Catholique ne dût lui accorder sans peine l'investiture d'un autre Etat, dont il jouiroit sans trouble, au lieu qu'il ne pouvoit jamais se maintenir tranquillement dans la possession de celui qui faisoit le sujet de la querelle, & qui l'avoit embarqué dans une guerre ruineuse: il ne croyoit pas pouvoir trouver des conjonctures plus favorables, dans le tems que les Espagnols paroissent embarrassés, & que l'arrivée des François devoit leur donner les plus sérieuses inquiétudes. Au surplus quand il se seroit trompé dans ses idées, il étoit au moins certain que le terme de la trêve lui fournissoit les moyens de grossir son Armée, de trouver de l'argent, & ce qui devenoit le point dé-

1556.

cifif, d'avoir du tems pour joindre ses forces à celles du Roi de France qui étoient en marche, enfin d'attendre la dernière résolution du Duc de Ferrare, qui étoit tellement ébranlé, qu'on ne doutoit plus qu'il ne se déclarât incessamment.

De quelque manière que le Cardinal Caraffe ait pensé, il est incontestable qu'on ne peut sauver sa mémoire du blâme d'avoir commis des fautes d'inadvertance des plus grossières, entr'autres de n'avoir pas stipulé que pendant la trêve il ne seroit pas permis d'ajouter de nouvelles fortifications aux Places dont on étoit maître de part & d'autre. Aussi le Duc d'Albe fut bien profiter de cette négligence: immédiatement après la conclusion du traité il se rendit à Anagnie, où il laissa quatre cens Espagnols & huit pièces d'artillerie, avec ordre exprès de mettre sans perdre de tems cette forteresse en état de soutenir un long siège: de plus il commanda de fortifier Nettuno & Frusolone, & chargea le Comte de Pepoli du soin de presser les ouvrages. Ensuite il s'en retourna à Naples avec la plus grande partie de son Armée, qu'il avoit dessein de rétablir, & sa première attention après son arrivée fut de prendre des mesures pour trouver de l'argent & les provisions nécessaires pour entrer de bonne heure en campagne.

Le Vice-roi retourne à Naples.

Quoi qu'on puisse dire en faveur de ce Général, il faut convenir qu'il n'acquît pas grande gloire dans son expédition, malgré les nombreuses & rapides conquêtes qu'il fit. Il est certain qu'il les dut moins à la réputation que son Armée avoit d'être com-



composée des plus vaillans soldats de la Monarchie, qu'à la trop grande sécurité des Ministres de l'Etat ecclésiastique, lesquels, aveuglez de l'opinion du respect qu'on devoit au Souverain Pontife, n'avoient pu s'imaginer que les ennemis osassent en venir sitôt aux dernières extrêmités, & sur cette confiance leurs Places étoient restées sans garnisons suffisantes, & dépourvues de toutes les munitions nécessaires. D'ailleurs l'Armée Pontificale n'eut jamais le cœur (car le courage n'est pas d'ordinaire la grande vertu des Prêtres) de paroître en campagne dans la disposition de s'opposer aux progrès des Espagnols, quoiqu'elle fût considérablement plus forte en Infanterie & en Cavalerie. Par ce détail on peut dire que la bonne fortune du Roi Catholique, & la mauvaise conduite des Ministres du Pape, couvrirent l'imprudence du Duc d'Albe, qui effectivement mit les affaires du Roi son maître dans un péril évident, en faisant irruption avec si peu de troupes, & s'enfermant si longtems dans un pays ennemi, où tout le monde étoit sous les armes; car enfin une déroute, qui paroissoit inévitable, auroit mis tout le Royaume de Naples à la discrétion des ennemis, & l'auteur de ce desastre auroit été couvert de honte & d'infamie. Ce fut aussi la crainte des Conseillers de Philippe, qui traversèrent autant qu'ils purent la résolution du Viceroy. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce rusé courtisan fut tirer avantage de leur opposition: parfaitement instruit des démarches sourdes que les Ministres de Sa Majesté Catholique en Italie

Il est blâmé de son entreprise.

## 110 VIE DE PHILIPPE II.

1556. faisoient pour rompre tous ses desseins, il fit valoir ces circonstances contre eux & à sa décharge. Il se plaignit hautement & avec beaucoup d'aigreur de ce que le Cardinal de Trente Gouverneur du Milanez ne lui avoit pas envoyé, lorsqu'il l'avoit demandé avec toutes les instances imaginables, quinze cens Espagnols, comme on en étoit convenu, & de ce qu'André Doria avoit négligé de mettre ses galères en état de servir pour cette expédition, ainsi que portoient les ordres de la Cour d'Espagne en conformité du projet de l'entreprise. Il accusa encore cet Amiral de s'être tenu si longtems dans l'inaction sous divers prétextes, que par ce contretems, & faute d'avoir reçu les troupes Espagnoles & les trois mille hommes qu'on levoit dans la Toscane pour grossir son Armée, la campagne s'étoit faite avec peu d'avantage, & qu'ainsi on avoit donné au Pape le tems de faire venir de toutes parts des provisions, & ce qui faisoit ses plus solides espérances, d'attendre en sûreté les François, dont il avoit fait presser la marche par César Braccaccio Napolitain qu'il avoit exprès envoyé en France.

Son ambition.

Il est vrai que le Duc d'Albe dans cette rencontre s'approprioit à lui seul la gloire de tous les heureux succès, & rejettoit les fautes sur la jalousie de ces deux Ministres, avec lesquels il n'entretenoit pas la correspondance nécessaire pour réussir; non que ces Seigneurs, qu'il taxoit d'être envieux à l'excès de sa grandeur & de sa réputation, manquaient au service qu'ils devoient à leur Souverain, mais par les mouvemens d'un  
in-

PARTIE I. LIVRE XI. III

insupportable orgueil qui lui étoit propre, & 1556.  
par la haine qu'il portoit à la Nation Italien-  
ne. Ces motifs le faisoient agir, & on le  
voyoit chercher avec ardeur toutes les occa-  
sions d'empêcher qu'aucun Italien ne pût  
s'introduire dans la confiance du Roi, &  
pour les en éloigner, il avoit eu le crédit  
d'obtenir les patentes de Gouverneur de Mi-  
lan, outre les titres de Viceroi de Naples  
& de Lieutenant-Général des Armées de Sa  
Majesté Catholique en Italie, ce qui étoit  
un grand sujet de mortification pour le Car-  
dinal de Trente, qui par là devenoit l'infé-  
rieur du Duc & soumis à ses ordres.

Vers ce tems arriva en Flandre la disgrace  
de Don Ferrand de Luna, Gouverneur Affaire de  
Don Fer-  
rand de  
Luna.  
du Château de Milan. Ce Seigneur, ja-  
loux de l'élévation & du grand crédit de  
Don Ferrand de Gonzagues Gouverneur de  
la ville & du Duché de Milan, avoit mis en  
usage toutes les calomnies imaginables pour  
le détruire dans l'esprit de Charlequint, jus-  
qu'à gagner des faux témoins à force d'ar-  
gent. Nous avons vu les suites de cette af-  
faire, que la vérité fut découverte, & que  
l'Empereur déclara Gonzagues innocent de  
la manière la plus honorable pour cet Offi-  
cier. Ce ne fut pas tout : Luna fut pour-  
suivi, & apellé en Flandres pour soutenir les  
faits contenus dans son accusation : non seu-  
lement il ne put alléguer la moindre preuve  
convaincante, mais il fut lui-même accusé  
de malversation par son ennemi, qui avoit  
trouvé le moyen d'avoir un détail très cir-  
constancié de ses mauvaises manœuvres au  
sujet des munitions du Château. Tant de  
griefs

1556.

griefs lui attirèrent les plus rigoureux traitemens de la part des Ministres, ce qui lui fit prendre la résolution de se mettre en fureté, & il sortit de Brusselles qu'on lui avoit donné pour prison, pour se retirer en France, où le Roi Très-Chrétien le reçut avec de grands honneurs, & lui assigna une pension considérable.

Sur le champ il écrivit à son fils Don Diégué, à qui du consentement du Roi il avoit remis le commandement en son absence, & lui ordonna de rendre le Château à quiconque lui porteroit les ordres de Sa Majesté, avec défense de se départir pour quelque cause que ce fût du service & de l'obéissance de son Souverain, ce qu'il recommandoit aussi à ses autres enfans, leur enjoignant à tous d'avoir horreur du parti qu'il venoit de prendre, pour ne jamais suivre son exemple. Sa lettre étoit remplie d'autres réflexions morales, & finissoit par des protestations qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre du Roi son Seigneur, mais qu'il ne pouvoit attribuer ses malheurs qu'à sa mauvaise fortune, à la haine & à la jalousie de quelques Ministres.

Affaires de  
Pologne.

En Pologne la Religion Catholique reçut de grandes atteintes de la part des Protestans, qui faisoient des progrès considérables dans ce Royaume. Le Pape en fut si allarmé, qu'il sollicita Philippe d'ordonner à son Ambassadeur d'agir sur cela de concert avec le Nonce Lippomano Evêque de Verone, Ministre distingué par son adresse, sa prudence, & son grand savoir, & de prendre ensemble les mesures qu'ils croi-

PARTIE I. LIVRE XI. 113

1556.

croiroient les plus promptes & les plus fures pour le soutien & l'avancement de la foi de l'Eglise Romaine dans ce pays, où une aventure extraordinaire, que je vais rapporter en peu de mots, avoit fait beaucoup de bruit sur la fin de cette année.

Dans un certain Château apellé Sagazetto, dans le voisinage de Konitz, demouroit un Juif, qui se nommoit Benedit, ou Bisheim suivant l'idiome Polonois. Il engagea par promesses & par des présens une certaine Dorothee Lazesca, qui bien que Chrétienne alloit le servir les jours du Sabat auxquels on fait que la Loi Judaïque défend de faire aucune espèce d'ouvrages, à lui promettre de lui livrer l'Hostie consacrée qu'elle devoit recevoir à la communion le jour de la Nativité de Notre-Seigneur. Cette malheureuse ne fut que trop exacte à tenir sa parole, dont la récompense convenue n'étoit qu'un ducat & demi; après avoir reçu l'Hostie de la main du Prêtre, elle la retira de sa bouche, la mit dans une petite boîte, & la porta au Juif, qui déposa ce précieux gage dans la Sinagogue, où elle fut foulée aux piez par mépris du mystère de la Transsubstantiation, ensuite percée de plusieurs coups de couteau. „ Mais la Providence divine, „ dit Campana, qui voulut confondre l'ignorance de quelques Polonois, qui alors demandoient l'usage du Calice pour les laïques dans la communion, comme si le corps de Jésus-Christ dans le Sacrement n'avoit point de sang, permit qu'aux yeux de ces sacrilèges pendant qu'ils perçoient „ l'Hof-

Miracle  
arrivé dans  
ce Ro-  
yaume.

## 114 VIE DE PHILIPPE II.

1556.

„ l'Hostie le sang sortit de chaque playe en  
 „ si grande abondance , qu'il devint impos-  
 „ sible à ces misérables de cacher leur crime  
 „ quoi qu'ils pussent faire , ils furent décou-  
 „ verts , poursuivis en justice , & brulez  
 „ vifs par ordre du Roi Sigismond qui ap-  
 „ prit cette nouvelle à Wilna ”.

Elle fut aussitôt répandue dans toute l'Eu-  
 rope , où plusieurs mois de suite elle fit le  
 sujet des conversations , on ne vit autre chose  
 dans les livres & les nouvelles publiques  
 & particulières. Philippe ne fut pas plutôt  
 informé de ce miracle , & de la peine qu'on  
 avoit fait souffrir aux auteurs de cette im-  
 piété , qu'il écrivit à Sigismond une lettre ,  
 par laquelle il témoignoit à ce Monarque  
 une reconnoissance singulière du zèle qu'il  
 avoit fait paroître pour la cause du sacré  
 mystère des autels , en punissant du dernier  
 supplice l'horrible attentat commis sur l'Hostie ,  
 à laquelle la Maison d'Autriche étoit  
 redevable de son élévation & de sa puis-  
 sance.

*Fin du Livre XI.*





LA VIE

DE

PHILIPPE II.

ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XII.

---

ARGUMENT

DU LIVRE DOUZIEME.

*Grands mouvemens du Pape. Le Cardinal Caraffe va à Venise. Réponse des Venitiens. Le Duc de Ferrare se déclare contre le Roi Catholique. Arrivée du Duc de Guise en Italie. Prise de Valence par les François. Puniton des Officiers qui avoient rendu cette Place. Mouvemens des Généraux du Roi d'Es-*

## 116 VIE DE PHILIPPE II.

d'Espagne. Marche du Duc de Guise. Il entre dans Reggio. Comment il y est reçu. Revue de son Armée. Superbe habillement du Duc de Ferrare. Il remet le commandement au Duc de Guise. Conseil de guerre. Les François sont d'avis d'attaquer le Milanéz. Avis pour faire irruption dans la Toscane. Autre pour assiéger Parme & Plaisance. Sentiment du Cardinal Caraffe. Résolution d'entrer dans le Royaume de Naples. Voyage du Duc de Ferrare à Venise. Expéditions de l'Armée de l'Eglise. Le Duc de Guise se rend à Bologne. Distribution des emplois de son Armée. Marche de son Armée. Il va à Rome. Détail du séjour qu'il y fait. Il dine avec Sa Sainteté. Discours que le Pape lui tient. Il part. Son mécontentement. Les Anglois déclarent la guerre à la France. Philippe va en Flandres. Tient un Conseil de guerre. Le Siège de St. Quentin y est résolu. Préparatifs du Roi de France. Force de l'Armée d'Espagne. Sa marche. Siège de St. Quentin. L'Amiral y entre avec des troupes. On tente en vain d'y mener un autre secours. Henri veut livrer bataille en personne. On l'en empêche. Le Connétable tente de secourir la Place. Défaite des François. Nombre & qualité des prisonniers. A qui les Espagnols furent redevables de cette victoire. La perte qu'ils firent. Conseil tenu après la victoire. Prise de St. Quentin. L'Amiral fait prisonnier. Grande consternation en France. Mesures que le Roi prend. Raisons qu'eut Philippe de ne pas aller à Paris. Prise de Calais par les François. Le Duc d'Albe aux environs de Rome. Conseil donné



PARTIE I. LIVRE XII. 117

*donné au Pape par les Généraux François. Il se résout à faire la paix. Disposition contraire du Duc d'Albe. Lettre qu'il reçoit du Roi son maître. Traité de paix. Articles secrets. Réflexions sur ce traité. Obligation de soutenir tous les droits de la Souveraineté. Combien le respect de Philippe pour le St. Siège fut préjudiciable à sa Couronne. Exemple de Louis XIV. Affronts faits par Paul à Philippe. Le Duc d'Albe va à Rome, & y est reçu avec pompe. Paroles remarquables du Pape. Le Duc retourne à Naples, & passe ensuite à Milan. Inondation du Tibre. Et de l'Arno.*

T
 Out le soin du Souverain Pontife pendant la suspension d'armes, fut de mettre ce tems à profit pour faire de grands préparatifs, dans le dessein où il étoit de continuer la guerre avec avantage, & de vanger, s'il lui étoit possible, de la manière la plus éclatante les injures qu'il avoit reçues du Duc d'Albe. Comme il fa-voit que rien ne pouvoit soutenir plus solidement sa querelle, que l'union des Venitiens, il résolut de faire les derniers efforts pour les engager à prendre son parti, & à entrer dans la Ligue, quoiqu'il eût déjà fait inutilement les plus vives instances auprès de ces habiles politiques par ses Nonces Ordinaires & Extraordinaires. Dans cette vue il se déterminà à envoyer à cette République le Cardinal Charles Caraffe son neveu avec le titre de Légat, convaincu qu'un Ambassadeur de ce rang seroit plus respecté, & engageroit le
 Sénat

1557.

Grands  
mouve-  
mens du  
Pape.

Le Car-  
dinal Ca-  
raffe va à  
Venise.

## 118 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

Sénat par la considération de sa dignité & de son crédit à revenir de son opiniâtreté, d'autant que cette Eminence étoit plus en état que personne d'exposer la situation naturelle des affaires, & qu'elle avoit le plein pouvoir de promettre tous les avantages qu'elle jugeroit convenables, & de donner les plus fortes sûretés de ses engagements. Mais Paul connut par sa propre expérience que la politique du Sénat de Venise ne fait point en fait de négociation avoir égard à la qualité des personnes qu'il ne respecte que dans les cérémonies, ni se laisser amuser par les apparences extérieures quelque brillantes qu'elles soient; il apprit que cette sage assemblée ne se détermine & n'agit qu'en vertu de la connoissance qu'elle prend du fond & de la nature des affaires, sur quoi elle résout toujours ce qui lui paroît le plus expédient: en sorte qu'à la réserve des honneurs qu'elle prodigua au Cardinal neveu, ce Ministre, après plusieurs conférences, ne remporta de sa Légation que l'infructueux plaisir d'avoir été reçu & traité comme un personnage de sa condition pouvoit l'exiger. Dans cette rencontre ces prudens Sénateurs eurent toujours devant les yeux cette maxime, que dans une maladie on ne doit pas donner les remèdes selon le caprice du malade, mais qu'un sage médecin doit se conduire suivant les préceptes de son art, sur-tout, quand ils sont fondez sur la saine raison, & reconnus convenables au mal par une longue expérience: étant certain que la douleur & les mouvemens chagrins du malade lui ôtent toute la liberté de l'esprit, nécessaire pour connoître la qua-  
lité

ité de son mal, & par conséquent deman- 1557.  
 der les remèdes dont il puisse attendre sa gué-  
 rison. Ce n'est pas que le Sénat n'adoucît  
 son refus par les plus flateuses protestations  
 de service, il assura le Cardinal qu'il étoit prêt  
 à fournir toutes ses forces; aussitôt qu'il ver-  
 roit qu'elles pouvoient contribuer au bien &  
 à la sureté de Sa Sainteté & de ses alliez;  
 mais que dans l'occurrence présente ayant une  
 entière certitude de la droiture des intentions  
 de Sa Majesté Catholique, qui les avoit fait  
 notifier plusieurs fois au St. Père, & qui  
 avoit eu la généreuse confiance de remettre  
 ses intérêts à la médiation de la République,  
 le Sénat n'épargneroit rien pour amener les  
 affaires à la conclusion d'une paix solide, en  
 conservant l'honneur & la dignité du Souve-  
 rain Pontife.

Par de semblables raisons & d'autres enco-  
 re plus secrettes, les Vénitiens se défirent,  
 avec tous les ménagemens imaginables, des  
 importunités du Légat, qui partit de Venise  
 pour se rendre en diligence à Ferrare. La  
 négociation qui l'amenoit dans cette dernière  
 ville, fut terminée aussitôt qu'il parut; le  
 Duc depuis quelque tems engagé par sa pa-  
 role à prendre parti dans la Ligue, accepta  
 sans balancer les offres que le Cardinal lui fit  
 de la part du Pape, & dont on étoit déjà  
 convenu, savoir, le Généralat des troupes  
 de l'Eglise; & sur le champ il reçut des  
 mains du Légat le chapeau & l'épée benits.  
 Il est bien vrai que dans la suite Paul lui ex-  
 pédia un Bref, par lequel, sous les peines de  
 la plus rigoureuse excommunication & d'être  
 privé de son Etat, il lui ordonnoit de  
 pren-

Réponse  
 des Veni-  
 tiens.

1557.

prendre, comme feudataire de l'Eglise, la défense du Siège Apostolique opprimé par ses ennemis, de se déclarer sans délai contre eux, & de secourir de ses forces & de sa personne le Souverain Pontife & les Puissances armées pour sa querelle.

Plusieurs assurent que le Duc exigea une pareille injonction, (sans réfléchir sur les suites fâcheuses qu'ont toujours des ordres de cette nature, malgré la contrainte apparente qu'ils imposent) pour se donner un prétexte valable auprès du Roi d'Espagne, & en cas que cette guerre tournât mal, se couvrir de l'obligation indispensable où il avoit été d'obéir à son Seigneur Suzerain, persuadé qu'une semblable excuse faciliteroit sa réconciliation avec Sa Majesté Catholique. Mais ce qu'il y a de constant, c'est que ce Duc dans toutes les occasions avoit fait paroître sa partialité contre la Maison d'Autriche, depuis qu'elle avoit pris tant à cœur de porter la famille de Médicis à un degré de grandeur & de puissance qui effaçoit celle des Ducs de Ferrare: joint à ce motif de jalousie, le chagrin d'avoir vu mettre les Farneses en possession du Duché de Parme, sur lequel il avoit des vues pour aggrandir ses Etats.

Arrivée  
du Duc de  
Guise en  
Italie.

Enfin au commencement de cette année le Duc de Guise arriva en Italie à la tête d'une nombreuse Armée, où se trouva de plus Monsieur de Brissac, qui étoit allé à la Cour concerter avec les Ministres les mesures convenables aux affaires du Piémont. A peine les François eurent-ils mis le pié dans le Milanez, que le Duc forma avec dix mil-  
le

PARTIE I. LIVRE XII. 121

le hommes le Siège de la forteresse de Valence, qu'il prit le 20 de Janvier après quelques assauts: il fit réparer les fortifications de cette Place, & en fit faire de nouvelles, il la munit d'une grande quantité de toute sorte de provisions, & y laissa une garnison nombreuse. Il prit la précaution de publier qu'il s'en étoit emparé, & qu'il la gardoit, comme étant au service du Pape. En voici la raison. Le Cardinal de Trente, à la première nouvelle de cette conquête, envoya demander qu'on lui restituât cette Place, puisqu'en vertu de la trêve qui subsistoit entre les Couronnes de France & d'Espagne, c'étoit contre la foi des traitez que les François s'en étoient rendus maîtres: le Duc de Guise répondit qu'il n'avoit pas entrepris cette expédition comme Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne, mais en qualité de Général des troupes du Souverain Pontife, auquel le Roi Catholique faisoit la guerre, & qu'ainsi il pouvoit agir contre ses ennemis vû que la trêve de quarante jours étoit déjà expirée.

1557.

Prise de  
Valence  
par les  
François.

On ne sauroit exprimer à quel point le Marquis de Pescaire, Généralissime des Armées du Roi d'Espagne dans le Duché de Milan, s'emporta contre les Officiers de la garnison de Valence, qu'il taxoit de lâcheté pour avoir rendu la place, dans le tems qu'ils avoient en chemin un Corps de troupes envoyé à leur secours. Ils furent presque tous les victimes de sa colére, dès le moment qu'ils parurent devant lui à Pavie où il étoit, il les fit mettre en prison jusqu'aux Capotaux, & après avoir fait faire leur procès,

Punition  
des Offi-  
ciers qui  
avoient  
rendu cet-  
te Place.

122 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

le Gouverneur qui étoit Espagnol eut la tête tranchée, ainsi que le Capitaine Nardo, & quantité d'autres furent pendus le même jour: on dégrada encore Piccinardi, Piantanida, & Bravo, sous cette réserve remarquable, qu'ils pourroient se réhabiliter dans leur honneur & leurs premiers emplois, aussi-tôt qu'ils auroient pris dans une bataille quelque drapeau des ennemis: le Colonel Spolverino & l'Ormanetto, après avoir subi les rigueurs d'une très étroite prison, obtinrent leur liberté sur ce qu'on les reconnut peu coupables. Noel Conti raconte cet événement avec des circonstances bien différentes, mais il est sûr qu'il a suivi des mémoires peu fideles.

Mouvements des Généraux du Roi d'Espagne.

Au premier bruit de l'irruption des François en Italie, le Cardinal de Trente, le Marquis de Pescaire, & Castalde, s'abouchèrent, pour convenir des moyens de pourvoir à la sûreté du Milanez; pendant qu'à Naples Ferrand de Gonzagues & le Duc d'Albe travailloient à mettre ce Royaume en état de défense. Les premiers jugerent que, faute d'avoir des troupes suffisantes pour faire tête à l'ennemi, il y avoit trop de risque à paroître en campagne & lui disputer le passage; & sur cet inconvénient ils prirent le parti d'éviter sa rencontre, & de fixer leurs soins à conserver les forteresses du pays, principalement le Château de Milan, qu'ils firent fortifier en toute diligence & munir de tout ce qui étoit nécessaire pour ne pas craindre une attaque. De son côté le Duc de Florence se donnoit les mêmes mouvemens dans la Toscane, dont

PARTIE I. LIVRE XII. 123

il affuroit les avenues par de fortes garnisons: les Venitiens mêmes, suivant toutes les règles de la prudence, ne négligerent pas de garnir leurs frontières.

1557.

Pendant que les Généraux Espagnols prenoient les plus justes mesures, pour opposer des digues au déluge d'ennemis qui menaçoit les domaines du Roi leur maître, le Duc de Guise, au sortir de Valence, tint sa marche par la route de Stradella, & après avoir passé aux environs de Pavie, il entra dans le Plaisantin & dans le Parmesan, où le Duc Octave lui fournit des vivres, moins à cause qu'il étoit feudataire de l'Eglise, que parce que se trouvant sans troupes & sans argent, il ne vouloit pas exposer ses Etats à devenir la conquête des ennemis. Le Cardinal de Trente & le Marquis de Pescaire, déterminés à laisser aux François le passage libre, se contenterent de les suivre quelque tems en queue, pour voir s'il ne se présenteroit pas quelque occasion de donner avec avantage sur leur arrière-garde.

Marche  
du Duc de  
Guise.

Ainsi le Duc de Guise eut toute la facilité de poursuivre sa route, & il arriva à Reggio le 15 de Février. Aussitôt que le Duc de Ferrare sut que son gendre avoit passé la rivière de Lenzo, & qu'il s'approchoit de cette ville, il alla au devant de lui avec six mille hommes d'Infanterie & huit cens Chevaux, pour lui faire plus d'honneur: mais le Duc de Guise, informé du dessein de son beau-père, voulut le prévenir, & prenant avec lui un grand nombre de Gentilshommes il se détacha du reste de son Armée, courut à sa rencontre, & le surprit par son

Il entre  
dans Reg-  
gio.

F 2

arri-

## 124 VIE DE PHILIPPE II.

1557. arrivée inattendue; il descendit de cheval pour lui rendre ses devoirs, & lui donna toujours la droite, non seulement par respect pour son beau-père, mais encore par déférence pour le Généralissime des troupes de la Ligue.

Revue de son Armée.

D'abord il fit ranger son Armée en bataille pour en faire la revue, &, à la réserve de trois mille Grisons qui d'ordinaire sont des soldats d'une valeur médiocre, elle parut la plus belle, la mieux ordonnée, la plus leste, & la plus forte tant en Infanterie qu'en Cavalerie, qu'on eût vu depuis longtems en Italie. Cette montre se fit dans la plaine des Chanoines de Parme, entre la ville de ce nom & celle de Reggio; & avant que de la commencer, le Duc de Guise remit le bâton de Commandant à son beau-père, qui, au milieu d'une si illustre & nombreuse Noblesse & suivi de toute sa Cour, se fit remarquer par la magnificence de son habillement: car on assure comme une chose certaine qu'il portoit pour plus d'un million d'écus de pierreries.

Superbe habillement du Duc de Ferrare.

Il remet le commandement au Duc de Guise.

Immédiatement après avoir reçu le bâton de Général des mains du Duc de Guise, il le lui rendit, & le déclara en sa place Chef des Armées de l'Eglise pour les expéditions qu'elles devoient faire, & sur le champ il prit la gauche. Ce ne fut ensuite que caresses, que civilités entre les François & les Italiens, & les deux Ducs, accompagnés des Grands de leur suite, prirent le chemin de Reggio où ils firent ensemble leur entrée. Le Cardinal Caraffe étoit venu en poste incognito, pour voir cette florissante Armée, &



& conférer avec les Ducs de Ferrare & de Guise: la curiosité avoit encore amené le Marquis de Montbel, & le Seigneur de Lodovar Ambassadeur de France auprès de la République de Venise: le principal sujet du voyage de ce dernier fut l'envie de rendre visite au Général François. Tous ces Seigneurs furent présens à la revue, & admirèrent unanimement la grande expérience de ce fameux Capitaine, dans l'ordonnance & la disposition de ses troupes. 1557.

On ne songea le reste du jour qu'à prendre du repos, & le lendemain dès le matin on tint un grand Conseil, pour résoudre les entreprises de la campagne, & de quel côté on devoit porter le fort de la guerre. La différence des intérêts causa dans l'assemblée une diversité d'opinions, qui donna lieu à de longues disputes. Tout le but des François étoit de tenter la conquête du Duché de Milan, & ils représentoient cette expédition très facile, sur l'assurance que ce pays étoit fort mal pourvu, & les Espagnols entièrement hors d'état d'y faire entrer aussi promptement qu'il faudroit une plus grande quantité de munitions, que celle qui y seroit lors de l'attaque. Pour fortifier leur sentiment, ils ajoutoient que du côté de Novare & de la Lomelline Monsieur de Brissac tenoit tellement le Marquis de Pescaire en échec, qu'on pouvoit compter sur un succès infaillible, & qu'il n'y avoit qu'à former le Siège de Crémone, dont par cette raison la prise devenoit certaine, d'autant qu'on savoit de bonne part que cette Place étoit presque sans défense. Cette conquête faite,

Conseil de guerre.

Les François sont d'avis d'attaquer le Milanéz.

1557.

ils faisoient voir l'allarme répandue par tout, les ennemis consternez, & dans leur frayeur incapables de défendre Pavie & Milan. Mais ce qu'ils crurent devoir entraîner tous les suffrages fut de dire que les Espagnols ne pouvoient espérer d'assez prompts secours, ni d'Allemagne, ni du Royaume de Naples, ni d'Espagne. Quant au premier, ils représentoient que les Allemans n'étoient pas encore assemblez, & que quand même ils se trouveroient en état de partir sur le champ, ils marcheroient d'ordinaire avec tant de lenteur, qu'on ne devoit pas craindre qu'ils arrivassent avant qu'on fût maître des principales fortereffes. Outre que s'ils prenoient leur route par Trente, il seroit facile de les arrêter, quand on feroit venir les troupes du Piémont dans le canton de Ghierra d'Adda pour s'emparer des passages, d'où ils étoient alors contraints de passer dans le Royaume de Naples. De ce côté il ne falloit pas craindre que le Milanez reçût du renfort, attendu qu'il y avoit peu de troupes dans ce Royaume, encore étoient-elles embarrassées à défendre l'entrée du pays aux Généraux de l'Eglise, qui dans le même tems trouveroient jour à pénétrer jusques sur les frontieres, d'autant plus qu'on avoit tout sujet de croire les Napolitains disposez à la revolte, parce qu'on n'ignoroit pas combien ils étoient mécontents de la domination des Espagnols. A l'égard des secours d'Espagne, la saison peu propre à se mettre en mer, suffisoit pour prouver qu'ils n'arriveroient jamais à tems.

Avis pour

Pierre Strozzi soutint ensuite que l'honneur

PARTIE I. LIVRE XII. 127

neur & la réputation des armes de Sa Ma- 1557.  
 jesté Très-Chrétienne exigeoient qu'on atta-  
 quât Sienne, & qu'on opprimât le Duc de Florence, qui, selon lui, pouvoit être d'un coup de main chassé de la Toscane, par ra-

faire ir-  
 ruption  
 dans la  
 Toscane.

port aux intelligences qu'il disoit avoir avec les Florentins & les Siennois, sans compter que les mécontents offroient de fournir les sommes nécessaires pour cette expédition. On eut beau objecter que le Duc de Florence, bien instruit des desseins de la Ligue, avoit pris ses mesures, fait amas de provisions de guerre & de bouche, & mis toutes ses Places en état de se défendre longtems: Strozzi demeura ferme dans son opinion, & crut trouver des raisons assez solides pour renverser la réponse qu'on venoit de lui faire: entr'autres il assura qu'au moment que l'Armée paroîtroit dans le voisinage de cet Etat, le Duc se verroit accablé par une foule d'ennemis domestiques, bien plus à craindre pour lui que ceux du dehors, & dont il lui seroit impossible de parer les coups sans être secouru, & qu'on ne voyoit pas de quelle part il pourroit recevoir du secours.

Le Duc de Ferrare, qui depuis longtems souhaittoit avec passion de se voir maître de Parme & de Plaisance, pour aggrandir sa Souveraineté, proposa la conquête de ces deux villes, par le moyen desquelles il prétendoit que les François pourroient plus commodément fondre sur le Milanez, parce que lui-même auroit toute la facilité de leur fournir sans obstacle les vivres, munitions, & autres choses nécessaires, dont ses Etats étoient abondamment pourvus. Par

Autre  
 pour assié-  
 ger Parme  
 & Plaisan-

## 128 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

ces expéditions, il faisoit voir l'Armée de France établie au milieu du Duché de Milan, qui en même tems seroit resserré du côté des monts par Monsieur de Brissac, & de celui de Crémone & de Lodi par les François : circonstances qui assuroient le succès de l'entreprise, n'étant pas possible de concevoir comment les Espagnols pourroient rendre la moindre défense, dans la disette où ils étoient de troupes suffisantes & d'argent, odieux d'ailleurs aux Peuples de cet Etat rebutez par les longues & continuëles misères qu'ils enduroient sous leur domination, ce qui leur ôtoit les moyens de faire fond sur leurs propres forces. Le Duc de Guise appuya fortement cet avis, soit par complaisance pour son beau-père, soit qu'il crût que c'étoit en effet le parti le plus convenable. Il ajouta même qu'il ne falloit pas penser à faire aucune tentative sur le Royaume de Naples avec des préparatifs aussi foibles, puisqu'autrefois Lautrec y avoit échoué à la tête de forces beaucoup plus considérables : triste exemple, qui devoit faire sentir toute la difficulté de l'entreprise, qu'on pouvoit dire à présent impraticable depuis que les Espagnols avoient eu le tems de si bien fortifier les frontières de cet Etat.

Sentiment  
du Cardinal  
Caraffe.

Tous ces avis déplaisoient infiniment au Cardinal Caraffe, qui n'en voyoit aucun propre à lui procurer les avantages qu'il attendoit de cette guerre. Il prit la parole, pour proposer l'expédition de Naples, comme la plus importante, à son sens, que les Confédérez pussent entreprendre. Par cette conquête, dit-il, tous les autres domaines que  
le

PARTIE I. LIVRE XII. 129

1557.

le Roi Catholique possédoit en Italie de-  
voient tomber d'eux-mêmes; ce Monarque,  
une fois chassé de ce Royaume, ne pouvoit  
plus se soutenir, ni dans le Duché de Mi-  
lan, ni dans l'Etat de Sienne; il perdoit de  
plus tout son crédit auprès des Princes Ita-  
liens, que sa puissance retenoit dans son par-  
ti. Pour donner plus de poids à ces réflé-  
xions, & faire voir d'un coup d'œil l'infail-  
libilité du succès, il fit observer que par  
rapport à l'étendue du Royaume de Naples,  
il y avoit trop peu de troupes pour le défen-  
dre; que Sa Majesté Catholique manquoit  
de Généraux dont on pût redouter l'expé-  
rience & l'habileté; que le Duc d'Albe ne  
passoit pas pour avoir beaucoup de coura-  
ge, que pour vouloir prendre trop de me-  
sures dans la crainte de trop hazarder, il  
perdoit tout son tems, & consommoit sans  
fruit ses finances; enfin que les autres Com-  
mandans commençoient par cette guerre  
leur aprentissage dans la conduite des Ar-  
mées.

Le Cardinal ne s'en tint pas à ces rai-  
sons, il en détailla nombre d'autres plus ou  
moins concluantes, mais toutes trop foibles  
pour ramener à son sentiment les Ducs de  
Ferrare & de Guise. Quand il vit ces  
Princes opiniâtrément attachez à leurs opi-  
nions, pour terminer toutes les incertitudes  
il tira de sa poche un Bref, par lequel le  
Pape défendoit absolument de songer à d'au-  
tre expédition qu'à celle du Royaume de  
Naples. Une décision aussi formelle imposa  
silence à toute l'assemblée; le Duc de Gui-  
se, qui avoit ordre précis du Roi son mai-

Résolu-  
tion d'en-

F 5

tre

## 130 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

trer dans  
le Royau-  
me de  
Naples.

tre de suivre en tout les résolutions de la Cour de Rome, ne balança pas à prendre le parti d'obéir. De son côté le Duc de Ferrare ne répondit rien, mais le cœur plein de dépit, & tirant le plus sinistre augure du succès d'une entreprise qu'il voyoit conduite par des intérêts particuliers, qui étouffoient les raisons les plus solides, les plus assorties à l'état des affaires, dictées par toutes les règles de la guerre, il se détermina à n'avoir d'autre soin que de pourvoir à la sûreté de ses Etats. Caraffe y consentit, à condition que le Duc délivreroit sur le champ une certaine somme de deniers, & quelques pièces d'artillerie que le Pape étoit obligé de fournir.

Voyage  
du Duc de  
Ferrare à  
Venise.

Ainsi, l'entreprise de Naples résolue, ce qui fut un coup de partie pour le Roi d'Espagne, tous les Généraux allèrent à leurs postes, Caraffe & le Duc de Guise avec l'Armée prirent le chemin de Bologne, Brisfac retourna en Piémont, les autres tournèrent du côté où leurs charges exigeoient leur présence. Pour le Duc de Ferrare, il remit le commandement de ses troupes au Prince Alfonse, & passa à Venise, pour désabuser le Sénat des ombrages qu'il avoit pris de son alliance avec les François: impressions que les Espagnols avoient su fortifier, en publiant, pour lui attirer toute la haine de la République, que son but étoit de recouvrer la Polesine, & que de plus par un article secret de la Ligue les Confédérez devoient fondre sur les terres des Vénitiens, aussitôt qu'ils seroient venus à bout d'abattre la puissance du Roi d'Espagne en Ita-

Italie, pour reprendre chacun ce qu'il prétendoit avoir été usurpé sur ses ancêtres par la République. Mais le Duc Hercule fit connoître si évidemment la fausseté de ces bruits, & eut l'adresse de convaincre le Sénat de la droiture de ses intentions, de manière qu'on lui donna les témoignages les plus authentiques de la satisfaction qu'on avoit de sa conduite, & il fut comblé d'honneurs pendant son séjour. Mais il se vit bientôt obligé de partir brusquement de Venise, sur la nouvelle qu'il reçut de la fuite des Princes de Corregio, qu'on lui mandoit être sortis de Ferrare dans le dessein de suivre le parti du Roi Catholique: ce qui lui fit craindre quelque complot de leur part contre sa personne ou contre son Etat, & pour prévenir de semblables desseins, il partit à lettre vue sans prendre congé du Sénat, laissant un Gentilhomme chargé de l'instruire de ce qui se passoit, & du motif de son départ précipité, en même tems de lui témoigner sa reconnoissance des honnêtetez qu'il avoit reçues.

Au moment que la trêve entre le Pape & le Duc d'Albe fut expirée, l'Armée pontificale recommença les hostilitéz, & s'étant remise en campagne elle reprit sans peine Carpineto, Genezzano, Cavi, Valmonté, & plusieurs autres Places que les Espagnols avoient brusquement abandonnées, pour renforcer les garnisons d'Anagnie & de Monteferrino, qui même n'auroient pas tenu contre les troupes de l'Eglise, si elles n'avoient pas manqué de vivres. Au reste l'Etat ecclésiastique ne fut pas le seul can-

Expédi-  
tions de  
l'Armée  
de l'Eglise.

1557. ton où la guerre se pouffoit, de part & d'autre on faisoit des courses bien avant dans le pays, avec des succès fort diversifiez. Bien plus, on ne se contentoit pas d'employer la voye permise des armes, on tramoit des trahisons, & l'on en découvrit une contre le Duc de Ferrare, pour laquelle plusieurs personnes subirent le dernier supplice, & cela dans le tems que le Marquis de Pescaire étoit entré avec un Corps de troupes dans le Ferrarois.

Le Duc de Guise se rend à Bologne.

On fit des honneurs extraordinaires au Duc de Guise à son arrivée dans Bologne, mais quand il fit la revue de l'Armée pontificale, il fut très mécontent de la voir beaucoup plus foible que le Pape ne l'avoit promis. Il en témoigna sa surprise au Cardinal Caraffe, qui crut le tranquilliser en l'assurant que dans la Marche d'Ancone il trouveroit le Général Toraldo à la tête d'un gros Corps d'Infanterie, & à Ascoli & aux environs le reste des troupes & toutes les provisions nécessaires pour l'entreprise.

Le Duc parut se contenter de cette nouvelle promesse, ensuite il tint en présence du Cardinal un Conseil de guerre, où il fit venir tous les Commandans de son Armée, pour déterminer par leurs avis quelle route étoit la plus facile & la plus sûre pour se rendre dans le Royaume de Naples. Il n'y eut qu'une voix pour celle de Trente, parce qu'il s'y trouvoit moins de forteresses capables d'arrêter, & que tous les passages y étoient moins dangereux & plus larges; joint à ces avantages le voisinage de la Marche d'Ancone, d'où l'on pouvoit alors recevoir

com-



PARTIE I. LIVRE XII. 133

commodément des vivres en abondance, si 1557.  
l'on ne pouvoit pas en tirer de l'Abbruzze,  
comme il arriva, les ennemis ayant non seu-  
lement dégarni, mais même entièrement rui-  
né cette Province.

Cette résolution prise, le Duc fit la distri-  
bution des premiers emplois de son Armée: Distribu-  
tion des  
emplois  
de son Ar-  
mée.  
il donna au Duc d'Aumale son frère le com-  
mandement en chef de la Cavalerie, outre le  
titre de Lieutenant-Général des troupes  
Françoises; le Marquis d'Elboeuf son autre  
frère fut nommé Général de l'Infanterie  
Suisse, le Seigneur de Cipierre Mestre de  
Camp général, le Duc de Nemours Géné-  
ral de l'Infanterie Françoise, enfin il créa  
Maréchaux généraux de toute l'Armée les  
Sieurs de Tavanès & de la Mothe.

De Bologne l'Armée se rendit à Ravenne, Marche de  
son Armée.  
delà elle passa à Rimini, où le Duc de Gui-  
se en laissa une partie, & avec l'autre il alla  
rendre visite au Duc d'Urbain qui étoit alors  
à Pesaro. Enfin, après avoir donné ses or-  
dres pour la marche de l'Armée qui devoit  
entrer dans l'Abbruzze, il prit la poste avec  
le Cardinal Caraffe & le Prince de Ferrare Il va à  
Rome.  
pour se rendre ensemble à Rome, où il a-  
voit dessein non seulement de baiser les piez  
de Sa Sainteté, & recevoir sa bénédiction  
afin de ne commencer l'entreprise que muni  
de ce secours spirituel, mais encore pour  
entendre de la propre bouche du St. Père  
ses volontez au sujet des expéditions de la  
campagne.

Il n'avoit compté rester à Rome que deux Détail de  
séjour  
qu'il y fait.  
ou trois jours, mais, soit que la bonne for-  
tune des Espagnols disposât les choses autre-  
ment,

1557.

ment, pour leur donner le tems de faire toutes les provisions nécessaires pour se mettre en état de défense, soit que la mauvaise étoile du Duc voulût lui enlever la gloire que les circonstances favorables lui présentoient, il se vit contraint de demeurer dans cette ville un mois entier avec un chagrin d'autant plus grand, qu'il ne lui fut pas possible de tirer du St. Père autre chose que des indulgences, des reliques, des stations; & des Caraffes que des complimens, de belles paroles, des promesses vagues, sans aucune apparence d'effets réels, vû qu'il n'y avoit de prêt ni argent, ni troupes, ni vivres. De plus son Armée, qu'il avoit fait rester dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone, où elle étoit extrêmement à charge aux Peuples de ces Provinces, donnoit de nouveaux déplaisirs au Pape, qui se voyoit fatigué sans relâche des plaintes que les villes lui faisoient faire par leurs Députés, avec les plus vives instances d'apporter quelque soulagement à leurs misères.

Il dîna  
avec Sa  
Sainteté.

Enfin, pour mettre le comble aux honneurs & aux caresses que le Duc de Guise recevoit à Rome, Paul, après lui avoir renouvelé sa parole qu'il pourvoiroit incessamment à tout, le fit dîner avec lui, mais sur une table un peu plus basse que la sienne, & il s'égaya jusqu'à avoir la complaisance de porter des santez, & boire à celles du Roi Très-Chrétien & du Duc même, qui reçut debout cette faveur si distinguée. Au moment de son départ Sa Sainteté lui fit présent d'un magnifique diamant de la valeur de quatre mille pistoles, & lui remit les patentes de

PARTIE I. LIVRE XII. 135

de Capitaine-général pour l'expédition du Royaume de Naples. 1557. Ensuite il lui dit que

„ cette entreprise à jamais fameuse ne pou- Discours  
 „ voit pas manquer de le couvrir d'une gloi- que le  
 „ re immortelle, puisque non seulement Pape lui  
 „ son zèle le portoit à venir délivrer le Vi- tient.  
 „ caire de Jesus-Christ des allarmes que lui  
 „ donnoient les Espagnols, mais qu'il alloit  
 „ joindre aux Etats du Roi son maitre de si  
 „ beaux & si vastes domaines. Service qui  
 „ lui assuroit & à sa Maison jusqu'à la der-  
 „ nière postérité la reconnoissance des Fran-  
 „ çois, outre qu'il auroit l'honneur de ren-  
 „ dre à ces Peuples si renommez la réputa-  
 „ tion, qu'ils sembloient avoir perdue les  
 „ années précédentes par le malheureux suc-  
 „ cès de leurs armes dans le même Royau-  
 „ me”. Et dans le moment qu'il lui donna  
 „ sa bénédiction, il ajouta „ qu'il étoit char-  
 „ gé de la conduite d'une entreprise, la plus  
 „ relevée & la plus honorable que jamais  
 „ les plus illustres Capitaines aient eu entre  
 „ les mains, & qui alloit de pair avec les  
 „ exploits de Charlemagne, ou de Godefroi  
 „ de Bouillon duquel il tiroit la naissance par  
 „ une longue suite d'ayeux célèbres, & dont  
 „ il ne pouvoit manquer de faire revivre la  
 „ gloire en sa personne, qui par là devoit  
 „ répandre un éclat immortel sur toute la  
 „ Nation Françoise. Evénemens dont il  
 „ auguroit le succès, puisqu'il s'agissoit de  
 „ combattre pour la justice & les intérêts de  
 „ l'Eglise.

Ce fut avec ces présages trop anticipés  
 d'un bonheur qui n'arriva pas, ce fut en  
 donnant les plus brillantes espérances, en  
 s'é-

1557.

Il part.

Son mé-  
contente-  
ment.

s'épuisant en promesses, que Paul congédia le Duc de Guise. Ce Prince partit avec le Marquis de Montbel pour rejoindre l'Armée, qu'il fit marcher vers Ascoli, dans la vue d'y recevoir les troupes de Toraldo, & celles de Montbel qui avoit rassemblé à Rieti quatre mille hommes, en sorte que toute l'Armée du Pape ne montoit pas à six mille Soldats, & dont même on ne pouvoit tirer aucun service, qu'ils refusoient absolument, parce qu'il n'y avoit point de fonds pour payer leur solde. On ne sauroit exprimer le dépit du Duc, qui, outre cet incident, ne voyoit point paroître l'artillerie qu'on lui avoit promis de faire venir de Ferrare & de la Mirandole dans la Marche d'Ancone par le Po & la Mer Adriatique. Dans les mouvemens de sa colère il ne put s'empêcher de dire, que bien fous étoient les Princes qui se fioient à des Prêtres. Il avoit raison, toutes les histoires font foi que jamais Souverain n'a tiré d'avantage d'avoir joint ses armes à celles des Ecclésiastiques.

Mais il est tems de laisser le Duc de Guise embarrassé avec les Prêtres, voyons à présent ce que faisoit le Roi Philippe. Dès le milieu de l'année précédente ce Monarque étoit passé de Flandres en Angleterre par deux motifs, l'un pour tâcher d'avoir s'il étoit possible un héritier de la Reine sa femme, pendant qu'elle étoit en âge de lui en donner, l'autre pour l'engager à déclarer la guerre aux François. La première de ces vues manqua, quoiqu'il fût à Londres un séjour de plusieurs mois; l'autre réussit à son

Les An- entière satisfaction. Marie, par complaisance

PARTIE I. LIVRE XII. 137

te pour lui, après s'être mise au dessus des oppositions de son Conseil, fit partir enfin un Héraut porteur d'une déclaration de guerre au Roi de France, sous divers prétextes également dénués de toute apparence de raison: entr'autres, qu'il avoit protégé quelques rebelles de son Royaume, & qu'il étoit entré à main armée dans la Flandre, avec laquelle l'Angleterre entretenoit une étroite alliance. Sans alléguer de si foibles causes d'une pareille démarche, il y en avoit une qui la rendoit presque nécessaire & juste en quelque façon, c'est ce que cette Princesse devoit au Roi son époux, la bienfiance ne lui permettant pas de rester dans l'inaction; pendant que ce Monarque étoit attaqué de tous les côtez par les François, sur-tout dans un pays aussi voisin de l'Angleterre. Henri II. reçut de sang froid la déclaration, & répondit qu'il acceptoit de bon cœur le cartel, ravi de fournir à la Reine d'Angleterre l'occasion de ferrer plus étroitement le lien qui unissoit au Roi son époux, quoiqu'il y eût lieu de prévoir que cette guerre l'obligeroit de se tenir éloigné d'elle: ensuite il combla d'honneurs le Héraut, qu'il renvoya chargé de magnifiques présens.

Immédiatement après cette déclaration de guerre, Philippe passa en Flandres, pour animer par sa présence le courage & le zèle de ses soldats. Sur le champ il tint conseil avec six de ses Officiers généraux, du nombre desquels étoit Don Ferrand de Gonzagues, qu'il avoit fait venir d'Italie, quoiqu'il fût accablé de maladies, pour prendre ses avis sur les actions de la campagne.

Ce

1557.

glois déclarent la guerre à la France.

Philippe va en Flandres.

## 138 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

Tient un  
Conseil  
de guerre.

Ce fut une chose remarquable de voir ce Général contredit par tous les assistans, aussitôt qu'il eut fait la proposition d'assiéger St. Quentin, toutes les voix rejeterent ce projet. On se récria unanimement, qu'il étoit d'une conséquence trop dangereuse de tenter une Place qui passoit pour imprenable, & devant laquelle on auroit la honte d'échouer après avoir ruiné l'Armée: qu'il étoit beaucoup plus sûr d'aller droit à Mariembourg dont la conquête paroissoit certaine. Gonzagues soutint avec force son sentiment, & combattit d'abord celui des autres par ces raisons, savoir, que l'entreprise de Mariembourg, ou de Guise, comme ils la conseilloyent, ou deviendroit absolument inutile, ou ne pourroit que causer beaucoup de dommage, vû que ces Places avoient toutes les provisions nécessaires pour soutenir longtems la plus vigoureuse attaque; que d'ailleurs la prise de ces forteresses ne donneroit ni gloire, ni beaucoup d'avantage, & que ce seroit un affront irréparable si l'on se voyoit contraint de faire une honteuse retraite.

„ Aucun de ces inconvéniens, *dit-il*, ne  
 „ se trouve dans l'expédition de St. Quentin  
 „ c'est une forteresse de la dernière impor-  
 „ tance, & réputée presque imprenable: par  
 „ ces deux raisons sa conquête assure un  
 „ gloire immortelle, & donne un avantage  
 „ infini par son voisinage de la Flandre dont  
 „ elle devient la sûreté. Si l'on échoue, &  
 „ qu'on soit forcé de tourner ses armes  
 „ d'autres entreprises, ce malheur ne pour-  
 „ jamais faire tort à la puissance de Sa Ma-  
 „ jesté, dont la gloire sera à l'abri des trait-  
 „ d

## PARTIE I. LIVRE XII. 139

de l'envie par la haute réputation de cette forteresse. D'ailleurs, au commencement d'une guerre aussi animée que celle-ci, il est de la grandeur du Souverain de ne pas prodiguer ses forces à des exploits de peu de renom, il est d'une nécessité absolue de tenter les expéditions les plus difficiles, & dont le propre soit ou de vaincre avec honneur, ou de céder sans honte à l'impossibilité de réussir". Gonzagues parloit ainsi sur l'espérance qu'il avoit conçue d'un heureux succès, pour peu qu'on employât quelque stratagème: parce que, selon lui, les Places estimées invincibles, ou par leur situation naturelle, ou par l'art, ou par l'une & l'autre de ces causes, ne sont jamais telles en effet, que lorsqu'elles se trouvent pourvues de nombreuses garnisons, composées de gens d'un courage à l'épreuve & d'une expérience consommée, & qu'elles ont toutes les munitions, toutes les provisions nécessaires pour une longue défense. Ce principe établi, il disoit qu'il étoit rare qu'on eût l'attention de tenir ces forteresses fournies d'une manière convenable, à moins que les conjonctures n'y forçassent, & que d'ordinaire la renommée de ces Places engourdissoit les possesseurs dans une aveugle confiance qu'on n'osera pas les attaquer. Sur ces idées il jugeoit que St. Quentin étoit mal pourvu, d'autant plus qu'on savoit que les François mettoient alors tous leurs soins à fortifier Rocroi, & quelques autres Places voisines. Il ajouta qu'il falloit les entretenir dans leur négligence à l'égard de St. Quentin, en attaquant Guise, ou quelqu'autre ville de ce canton, que

1557.

que par cette ruse on les engageroit à faire marcher au secours de la Place assiégée une partie de la garnison de St. Quentin, qu'il seroit alors très facile d'investir, si l'on fa-voit prendre le tems convenable: que le Sié-ge une fois formé, quand même il tourne-roit en longueur, on jetteroit à coup sûr l'al-larme chez les ennemis, qui, dans l'impac-tience de secourir à quelque prix que ce fût une Place aussi importante, assembleroient avec précipitation leur Armée, sans songer aux suites funestes dont leur desordre devoit être infailliblement suivi.

Le Siége  
de St.  
Quentin y  
est résolu.

Toute l'assemblée revint aux applaudisse-ments après cette exposition, l'avis fut unan-imement approuvé, on en exalta la sagesse & la prudence, on combla Gonzagues de louanges, enfin on convint que son senti-ment répondoit à la réputation de grand Ca-pitaine où il étoit depuis longtems, & qu'il n'y avoit rien à repliquer contre les raisons, sur lesquelles il avoit si solidement mis au jour les avantages qu'on devoit attendre de son conseil. Sur le champ Philippe, qui a-voit une estime singulière pour ce Général, donna les ordres convenables au projet, & après avoir déclaré Philibert Duc de Savoye Généralissime de son Armée, il la fit mar-cher en bon ordre du côté de Mariembourg, & le 13 de Juillet elle parut aux environs de cette Place.

Prépara-  
tifs du Roi  
de France.

Henri & tous ses Généraux prirent le change, ils jugerent pour certain que les Espagnols n'avoient d'autre dessein que d'at-taquer Mariembourg, ou Rocroi, ou quel-que autre Place de ces cantons, & person-ne



ne ne put s'imaginer qu'ils pensassent au Siège 1557.  
 le St. Quentin. En conséquence de ce pré-

jugé, le Roi donna ordre au Duc de Nemours de pourvoir en toute diligence ces villes d'artillerie, de vivres, & de toutes les munitions nécessaires pour une longue défense. En même tems il fit assembler le plus de troupes qu'il fut possible, & il eut une Armée assez forte pour paroître en campagne, & faire tête aux ennemis: il se rendit à Attigni pour en faire la revue, & il la trouva en très bon ordre, & composée de dix-huit mille hommes d'Infanterie, tant Allemans, que Suiffes, & François, & de cinq mille Chevaux, mais des plus foibles, parceque l'élite de la Cavalerie étoit passée en Italie avec le Duc de Guise.

Philibert, arrivé avec l'Armée Espagnole <sup>Force de l'Armée d'Espagne.</sup> dans la plaine de Marienbourg, comme je viens de le dire, donnoit fort à penser aux François, par raport au bruit qui couroit qu'elle étoit de quarante cinq mille hommes d'Infanterie & de treize mille de Cavalerie. On exagéroit, il n'y avoit d'effectif que dix-huit mille Fantassins Allemans, quatre mille Flamans, & trois mille Espagnols, avec douze mille Chevaux d'Italie, d'Allemagne, & de Flandres, sans compter quatre mille Anglois qui s'y joignirent dans la suite.

Cette Armée si florissante, & abondante <sup>- Sa marche.</sup> pourvue de pionniers, de pièces de campagne, & de toutes les munitions nécessaires, se présenta d'abord devant Marienbourg qu'elle fit mine d'attaquer, de même que Rocroi où il y eut une escarmouche dans laquelle les Espagnols perdirent quelques

1557.

ques Soldats. Le Duc de Savoye se rabat-  
tit ensuite brusquement vers Guise, & fit si  
bien croire aux François qu'il alloit s'arrê-  
ter au Siège de cette ville, que, quoiqu'il y  
eût une garnison assez forte pour la défen-  
dre, ils n'eurent rien de plus pressé que de  
faire venir un gros renfort de troupes des  
Places voisines, ce qui leur fut très facile, le  
Général Espagnol, qui avoit bien d'autres  
desseins, ne faisant pas semblant de s'en ap-  
percevoir, & leur laissant le passage entiè-  
rement libre. Il ne s'amusa pas longtems  
aux environs de Guise, après avoir fait pren-  
dre ainsi le change à ses ennemis; il envoya  
de tous les côtez de gros détachemens de  
Cavalerie, pour se rendre maîtres de toutes  
les avenues de St. Quentin, & comme ces  
mouvemens levoient toutes les incertitudes  
sur ce qu'il vouloit faire, sans donner aux  
François le tems de se reconnoitre, il dé-  
campa au milieu de la nuit, & fit marcher  
en bon ordre son Armée vers cette forte-  
resse, où le 3. d'Aout il commença ses li-  
gnes en toute diligence.

Siège de  
St. Quen-  
tin.

Il n'y avoit dans la Place que huit cens  
hommes, commandez par deux des plus fa-  
meux Capitaines de leur siècle, Taligni &  
de Breuil: c'étoit, comme l'on voit, une  
garnison bien foible pour une ville d'un au-  
si grand circuit, & qui demandoit au moins  
deux & trois fois plus de monde; mais Hen-  
ri & son Conseil n'avoient jamais pu croire  
que les Espagnols prissent la résolution hardie  
de tenter une entreprise aussi difficile, &  
sur cette confiance ils avoient totalement né-  
gligé de mettre cette forteresse à l'abri de  
l'insulte, toute leur attention s'étoit bornée  
à

PARTIE I. LIVRE XII. 143

1557.

pourvoir les Places qu'ils crurent menacées, convaincus qu'ils seroient toujours à craindre de jetter dans St. Quentin tous les secours nécessaires, à la première démarche des ennemis. Ils furent les dupes de leurs fausses idées, & tout ce que Gonzagues avoit prévu arriva. L'Amiral de France, Gouverneur de la Province, & qui par le devoir de sa charge se faisoit un point d'honneur de conserver une Place aussi importante, se rendit sur le champ à l'Armée, où de concert avec le Connétable il résolut de conduire en personne un gros renfort, & sachant qu'il ne falloit pas perdre un instant, dès que la Ville eut été investie il partit le lendemain avec la Compagnie des Gendarmes de sa garde, & une autre commandée par la Fayette, après avoir donné ordre qu'on en fit marcher en diligence cinq autres d'Infanterie. Mais, dans l'impatience où il étoit d'arriver dans la Place cette même nuit, comme il marchoit à toute bride en côtoyant une certaine petite rivière, il n'y eut que deux Compagnies qui purent le suivre, & qui entrèrent avec lui avec tant d'adresse, que les Espagnols ne s'en aperçurent point du tout.

L'Amiral  
y entre avec des  
troupes.

Le Connétable de Montmorenci jugea bien qu'avec si peu de monde il étoit impossible de défendre une aussi vaste enceinte de murailles & de fortifications; sur cela il détacha quatre cens hommes d'armes d'élite sous les ordres du Maréchal de St. André, & sous ceux du Prince de Condé une bonne partie de la Cavalerie légère que commandoit alors d'Andelot, qui reçut un ordre parti-

cu-

144 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

culier de prendre huit Compagnies d'Infanterie, que le Maréchal de St. André devoit couvrir, & de s'enfermer dans St. Quentin avec l'Amiral son frère. Avec un aussi grand nombre de troupes on comptoit s'ouvrir un passage, moitié par stratagème, moitié par force: sur cette espérance, les François attaquèrent le quartier des Anglois qu'ils crurent le plus foible, d'autant plus qu'ils y étoient conduits par deux deserteurs de cette nation, à la bonne foi desquels ils s'en remirent; mais ceux-ci les tromperent, & les ennemis préparés soutinrent, malgré l'obscurité de la nuit, si vigoureusement l'attaque, qu'après un rude combat les François furent contraints de fuir en desordre, laissant sur la place plus de quatre cens des leurs, & quatre enseignes qu'on leur avoit prises. Ce malheur jetta les assiégés dans la dernière consternation, presque déçus après cet échec de tout espoir d'attendre du secours, ils se virent réduits, par le feu continuel des ennemis qu'ils ne pouvoient plus soutenir, à abandonner leurs faubourgs, pour se renfermer dans l'enceinte des murailles de la ville.

On tente en vain d'y mener un autre secours.

Henri veut livrer bataille en personne.

Enfin le Siège se pouffoit avec tant d'ardeur, que la garnison n'étoit plus en état de tenir longtems, si l'on ne trouvoit pas le moyen de lui envoyer du secours. Henri, d'un tempéramment vif & bouillant, vouloit à tout risque, malgré l'inégalité de ses forces, attaquer en personne les retranchemens des ennemis, persuadé que dans le fort de l'action il seroit facile de faire entrer dans St. Quentin un gros Corps d'Infanterie.

PARTIE I. LIVRE XII. 145

1557.

rie: tant il bruloit d'impatience de sauver cette forteresse, qui avoit couté à son père des sommes immenses pour la rendre imprenable. Il prévoyoit assez qu'il n'y auroit plus de jour à la reprendre, aussitôt qu'elle seroit au pouvoir des Espagnols; n'ignorant pas que les siècles passez fournissent à peine des exemples que des Places de cette importance ayent été reconquises à force ouverte, parce qu'elles donnent toujours de si grands avantages aux conquérans, qu'ils n'oublient rien de ce qui doit leur en assurer la possession, & qu'ainsi il n'y a que la trahison, ou un traité de paix, qui puisse les remettre entre les mains des anciens possesseurs.

Tout le monde combattit le dessein du Roi, sur ce qu'il devenoit d'une nécessité absolue de conserver sa personne, de laquelle dépendoit le salut du Royaume, & qui seroit trop exposée dans une bataille si inégale, vû la trop grande supériorité des ennemis. Il fallut céder à cette remontrance, & l'on convint que Sa Majesté se retireroit à Compiègne, pendant que le Connétable mettroit tout en usage pour tenter le secours de St. Quentin, ce qu'il croyoit d'une facile exécution; puisqu'il avoit le moyen d'entretenir correspondance avec l'Amiral, qui lui donnoit avis qu'il pourroit être secouru par certains marais que la Somme formoit aux environs de la ville, ce qui engagea à les faire nettoyer avec des peines infinies pour les rendre navigables. Plusieurs Historiens écrivent que le projet du Connétable étoit, aussitôt que le travail seroit

On l'en empêché.

1557.

fini, de se présenter avec toute son Armée devant l'ennemi, pendant qu'un gros détachement d'Infanterie tâcheroit de descendre sur des barques par le nouveau canal, & que lui-même il occuperoit les Espagnols par sa contenance, & avec assez d'avantage pour les empêcher de mettre obstacle au passage du secours. En cas de succès, comme les deux camps étoient séparés par la rivière, il comptoit que le Duc de Savoye ne pourroit pas la passer avant qu'il eût fait retirer l'Armée Françoisé en lieu sûr, ayant dans le voisinage la Fère, Ham, & d'autres Places de réserve, & pour cet effet il avoit envoyé reconnoître un gué à une lieue du camp ennemi. La ruse réussit en partie: quoique les Espagnols harcellassent continuellement les François, & que les marais n'eussent pas été assez creusés, deux cens hommes ne laissèrent pas que d'entrer sous la conduite d'Andelot, qui fut avec toute l'habileté imaginable mettre à profit la commodité que lui donnoient les barques, avant même que le Duc eût donné les ordres nécessaires pour faire échouer le dessein du Connétable, qui de son côté jetta l'allarme chez les assiégeans par son approche subite, & plusieurs volées de canon qu'il fit tirer dans le quartier de Philibert, ce qui lui donna d'abord un avantage considérable.

Le Connétable tente de secourir la Place.

Tout son but étoit de soutenir les barques pour leur assurer le passage, & de se retirer immédiatement après que les assiégés auroient reçu le renfort, dans la ferme résolution de ne point risquer l'Armée par rapport à l'impossibilité absolue où l'on se trouvoit

voit en France d'en refaire une autre. Sur ce plan, aussitôt qu'on eut fait entrer dans la Place autant de monde qu'il fut possible, la Cavalerie légère & les Gendarmes qu'il avoit dispersez sur les bords de la rivière pour arrêter les ennemis en cas qu'ils se missent en devoir de la passer, eurent ordre de revenir au Corps de bataille, à la tête duquel il gagna pays de colline en colline, dans la vue de se retirer à la Fère. Mais les Espagnols avoient pris le parti de le suivre, déjà même une partie de leur Armée avoit traversé la Somme, savoir, le Comte d'Egmont & les deux Ducs de Brunswick avec plus de deux mille Chevaux Allemans des bandes noires, huit cens Cuirassiers commandez par le Comte de Mansfeld, les Comtes de Horn & de Villaine suivis chacun de mille hommes d'armes, outre un gros Corps de troupes armées à la légère, & en même tems toute l'Infanterie marchoit à la hâte mais en bataille. Les premiers détachemens des ennemis eurent bientôt joint les François, qui se virent contraints de se préparer au combat: ils reçurent les Espagnols avec toute la bravoure possible, d'abord tout l'avantage fut de leur côté, mais le reste de l'Armée ennemie étant survenu, ils furent accablez par le nombre, & entièrement mis en déroute. Les Espagnols, ou plutôt les Allemans fondirent avec tant d'impétuosité sur l'Infanterie Française, que, quoiqu'elle soutint le premier choc avec un courage égal, elle ne put faire une longue résistance, & fut rompue & mise en pièces, sans que les assaillans eussent perdu

Défaite  
des François.

148 VIE DE PHILIPPE II.

1557. beaucoup de monde. Il n'y a peut-être jamais en d'action plus sanglante, ce fut un carnage dont il n'y a point d'exemple; les pauvres fantassins se voyoient inhumainement sacrifiez à la fureur des cavaliers, qui leur refusoient quartier & avec une cruauté inouïe les fouloient sous les piez des chevaux; & cette barbarie alla si loin, qu'on croit qu'il périt beaucoup plus de François de cette manière, que par l'épée des Soldats, qui cependant les tuoient sans miséricorde.

Une victoire aussi complète, & qui conta si peu aux vainqueurs, fut le sujet de l'étonnement, je ne dis pas du vulgaire seul, mais des Capitaines les plus expérimentez, qui trouvoient inconcevable que le combat eût duré quatre heures & plus, & que cependant la déroute de la Cavalerie & de l'Infanterie suivît de si près l'attaque des ennemis, qu'on ne put connoître lequel de ces deux Corps fut le premier mis en desordre. Le plus remarquable des morts fut Jean d'Albret, frère du Roi de Navarre, & Prince qui donnoit de grandes espérances. Mais le nombre des prisonniers fut très grand, & parmi les plus distinguez par leur naissance & leur réputation, on compta Anne Duc de Montmorenci Connétable de France, le Baron de Montbrun le plus jeune de ses fils, le Prince de la Roche du Maine, le Duc de Montpensier, le Duc de Longueville, le Duc de la Rochefoucaut, le Maréchal de St. André, le Comte de Villars que fort longtems on crut mort & dont en France on célébra les obsèques, le Baron de Courson, le Rhingrave Colonel général des Reistres,

Nombre  
& qualité  
des prison-  
niers.

Reif-



PARTIE I. LIVRE XII. 149

1557.

Reispergor autre Colonel des Allemans, Louis Gonzagues frère du Duc de Mantoue, le Seigneur de Rochefort, & d'autres; presque tous Chevaliers de l'Ordre du Roi. Il y eut encore plus de deux milles simples Gentilshommes, & quatre mille soldats de tous les Corps: mais on donna la liberté aux Allemans, qu'on renvoya dans leur pays sans armes, après avoir fait distribuer à chacun un ducat pour le voyage. Les vainqueurs remportèrent cinquante drapeaux, dix huit étendards, vingt cornettes, trois cens charrettes pleines de munitions, une quantité considérable de chevaux, & dix-huit pièces de canon.

On peut dire que toute la gloire de cette mémorable journée, ou du moins la plus grande partie, est due d'abord au conseil de Gonzagues, ensuite à la bonne conduite & à la valeur du Duc de Savoye. Pour n'omettre aucun trait de l'histoire digne de la curiosité du Lecteur, je dois rapporter ce que le Roi Philippe faisoit pendant que ses troupes prodiguoient leur sang pour sa querelle. Ce Monarque se tint renfermé dans sa tente, avec deux Religieux de l'Ordre de St. François, toujours en prières dans le tems de l'action, & environné d'une nombreuse garde; enfin il ne sortit de sa cellule, qu'après qu'on fut entièrement assuré que les François ne pouvoient plus se relever de leur déroute. Quelques Auteurs lui donnent tout l'honneur de cette victoire; certainement c'est trop dire, ce Prince ne mérite tout au plus qu'une légère partie de cet éloge, puisqu'on ne peut nier que de son oratoire il don-

A qui les Espagnols furent redevables de cette victoire.

## 150 VIE DE PHILIPPE II.

1557. na de très bons ordres. Du côté des Espagnols la perte ne monta en tout qu'à quatre cens hommes tuez, quoiqu'il y ait des Historiens qui la portent à mille: il y eut peu de bleffez, entre lesquels on remarque le Comte de Mansfeld, qui reçut un coup de mousquet dans une cuisse.

La perte  
qu'ils firent.

Le préjugé général est que, si le Duc de Savoye avoit su se prévaloir de sa bonne fortune, il devoit marcher droit à la Fère où les débris de l'Armée vaincue s'étoient retirez, il auroit immanquablement pris cette Place, & par cette conquête répandu la terreur dans toute la France, sur-tout si, se présentant devant Compiègne, il avoit fait prisonnier Henri qui étoit dans cette ville, & qui ne pouvoit échaper. Voici ce qui arriva immédiatement après le gain de la bataille. Tous les Généraux de l'Armée victorieuse s'assemblèrent dans la tente du Roi pour savoir si l'on devoit s'avancer vers Paris, ou retourner au Siège de St. Quentin: la plupart furent d'avis d'aller à Compiègne où étoit Henri, pour se rendre tout de suite dans Paris. Philippe rejetta ce conseil, sur cette maxime, qu'il ne falloit jamais réduire son ennemi au dernier desespoir. Ainsi il donna ordre de continuer le Siège de St. Quentin, & pour mieux encourager les siens à cette expédition, il parut dans les rangs armé de toutes pièces, & chargé de tout l'attirail d'un guerrier. Dès le lendemain on donna l'assaut avec trois batteries si furieuses, que les assiégés ne purent soutenir plus d'une heure le feu continuel & l'ardeur des assaillans, qui à la vérité sembloient être animez à faire des pro-

Conseil  
tenu après  
la victoire.

PARTIE I. LIVRE XII. 151

prodiges de valeur par la présence de leur 1557.  
Souverain, qu'ils voyoient armé pour la première fois (& ce fut la dernière;) joint à ce qu'ils n'avoient affaire qu'à un très petit nombre de François, qui ne pouvoient qu'être extrêmement abattus du coup terrible que la France venoit de recevoir.

Le premier qui entra dans la ville fut le Duc de Savoye, quoique le côté où il monta à l'affaut avec son détachement, fût d'un plus difficile accès par raport aux réparations que les assiégez y avoient faites, & à la hauteur des fossez, ce qui obligea de creuser le terrain en plusieurs endroits & de faire jouer la mine: mais le Duc étant accouru à la tête de ses troupes, s'aperçut que les uns ne s'étoient pas encore rendus maitres de la batterie où l'on les avoit envoyez, & sans sortir du poste avancé où il étoit, il fit signe aux autres de venir, ce qui donna tant de courage à tout ce Corps, qu'on le vit en un moment au haut des murailles, malgré les efforts de ceux qui lui faisoient tête. Alors on n'entendit que cris, que gémissemens, que marques de desespoir dans la ville, où les vainqueurs avoient déjà mis le feu en divers quartiers; exécution qui déplut tellement à Philippe, que, pour la faire cesser, il fit publier défense sous peine de la vie de faire violence aux Eglises, aux moines, aux femmes, aux vieillards, aux enfans, & autres personnes infirmes & impotentes, comme aussi de mettre le feu nulle part; avec injonction particulière de conserver le respect & la vénération pour les Reliques qui se voyoient en dépôt dans l'Eglise de St. Quentin, & qui étoient

Prise de  
St. Quentin.

## 152 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

étoient l'objet du culte religieux des Catholiques de ce canton. Cet ordre fut exécuté avec la dernière exactitude, & l'on travailla d'abord à éteindre le feu. Il est bien vrai que Philippe abandonna la ville au pillage, mais pour vingt-quatre heures seulement; & encore dans cet intervalle les Officiers faisoient la ronde par-tout, pour empêcher le massacre & tous les desordres ordinaires dans le sac d'une ville conquise. Le butin fut inestimable, parce que depuis fort longtems les François serroient dans cette forteresse, comme dans le lieu le plus sûr du Royaume, toutes les prises qu'ils faisoient pendant la guerre, & que par la même raison elle étoit le magasin de toutes les marchandises qui passoit de France dans les Pays-Bas: d'ailleurs on tira de fortes contributions de quantité de Gentilshommes, pour les garentir des exécutions militaires.

L'Amiral  
fait prison-  
nier.

Aussitôt que l'Amiral vit St. Quentin perdu sans ressource, il tenta de se sauver en se faisant descendre avec des cordes par dessus les murailles, mais il fut découvert & fait prisonnier, avec d'Andelot son frère qui peu après trouva le moyen de se remettre en liberté, un des fils du Connétable de Montmorenci, d'autres personnes de marque, & environ deux cens hommes d'armes, y en ayant bien eu quatre cens de tuez. Les vainqueurs trouvèrent dans la Place vingt-six pièces d'artillerie, mais peu de munitions, parce qu'elles avoient été consommées pendant le Siège. Le soir Philippe se retira dans son logement, & fit publier un ordre de laisser librement sortir les femmes, les enfans, & les

les vieillards, pour aller où bon leur sembleroit, & de les faire accompagner sous bonne & sûre garde pour les mettre à couvert des insultes du soldat. Il fut mal obéi en ce point: à peine ces malheureux étoient-ils à une distance de la ville, qu'ils se voyoient dépouillez de tout ce qu'ils avoient conservé, en sorte que les chemins étoient remplis de mères desolées, qui, réduites presque à la chemise par la brutale avarice des gens de guerre, portoient leurs enfans nuds dans leur sein. A l'égard des prisonniers, on les distribua dans plusieurs forteresses des Pays-Bas.

Ce fut un coup de foudre pour le Roi de France de voir en même tems la ruine de son Armée, & la perte d'une Place qui laissoit son Royaume à la discrétion des ennemis. Il prit le parti de ne point demeurer dans le voisinage des Espagnols, & dans la vue de mieux pourvoir à la sûreté de ses Sujets, il se transporta dans sa capitale avec la Reine son épouse, qu'il y laissa pour aller lui-même ramasser de l'argent, comme il fit en effet: il expédia par-tout les ordres convenables à l'état de ses affaires, & parut en personne dans les Provinces où il croyoit sa présence nécessaire. D'abord il fit revenir quatre mille Suisses qui étoient déjà en chemin pour se rendre en Italie, avec ordre de lever en toute diligence le plus de soldats qu'on pouroit de cette nation; ensuite il commit au Duc de Nevers le soin de couvrir & défendre les frontières avec autant de milices du pays & d'autres qu'il lui seroit possible de rassembler; il rapella d'Italie le Duc de Guise & son Armée, laissant la li-

1557.

Grande  
consterna-  
tion en  
France.

Mesures  
que le  
Roi prend.

## 154 VIE DE PHILIPPE II.

1557. berté au Pape de faire à telles conditions qu'il jugeroit à propos son accommodement avec les Espagnols: enfin il mit tout en usage pour refaire une nouvelle Armée, & il implora le secours du Ciel par de continuelles prières qu'il fit faire dans toutes les Eglises de son Royaume.

D'un autre côté les Généraux de Philippe, particulièrement Gonzagues, sollicitoient ce Monarque avec les plus vives instances de ne plus leur refuser la satisfaction de faire incessamment marcher son Armée droit à Paris, où tout le monde étoit confertné, le Roi sans soldats, sans Officiers, sans argent, sans aucune sorte de munitions, même sans espérance de trouver du secours chez les Puissances étrangères, qui, selon la maxime établie de tout tems, ne manqueroient pas de suivre la fortune du vainqueur; & par cette situation sans ressource des François & de leur Souverain, ils prétendoient prouver qu'il n'y avoit aucun revers à craindre, & qu'on couroit à une conquête certaine. Il ne fut pas possible de faire goûter ce conseil à Philippe, qui le combattit par des principes de modération fondez sur les motifs suivans: „ Que jamais les hommes n'a-

Raisons  
qu'eut  
Philippe  
de ne pas  
aller à Pa-  
ris.

„ voient reçu pendant tout le cours de leur  
„ vie les faveurs du Ciel sans quelque altéra-  
„ tion, & que même l'expérience apprenoit  
„ qu'ils n'avoient jamais davantage à craindre  
„ la chute, que lorsqu'ils se voyoient élevez au  
„ comble de la prospérité. Que c'étoit fa-  
„ voir fixer l'inconstance & la volubilité per-  
„ pétuelle de la fortune, que de savoir con-  
„ noître le point juste où l'on devoit l'arrê-

„ ter

„ ter dans sa course, avant que de parvenir 1557.  
 „ au haut de la roue, où son mouvement  
 „ continuel & rapide ne permettoit pas de  
 „ rester longtems. Que tout l'univers savoit  
 „ que les François portent l'attachement à  
 „ leurs Souverains jusqu'à l'adoration, &  
 „ qu'ils ne sont jamais plus prompts à four-  
 „ nir des secours à leurs Monarques, que  
 „ lorsqu'ils les voyent dans le plus grand be-  
 „ soin, sacrifiant alors avec un zèle sans ex-  
 „ emple leurs biens & leurs vies pour sou-  
 „ tenir leur Couronne chancellante. Enfin  
 „ qu'il n'y avoit aucun jour à pouvoir exci-  
 „ ter quelque revolte dans ce Royaume, ni  
 „ même à y former des factions, vû la dis-  
 „ position naturelle de ces Peuples à faire la  
 „ guerre aux Espagnols, contre lesquels ils  
 „ reçoivent avec le sang une haine irrécon-  
 „ ciliable”.

L'événement manifesta bientôt la sagesse  
 de cet avis; peu après la fortune parut vou-  
 loir relever la France de l'état desespéré où  
 ses malheurs sembloient l'avoir réduite: le  
 Roi Très-Chrétien ne fut pas longtems à re-  
 mettre sur pié une Armée puissante, avec la-  
 quelle il rabattit beaucoup de la joye des  
 vainqueurs, par la conquête de Calais, que  
 les Anglois furent contraints de rendre après  
 quelques jours d'attaque. Depuis deux cens  
 ans ils étoient maitres de cette forteresse,  
 dont la perte les resserra dans leurs limites  
 naturelles au delà de l'Océan, & leur ôta  
 tout sujet de se vanter, comme ils faisoient  
 auparavant avec tant de hauteur, qu'ils por-  
 toient à leur ceinture les clez de la France.  
 Mais dans ces derniers tems ils paroissoient

Prise de  
 Calais par  
 les Fran-  
 çois.

## 156 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

avoir réparé cette perte par l'acquisition de Dunkerque, & cette dernière Place, non moins importante que Calais, leur auroit également assuré une entrée libre en France, si l'adresse de l'invincible Louis XIV. n'avoit pas su la leur enlever à prix d'argent. Négociation qui donna tant de chagrin aux Anglois, qu'ils firent dans la suite le procès au Ministre qui l'avoit conseillée & conduite, & il paya cette faute capitale de l'exil où il mourut, chargé de la haine de ses Compatriotes.

Le Duc  
d'Albe  
aux envi-  
rons de  
Rome.

Je reviens aux affaires d'Italie. La nouvelle de la bataille & de la prise de St. Quentin mit le Pape dans des allarmes inconcevables, & jetta l'épouvante dans Rome, qui pour comble d'inquiétude voyoit les Espagnols presque à ses portes. Le Duc d'Albe s'étoit avancé dans le voisinage de cette Capitale, dont il occupoit quoiqu'un peu de loin plusieurs avenues, par le moyen desquelles il s'empêchoit de recevoir des vivres, dans le dessein de l'affamer, & de contraindre le peuple par cette extrémité à se soulever contre le Pape. Et même ce Général n'eut pas plutôt appris la victoire du Roi son maître, qu'il prit la résolution d'assiéger cette ville, & il étoit prêt à l'exécuter, si pendant qu'il dispoit toutes choses on n'avoit pas jeté des propositions d'accommodement.

Déjà les Romains, effrayez à l'approche des ennemis, étoient sur le point d'ouvrir leurs portes & de faire leur paix particulière, pour se garantir du sac dont ils se voyoient menacez, lorsque le Duc de Guise arriva assez à tems pour appaiser en partie le tumulte.



PARTIE I. LIVRE XII. 157

te. Ce Prince, rapellé en France, comme je l'ai dit, venoit prendre congé du Souverain Pontife, qui ne le laissa point partir sans le consulter, lui, Pierre Strozzi, & un autre, sur ce qu'il devoit faire dans les conjonctures où la Ligue se trouvoit: il n'y eut là-dessus qu'un avis, de s'accommoder au tems, ainsi qu'ont coutume de faire les personnes sages & prudentes. Les motifs de ce conseil furent, que le malheur d'Henri l'obligeoit de retirer ses troupes d'Italie; que Sa Sainteté ne pouvant plus espérer de secours de la France, restoit sans Général, ce qui devenoit d'une conséquence infinie, & d'autant plus capable de ruiner ses affaires, que ses Neveux qui auroient alors la conduite de l'Armée étoient sans expérience, & pour comble d'inconvénient entêtez de leurs opinions au point de mépriser les conseils de gens plus habiles qu'eux; que d'ailleurs ils maltraisoient les troupes, & retenoient leur solde. Par ces raisons ils jugèrent que Sa Sainteté, n'ayant ni argent, ni Officiers, ni soldats aguerris encore en très petit nombre, ne seroit jamais en état de soutenir longtems la guerre: ainsi ils lui conseillèrent de ne point perdre de tems, de s'accommoder avec le Roi d'Espagne de la manière la plus convenable à sa situation. Joint à ces circonstances, l'impossibilité de recevoir aucune espèce de secours du Duc de Ferrare, qui restoit le seul de qui le St. Siège pouvoit en attendre d'autant qu'il s'étoit engagé de fournir de grosses sommes, parce que ce Prince se voyoit lui-même fort à l'étroit dans ses propres Etats, où il étoit vigoureusement atta-

1557.

Conseil  
donné au  
Pape par  
les Géné-  
raux Fran-  
çois.

## 158 VIE DE PHILIPPE II.

1557.          qué par le Gouverneur de Milan & par le Duc de Parme.

Il se ré-  
sout à faire  
la paix.

Paul fut pénétré jusqu'au fond du cœur des remontrances qu'on lui faisoit avec tant de liberté, il reconnut la solidité du conseil, & convaincu qu'il ne lui restoit d'autre ressource que celle d'un accommodement, il prit sur le champ la résolution de tenter cette voye, & de mettre fin aux misères de son Peuple. Pour cet effet il fit venir l'Ambassadeur de Venise, qui s'appelloit Navigiero, & lui recommanda de faire sçavoir sans aucun délai à ses maitres l'état des affaires, & de les prier instamment de sa part de vouloir bien avec cette prudence & cette adresse qui dirigeoient toutes leurs démarches, trouver les expédiens propres à le tirer d'embaras, sans trop compromettre l'honneur & la dignité du Siège Apostolique, & sous des conditions les moins desavantageuses qu'il se pourroit. Et comme la négociation étoit de la dernière importance, & très délicate à manier, le Pape y employa encore le Cardinal Trivulce.

Dans le même tems on pressentit le Duc de Florence, qui s'étoit toujours donné de grands mouvemens pour amener les choses à la conclusion d'une paix solide; d'ailleurs ce Prince disoit avoir un plein pouvoir du Roi d'Espagne de la conclure. Aussi Paul dans les négociations précédentes avoit déclaré, comme il faisoit de nouveau dans celle-ci, qu'il ne vouloit traiter que par l'entremise de ce Duc, & refusoit constamment d'avoir affaire en aucune façon avec le Viceroi de Naples, qu'il qualifioit du titre d'ennemi public du St. Siège, indigne de négocier avec le

PARTIE I. LIVRE XII. 159

le Vicaire de Jésus-Christ, pendant qu'il étoit frapé des foudres de l'Eglise. De son côté le Duc d'Albe rendoit bien le change au St. Père, il n'avoit rien plus à cœur que de réduire Rome par la famine, & il disoit publiquement qu'il n'y auroit jamais de paix, si avant toutes choses le Pape ne se mettoit en devoir de la mériter, en demandant pardon au Roi son maitre, & pour s'être ligué avec ses ennemis, & pour avoir injustement persécuté ses Sujets & ceux qu'il honoroit de sa protection.

Philippe apprit par des personnes desintéressées les dispositions de son Général, & pour l'empêcher d'en venir aux rigoureuses extrémités dont il menaçoit le St. Père, & faire en même tems éclater aux yeux de l'univers le respect & l'obéissance filiale qu'il étoit lui-même résolu de rendre toute sa vie au St. Siège, conformément aux déclarations qu'il avoit toujours faites aux Ministres de tous les Princes de l'Europe, & plus particulièrement à ceux de la République de Venise, il lui écrivit une lettre de sa propre main, où il mit entr'autres ces paroles. „ La ville de Rome „ gémissoit dans les plus affreuses calamitez „ au tems que je suis venu au monde; il se- „ roit injuste de la replonger dans de sem- „ blables malheurs, lorsque je commence à „ prendre possession du gouvernement de „ mes Etats. Je vous ordonne donc de con- „ clure la paix avec Sa Sainteté, à des con- „ ditions qui ne deshonnorent pas le Siège A- „ postolique, en faveur duquel j'aime mieux „ perdre le mien, que de lui causer le plus „ petit dommage”.

1557.

Disposi-  
tion con-  
traire du  
Duc d'Al-  
be.

[Lettre

qu'il re-  
çoit du  
Roi son  
Maitre.

Le

1557.

Le Duc reçut cette dépêche précisément dans le tems que tout étoit prêt pour marcher la nuit même à Rome, & y donner un assaut général, dans la seule vue d'y mettre le desordre & la confusion, & par là de réduire le Pape à la nécessité de se soumettre. On ne peut exprimer sa surprise à la lecture de l'ordre du Roi Catholique; il en fut si piqué, que dans le premier mouvement de son dépit il lui échapa de dire que le scrupule étoit incompatible avec la profession des armes.

Pendant tous ces mouvemens les Cardinaux Pacheco & de Santa-Fiore s'assemblèrent, pour concerter les moyens de rédiger les articles du traité de manière qu'il n'y eût aucun obstacle. Cette grande affaire, ébauchée d'abord par les Cardinaux de Santa-Fiore & Vitelli, fut conduite & amenée au point de perfection par le Duc de Florence, & Franceschi Secrétaire de la République de Venise que le Sénat avoit envoyé exprès à Rome. Enfin elle fut entièrement consommée par le Cardinal Caraffe & le Duc d'Albe, comme fondez de procurations, le premier du Souverain Pontife, celui-ci de Sa Majesté Catholique. Ces deux Ministres s'abouchèrent à Caves, où après avoir signé le traité aux conditions suivantes, ils le firent publier le 14. de Septembre. Il portoit :

Traité de  
paix.

I. „ Que Sa Sainteté recevrait par la bouche du Duc d'Albe au nom du Roi Catholique, toutes les soumissions convenables pour obtenir pardon du Souverain Pontife; mais que dans la suite le Roi d'Espagne

„ gne

gne enverroit expressement à cet effet un  
Ambassadeur, & qu'alors Sa Majesté feroit  
solemnellement reçue dans les bonnes gra-  
ces du St. Père, reconnue publiquement  
son fils très obéissant, & en cette qualité  
admise à recevoir toutes les graces que l'E-  
glise accorde à ses enfans & à tous les au-  
tres Princes de la Chrétienté.

II. „ Que Sa Sainteté renonceroit à la Li-  
gue qu'elle avoit signée avec le Roi de  
France, qu'elle demeureroit dans une exac-  
te neutralité entre les deux Monarques en-  
nemis, qu'elle traiteroit avec une égale af-  
fection & sans aucune partialité.

III. „ Que Sa Majesté feroit restituer &  
rétablir toutes les Places démantelées & les  
villes prises dans tout le cours de cette  
guerre, qui appartenoient au St. Siège  
sous quelque titre que ce pût être.

IV. „ Que de part & d'autre on restitue-  
roit toute l'artillerie prise pendant cette  
guerre.

V. „ Que Sa Sainteté & Sa Majesté re-  
mettroient respectivement toutes les pei-  
nes spirituelles & temporelles, qu'elles a-  
voient prononcées contre toutes les per-  
sonnes publiques & privées dont elles a-  
voient eu sujet d'être mécontentes; leur  
accordant par cet article un pardon géné-  
ral, & l'entière restitution de tous leurs  
honneurs, charges, dignitez, biens, &  
jurisdictions, dont elles avoient été dé-  
pouillées à l'occasion de cette guerre. A  
la réserve néanmoins de Marc-Antoine  
Colonne, d'Ascagne de la Corgna, &  
d'autres rebelles vassaux du Pape, lesquels  
„ n'é-

1557.

„ n'étoient pas compris dans la présente am-  
 „ nistie, & qui demeureroient sous les mêmes  
 „ censures & dans la même disgrâce où ils  
 „ se trouvoient alors, jusqu'à ce que Sa Sain-  
 „ teté par un pur mouvement de sa volonté  
 „ libre voulût bien les absoudre & les rece-  
 „ voir en grace.

VI. „ Que Palliano seroit consigné entre  
 „ les mains de Jean Bernardin Carboné, fils  
 „ d'une cousine du Pape, mais qui étoit éga-  
 „ lement fidele aux deux Puissances contrac-  
 „ tantes; que cette forteresse seroit remise  
 „ au même état qu'elle se trouvoit, sous cet-  
 „ te condition que ledit dépositaire prêteroit  
 „ serment de fidélité au Pape & au Roi d'Es-  
 „ pagne, & s'engageroit envers l'un & l'au-  
 „ tre d'observer exactement la teneur des  
 „ articles convenus entre le Cardinal Caraf-  
 „ fe & le Duc d'Albe; enfin que la garnison  
 „ de cette Place seroit de huit cens hommes  
 „ d'Infanterie, entretenus aux frais communs  
 „ du Pape & du Roi”.

Voilà les articles qu'on rendit publics, mais  
 il y en eut d'autres secrets, que le Cardinal  
 Caraffe & le Duc d'Albe signèrent sans la  
 participation du Pape, savoir :

Articles  
 secrets.

I. „ Qu'il seroit libre à Sa Majesté Ca-  
 „ tholique de remettre Palliano à la garde  
 „ d'un Sujet agréable aux deux parties; ou  
 „ de démanteler cette forteresse.

II. „ Qu'en cas qu'elle prît le parti de la  
 „ démanteler, cette Place ne pourroit être  
 „ fortifiée par quiconque la posséderoit, si  
 „ le Roi ne donnoit pas auparavant une ré-  
 „ com-

compense convenable au Duc de Palliano: & si par rapport à cet équivalent il survenoit quelque différend, on en remettroit la décision au Sénat de la République de Venise, au jugement duquel les deux parties seroient obligées d'acquiescer.

III. „ Que l'échange accepté, le Duc seroit tenu de le configner entre les mains de la personne que Sa Majesté nommeroit, pourvû que ce dépositaire ne fût pas au tems de la consignation rebelle au St. Siège & à Sa Sainteté.

IV. „ Que si dans le terme de six mois le Duc n'avoit pas reçu l'équivalent, celui qui auroit alors la garde de Palliano, seroit obligé de démanteler cette forteresse, & d'en fortir pour la remettre au Duc”.

On ne peut disconvenir que tous ces articles n'ayent répandu sur le regne de Philippe une honte ineffaçable: en effet ce Monarque n'auroit jamais pu conclure un accommodement plus desavantageux pour lui-même, d'une plus dangereuse conséquence pour l'honneur & les prérogatives de la Souveraineté, s'il avoit traité, je ne dis pas comme feudataire du St. Siège, mais sous la qualité de simple Sujet du Souverain Pontife. Il oublia dans cette occasion, au grand scandale de tous les Princes, que les Souverains sont sur la terre les Lieutenans de Dieu, & par conséquent les fils, ou si l'on veut les Ministres du même Monarque absolu de l'univers; & que comme tels ils ne doivent jamais, pour quelque cause que ce puisse être, blesser la gran-

Réflexions sur ce traité.

1557.

grandeur & l'indépendance du pouvoir qu'ils ont reçu, pouvoir qui est le même dans tous, & qui par cette intime conformité ne peut être altéré dans l'un, que cette diminution ne sappe celui des autres jusqu'aux fondemens.

Obliga-  
tion de  
soutenir  
tous les  
droits de  
la Souve-  
raineté.

Un bon Prince est indispensablement obligé d'être toujours alerte à soutenir & à défendre dans toute leur étendue les droits de la puissance suprême, que Dieu lui a remise en dépôt; sans cette continuelle attention, il ne peut avoir la foiblesse d'en relâcher quelque chose, sans donner en même tems atteinte à la Souveraineté de tous les autres Princes. La bonté est une des vertus essentielles dans un Souverain; il est même très louable à ceux qui font profession de la Religion Romaine, d'avoir le plus profond respect pour le Siège Apostolique: mais cette déférence ne doit jamais leur faire oublier qu'ils ont en main une autorité plus fragile que le plus fin cristal, & que le moindre souffle est capable d'anéantir, quoiqu'elle soit un présent du ciel: je veux dire qu'un Prince ne doit pas souffrir qu'on porte préjudice aux privilèges de sa dignité même dans les affaires les moins importantes, pour ne pas se rendre l'objet de la raillerie du public, & de l'horreur de ses semblables. Quand un Pontife se mêle de faire la guerre, & cherche à mettre la discorde parmi les Princes, comme ont fait Boniface VIII., Alexandre VI., Jules II., Urbain VIII., & d'autres, (sans parler de Paul) quand un Pontife ne craint pas de bouleverser le monde pour remplir ses vues ambitieuses, alors il ne doit plus être  
regar-



PARTIE I. LIVRE XII. 165

regardé comme le Chef spirituel de l'Eglise, mais comme un Prince temporel. C'est ainsi que Paul IV. devoit être traité, j'entens par là que Philippe devoit négocier avec ce Pape, comme il auroit fait avec un Souverain inférieur, ou si l'on veut égal, sans s'abaisser à des soumissions de Sujet, sous le faux prétexte de rendre l'obéissance filiale au Vicaire de Jésus-Christ; démarche honteuse à ce Monarque, & qui ruinoit de fond en comble la prééminence de la Souveraineté.

Par cette fausse, & j'ose le dire, indigne & basse ambition de porter plus loin qu'aucun Souverain de la Chrétienté le respect & la soumission envers le St. Siège, il est certain que Philippe II. a fait plus de tort à la Monarchie Espagnole, que jamais Philippe IV. son petit-fils & successeur n'a depuis porté de préjudice à sa Couronne par ses négligences & sa mauvaise fortune, qui lui firent perdre tant de Royaumes & de Provinces. Par sa scrupuleuse vénération pour les Successeurs de St. Pierre, Philippe II. a donné naissance à cet empire tyrannique que les Ecclésiastiques exercent avec tant d'orgueil dans les Etats de la Monarchie d'Espagne. De là cette puissance absolue des Ministres du Pape sur tous les Sujets des Rois Catholiques, tant de trésors enlevés par ces insatiables sangsues, à la ruine de ces pays autrefois si puissans par leurs richesses; de là ces menaces que les Papes font tous les jours à ces Souverains, jusqu'à lancer contre eux les foudres de l'excommunication sur le prétexte le plus léger, & empêcher les Gouverneurs les plus absolus des Provinces Espagnoles d'exercer leur juridic-

1557.

Combien  
le respect  
de Philip-  
pe pour le  
S. Siège  
fut preju-  
diciable à  
sa couron-  
ne.

1557.

risdiction naturelle, enforte que dans l'espace d'un mois on voit naitre dans la plus petite ville d'Espagne plus de querelles entre les Ecclésiastiques & les Officiers du Roi, qu'il n'y en a en dix ans dans tout le vaste Royaume de France, où les loix sont si sages & les maximes nationales si bien soutenues, qu'il n'est pas à craindre que cette Monarchie, dans laquelle les Souverains ne veulent que des Sujets soumis & point d'égaux, puisse jamais gémir sous une si honteuse servitude.

Une des plus abondantes matières d'éloges pour les Panégyristes de Philippe II., & qui me fournira plus d'une fois l'occasion de le louer, c'est d'avoir su unir au corps de sa Monarchie tant de membres dispersez; & l'on a raison de tant exalter à cet égard son habileté & sa bonne conduite. Mais il mérite les plus vifs reproches d'avoir introduit dans ses Etats d'aussi pernicieuses maximes sources de tant de desordres, en y accordant aux Ecclésiastiques une puissance sans bornes: & ce Monarque est d'autant plus à blâmer, qu'on ne peut lui refuser la gloire d'avoir régné avec une prudence toujours soutenue, si l'on excepte le cas dont il s'agit ici, & qui cause une extrême surprise de voir qu'un Prince, aussi renommé par sa sagesse & sa politique, n'ait pas prévu les suites funestes que devoit avoir par succession de temps l'énorme autorité qu'il a donnée au Siège Apostolique sur tous ses Royaumes, par le seul mouvement de la profonde soumission qu'il s'étoit fait un point capital de témoigner dans toutes ses démarches au Chef de sa Commun-ion. Peut-être, auroit-il, pris une autre rou-

PARTIE I. LIVRE XII. 167

si pour son bonheur Louis XIV. l'avoit  
récédé: l'exemple de ce courageux Monar-  
que lui auroit sans doute ouvert les yeux, &  
la conduite que ce Roi Très-Chrétien a te-  
nue avec Alexandre VII. ne pouvoit qu'être  
un excellent modèle, pour apprendre à Phi-  
lippe de ne pas recevoir de Paul IV. des con-  
ditions honteuses, après même avoir en tant  
de rencontres reçu les plus sanglantes injures  
de la part de ce Pontife.

Par le court détail où je vais entrer, on  
verra si cet orgueilleux Pape pouvoit faire  
plus que ce qu'il a fait, je ne dis pas contre la  
personne seule de Philippe II., mais contre  
toute la Maison d'Autriche. Ferdinand, Roi  
des Romains par une élection juridique, de-  
venu légitimement Empereur par la renon-  
ciation solemnelle de Charlequint & la recon-  
noissance de tous les Membres de l'Empire,  
Ferdinand avec tous ces titres essuye les op-  
positions de Paul à son couronnement, & ce  
Pape pousse le mépris pour cette sérénissime  
Maison jusqu'à persister dans son refus, après  
avoir conclu la paix avec Philippe. Il sup-  
prima la prière pour l'Empereur, qui se di-  
oit par un ancien usage à la Messe pontifica-  
le le jour du Vendredi saint. Celui du Jeudi  
saint il excommunia par une Bulle, qu'on  
appelle *in Cænâ Domini*, tous ceux qui lui  
faisoient la guerre, de quelque qualité & con-  
dition qu'ils pussent être, Empereurs, Rois,  
Princes, & autres; tous leurs conseillers,  
auteurs, & adhérens. Rien ne lui couta,  
eût recours à tous les stratagèmes imagina-  
bles, pour engager le Roi de France à rom-  
pre la trêve & l'alliance qu'il avoit contractées  
avec

1557.

Exemple  
de Louis  
XIV.

Affronts  
faits par  
Paul à  
Philippe.

## 168 VIE DE PHILIPPE II.

1557. avec Philippe, & il réussit. Son unique attention fut de mettre dans son parti tous les Princes de la Chrétienté contre la Maison d'Autriche, toutes ses démarches, toute sa politique tendoient à lui susciter des ennemis quels qu'ils fussent, & dans les mouvemens furieux de sa haine il alla à cet excès, de solliciter la Cour de France à faire agir les Turcs dans la Calabre & la Sicile. Il fit répandre chez toutes les Puissances de l'Europe les impressions les plus injurieuses, les traits les plus diffamans contre Sa Majesté Catholique, dans la seule vue d'y inspirer l'horreur, non seulement contre la personne de ce Monarque, mais encore contre toute la Nation Espagnole. Il persécuta, il emprisonna les Colonnes, dont tout le crime étoit de se sacrifier pour les intérêts de la Maison d'Autriche, à laquelle ces Seigneurs avoient rendu de signalez services. Malgré toutes ces insultes, Philippe abandonne au ressentiment de Paul ces mêmes Colonnes, qui s'étoient livrez avec tant de zèle à toute la fureur de ce Pontife pour sa propre cause; malgré tant d'affronts, Philippe met le comble au triomphe de ce fier ennemi par une paix qui couvre ce Souverain d'une éternelle infamie, il fait la démarche honteuse d'envoyer des Ambassadeurs à Rome pour demander pardon. Pourquoi cela? Uniquement pour faire connoître sa soumission au Siège Apostolique.

Ce qui mérite attention, est que Paul ne put s'empêcher de donner à entendre qu'il n'ignoroit pas qu'on lui avoit accordé beaucoup plus qu'il n'auroit jamais été en droit d'exiger. Pour adoucir en quelque façon le dépit

PARTIE I. LIVRE XII. 169

dépit des Espagnols, & ne pas s'attirer sans  
retour la haine de cette Nation, qu'il avoit  
coutume de nommer *l'orgueil en nature*, il  
crût lui rendre une satisfaction au moins ap-  
parente, en recevant à Rome le Duc d'Al-  
be avec tous les honneurs & toute la pompe  
qu'il put imaginer. En effet il porta à cet  
égard la magnificence au delà de ce qu'on  
peut dire, on n'avoit jamais vu une entrée  
plus superbe; le Viceroy la fit le 19. de Sep-  
tembre, suivi d'un cortège dont le nombre  
n'avoit point encore d'exemple, plusieurs  
Corps de Cavalerie, les Neveux, toute la  
garde même du Pape, allèrent à sa rencon-  
tre. Paul lui donna un logement dans son  
palais, l'y traita pendant son séjour avec une  
splendeur qu'on ne sauroit décrire, & le fit  
une fois manger en public avec lui, mais  
sur une table de deux doigts plus basse que  
la sienne. Enfin, pour mettre le comble à  
tant d'honnêteté, il lui accorda la délivrance  
de tous les prisonniers d'Etat détenus dans  
le Château St. Ange, entr'autres de Camil-  
le Colonne avec sa femme & l'Archevêque  
son frère.

Ce fier Pontife sentoit si bien les suites a-  
vantageuses de la soumission du Roi d'Espa-  
gne, qu'après avoir solennellement donné  
au Duc d'Albe l'absolution des censures que  
son maître & lui avoient encourues, il dit  
dans un Consistoire secret précisément ces  
paroles. „ Je viens de rendre au St. Siège le  
plus important service qu'il puisse jamais  
recevoir, l'exemple du Roi d'Espagne  
servira de titre à l'avenir aux Souverains  
Pontifes, pour mortifier l'orgueil de tous

Tome II.

H

„ ces

1557.

Le Duc  
d'Albe va  
à Rome,  
& y est re-  
çu avec  
pompe.

Paroles  
remarqu-  
ables du  
Pape.

170 VIE DE PHILIPPE II.

1557. „ ces Princes qui ne savent pas connoître  
 „ jusqu'où s'étend l'obéissance légitime qu'ils  
 „ doivent aux Chefs de l'Eglise". Ces pa-  
 „ roles furent rapportées au Duc d'Albe par le  
 „ Cardinal de St. Jaques, ou de Santa-Fiore,  
 „ son oncle, & ce Duc eut la hardiesse de ré-  
 „ pondre : „ Aujourdui le Roi mon maitre fait  
 „ une haute sottise; mais si nous avions  
 „ changé de condition, que je me fusse  
 „ trouvé en sa place & qu'il eût eu la mien-  
 „ ne, le Cardinal Caraffe seroit venu en  
 „ Flandres faire à Sa Majesté les mêmes sou-  
 „ missions, que je viens de faire il n'y a  
 „ qu'un moment à Sa Sainteté". Paul V.  
 „ successeur de celui-ci voulut sur ce mode-  
 „ le tenir la même conduite dans les démêlez  
 „ qu'il eut avec la République de Venise,  
 „ mais il rencontra une noble fermeté dans ce  
 „ Sénat, toujours attentif à soutenir avec zèle  
 „ les droits des Souverains, & qui ne craignit  
 „ pas de lui répondre que le monde ne se gou-  
 „ vernoit pas sur des exemples, mais suivant  
 „ les règles de la justice & de la raison.

Le Duc pendant que le Duc d'Albe étoit à Ro-  
 „ me, il reçut ordre de se rendre au plutôt à  
 „ Naples, & Milan avec la majeure partie de son Armée,  
 „ tant pour tenir dans le Piémont les François  
 „ en bride & leur y donner de l'occupation  
 „ que pour punir avec la dernière rigueur le  
 „ Duc de Ferrare qui s'étoit ouvertement ligué  
 „ avec les ennemis du Roi d'Espagne. Sur ce  
 „ la le Duc retourna sur le champ à Naples  
 „ où il s'arrêta peu, & il s'embarqua à Gaëte  
 „ avec l'élite de ses troupes: mais les mauvais  
 „ tems & la rigueur de l'hiver qui fut extrême-  
 „ ment rude ne lui permirent pas de marcher  
 „ gran

PARTIE I. LIVRE XII. 171

grandes journées, & le contraignirent même  
l'attendre à Milan que la saison fût propre à  
se mettre en campagne.

Je ne veux pas finir ce livre, sans rappor-  
ter que, dans le tems qu'on faisoit à Rome  
les préparatifs extraordinaires pour célébrer  
avec tout l'éclat possible la joye que l'heu-  
reuse nouvelle de la conclusion de la paix y  
répandoit, le Tibre se déborda comme il  
arrive assez souvent, & les ravages qu'il fit  
rappelèrent le souvenir des misères du genre  
humain, qui, continuellement agité par u-  
ne vicissitude perpétuelle de bonheur & de  
revers, ne peut jouir ici-bas d'une félicité  
parfaite. Le 14. de Septembre au soir il  
tomba une si grosse pluye, & il y eut une  
tempête si violente, que le Tibre, grossi  
par l'eau qui tomboit du ciel, & repoussé  
vers sa source par les vagues de la mer, se  
répandit dans les campagnes & dans les rues  
de Rome de manière qu'il étoit par-tout na-  
vigable. La grande crue dura jusques bien  
avant dans la nuit du lendemain, le domma-  
ge fut infini, les édifices furent renversez,  
une quantité de personnes qui habitoient les lieux  
les plus bas périrent, quelque diligence qu'on  
eût apporté à les secourir avec des barques:  
enfin l'impétuosité du courant fut telle, qu'il  
renversa jusqu'aux fondemens le pont de Ste.  
Marie, celui des quatre têtes, l'Eglise de St.  
Barthelemi, & la plus grande partie des mai-  
sons de cette Ile. On vit s'écrouler presque  
toute la gallerie qui conduit du Vatican au  
Château St. Ange, & en plusieurs endroits  
les murailles des remparts de cette forteresse:  
les plus magnifiques jardins furent ensevelis

1557.

Inonda-  
tion du  
Tibre.

## 172 VIE DE PHILIPPE II.

1557.

sous les eaux, & ces superbes ornemens qui les rendent si délicieux ruinez de fond en comble, de même que nombre de palais distinguez par la beauté de l'architecture & leurs richesses. Le fleuve entraîna tous les moulins qui se trouvèrent sur son passage, en sorte que le Peuple, menacé de la famine par la perte que causa cet accident, fut réduit à se nourrir de pain de munition qu'on eut soin de lui distribuer. En un mot il n'est presque point possible d'évaluer le dommage que cette terrible inondation fit dans cette malheureuse ville, déjà réduite à la plus extrême misère par les hostilités des Espagnols. Outre les bâtimens, quantité de bestiaux noyez augmentèrent le desastre, les vins vieux coulèrent des tonneaux qui ne purent résister à la force du torrent, les vignes furent couvertes de sable & de limon, les raisins déjà murs & prêts à être coupez furent abimés sans ressource: enfin, pour ne pas m'étendre davantage sur un détail si triste, la plus commune opinion fut que la perte monta à deux millions d'or. Presque dans le même tems un autre canton de l'Italie fut affligé du débordement de l'Arno, qui emporta à Florence & dans les campagnes, maisons, ponts, moulins, arbres, animaux, & tout ce qui se rencontra sur son chemin. Le jour de l'inondation du Tibre le Duc d'Albe étoit prêt à s'embarquer à Civita-vecchia mais la tempête l'obligea de séjourner deux jours dans ce port.

Et de  
l'Arno.

*Fin du Livre XII.*





LA VIE

DE

PHILIPPE II.

ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XIII.

ARGUMENT

DU LIVRE TREIZIEME.

*Prise de Calais. Dispute pour la préséance entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne à Venise. Trait d'adresse à ce sujet. Conduite du Ministre de France. Premiere démarche de la République. On l'oblige de rendre un jugement public. Decret en faveur de l'Ambassadeur de France. Réponse du*

H 3

Doge

## 174 VIE DE PHILIPPE II.

Doge aux plaintes de l'Ambassadeur Espagnol. Conduite du Sénat auprès de Philippe. Progrès des Protestans en France. Sévérité du Pape contre les Réformez. Il veut réformer les Ecclésiastiques. Légats expédiés pour conclure la paix. Refus du Pape de recevoir l'Ambassadeur d'Espagne. Et celui de l'Empereur. Paix avec le Duc de Ferrare. Conquêtes des Turcs en Italie. Plaintes contre les François. Paix des Génois avec la Porte. Voyage du Duc d'Albe à la Cour. Prise de Guines par les François. Rapidité de leur bonne fortune. Noces du Dauphin. Prise de Thionville. Mort de Pierre Strozzi. Générosité des François. Le Comte d'Egmont marche à leur rencontre. Leur manœuvre. Disposition de l'Armée Espagnole. Bataille sous les murs de Gravelines. Accident favorable aux Espagnols. Leur victoire signalée. Nouvelles Armées en campagne. Force de celle d'Espagne. Force de l'Armée de France. Mouvemens de part & d'autre. On entame une négociation de paix. Mort de la Reine Eléonor. Charlequint fait célébrer ses funérailles de son vivant. Sa mort. Prodiges qui la marquèrent. Son éloge. Le Roi de France envoie complimenter Philippe sur cet événement. Obstacle à la paix. Trêve. Mort de la Reine Marie. Ses qualitez. Le Duc de Feria envoyé à Londres. Sujets de cette Ambassade. On traite inutilement du mariage d'Elizabet avec le Duc de Savoie. Mort de la Reine de Hongrie. Mort de deux Rois en Dannemark. Du Cardinal Polus. Son Eloge. Portrait de la Reine Elizabet. Ses qualitez. Ses premières démarches. Philippe

PARTIE I. LIVRE XIII. 175

*lippe lui envoie un Ambassadeur. Son couronnement. Sa politique pour établir la Religion Protestante. Ses intrigues en Ecosse.*

Nous allons voir pendant tout le 1558.  
cours de cette année la Fortune suivre les enseignes des François, qui, après s'être remis de leur frayeur & avoir refait une puissante Armée, comme je l'ai dit, au grand étonnement de l'univers, se mirent à attaquer si vigoureusement leurs ennemis, que dès les premiers jours du nouvel an ils furent maîtres de Calais, & par cette conquête contraignirent les Anglois à se renfermer dans leur Ile. Une révolution aussi extraordinaire eut de quoi surprendre toute l'Europe, qui ne croyoit pas que la France pût de longtems se remettre de la sanglante défaite de St. Quentin; cependant en moins de trois mois elle se vit en état de se rendre formidable à ses ennemis, qui par tant de victoires signalées & d'importantes conquêtes s'imaginoient la voir bientôt réduite sous leur obéissance. Il faut l'avouer, je ne crois pas que, hormis ce Royaume, il y ait dans le monde un autre Etat où il soit possible de trouver de si promptes & si puissantes ressources en hommes & en argent; & je suis persuadé que la Nation Françoisé est la seule qui puisse fournir des exemples de semblables miracles. Après l'expédition de Calais, & l'entière expulsion des Anglois, les François passèrent en Flandres.

Pendant que les deux plus puissans Rois de la terre, dans la plus grande chaleur de

## 176 VIE DE PHILIPPE II.

1558.

Dispute  
sur la pré-  
sérance en-  
tre les Am-  
bassadeurs  
de France  
& d'Espa-  
gne à Ve-  
nise.

Trait d'a-  
dresse à  
ce sujet.

leurs différends, se disputoient les armes à la main la gloire de la supériorité des armes, les Ambassadeurs de ces Monarques, animez du même esprit que leurs maitres, eurent une vive dispute au sujet de la présérance, sur la prétention que celui d'Espagne forma d'être en droit de prendre le pas sur celui de France, quoique la Monarchie Espagnole ne fût plus unie à la dignité Impériale. La première scène de cette fameuse querelle se passa à Venise; mais pour donner plus de jour à mon récit, je vais reprendre cette affaire dès son origine.

Dans le tems que Charlequint réunissoit en sa personne les titres d'Empereur & de Roi d'Espagne, il prévoyoit parfaitement que les Ambassadeurs de France ne manqueroient pas de reprendre dans toutes les Cours le pas sur ceux de Philippe son fils, dès le moment qu'ils n'auroient plus la qualité de Ministres de Sa Majesté Impériale. Pour prévenir cet incident, il songea, un peu avant sa renonciation à l'Empire, & après qu'il eut abdiqué ses Royaumes, de rapeller de Venise Don François de Vargas son Ambassadeur auprès de cette République, & de l'envoyer auprès de son fils avec la même qualité, à laquelle il fit joindre celle d'Ambassadeur de Philippe, dans le dessein de le faire reparoitre à Venise revêtu des deux titres, n'ayant rien plus à cœur que d'acquérir à son fils & en sa personne à ses descendans la prérogative de la présérance. Il fit la même manœuvre dans plusieurs autres Cours. Vargas retourna ensuite à Venise, chargé par des Patentés dis-  
tinc-

unctes de l'une & l'autre commissions d'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale. & de Philippe qui avoit été déjà reconnu Roi. L'espérance du père & du fils étoit que les Ministres François, accoutumés depuis longtemps à se voir précédés par ceux de l'Empereur, souffriroient toujours la même chose sans faire réflexion qu'il s'agissoit de deux Souverains d'un rang bien différent depuis le transport des Etats de la Monarchie Espagnole sur une autre tête; & cette idée les flattoit que Vargas une fois en possession de la prééminence comme représentant le Chef de l'Empire auquel tous les Princes Chrétiens cèdent le pas, pourroit insensiblement ensuite, dans les rencontres où il ne seroit question que des affaires d'Espagne, ne point prendre le titre d'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, & ne se produire que sous celui de Ministre du Roi Catholique. Ce qui amené à ce point avec toute l'adresse requise, & supposé que les autres fussent assez malhabiles, ou assez imprudens pour ne pas appercevoir la ruse, & pour se régler sur l'usage établi, deviendroit un moyen pour Philippe & ses successeurs de prétendre sur cet exemple la préséance, comme en ayant la possession de l'aveu même de leurs concurrents.

Le succès ne répondit pas à leur attente. L'Evêque de Lodève Ambassadeur d'Henri II. ne fut pas la dupe de ce stratagème, & dans la pensée qu'après l'entière abdication de Charlequin il ne devoit y avoir aucune difficulté sur le pas, il se mit en devoir de reprendre hautement le rang du Roi son

## 178 VIE DE PHILIPPE II.

1558. maitre; mais il fut très surpris de voir que Vargas osât le lui disputer, quoique dépouillé du caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, & réduit au simple titre de Ministre de Philippe. Sur cet incident l'Evêque porta ses plaintes au Sénat, auquel il déclara avec toute la vivacité imaginable, que Charlequint n'étant plus qu'une personne privée dans le monde, & son fils n'ayant d'autre qualité que celle de Roi d'Espagne, il étoit résolu de se maintenir dans la préférence qui appartenoit incontestablement au Roi de France son Souverain, & que dans toutes les rencontres, d'audience, de cérémonies, & de visites, il prendroit toujours la droite sur l'Ambassadeur d'Espagne, & sur tous les autres Ministres des Têtes couronnées, excepté ceux du Pape & de l'Empereur.

Conduite  
du Minis-  
tre de  
France.

Première  
démarche  
de la Ré-  
publique.

Cette querelle entre deux Monarques aussi puissans jetta la République dans un grand embarras, elle craignit qu'elle n'eût des suites funestes au repos de sa Capitale, & que dans la situation où étoient les affaires les mouvemens de haine ne portassent de part & d'autre aux plus violentes extrémités. Pour empêcher un pareil éclat, le Sénat ordonna qu'aucun des deux Ambassadeurs ne se trouveroit à la procession solennelle de St. Marc, qui fut la première cérémonie publique qu'on fit après la protestation du Ministre de France. Celui d'Espagne accepta volontiers l'expédient, il ne demandoit pas autre chose, convaincu comme il l'étoit du tort qu'il avoit de former cette prétention sans la plus petite apparence de droit.

droit. Mais il n'est pas aisé de comprendre 1558.

comment l'Ambassadeur de France put acquiescer au Decret, & ne pas faire de nouvelles démarches pour se mettre en possession de son rang. Les choses demeurèrent en cet état, jusqu'à ce que François de Noailles Evêque d'Acqs vint relever l'Evêque de Lodève au commencement de cette année. Ce nouveau Ministre réveilla la querelle avec toute la vigueur imaginable, & non content de dénoncer de vive voix au Sénat qu'il prétendoit dans toutes les fonctions publiques prendre de plein droit & sans opposition aucune le pas sur Vargas, il requit de la manière la plus vive & la plus pressante que la République par une ordonnance expresse rendit à cet égard publiquement toute la justice qui étoit due au Roi son maître. Le Sénat eut beau chercher d'abord tous les biais capables de ne pas se compromettre entre les deux Puissances, la fermeté de l'Ambassadeur François l'emporta, il fut contraint de discuter l'affaire, & après une mure délibération de prononcer un Decret authentique en faveur de la France.

On s'oblige de rendre un jugement public.

Decret en faveur de l'Ambassadeur de France.

Vargas ne se modéra point après ce jugement qu'il qualifioit d'injuste, il parut en plein Sénat transporté d'indignation & de colère, qu'il évapora en plaintes amères & même en menaces de la part du Roi son maître, qu'il dit être assez puissant pour tirer la plus éclatante vengeance de l'affront sensible que la République venoit de lui faire. Ensuite il répandit un déluge d'amplifications fastueuses, pour prouver que la pré-

1558. séance étoit dûe incontestablement à son Souverain, par rapport à la supériorité que lui donnoit sur le Roi de France l'avantage de posséder un beaucoup plus grand nombre de Royaumes, de compter une quantité de Sujets infiniment plus considérable, d'avoir des trésors & des richesses qui effaçoient toute la puissance de son rival. Son discours

Réponse  
du Doge  
aux plain-  
tes de  
l'Ambassa-  
deur  
Espagnol.

fini, le Doge, qui se nommoit Prioli, lui répondit que „ le Sénat n'avoit jamais eu l'intention d'examiner les forces, la grandeur, & la puissance de Leurs Majestez Très-Chrétienne & Catholique; mais qu'après avoir trouvé dans ses archives que dans tous les actes publics & particuliers les Ambassadeurs de France avoient eu de tout tems sans aucune difficulté le droit de la préséance sur ceux d'Espagne, il étoit résolu de suivre un usage établi & reçu de tems immémorial du consentement unanime de toutes les Puissances, sans prétendre s'ingérer de faire un changement qui ne pourroit avoir que des suites funestes au repos de l'Europe”.

Philippe fut très choqué du jugement de la République, cependant comme il étoit alors hors d'état de tirer de cette injure toute la vengeance nécessaire pour soutenir sa réputation, tout son ressentiment se borna au rapel de son Ambassadeur, qui reçut ordre de partir à lettre vue, sans même prendre son audience de congé. De son côté le

Conduite  
du Senat  
auprès de  
Philippe.

Sénat écrivit à Michel Suriano Ministre de la République auprès de Sa Majesté Catholique de justifier le Decret, & de faire connoître adroitement à ce Monarque qu'après  
avoir



avoir murement approfondi cette affaire, le Sénat n'avoit pu se dispenser d'agir en conséquence de ses lumières, mais qu'il avoit mis certains adouciffemens qui diminueoient les conséquences du jugement, & qu'à l'avenir il se conduiroit à l'égard des deux Couronnes comme si la question étoit indécidée. Philippe parut se contenter de cette assurance. Vargas au contraire ne pouvoit digérer l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, & il exhaloit sa colère en disant par-tout qu'il ne revenoit point de sa surprise, & que tout le monde devoit être également scandalisé, de voir la République de Venise adjuger la préférence à un Royaume infecté du venin de l'hérésie, qui commençoit à se répandre même au milieu de la Cour.

Cette remarque me fournit l'occasion de parler de ce qui se passoit en France à l'égard de la nouvelle doctrine, & je ne crois pas hors de propos de détailler en cet endroit les progrès des Protestans dans ce Royaume. Pour connoître cette affaire dès son origine, il faut savoir que François I. dans les guerres qu'il eut à soutenir contre l'Empereur Charlequint, fut obligé de prendre à son service quantité de Régimens Suisses, dont la plupart étoient instruits dans les opinions de Calvin, (il sera nécessaire de donner en son lieu un abrégé de la vie de ce Réformateur) & par le commerce de ces étrangers nombre de François goûtèrent cette doctrine. Elle s'étendit même d'abord si considérablement, qu'il fallut l'autorité royale pour arrêter ce torrent dans sa course. François publia des Edits rigoureux contre

1558.

Progrès  
des Pro-  
testans en  
France.

1558.

ses Sujets Protestans, non qu'il eût sincèrement à cœur d'éteindre l'hérésie dans son Royaume, mais sa seule vue étoit de satisfaire la Cour de Rome & les Ecclésiastiques de France de qui il espéroit de grands secours dans le besoin où le réduisoit la nécessité de ses affaires. Ce n'est point faire tort à la mémoire de ce Monarque que de lui attribuer ce motif; il est facile de connoître que ce ne fut pas le zèle de la Religion qui le poussa à persécuter les Calvinistes, mais par une pure complaisance pour son Clergé, puisqu'il n'eut pas le scrupule d'armer les Turcs contre les Chrétiens,

Après sa mort, Henri II. son fils & successeur regarda cette affaire suivant toutes les règles de la plus saine politique, il comprit que l'établissement des Protestans dans son Royaume ne pouvoit qu'y répandre une satisfaction générale & l'abondance, & que lui-même en tireroit des avantages infinis par une augmentation de Sujets, dont le travail & l'industrie lui fourniroit des ressources toujours présentes pour remplir son épargne dans le besoin. Cette vue, jointe à la douceur naturelle de son caractère ennemi de la violence, le détermina à fermer les yeux sur ce qu'il auroit autorisé ouvertement, si d'autres intérêts lui eussent permis de ne pas craindre une brouillerie avec la Cour de Rome: ainsi en peu de tems on vit les principales familles du Royaume embrasser la Réforme. Les plus remarquables furent celles de Vendôme & de Châtillon, qui n'en voyoient point au dessus d'elles en France. Elles ne pouvoient souffrir

PARTIE I. LIVRE XIII. 183

souffrir l'excessive faveur de la Maison de Guise, & pour abattre la prodigieuse autorité de ces Princes, elles se jettèrent dans le parti des Protestans pour lesquels ces favoris marquoient une haine violente, & par ce moyen elles crurent se faire une ressource capable de se faire craindre, & de réduire au moins à de justes bornes l'orgueil insupportable de leurs ennemis, s'il étoit impossible de les ruiner de fond en comble. L'exemple des Vendômes & des Châtillons entraîna bientôt le Prince de Condé, l'Amiral Gaspar de Coligni & son frère d'Andelot, & avec eux la plus illustre Noblesse, en sorte qu'en très peu de tems presque la moitié du Royaume suivit la Religion de Calvin.

Si cette doctrine s'étendoit avec tant de liberté en France, le Pape Paul qui ne pouvoit soutenir les dogmes & les progrès des Sectateurs de Luther & de Calvin, dont le nom même lui faisoit horreur, excita contre eux une horrible persécution. Ce foudroyant Pontife, la rage dans le cœur de l'avoir troublé le repos de la Chrétienté que pour effuyer les revers d'une guerre malheureuse, qui avoit fait échouer ses desseins & ruiné l'Etat Ecclésiastique, ne sachant plus que faire sentir les mouvemens de sa colère, alla chercher des victimes dans le Corps des Protestans, contre lesquels il lança les plus rigoureuses ordonnances, & si contraires à l'humanité, que les Catholiques les plus emportez y trouvèrent une barbarie inouïe au Chef de l'Eglise Chrétienne. Sur le plus léger soupçon on se voyoit traité sur le

1558.

Sévérité  
du Pape  
contre les  
Réfor-  
mez.

1558. le pié des plus odieux hérétiques, & l'inexorable fureur de Paul écoutoit si peu les loix les plus communes de la justice, qu'en beaucoup de rencontres ce fut en vain que les Juges lui représentèrent qu'il n'y avoit non seulement aucune preuve, mais pas même le plus foible indice contre les accusez; ces malheureux étoient suspects, il falloit leur faire subir les peines portées par ses réglemens. Ensorte qu'on remplissoit les prisons de personnes innocentes, & il suffisoit qu'un ennemi vint dénoncer qu'un tel avoit la phisionomie d'un hérétique, pour être enseveli dans le plus affreux cachot sans autre forme de procès.

El veut ré-  
former les  
Ecclesiasti-  
ques.

Ces sanglantes exécutions ne furent pas capables d'affouvir le penchant que Paul avoit à l'extrême sévérité, il se mit en tête de mettre la plus rigoureuse réforme dans sa Cour, & de l'étendre ensuite sur tous les Ecclesiastiques. Pour cet effet il commença à proscrire avec la dernière rigueur tous les usages anciens, qu'il jugea peu convenables à des personnes qui n'étoient pas moins obligées d'édifier les peuples commis à leurs soins, par le bon exemple & la régularité de leurs mœurs & de leur conduite extérieure, que par la vérité de la doctrine qu'elles enseignoient. Aux premières démarches qu'il fit pour exécuter ce dessein toute la ville & l'Etat de l'Eglise retentirent de murmures, non seulement parce que la nouveauté des loix, quelque justes qu'elle puissent être, est toujours insupportable & revolte les peuples qui ne peuvent se résoudre à se défaire de leurs vieilles coutumes.

ma

mais encore parceque tout le monde étoit persuadé qu'il n'y avoit dans les vues du Pape rien moins que le pur zèle de la Religion, qui auroit dû lui prescrire les voyes de la douceur & de la charité, mais qu'il n'agissoit que par les mouvemens d'un caractère dur & excessivement sévère, qui l'entraînoit à se repaître de scènes cruelles. Aussi entendoit-on dire quelquefois que par rapport au droit d'imposer des loix il prétendoit se faire rendre toute l'obéissance dûe à la qualité de Souverain Pontife, & que lorsqu'il s'agissoit de les faire exécuter il ne craignoit pas d'imiter la barbarie de Néron. Pendant qu'il s'occupoit ainsi à satisfaire la passion dominante, il voulut donner des preuves publiques de son attention à rétablir le repos de la Chrétienté. Dans cette vue il fit partir avec un empressement convenable à son dessein deux Cardinaux, qu'il déclara Légats *a Latere*, pour se rendre l'un qui fut Trivulce à la Cour de France, & l'autre le Cardinal Caraffe auprès du Roi Catholique, avec ordre à ces deux Ministres de mettre tout en usage pour engager ces Princes à se réunir par une bonne & solide paix. Aucun d'eux ne put réussir, Trivulce trouva les François enflés du retour de leur bonne fortune, & fermement résolus de pousser le plus loin qu'ils pouvoient les avantages qu'elle venoit de leur procurer, enfin dans la disposition de tenter les plus éclatantes entreprises. Caraffe ne fut pas plus heureux, Philippe ne voulut rien entendre, dans le dessein où il étoit de réparer la perte de Calais qui lui causoit un chagrin

Légats expédiés pour conclure la paix.

1558.

grin sensible ; d'ailleurs le Cardinal ne venoit n'avoit d'autre but dans ce voyage que d'accorder ses affaires propres, sans se soucier des intérêts du public. Ainsi les mouvemens du Pape & la négociation des Légats furent inutiles.

Voici encore un trait de l'orgueil du fier Pontife, qui, comme je vais le rapporter fut à Sa Majesté Catholique l'insulte la plus grave qu'un Souverain puisse recevoir. Il y a toute apparence que l'ambition de Paul ne fut que plus animée par tant d'épreuves qu'il avoit faites de la soumission sans réserve de Philippe au Siège Apostolique, & que sur l'expérience qu'il avoit du scrupule de ce Monarque, il crut pouvoir sans risque étendre, par l'exemple de la Maison d'Autriche, une autorité sans bornes sur tous les Princes, & faire connoître à tout l'univers que les Puissances lui étoient soumises dans toutes les rencontres.

Refus du  
Pape de  
recevoir  
l'Ambas-  
sadeur  
d'Espagne.

Le fait dont il s'agit est que, depuis la conclusion de la paix, Philippe rapella du Milanéz Figueroa qui étoit Gouverneur de ce Duché, pour le charger de l'Ambassade de Rome. Ce Seigneur vint jusqu'aux portes de cette Capitale, où il reçut défense d'y entrer, parce que Sa Sainteté ne pourroit pas se dispenser de le recevoir comme un excommunié & un ennemi du St. Siège attendu que, dans le tems qu'il commandoit à Milan, il avoit fait enlever la valise d'un certain François nommé Louis Reider qui avoit à Rome le bas emploi de courrier & qu'au moyen de cette violence il s'étoit saisi de je ne sais quelles lettres. On voit

assez le ridicule de ce prétexte, tout le 1558.

monde en fut choqué, & il parut inconcevable que le Pape eût eu le front d'alléguer une cause aussi frivole, pour faire un affront de cette nature au Ministre d'un des plus puissans Monarques de l'Europe. Figueroa, surpris d'une semblable menace, se retira à Gaëte, pour y attendre que le Pape s'adoucît; mais il mourut auparavant, du chagrin, comme on le croit, de s'être vu traiter d'une manière aussi insultante, quoiqu'il y eût alors de violens soupçons que ce Ministre avoit été empoisonné. Le croira-t-on? Philippe souffrit cette injure avec toute la résignation d'un inférieur, sans réfléchir sur les conséquences dangereuses d'un pareil procédé, sans s'appercevoir que cette audace, autorisée par son inaction, acquéroit à cet orgueilleux Pontife & à ses successeurs le droit de prendre sur sa personne un empire tyrannique & honteux à un Souverain qui le souffre: non seulement il n'exigea aucune réparation, il eut la foiblesse, immédiatement après la mort de Figueroa, d'envoyer en sa place Vargas, qui, comme nous l'avons vu, avoit été Ambassadeur à Venise.

Paul ne s'en tint pas à l'égard de Philippe à cette seule insulte, il en vouloit à toute la Maison d'Autriche, & il ne fut pas longtems sans trouver l'occasion de la mortifier par un nouvel affront qui ne fut pas moins sanglant. J'ai dit que Ferdinand, après avoir reçu la dignité Impériale, envoya à Rome Martin Gusman en qualité d'Ambassadeur chargé de sa part d'y rendre au  
Sou-

1558. Souverain Pontife l'obédience suivant la coutume. Paul ne voulut jamais recevoir ce Ministre, sous prétexte que Charlequint ayant renoncé à l'Empire sans sa participation, il ne pouvoit pas reconnoître Ferdinand pour Empereur. Par cette difficulté il comptoit réunir à l'autorité pontificale le droit d'élire les Empereurs, droit qu'on fait appartenir aux seuls Electeurs, qui doivent être toujours en garde contre les entreprises des Papes, que de tout tems on a vu former des prétentions sur cette partie de la puissance souveraine. Il fonda encore son refus, sur ce que par l'accordement que Ferdinand avoit fait avec le Turc, il s'en étoit rendu feudataire pour le Royaume de Hongrie, ce qui le rendoit indigne d'occuper le Trône Impérial, sur lequel on ne devoit recevoir personne que sous l'obligation expresse de soutenir continuellement la guerre contre les Infideles. Les Cardinaux & les Ministres de l'Empire & d'Espagne ne manquèrent pas de combattre ses idées par diverses raisons qui les détruisoient invinciblement: rien ne fut capable de vaincre son obstination, & Guffman fut contraint de retourner à Vienne, à la honte de l'Empire, des Electeurs, & de la Maison d'Autriche, qui n'eurent pas le courage de faire, comme leur honneur l'exigeoit, la moindre démarche, pour punir ce Pape entreprenant, & le réduire dans les bornes naturelles de son pouvoir.

Cependant les Venitiens agissoient puissamment auprès de Philippe, pour l'engager à finir la guerre qu'il faisoit au Duc de Fer-



PARTIE I. LIVRE XIII. 189

Ferrare, & qui portoit un grand préjudice à leurs frontières. En leur considération, 1558.

& dans la vue d'employer contre les François les troupes qui servoient dans ce canton d'Italie, le Roi d'Espagne voulut bien faire la paix, dont il remit le soin au Duc de Florence son ami particulier, & qui ménageoit depuis longtems cette négociation. Ainsi le Duc de Ferrare envoya pour Plenipotentiaire à Florence Hippolite Pagano, & comme Sa Majesté Catholique avoit donné un plein pouvoir au Duc son confident d'accorder les conditions telles qu'il jugeroit à propos, les articles suivans furent signez au commencement d'Avril.

„ I. Que le Duc de Ferrare renonceroit à la Ligue qu'il avoit faite avec le Roi de France, & à la Charge qu'il avoit de Lieutenant-Général de ce Monarque en Italie, à condition toutefois qu'il lui seroit libre de rester à l'avenir également ami d'Henri & de Philippe, même de livrer passage par ses Etats aux convois de vivres pour les Armées de l'un & de l'autre, toutes les fois qu'il en seroit requis.

Paix avec le Duc de Ferrare.

„ II. Qu'il restitueroit à Sigismond de St. Martin tout ce qu'il lui avoit pris, & qu'il donnoit sa parole de ne point à l'avenir inquieter ce Seigneur pour tout ce qui s'étoit passé, ce que ledit Duc promettoit encore à tous ceux, qui dans cette guerre s'étoient déclarez ses ennemis en faveur de Sa Majesté Catholique.

„ III. Qu'on restitueroit au Duc toutes les Places que le Duc de Parme lui avoit

„ en-

1558.

» enlevées dans le Duché de Reggio, &  
 » qu'il y auroit entre ces deux Princes une  
 » ferme amitié, & un oubli général de part  
 » & d'autre des offenses qu'ils s'étoient fai-  
 » tes mutuellement à l'occasion de cette  
 » guerre.

» IV. Que les troupes Françoises qui a-  
 » voient servi à la défense des Etats du  
 » Duc auroient un passage libre & sûr par  
 » le Duché de Milan, soit qu'elles vouluf-  
 » sent rester en Piémont, soit qu'elles euf-  
 » sent ordre de retourner en France ».

On trouva ces conditions plus avanta-  
 geuses & plus honorables au Duc de Ferrare,  
 qu'il ne lui étoit vraisemblablement permis de  
 l'espérer. En effet on voit qu'elles n'auroient  
 jamais pu se faire autrement d'égal à égal, & l'on  
 ne peut qu'en être extrêmement surpris, vu  
 la distance considérable qui se trouve entre un  
 Roi d'Espagne & un Duc de Ferrare : d'au-  
 tant plus encore que ce Prince avoit com-  
 mencé la rupture, & conclu son alliance  
 avec les François, sans aucun sujet & par  
 un pur caprice. Mais voici l'intrigue. Le  
 Duc Côme de Florence avoit résolu de  
 donner sa fille Lucrece en mariage au Prince  
 Alfonse fils du Duc de Ferrare, ainsi il  
 n'est plus étonnant que sur ce point de vue  
 il ait procuré tant d'avantages à la Maison  
 de celui qu'il regardoit comme son gendre,  
 & qui le devint à quelque tems de là, que  
 les noces furent célébrées avec une magnifi-  
 cence extraordinaire.

Philippe reçut avec plaisir la nouvelle de  
 la conclusion de cette paix, parce que, com-  
 me je l'ai dit, il avoit dessein de rassem-  
 bler

PARTIE I. LIVRE XIII. 191

ler en un seul Corps toutes ses troupes  
our les faire agir contre les François. Mais  
ette joye fut bientôt troublée par les pro-  
grès considérables de l'Armée de France,  
& d'autres revers que je détaillerai en leur  
ieu, & pour comble de mauvaise fortune  
ar les ravages que les Turcs firent dans  
es Etats. Ces ennemis perpétuels du nom  
Chrétien partirent avec six-vingts galères de  
Preveza, & vinrent prendre terre dans la  
Calabre, où ils se rendirent maîtres de Re-  
gio sur le Phare de Messine, & mirent le  
feu à cette malheureuse ville après l'avoir  
accagée. De là ils se rembarquèrent, &  
par un vent toujours favorable ils entrèrent  
de nuit dans la rivière du Golfe de Saler-  
ne, & emmenèrent plusieurs milliers de  
personnes tant religieuses que laïques, sur-  
tout dans la Principauté de Massa qui étoit  
entièrement sans défense. Ensuite ils pas-  
sèrent à Sorrento ville voisine, où sans tirer  
l'épée ils entrèrent à la faveur de la trahi-  
son d'un More, qui trouva le moyen de leur  
livrer une porte, & ils n'y firent pas moins  
de dommage que dans les autres endroits.  
Ainsi chargez d'esclaves jusqu'au nombre de  
plus de huit mille, & de richesses immen-  
ses, ils se remirent en mer, pour entrepren-  
dre des expéditions concertées avec les  
François, c'est-à-dire la conquête de Nice  
ou de Savone : mais comme ils ne trouvèrent  
pas en Provence l'Armée navale de leurs  
alliez, comme on en étoit convenu, ils  
parcoururent les côtes d'Espagne, où ils  
virent tout le monde si bien préparé à les re-  
cevoir, qu'ils n'osèrent tenter la descente,

1558.

Conquêtes des  
Turcs en  
Italie.

col. xi. 7  
p. 100  
1558  
1558

&

1571.

Plaintes  
contre les  
François.

& reprirent la route des mers du Levant.

A la nouvelle de cette irruption, & de l'état déplorable des villes de Reggio, de Massa, de Sorrento, & de quantité d'autres lieux de ces côtes réduits à la dernière misère, toute l'Italie retentit d'imprécations contre les François, qui pour leurs intérêts particuliers étoient toujours prêts d'appeler à prix d'argent les plus déclarés & les plus cruels ennemis de la foi de Jésus-Christ, pour exterminer les peuples qui en font profession. Dans cette rencontre on ne manqua pas de prophètes, qui s'ingérèrent de dénoncer à la France les plus terribles châtimens de la colere du ciel, & de prédire même les malheurs qui, par rapport à cette démarché, ou par d'autres secrets jugemens de Dieu, ont depuis desolé ce Royaume.

Paix des  
Génois  
avec la  
Porte.

Ces hostilitéz rompoient absolument la liberté du commerce sur la Méditerranée, dont l'interruption caufoit sur-tout aux Génois un dommage considérable. Ces Républiquains mirent tout en usage pour faire cesser une guerre aussi ruineuse, & en effet ils jettèrent les premiers fondemens d'une paix, qui bientôt après fut conduite à une heureuse fin. Ils envoyèrent à Cara Mustapha Bacha, Généralissime de l'Armée navale des Turcs, François Cotta chargé de très riches présens pour cet Amiral, qui fit à l'Envoyé un accueil très favorable, & après lui avoir fait connoître qu'il étoit content de la générosité de ses maitres, dans l'espérance d'en recevoir encore dans la suite de plus grandes marques, il lui ouvrit les

PARTIE I. LIVRE XIII. 193

les moyens les plus propres à conclure un accommodement avec la Porte; & sur ces éclairciffemens les Génois firent partir pour Constantinople Nicolas Grillo & François Franchi avec quantité d'autres présens pour le Grand-Seigneur. Les Ambassadeurs de France, qui étoient Messieurs de la Vigne & d'Ouille, le premier Ordinaire, l'autre Extraordinaire, firent ce qu'ils purent pour rompre cette négociation; mais leurs intrigues devinrent inutiles, le traité fut signé, & même les Genois obtinrent des conditions fort avantageuses.

Le Duc d'Albe avoit une extrême impatience de retourner à la Cour du Roi son maitre, qu'il pressoit tous les jours de lui permettre de faire ce voyage. Il étoit résolu, s'il obtenoit son congé, de demeurer auprès de Philippe, dans la vue d'arrêter par sa présence les progrès rapides de la faveur de Rui Gomez, qui le rongeoit d'une noire jalousie, voyant ce rival déjà presque maitre absolu des affaires, & craignant avec raison que son éloignement ne lui donnât une trop grande supériorité, qui le mettroit en état d'acquérir toute la confiance de Sa Majesté à l'exclusion de tous les autres, ce qui devenoit d'une extrême conséquence sur tout dans les commencemens d'un règne. Quoique les grands préparatifs des Turcs, les progrès menaçans des François en Italie, & plusieurs autres intérêts d'Etat, rendissent le Duc absolument nécessaire dans ce pays, & parussent devoir obliger le Roi à le retenir encore au moins pour quelque tems dans le gouvernement de Naples, néanmoins ce

1558:

Voyage  
du Duc  
d'Albe à  
la Cour.

1558. Monarque voulut bien le satisfaire, & lui expédier l'ordre tant sollicité, d'autant qu'il avoit dessein de le mettre à la tête de l'Armée de Flandres. On lui envoya pour successeur Don Jean Manriquez, qui arriva dans le tems que les Turcs faisoient tant de ravages dans ce Royaume.

Prise de  
Guines par  
les Fran-  
çois.

Le Duc trouva Philippe dans une grande perplexité d'esprit & le plus vif chagrin, de voir ses ennemis victorieux par tout depuis la prise de Calais, & maitres de la campagne qu'ils couroient sans obstacle, attaquant & prenant les Places avec une rapidité de bonheur inconcevable. C'est ainsi qu'ils firent la conquête de Guines, & ensuite de Ham que les Anglois abandonnerent: la prise de la première de ces forteresses surprit tout le monde, on trouva fort étrange que Milord Grai qui en étoit Gouverneur, & en réputation d'être un des plus braves & des plus habiles Capitaines de l'Angleterre, eût capitulé presque à l'approche des François, sans faire mine de se défendre, & ce qui faisoit le plus crier, sous des conditions honteuses, quoiqu'il eût une garnison de neuf cens hommes tous soldats de cœur & de résolution. Les vainqueurs y gagnèrent beaucoup d'artillerie, & le Duc de Guise & Strozzi, couverts de gloire, ne laissèrent point refroidir l'ardeur des François qui faisoient tous des prodiges, en sorte que Henri répara avec usure la perte de St. Quentin: mais le plus grand avantage que lui acquit sa bonne fortune, fut d'avoir rendu la liberté à la France, qui auparavant se voyoit tenue en bride par les Places for-

Rapidité  
de leur  
bonne for-  
tune.

Noces du  
Dauphin.

PARTIE I. LIVRE XIII. 195

tes que les Anglois possédoient en Picar- 1558.  
die.

La conquête de Guines mit le comble au bonheur d'Henri, qui alors se trouva en personne à l'Armée : il fit démanteler cette Place pour n'être pas obligé d'entretenir un trop grand nombre de garnisons, & après avoir remis ce soin au Seigneur de Termes, il retourna à Paris le cœur baigné de joye & comme en triomphe. Enfin pour faire voir d'un coup d'œil la rapidité de la bonne fortune des François, il suffit de dire qu'outre le butin qui fut immense, & les rançons d'un nombre infini de prisonniers, ils eurent plus de deux cens cinquante pièces d'artillerie, & ce qui devenoit d'une plus grande importance, des fortereſſes considérables.

Pendant que les Anglois, atterrez par tant de pertes, étoient dans une consternation d'autant plus légitime, qu'ils ne se voyoient aucune ressource capable de les réparer, après avoir perdu un port qui leur livroit l'entrée libre de la France, & de grands revenus par les droits qu'ils tiroient des marchandises qui y abordoient de diverses contrées: pendant que les Anglois se lamentoient, la Cour de France, depuis le retour du Roi, ne songeoit qu'à passer le tems en fêtes & en réjouissances. Aussitôt qu'Henri fut arrivé, on célébra les noces du Dauphin, qui épouſoit la Princesse Marie fille de la Reine d'Ecosse sœur du Duc de Guise, lequel avoit ménagé & conclu ce mariage. On peut dire que dans cette rencontre le luxe & la magnificence égalèrent les

## 196 VIE DE PHILIPPE II.

1558. richesses & la puissance d'un aussi grand Roi, & furent assortis à la brillante situation du Royaume.

Prise de  
Thionvil-  
le.

Mort de  
Pierre  
Strozzi.

Après avoir ainsi fait sentir la force de leurs armes à l'Angleterre, les François sans se rallentir allèrent porter le fer & le feu sur les terres des Espagnols, dans l'espérance d'y mener à leur suite la même fortune qui sembloit s'être inséparablement dévouée à leur service. Elle ne se démentit pas dans les commencemens de cette expédition, ce ne fut presque qu'un même coup, d'assiéger, de battre, & de prendre Thionville. Cependant si les François se virent maîtres en si peu de tems de cette forte Place, les assiégez leur firent acheter bien cher une conquête aussi rapide; on ne peut guères faire une plus vigoureuse résistance, ils eurent la gloire de se défendre avec une bravoure au dessus du commun sous les ordres de Guaderebbe leur Gouverneur, & ils sacrifierent leur vie avec tant d'intrépidité, que de deux mille hommes qu'ils étoient, la moitié périt en peu de jours dans les assauts qui furent des plus violens. Les vainqueurs ne resterent pas impunément maîtres de la Place, elle leur couta beaucoup de monde, entr'autres Pierre Strozzi tué d'un coup d'arquebuse qu'il reçut dans la poitrine. Il fut universellement regretté, en effet la France alors ne pouvoit pas faire une perte plus considérable, parceque si l'on excepte le Duc de Guise, elle n'avoit point de Capitaine d'une valeur & d'une expérience plus éprouvées; aussi le Roi & toute la Cour s'habillerent de brun, distinction dont

Hen-



PARTIE I. LIVRE XIII. 197

Henri voulut honorer les services de ce Général, qu'il savoit n'avoir pas son semblable dans le Royaume, & que la voix publique van-<sup>1558.</sup>toit comme le plus brave, le plus entreprenant, & le plus habile guerrier, que l'Italie eût vu naître jusqu'à son siècle.

Il sortit de Thionville environ mille soldats, presque tous blesez; le Duc de Guise, <sup>Générosité des François.</sup> autant illustre par sa grandeur d'ame & sa généreuse compassion pour les affligés que par ses vertus militaires, ne voulut les laisser partir qu'après les avoir fait panser & guérir. Les Bourgeois, qui avoient la liberté de se transporter ailleurs avec certains effets, ne furent pas traitez avec moins de générosité, ils étoient au nombre de plus de quatre mille, les François leur permirent d'emporter beaucoup plus qu'il n'étoit convenu par la capitulation. Il faut avouer que de pareils traits font un honneur infini à cette Nation, à moins qu'on ne veuille en diminuer la gloire, en leur attribuant des motifs d'intérêt par lesquels ils attendoient de leurs bienfaits des avantages considérables; c'est-à-dire l'espérance de se concilier la vénération des peuples, & de se faire un moyen sûr de multiplier leurs conquêtes. Mais on ne doit jamais refuser aux belles actions les louanges qu'elles méritent, puisqu'on ne peut former de jugemens sur les vues secrètes de ceux qui les font, qu'on ne soit pleinement certain des bonnes ou mauvaises intentions qui les ont déterminées.

Philippe étoit hors de lui-même à la vue des victoires de ses ennemis, & le Duc de Savoye Gouverneur des Pays-Bas en avoit <sup>Le Comte d'Egmont marche à leur ren-</sup>une <sup>contre.</sup>

## 198 VIE DE PHILIPPE II.

1558. une honte & un dépit inconcevables. Il rassembla en un Corps l'Armée des Espagnols, qui montoit à trois mille Chevaux & quinze mille Fantassins, sous les ordres du Comte d'Egmont, auquel il donna un plein pouvoir de combattre & de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour s'opposer aux François. Ceux-ci commandez par le Maréchal de Termes ne se crurent pas en état, fatiguez comme ils étoient de leurs expéditions & la plupart blesez, de risquer une bataille contre des troupes d'élite & fraiches, & prirent le parti de se retirer en Picardie: mais Egmont, qui avoit prévu ce dessein, leur coupa le passage, & les resserra entre Bourbourg & Gravelines.

Leur manœuvre.

Le Maréchal, se voyant réduit à la nécessité de combattre, anima les siens, & les fit ranger en bataille avec toute la promptitude imaginable; il avoit derrière lui la rivière d'Aa, & l'Océan à sa droite, il couvrit sa gauche des chariots de l'Armée qui lui faisoient un fort rempart contre la multitude des ennemis; il fit de toute son Armée un seul peloton, dont les ailes étoient bordées de cavalerie, & à la tête il plaça six coulevrines & trois fauconneaux, sachant que les Espagnols n'avoient point amené d'artillerie, pour n'être point embarrassé & faire de plus grandes journées.

Disposition de l'Armée Espagnole.

Egmont partagea son Infanterie en trois Corps, chacun soutenu d'un nombre suffisant de Cavalerie. Aussitôt il fondit brusquement sur le front & l'aile gauche de l'Armée Françoisise avec ses Régimens de Flandres & d'Allemagne; mais le Maréchal avoit pris de

PARTIE I. LIVRE XIII. 199

de si bonnes mesures, & son canon faisoit un si grand ravage dans les bataillons des ennemis, que tous leurs efforts n'eurent pas le succès que le Comte avoit attendu. Les François soutinrent le choc avec tant de bravoure, & les Espagnols s'opiniâtrèrent tellement à les rompre, que malgré l'avantage que les derniers avoient d'être plus frais que les autres, l'action dura plus de quatre heures consécutives, sans qu'on pût savoir de quel côté penchoit la victoire. Aussi ces deux Armées n'étoient composées que de vieilles bandes de soldats vétérans, qui suivoient les ordres de deux Généraux & d'Officiers d'égale réputation.

1558.

Bataille  
sous les  
murs de  
Graveli-  
nes.

Mais la Fortune, qui veut faire connoître qu'elle dispose souverainement des évènements de la guerre, fit naître un accident d'autant plus surprenant, qu'on doit le mettre au nombre de ceux qui sont au dessus de la prudence humaine. Douze navires Anglois, qu'on avoit mis en mer pour courir les côtes de France, se trouverent par hazard sur celle auprès de laquelle se donnoit le combat: au bruit du canon, & à la vue de la mêlée, ils entrèrent au plus vite dans la rivière, d'où ils firent en flanc un feu si terrible sur les François, que le Maréchal de Termes se vit contraint de lâcher pié pour s'éloigner de la mer, & de faire venir de la Cavalerie, ce qui découvrit son aile gauche qui avoit bien de la peine à faire tête aux Espagnols. En même tems les Anglois débarquerent une partie de leurs troupes, & ce fut ce qui décida du sort des combattans, le desordre se mit

Accident  
favorable  
aux Espa-  
gnols.

## 200 VIE DE PHILIPPE II.

1558. parmi les François, qui enfermez de toutes parts n'eurent pas même la ressource de s'enfuir, ils furent tous, ou tuez, ou faits prisonniers.

Leur victoire signalée.

Cette défaite arriva le 13. de Juillet: le Comte d'Egmont remporta une victoire complete; le butin fut d'autant plus considerable, que les Espagnols reprirent tout celui dont les François s'étoient enrichis dans leurs courses depuis le commencement de la campagne. Mais ce qui fut plus important, il y eut quantité de personniers du premier rang, entr'autres le Maréchal de Termes qui fut dangereusement blessé, & Monsieur de Senerpont, tous deux Chevaliers de l'Ordre de St. Michel, & les premiers de l'Armée, Messieurs de Morvilliers, de Scelint, & nombre d'autres aussi distinguez. Monsieur de Villebon resta mort sur le champ de bataille, qui fut couvert de beaucoup de Gentilshommes de marque. On assure encore que presque toute l'Infanterie périt, & qu'à peine il s'en sauva trois cens hommes, quoiqu'elle montât à quinze mille, mais les Allemans eurent la lâcheté de jeter leurs piques à terre, & de se rendre sans se battre. A l'égard de la Cavalerie il n'en échapa personne, parce que les marais dont tout ce pays est inondé ôtoient tout moyen de se sauver, & tout ce Corps ou mourut les armes à la main, ou tomba au pouvoir des ennemis. Enfin on compta que la journée de St. Quentin fut beaucoup moins funeste à la France que celle-ci, où les François perdirent beaucoup plus de monde, & ce qui

PARTIE I. LIVRE XIII. 201

qui rendoit leur perte irréparable, c'étoit l'é- 1558.  
lite de leurs troupes.

Nonobstant cette sanglante action, les Nouvelles  
Armées en  
campagne. deux Rois Henri & Philippe rassemblerent toutes leurs forces, & dès le mois d'Aout on vit de part & d'autre une Armée formidable en campagne, quoiqu'il y eût alors sur le tapis une négociation de paix suivie avec toute l'ardeur imaginable par le Prince d'Orange, Christierne Duchesse de Lorraine cousine de Philippe & fort considérée par Henri, & le Connétable de Montmorenci qui avoit la permission sur sa parole d'aller & de venir dans les deux camps. Sa Ma- Force de  
celle d'Es-  
pagne. jesté Catholique partit d'Arras le 21. d'Aout pour se rendre dans le sien qui étoit aux environs de Dourlens, où elle trouva trente mille hommes d'Infanterie & treize mille Chevaux, & pour Commandans de ces troupes des Capitaines de la plus haute renommée, principalement les Ducs de Brunswick Errik & Ernest, le Duc de Holstein, les Comtes de Schwartzenburg, de Mansfelt, de Renneberg, & autres de la première noblesse d'Allemagne. De plus le Roi avoit à sa suite le Duc de Parme, le Duc de Seminara, le Prince de Sulmoné, le Duc d'Atri, les Comtes de PolICASTRO, de Bagin, de Landi, & Ascagne, de la Corgnia, Italiens; le Duc d'Albe qui avoit été rapellé de Naples en Flandres après avoir rendu au Pape les soumissions dont il a été parlé, les Ducs d'Arcos, de Francavailla; de Villa Hermosa, les Marquis de Balangarelle, d'Aguilar, les Comtes de Fontalida, & de Mileto, Espagnols;

1558. & des Pays-Bas, Guillaume de Nassau Prince d'Orange, l'Amoral Comte d'Egmont, le Duc d'Arfchot, les Marquis de Berghes, de Renti, les Comtes de Horn, d'Arenberg, de Bossu, de Meghen, de Ligni, de Rœux, de Hoghstrate, les Seigneurs de Montigni, de Barlaimont, & autres.

Force de  
l'Armée  
de France.

L'Armée de France étoit campée à Pierrepont, & Henri y arriva le 8. d'Aout, accompagné du Roi de Navarre, du Duc de Montpensier, du Duc de Guise son Lieutenant-Général, des Ducs de Lorraine, de Nemours, d'Aumale, de Bouillon, François; du Duc Jean-Guillaume de Saxe, des deux fils du Duc Jean-Frédéric Electeur de Saxe, du Duc de Lunebourg, d'un fils du Landgrave de Hesse, Allemans; & des Princes de Ferrare, du Duc de Somma, & autres Comtes & Marquis Italiens.

Mouvements de  
part &  
d'autre.

Ce Monarque fit avancer son Armée jusqu'à Amiens, où il passa la Somme, & se campa vis-à-vis des Bourguignons qui étoient de l'autre côté de la rivière d'Authie. Il y eut diverses escarmouches, mais Henri, encore plein du souvenir des deux terribles défaites qu'il avoit soutenues dans l'espace d'une année, & qui lui avoient enlevé ses vieilles milices & la plus grande partie de la Noblesse de son Royaume, ne jugea pas à propos de se mettre au hazard d'une nouvelle bataille, & crut assez faire de tenir les ennemis en échec, pour les empêcher de rien entreprendre. D'un autre côté Philippe, qui n'avoit pas encore

ou-

PARTIE I. LIVRE XIII. 203

1558.

oublie la perte de Calais, ni les bizareries de la Fortune, dont il avoit éprouvé l'inconstance au milieu même de ses victoires, que les conquêtes de François avoient rendu presque inutiles, ne crut pas convenable de risquer la ruine de son Armée, dans l'espérance très incertaine de battre encore ses ennemis. On peut dire que ces Princes agirent en cette rencontre avec beaucoup de prudence, d'autant qu'outre les suites d'une défaite, leurs Armées n'étoient composées que de soldats & d'Officiers étrangers, sur tout celle de Philippe, ce qui jettoit dans les plus grands inconvéniens celui même qui se verroit vainqueur. Ainsi dans les dispositions où l'un & l'autre se trouvoient, il ne leur fut pas difficile de rallentir leur fureur martiale, & de prendre des sentimens de paix, à laquelle on les vit en même tems se porter avec un égal empressement.

Pour y parvenir, ils convinrent du lieu pour les conférences, qui fut l'Abbaye de Cercamp, où les Plénipotentiaires se rendirent, savoir de la part du Roi Catholique, le Duc d'Albe, le Prince d'Orange, Rui Gomez de Silva, Antoine Perrenot de Granvelle, & le Docteur Viglio de Suichem Président. Au nom d'Henri parurent, le Cardinal de Lorraine, Anne de Montmorenci Connétable de France quoique encore prisonnier des Espagnols, Jaques d'Albon Maréchal de St. André aussi prisonnier, (ces Seigneurs obtinrent presque dans le même tems leur liberté moyennant une rançon) Jean de Morvilliers Evêque d'Or-

On entame une négociation de paix.

1558. léans, & Claude de Laubepine Secrétaire d'Etat. Tous ces Ministres s'assemblerent au commencement du mois d'Octobre : la Duchesse de Lorraine assista encore au congrès au nom des deux Rois, & se donna tous les mouvemens imaginables pour amener les choses à une heureuse fin. Cependant les Armées, sous l'espérance d'une paix prochaine, commencerent insensiblement à prendre leurs quartiers, & elles se séparèrent peu à peu sans presque qu'elles s'en aperçussent.

Nous laisserons un moment ces négociateurs, pour voir quelques événemens qui se passerent en Espagne. Philippe, dont la présence n'étoit plus nécessaire à l'Armée depuis l'ouverture des conférences, retourna à Brusselles, où à peine il fut arrivé, qu'un courier lui apporta la nouvelle de la mort de Charlequint son père, qui avoit fini ses jours dans son couvent, ou plutôt dans sa cellule de St. Just le 21. du mois de Septembre, jour de St. Matthieu, quoique l'avis n'en vint en Flandres que vers la mi-  
 Octobre. Ce fameux Empereur quelques mois avant que de mourir avoit fait célébrer dans le même couvent les obsèques de la Reine Eléonor sa sœur morte dès le mois de Février précédent, & un peu après l'anniversaire de sa mère. Ces funébrés cérémonies lui firent naitre l'envie extraordinaire, & qui est encore sans exemple, de faire faire ses funérailles de son vivant.

Mort de la  
Reine  
Eléonor.

Charle-  
quint fait  
célébrer

Il communiqua cette pensée au Père Jean Regola son confesseur, qui lui répondit qu'il n'y



PARTIE I. LIVRE XIII. 205

n'y avoit rien dans cette action que de pieux 1558.  
 & d'utile pour l'édification du prochain, quelque bizarre qu'elle pût paroître par sa nouveauté. Sur cette décision sans autre examen Charlequint ordonna les préparatifs de sa pompe funébre, & assigna le jour de la cérémonie au 30. d'Aout. On avoit élevé au milieu de l'Eglise un catafalque rempli de torches ardentes, & entouré des serviteurs & domestiques du mort imaginaire tous vêtus de deuil, lui même survivant à son service mortuaire étoit spectateur des larmes que les siens versoit à la vue de cette représentation feinte, il entendoit la musique lugubre qui se chante d'ordinaire aux messes consacrées pour les morts, il écouitoit attentivement les himnes, les antiennes, & les autres prières, que les assistans entonnoient d'un ton triste, pour demander à Dieu, selon l'usage de l'Eglise Romaine, le repos éternel de son ame & place au séjour des bienheureux. Lui-même se joignoit avec une dévotion touchante aux chants de l'assemblée, & imploroit la miséricorde du souverain Juge des hommes. Enfin il s'approcha du célébrant, & pendant qu'il lui présentoit le cierge allumé qu'il tenoit en sa main, il leva les yeux au ciel & dit, „ Je vous supplie, „ ô Arbitre de notre vie & de notre mort, „ de prendre quand il vous plaira mon ame, „ de la placer dans votre sein, après l'avoir „ reçue par votre bonté infinie entre vos „ bras, de la même manière que ce Prêtre „ prend le cierge que je lui offre ”

ses funé-  
 railles de  
 son vivant.

Cette prière finie, comme il étoit revêtu d'une longue robe de deuil, il s'étendit par

1558.

terre, & à cette vue les larmes redoublèrent: ce fut un concours général des plus vifs regrets de sa perte, marquez par des sanglots & des lamentations aussi extraordinaires, que s'il avoit été réellement dans le sépulcre, & qu'on dût lui dire un éternel adieu. Ce fut par cette ébauche que Charles se prépara à sa dernière fin, qu'il ne savoit pas si prochaine: en effet, par un événement sans doute merveilleux, dès le soir même de la cérémonie il fut attaqué de la fièvre qui le consuma peu à peu, jusqu'à ce que sentant les approches de la mort, il voulut recevoir des mains de l'Archevêque de Toléde qui se nommoit Barthelemi de Miranda les Sacramens, & les autres secours que dans la Communion de Rome on a coutume d'administrer aux malades, pour les conduire à une mort Chrétienne. Enfin, entouré des Religieux du Monastère qui faisoient des prières pour le repos de l'ame de leur hôte illustre, il expira avec tous les sentimens d'une piété sincère la nuit avant la fête de St. Matthieu, comme je l'ai dit, à l'âge de cinquante huit ans, dont il n'avoit vécu que deux pour lui-même dans sa retraite. Il y eut de toutes les Provinces un concours surprenant de monde qui vint pour voir son corps, principalement de Religieux qui assistèrent en grand nombre avec beaucoup de Grands à ses secondes & véritables funérailles.

Prodiges  
qui la  
marquent.

Il n'est rien plus ordinaire que de voir la mort des Grands annoncée par des prodiges qui arrivent au Ciel & sur la terre; il y en eut plusieurs qui précéderent celle de Charle-

lequint, si l'on en croit Strada. Un peu a- 1558.  
 près le commencement de la maladie de ce  
 célèbre Empereur, au raport de cet Histo-  
 rien, il parut en Espagne une Comète peu  
 lumineuse d'abord, mais dont la clarté aug-  
 mentoit insensiblement à mesure que le mal  
 empirait, jusqu'à ce que son horrible & me-  
 naçante chevelure s'étant tournée vers le  
 monastère de St. Just, lorsque Charles étoit  
 à l'extrémité, elle disparut au moment qu'il  
 rendit le dernier soupir. Le même Auteur  
 rapporte une autre merveille, qui est que la  
 nuit même de la mort de Charlequint un lis  
 fleurit dans le petit jardin qu'il cultivoit, &  
 que tout le monde ayant observé cette nou-  
 veauté surprenante, on exposa le lis sur le  
 grand autel de l'Eglise, & on le regar-  
 da comme un présage heureux & favora-  
 ble.

Ainsi Charles, Empereur cinquième du  
 nom, après avoir gouverné quarante ans les  
 Royaumes de son père, trente six ans l'Em-  
 pire, & joui de soi-même deux ans depuis  
 son entière abdication, a laissé à la postéri-  
 té la matière d'une fameuse dispute, de sa-  
 voir s'il a mérité plus de louanges par raport  
 à son administration & aux événemens de  
 son regne, que pour s'être volontairement  
 démis d'une Monarchie d'une aussi vaste é-  
 tendue. Cette résolution extraordinaire fut  
 en son tems bien diversément interprétée,  
 & encore aujourd'hui elle fait le sujet d'une  
 question sérieuse entre les déclamateurs &  
 les politiques, qui, à la suite de raisonne-  
 mens vagues & sans fin, ne donnent sans  
 rien

1558. rien décider que des paroles & de pures chimères.

Si l'on veut juger sainement de cette mémorable abdication, on doit y considérer, ou la grandeur d'ame qui éclate à se dépouiller de la souveraineté de tant de pays & de mers, sans en réserver le plus petit coin; ou la persévérance de ce grand Empereur à mener sans inquiétude une vie solitaire au milieu d'un cloître l'espace de deux ans, pendant lesquels il soutint si constamment la victoire qu'il avoit remportée sur lui-même; ou cette attention Chrétienne à ne jamais perdre de vue sa dernière fin, qui ne le prit pas à l'imprévu, comme ses funérailles qu'il fit faire de son vivant prouvent qu'il s'y préparoit avec tranquillité & sans la craindre. De ces objets équitablement réfléchis on ne peut se dispenser de conclure que Charlequint ne fit pas cette démarche par de légers motifs, ou indignes d'un esprit raisonnable & au dessus du commun, mais qu'il forma ce dessein par un principe de Religion, par des sentimens d'une piété pure, par des mouvemens d'une véritable dévotion.

Pallavicini dans son histoire du Concile de Trente met la mort de cet Empereur au 24. de Février, mais très certainement il se trompe. Charlequint fut d'une taille médiocre mais bien proportionnée, plutôt blanc que brun; il avoit le front large, le regard aimable, les yeux tirant sur le brun, le nez aquilin, la bouche petite, la lèvre de dessous grosse & renversée comme on la remarque dans tous les Princes de la Maison d'Autriche, le menton bien taillé, & raisonnablement

ment garni de barbe, laquelle de même que ses cheveux avoit une teinture de jaune mêlée de noir. Il étoit fort adroit à monter à cheval, & marchoit à pied avec une agilité surprenante. Dans son particulier il vivoit avec ses courtisans & ses Officiers dans toute la familiarité imaginable, mais dans les occasions où il falloit observer la bienséance de son rang, personne ne savoit mieux que lui se faire rendre le respect qu'il étoit en droit d'exiger. Il parloit bien plusieurs langues, sur-tout la Françoisé, l'Espagnole, l'Allemande, & l'Italienne, outre la Flamande qui étoit sa langue naurelle. Dans sa jeunesse il avoit été d'une complexion forte & robuste, dispos, sanguin, néanmoins d'un tempérament un peu mélancolique, auquel il dut cette inclination au travail qui lui acquit tant de lumières & une politique si raffinée; mais on lui reproche d'avoir été présomptueux, & trop entêté des projets qu'il formoit. A l'âge de quarante ans il devint gouverneur, par des humeurs bilieuses & flegmatiques qui se fixerent sur toutes ses jointures, & cette maladie contribua beaucoup à modérer l'impétuosité de son sang, qui le portoit à la colére. Véritablement ce fut un Prince clément, modéré, plein de valeur, généreux, magnanime, fier, d'une expérience consommée, & très heureux, mais un peu trop adonné à ses plaisirs.

Aussitôt que Philippe eut reçu la nouvelle de la mort de son père, il la fit notifier dans toutes les Cours par ses Ambassadeurs, qui lui firent faire des complimens de condoléance. Le Roi de France, quoiqu'en guer-

## 210 VIE DE PHILIPPE II.

1558. re avec lui, s'acquitta de ce devoir, & fit partir à cet effet le Duc de Montpensier. Cependant Philippe ordonna à Bruffelles des pompes funébres, qui furent exécutées avec une magnificence extraordinaire, entr'autres l'histoire donne le prix à un vaisseau, où toutes les victoires du défunt Empereur étoient représentées, & qui étoit enrichi de ses armes & du dénombrement des Etats qu'il possédoit : cette superbe & ingénieuse machine fut portée en triomphe.

Le Roi de France envoya complimenter Philippe sur cet événement.

Obstacle à la paix. Cependant les Plénipotentiaires ne négocioient rien pour conclure promptement la paix, qu'ils mirent sur le point d'être signés, tous les articles étant arrêtés, à la réserve d'un seul qui regardoit les intérêts de la Reine d'Angleterre ; ce fut la restitution de Calais que cette Princesse demandoit absolument, & sans laquelle le Roi son époux ne vouloit pas entendre parler d'accordement.

Trêve. Sur cette difficulté la négociation traîna en longueur, & Philippe se détermina à conclure une trêve pour deux mois. Pendant cette suspension, il envoya un Ambassadeur à Londres, dans la vue d'y concerter les expédients propres à lever l'obstacle qui arrêtoit la paix : mais le Ministre à son arrivée trouva les affaires en Angleterre totalement bouleversées par la mort de Marie, en sorte qu'il devenoit impossible de recevoir une réponse convenable à l'exigence du cas. D'ailleurs ce qui paroïssoit éloigner la résolution que Philippe demandoit, fut la haine que la nouvelle Reine Elizabet, qui avoit été installée sur le trône

Mort de la Reine Marie.

PARTIE I. LIVRE XIII. 211

ne comme sœur de la défunte, marquoit 1558.  
ouvertement non seulement contre le Roi  
Philippe, mais contre toute la Nation Es-  
pagne & tout ce qui en dépendoit, parce  
qu'elle avoit tout lieu de soupçonner que du  
vivant de sa sœur les Espagnols avoient  
engagé le Duc de Norfolk, le Com-  
te d'Arondel, & plusieurs autres Grands du  
Royaume à former une conspiration con-  
tre sa personne, complot qu'on avoit heu-  
reusement découvert, & qu'ils n'avoient pu  
exécuter.

Marie mourut le 17. de Novembre à l'â-  
ge d'un peu moins de cinquante quatre ans,  
après une longue hidropisie, qui devint  
mortelle à cause que dans la naissance de  
ce mal on crut que l'enflure étoit le signe  
certain d'une grosseffe, d'où l'on négligea  
d'y apporter dès les commencemens les  
remèdes nécessaires pour en prévenir les  
progrès. On donne d'autres causes de cette  
mort, & l'on assure même que ce furent les  
véritables, savoir le noir chagrin qu'elle con-  
cut de la guerre dans laquelle Philippe son mari  
étoit embarrassé, de l'indifférence que ce  
Monarque marquoit pour sa personne, & de l'é-  
loignement qu'il faisoit connoître à prendre  
part aux affaires du Royaume d'Angleterre,  
enfin de la prise de Calais; circonstances  
accablantes, & qui, dans la sombre mélan-  
colie où elles la plongèrent, ne purent que  
rendre en très peu de tems sa maladie in-  
curable. Cette Princesse, digne de vivre  
plus longtems, rassembloit en sa personne  
les plus grandes qualitez du cœur & de  
l'esprit: tous les Historiens sont d'accord  
sur

Se: quali-  
tez.

1558.

sur ce point , mais principalement les Catholiques , entre lesquels Campana ne s'épargne point , voici ce qu'il dit. „ Marie „ fut élevée par la Reine Catherine sa mère dans toutes les vertus convenables à sa naissance royale , & cette première „ éducation fut parfaitement cultivée par les sages instructions de Marguerite cousine d'Henri VIII. son père , & mère du Cardinal Polus , sous la conduite de laquelle on la laissa plusieurs années. Un „ heureux naturel la rendit capable de mettre à profit les principes qu'elle avoit reçus , en sorte que non seulement elle fut „ se garantir des desordres que l'exemple de son père & de sa Cour avoit autorisés dans le Royaume , mais encore elle „ étoit parvenue , lorsqu'elle se vit maîtresse , à réduire ses Sujets à renoncer aux „ abus que la licence des tems passez avoit introduits , & elle auroit consommé ce saint ouvrage , si sa mort trop précipitée n'avoit pas envié ce bonheur à „ l'Angleterre ”.

Le Duc de Feria envoyé à Londres.

J'ai dit ci dessus que Philippe avoit envoyé à Londres un Ambassadeur au sujet de l'affaire de Calais , il faut entrer dans un détail plus circonstancié. Ce fut le Duc de Feria , Conseiller d'Etat de Sa Majesté Catholique , qui fut chargé de cette importante négociation par préférence à tous autres , comme le plus propre à la faire réussir par son esprit adroit & rompu dans le manège des affaires. Outre la commission d'engager la Reine à lever l'obstacle qu'elle mettoit à la paix , il y avoit un autre point non moins im-



PARTIE I. LIVRE XIII. 213

important mais plus difficile à obtenir, savoir de faire consentir Marie au mariage d'Elizabet sa sœur avec Philibert Duc de Savoye. Voici quelles étoient les vues de Philippe. Comme il se voyoit à la veille d'être privé du Royaume d'Angleterre, par la stérilité de la Reine son épouse dont il ne pouvoit plus espérer d'avoir des enfans, & par le mauvais état de la santé de cette Princesse, il vouloit placer sur ce Trône un Prince qui fût son ami & même entièrement dépendant de ses volontez, pour s'entretenir dans une paix constante avec les Anglois, dont l'amitié lui devenoit nécessaire pour défendre les Pays-Bas contre les entreprises de la France. Il comptoit même qu'à la faveur de cette union si intime les Anglois ne se tiendroient pas renfermez dans leur Ile, & se croiroient en état de renouveler leurs anciennes querelles avec cette Couronne. Cela manquant, il tenoit au moins pour indubitable que les François seroient contraints de se tenir tranquilles, s'ils voyoient les Espagnols soutenus de toutes les forces de l'Angleterre, dont la puissance sur mer & sur terre étoit trop redoutable, pour ne pas les tenir en bride & suspendre tous les desseins qu'ils pourroient former sur la Flandre & la Bourgogne; sans compter qu'ils seroient eux-mêmes continuellement dans la crainte que les Anglois, leurs anciens ennemis, ne voulussent faire revivre leurs prétentions sur le Royaume de France. Ces idées se tiroient de la maxime générale des Princes, de traverser avec toute l'attention imaginable le bonheur, non seulement de leurs enne-

mis,

1558.

Sujets de  
cette Am-  
bassade.

1558.

mis, mais même de ceux qui se trouveroient en situation de leur nuire, s'il leur prenoit fantaisie d'agir contre leurs intérêts.

Philippe s'assuroit d'une reconnoissance éternelle de la part d'Elizabet, qui tiendrait de ses bons offices toute sa grandeur & sa sûreté, si par cette alliance elle pouvoit en dépit de ses ennemis espérer la succession à la Couronne d'Angleterre. Obligation qui paroissoit au politique Monarque d'autant plus indispensable, que la Princesse se voyoit maltraitée par Marie, qui, la sachant élevée dans la doctrine des Protestans, craignoit qu'elle n'abolît la Religion Catholique, si elle devenoit son héritière. A l'égard du Duc de Savoye, Philippe ne doutoit pas qu'il ne se sentît encore plus que la Princesse obligé d'avoir toujours présent le souvenir d'un aussi grand bienfait, qu'étoit celui de lui mettre sur la tête une Couronne, pendant qu'il n'étoit qu'un pauvre Prince dépouillé de tous ses Etats par les François. Autre motif qu'il croyoit devoir le rendre ennemi perpétuel de la France, pour se vanger des injures qu'il en avoit reçues.

Feria devoit encore persuader à la Reine de se départir de la restitution de Calais. Car, quelque empressement qu'il fit paroître à obliger les François de rendre cette Place, rien n'étoit plus contraire à ses vues, il souhaitoit avec passion qu'elle restât entre leurs mains, par une raison d'État, qui lui faisoit envisager que ce seroit un moyen infailible d'entretenir & même d'augmenter la jalou-  
sie

e & la haine des Anglois, qui dans la fuite 1558.  
 e manqueroient pas de croire leur gloire  
 intéressée à réunir cette forteresse à leurs do-  
 maines, pour être toujours en état de faire va-  
 loir avec succès leurs anciennes prétentions,  
 & qu'ainsi il n'y auroit jamais de correspon-  
 dance entre les deux Nations.

Toutes ces vastes espérances échouèrent :  
 le Ministre d'Espagne rencontra d'abord dans  
 Marie une opposition invincible au mariage  
 d'Elizabet ; elle ne pouvoit pas même sou-  
 tenir la pensée que sa sœur, qu'elle connois-  
 soit d'un esprit supérieur & ennemie de la  
 Religion Romaine, dût un jour posséder la  
 Couronne. Cependant cette opiniâtreté n'a-  
 voit pu tenir contre l'adresse de Feria, il  
 étoit enfin parvenu à tirer le consentement  
 de la Reine, & sur ce succès il étoit retour-  
 né en Flandres, pour prendre avec le Roi  
 son maître les dernières mesures, qui pussent  
 dissiper les ombrages de Marie, & faire re-  
 cevoir sans risque les conditions qu'elle pro-  
 posoit. Dans l'intervalle le Cardinal Polus  
 fut averti de l'intrigue, & il dissuada la Rei-  
 ne d'avoir seulement la pensée de donner les  
 mains à un tel mariage, qui ne pouvoit  
 qu'obscurcir la gloire qu'elle avoit eue de ré-  
 tablir la Religion Catholique dans son Ro-  
 yaume, parce qu'il étoit indubitable qu'Elizabet,  
 nourrie dans la Doctrine de Calvin,  
 la banniroit sans retour, aussitôt qu'elle se-  
 roit sur le Trône. Ces remontrances tourne-  
 rent entièrement l'esprit de Marie, & sur le  
 champ elle manda à Philippe son mari qu'elle  
 avoit changé de sentiment, ce qui obli-  
 gea ce Prince à renvoyer Feria, qui trouva  
 la

On traite  
 inutile-  
 ment du  
 mariage  
 d'Elizabet  
 avec le  
 Duc de  
 Savoye.

1558.

la Reine morte, ou du moins moribonde, en sorte que le Roi son maître reçut presque en même tems la nouvelle de l'arrivée de son Ambassadeur, & celle de la mort de la Reine son épouse.

Mort de la Reine de Hongrie.

Ainsi ce Monarque perdit dans l'espace de moins de deux mois, son père, sa femme, & une de ses tantes, savoir Marie Reine douairière de Hongrie, qui avoit été long-tems Gouvernante des Pays-Bas, & qui mourut en Espagne le 18. d'Octobre. Cette même année vit mourir à peu de tems

Mort de deux Rois en Danemark.

l'un de l'autre deux Rois en Danemark, Chrétien possesseur de la Couronne, & Christierne qui depuis vingt-deux ans étoit enfermé dans une étroite prison. Ce dernier par ses cruautés sans exemple avoit réduit ses Sujets à prendre les armes pour se délivrer de sa tyrannie, ils l'avoient chassé du Royaume, & confiné ensuite en prison, après avoir mis la Couronne sur la tête de Chrétien. Le nom même du cruel Christierne étoit si odieux, qu'on ne se crut pas satisfait de s'être assuré de sa personne, il fut mis en délibération de purger la terre d'un tel monstre, & de vanger tout le sang qu'il avoit répandu avec tant de barbarie, ou par le poison, ou par un supplice infame. Mais les Etats-Généraux, assembles à cet effet, décidèrent unanimement que ce seroit une impiété à des Sujets de tremper leurs mains dans le sang de leur Souverain. Exemple de sagesse & de retenue digne d'une éternelle mémoire, mais que les Anglois n'ont pas connu, ou plutôt qu'ils n'ont pas voulu suivre, pour  
pro-

PARTIE I. LIVRE XIII. 217

prononcer (souvenir qui fait horreur) une 1558.  
 sentence de mort contre l'infortuné Char-  
 les le plus juste de leurs Rois, ainsi qu'il a  
 été reconnu depuis par un Parlement qui  
 punit du dernier supplice l'horrible attentat  
 des Régicides.

En Angleterre le Cardinal Renaud Du Cardi-  
ual Polus.  
 Polus ne survécut la Reine Marie que  
 de trois jours. Voici ce que Campa-  
 na écrit de ce Prélat. „ Renaud Po-  
 „ lus mourut peu après la Reine, qui  
 „ comme lui & sur son modele s'étoit  
 „ distinguée toute sa vie par l'innocence  
 „ de ses mœurs. Comme ils avoient été  
 „ élevez ensemble, & qu'il y avoit entre  
 „ eux une grande conformité de caractère,  
 „ ils se trouverent animez à l'envi à faire  
 „ tout ce qui dépendoit d'eux pour procu-  
 „ rer l'avantage de la Nation Angloise.  
 „ Ces deux vives & brillantes lumières fu-  
 „ rent éteintes dans un intervalle si court,  
 „ qu'il n'y eut que peu d'heures de distan-  
 „ ce entre la fin de l'une & de l'autre,  
 „ & au moment qu'elles cessèrent de luire,  
 „ on peut dire que ce fut le triste présage  
 „ des épaisses ténèbres, qui devoient sous  
 „ d'autres Souverains couvrir ce malheureux  
 „ Royaume pendant une si longue suite d'an-  
 „ nées. Le Cardinal Polus mourut à l'âge Son élo-  
ge.  
 „ de cinquante neuf ans moins quatre mois :  
 „ il posséda toutes les qualitez qu'on peut  
 „ désirer dans l'homme, aussi il eut toute sa  
 „ vie l'estime & l'amitié de toute l'Europe :  
 „ on ne vit ni gens de lettres, ni personnes  
 „ recommandables par leur doctrine ou la

1558.

» régularité de leurs mœurs, qui ne se ref-  
 » sentissent de ses bienfaits, ou qui n'euf-  
 » sent part dans ses bonnes graces; ainsi sa  
 » mort causa la plus sensible douleur à tous  
 » les gens de bien, sur-tout à l'Eglise Ro-  
 » maine qui sentit les funestes conséquences  
 » de la perte qu'elle faisoit en la personne de  
 » ce Prélat". Au reste ce fut un coup  
 du ciel pour ce Cardinal de cesser de vi-  
 vre dans le tems que la Reine Marie mou-  
 rut, puisque s'il avoit survécu cette Prince-  
 se, il auroit été contraint de sortir du Ro-  
 yaume, sans quoi il se seroit vu exposé à une  
 cruelle persécution de la part d'Elizabet, qui  
 le haïssoit par plusieurs raisons d'Etat, indé-  
 pendantes même de l'intérêt de la Religion  
 Protestante.

Portrait de  
 la Reine  
 Elizabet.

Cette Reine parvint à la Couronne à l'âge  
 de vingt cinq ans, après avoir par son heu-  
 reuse étoile, ou plutôt par une disposition  
 particulière de la divine Providence, sur-  
 monté tous les obstacles que ses ennemis  
 personnels, & ceux de sa mère, oppose-  
 rent pour détruire les droits de sa naissance.  
 Elle avoit une grande beauté, la taille avan-  
 tageuse, les cheveux blonds comme on les  
 voit communément en Angleterre, les yeux  
 noirs. Toutes ses manières étoient gracieu-  
 ses & polies, elle avoit toute la prudence  
 nécessaire pour le gouvernement, elle étoit  
 vertueuse & éloquente, elle savoit en per-  
 fection plusieurs langues, sur tout l'Italienne,  
 la Françoisse, & la Latine, sans compter la  
 Gréque & l'Espagnole qu'elle entendoit  
 quoiqu'elle ne les parlât pas comme les au-  
 tres.

PARTIE I. LIVRE XIII. 219

tres. Elle possédoit au souverain degré les dons aimables d'une noble familiarité, d'une douceur charmante, d'une majestueuse modestie, qualitez qu'elle relevoit d'un courage viril, d'une fermeté héroïque, en quoi elle étoit au dessus de son père qui se deshonnora par son inconstance & sa foiblesse. En un mot Elizabeth par un assemblage complet de toutes les vertus, par des actions éclatantes & dignes de l'immortalité, attira sur sa personne pendant tout son regne les regards de l'univers; elle se vit de toutes parts comblée d'éloges les plus étendus, que les Orateurs les plus éloqueus purent imaginer pour lui rendre justice.

1558.

Aussitôt qu'elle eut la Couronne sur la tête, elle ne marqua d'attention plus vive que celle de se concilier la bienveillance du peuple par un air affable qui la rendoit familière à tout le monde, mais sans bassesse, & sans oublier ce qu'elle devoit à son rang. Elle savoit avec un profond discernement faire le choix de ses Ministres, son Conseil n'étoit rempli que de personnes sages, prudentes, & d'une expérience éprouvée dans les affaires. Entre ceux qui méritèrent le plus sa confiance, elle distingua Guillaume Cecil, qu'elle fit son Secrétaire d'Etat, ensuite Baron de Burghley, & Grand-Trésorier du Royaume: Ministre vraiment digne d'une charge aussi importante, & qui rendit à sa Souveraine de longs & signalez services avec un zèle & une fidélité qui ne se démentirent jamais. Son avènement rendit le calme aux Protestans; la persécution cessa, sans qu'on songeat à interdire l'exercice de la Religion Catholique,

Ses premières démarches.

1558.

cette habile Reine réservant ce grand ouvrage pour des tems plus favorables : mais la plupart des Réformez qui sous le regne de Marie s'étoient enfuis en France & en Allemagne pour se mettre à couvert des recherches, revinrent dans leur patrie, où ils furent reçus avec joye & des assurances de toute la protection royale.

Philippe  
lui envoya  
un Ambassadeur.

Quoique Philippe n'eût jamais eu pour la Reine son épouse les sentimens de tendresse que le lien du mariage doit inspirer, des motifs de politique le rendirent très sensible à la mort de cette Princesse, par les conséquences terribles dont il jugea qu'elle seroit suivie, prévoyant sans peine que dans les conjonctures des affaires il ne pouvoit s'attendre, par l'installation au Trône Anglois d'une Princesse du génie & du mérite d'Elizabeth, qu'à voir troubler le repos des Pays-Bas. Il ne laissa pourtant pas de lui envoyer sur le champ une Ambassade solemnelle, pour la féliciter sur son heureux avènement, comme elle de son côté s'acquitta du même devoir avec un pareil éclat, & le fit complimenter au sujet de la mort de son père & de sa femme. Dans la suite Philippe songea sérieusement à donner un mari à cette Reine, & pour remplacer le Duc de Savoye d'une manière à ne pas craindre un second refus, il fit proposer l'alliance de son cousin Charles Archiduc d'Autriche & fils de l'Empereur Maximilien. Mais Elizabeth, qui avoit résolu de rester toute sa vie sa maitresse, & de commander souverainement sur ses Sujets, sans soumettre sa personne à la puissance de qui que ce pût être, rejetta non seu-



PARTIE I. LIVRE XIII. 221

seulement ce mariage, mais encore ne voulut jamais écouter les recherches de nombre d'autres grands Princes. 1558.

Campana écrit que cette Reine voulut que la cérémonie de son couronnement se fit selon le Rit de l'Eglise Romaine, pour ne pas effaroucher les Catholiques, & même dans la vue de se mettre en bonne odeur auprès de ce Corps alors considérable par le nombre, & en avoir la confiance, au moins jusqu'à ce qu'elle eût affermi son autorité au point de pouvoir remplir les projets qu'elle avoit formez au sujet de la Religion. A la suite du récit de cette solemnité, le même Historien raconte qu'après avoir reçu l'onction, Elizabet s'étant retirée pour se revêtir de ses habits royaux, elle dit à une quantité de Dames qui l'environnoient, *Eloignez vous, Mesdames, si vous ne voulez pas être infectées de la puanteur de cette huile.*

Son Couronnement.

Il ajoute qu'après avoir perdu toute espérance d'obtenir le consentement de la Chambre Haute de changer la Religion dans le Royaume, Elizabet eut recours aux moyens propres à gagner les plus puissans d'entre les Pairs: elle laissa entrevoir au Comte d'Arondel (ce sont les paroles de Campana) qu'il pouvoit aspirer à l'honneur de devenir son mari; elle s'engagea de faire expédier en Cour de Rome pour le Duc de Norfolck la dispense de son mariage qu'il n'avoit pas eu le crédit d'obtenir; à d'autres Grands elle fit diverses promesses, elle les combla tous de présens, de graces extraordinaires, d'honnêtetez, de témoignages publics d'affection & de confiance. Par cet artifice elle s'assura

Sa politique pour établir la Religion Protestante.

1558. des suffrages d'un certain nombre de Seigneurs, qui donnèrent à son parti la supériorité dans le Parlement, bien qu'il ne l'emportât que de trois voix, & par un Acte authentique on ordonna le changement de Religion dans tout le Royaume, & la Reine fut déclarée & reconnue Chef suprême de l'Eglise Anglicane, même pour les affaires spirituelles, malgré les vives oppositions des Evêques. Cependant Elizabeth fit de sérieuses réflexions sur la signification propre & l'étendue des prérogatives du titre qu'on lui avoit déferé, & convaincue sans doute qu'il ne lui convenoit pas d'exercer un pouvoir aussi illimité sur les choses saintes, elle déclara au Clergé qu'elle ne prétendoit jouir de l'autorité souveraine sur l'Eglise que sur le pié qu'on l'avoit remise à son père & à son frère.

Ses intrigues en Ecoffe.

Cet article important décidé en Angleterre, elle mit tous ses soins & tout son esprit à s'affermir sur le Trône d'une manière si solide, qu'elle pût en même tems assurer sa puissance ecclésiastique sur des fondemens inébranlables, & sur ce point de vue elle ne négligea rien pour se rendre maîtresse de tout ce qui pouroit lui faire obstacle. Ce qui se passoit en Ecoffe lui donnoit beaucoup d'inquiétude; elle voyoit avec crainte que la Religion Catholique dominoit dans ce Royaume, trop voisin de l'Angleterre pour ne pas s'attacher à prévenir les desordres que cette proximité étoit capable d'y faire naître: ainsi elle n'eut rien plus à cœur que de chercher les voyes propres à introduire chez les Ecoffois la Religion Calviniste, c'est-à-dire,

dire, pour parler plus exactement, à en faire permettre le libre exercice. Elle exécuta ce projet, malgré les diligences de la Reine d'Ecosse, qui dans le fond ne témoignoit tant d'opposition contre les Réformez, que par les conseils de son frère le Duc de Guise leur plus cruel ennemi. Les motifs qui faisoient agir Elizabet avec tant d'ardeur, étoient, non seulement le zèle démesuré qu'elle vouloit faire paroître, ou si l'on veut, qu'elle avoit réellement pour sa Religion, qu'elle souhaitoit passionnément d'étendre par tout le monde; mais encore la forte haine qui l'animoit contre la personne de François II., qui non content de soutenir de toutes ses forces la Reine d'Ecosse, avoit lui-même pris le titre de Roi d'Angleterre du chef de sa femme. La puissance de ce Monarque échoua contre les intrigues d'Elizabet; en vain il envoya en Ecosse de puissans secours, pour y mettre fin aux troubles de Religion que la Cour d'Angleterre y avoit excitez, dans le dessein de se fortifier par l'union des Ecossois de la même croyance; le peuple, animé par les prédications de quelques Ministres, se choisit pour Chef un fils naturel de son défunt Roi Jaques, qu'Elizabet appuya de tout son pouvoir. Mais il est tems de finir cette digression, d'autant que dans le cours de cet ouvrage je serai contraint plus d'une fois de faire venir sur la scène cette fameuse Reine d'Angleterre.

*Fin du Livre XIII.*

224 VIE DE PHILIPPE II.



LA VIE  
DE  
PHILIPPE II.  
ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XIV.

---

ARGUMENT  
DU LIVRE QUATORZIEME.

*Diète d'Augsbourg. Articles proposez par les  
Luthériens. Réponse de l'Empereur. Affai-  
res de Hongrie. Mort de la Reine Isabel-  
le. Ambassadeurs du Roi de France à la  
Diète. Leur demande. Réponse de l'Em-  
pereur. Ambassadeurs de l'Empire au Roi  
de France. Ambassadeurs d'Angleterre à la  
Dié-*

PARTIE I. LIVRE XIV. 225

*Diète. Conjuraton à Florence. Mort du Duc de Ferrare. Et du Doge de Venise. Accident arrivé dans cette ville. Les Protestans persécutéz en Espagne. Lettre de Calvin à Gazagia. Affaire de l'Archevêque de Toléde. Affaires des Pays-Bas. On y fait une augmentation d'Evêchez. Règlemens à ce sujet. Histoire de la chute des Neveux de Paul IV. Moyens dont le Cardinal Caraffe se sert pour se rendre maitre de la personne de son oncle. Hardiessé d'un Ministre. Détail de l'intrigue pour perdre les Neveux. Découverte de leur mauvaise conduite. Leur bannissement. Diversité dans les Historiens sur ce fait. Elévation de Camille Orsino. Meurtre de la Duchesse de Palliano. Mouvemens du Pape à cette nouvelle. Conduite du Cardinal de Naples. Tenneur du Decret contre les Neveux. Réponse du Pape au Cardinal Farnese. Lettre de Philippe au Pape sur la disgrace de ses Neveux. Nouveau Congrès pour la paix. Elizabeth y envoie des Plénipotentiaires. Ses soupçons. Elle fait son traité particulier. Suivi de la paix générale. Articles. Leur accomplissement. Divers mariages. Tournoi fameux à l'occasion de celui d'Isabelle de France. Le Roi y est blessé. Démarche du Roi d'Espagne à cette nouvelle. Mort d'Henri. Sort du Comte de Montgomeri. Postérité d'Henri. Il accomplit le mariage de sa sœur. Prédiction de sa mort. Mortalitéé sur les Souverains. Philippe se résout à passer en Espagne. Gouvernement de la Flandre donné à Marguerite Farnese. Assemblée des Etats-Généraux. Mécontentement*

*des principaux Seigneurs. Promotion de Chevaliers de la Toison d'or. Discours de Philippe à la nouvelle Gouvernante des Pays-Bas. Départ de Philippe. Caractères oppo-  
sez de Philippe & de Don Carlos. Embarquement du Roi. Furieuse tempête. Tumulte à Rome. Mort de Paul IV. Son éloge. Retour des Colonnes à Rome. Election de Pie IV. Actions remarquables de Philippe. Résolution des Chrétiens de conquérir Tripoli. Succès de cette entreprise.*

1559.

Diète  
d'Augs-  
bourg.

Articles  
propofez  
par les Lu-  
thériens.

L'Empereur Ferdinand avoit convoqué une Diète à Augsbourg au commencement de cette année, pour y prendre des résolutions convenables aux intérêts présens de l'Empire, sur-tout au sujet des affaires de la Religion, qui prenoient en Allemagne un aussi mauvais train pour les Catholiques qu'en Angleterre & en Ecosse. Les Princes & les villes de la Communion Luthérienne proposerent trois demandes. La première, qu'il fût permis à leurs Evêques & autres Prélats de se marier, sans qu'on pût y former opposition, ni même que cet acte pût être un sujet de scandale, attendu qu'il n'y avoit aucune loi dans les saintes Ecritures qui défendît le mariage aux Ecclésiastiques. La seconde, que tous les Seigneurs des terres franches eussent le droit de pouvoir disposer, à leur volonté, & sans avoir recours à l'autorité du Pape ou de l'Eglise Romaine, des bénéfices ecclésiastiques dépendans de leurs domaines. Et la troisième, qu'on prît la résolution d'as-  
sem-

sembler un Concile National, pour y terminer les différends qui restoient entre les Catholiques & les Luthériens sur divers articles de leur croyance. 1559.

Mais comme cette affaire étoit de la dernière importance, & que le Conseil de l'Empereur avoit résolu de ne faire aucun changement si petit qu'il fût aux décisions déjà rendues par les Conciles précédens, Ferdinand répondit avec beaucoup de prudence aux propositions des Luthériens, que, vû qu'il n'étoit pas possible de rien conclure sur ce qu'ils demandoient sans y faire les plus sérieuses réflexions, ils devoient s'en tenir aux Règlemens faits dans la Diète d'Augsbourg de 1550. par l'Empereur Charles-quin<sup>te</sup> son frère, jusqu'à ce qu'on pût parvenir à faire célébrer un Concile général.

Réponse  
de l'Em-  
pereur.

On mit encore en délibération dans cette Diète les secours qui devoient se fournir pour la Hongrie, qui, suivant les avis qu'on en recevoit, se voyoit menacée d'une guerre avec Soliman, qu'on savoit avoir déjà fait tous les préparatifs pour cette expédition; & même on avoit appris que vers les confins de la Bohême, & ensuite dans la Croacie, il s'étoit donné quelque combat entre les Chrétiens & les Turcs. Mais on crut ne devoir prendre aucune résolution sur ces mouvemens, lorsqu'on eut reçu la nouvelle de la revolte des fils du Grand-Seigneur contre leur père, ce qui fit juger que cette guerre naissante donneroit cette année assez d'occupation à Soliman, pour l'empêcher de suivre ses desseins sur la Hongrie, comme en

Affaires de  
Hongrie.

1559. effet cela arriva. Ainsi ce Royaume n'eut alors d'autre malheur, que celui de perdre la Reine Isabelle qui mourut dans ces entrefaites: c'étoit une Princesse d'une prudence & d'une habileté au dessus du commun, & qui gouvernoit les affaires de la Transilvanie. Elle étoit fille de Sigismond Roi de Pologne, & sœur d'un autre Sigismond aussi Roi; elle fut mariée à Jean, en premier lieu Vainqueur de Transilvanie, ensuite Roi de Hongrie, enfin elle fut mère d'un autre Jean qui porta cette même Couronne.

Mort de  
la Reine  
Isabelle.

Ambassa-  
deurs du  
Roi de  
France à  
la Diète.

Leur de-  
mande.

Comme l'ouverture de la Diète s'étoit faite avant la conclusion de la paix, qui se traitoit entre les Rois de France & d'Espagne, Henri jugea à propos d'envoyer à cette assemblée deux Ambassadeurs, qui furent l'Archevêque de Vienne en Dauphiné & Monsieur de Bourdillon, dans la vue de donner de l'ombrage à Philippe, & de lui faire craindre par cette démarche quelque intelligence secrète avec les Princes d'Allemagne. Ces Ambassadeurs furent reçus avec tous les honneurs dûs aux Ministres des Têtes couronnées; l'Empereur & tous les Princes de l'Empire leur donnerent publiquement audience dans la salle de l'assemblée, à laquelle ils exposèrent de la part du Roi leur maître, que ce Monarque desiroit sincèrement d'être non seulement ami & allié du St. Empire, mais même de former entre Sa Majesté Impériale & lui une union si étroite, que leurs États pussent réciproquement jouir, par une sûreté inaltérable, des avantages qui devoient résulter de cette intime correspondance. Après cette déclaration, ils demanderent que  
l'Em-



PARTIE I. LIVRE XIV. 229

1559.

l'Empereur & les Princes de la Diète don-  
 nassent une réponse, afin que Sa Majesté  
 Très-Chrétienne pût prendre des mesures  
 convenables, & se mettre en devoir de  
 concourir à l'accomplissement d'une alian-  
 ce qu'il recherchoit dans les vues les plus  
 légitimes.

Réponse  
 de l'Em-  
 pereur.

Ferdinand pénétra sans peine le but de  
 cette Ambassade & l'artifice d'une pareille  
 demande; ainsi, en garde contre les desseins  
 de la France, il répondit aux Ambassadeurs  
 que, lorsqu'on auroit vu de la part de Sa  
 Majesté Très-Chrétienne des preuves irrévo-  
 cables du desir qu'elle témoignoit d'être l'a-  
 mi sincère & le fidele allié du St. Empire,  
 tous les Princes d'Allemagne, & lui en son  
 particulier plus que les autres, répondroient  
 avec un égal empressement au dessein qu'il  
 faisoit paroître, & lui marqueroient d'une  
 manière satisfaisante combien ils chérissoient  
 son alliance. Mais qu'il étoit nécessaire que  
 ce Monarque manifestât par des effets la sin-  
 cérité de ses protestations, & qu'il falloir a-  
 vant toutes choses éteindre tous les sujets de  
 plaintes que l'Empire pouvoit légitimement  
 former contre la Couronne de France, à  
 l'égard des offenses graves qu'il en avoit re-  
 çues. Que sur cet exposé il convenoit que le  
 Roi Très-Chrétien restituât Metz, Verdun,  
 & d'autres terres qu'il avoit usurpées sur l'Em-  
 pire, auquel elles appartenoient légitime-  
 ment; & qu'aussitôt que cette démarche  
 seroit faite, comme il n'y auroit plus lieu  
 de douter de la droiture des intentions  
 d'Henri, l'Empire ne différeroit pas un

K 7

mo-

1559. moment à conclure une confédération perpétuelle.

Ambassadeurs de l'Empire au Roi de France.

Sur cette réponse les Ambassadeurs repliquèrent que, n'ayant aucune instruction précise pour cette affaire, il ne leur étoit pas permis, non seulement de rien résoudre, mais même d'entrer en conférence à ce sujet; & que leur commission se bornoit à attendre la réponse à la proposition qu'ils avoient portée, suivant les ordres & le desir du Roi leur maître, de conclure une Ligue entre la France & l'Empire, y compris tous les Princes & les villes libres d'Allemagne. Après cela il fut résolu dans la Diète d'envoyer à Henri deux personnes de la première distinction, pour traiter de la restitution de Metz & d'autres intérêts particuliers. On choisit le Cardinal d'Augsbourg & le Duc de Virtemberg, mais comme celui ci étoit Luthérien, il refusa d'avoir un Cardinal pour adjoint, & le Duc de Bavière fut nommé en la place du Prélat. Ni l'un ni l'autre de ces Princes ne voulut se charger de l'Ambassade, sur quoi on leur substitua l'Evêque de Trente qui étoit le Cardinal Madrucci, & le Duc de Simmeren frère du Comte Palatin; mais pendant qu'ils faisoient les préparatifs de leur voyage, on reçut la nouvelle de la conclusion de la paix, & peu après celle de la mort du Roi de France, ainsi cette affaire n'eût aucune suite.

Ambassadeurs d'Angleterre à la Diète.

La nouvelle Reine d'Angleterre s'étoit d'abord fait couronner solennellement, ensuite reconnoître Chef suprême de l'Eglise Anglicane, & dès les premiers jours de cette

PARTIE I. LIVRE XIV. 231

1559.

te année elle envoya aussi des Ambassadeurs à la Diète, sous prétexte de vouloir établir entre l'Empire & ses Etats une amitié stable & une paix perpétuelle, mais dans le fond son unique but étoit de découvrir si le nouveau Roi de Dannemark n'animoit pas contre elle l'assemblée, pour engager le Corps Germanique à soutenir les prétentions qu'il disoit avoir sur l'Irlande & autres Iles de la mer Britannique. Ferdinand combla les Ambassadeurs des témoignages les plus éclatans de la plus singulière considération pour leur Souveraine, il leur fit des caresses extraordinaires, par des motifs de politique qui regardoient les intérêts particuliers de sa Maison, parce que le Roi d'Espagne son neveu lui avoit marqué qu'il seroit très convenable de tenter par tous les biais la négociation du mariage de l'Archiduc son fils avec cette Reine, & même à cet effet ils envoyèrent à Londres Ferdinand Comte de Lodrone & Philippe Duc de Faria: mais toutes leurs démarches furent inutiles, comme je l'ai rapporté à la fin du livre précédent, Elizabet se tint ferme dans la résolution qu'elle avoit prise de vivre dans le célibat.

Dans les premiers jours de cette année Côme Duc de Florence découvrit une conjuration, qui se tramoit dans sa Capitale non seulement contre sa personne, mais encore contre toute sa Maison. Le Chef du complot étoit Pandolfe fils de Robert Pucci, qui fut pendu dans la Place publique, ensuite écartelé, & toutes les parties de son corps furent exposées sur les grands chemins hors des portes de la ville. On fit mourir plusieurs

Conjuration à Florence.

1559.

ieurs autres Conjurez, savoir, Astolfe Cavalcante, Puccio Pucci, & Laurent de Médicis, les plus considérables, qui eurent la tête tranchée; quantité garentirent leurs personnes du supplice par la fuite, mais on les condamna à être exécutez en effigie.

Mort du  
Duc de  
Ferrare.

Vers ce tems Hercule second du nom, Duc de Ferrare, finit ses jours. Le Duc de Sessa crut les conjonctures favorables pour rendre un service signalé à la Couronne d'Espagne, & il paroïssoit même se préparer à prendre tous les avantages que les circonstances lui présentoient, vû que le Cardinal Hippolite & le Prince Alfonse successeur du défunt se trouvoient alors, le premier à Rome, l'autre en France, & qu'il n'y avoit à Ferrare que la seule Duchesse chargée du gouvernement de cet Etat. Son dessein étoit, & il croyoit le succès facile, de se rendre maître d'une bonne partie du Duché, dans la vue d'obliger le nouveau Duc par reconnoissance de se tenir attaché aux intérêts de Sa Majesté Catholique, lorsqu'on le remettroit en possession de ses domaines sequestrez: mais Philippe ne jugea pas à propos d'exciter de nouveaux troubles en Italie, & défendit expressément au Duc de Sessa de suivre son entreprise. Ainsi Alfonse, à la nouvelle de la mort de son père, partit, & après une heureuse navigation il débarqua à Livorne, & se rendit à la Cour de son beau-père qui le reçut avec tous les honneurs imaginables.

Et du Do-  
ge de Ve-  
nise.

A Venise, après la mort du Doge Laurent Prioli, on mit en sa place son frère Jérôme.

rô-

PARTIE I. LIVRE XIV. 233

ême: événement remarquable dans une République, où il est inusité de voir successivement deux frères occuper la première charge. Il est vrai qu'une pareille disposition deviendrait d'une dangereuse conséquence dans tout autre Etat libre, mais à Venise les loix ont si sagement prévenu de semblables inconvéniens, il y a tant de surveillans à la conduite du Chef, qu'il n'y a rien à craindre pour la liberté de la patrie, joint à cela que la Maison de Prioli a de tout tems été un modele de fidélité. Mais il arriva dans cette fameuse ville un accident, qui fournit un vaste sujet d'en tirer de funestes pronostics. Le Sénat avoit fait construire un galion avec une dépense incroyable, aussi étoit le plus beau bâtiment qu'on eût encore vu; mais à peine fut-il lancé à la mer, qu'il périt presque à la vue de la ville par la négligence des Directeurs de l'arsenal. Il n'étoit pas à sept milles en pleine mer, qu'il survint une tempête, contre laquelle le vaisseau ne put manœuvrer, & il fut en peu de tems englouti, parce que comme on avoit laissé tous les sabords ouverts pour donner à tout le monde le plaisir de voir la prodigieuse quantité de pièces de canon qu'il portoit, & qui étoit telle en effet qu'on n'avoit jamais vu jusqu'à cette heure un armement si considérable, l'eau entra par toutes ces ouvertures avec tant d'impétuosité que le galion se renversa, & malgré tout le travail & toute la diligence de ceux qui coururent au secours, il fut submergé, & l'on ne put sauver que la moitié de l'artillerie.

1559.

Accident  
arrivé dans  
cette ville.

1559. ce qui causa d'autant plus de chagrin que la perte étoit grande.

Les Protestans persécutés en Espagne. Il se passoit en Espagne des scènes bien plus tragiques depuis le commencement de cette année. Les opinions de Calvin & de Luther s'y étoient introduites avec tant de succès, qu'on les vit soutenues par quantité de personnes des plus distinguées de ce Royaume, qui en firent profession ouverte, & les répandirent avec un zèle que la crainte du feu ne fut pas capable de ralentir. Sur cette nouvelle, Philippe avoit envoyé des ordres très précis d'arrêter dès leur naissance ces progrès d'un mal si dangereux, & de se servir de toutes les voyes pour l'extirper sans retour. En conséquence l'Archevêque de Seville Grand-Inquisiteur, à qui il appartenoit de connoître des nouveautés sur la Religion, se mit en devoir de remplir en toute rigueur les fonctions de sa Charge, & résolut de couper jusqu'aux petites racines de l'hérésie. Ensorte qu'un jour entre autres, en présence du Prince Don Carlos, de la Reine Jeanne Gouvernante du Royaume, & de tous les Grands Officiers de la Couronne, qui assistèrent à la cérémonie, il fit bruler un nombre de ces malheureux Protestans, qui avoient été condamnés comme hérétiques opiniâtres. Entre ces victimes il y avoit quinze personnes de quelque réputation, & le plus remarquable étoit Augustin Gazagia, ci-devant Chapelain & Prédicateur de Sa Majesté Catholique, dans la maison duquel on trouva plusieurs lettres écrites de la propre main

PARTIE I. LIVRE XIV. 235  
main de Calvin, une desquelles contenoit 1559.  
es paroles.

» Je ne faurois vous exprimer ma joye Lettre de  
Calvin à  
Gazagia.  
» de voir que le Père des lumières se ser-  
» ve de votre ministère, pour introduire au  
» milieu des ténèbres profondes dont votre  
» pays est couvert, le chandelier lumineux  
» de sa sainte parole. La gloire que vous  
» acquérez à conduire un si saint ouvra-  
» ge à sa perfection, sera célébrée dans ce  
» monde par les hommes, mais sera bien  
» plus dans le ciel un sujet de chants d'al-  
» legresse pour les Anges. Que votre zè-  
» le à travailler la nouvelle vigne du Sei-  
» gneur soit toujours ardent, mais conduit  
» avec prudence; soyez attentif à vous  
» mettre adroitement à couvert de la per-  
» sécution de ces Sauls aveugles, qui, pri-  
» vez des yeux de l'ame, n'ont pas la fa-  
» culté d'appercevoir leur ignorance, & la  
» guerre qu'ils font à Dieu même en s'op-  
» posant à la propagation de sa parole sa-  
» crée. Un jour viendra peut-être que le  
» Tout-Puissant ôtera des mains de Paul  
» l'épée de la persécution, pour en faire un  
» protecteur de sa véritable Eglise; peut-  
» être que sa miséricorde abolira des tri-  
» bunaux Espagnols cette sévérité avide de  
» sang, par laquelle ils se glorifient d'avoir  
» trouvé le moyen d'écarter de leurs Ro-  
» yaumes la doctrine pure du St. Evangile.  
» Pour moi je ne puis vous seconder dans  
» vos travaux apostoliques, que par les prié-  
» res ferventes qui se font tous les jours  
» dans notre Eglise, pour supplier le Sei-  
» gneur d'accorder sa sainte grace à tous  
» ces

1559. » ces vrais Chrétiens, qui n'osent pas  
 » déclarer, comme vous me le marquez  
 » par la crainte de ceux qui ne peuvent  
 » que tuer le corps & qui n'ont aucun  
 » pouvoir sur l'ame. Les formulaires de  
 » foi & les catéchismes sont déjà prêts, &  
 » le libraire aura soin de vous les faire te-  
 » nir par la voye que vous indiquez ».

Affaire de  
 l'Arche-  
 vêque de  
 Tolède.

Cette lettre donna lieu aux Inquisiteurs de faire par-tout les plus exactes recherches & on les fit avec tant de rigueur, que sur de simples soupçons on enveloppa quantité d'innocens. Les personnes les plus considérables ne furent pas épargnées, entr'autres on accusa l'Archevêque de Tolède Primat du Royaume d'entretenir correspondance avec Calvin & les autres Ministres de l'Eglise de Genève: ce Prélat fut arrêté dans son palais par les Officiers de l'Inquisition; & quoiqu'on ne trouvât chez lui ni livres, ni lettres qui pussent le convaincre & fournir même contre lui le plus léger indice, il fut conduit en prison, & tous ses revenus furent séquestrés. En vain même tous les Evêques prirent feu à l'occasion de cet attentat qui violoit les privilèges de leurs Corps en la personne de leur Chef, en vain ils sollicitèrent sa liberté, l'Inquisition ne rendit jamais d'autre réponse, sinon qu'il y avoit très longtems qu'on étoit fondé à le soupçonner du crime qui faisoit sa disgrâce.

Toutes ces nouvelles affligoient sensiblement Philippe, qui ne manquoit pas dans ses lettres d'échauffer par des ordres rigoureux le zèle de la Gouvernante & du Grand

In-



quisiteur à détruire les racines de l'hérésie 1559.

Mais à ce sujet ce Monarque n'avoit  
 moins d'occupation & d'inquiétude dans  
 les Pays-Bas : il voyoit avec la plus grande  
 douleur, que, malgré ses soins, malgré la  
 vigilance de Granvelle alors Evêque d'Ar-  
 ras, il seroit presque impossible de mainte-  
 nir toutes ces Provinces sous l'obéissance de  
 l'Eglise Romaine, par rapport au progrès que  
 les Luthériens & les Calvinistes faisoient  
 non seulement parmi ces peuples, mais même  
 dans tous les Etats des environs. Pro-  
 grès d'une conséquence d'autant plus dan-  
 gereuse, qu'il prévoyoit que toute sa puis-  
 sance échoueroit contre l'opiniâtreté des Fla-  
 mans, dont il ne connoissoit que trop le  
 caractère féroce, incapable de souffrir le  
 joug, & toujours prêt à tout sacrifier pour  
 se mettre en liberté. Il voyoit même des  
 vaillans couraigeux de ces funestes événemens,  
 par les dispositions qui éclatoient dans tout  
 le pays au sujet de la révolution d'Angle-  
 terre, & il se sentoît déchirer jusqu'au fond  
 les entrailles, toutes les fois qu'on venoit  
 lui rapporter que les Flamans sembloient af-  
 fecter de faire voir, & sur leurs visages &  
 dans leurs discours, la joye extraordinaire qu'ils  
 sentoient dans le cœur de l'exaltation de la  
 Reine Elizabet.

Affaires  
des Pays-  
Bas.

Entre les expédiens qu'il concerta avec  
 Granvelle, pour opposer des digues assez  
 fortes à la violence de ce torrent, un des  
 plus efficaces fut, à son avis, d'augmenter  
 le nombre des Evêques dans les Pays-Bas,  
 & de multiplier autant qu'il seroit possible  
 celui des maisons religieuses, dans la pensée

On y fait  
une aug-  
mentation  
d'Evêchez.

ou

1559.

où son Conseil étoit que le petit nombre de Pasteurs, & par cette raison le défaut d'instructions suffisantes, & d'autres négligences qui en résultoient, avoient facilité aux nouvelles opinions l'entrée dans ces Provinces. La chose résolue, on envoya à Rome François Sonnius, de Louvain, Théologien d'une profonde doctrine, & parfaitement instruit de semblables matières, pour présenter au Pape un état exact des revenus du Clergé des Pays-Bas. Il étoit chargé de lettres écrites au Pontife de la propre main de Philippe, qui sollicitoit cette affaire avec les dernières instances; ainsi Paul ne put se dispenser d'y faire attention, & à cette fin il établit une congrégation de sept Cardinaux pour l'examen de la demande de Sa Majesté Catholique. Après avoir fait toutes les informations requises, les Commissaires déclarèrent à Sa Sainteté qu'il n'y avoit aucun inconvénient à satisfaire le Roi d'Espagne, & sur ce rapport fut expédiée une Bulle, qui ordonnoit une augmentation d'Archevêchez & d'Evêchez, formez du retranchement du ressort des anciens, qu'on divisoit en deux, & quelques uns même en trois Sièges.

Règle-  
mens à ce  
sujet.

La Bulle portoit encore entr'autres réglemens, qu'il ne seroit pas permis de donner aux Flamans d'autres Evêques que des Sujets natifs du pays: qu'on ne pourroit confier la conduite des bénéfices à charge d'ames, qu'au préalable les Prêtres nommez n'eussent été duement examinez, & reconnus capables d'exercer le ministère sacré, par deux anciens Docteurs en Théologie &

PARTIE I. LIVRE XIV. 239

un en Droit Canon : qu'on établiroit  
dans chaque Diocéze deux Inquisiteurs, res- 1559  
table par leur âge, leur doctrine, & la  
régularité de leurs mœurs, pour veiller a-  
vec toute l'attention nécessaire à la conser-  
vation de la Foi Catholique ; & que ces  
nouveaux Officiers auroient séance & voix  
délibérative sur les affaires de cette nature  
immédiatement après les Doyens des Cha-  
pitres, chacun d'eux aux gages de cinquante  
écus d'or par an. Et afin que tous ces  
établissmens eussent leur pleine & entière  
exécution, sans craindre la mauvaise hu-  
neur des Flamans, Philippe crut les tenir  
dans le respect par le moyen de seize Com-  
pagnies d'Infanterie toutes d'Espagnols vé-  
téranes, qu'il laissa en garnison dans ces Pro-  
vinces. Mais en même tems, pour marquer  
aux principaux Seigneurs de la Nation une  
confiance capable d'en imposer aux peuples,  
il remit le commandement de ces troupes  
entre les mains du Prince d'Orange & du  
Comte d'Egmont. Toutes ces précautions,  
bien loin d'affurer le repos des Pays-Bas,  
eurent dans la suite le motif d'une revol-  
te générale, & donnèrent lieu aux violentes  
extrémités auxquelles les Flamans se portè-  
rent, comme je le rapporterai en sa pla-  
ce.

Pendant que ces choses se passaient, &  
dans le tems qu'on attendoit avec une ex-  
trême impatience la nouvelle de la conclu-  
sion de la paix, qui se traitoit entre les deux  
Couronnes sur les confins de la France & des  
Pays-Bas, il se passa sur le théâtre de Ro-  
me une scène extraordinaire, & d'autant  
plus

Histoire  
de la chu-  
te des Ne-  
veux de  
Paul IV.

1559.

plus surprenante, qu'on ne devoit pas s'attendre; ce fut la disgrâce des Neveux de Paul IV, qui fournit à toute l'Europe un vaste sujet d'entretien, & sur laquelle je crois être obligé de m'étendre un peu au long.

Moyen  
dont le  
Cardinal  
Caraffe se  
sert pour  
se rendre  
maître de  
la person-  
ne de son  
oncle.

Le Cardinal Caraffe, pour se rendre maître absolu de la personne de son oncle, avoit mis auprès de lui des personnes affidées, qui étoient, Ranuccio Otton Seigneur de Matalica, Jérôme Guidacci, & Barthélemi Sala, auxquels il donna de rigoureux ordres de prendre garde que personne n'eût la liberté de parler au Pontife, sans en avoir une permission expresse signée de sa propre main, ou de celle du Duc de Palerme son frère en son absence, & cela sous peine des plus sévères punitions en cas qu'ils y manquassent. Ce qui doit être remarqué, est que Paul lui-même avoit donné les mains à cette disposition, que le Cardinal lui avoit fait agréer, sur le prétexte de le débarrasser des chagrins inséparables des soins du gouvernement, & que ne pouvoient qu'abrèger ses jours dans l'extrême vieillesse où il se trouvoit; motif qui parut d'autant plus au crédule Pontife n'avoit pour but que son repos, qu'une tendresse de mesure le rendoit aveugle sur le compte de ce cher neveu, qu'il n'apelloit jamais que du doux nom de fils.

Un pareil procédé excita bientôt les murmures des Ambassadeurs, Agens, & autres Ministres des Princes, Villes, & Provinces qui ne pouvoient avoir audience qu'avec de peines infinies, & sans l'aveu du Cardinal.

Car

PARTIE I. LIVRE XIV. 241

Caraffe, qu'ils n'obtenoient même qu'à force de soumissions & de présens. Joint à cela que les Neveux étoient chargez de la haine du peuple, tant des ecclésiastiques que des laïques; qui tous les croyoient auteurs de la rigoureuse réforme que le Pape avoit établie dans tous ses domaines.

1559.

Adriani raconte sur cela un fait particulier. Il dit que Buongianni Gianfigliacci Ambassadeur de Florence, n'ayant jamais pu obtenir accès auprès de Sa Sainteté, à qui il avoit ordre de communiquer des affaires de la dernière importance, s'emporta à un tel excès dans l'apartement du Pape qui l'entendit, ce Ministre dit des choses si piquantes contre les Neveux, & releva avec tant de hauteur l'affront qu'on faisoit non seulement à son Souverain, mais encore à tous les autres Princes dont les Ambassadeurs effuyoient tous les jours pareille insulte, enfin il parla avec tant d'aigreur, que Paul fut ému de ses plaintes, & dès ce moment il commença à faire de sérieuses réflexions sur les conséquences de l'ordre établi, & de là à ouvrir les yeux sur la conduite violente de ses Neveux.

Hardieffe  
d'un Mi-  
nistre.

Entre ceux que l'orgueil insupportable du Cardinal avoit rendu ses plus mortels ennemis, la personne la plus distinguée étoit la Marquise della Valle, pareillement nièce du Pape, mais qui avoit par dessus ses autres parens l'avantage d'avoir rendu de grands services à son oncle, avant qu'il fût élevé au Pontificat, lui ayant prêté de fort grosses sommes, étant dès lors veuve & maitresse d'un bien considérable. Après l'exaltation

Détail de  
l'intrigue  
pour per-  
dre les Ne-  
veux.

1559. de son oncle, elle crut en tirer tous les témoignages de reconnoissance qu'elle étoit en droit d'attendre ; mais elle fut bientôt trompée ; le Cardinal, jaloux de posséder seul toute la faveur de Paul, plus encore dans une continuelle inquiétude que ce Pontife ne fût instruit de toutes ses mauvaises manœuvres, non seulement le détournoit d'accorder des graces à la Marquise, mais même l'empêchoit de lui parler, quoique sa qualité de nièce dût la mettre au dessus des défenses générales.

Caraffe ne prenoit contre sa parente des mesures si mortifiantes, que parce qu'il redoutoit l'exacte probité dont elle faisoit profession, & son caractère incapable de souffrir l'injustice. Aussi il croyoit avoir tout sujet de se méfier d'elle, par l'éloignement qu'elle marquoit à entrer dans ses desseins & bien loin même de s'en tenir au silence par politique, elle ne cachoit point l'horreur qu'elle avoit des violences de ses parens, par-tout elle éclatoit contre la tyrannie odieuse qu'ils exerçoient sur tout le monde avec tant d'impunité. Enfin poussée à bout par la manière dure & insultante dont elle se voyoit traitée, elle résolut de tout tenter pour être l'instrument de la ruine des siens propres, plutôt que de laisser plus longtems la personne du Souverain Pontife, la réputation de ceux qui l'approchoient, l'honneur même de la sainte Eglise Romaine, en butte aux discours injurieux & aux murmures légitimes de ses Sujets, à la critique & au mépris de tout l'univers.

Paul considéroit particulièrement, & admet

mettoit dans sa plus intime familiarité un certain nombre de Religieux, recommandables auprès de lui par la sévérité de leur vie, & il s'en étoit même servi pour introduire la réforme qu'il avoit ordonnée dans ses Etats. La Marquise crut ne pouvoir trouver personne plus en état qu'eux de conduire son intrigue à une heureuse fin, & entre tous elle choisit un nommé Don Jérémie, (d'autres écrivent que ce fut le Cardinal de Trani) avec lequel elle avoit souvent des entretiens particuliers. Elle ne pouvoit mieux s'adresser, ce bon Père ne quittoit presque point le Pape, qu'il aidoit à réciter son office, & avec lequel il avoit ordinairement de longues conférences sur les matières de Religion. Un jour donc elle lui découvrit son dessein, après avoir mis dans tout son jour la conduite scandaleuse du Cardinal, & lui avoir représenté que par son silence il autorisoit le cours des desordres, & que faute d'employer son crédit & les moyens qu'il avoit de remédier sûrement à tant de maux, il se rendoit responsable devant Dieu des suites funestes qu'ils avoient; & sur-tout, que l'honneur du Pontife exigeoit de son zèle de se charger d'une si sainte entreprise, sans se laisser éblouir par les biens qu'il pouvoit espérer de la faveur des Caraffes.

Le bon Religieux répondit qu'il n'étoit retenu ni par l'espérance d'améliorer sa fortune, ni par la crainte de s'exposer à toute la faveur du Cardinal & de ses frères, quoiqu'il les connût d'un caractère vindicatif à l'excès, & capables de se

1559.

porter aux plus terribles violences contre leurs ennemis; mais qu'il ne pouvoit voir sans desespérer du succès, l'aveugle tendresse du Pontife pour ses Neveux, qui alloit à un point, que, malgré l'horreur naturelle qu'il avoit des malversations de quelque personne que ce fût sans excepter ses plus proches, une seule parole du Cardinal suffiroit pour détruire les preuves les mieux vérifiées; fussent-elles soutenues par l'univers entier. Que pour tourner l'esprit de son Oncle crédule & timide, le Cardinal avoit une ressource infailible, savoir, de dire que le principe des calomnies de ses accusateurs n'étoit qu'une noire jalousie de Courtisans, ou la haine contre les favoris personnellement; qu'il n'en falloit pas davantage pour noircir ses Neveux, & le priver de la consolation de les avoir auprès de sa personne.

Découverte de leur mauvaise conduite.

Sur cette objection qui n'étoit que trop fondée, la Marquise & Don Jérémie délibérèrent longtems sur toutes les voyes propres à parer cet inconvénient, & après un mur examen, ils conclurent que Don Jérémie mettroit dans le bréviaire de Sa Sainteté un mémoire, qui ne contiendrait d'abord que les plus criantes malversations de ses parens, avec promesse d'entrer dans un détail plus circonstancié, si elle marquoit l'avoir pour agréable. Ce moyen leur parut le plus sûr, parce qu'il conduisoit à connoître sans risque les dispositions du Pape, qui ne pouroit soupçonner une personne plutôt que l'autre d'avoir inséré le billet, vû que tous ses domestiques avoient une éga-



égale facilité de le faire. Er qu'en cas que <sup>1559.</sup>  
 dans le premier mouvement de sa surprise  
 il fit venir le Cardinal pour lui remettre  
 les informations, il n'y auroit rien à crain-  
 dre de sa colére, que tout au plus on en  
 seroit quitte pour s'en tenir à ce premier  
 essai, convaincu qu'on devoit être qu'il de-  
 viendroit alors trop dangereux de lutter  
 contre le pouvoir sans bornes du Neveu,  
 & la confiance aveugle de l'Oncle, & qu'ainsi  
 ce seroit une tentative inutile, qui ne ser-  
 viroit qu'à retenir les accusateurs, & à re-  
 lever la puissance immodérée des favoris.

Ce plan fut exécuté, & le succès passa  
 les espérances de la Marquise & de Jéré-  
 mie. Depuis quelque tems le Pape com-  
 mençoit à rabattre de sa prévention pour  
 ses Neveux, les faits contenus dans l'écrit  
 le frappèrent, il se trouva même porté à  
 croire qu'ils étoient véritables, & il prit la  
 résolution d'approfondir sans bruit l'affaire.  
 Il ne manqua pas d'en parler au Religieux  
 auteur de la découverte, lequel, après a-  
 voir exposé tout ce qu'il crut devoir dire  
 pour l'acquit de sa conscience, lui proposa  
 de s'en rapporter au Cardinal Rosario, (non  
 au Cardinal Vitelli, comme quelques Ecri-  
 vains l'assurent) qui étoit plus en état que  
 tout autre de l'instruire d'une manière pré-  
 cise. Paul y consentit, & ne fut pas peu  
 surpris d'apprendre un détail horrible des  
 violences du Cardinal Caraffe, & une sui-  
 te honteuse d'injustices plus criantes les u-  
 nes que les autres. Sur-tout il ne put te-  
 nir aux preuves qu'on lui fournit d'un trai-  
 té secret, par lequel le Duc de Palliano a-

1559.

voit promis au Roi d'Espagne de lui rendre cette forteresse, moyennant un équivalent convenable. Cette circonstance mit le fougueux Pontife dans une fureur qui ne peut se décrire, une pareille promesse le touchoit par son endroit sensible, c'étoit proprement reconnoître qu'il avoit commis la plus énorme injustice en dépouillant les Colonnes. Ainsi convaincu de la réalité des violences de ses parens, pénétré de la honte qui devoit couvrir sa mémoire dans les siècles à venir, où l'on verroit avec la dernière indignation que son Pontificat n'avoit été qu'un brigandage odieux, qu'une tyrannie scandaleuse; il fit venir sur le champ le Gouverneur de Rome, & lui ordonna d'ex-

Leur ban-  
nissement.

pédier dans l'instant un ordre au Cardinal Caraffe & à ses frères de sortir de la ville avec tous leurs domestiques & effets, avec défense de se présenter jamais devant Sa Sainteté.

Diversité  
dans les  
Historiens  
sur ce fait.

On lit dans une lettre de Gabriel Salvage, que Paul, ayant refusé constamment plusieurs jours de suite de voir le Cardinal Caraffe & ses autres Neveux, employa ce tems à faire des enquêtes sur leur conduite, & que sur les preuves indubitables de leurs malversations, il assembla le Consistoire, qu'il remplit des plaintes les plus amères des injustices, des rapines, & de toutes les actions infames de ses parens; & qu'au sortir de cette assemblée il commanda au Gouverneur de Rome de les faire partir sans aucun délai, malgré les vives instances que nombre de Cardinaux lui firent de modérer les mouvemens de sa colère. Campana réfute ce récit, & s'empor-

te

te avec toute l'aigreur imaginable. contre Salvage, qu'il accuse d'avoir été induit par des intérêts particuliers à écrire à la République de Gènes ce fait d'une manière si opposée au vrai, & avec une hardiesse d'autant plus surprenante, qu'il pouvoit être aisément démenti, puisque l'affaire étoit encore récente, & s'étoit passée sous les yeux de tout le monde. En même tems ce dernier Historien affirme que l'affaire est arrivée comme je l'ai écrite.

Il est certain que les Caraffes auroient bien su conjurer cet orage, si le Cardinal avoit eu un peu de tems pour trouver le moyen d'avoir une explication avec son Oncle, ou du moins de charger quelque personne de confiance de faire entendre au Pape sa justification. Mais l'ordre étoit trop absolu, il fallut partir immédiatement après l'avoir reçu: le Cardinal se retira dans le Duché de Palliano; le Duc dans la terre de Gallese qu'il avoit achetée depuis peu, & le Marquis dans son Marquisat de Montbel. Au reste ils n'eurent pas le choix du lieu de leur exil, Paul le leur assigna, avec défense de s'en éloigner sous peine d'excommunication.

Les Caraffes soupçonnerent Don Camille Orfino d'être l'auteur de leur disgrâce, & de l'avoir ménagée longtems par des intrigues secretes; mais peu après leur chute ils eurent tout lieu de se confirmer dans leurs soupçons, lorsqu'ils virent ce même ennemi élevé au Généralat de l'Eglise en la place du Duc de Palliano. Si la haine générale que ces disgraciez coupables s'étoient attirée ne

Elévation  
de Camille  
Orfino.

1559. — permet pas de les plaindre; une chute aussi terrible mérita la compassion de tout le monde, jusqu'aux ennemis les plus déclarés de cette maison, en faveur des Dames qui se voyoient enveloppées dans le malheur de leurs époux sans avoir eu part à leur mauvaise conduite. C'étoit en effet un spectacle touchant & digne de pitié, de les voir réduites en un instant dans un état de misère, & contraintes de fuir avec leurs maris, leurs enfans, & tous leurs parens dans des retraites séparées, après s'être vues pendant quatre ans dans la situation la plus brillante, par la faveur du Souverain Pontife qui n'avoit d'autre attention que de combler sa famille de biens & d'honneurs. Objet bien capable de faire connoître l'instabilité de la fortune!

Paul s'applaudit de la victoire que sa justice avoit remportée sur sa tendresse; on ne le vit jamais aussi gai, aussi content; il ne se possédoit plus de joye d'avoir fait voir à tout l'univers le fond de son caractère, capable de secouer le joug des passions humaines. Il savouroit en son particulier le plaisir de se dire à lui-même qu'une action aussi éclatante alloit effacer les funestes impressions, que les violences de son gouvernement passé avoient répandues contre sa personne; il ne doutoit pas même que dès ce moment son honneur ne fût entièrement réhabilité, qu'on ne lui attribuât les plus droites intentions, & qu'on ne le plaignît d'avoir été la dupe des artifices de gens en qui il avoit mis toute sa confiance. Aussi dans cette idée il témoignoit un regret extrême  
d'a;

PARTIE I. LIVRE XIV. 249

d'avoir eu la foiblesse de se décharger sur les 1559.  
soins d'autrui de la conduite de ses affaires les  
plus importantes.

Coup sur coups Neveux lui donnerent un Meurtre  
nouveau chagrin, non moins sensible que le de la Du-  
premier. Un peu après leur disgrâce, le chesse de  
Duc de Palliano fit assassiner la Duchesse Palliano.  
son épouse, sur le simple soupçon qu'elle  
avoit eu commerce avec Marcel Capice  
son parent, qui fut mis dans les prisons de  
Soriano, où on le fit mourir sous la torture,  
suivant les ordres des Caraffes, qui vouloient  
en tirer un aveu par la violence des tour-  
mens : mais il nia jusqu'au dernier soupir,  
& l'on découvrit depuis l'innocence de ces  
malheureuses victimes ; il fut avéré que ce  
n'avoit été qu'une calomnie inventée par  
la jalousie d'un certain Léonard de Cardi-  
ne, favori du Duc. Il y a dans cet évé-  
nement une circonstance, qui développe le  
caractère du Cardinal Caraffe. La Duches-  
se étoit grosse, & le Cardinal Charles crut  
que par cette raison son frère différoit sa  
vangeance : sur cela il lui écrivit dans les  
termes les plus emportez, & usa même de  
menaces pour le presser de se défaire au  
plutôt de sa femme. Il fut obéi, le Duc la  
fit poignarder par le Comte d'Alisse son  
cousin & le même Cardine, qui exécute-  
rent cet ordre barbare, sans se laisser tou-  
cher aux cris de la misérable Duchesse &  
aux protestations qu'elle faisoit de son in-  
nocence, sans même lui donner le tems  
de songer à sa conscience, & de recom-  
mander son ame à Dieu, qui ne tarda pas

1559. à vanger sur ces impies un crime aussi horrible.

Mouvements du Pape à cette nouvelle.

Le Pape en reçut la nouvelle au moment qu'il se mettoit à table, on la lui annonça d'abord avec des adouciffemens qui lui cachoient toute l'énormité du forfait, mais qui ne l'empêcherent pas d'être pénétré de la plus vive douleur. Mais il ne se peut rien ajouter aux mouvemens de fureur qu'il laissa échapper, lorsque dans la suite il apprit le détail de cette violente exécution, & que l'infortunée Duchesse avoit été la victime de la plus noire calomnie. Tant d'affreuses circonstances qui aggravoyent le crime, mirent dans le plus triste état ce malheureux Oncle, qui ne pouvoit concevoir que ses indignes Neveux donnassent ainsi l'effor à leur caractère impie & cruel, malgré les mortifications qu'ils avoient reçues. Sa rage fut bientôt à son comble, d'apprendre de tous les côtez que, bien loin d'effacer par un repentir sincère leurs excès passez, ils sembloient affecter de se rendre détestables par les actions les plus criminelles, que dans les lieux de leur exil ils ne s'occupoyent qu'à ravir l'honneur des femmes, & à commettre toutes sortes de violences, ne sachant mieux que par ces infames moyens faire tomber sur le public tout le poids du dépit qu'ils avoient de leur disgrâce.

Conduite du Cardinal de Naples.

Le Cardinal de Naples, fils ainé du Marquis de Montbel, fut le seul de cette famille qui par son innocence reçut la grace de rester auprès de son oncle; mais il ne pouvoit retenir le chagrin qu'il sentoit de la  
mi-

PARTIE I. LIVRE XIV. 251

misérable situation de ses parens, & la distinction qu'on avoit faite de sa personne, ne le dédommageoit pas de l'ennui de se voir privé de la présence de personnes qui lui étoient si chères, & de son père même, sur-tout ne lui étant pas permis d'en parler en aucune manière, bien plus de faire paroître la moindre sensibilité sur leur mauvaise fortune. En effet on n'a jamais entendu parler d'un Decret aussi rigoureux qu'un Prince ait prononcé contre son propre sang, quoi- que dans cette rencontre la justice l'exigeât de même. Non seulement les Neveux étoient déchus de toute la faveur & des bonnes grâces du Souverain Pontife leur Oncle, ils se voyoient dépouillez de tous les honneurs, emplois, & pensions qu'ils possé- doient; & afin de leur ôter toute espérance de retour, le sévère Paul, immédiatement après la publication de son arrêt, remplit toutes les Charges militaires & ecclésiastiques dont il les avoit pourvus. Enfin, pour éterniser l'infamie de ses criminels parens, il fit insérer en détail dans le jugement les faits sur lesquels il avoit prononcé leur condamnation.

Il ne s'en tint pas à ces démarches, il défendit aux Cardinaux & à quelque personne que ce pût être de solliciter le pardon des coupables. Un jour le Cardinal Farnese, autrement le Cardinal de St. Ange, Prélat d'un caractère très éloigné de soutenir la conduite criminelle des Neveux, mais qui se distinguoit par sa douceur & une tendre compassion pour les malheurs d'autrui, voulut dire quelque chose à la décharge du Cardinal

1559

Teneur du  
Decret  
contre les  
Neveux.

Réponse  
du Pape au  
Cardinal  
Farnese.

1559. —————  
 nal Caraffe; le Pape le fit taire d'un ton rude & impoli, & lui dit avec toute l'aigreur possible : „ Si Paul III. avoit donné „ un pareil exemple de rigueur contre sa „ famille, Louis Farnese votre père n'auroit „ pas été mis en pièces par le peuple de „ Plaisance ”.

Lettre de  
 Philippe  
 au Pape sur  
 la disgrâce  
 de ses Ne-  
 veux.

Quoiqu'il n'y eût personne qui ne souhaitât depuis longtems la chute des Neveux, cependant l'aveugle prévention du Pape permettoit si peu de l'espérer, qu'on eut de la peine à la croire quand la première nouvelle en fut répandue. Philippe ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il écrivit au Pontife une lettre où entr'autres choses il lui disoit : „ Je „ loue la résolution que Votre Sainteté a prise „ se, elle est non seulement avantageuse à „ toute la Chrétienté, elle fait encore un „ honneur infini à sa personne sacrée en „ particulier. Et comme la conduite criminelle de ses Neveux a causé un scandale universel, la généreuse fermeté que Votre Sainteté a fait paroître dans leur punition éclatante, est une entière satisfaction que l'univers attendoit de sa justice. Je remercie Votre Sainteté des protestations particulières qu'elle me fait à l'occasion de cet événement: de mon côté je l'assure que la bonté qu'elle a eue d'écartier les seuls obstacles qui me privoient de son affection, me présente les plus puissans motifs de lui témoigner à l'avenir dans toutes mes actions la plus respectueuse obéissance ”.

Nouveau  
 congrès  
 pour la  
 paix.

Je reviens aux affaires politiques de l'Europe. La mort de Marie Reine d'Angleterre



re avoit donné lieu de prolonger la trêve 1559.  
 pour deux mois, & la déclaration qu'Elizabeth fit ensuite qu'elle vouloit être comprise dans le traité qui se feroit entre les Couronnes de France & d'Espagne, fut cause qu'on reprit la négociation, & qu'on nomma Câteau-Cambresis pour le lieu de la nouvelle assemblée, où les anciens Plénipotentiaires des deux Rois se rendirent au mois de Février de cette année. Elizabeth ne manqua pas d'y envoyer des Ambassadeurs, qui furent l'Evêque d'Elie, Milord Howard Baron d'Effingham, & le Docteur Wotton Doyen de Cantorbéri. Pendant six semaines on ne fut occupé que sur l'article de Calais que la Reine vouloit absolument avoir: Philippe la soutenoit sur ce point de tout son pouvoir, il exigeoit opiniâtrément la restitution de cette Place, se faisant un principe d'honneur & même un devoir indispensable d'obliger la France à la rendre aux Anglois, qui ne l'avoient perdue que pour avoir pris en main sa querelle. Ainsi il fit déclarer que sans cette condition il ne vouloit entendre parler d'aucun accommodement, & qu'il courroit les risques de la guerre, plutôt que de sacrifier les intérêts d'une Nation qui lui avoit rendu tant de services. Les François ne refusoient pas avec moins d'obstination de se désaisir de Calais, attendu qu'Elizabeth n'étoit pas Reine légitime d'Angleterre, cette Couronne appartenant, selon eux, du côté de son ayeule à la Reine d'Ecosse, qui avoit épousé le Dauphin.

Elizabeth y  
 envoye des  
 Plénipotentiaires.

Malgré la vivacité apparente des instances Ses soup-  
 L 7 du çons.

1559.

du Roi Catholique en faveur des Anglois ; Elizabet, dont l'esprit pénétrant ne laissoit rien échaper, crut avoir sujet de soupçonner quelque intelligence secrète entre les deux Cours contre ses intérêts, & de craindre qu'elles ne convinssent enfin des conditions de la paix sans l'y comprendre ; incident qui lui seroit perdre les avantages qu'elle se promettoit de son intervention dans le traité. Elle appréhenda de plus que les deux Monarques ne formassent contre sa personne une Ligue, pour la contraindre de souffrir dans son Royaume l'exercice libre & dominant de la Religion Catholique, à laquelle elle avoit déjà commencé de faire des changemens considérables, à la honte de Philippe qui avoit été la dupe de la fine politique de cette Princesse. Pour prévenir de si fâcheux contremens, l'habile Elizabet jugea nécessaire de conclure un traité secret avec la France, dont l'amitié la mettoit en état d'affermir son autorité en Angleterre dans les commencemens de son regne. Elle se servit pour cela du ministère de Guido Cavalcanti Gentilhomme Florentin, qui ménagea cette négociation avec tant d'adresse, qu'elle fut en peu de tems terminée à cette condition, que Calais resteroit entre les mains des François pendant huit années, avec je ne fais quels autres articles qui concernoient les otages. Quoi qu'il en soit, ils ne furent pas exécutez, la France est restée depuis maitresse de cette Place importante, sans qu'on ait jamais parlé de restitution.

Elle fait son traité particulier.

Suivi de la paix générale. Cet accommodement fut aussitôt suivi de la paix entre les Rois de France & d'Espagne.

PAR TIE I. LIVRE XIV. 255

1559

gne, elle fut conclue à Câteau-Cambresis le 3. d'Avril, & publiée solennellement à Brusselles le 5. du même mois. C'est une chose digne de remarque, & qui ne peut que paroître surprenante, de n'y voir aucun article touchant les anciennes prétentions réciproques des deux Couronnes, qui depuis vingt cinq ans versoient tant de sang pour les soutenir : savoir, la souveraineté que la France prétendoit avoir sur les Comtez de Flandre & d'Artois, sur Lille, Douai, Tournai, le Royaume de Naples & le Duché de Milan; du côté de l'Espagne, la propriété du Duché de Bourgogne, de la Provence, des villes situées sur la Somme, & du Comté de Boulogne. Voici les articles de la paix.

I. „ Qu'il y auroit une paix sincère & durable entre les deux Monarques, leurs Successeurs, & Sujets, avec une pleine & entière liberté de trafiquer, voyager, & aller librement les uns & les autres dans tous les pays & terres des deux Monarchies, & la confirmation des privilèges dont ils jouissoient réciproquement avant la guerre dans l'un & l'autre Royaume, chacun d'eux devant y être remis en possession de leurs biens. Articles.

II. „ Que tous les anciens traitez, ligues, & confédérations, entre les deux Couronnes, seroient confirmez, à moins qu'il n'y fût dérogé par le présent.

III. „ Que réciproquement les deux Rois employeroient tout leur crédit & toute sorte de moyens, pour étendre & soutenir la foi de l'Eglise Romaine, & pour

„ pro-

1559.

„ procurer à cet effet l'assemblée d'un Con-  
 „ cile général.

IV. „ Que le Roi Catholique rendroit St.  
 „ Quentin, Ham, & le Catelet. Que de  
 „ la part du Roi de France restitution seroit  
 „ faite de Thionville, de Mariembourg,  
 „ d'Ivoi, de Damvilliers, & de Montme-  
 „ di. Que toutes ces Places seroient respec-  
 „ tivement remises dans le même état qu'el-  
 „ les étoient lors de leur conquête, fans en  
 „ démolir les fortifications: permis néan-  
 „ moins à chacune des parties d'en tirer l'ar-  
 „ tillerie & les munitions qu'elle y auroit  
 „ mises de surcroit.

V. „ Que Terouanne seroit rasée, de mê-  
 „ me qu'Yvoi, fans que ni l'une, ni l'autre  
 „ de ces villes pût être à l'avenir fortifiée;  
 „ & même qu'il ne seroit pas permis d'élever  
 „ aucun fort plus près que de mille pas de  
 „ ces Places.

VI. „ Que Hedin & son territoire de-  
 „ meureroit au pouvoir du Roi d'Espagne,  
 „ comme faisant partie de son ancien patri-  
 „ moine. Et qu'à cet effet le Roi de Fran-  
 „ ce renonceroit à toutes ses prétentions  
 „ sur cette ville & ses dépendances, de mê-  
 „ me que sur le Comté de Charolois, qui  
 „ devoit être aussi rendu à Sa Majesté Ca-  
 „ tholique.

VII. „ Tout ce que les deux Monarques  
 „ possèdent dans le Montferrat, sera resti-  
 „ tué au Duc de Mantoue: Bouillon à l'E-  
 „ vêque de Liège, l'île de Corse aux Gé-  
 „ nois, & Valence dans le Duché de Mi-  
 „ lan au Roi d'Espagne.

VIII. „ Et comme on avoit déjà traité du

» mariage de la Princesse Isabelle fille ainée  
 » du Roi de France avec Don Carlos Prin-  
 » ce d'Espagne; pour ferrer plus fortement  
 » le lien de cette paix & la rendre indissolu-  
 » ble par une alliance perpétuelle, il est con-  
 » venu que la dite Isabelle épousera le Roi  
 » Philippe, & non le Prince Don Carlos  
 » son fils, & qu'elle aura une dot de quatre  
 » cens mille écus, sous la condition que le Roi  
 » son futur époux lui assurera de sa part  
 » cinquante mille écus de douaire en cas  
 » qu'il vienne à mourir le premier, outre  
 » que ladite future épouse pourra repren-  
 » dre le tiers des susdits quatre cens mille  
 » écus.

» IX. » Que le Duc de Savoye épousera  
 » Madame Marguerite sœur de Sa Majesté  
 » Très-Chrétienne, avec une dot de trois  
 » cens mille écus, outre le Duché de Ber-  
 » ri dont elle percevra les revenus sa vie  
 » durant.

» X. » Que Sa Majesté Très-Chrétienne  
 » rendra audit Duc de Savoye tout ce qu'el-  
 » le a conquis sur ce Prince, excepté Tu-  
 » rin, Pignerol, Quierasque, Chivas, &  
 » Villeneuve-d'Ast, qui resteront à la Fran-  
 » ce pendant trois ans, ou plutôt jusqu'à l'en-  
 » tière discussion des droits de cette Cou-  
 » ronne sur les Etats de Savoye. D'une au-  
 » tre part le Roi d'Espagne retiendra Asti &  
 » Verceil, jusqu'à ce que les cinq Places  
 » susdites ayent été remises au Duc, lequel  
 » promettra d'observer à l'avenir une exac-  
 » te neutralité dans les différends qui pour-  
 » ront survenir entre les deux Couron-  
 » nes.

1559.

XI. „ Le Dauphin de France & Don Carlos Prince d'Espagne feront tenus de remplir religieusement tous les articles du présent traité, dans lequel on comprend les Etats de la Monarchie Françoisé & les Pays-Bas, à la réserve du Comte d'Ostfrise qui en étoit exclus parce qu'il professoit la Religion Réformée.

XII. „ Que tous les amis & alliez de l'un & l'autre Rois, qui seront spécialement nommez, seront compris dans le présent traité. Que les deux Monarques seront respectivement obligez de rendre tous les domaines qu'ils auront pris sur leurs vassaux, & en particulier que le Prince d'Orange sera remis en possession de la Principauté de ce nom, selon l'accord passé à ce sujet en 1551, comme aussi de tous les biens qui lui appartiennent dans le Dauphiné.

XIII. „ Que le Comté de St. Pol restera entre les mains de Madame d'Etouteville Duchesse de Longueville, sous la souveraineté du Roi d'Espagne, sauf néanmoins les droits des deux Couronnes sur ce domaine.

Leur accomplissement.

Ces articles furent ponctuellement exécutez: le Roi de France voulut que les Espagnols commençassent les premiers à faire les restitutions, & pour cet effet il choisit pour otages le Duc d'Albe, le Duc....., le Prince d'Orange, & le Comte d'Egmont, qui se rendirent aussitôt à Paris. Par cette paix les François restituerent, tant au Roi d'Espagne qu'au Duc de Savoye, plus de deux cens villes, Places, & terres. Serres dans

PARTIE I. LIVRE XIV. 259

dans son *Inventaire général de l'histoire de France* en met plus de quatre cens. Si cela est, Monluc a eu raison d'écrire que la France n'a jamais fait de paix plus honteuse. 1559.

En effet pouvoit-il rien arriver à cette Couronne de plus triste & de plus desavantageux, que de se voir contrainte de rendre tout d'un coup un si grand nombre de villes & de Provinces, qu'elle avoit conquises par tant de guerres si ruineuses & si funestes, qui avoient duré tant d'années, qui avoient causé la desolation de tant de pays, qui avoient fait bruler tant de forteresses, réduire en cendres tant de villes, verser tant de sang par la mort de plus de deux millions de personnes de toutes les conditions? Après tant de dépenses, de travaux, rendre toutes ses conquêtes, pour ne garder que Boulogne & Calais? C'est ainsi qu'on perd en un instant le fruit des fatigues & des sueurs de plusieurs siècles.

La nouvelle de la conclusion de cette paix répandit une joye d'autant plus sincère, que toute la Chrétienté gémissoit depuis longtemps dans les malheurs d'une guerre animée & sanglante. Aussi n'a-t-on guères d'exemple que les peuples en pareille occasion ayent donné des marques plus éclatantes de leur satisfaction: ils en avoient un sujet bien légitime, tous les Potentats de l'Europe posoient les armes, & se reconcilioient par un même traité, qui par-là rendoit le repos à tout l'univers. Le comble de ces réjouissances générales fut de voir célébrer des mariages qui étoient le sceau de la tranquillité publique, celui d'Emmanuel-Philibert Duc de Divers mariages.

1559.

de Savoye avec Madame Marguerite sœur d'Henri, & celui de Philippe Roi d'Espagne avec la fille ainée du même Monarque, Madame Isabelle, qui fut nommée la Princesse de la paix, tant parce qu'elle étoit née précisément dans le tems que la France se raccommoda avec l'Angleterre, que par rapport à ce qu'elle devenoit le lien de la réunion des deux peuples.

La nouvelle Reine d'Espagne apprit d'abord avec chagrin qu'elle devoit épouser le père, en la place du fils auquel elle avoit été promise; la disproportion de l'âge l'effraya: elle n'avoit qu'onze ans, & Philippe en avoit vingt trois plus qu'elle, au lieu que Don Carlos étoit dans la fleur de la plus grande jeunesse. Mais ce premier mouvement fit bientôt place à la voix de l'ambition, qui lui faisoit voir tant de Couronnes sur sa tête, elle sacrifia sa délicatesse; & de son côté l'impatient Philippe fit partir en diligence pour Paris le Duc d'Albe, chargé d'une ample procuration d'épouser en son nom la Princesse.

Tournoi  
fameux à  
l'occasion  
de celui  
d'Isabelle  
de France.

Mais ces noces, que la Cour solemnisa avec une magnificence digne d'un sujet aussi intéressant, se terminèrent de la façon la plus lugubre. Entre les divertissemens ordinaires en ces sortes de cérémonies, l'usage de ces tems-là étoit de donner des tournois: exercice véritablement martial, & convenable au génie de la Nation Françoisé, naturellement belliqueuse, & fort au dessus des autres peuples par son courage & sa politesse. C'est un spectacle agréable à qui fait connoître l'excellence de la valeur guerrière, on y voit



PARTIE I. LIVRE XIV. 261

1559.

voit une vive représentation des batailles réelles, & l'on s'y sent également transporté d'admiration & de plaisir, à la vue d'un mélange soutenu d'ardeur & de gayeté de la part des combattans, qui met dans l'impossibilité de décider si ce n'est qu'un jeu, ou si c'est une action sérieuse.

Henri avoit fait publier le tournoi, pour y attirer de toutes les parties de l'Europe les plus fameux Chevaliers : en effet toute la fleur de la plus illustre Noblesse s'y rendit des Etats étrangers. Les deux premiers jours le Roi rompit plusieurs lances avec une adresse si supérieure à ses adversaires, qu'il fut déclaré vainqueur dans toutes les rencontres, du consentement unanime de l'assemblée : le troisième il avoit encore acquis plus de gloire, quand il voulut entrer en lice avec le Comte de Montgomeri Capitaine de ses gardes. En vain ce Seigneur s'en excusa par les motifs les plus forts qu'il put imaginer, la Reine même joignit ses prières pour empêcher le Roi de courir davantage, Henri y étoit résolu, & sans écouter personne il ordonna au Comte de prendre une lance, & le fit d'un ton si absolu, qu'il n'y eut point d'autre parti à prendre que celui d'obéir. Ils coururent l'un contre l'autre, & rompirent leurs lances ; mais un éclat de celle de Montgomeri ouvrit & pénétra la visiére du casque du Roi qui n'étoit pas bien fermé, & entra si avant dans l'œil droit de ce Monarque, que le cerveau fut considérablement offensé. Triste & funeste spectacle pour la Reine & les Princes ses enfans ! Le Roi tomba presque mort, on accourut pour

1559.

pour lui donner un prompt secours, & on le transporta dans son palais, soutenu par le Duc de Guise, le Prince de Ferrare, & le Duc de Nemours. Mais l'abondance du sang qui sortoit de la blessure fit bientôt connoître le danger, ainsi ces réjouissances se tournèrent tout d'un coup en deuil: ce fut ensuite la scène la plus touchante qu'on eût jamais vue, tout retentit de cris, de sanglots, de gémissemens; & ce lieu, où l'on venoit d'entendre les plus vives marques de l'allegresse publique, devint le théâtre de la plus extrême consternation.

Sur le champ le Duc d'Albe fit partir un Gentilhomme de sa suite avec ordre de courir à toute bride, & de ne pas craindre de tuer ses chevaux, pour porter en peu d'heures cette nouvelle au Roi d'Espagne qui étoit alors à Gand. Philippe la reçut avec la plus sensible douleur, quoiqu'on l'assurât qu'il y avoit espérance de guérir son beau-père: dans l'instant il ordonna à André Vesale son Chirurgien, le plus habile homme de son siècle, de se rendre à Paris en toute diligence, pour donner tous les remèdes qui dépendoient de son art. Mais toute sa science fut inutile, la playe étoit mortelle dès le commencement, elle empira de jour en jour malgré les soins & les secours qu'il fut possible d'imaginer; & le Roi mourut dix jours après sa blessure, le 10. de Juillet fête de St. Laurent, à l'âge de quarante ans, & dans le dixième de son regne. Ce fut un Prince belliqueux, & qui joignit à beaucoup de valeur une grande piété; mais il abandonna au Cardinal de

Démarche  
du Roi  
d'Espagne  
à cette  
nouvelle.

Mort  
d'Henri.

Lor.

PARTIE I. LIVRE XIV. 263

Lorraine la conduite de ses principales affaires. 1559.

Montgommeri fut si touché d'être l'instrument fatal de la mort de son Souverain, qu'il se jetta sur le champ à genoux pour demander lui-même la punition, qu'il disoit avoir justement méritée. Mais le Roi lui pardonna cette faute involontaire, & défendit qu'on le recherchât jamais pour cet accident, dont il étoit la cause innocente, puisqu'il avoit agi contre son gré & contraint par un ordre absolu. Malgré ce pardon, le malheureux Comte, rempli de sa douleur, ne pût se souffrir à la Cour, & se condamnant à l'exil il alla se confiner dans une de ses terres, où il vécut dans une retraite si sévère, qu'il paroissoit n'être plus dans le monde. Ce Seigneur eut occasion dans sa solitude de pratiquer quelques Prédicateurs Protestans, il gouta leur doctrine, & bientôt après il en fit une profession publique; bien plus, il en fut dans la suite le protecteur zélé, quoiqu'il l'eût cruellement persécutée dans le tems qu'il étoit Catholique. Enfin la Reine ne pouvant souffrir plus longtems dans la vie l'homicide du Roi son époux, le fit arrêter à Domfront petite ville de Normandie, & conduire à Paris, où sous divers prétextes, car les Princes n'en manquent jamais pour sacrifier à leurs vangeance ceux qu'ils veulent perdre, il fut condamné à perdre la tête, & exécuté en 1574.

Sort du  
Comte de  
Mont-  
gommeri.

Henri II. laissa quatre fils & trois filles. L'ainée des Princesses fut mariée à Philippe Roi d'Espagne, la seconde devint Duchesse de Lorraine, & la dernière épousa

Postérité  
d'Henri.

le

264 VIE DE PHILIPPE II.

1559. le Roi de Navarre. Des quatre Princes  
trois regnèrent successivement, François,  
Charles, & Henri qui quitta la couronne  
de Pologne pour recueillir la succession de  
ses frères, & le quatrième nommé aussi Fran-  
çois fut reconnu Duc de Brabant en 1582:  
mais tous moururent sans postérité.

Il accom-  
plit le  
mariage  
de sa  
sœur.

Avant que de mourir, Henri voulut  
remplir la promesse qu'il avoit faite de don-  
ner en mariage sa sœur Marguerite au Duc  
de Savoye, & par son ordre cette cérémo-  
nie fut consommée dans sa chambre, après  
que ce Monarque eut recommandé avec la  
dernière chaleur à son gendre futur, en lui  
ferrant tendrement les mains, les intérêts  
de ses enfans. Dans le même tems il fit  
approcher le Dauphin, pour recevoir ses  
dernières volontez, qui furent, de se faire  
un devoir de poursuivre les hérétiques, (au  
moins si l'on doit en croire les Catholiques)  
& de soutenir de toute sa puissance la Re-  
ligion Romaine; en second lieu, de faire exé-  
cuer ponctuellement tous les articles de la  
paix; enfin, d'entretenir une étroite corres-  
pondance avec le Roi son beau-frère, &  
de se servir de ses conseils & de son secours.

Prediction  
de sa mort.

Gauric fameux Astrologue avoit prédit le  
genre de la mort d'Henri: un jour la Rei-  
ne lui ayant demandé son jugement sur la  
durée de la vie du Roi, il répondit que ce  
Monarque étoit menacé d'être tué en duel.  
On ajoute encore que la veille de ce funes-  
te accident, la Reine vit en songe pendant  
son sommeil une représentation vérita-  
ble de toutes les circonstances de cette mort  
violente.

De

PARTIE I. LIVRE XIV. 265

De mémoire d'homme on n'avoit peut-  
être jamais entendu parler d'une année plus  
fatale aux Princes que celle-ci, la mort en  
enleva en effet une si grande quantité, qu'el-  
le paroïssoit vouloir en dépeupler l'Euro-  
pe : & ce qui doit surprendre le plus, il  
n'y avoit alors aucune contagion dans le  
monde, aucune mortalité remarquable sur  
les peuples, cependant en moins d'une an-  
née la plus grande partie des Potentats de  
l'Europe fut moissonnée. Outre ceux que  
j'ai déjà marquez, savoir, Charlequint, Hen-  
ri II., deux Rois de Dannemark; la Reine  
Eléonor, la Reine Marie, toutes deux sœurs  
de Charlequint, & la Reine d'Angleterre;  
on vit encore mourir le Souverain Pontife  
Paul IV. le 18. d'Aout, dix Cardinaux; deux  
Electeurs de Cologne & le Palatin, Laurent  
Prioli Doge de Venise, & Hercule d'Est  
Duc de Ferrare, sans compter beaucoup  
d'autres personnes d'une qualité inférieure,  
mais d'un rang assez distingué, pour augmen-  
ter le nombre des pompes funébres, & le  
détail des événemens remarquables de cette  
année.

1559.

Mortalité  
sur les  
Souve-  
rains.

Cependant Philippe avoit pris la résolu-  
tion de passer en Espagne, non seulement  
par l'affection singulière qu'il avoit pour ce  
pays & la Nation, mais encore par des rai-  
sons de politique & de prudence, qui lui fai-  
soient sentir combien il étoit nécessaire d'é-  
tablir le Siège de son empire dans la partie  
principale d'une aussi vaste Monarchie que  
la sienne, composée de tant de différentes  
branches si éloignées les unes des autres, &  
qui, semblables au corps humain, ne pou-

Philippe  
se résout à  
passer en  
Espagne.

Tom. II.

M

voient

1559.

voient chacune en particulier être conduites avec cette vigueur requise dans l'administration des Etats, que le Chef ne résidat dans la plus noble & la plus puissante, d'où il pût distribuer avec fruit cette substance capable de nourrir tous les membres, & qui fait la force & l'esprit du gouvernement. Sans contredit l'Espagne doit être réputée la plus considérable des portions, qui constituent ensemble la Monarchie Espagnole. D'ailleurs d'autres motifs pressans demandoient la présence de Philippe dans ce Royaume, les mouvemens des Maures qui y faisoient beaucoup de ravages, & les progrès du Luthéranisme déjà répandu dans plusieurs de ses Provinces.

Après qu'il se fut déterminé, son plus grand embarras fut de choisir la personne à qui il pourroit confier le gouvernement des Pays-Bas. Deux Princesses se trouvèrent en concurrence, toutes deux également ses parentes, Christienne Duchesse de Lorraine, & Marguerite Duchesse de Parme. La première étoit recommandable par un esprit mâle, une sagesse, une prudence éprouvées, une expérience connue, un âge mûr & convenable aux plus grands emplois; sur tout elle avoit acquis l'estime de toute l'Europe dans la négociation de la paix, qu'elle avoit ménagée avec toute l'habileté des plus profonds politiques, & conduite à une heureuse fin par son courage & sa constance qui la faisoient regarder comme une Amazone. Tant de qualitez lui donnoient la préférence dans l'esprit du Roi; mais elle avoit une tache qui les effaça: ce soupçonneux Monarque ne put soutenir l'ar-  
deur

leur avec laquelle les Flamans souhaitoient le l'avoir pour Gouvernante. Ce fut le seul motif de son exclusion: Marguerite Farnese eut les suffrages du Roi & de tous ses Ministres, qui firent parler plusieurs autres prétextes en faveur de la Princesse: elle avoit reçu la naissance & l'éducation en Flandres, les Etats de Parme & de Plaifance étoient voisins du Duché de Milan, & par là d'une grande utilité au Roi d'Espagne en tems de guerre, enfin elle étoit résolue, pour marquer à Philippe une entière dépendance, d'envoyer à la Cour de ce Monarque le Prince Alexandre son fils unique. Ainsi ces intérêts ayant levé toutes les incertitudes, on dépêcha en Italié un Exprès pour avertir la Duchesse de ce qui se passoit, & la presser de se rendre dans les Pays-Bas, & elle partit sur le champ.

Philippe avoit différé jusques là d'assembler les Etats-Généraux, après qu'il eut réglé cette affaire, il les convoqua à Gand pour le commencement d'Aout. Aussitôt qu'ils se furent rendus dans cette ville, le Roi conféra d'abord en particulier avec les Députés de chaque Province, sur les plus importantes affaires qui les regardoient: ensuite l'ouverture de l'assemblée générale se fit, & il y parut avec la nouvelle Gouvernante. L'Evêque d'Arras parla en son nom, & dans un discours fort étudié il exposa toutes les raisons qui forçoient le Roi de passer en Espagne, d'où il descendit au détail des affaires qui concernoient les Pays-Bas. Borlutz répondit au nom de toutes les Provinces, avec des protestations de fidélité & d'o-

1559.

Gouvernement de la Flandre donné à Marguerite Farnese.

Assemblée des Etats Généraux.

1559.

béissance; mais ce n'étoit que des paroles, il y avoit un ver, qu'on vit dans la fuite parvenir à la grosseur d'un serpent, qui rongeoit dès lors le cœur des Flamans; la cruelle Inquisition, dont l'établissement devenoit insupportable à la plus grande partie de ces peuples.

Mécontentement des principaux Seigneurs.

De plus, nombre des principaux Seigneurs du pays étoient mécontents, sur tout le Comte d'Egmont & le Prince d'Orange, qui s'étoient mis sur les rangs pour avoir le gouvernement des Pays-Bas. Le premier avoit pour lui la réputation de posséder mieux qu'un autre la science militaire, & de n'avoir point d'égal pour la bravoure. Le Prince d'Orange effaçoit son concurrent à plusieurs égards, une naissance plus illustree, des revenus plus considérables, des titres plus relevez, possédant en souveraineté la Principauté d'Orange, & quantité d'autres domaines en Flandres & en Allemagne. Joint à cela son crédit immense, par l'avantage qu'il avoit de compter des alliances dans la plus grande partie du Nord de l'Europe, par l'admirable fécondité de Juliane sa mère, qui avoit compté de son vivant jusqu'à cent cinquante petit-fils, nez principalement des Princesses qu'elle avoit eues de son mariage. Ce Prince joignoit à ces prérogatives des qualitez personnelles qui lui attiroient beaucoup de considération, une vigueur de courage toujours prêt à agir, une prudence décidée par plusieurs ambassades, une maturité d'esprit beaucoup au dessus de son âge, une valeur de héros à la guerre. Avec tout cela les Etats souscrivirent sans répugnance à la



PARTIE I. LIVRE XIV. 269

à la disposition du Roi, & reconnurent <sup>1559.</sup>  
Marguerite pour leur Gouvernante avec  
tous les témoignages de la plus sincère alle-  
gresse.

Avant que de partir, & après avoir réglé Promo-  
les intérêts des nouveaux Sièges & des nou-<sup>tion de</sup>  
véaux Evêques, après avoir établi divers <sup>Cheva-</sup>  
Conseils & Tribunaux, Philippe voulut faire <sup>liers de la</sup>  
pour la seconde fois de son regne une pro-<sup>Toison</sup>  
motion de Chevaliers de la Toison d'or, pour  
remplir plusieurs places. Le nombre fut de  
dix, entre lesquels quelques Gentilshommes  
du pays reçurent cet honneur: les nouveaux  
Chevalier furent, François qui fut quelques  
jours après Roi de France, Gundebaude ou  
Guidebalde Duc d'Urbin, Philippe Seigneur  
d'Aschincourt, Guillaume de Croi Marquis  
de Renti, Florent de Montmorenci Seigneur  
de Montigni, Philippe Comte de Ligni,  
Charles de Lanoy Prince de Sulmone, An-  
toine de Lalaing Comte d'Hochstrate, Marc-  
Antoine Colonne Baron Romain Prince de  
Palliano, & le Baron de Henhaffem. Il n'y  
eut à cette cérémonie aucune solennité d'é-  
clat, à cause de la triste nouvelle que Phi-  
lippe avoit reçue de la blessure du Roi  
Henri son beau-père, dont deux ou trois  
jours après il apprit la mort. Ainsi toute la  
Cour prit le deuil, & l'Evêque d'Arras fut  
chargé de faire faire dans toutes les Egli-  
ses des préparatifs de pompes funébres, &  
le Prince d'Orange eut ordre d'aller à Paris  
faire à la Princesse nouvelle Reine d'Espagne  
les complimens de condoléance sur la perte  
du Roi son père.

Enfin tout étant prêt pour le départ du

1559. Roi, ce Monarque voulut, avant que de quitter les Pays-Bas, donner à la Duchesse de Parme les instructions qu'il croyoit convenables pour la conduite des affaires de son gouvernement: ainsi il la prit un jour en particulier dans les jardins du palais, où en se promenant le bruit courut qu'il lui tint ce discours.

Discours  
de Philip-  
pe à la  
nouvelle  
Gouver-  
nante des  
Pays-Bas.

» Je n'ai pas cru, ma très chère sœur,  
» pouvoir vous donner une preuve plus écla-  
» tante de ma confiance, qu'en remettant  
» entre vos mains le gouvernement de la  
» Flandre, qui peut-être est plus con-  
» sidérable qu'aucun qu'il y ait dans tous  
» mes Royaumes. Plus les vastes Provin-  
» ces des Pays-Bas sont éloignées du reste de  
» tous mes autres Etats, plus elles se trouvent  
» exposées à prendre part aux révolutions  
» des Etats qui les environnent. A la vé-  
» rité j'ai aujourd'hui la paix avec la France,  
» mais la France n'a pas la paix avec elle-mê-  
» me, les factions la déchirent, elle est di-  
» visée par les intérêts politiques des diffé-  
» rens partis qui s'y sont élevez, les nou-  
» veautés de la Religion augmentent le feu  
» dont elle se voit à la veille d'être em-  
» brasée, & pour comble de malheur elle a  
» sur son Trône un Roi enfant, peu capa-  
» ble de donner la loi, & qui sera contraint  
» de la recevoir. Ces circonstances, join-  
» tes à l'antipathie qui regne de tout tems  
» entre les Espagnols & les François, font  
» aisément prévoir que la paix ne peut pas  
» être de longue durée.

» La Reine d'Angleterre, qui regne avec  
» violence, parcequ'elle sent le défaut de

PARTIE I. LIVRE XIV. 271

1559.

» sa naissance illégitime, ne manquera pas,  
» sous prétexte d'attaquer la Religion que  
» je défens & dont elle se déclare publique-  
» ment l'ennemie cruelle, de machiner con-  
» tre le repos de mes Etats, pour renverser,  
» s'il lui est possible, ma puissance avec  
» toutes les forces de son Royaume, & dans  
» cette vue elle se jettera d'abord sur la  
» Flandre qui est à ses portes. Les Prin-  
» ces hérétiques d'Allemagne, enragez de  
» voir l'Empire dans ma Maison depuis tant  
» de siècles, voudront, sous le même prétexte  
» d'étendre leur Religion, faire tous leurs  
» efforts pour me réduire dans l'impossibili-  
» té absolue d'opposer à leurs entreprises des  
» obstacles, qu'ils ont lieu de craindre de  
» ma puissance: pour venir à bout de leurs  
» desseins, ils répandront le venin de l'hé-  
» résie dans ces Provinces, où ils ne trou-  
» vent que trop de ressources de la part de  
» la Noblesse, naturellement avide des nou-  
» veautés.

» Si vous voulez prévenir de si grands  
» malheurs, mettez tous vos soins à main-  
» tenir ces Provinces exemptes de toute er-  
» reur, abattez l'hérésie, faites y triompher  
» la Religion Catholique, n'en souffrez  
» point d'autre; ma Maison reconnoit lui  
» devoir toute sa grandeur, je suis obligé par  
» cet endroit de la défendre; c'est de plus  
» mon intérêt, d'autant que ma sûreté se  
» trouve dans la supériorité que je lui don-  
» nerai sur ses ennemis. Ainsi je souhaite  
» que vous fassiez exécuter à la rigueur les  
» Edits que j'ai fait publier contre les héréti-  
» ques, & je ne doute pas que sur ce point

1559.

„ votre zèle ne réponde à mes intentions,  
 „ c'est-à-dire, que vous ne vous serviez de  
 „ tout votre pouvoir & de tous les moyens  
 „ imaginables pour introduire l'Inquisition  
 „ à quelque prix que ce soit, parce qu'aux  
 „ maux extrêmes il faut apporter les plus  
 „ violens remèdes. D'ailleurs cet établisse-  
 „ ment n'est pas contraire aux privilèges que  
 „ j'ai fait serment de ne point violer, bien  
 „ loin de là il en devient le plus ferme ap-  
 „ pui, il donne aux Flamans les avantages  
 „ les plus réels, on ne peut leur rendre un  
 „ plus grand service que de les préserver de  
 „ l'hérésie.  
 „ Il arrivera peut-être que quelques  
 „ Grands de ce pays se laisseront entraîner  
 „ par les mouvemens dérèglez de l'ambi-  
 „ tion: c'est l'ordinaire de cette passion vio-  
 „ lente de chercher à se couvrir de quelque  
 „ prétexte; il faut bien prendre garde de ne  
 „ leur en fournir aucun. Songez, pour  
 „ prendre là-dessus des mesures justes, qu'en  
 „ ce cas le prétexte le plus fort, le plus ca-  
 „ pable de séduire, est celui de la conscien-  
 „ ce, que qui veut renverser l'ordre d'un  
 „ Etat, ne peut pas avoir de moyen plus  
 „ sûr d'y parvenir que de s'appuyer du motif  
 „ respectable de la Religion, qui éblouit  
 „ toujours par un zèle apparent de procurer  
 „ le bien public. Vous connoissez, ma  
 „ sœur, le caractère des Flamans, & la ma-  
 „ nière dont il faut les gouverner; ils nais-  
 „ sent avec une égale disposition à porter le  
 „ joug, & à se mettre en liberté. Ayez  
 „ toujours présente cette maxime: Toute  
 „ personne qui commande, doit tout obtenir  
 „ par

» par la douceur, il convient même souvent  
 » qu'il cède au lieu de se faire obéir par  
 » violence : voilà le principe fondamental  
 » de la conduite que vous devez tenir ; con-  
 » formez vos démarches à l'humeur des peu-  
 » ples de ces Provinces.

» Je remets donc à votre prudence le  
 » soin de mon service en ces pays, je l'a-  
 » bandonne à vous, ma chère sœur, qui me  
 » touchez de si près par les liens sacrés du  
 » sang, & qui à tous égards êtes obligée de  
 » concourir à ma grandeur, que vous devez  
 » regarder comme la vôtre propre. Par rap-  
 » port aux conjonctures où se trouve au-  
 » jourd'hui l'Europe, peut-être que toutes  
 » les précautions humaines ne pourront pas  
 » garantir la Flandre de la tempête qui se  
 » forme ; nous ne pouvons faire autre cho-  
 » se que de nous remettre à Dieu de l'évé-  
 » nement : j'espère qu'il n'abandonnera pas  
 » l'intérêt de sa Religion qui est la mienne,  
 » & qu'il donnera une heureuse issue aux  
 » mesures que je prendrai dans des vues lé-  
 » gitimes, que je suis résolu de soutenir  
 » avec toute la fermeté, qu'exige une cause  
 » aussi sainte qu'est celle de confondre la  
 » malice & les efforts de l'enfer ».

La Duchesse répondit au Roi avec une  
 profonde soumission, qu'elle recevoit ces ins-  
 tructions, comme autant d'oracles dictés par  
 sa piété & sa prudence, que son unique at-  
 tention seroit de s'y conformer exactement ;  
 qu'elle le prioit de compter sur l'attachement  
 inviolable d'elle, de son mari, de son fils,  
 & de toute la Maison Farnese, qui seroit  
 toujours consister sa fortune à dépendre ab-

## 274 VIE DE PHILIPPE II.

1559. solument de la royale Maison d'Espagne.  
Après cela, Philippe donna tous les ordres  
nécessaires pour son départ, prit congé des  
Etats qui étoient encore assemblez à Gand,  
& se mit en chemin pour la Zélande, où il  
devoit s'embarquer sur une Flotte qui l'y at-  
tendoit.

Caractères  
opposez  
de Philip-  
pe & de  
Don Car-  
los.

Le séjour qu'il fit dans les Pays-Bas, don-  
na lieu aux Flamans de pénétrer la différen-  
ce d'humeur, de caractère, d'inclination,  
qui étoit entre ce Monarque & le Prince  
Don Carlos son fils. L'un & l'autre se dis-  
tinguoient par un grand fond de piété, de  
Religion, de justice, de constance, & de  
grandeur d'ame. Don Carlos faisoit paroître  
une inclination dominante pour la guerre;  
Philippe n'aimoit que le repos, & ne pou-  
voit soutenir le bruit & les fatigues des ar-  
mes. Autant le premier gaignoit les cœurs  
par sa bonté, ses manières affables, autant  
son père effrayoit par son air excessivement  
composé & grave. Le Prince possédoit  
presque toutes les langues, & se faisoit sans  
peine aux manières de toutes les Nations;  
Philippe ne savoit que l'Espagnol, & sem-  
bloit mépriser les mœurs & les usages des  
autres peuples, par une affectation trop mar-  
quée à ne suivre que les coutumes d'Espagne.  
Aussi les Flamans n'eurent pas plutôt appris la  
résolution qu'il avoit prise de retourner dans  
son pays natal, que, par la connoissance  
qu'ils avoient de son caractère, ils ne purent  
songer sans chagrin que leur sort alloit être  
entre les mains de quelque Espagnol. Con-  
jecture fondée sur la conduite qu'il avoit  
toujours tenue avec eux, n'ayant jamais ad-  
mis

PARTIE I. LIVRE XIV. 275

mis dans ses bonnes grâces que le Prince 1559.  
Rui Gomez de Silva, les Ducs d'Albe &  
de Feria.

Arrivé enfin en Zélande, il passa à Fles-  
singue, où étoit la Flotte qui devoit le trans-  
porter. Elle étoit composée de vingt vais-  
seaux d'Espagne, de trente grands navires,  
& de quarante autres de différente grandeur,  
tous bien équipés & fournis d'une prodi-  
gieuse quantité de provisions de toutes les  
espèces: on peut en juger par ce seul trait  
que je tire du détail qu'en donne Monsieur  
de Meteren, qui écrit qu'il y avoit jusqu'à  
quinze mille chapons. L'embarquement se  
fit le 26. du mois d'Aout, & au moment que  
Philippe montoit sur son vaisseau, arriva un  
Exprès avec la nouvelle de la mort de Paul  
IV., ce qui obligea le Roi de s'enfermer  
deux heures, pour expédier à son Ambassa-  
deur à Rome les ordres convenables pour  
l'élection d'un nouveau Pontife. Malgré  
son flegme, ce Monarque ne put retenir  
les mouvemens de sa joye, & il lui échapa  
de dire, „ Il est mort en Italie un grand  
„ ennemi de la Maison d'Autriche, j'espère  
„ à présent détruire en Flandre les ennemis  
„ de l'Eglise”.

La dépêche faite, on mit à la voile, &  
en peu de jours on arriva à Laredo en Bis-  
caye, après avoir eu le vent à souhait & une  
navigation des plus heureuses. Mais avant  
qu'on eût eu le tems de mettre pied à terre,  
il s'éleva tout à coup une si furieuse tempê-  
te, que la plus grande partie des vaisseaux  
fut submergée, la mer engloutit toutes les  
plus précieuses richesses que Charlequint  
M 6 avoit

Embar-  
quement  
du Roi.

Furieuse  
tempête.

1559.

avoit amassées dans les voyages qu'il avoit faits en Italie & en Allemagne, les plus rares bijoux, des meubles d'une valeur inestimable, & qui avoient été travailléz par les plus habiles maitres : sur tout on regretta comme une perte irréparable quantité de tableaux sans prix. Ce malheur, arrivé à la vue du port, remplit le Roi & toute sa suite de la plus affreuse consternation, mais il n'y avoit point de remède.

Outre les vaisseaux, tant de meubles, tant de pierreries, tant de riches effets, il périt plus de mille personnes, entre lesquelles se trouvèrent plusieurs Seigneurs de marque; le Roi même courut un grand danger, son vaisseau s'étant enfoncé peu de minutes après qu'on l'eut fait descendre dans une barque, montée des plus habiles pilotes, pour mettre sa personne en sureté. Le souvenir du péril dont il s'étoit tiré sain & sauf avec tant de bonheur, effaça de son esprit le chagrin de la perte immense qu'il avoit faite : mais on peut dire qu'un accident de cette nature peut être regardé comme le présage de toutes les disgraces, qui accablèrent dans la suite ce Monarque. Cet événement fournit la matière de réflexions diverses, mais les ennemis de la Maison d'Autriche en prirent sujet de faire remarquer (& ce trait malin demeura dans le public sur le pié d'un proverbe) que Charlequint avoit pillé & saccagé la terre pour enrichir la mer.

Tumulte  
à Rome.

Je vais reprendre les affaires de Rome. Le Pontife Paul, accablé du chagrin de voir, comme je l'ai rapporté, la honte de  
fa



PARTIE I. LIVRE XIV. 277

1559.

à famille, appesanti sous le poids des années, miné par un catarre qui étoit chez lui une maladie presque naturelle, tombant d'un coup dans un état si languissant, que les médecins desespérèrent de sa vie. Cette nouvelle ne fut pas répandue dans le public, qu'elle donna lieu aux plus étranges desordres, par la haine du peuple, de la Noblesse même, & de toutes les maisons religieuses contre la personne du Pape, à cause de la réforme sévère qu'il avoit établie, & des rigueurs excessives qu'il faisoit exercer par le tribunal de l'Inquisition, dont le nom seul étoit en horreur. Dans cette disposition, un jour après midi on vit en un moment dans presque tous les quartiers de la ville le peuple en furie s'assembler par bandes, pendant que le Pape dans son lit touchoit à sa dernière heure, & courir aux prisons publiques, d'où après avoir rompu les portes il fit sortir tous les malheureux qui s'y trouvèrent renfermez en très grand nombre, mais dont peut-être la plus grande partie n'étoit coupable d'aucun crime. Ce premier coup fait, les mutins allèrent au palais de l'Inquisition, où ils mirent le feu, après avoir brulé tous les livres, papiers, & procédures, qui tombèrent sous leurs mains; & ils menaçoient des plus terribles violences, si Julien Cesarini, secondé de plusieurs Barons Romains, n'avoit pas eu l'adresse d'apaiser ce tumulte, non par la force, mais par la voye des remontrances.

Peu après Paul mourut le 18. d'Aout. Mort de  
Paul IV.  
Aussitôt qu'on le sut, le peuple reprit sa première fureur, & se porta à des excès

M 7

dont

1559.

dont il n'y avoit peut-être point encore eu d'exemple. Ce qu'il y eut de plus dans cette nouvelle émotion, les Religieux se mirent de la partie, animez par la rage que leur inspiroit depuis longtems la rigoureuse réforme, à laquelle le sévère Pontife les assujettissoit, au moyen des peines excessives portées par ses ordonnances. On put connoître dans cette rencontre que les gens d'Eglise ont le crédit d'apaiser les plus furieuses émeutes, quand ils veulent rendre service à leurs Souverains, mais aussi que personne n'est plus en état que ce Corps redoutable d'animer une sédition, lorsqu'ils agissent contre leurs maitres par un esprit de haine & de vengeance. Pour donner une idée de la fureur populaire, les mutins coupèrent la tête d'une statue du Pontife, que le Sénat de Rome avoit fait ériger dans le Capitole, pour transmettre sa mémoire à la dernière postérité, sur la haute opinion qu'il avoit donnée de sa personne. On ne s'en tint pas à cet outrage, la statue fut ignominieusement trainée deux ou trois jours consécutifs dans toute la ville par l'exécuteur de la haute justice, ensuite brisée en cent pièces, & la tête jettée dans le Tibre. On abattit encore toutes les armoiries de la Maison Caraffe, qui se trouvèrent dans la ville & dehors; tout cela par un decret public du Sénat, qui ordonna de plus qu'à l'avenir il ne seroit plus permis d'élever des statues en l'honneur d'aucun Souverain Pontife de son vivant.

Son éloge.

Paul eut dès sa naissance un amour extraordinaire pour la Religion, & ce gout de-

PARTIE I. LIVRE XIV. 279

1559.

dominant se fortifia de manière avec l'âge, qu'il voulut la professer dans toute la pureté qu'on remarque dans les cloîtres. A quinze ans il entra dans un monastère de Dominicains, fermement résolu de se consacrer à Dieu sous la règle de cet Ordre, si ses parens ne l'eussent pas forcé d'abandonner ce dessein & de revenir dans le monde. Cette contrainte n'éteignit pas son inclination pour la vie monastique, il entretenoit toujours un commerce très intime avec des Religieux, & dans un âge mûr il fonda l'Ordre des Théatins: & ce qui devient remarquable, c'est que, malgré l'ambition dévorante qu'il nourrissoit intérieurement, au lieu de donner le nom de sa famille au nouvel Institut qu'il fondeoit, il lui fit porter celui de la Capitale du Diocèse qu'il gouvernoit alors. Il quitta ensuite la mitre & toutes les grandeurs ecclésiastiques, pour se confiner dans une solitude; mais les dignitez qu'il paroissoit fuir avec tant de soin, allèrent le chercher au fond de sa retraite. Paul III. ébloui de la réputation que cet illustre reclus s'étoit faite & de la plus haute sainteté, & d'un détachement des vanitez mondaines à l'épreuve de toute tentation, l'honora de la pourpre, & lui envoya le Chapeau de Cardinal dans son hermitage. Cet éloignement de la pompe & du faste n'a pas empêché de dire que ce fut un artifice, sous lequel cet ambitieux Prélat cachoit la plus violente passion de parvenir à cette éminente dignité; plusieurs veulent que ce mépris apparent des honneurs ne fut qu'un jeu, qu'il soutint longtems avec une adref-

1559.

adresse merveilleuse, & qu'il ne choisit la vie mortifiée du desert, que pour mieux en imposer aux yeux du monde.

Je serois fort de ce dernier sentiment, mais enfin que ç'ait été une feinte, ou qu'il ait pris ce parti dans toute la sincérité de son cœur, il est certain que pendant toute sa vie on ne le vit jamais faire en public aucune démarche qui pût démentir cette rigidité de mœurs dont il faisoit profession, jamais sa dévotion ne parut se rallentir, jamais les considérations humaines ne lui firent perdre de vue cette liberté apostolique qu'inspire le zèle pur de la Religion. Il se rendit profond dans toutes les sciences, par le moyen des langues qu'il possédoit au souverain degré, sur tout le Grec & le Latin, il étoit fort versé dans les Stes. Ecritures, excellent Théologien, & grand admirateur des ouvrages de St. Thomas son compatriote. La nature lui donna le don de cette éloquence à qui rien ne résiste, mais il avoit une soif immodérée des applaudissemens, qui s'accrut à mesure que la fortune prenoit plaisir à l'élever. On juge sans peine qu'il ne manqua pas d'adulateurs, mais il eut le sort de ceux qui veulent être flattez, on le combloit d'éloges pour lui faire sa cour, en son absence il devenoit le sujet des plus piquantes railleries. Rempli de la plus haute opinion de lui-même, il ne pouvoit se rassasier de louanges, dont il étoit avare à l'égard des autres, quoiqu'il se piquât de connoître & de récompenser le mérite & la vertu.

La Religion, les talens de l'esprit, les lumières,

PARTIE I. LIVRE XIV. 281

1559.

nières acquises, ne purent jamais effacer diverses impressions, qu'il tenoit de l'air natal, de famille, ou de son tempérament propre. La patrie lui avoit donné le gout pour la parure dans ses habits, gout qu'il portoit dans son domestique, aux cérémonies, jusqu'à l'autel, par-tout il vouloit paroître dans un état de grandeur & de magnificence, qui passe les bornes de la modestie convenable aux ecclésiastiques. De sa famille il avoit reçu un amour excessif pour ses parents, une avidité insatiable des titres & des grandeurs du siècle. Par tempérament il ne pouvoit retenir dans toutes ses actions un esprit de hauteur, une impétuosité dominante, des mouvemens presque continuels de colére, une certaine espèce de sévérité, qui ne paroissoit être que l'effet de son orgueil. Personne ne porta plus loin que lui l'attention à punir les crimes, sans épargner même les gens constituez dans les places les plus éminentes, ou de la plus haute condition, mais il n'y eut personne moins habile que lui à trouver les moyens d'arrêter le cours des desordres. Il abhorroit la Nation Espagnole, & en particulier la Maison d'Autriche, sur ces deux points il ne connoissoit aucune retenue, & il ne pouvoit s'abstenir de parler en public de l'une & de l'autre dans les termes les plus injurieux, & qui même ne pouvoient se souffrir dans la bouche, je ne dis pas d'un prêtre, & du Chef des prêtres, mais de l'homme le plus profane. Cette horreur venoit de certaines préventions qu'il avoit prises, convaincu que les Espagnols avoient détruit  
par

1559.

par la force des armes la liberté de l'Italie qu'en Espagne l'Eglise étoit dépouillée de ses droits par le moyen des Ordinations, & que l'hérésie devoit aux Diètes les progrès qu'elle avoit faits en Allemagne. Préjuger sur lesquels il s'entêtoit tellement, qu'on ne put jamais lui en faire sentir le faux, quelques raisons qu'on alléguât pour lui démontrer le contraire. Mais c'est assez parler d'un tel Pape, je reprends le fil de l'histoire.

Retour  
des Colon-  
nes à Ro-  
me.

Marc-Antoine Colonne, Ascagne delle Corgnia, & les autres partisans de cette faction, que Paul, comme je l'ai dit, avoit persécutés avec la dernière rigueur, n'eurent pas plutôt appris la mort de ce Pontife, & le soulèvement du peuple, qu'ils se rendirent en toute diligence à Rome, pour y animer la fureur des mutins, & l'indignation contre les Caraffes. En effet la sédition fut plus violente depuis leur retour, on n'entendoit plus parler que de meurtres, & de semblables violences. Les Cardinaux se donnèrent tous les mouvemens imaginables pour faire cesser ce desordre, jusqu'à paroître dans toutes les rues la croix à la main, sur-tout ils firent tous leurs efforts pour détourner la résolution qui étoit prise d'aller chasser de Gallese le Duc de Palliano, de massacrer le Cardinal Caraffe dans Rome, de saccager & de réduire en cendres le palais de la Marquise della Valle, enfin d'autres exécutions barbares par lesquelles les séditieux méditoient d'assouvir leur vengeance.

Ce tumulte fit différer longtems l'élection d'un

PARTIE I. LIVRE XIV. 283

1559.  
d'un nouveau Pape, parce que les Cardi-

aux ne jugèrent pas à propos de s'enfer-

mer dans le Conclave, avant que d'avoir

apaisé les troubles, & remis entièrement

le calme dans la ville. Dans cet interval-

le le Sacré Collége accorda au Cardinal Ca-

raffe & à ses frères un pardon général des

malversations qu'ils avoient commises par

le passé, & au Cardinal en particulier un

saufconduit pour se rendre au Conclave.

Il y vint, & se jetta dans la faction d'Es-

pagne, dans la vue de se remettre par ses

services dans les bonnes graces de Philippe.

Plusieurs Sujets furent sur les rangs pour

obtenir la triple Couronne. Ceux qui y eu-

rent le plus de part, & qu'on crut devoir

l'emporter sur tous les autres concurrens,

furent les Cardinaux Carpi & Pacheco, le

premier recommandable par sa grande ex-

périence des affaires du monde, l'autre avec

une égale capacité, soutenu de toute la re-

commandation du Roi d'Espagne. Aucun

d'eux ne parvint à la Thiare, la pluralité des

suffrages tomba sur le Cardinal de Medicis

Milanois, qui fut déclaré Pape la nuit de

Noel, & le lendemain fête de St. Etienne

Election  
de Pie IV.

nou-

1559. nouveau Pontife par des réjouissances extraordinaires. Il est tems de révenir au Roi Catholique.

*Actions remarquables de Philippe.* Un jour une Dame de qualité, mal pourvue des biens de la fortune, sans appui de la part de ses parens, vint à Toléde implorer la justice de ce Monarque, contre un Chanoine dont elle se plaignoit d'avoir été abandonnée malgré les promesses qu'il lui avoit faites, & même de se voir diffamée en public par les discours injurieux de ce perfide amant, après avoir obtenu d'elle les dernières faveurs à force de sollicitations & sous les engagements les plus sacrez. Philippe écouta la plaignante avec toute la patience possible, & sans lui laisser appercevoir aucun signe d'indignation, ni lui faire les reproches qu'elle méritoit sur sa trop grande facilité à sacrifier son honneur & sa réputation aux poursuites d'un prêtre, & sur la honte que sa conduite répandoit sur sa famille. Il est bien vrai qu'il prit du tems pour répondre à ses plaintes, il lui ordonna de s'en retourner dans un mois, & lui dit qu'elle ne pourroit avoir justice que vers ce tems sur les griefs contenus dans son mémoire. Pendant cet intervalle il fit faire des informations sur les lieux, & après qu'il eut été avéré que le Chanoine avoit sollicité cette Dame plus de deux ans avant que de parvenir à son but, il donna ordre à Sebastien Santoio de conduire l'amante infortunée dans un couvent, & de faire toutes les dépenses nécessaires pour l'y faire recevoir. A l'égard du Chanoine, il ne lui imposa pour-lors aucune punition, sachant bien



PARTIE I. LIVRE XIV. 285

en qu'il devoit être sur la première liste 1559.  
pour remplir les Evêchez vacans ; en effet

ne se passa pas un an qu'il fut un de ceux  
que le Conseil présenta : le Roi , qui n'at-  
tendoit que cette occasion , répondit , „ Je  
connois bien ce Sujet que vous me propo-  
sez , & je sais qu'il est plus propre à faire  
des enfans qu'à gouverner une Eglise”.

Presque dans le même tems le Comte de  
Chinchon proposa à ce Monarque un autre  
Chanoine , pour l'Evêché de la Capitale de  
son Comté , suivant le droit que sa Maison  
avoit d'y présenter des Sujets , que néan-  
moins il étoit libre au Roi d'accepter ou de  
rejeter. Le Comte préconisoit son ami  
comme un personnage du premier mérite,  
exaltoit la régularité de ses mœurs, la pu-  
reté de sa doctrine , & sur-tout il élevoit  
l'étendue de ses lumières. Philippe écou-  
ta le panégyrique, & dit , „ De grace, Mon-  
sieur le Comte , avant que de vous fixer  
au choix que vous avez fait , informez  
vous de ce qu'est devenu un enfant , que  
ce Chanoine a eu d'une concubine , qu'il  
entretenoit dans le tems qu'il faisoit son  
cours à Salamanque”.

A son arrivée à Madrid , il reçut la visite  
du Docteur Pierre Martinez , qui venoit le  
remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait de  
le nommer à l'Evêché de Palencia : & com-  
me ce nouveau Prélat avoit plus de savoir,  
de zèle pour la Religion , de prudence , &  
de sagesse , que de bonne mine , étant ex-  
traordinairement petit , & ayant même le  
visage fort défiguré , il n'y eut personne qui  
n'éclatât de rire , lorsqu'il fit la révérence

au

1559. au Roi & aux Princesses. Philippe, qui ne vouloit pas souffrir qu'on perdît le respect dû au caractère dont le Prélat étoit revêtu, marqua de la colére & de l'indignation de la plaisanterie des Courtisans: mais en même tems il prit la résolution de ne plus à l'avenir donner d'Evêché, qu'il n'eût vu auparavant le Sujet qu'il voudroit choisir.

Résolu-  
tion des  
Chrétiens  
de con-  
quérir  
Tripoli.

Pendant la vacance du St. Siége, c'est-à-dire, dans le tems que Philippe faisoit le voyage d'Espagne, la conquête de Tripoli fut résolue dans son Conseil. Ce Monarque y avoit été déjà déterminé par les pressantes sollicitations du Grand-Maitre de Malte, qui étoit alors Jean de Vallier François, qui n'eut point de peine à réussir auprès de Sa Majesté Catholique, par rapport à l'intérêt particulier des Espagnols, qui n'avoient rien plus à cœur que d'abattre la puissance des Maures, & surtout de réduire les Corsaires d'Afrique, trop voisins de l'Espagne, dont le commerce & la navigation se trouvoient fort dérangez par les courses continuelles qu'ils faisoient sur ces mers. Le Commandant de Tripoli étoit un nommé Dragut, fameux pirate, mais qui par ses cruautés s'étoit rendu également odieux aux Chrétiens & aux Turcs. L'Armée Chrétienne qu'on destinoit à cette expédition, étoit forte de plus de soixante galères, outre vingt-huit gros vaisseaux, avec une abondance extraordinaire de toutes sortes de munitions. On en donna le commandement en chef à Jean André de Gonzagues, qui avoit pour Lieutenans-Généraux, Sanche de Leve, le Duc de Bivona, le Comte de Biccari, Pierre de

PARTIE I. LIVRE XIV. 287

Vries, Joseph d'Arragon, Jean & Frederic de Cardone, Bernardin Velasco, Raphael Gardes, & je ne fais quels autres. 1559.

Les vents contraires retinrent plusieurs jours les Chrétiens dans le port de Messine, ils eurent même beaucoup de peine à gagner le de Malte, où le Grand-Maitre traita avec les Généraux avec toute la magnificence imaginable; mais la Flotte fut contrainte de rester quelque tems à l'ancre, par les vents contraires qui ne leur permirent pas de mettre à la voile. Les Chrétiens essayèrent encore depuis divers contretems, qui furent des tristes présages du malheureux succès de cette entreprise: en effet une Armée aussi ombreuse, aussi florissante, non seulement ne put avoir aucun avantage sur les infideles, mais encore elle ne fit aucune tentative qui ne tournât à sa ruine, comme nous le verrons plus au long dans le Livre suivant. Tant il est vrai que Dieu par de secrets jugemens se plait à faire échouer les desseins des hommes, tout justes, tout légitimes qu'ils leur paroissent; décrets incompréhensibles, qui doivent nous apprendre que souvent toute la prudence humaine, qui n'agit pas sous le sceau de l'approbation de la Providence divine, se trouve confonduë pour des raisons que nous ne connoissons pas, mais qui sans doute n'ont d'autre cause que nos crimes.

Ces disgraces particulières furent accompagnées de plusieurs desastres publics, qui arrivèrent cette année, & qui répandirent une consternation générale, dans la crainte qu'ils ne fussent les avantcoureurs de plus grands

Succès de  
cette en-  
treprise.

1559.

grands desordres. La ville de Milan fut particulièrement affligée d'un de ces prodiges qui annoncent la colere du ciel : le dernier jour de Juillet il y tomba une si prodigieuse pluye, accompagnée d'un vent furieux, de la foudre, & d'une obscurité si épaisse, que les habitans crurent être au moment de voir engloutis sous les ruines de leur ville une quantité de personne périrent, nombre de maisons, de clochers, de tours tombèrent. Dieu veuille par sa miséricorde nous préserver de semblables malheurs, & de tous autres.

*Fin du Livre XIV.*





LA VIE

DE

PHILIPPE II.

ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XV.

ARGUMENT

DU LIVRE QUINZIEME.

*Arrivée de Philippe en Espagne. Comment il exprime sa haine contre les hérétiques. Rigoureuse exécution faite à Valladolid. Moyen extraordinaire de Philippe contre les hérétiques. Plaisir qu'il prenoit à voir leurs exécutions. Jugemens sur le nouveau Pape. Élévation de sa famille. Son gouvernement*

Tom. II,

N

très

## 290 VIE DE PHILIPPE II.

très agréable au Peuple Romain. *Affaire du Marquis de Montbel. Lettre du Pape à Philippe. Conduite des Venitiens à l'égard de l'Inquisition. Sentiment du Pape sur ce tribunal. La Reine Isabelle part de Paris. Chagrin de Don Carlos au sujet du mariage de son père. Ambassadeur de l'Empereur admis à l'audience du Pape. Qui sollicite la continuation du Concile. Diverses Ambassades à Rome. Excepté de la part du Roi d'Espagne. Le Pape prévient ce Monarque par l'envoi d'un Noncé. Pourquoi. Réflexions sur la coutume des Ambassades d'obédience. Le Comte de Tende nommé Ambassadeur de Philippe à Rome. Affaires de Flandres. Plaintes & menaces des Flamans. Divers conseils à ce sujet. Succès de l'expédition des Chrétiens en Afrique. Force & mouvement de l'Armée Chrétienne. Ses premiers malheurs. Débarquement dans l'Île de Gerbes. On en fait la conquête. Entière défaite des Chrétiens. Leur perte sur mer & dans l'Île de Gerbes. Entrée triomphante de la Flotte Turque à Constantinople. Belles paroles de Soliman. Mouvements du Roi d'Espagne à cette nouvelle. Prison du Cardinal del Monté. Sujet de sa disgrâce. Jugement contre cette Eminence. Situation des Caraffes à Rome. Privilège obtenu en Espagne par le Cardinal Caraffe. Arrivée du Comte de Tende à Rome. Succès de l'accusation intentée contre Colonne. Les Caraffes emprisonnés. Diversité de jugemens sur cette procédure. poursuite du procès. Déclaration du Pape au Roi d'Espagne. Origine de la haine de Philippe contre le Cardinal Caraffe. Noces célébrées*

PARTIE I. LIVRE XV. 291

*brées à Rome. Armement du Duc de Florence. Plaintes des Ambassadeurs de France & de l'Empereur. Dommage causé par les pirates Turcs sur les terres du Duc de Savoie. Escarmouche entre les Chrétiens & les Turcs. Le Duc court risque de la vie. Son accommodement avec les corsaires. Action généreuse de Philippe. Le Duc de Florence va à Rome. Honneurs qu'il reçoit du Pape. Son entrée solennelle. Graces qu'il obtient du Pape. Bulle pour la publication du Concile. Remarque sur cet événement. Fondation de l'Ordre de St. Etienne. Ordres du Duc pour le gouvernement de Sienne. Statuts de l'Ordre de St. Etienne. Nouveau Duc de Bracciano. Le Comte de Tende sollicite la levée des décimes sur le Clergé d'Espagne. Il l'obtient. Bulle à ce sujet. Affaires d'Ecosse. Traité entre les François & les Anglois au sujet de ce Royaume. Mort d'André Doria. Violente tempête à Gènes. Crédit de la Maison de Guise à la Cour de France. Mouvements du Prince de Condé. Conjuratïon contre le Roi. Fermeté du Prince de Condé. Assemblée au sujet de la Religion.*

Nous avons vu au Livre précédent  
**N** l'arrivée de Philippe en Espagne, & la furieuse tempête qu'il effuya à la vue du port. Sans m'arrêter à décrire la manière dont il fut reçu par le Prince Don Carlos son fils & tous les Grands du Royaume qui vinrent au devant de lui, sans entrer dans le détail des fêtes que les Peuples firent dans tous les lieux de son passage, je dirai qu'il  
N 2 alla

1560.

Arrivée de Philippe en Espagne.

1560. alla droit à Seville, où il avoit appris que les opinions de Luther & de Calvin faisoient des progrès considérables, malgré les rigueurs que la Reine Régente & le Grand-Inquisiteur avoient fait exercer l'année précédente, pour éteindre ce feu naissant jusqu'à la dernière étincelle. Il se donna dans cette ville la satisfaction cruelle de voir expirer dans les flammes quantité de ces malheureux Protestans, condamnés sur des procédures très superficielles, suivant la coutume du Tribunal commis à cet effet: il s'étoit, bien plus, rendu pour ainsi dire partie dans le procès de ces victimes, en sollicitant lui-même leur exécution. Rien ne peut mieux faire connoître jusqu'où alloit sa haine pour tout ce qui attaquoit sa croyance, que ces paroles qu'il laissa échapper: „Malgré mon penchant naturel à la clémence, j'ai, dit-il, une telle horreur pour l'hérésie, que si l'on manquoit de boureau, j'en ferois moi même la fonction, pour en détruire plutôt tous les sectateurs”. Caractère de cruauté, que le zèle de la Religion donnoit à ce Monarque, qui disoit continuellement que la clémence devoit être la vertu favorite & inséparable des Princes, excepté dans les cas qui concernoient l'hérésie.

Comment  
il exprime  
sa haine  
contre les  
hérétiques.

De Seville Philippe alla pour la même raison à Valladolid, menant à sa suite un Tribunal de justice qui se préparoit à répandre la terreur par son inflexible sévérité. La doctrine de Calvin étoit reçue avec avidité dans ce canton, & le Clergé, trop ignorant pour la combattre, & ramener à la foi de l'Eglise

Ro-



Romaine ceux qui l'avoient abandonnée, ne vit d'autre ressource que de recourir au bras séculier & à la puissance du Souverain. Dans cette vue il sollicita le Roi de venir lui donner des forces par sa présence, c'étoit le prendre par son foible; il y courut dans la résolution de faire éclater la haine qu'il portoit dans le cœur contre les Protestans. Ils n'en sentirent que trop les effets terribles, on ne vit dans Valladolid que des buchers allumés, où l'impitoyable Philippe fit expier le crime de Religion à un nombre infini de ces malheureux. Si nous en voulons croire Meteren, vingt-huit Gentilshommes de la première noblesse du pays furent brûlez vifs en un même jour. Mais, pour dire la vérité, je n'ai lu ce fait dans aucun autre Historien, circonstance qui n'en prouve que trop la fausseté, car enfin il n'est pas croyable qu'une pareille exécution de vingt-huit personnes des plus considérables Maisons d'un Royaume, toutes condamnées au feu pour cause de Religion, ait fait si peu de bruit dans le monde, qu'elle ne soit venue à la connoissance que d'un seul écrivain; on sent assez qu'elle devrait être répandue dans toutes les histoires de ces tems-là. Ce qu'il y a de certain sur ce qui se passa pendant le séjour de Philippe à Valladolid, c'est qu'il périt quantité de Protestans: mais je crois qu'il n'y eut que des gens du commun, quoiqu'on puisse dire à cet égard que le droit de confiscation des biens des condamnés, présentoit au Tribunal à qui il appartient un intérêt trop séduisant, pour n'avoir pas enveloppé jusqu'à des Grands dans ses procédures criminelles.

1560.

Moyen  
extraor-  
dinaire de  
Philippe  
contre les  
hérési-  
ques.

Plaisir  
qu'il pre-  
noit à voir  
leurs exé-  
cutions.

Jugemens  
sur le nou-  
veau Pa-  
pe.

Philippe imagina un expédient pour faire beaucoup de découvertes. Ce fut dans les tems des exécutions de répandre parmi les spectateurs des espions, la plus grande partie ecclésiastiques, qui examinoient les gestes & les paroles de leurs voisins aux cris des malheureux que les flammes confumoient. Par ce moyen l'Inquisition mit aux fers, fit subir les plus rigoureux interrogatoires, la torture, enfin le dernier supplice à quantité de personnes, dont tout le crime réel étoit d'avoir laissé échapper quelques mouvemens de compassion, à la vue des souffrances horribles de ces infortunées victimes de leur croyance. On étoit suspect d'hérésie; aussitôt qu'on se montroit pitoyable à un spectacle capable d'inspirer des sentimens d'humanité aux pierres mêmes, dont la sensibilité feroit honte aux hommes, qui très souvent font paroître un cœur plus dur que les rochers. Mais ce qui frappa le plus, fut de voir Philippe à des fenêtres se repaître du cruel plaisir de regarder d'un œil fixe le progrès des flammes, d'entendre sans émotion les cris lamentables de ces pauvres condamnés; au contraire, bien loin de s'attendrir, il donnoit tous les signes d'une entière satisfaction. Dureté, pour ne pas dire barbarie, indigne d'un Roi, dont la suprême vertu doit être d'avoir des entrailles compatissantes.

A Rome tout le monde étoit attentif à pénétrer les desseins du nouveau Pape, chacun entroit dans l'intérieur de son ame, suivant les idées que suggéroient les intérêts différens. Le plus grand nombre répandoit

four-

fourdement dans le public, qu'il ne s'occupoit qu'à chercher les moyens d'élever les Borromées ses neveux à la souveraineté du Milanéz; on le manda même à Philippe, avec cette circonstance, que dans le Conclave on avoit conclu à cet effet une Ligue avec les Princes d'Italie. A cette nouvelle Sa Majesté Catholique ne répondit autre chose, sinon qu'il ne pouvoit pas empêcher le public de faire les Borromées souverains du Duché de Milan, mais que si le Pape se mettoit en devoir d'exécuter une pareille entreprise, il sauroit bien l'en empêcher. Il est vrai que Pie IV. ne fut pas assis sur le Trône, qu'il apella sa famille à Rome: Charles Borromée son neveu, qu'on révère aujourd'hui à Milan sous le titre de Saint, & qui au moment de l'installation de son oncle avoit été mis dans le Sacré Collège, de simple Abbé qu'il étoit auparavant, fut chargé de la conduite des principales affaires de l'Eglise, & Antoine Sorbelloné aussi neveu reçut en même tems le Chapeau de Cardinal. Le nouveau Pape donna encore sur le champ la pourpre à Don Jean fils de Côme Duc de Florence: & l'étroite correspondance qu'il paroissoit avoir avec ce Souverain, donna lieu de soupçonner qu'il méditoit de le créer Roi de Toscane, ce qui ne laissa pas que de donner de la jalousie aux Princes, qui se voyoient alors les égaux de ce Duc, ou qui prétendoient le pas sur lui.

Elevation  
de sa fa-  
mille.

Quelque ardeur que Pie fît paroître à livrer sa personne & le gouvernement de l'Eglise à ses parens, son Pontificat fut remar-

Son gou-  
verne-  
ment très-  
agréable  
au Peuple.

1560. remarquable en ce que non seulement le Nepotisme n'y causa point de murmures, mais même qu'il y répandit une joye universelle. On vit avec plaisir à la tête des affaires le Cardinal Borromée, qui joignoit une rare prudence à une vie exemplaire: & ce qui mit le comble à la satisfaction publique, fut le choix qu'il fit de Monsieur Ormanetto, qui avoit été longtems dans la plus intime confiance du feu Cardinal Polus, & qui par cet endroit ne pouvoit pas manquer d'être fort agréable à la Cour, pour remplir une des premières places du Ministère. Bien plus, on ne prit aucun ombrage du grand nombre de parens qui se rendirent en foule à Rome, pour se mettre en possession des graces, des dignitez, des grandeurs, suivant l'usage invétére de chaque regne. Au contraire chacun regardoit cette nombreuse suite de parens, comme un ornement qui donnoit une splendeur éclatante à la Cour du Pontife & même à la Ville, vû qu'ils étoient tous d'une noblesse illustre, riches, & que dans toutes leurs actions ils faisoient appercevoir toute la grandeur d'ame, toute la générosité, propres à gagner les cœurs. Il est vrai que Pie leur fournit abondamment les moyens de soutenir l'opinion avantageuse qu'ils avoient donnée de leurs personnes, il donna la charge de Général de la Cavalerie au Comte Frédéric Borromée frère du Cardinal de ce nom, celles de Gouverneur du Château St. Ange & de Commandant de ses Gardes à deux frères du Cardinal Serbelloné, & ces principaux Officiers en avoient sous leurs ordres quantité d'autres, ou de leur famille,

mille, ou de leur pays. Enforte que Rome devint le rendez-vous de la plus grande partie de la Noblesse de Lombardie, qui, par sa magnificence & un train proportionné à ses différens emplois, relevoit avec éclat la dignité du Siège Apostolique.

Mais ce qui prévint en faveur du Pontife, furent ses premières démarches, qui firent connoître jusqu'où il étoit capable de porter la reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçus, & en même tems son amour pour la justice. Entre plusieurs actions de cette nature, l'affaire du Marquis de Montbel père du Cardinal de Naples lui fit un honneur infini. Pendant la vacance du St. Siège, ce Seigneur avoit été dépouillé de tous ses domaines par le Comte de Bagno, qui en avoit fait la conquête à main armée avec le secours du Duc de Florence; Pie voulut qu'on le remît en possession de ses terres, quelque instance que pût faire le Duc, qui regardoit comme un affront de rendre ce qu'il avoit acquis par ses armes.

Affaire  
du Mar-  
quis de  
Montbel.

Entre les lettres que le nouveau Pape écrivit aux Princes Chrétiens pour leur faire part de son élévation, la plus remarquable par les témoignages d'affection & d'attachement qu'elle contenoit, fut celle que Philippe reçut. Pie, après avoir marqué à ce Monarque le dessein où il étoit de répondre exactement aux engagemens de sa naissance, qui le rendoit lui & ses neveux Sujets de la Couronne d'Espagne, louoit le zèle & l'ardeur infatigable qu'il faisoit paroître à extirper de ses Etats jusqu'aux plus petites semences de l'hérésie. Quoique ce Pontife n'approuvât

Lettre d  
Pape à  
Philippe.

1560.

pas les rigueurs que l'Inquisition exerçoit en Espagne, il ne laissa pas de combler d'éloges la conduite de Philippe, de l'exhorter même à ne se pas ralentir, & d'enjoindre aux Ministres de ce sévère Tribunal de se conformer en tout aux ordres de leur Souverain, sur ce qui concernoit les fonctions du Saint Office, puisqu'il n'étoit pas possible de trouver un Prince plus actif pour la défense de la Religion.

Conduite  
des Veni-  
tiens à l'é-  
gard de  
l'Inquisi-  
tion.

Tous les Potentats de l'Europe avoient horreur des cruelles exécutions que Sa Majesté Catholique faisoit faire dans son Royaume, les Venitiens sur-tout, qui prenoient toutes les mesures imaginables pour contenir dans de justes bornes la juridiction sangui-naire des Inquisiteurs. Ils se tenoient d'au- tant plus sur leurs gardes à cet égard, qu'ils voyoient tous les jours le Pape faire tous ses efforts par lui-même, par ses Nonces & ses Ministres, pour établir l'Inquisition dans leurs Etats sur le pié qu'elle étoit en Espagne. Toutes les fois que le Sénat, dans un esprit de douceur, ou pour des raisons d'intérêt & de politique, s'opposoit aux violences des Inqui- siteurs en vertu des loix du pays, ou par de nouveaux decrets, ce qu'il avoit l'attention de faire au sujet même de faits de la plus pe- tite importance; aussitôt il recevoit des re- présentations de la part du St. Siège, & l'on n'avoit pas de ressource plus forte que de lui mettre devant les yeux l'exemple de Phi- lippe, comme si ces Souverains eussent été d'obligation de régler leur conduite sur ce modele. Ce qui doit surprendre dans ces démarches du Pape, c'est qu'on fait que ses

Senti-  
ment du  
Pape sur  
ce tribu-  
nal.

maxi-

PARTIE I. LIVRE XV. 299

maximes condamnoient les rigueurs outrées 1560.  
de ce Monarque, & dans beaucoup de ren-  
contres il ne relevoit pas ce qui se passoit  
contre le respect attribué au Saint Office;  
comme on le vit par expérience dans les or-  
dres qu'il donna à l'égard de ceux qui dans  
le dernier tumulte avoient, comme je l'ai dit,  
brulé les registres de l'Inquisition, & com-  
mis tant d'excès dans le palais de ce Tribu-  
nal: il ne voulut jamais consentir à faire châ-  
tier aucun des coupables, quoique les Juges  
lui remontrassent la nécessité de contenir  
l'insolence du peuple par des exemples de ri-  
gueur. Tout ce qu'il fit dans cette occa-  
sion, fut d'obliger la ville de rétablir à ses  
frais tout le dommage que l'Inquisition avoit  
souffert, & qui ne se trouva pas fort con-  
sidérable, si l'on en croit quelques Auteurs,  
qui assurent que toute cette dépense ne pas-  
sa pas vingt mille écus. Quoi qu'il en soit, Pie  
n'accorda l'amnistie qu'à cette condition.  
Tous les habitans ne se fièrent pourtant pas  
à sa parole, ceux qui sentoient leur con-  
science plus chargée, jugerent plus sûr de  
se mettre par la fuite à l'abri de tous les ris-  
ques, sachant très bien que les Souverains  
Pontifes ne sont pas plus scrupuleux que les  
autres Princes, à trouver des prétextes pour  
punir de semblables fautes.

Quoique Philippe ne parût avoir alors  
d'autre occupation, que celle d'établir en  
Espagne le pouvoir absolu de l'Inquisition,  
& de faire souffrir aux Luthériens & aux  
Calvinistes les supplices les plus rigoureux,  
ce soin n'éteignoit pas chez ce Monarque  
les mouvemens de la nature, & il avoit

## 300 VIE DE PHILIPPE II.

1566.

La Reine  
Isabelle  
part de Pa-  
ris.

toute l'impatience d'un amant de jouir des embrassemens de sa nouvelle épouse. Ainsi il donna ordre au Duc d'Albe de presser le départ de la Reine ; qui se mit en chemin au commencement de Janvier. Cette Princesse étoit conduite par le Roi de Navarre & le Cardinal de Bourbon, & par-tout elle fut traitée avec une magnificence extraordinaire : enfin elle arriva sur les frontières d'Espagne, ayant été accompagnée depuis Paris par la plus florissante Noblesse & les principales Dames de la Cour de France. Le Roi Catholique avoit envoyé pour la recevoir, non le Prince Don Carlos son fils, mais le Cardinal de Burgos & le Duc de l'Infantado, entre les mains desquels elle fut remise avec les cérémonies accoutumées. Je ne m'arrêterai pas à décrire les superbes fêtes qu'elle reçut dans toute sa route jusqu'à Tolède, où le Roi, qui l'attendoit dans cette capitale, avoit fait faire pour son entrée des préparatifs d'une pompe qui n'avoit point encore d'exemple : il suffit de savoir que le mariage fut célébré le dernier de Janvier avec un éclat qui représentoit le plus superbe triomphe, en un mot ces noces couterent des sommes immenses, puisque des Historiens ont écrit que la dépense montoit chaque jour à deux mille ducats.

Chagrin  
de Don  
Carlos au  
sujet du  
mariage  
de son  
pere.

Le seul Don Carlos portoit une mélancolie profonde au milieu de l'allegresse publique, ce Prince ne pouvoit sans desespoir souffrir entre les bras d'un autre une Princesse, qui lui avoit été promise auparavant, & qui selon l'ordre de la nature convenoit beau-



beaucoup mieux au fils qu'au père. La Reine 1560.

même se sentit malgré elle frappée d'une sombre tristesse, à la vue du père & du fils, quand elle songea qu'elle alloit recevoir les caresses d'un époux de trente trois ans, âge si disproportionné au sien, & que cet époux n'avoit rien dans toute sa figure que de très commun, auprès d'un Prince infiniment préférable par sa jeunesse, que relevoient d'une manière si avantageuse tous les agrémens du plus bel extérieur qu'il soit possible de voir, d'un Prince enfin à qui des engagemens antérieurs auroient dû l'unir inséparablement. Tout enfant qu'étoit la Reine qui n'avoit alors que douze ans, elle eut la force de renfermer en elle-même des mouvemens, qui déchiroient son cœur avec tant de violence : sans doute par les sages instructions de Catherine de Médicis sa mère, la plus habile Princesse de son tems, & qui, prévoyant les effets que la nature devoit opérer, n'avoit pas manqué de remonter à sa fille ses devoirs, & l'obligation où elle étoit de vivre avec l'un dans toute la retenue convenable à une femme vertueuse, & de rendre à l'autre le respect qui lui étoit dû.

Il s'en falloit bien que Don Carlos se conduisît avec autant de prudence, il ne put jamais prendre sur lui de modérer les transports de son tempérament, peu capable d'écouter la voix de la nécessité. Il avoit encore le malheur d'être animé par ses confidens, qui ne cessoient de lui dire que la Princesse auroit été mieux assortie au fils, à qui le père faisoit un sanglant affront, en lui enlevant l'épouse qu'il devoit avoir. Ces

1560. plaintes indiscrettes irritoient dans ce Prince le dessein qu'il avoit déjà formé de faire connoître à sa belle-mère la violence de sa passion, tantôt par ses soupirs, quelquefois dans ses discours, par lesquels, tout enveloppez qu'ils pourroient être, il comptoit lui faire comprendre que tous ses desirs se feroient borner à la voir à la Cour en qualité de sa femme propre, & non comme celle de son père. Philippe, exactement instruit des plus secretes pensées du Prince, songea de bonne heure à prévenir les suites fâcheuses qu'il prévoyoit de l'humeur inflexible de son fils; & la résolution qu'il prit, non par jalousie étant sûr de la fidélité de la Reine, mais par prudence, fut de tenir sous divers prétextes Don Carlos continuellement éloigné de la Cour. D'ailleurs il n'avoit pas besoin de tous ces rapports, pour prendre par lui-même un parti convenable; il connoissoit trop le caractère de son fils, pour ne pas prévoir qu'il lui seroit impossible de soutenir longtems sans éclat l'injure, que son père lui faisoit de lui enlever une Princesse qui lui avoit été promise. Ce fut sur ces idées qu'il ne voulut pas lui permettre d'aller au devant de la Reine.

Mais quels qu'aient été les motifs de cette conduite, dont je n'ai pu tracer distinctement toutes les circonstances particulières, il est certain que dès l'instant de ce mariage fatal, Don Carlos rempli de l'affront qu'il prétendoit avoir reçu prit contre son père les plus sinistres impressions, comme de son côté Philippe prévenu depuis longtems contre son fils ne le souffroit qu'avec peine en

sa présence. Malgré cette aigreur réciproque, le Roi, pour ne pas manquer aux mouvemens de l'amour paternel, quelques semaines après la solemnité de ses nocces fit assembler les Etats-Généraux à Toléde, où en sa présence le Prince Don Carlos fut proclamé avec un applaudissement universel héritier légitime & présomptif de tous les Royaumes de la Monarchie d'Espagne, & sous ce titre il reçut les complimens de tous les Ambassadeurs, qui se rendirent exprès au lieu de sa résidence.

On eut à la Cour de Vienne un grand sujet de satisfaction, lorsqu'on y apprit que le nouveau Pape avoit desapprouvé publiquement la conduite de son prédécesseur, dans le refus qu'il avoit fait avec tant de hauteur d'admettre à son audience l'Ambassadeur de Ferdinand, sous prétexte que son élection à l'Empire étoit illégitime; procédé qui revoltoit encore toute l'Europe, qui n'y voyoit de la part de Paul qu'un orgueilleux entêtement dénué de sagesse & de prudence. Toute la Maison d'Autriche intéressée dans cet affront vit avec plaisir que Pie prenoit à son égard des sentimens tout opposés, & qu'au lieu de suivre les traces de son ennemi déclaré, il avoit le jour de l'Epiphanie reçu au nombre des Ministres étrangers qui assistoient à la solemnité de son Couronnement, François de la Tour, que l'Empereur avoit envoyé à Rome pendant la vacance du St. Siège en qualité de son Ambassadeur, pour voir si ce Ministre seroit traité sous ce Pontificat avec autant de rigueur que sous le précédent. Il n'eut aucune peine à se faire

Ambas-  
sadeur de  
l'Empe-  
reur admis  
à l'audien-  
ce du Pa-  
pe.

re-

1560. reconnoître, & à obtenir la liberté d'exercer les fonctions de sa charge. Aussi cette nouvelle fut si agréable à Ferdinand, qu'après en avoir écrit une lettre de remerciement au Pape, il lui expédia une Ambassade d'obédience des plus superbes, dont il chargea le Comte Scipion d'Arco, Seigneur très riche & magnifique, & qui soutint la dignité de son emploi avec tout l'éclat & le faste imaginables.

Qui sollicite la continuation du Concile.

L'affaire que Pie paroïsoit avoir le plus à cœur, & qu'il vouloit solliciter de la manière la plus pressante, étoit la continuation du Concile, qui avoit déjà à deux reprises tenu ses séances à Trente. Pour venir à bout de son dessein, il envoya des Nonces Extraordinaires dans diverses Cours. Mais comme il jugea l'Allemagne, la France, & la Pologne, par rapport aux nouvelles opinions qui s'y étoient introduites, plus intéressées que les autres Puissances à voir assurer les dogmes de la Foi par les décisions irrévocables d'une Assemblée générale, il commença par ces pays, & fit partir en toute diligence Monsieur Lencio Evêque de Fermo pour Paris, Monsieur Canobio pour la Pologne, & pour l'Allemagne Marc Sitico Conti d'Altemps son neveu. A l'égard de Sa Majesté Catholique, il différa de lui députer un Ministre, jusqu'à ce qu'il eût l'occasion de le faire plus commodément, sachant bien que l'Espagne n'avoit pas besoin d'un Concile. C'est pour cela que, sur la demande que lui fit un jour le Cardinal Pacheco, pourquoi il n'avoit pas envoyé à Philippe un Nonce Extraordinaire, pour inviter ce Monarque mai-

aitre de tant de Royaumes à faire inter- 1560  
 venir sa protection en faveur du Concile, il  
 pondit à ce Prélat, „ parce que le Roi  
 d'Espagne a la pure doctrine empreinte  
 dans le cœur, sans qu'il soit nécessaire de  
 l'instruire par la voye d'un Concile”.

Depuis que la Chaire de St. Pierre étoit  
 remplie, on voyoit arriver à Rome une fou-  
 d'Ambassadeurs, chargez de la part de  
 tous les Princes Catholiques de féliciter le  
 nouveau Pontife, & en même tems de lui  
 rendre l'obédience suivant la coutume. Quel-  
 ques Princes même étoient venus en per-  
 sonne remplir ce devoir, entr'autres les Ducs  
 de Ferrare & d'Urbin, & un peu après celui  
 de Florence. Ce concours des Potentats de

la Chrétienté, qui marquoient avec tant de  
 pompe leur soumission au St. Siège, ne fut  
 que plus propre à mortifier intérieurement  
 le Pape, de se voir dans une occasion de  
 cette nature entièrement négligé par le Roi  
 d'Espagne, qui, bien loin de lui avoir en-  
 voyé comme les autres une Ambassade, ne  
 lui avoit pas même écrit une lettre de com-  
 pliment sur son élévation au premier Siège  
 de l'Eglise. Négligence dont il se sentoit  
 d'autant plus piqué, qu'il croyoit avoir tou-  
 tes les raisons de se flatter que ce Monarque  
 s'empresseroit à lui donner ce témoignage de  
 son affection d'une manière plus éclatante  
 que les autres. Quelque vif que fût son res-  
 sentiment, les conjonctures exigeoient que le  
 Pontife le sacrifiât aux avantages qu'il devoit  
 attendre d'une bonne correspondance avec  
 Philippe: ainsi contraint de paroître peu ja-  
 loux des formalitez du cérémonial, il réso-  
 lut ce.

Diverses  
 Ambassa-  
 des à Ro-  
 me.

Excepté  
 de la part  
 du Roi  
 d'Espagne.

Le Pape  
 prévient  
 ce Monar-  
 que par  
 l'envoi  
 d'un Non-  
 ce.

1560. lut de faire les avances. C'est pour cela qu'il  
 envoya à la Cour de Tolède Annibal An-  
 temps son neveu, avec la commission de  
 remercier Sa Majesté d'avoir par sa faveur  
 procuré son éléction. Il ne s'en tint pas  
 peu de tems après il députa Rivetta au mé-  
 me Monarque en qualité de Nonce, qui  
 avoit ordre de traiter trois affaires confido-  
 rables, la réparation des dommages faits  
 la juridiction ecclésiastique pendant les guer-  
 res du précédent Pontificat, la seconde d'ob-  
 tenir la protection de Philippe pour rassem-  
 bler le Concile & le remettre à Trente, en-  
 fin d'intercéder en faveur des Caraffes.

Pourquoi. Il est certain que Pie ne se seroit jamais  
 déterminé à faire une démarche, qui déro-  
 geoit si fort à la supériorité des Vicaires de  
 Jesus-Christ, s'il n'avoit pas connu par lui-  
 même, & par les instructions qu'il recevoit  
 de ses Nonces, que le consentement de  
 plus puissans Souverains pour la nouvelle As-  
 semblée qu'il sollicitoit avec tant d'instance  
 dépendoit absolument des dispositions de Sa  
 Majesté Catholique. On savoit assez que  
 l'Empereur Ferdinand régloit sa conduite sur  
 les mouvemens du Roi son neveu, moins  
 par rapport aux liens du sang & à l'intérêt  
 que la Maison d'Autriche avoit de se rendre  
 redoutable par l'union intime de toutes ses  
 branches, que par la haute opinion qu'il  
 avoit de la capacité de ce Monarque. Dès  
 plus, à la première ouverture que le Nonce  
 fit à Paris de la part de Sa Sainteté, le Roi de  
 France déclara nettement qu'il s'en tiendrait  
 à ce que le Roi Catholique jugeroit à pro-  
 pos de résoudre sur la continuation & le lieu  
 de

l'assemblée du Concile: car le système de politique des deux Cours étoit alors de n'arriver que par le même esprit, les mêmes sentimens, les mêmes vues. Tels furent les motifs qui forcèrent le Pape à faire les premiers pas à l'égard du Roi d'Espagne; en prince habile il se mit au dessus du point d'honneur, & sans s'arrêter à des pointilles de formalitez, il ne voulut pas sur de semblables minutes suspendre une affaire, qu'il croyoit si avantageuse à toute l'Eglise Chrétienne.

A parler sans passion, il n'est pas possible de disconvenir qu'il n'y ait un abus inconcevable, dans le droit que Rome prétend avoir de contraindre les Souverains à envoyer faire leurs soumissions, immédiatement après l'élection d'un nouveau Pontife. Passe qu'on impose ce devoir aux Princes du second ordre; mais n'est il pas contre le bon sens de l'exiger des Couronnes, & de toute autre Puissance qui a une faction dans le Conclave? En effet y a-t-il de la justice que des Potentats, qui font agir tout leur pouvoir, tout le crédit & l'autorité de leurs Cardinaux, toute l'adresse de leurs Ministres, toute sorte de recommandations & d'intrigues, pour donner un Chef à l'Eglise; y a-t-il de la justice que ces mêmes Potentats soient obligez de courir immédiatement après l'élection au devant du nouveau Pontife, pour le féliciter & lui promettre l'obéissance, avant qu'il expédie ses Nonces, pour les remercier des ressorts qu'ils ont fait jouer avec tant de zèle & de succès en sa faveur? Il est donc incontestable que la bienséance

1560.

Réflexions sur la coutume des Ambassadeurs d'obéissance,

&amp;

1560.

& toutes les loix du devoir veulent que le Sujet élu, pour remplir la dignité suprême de successeur de St. Pierre, reconnoisse en premier lieu tenir son élévation de la divine Providence, qui règle comme il lui plaît les affaires d'ici-bas; ensuite qu'il sente en être redevable après Dieu, aux Princes dont les ordres déterminent les suffrages, qui entretiennent à cet effet un bon nombre de Cardinaux, qui employent enfin toute leur puissance pour mettre sur le Trône un Pape capable de rendre service à l'Eglise Romaine. Alors quand le Pape nouvellement créé sera acquitté des devoirs de la reconnaissance à l'égard des Souverains & des Cardinaux ses bienfaiteurs, les Princes à leur tour doivent envoyer des Ambassadeurs, pour faire de leur part les complimens de félicitation, rendre l'obédience & les respects usitez, suivre en un mot les formalitez établies à l'avènement d'un Souverain Pontife.

Le Comte de Tende nommé Ambassadeur à Rome.

Je reviens sur mes pas, pour dire que dans le tems que la Reine d'Espagne se disposoit à aller joindre le Roi son époux, Philippe reçut, comme je l'ai rapporté, la nouvelle de l'élection du Pape, qu'il attendoit avec la dernière impatience. Mais, au lieu de nommer d'abord, suivant la coutume un Ambassadeur d'obédience, il remit au mois de Mars à faire cette démarche, dont il chargea le Comte de Tende. Mais quelques infirmités survenues à ce Seigneur le retinrent long tems en chemin, en sorte que Rivetta Evêque de Terracine, que le Pape avoit envoyé en Espagne avec le titre de Nonce Extraordinaire, arriva à Tolède trois mois



ois avant que le Comte parût à Rome. 1560.  
 Or comme il n'étoit pas d'usage que les Pa-  
 res députassent aux Couronnes des Nonces  
 extraordinaires, avant que d'avoir reçu les  
 ambassades d'obédience, le Prélat fit difficul-  
 té d'aller à l'audience du Roi Catholique,  
 sans la pensée que le retard du Comte avoit  
 été concerté à dessein de violer les droits &  
 de lesser la prééminence du St. Siège, qui par  
 sa supériorité qu'il s'attribuoit sur tous les  
 Monarques de la terre, ne devoit pas selon  
 les préjuges souffrir que des inférieurs man-  
 quassent de lui rendre les premières soumis-  
 sions. Ainsi le Nonce voulut attendre que  
 l'Ambassadeur d'Espagne fût arrivé à Rome,  
 pour exercer les fonctions publiques de son  
 ministère; & il l'auroit fait, si Philippe ne  
 lui avoit pas protesté qu'il n'y avoit point  
 de sa faute dans la longueur du voyage de  
 son Ambassadeur, & qu'il n'avoit rien plus  
 à cœur que de donner les témoignages les  
 plus authentiques de son respect pour le St.  
 Siège. Cette assurance calma le Nonce, qui  
 fit ensuite son entrée avec une magnificence  
 extraordinaire.

En Flandres la Régente avoit sur les bras  
 des affaires bien plus sérieuses, & plus diffi-  
 ciles à ménager que ces discussions de point  
 d'honneur & de cérémonie. Philippe avoit  
 promis aux Flamans de rapeller quatre mois  
 après son départ les troupes Espagnoles qu'il  
 laissoit dans les Pays-Bas, mais au contraire  
 il résolut ensuite de les y laisser, dans la  
 crainte que ces peuples, ne voyant plus rien  
 qui pût les contenir dans le devoir, & mai-  
 tres par là de suivre les mouvemens de leur  
 humeur

Affaires  
 de Flan-  
 dres.

1560. humeur impétueuse, ne se prévalussent de voir le gouvernement dans l'impuissance de leur donner la loi. L'inexécution de la parole du Roi répandit l'allarme, les Flamans portèrent leurs plaintes à la Gouvernante avec menaces, en cas qu'on leur refusât justice, de ne fournir aucune des contributions ordinaires, ni pour l'entretien des digues qui se trouvoient alors en très mauvais état, ni pour la solde des garnisons, ni même pour les droits & revenus de Sa Majesté. Ils réitérèrent leurs instances avec d'autant plus de chaleur, qu'ils ne pouvoient plus supporter l'arrogance des Espagnols, qui plus ils se voyoient haïs des Flamans, plus ils affectoient de les traiter avec tout le mépris & toute la dureté qu'on pourroit avoir dans des pays de conquête.

Divers  
conseils à  
ce sujet.

ETRA

1560

On tint divers conseils, pour résoudre la réponse qu'on devoit faire aux requêtes des mécontents, & presque tous les Ministres convinrent qu'on ne devoit jamais espérer de tranquilliser les esprits, si l'on ne prenoit pas le parti de satisfaire les peuples. Le Duc d'Octave sur-tout soutenoit ce sentiment de tout son crédit: ce Prince uniquement par rapport à cette affaire avoit différé son retour en Italie, dans la vue de la faire terminer à l'amiable par sa présence, & son autorité sur l'esprit de Marguerite son épouse, qu'il sollicitoit sans relâche de faire sortir incessamment les Espagnols. Mais Granvelle, à qui le Roi avoit remis la conduite du gouvernement, après avoir déclaré lui-même à la Régente que son intention étoit qu'elle suivît en tout les avis de ce Ministre, Granvelle

1560.

elle, peut-être pour faire parade de son zèle pour le service son Souverain, combattit avec tant d'opiniâtreté le dessein d'accorder la demande des Flamans, qu'on laissa long-tems les choses dans leur premier état, ce qui mit le comble au mécontentement & à la haine de ces peuples, dont les murmures devenoient plus animez de jour en jour. Enfin y a apparence qu'ils n'auroient jamais pu obtenir satisfaction, si un revers, qui arriva en l'Espagne en ce tems-là, n'avoit pas mis Philippe dans la nécessité de faire revenir ses troupes de Flandres, ce qui fut sans doute un extrême préjudice à ses affaires dans ces Provinces. Je vais raconter le détail de ce malheureux événement avec toute la brièveté qu'il me sera possible.

Succès de l'expédition des Chrétiens en Afrique.

La déroute des Chrétiens dans l'Île de Gerbes, qui se trouve à l'entrée du Golfe de Tripoli, peut sans contredit se mettre au nombre des plus grands malheurs qui soient jamais arrivés à la Chrétienté. Mais avant que de passer outre, il est bon d'avertir que plusieurs Historiens des plus célèbres placent cette disgrâce à l'année 1564: cependant Strada, Meteren, & tous les Auteurs contemporains, la rapportent en 1560. Je trouve ce dernier sentiment plus vraisemblable: en effet Monsieur de Meteren, qui étoit alors à la Cour de la Gouvernante, devoit être instruit des nouvelles qu'on y recevoit. Après cet éclaircissement, j'entre en matière.

L'Armée du Roi Catholique, qui avoit son rendez-vous en Sicile, étoit composée de diverses milices d'Espagne, d'Italie, & de Flan-

1560. Flandres, mais sur-tout d'un nombre considérable de bannis du Royaume de Naples.

Force & mouvement de l'Armée Chrétienne.

La Flotte des Chrétiens, réunie en un corps & sous les pavillons d'Espagne, de l'Etat Ecclésiastique, de Florence, & de Malte, comptoit cinquante quatre galères, vingt huit gros vaisseaux, & quantité d'autres bâtiments d'un rang inférieur. André Doria en étoit l'Amiral, & André Gonzagues devoit commander en chef les troupes de débarquement. On mit à la voile dans les premiers jours de Février, mais les vents contraires retinrent les Chrétiens à Malte jusqu'au milieu de ce mois, & le tems s'étant remis au beau, ils leverent l'ancre, & cinglerent du côté de l'Isle de Gerbes, où ils parurent après une heureuse navigation. Comme ces préparatifs regardoient l'expédition de Tripoli, il étoit nécessaire de se rendre maître de cette Ile, d'autant plus qu'on savoit que Dragut, ce fameux corsaire, & successeur de Barberousse qui étoit mort, y faisoit sa résidence ordinaire.

Ses premiers malheurs.

On avoit d'abord résolu d'attaquer Tripoli, d'où l'on devoit ensuite faire une descente dans l'Isle de Gerbes: il ne fut pas possible d'exécuter ce dessein; les vents contraires contraignirent les Chrétiens de rester plusieurs jours aux seiches de Palo distant de deux journées de Tripoli, & pour comble de malheur l'Impériale se rompit par l'inexpérience des pilotes qui ne connoissoient pas ces mers; enfin on essuya divers autres contretens fâcheux. Il n'en fallut pas davantage pour décourager les troupes, qui prirent à mauvais augure ces desastres

arri-

PARTIE I. LIVRE XV. 313

1560.

arrivés dès le commencement de l'entrepris, & les Généraux résolurent d'abandonner l'attaque de Tripoli, comme la plus difficile, & de ne songer qu'à celle de Gerbes. Don Alvarez de Sande eut la conduite du débarquement: l'Armée marcha sur trois lieues, l'avantgarde commandée par les Chevaliers de Malte, André Gonzagues à la tête du Corps de bataille composé de trois mille Italiens, & l'arrièregarde de cinq cens Espagnols. Sciecque, Prince chassé de Tripoli, & qui avoit intelligence avec les Chrétiens, demanda une entrevue avec Gonzagues, qu'il vint trouver avec une suite de quatre Cavaliers seulement.

Débarquement dans l'île de Gerbes.

Les Chrétiens n'eurent point de peine à faire la conquête de l'île, ils se virent entrant les maîtres du Château, dont les Commandans Mores leur ouvrirent les portes. Après que les Espagnols y furent établis, on fit prêter serment de fidélité à Sciecque qui étoit présent & à tous les Arabes de son parti: ce qu'ils firent en public, en tenant de la main gauche un étendard, & de l'autre l'Alcoran sur lequel ils jurèrent, & promirent de payer tous les ans un tribut de six mille écus, de quatre autruches, d'autant de gazelles, & de faucons, avec un chameau. Pendant ce tems-là on reçut des lettres de Malte, par lesquelles le Grand-Maitre marquoit, comme une nouvelle certaine, que quatre vingt cinq galères Turques sorties de Constantinople s'avançoient en toute diligence au secours de l'île de Gerbes. Sur le champ Gonzagues passa sur la Réale, pour conférer

On en fait la conquête.

1560. féder avec Doria, & il fut résolu de livrer bataille aux Infideles: mais on fut si long tems à disposer toutes choses pour se réunir en Corps d'Armée, qu'avec le jour on vint paroître l'Armée navale des Turs. Aussi tôt qu'elle fut en présence de celle de Chrétiens, le Capitan Bassa envoya dans l'Isle Mustafa de Metelin, pour voir l'état des ennemis, & il les trouva sur le point de partir, mais tellement en desordre & dans une confusion si grande, que sur cette circonstance le Général Turc prit la résolution de les attaquer. Scipion Doria, qui s'étoit mis à l'écart avec une escadre de galères Chrétiens, se vit investi avec tant de précipitation qu'il n'eut pas le courage de se défendre, ni le tems de joindre la Flotte, & il songea à rien qu'à pourvoir à la sûreté de sa personne par la fuite, laissant ses galères à la discrétion des Infideles. Elles suivirent l'exemple de leur Commandant, mais elles eurent toutes un sort bien triste, quoiqu'il y eût de la différence: les unes guidées par l'épouvante & le desespoir, s'abandonnerent à la merci des flots, & tirèrent de côté & d'autre sans savoir où elles alloient; plusieurs vinrent à propos délibéré se rendre aux barbares, qui les mirent à la chaîne. D'une autre part Jean André, vigoureusement poursuivi, & ne croyant pas en sûreté dans la Réale, qui étoit trop pesante & vieille, prit le parti d'aller à terre, & après s'être fait échouer, il se fit porter dans l'Isle sur une petite barque, & entra dans le Château: ainsi sa galère demeura au pouvoir des forçats, qui la menerent aux Turs.

PARTIE I. LIVRE XV. 315

On n'a peut-être jamais vu sur mer une action plus tragique, dit Sagredo. Une armée royale de Chrétiens, qui réunie en un Corps auroit été en état de faire tête aux Infideles, est surprise d'une terreur panique, se dissipe d'elle-même en un moment, prend honteusement la fuite, tourne ses armes contre ses propres soldats, se sépare, & pour éviter le péril qui cause son desordre va se précipiter dans les derniers malheurs. Les galères & les vaisseaux se brisoient mutuellement pour s'enfuir plus vite, on les voyoit tourner leurs proues, sans avoir déterminé les lieux de leur retraite. La mer étoit couverte de bâtimens dispersés qui se fauvoient à force de voiles, comptant trouver leur salut dans la promptitude; mais leur précipitation, conduite par la seule frayeur, sans dessein, sans manœuvre réglée, avança leur perte bien loin d'accélérer leur fuite; le trouble & l'effroi jettoient trop de confusion dans les esprits, pour leur permettre de délibérer ensemble & de prendre des résolutions convenables à leur situation desespérée.

Sept galères prirent le parti de se sauver dans le canal de l'Isle, mais avant qu'elles eussent parvenues à la plage, les soldats se jettèrent à la nage avec une espèce de fureur, tirant les uns d'un côté les autres d'un autre. De Sande, suivi d'une grosse troupe d'arquebusiers, accourut au secours de ceux qui nageoient, pendant que d'un autre côté le perfide Sciecque avec ses Mores, ayant tourné casaque, & oubliant la foi qu'il avoit donnée, massacroit tous les Chrétiens

1560.

qui tomboient entre ses mains, pour avoir leurs dépouilles.

Enfin pour donner une idée de ce déplorable événement, la mer de Barbarie fut teinte du sang des Chrétiens, & en moins de deux heures dix-neuf galères outre la Capitane devinrent la proie des Turcs, sans tirer un seul coup de canon ou de mousquet. Les autres s'abandonnèrent au hazard, & aucune n'auroit pu se garantir de la servitude, si Antoine Maldonat Maltois, qui commandoit les galères de la Religion, n'avoit pas eu l'adresse de persuader à ce qui restoit de bâtimens, de se mettre en mer, au lieu d'aller à terre comme ils y étoient résolus. Les Chefs de ce triste débris s'assemblèrent sous une tente, & conclurent que Doria feroit voile vers la Sicile, que cette défaite exposoit aux ravages des ennemis, & qu'il amèneroit trois mille hommes, la plupart soldats de marine, qui s'étoient mis en fuite par la fuite. Sur cette délibération Doria partit le lendemain avec neuf fregates non sans craindre la poursuite Infideles.

Leur perte sur mer & dans l'île de Gerbes.

Presque toute la Flotte périt, ou fut prise, ce qui causa aux Chrétiens une perte irréparable. Quantité de personnes furent tuées, il y eut encore un grand nombre de prisonniers, entre lesquels se trouverent Flamini d'Anguillara Général des galères du Pape, Sanche de Leve & Antoine de Borlinghio qui commandoient, le premier celles de Naples, l'autre celles de Sicile; l'Evêque de Majorque; Gaston fils du Duc Général, tant d'autres qu'il seroit trop long de nommer. Le malheur des vaincus fut tel, c



PARTIE I. LIVRE XV. 317

1560.

es Turcs, las de pourfuivre les galères qui  
uyoyent, mais toujours avides de butin, at-  
taquerent en revenant vingt-cinq vaisseaux  
pleins de troupes; les vainqueurs n'essuyé-  
rent aucune résistance, les soldats, que la  
terreur mettoit hors d'état d'agir, & même  
de prendre conseil, tombèrent au pouvoir  
des Infideles, qui dans cette seule rencon-  
tre firent trois mille esclaves.

Il n'est pas difficile d'imaginer la joye que  
les Mahométans marquèrent d'une victoire  
aussi complete, que la fortune & non la  
bravoure leur mettoit entre les mains, sans  
qu'il leur en coutât une goutte de sang, en-  
fin d'une victoire qu'ils ne devoient pas à  
leur courage, mais à l'épouvante des Chré-  
tiens. Pour mettre le comble à leur triom-  
phe, ils débarquèrent sous la conduite de  
Piali, dans le dessein de reprendre le Fort  
de l'Île de Gerbes, & aussitôt qu'ils eurent  
mis pied à terre, ils s'approchèrent des puits,  
où les Chrétiens avoient établi leurs loge-  
mens dans le tems qu'ils firent leur descen-  
te. De Sande, qui n'avoit avec lui qu'une  
quantité assez grande de matelots & de gens  
inutiles, mais peu de troupes aguerries, ne  
jugea pas à propos de faire une sortie pour  
combattre les ennemis; ainsi les Turcs res-  
tèrent bientôt maitres des puits, & par là  
les assiégez, qui n'avoient point d'eau dans  
le Château, se virent réduits à la plus terri-  
ble extrémité. Pour surcroit de malheur,  
la saison fut plus sèche qu'à l'ordinaire; en-  
fin, après plusieurs petits combats mêlez de  
succès différens, la soif contraignit les Chré-  
tiens de rendre la forteresse, qui d'ailleurs

1560.

étoit abondamment pourvue de toutes sortes de munitions. Don Alvarez, avant que de céder, voulut tenter par un dernier effort de regagner les puits; deux heures avant le lever du soleil il fit une sortie avec trois cents soldats choisis; ce fut inutilement; les Turcs le battirent à platte couture, lui-même demeura prisonnier, & après cet échec il n'eut plus moyen de tenir, ceux qui défendoient le Fort furent obligez de se rendre à discrétion aux Infideles, qui les massacrèrent presque tous avec la dernière barbarie.

Entrée triomphante de la flotte Turque à Constantinople.

Après cette glorieuse expédition, la Flotte remit à la voile, pour retourner à Constantinople, où elle arriva le dernier de Septembre. Son entrée dans le port de cette Capitale se fit de la manière la plus éclatante. La Capitane montée par le triomphant Bassa paroissoit à la tête, suivie des galères du fanal deux à deux; ensuite on conduisoit en pompe vingt-quatre galères & vingt-cinq vaisseaux des Chrétiens, avec quatre mille esclaves; le reste des galères Ottomanes fermoit la marche, & portoit les pavillons gagnés qui tomboient négligemment dans la mer. Les vainqueurs firent devant le Serail plusieurs salves de canon, & le rivage étoit bordé d'une multitude innombrable de peuples accourus à ce spectacle. Alvarez de Sande & les principaux Officiers furent enfermés dans les Tours de la mer noire.

Belles paroles de Soliman.

Soliman parut transporté de joye, à la vue de ce pompeux appareil, qui lui amenoit toutes les marques de la victoire la plus signalée. Mais malgré les mouvemens qu'il ne pouvoit

oit refuser à l'éclat de son triomphe, il fut en rendre maître, lorsque le Grand-Vifir représenta qu'il convenoit d'ordonner des éjouiffances extraordinaires dans tout l'Empire, pour célébrer un événement aussi glorieux à son regne. *Ne nous enorgueilliffons pas,* répondit-il, *de notre prospérité à la vue de ces prisonniers & de ces dépouilles, allons plutôt dans la Mosquée nous humilier en la présence du grand Dieu de l'univers.* Tel fut le déplorable succès de l'entreprise des Chrétiens sur l'île de Gerbes, defastre causé par une frayeur la plus subite & la plus inouïe, qui jetta l'Armée Chrétienne dans un abîme de defordre & de confusion. L'Ambassadeur de France sollicita avec tout le zèle imaginable la liberté des esclaves Espagnols: cette démarche fut raportée à Soliman, qui dit en souriant, qu'une pareille demande ne paroiffoit pas convenable à un Ambassadeur de France, & que quant à lui il ne vouloit pas accorder des ennemis à la requête de leur ennemi; faisant allusion à la jalousie perpétuelle de ces deux puissantes Nations.

Philippe reçut avec la plus sensible douleur la nouvelle de cette sanglante défaite, moins touché cependant de la perte qu'il faisoit en son particulier, que pénétré de l'intérêt général de la Chrétienté. Le courier arriva dans le tems qu'il écrivoit à la Gouvernante des Pays-Bas, de mettre en œuvre toute son habileté, toute son adresse, pour faire revenir les Flamans de leur opiniâtreté à vouloir exiger qu'on fit sortir de leurs Provinces les troupes Espagnoles. Mais après la lecture de cette funeste dépêche,

Mouvements du Roi d'Espagne à cette nouvelle.

1560.

che, il changea d'avis, & déchirant la lettre qui étoit déjà fermée, il manda par une autre qu'il croyoit alors expédient de faire fortir de Flandres les Espagnols, dont le service lui devenoit absolument nécessaire pour renforcer son Armée en Afrique, où il étoit résolu de réparer la perte de tant de milliers de Chrétiens, que lui coutoit la dérouté de l'Isle de Gerbes. Les Flamans instruits du motif auquel ils devoient la retraite des troupes étrangères, ne manquèrent pas d'en faire des railleries, & de dire publiquement, que si leur pays étoit délivré des troupes d'Espagne, ils en avoient plutôt l'obligation aux Turcs, qu'aux Ministres de leur Souverain.

A Rome le nouveau Pape faisoit toute son étude de donner des preuves publiques de son amour pour la piété, & de sa haine contre les vices, sans craindre d'en venir aux plus sévères exécutions, aussi-tôt qu'il les faisoit fondées sur la plus exacte justice. Le premier qui ressentit les effets de cette rigoureuse disposition, fut le Cardinal del Monté neveu de Jules III., sur lequel Pie fit tomber tout le poids de son zèle pour la régularité des mœurs, qu'il portoit plus dans son cœur que par le nom qu'il avoit pris. Un jour il fit venir ce Prélat dans son palais, mais il étoit encore sur les degrez, sans avoir paru à l'audience de Sa Sainteté, lorsqu'il se vit conduit par un escalier dérobé dans les prisons du Château St. Ange. Son crime étoit d'avoir dans un de ses voyages, à la honte de la pourpre, trempé lui-même ses mains dans le sang d'un hôte & de son fils,

Prison du  
Cardinal  
del Mon  
té.

Sujet de  
sa disgrâce.

fils, qui lui avoient dit quelques injures. Cette brutalité, commise dans le mouvement de sa fureur qu'on auroit peine à excuser dans la plus tendre jeunesse, ne fut pas le seul motif de sa disgrâce : quelques Courtisans se firent un mérite d'aigrir l'esprit du Pape par le détail de plusieurs autres actions scandaleuses de ce Cardinal. A l'égard du fait ci-dessus rapporté, le criminel tâcha dans ses défenses de s'en disculper, en disant qu'au sujet du fils il y avoit à la vérité de sa faute, mais faute involontaire, ou sans dol comme parlent les Juristes, parce que, après avoir été poussé à bout par les injures atroces de ce coquin, au mépris du respect dû à une personne de sa sorte, il avoit voulu pour le punir le frapper seulement du plat d'une épée, mais que par malheur & contre sa volonté le malheureux s'étoit trouvé contre la pointe, & en avoit été percé. Par rapport au père, qui vouloir vanger la mort de son fils, il prétendit faire voir que ce meurtre avoit été purement casuel, puisque dans le tems que lui Cardinal, pour se garantir de la fureur de son ennemi, lui tenoit sur le ventre le bout d'un fusil, cette arme s'étoit déchargée par hazard, non sans avoir couru risque d'être la victime de ce coup imprévu.

Aussitôt que l'emprisonnement de ce Cardinal fut répandu, tous ses parens eurent recours au Roi d'Espagne, qu'ils prièrent d'intercéder en sa faveur auprès du Pape, sur la représentation qu'ils firent des services qu'il avoit rendus à sa Couronne sous le Pontificat de Paul IV. D'abord Philippe promit

1560.

toute sa protection, & chargea même son Ambassadeur à Rome de faire en son nom toutes les démarches convenables: mais ensuite quand ce Monarque fut mieux éclairci de la vérité du fait, & qu'il eut appris de plus la vie scandaleuse que ce Cardinal avoit toujours menée, il ne voulut plus continuer ses bons offices. Cependant la recommandation précédente fut utile au prisonnier, le Pape lui fit grace de la vie; mais après seize mois de prison il le dégrada de toutes les dignitez, le dépouilla de tous les bénéfices, & le condamna à passer le reste de ses jours dans la solitude du monastère du mont Cassin.

Jugement  
contre cet-  
te Emi-  
nence.

Situation  
des Caraf-  
fes à Ro-  
me.

Mais la justice la plus rigoureuse qu'il exerça au commencement de son Pontificat, regarda les deux Cardinaux Caraffes, oncle & neveu, dont le procès produisit à Rome une scène vraiment tragique. Il est bon de raconter cette affaire dès son origine. Pie devoit son élévation en partie au crédit & aux intrigues du Cardinal Caraffe; aussi ce ne fut qu'en reconnoissance de ce service fraîchement reçu, que le Pontife étouffa pour quelque tems l'horreur qu'il avoit pour les violences, les malversations, la vie scandaleuse, dont son bienfaiteur s'étoit noirci sous le dernier regne. En conséquence de ces sentimens, il ne songea qu'à donner des témoignages authentiques de sa gratitude, & pour cela il enjoignit au Nonce qu'il envoyoit en Espagne, de faire les derniers efforts pour engager Sa Majesté Catholique à rendre ses bonnes grâces à toute la Maison Caraffe, & en particulier au Cardinal Char-  
les.

les. Pie se déterminâ d'autant plus volontiers à faire cette démarche, que Vargas Ambassadeur de Philippe ne cessoit de lui parler de cette Eminence dans les termes les plus avantageux, & l'assuroit même que le Roi son maître en faisoit une estime singulière. Mais le Pape ignoroit le motif de si grands éloges; il s'en falloit bien que ce Ministre eût intérieurement des idées si favorables pour la personne du Cardinal, il sentoit comme les autres toute l'indignité de sa vie passée, mais il vouloit reconnoître l'obligation qu'il lui avoit de s'être employé en sa faveur, pour lui faire obtenir son emploi, que le Roi ne lui avoit accordé qu'à sa recommandation & sur ses instances.

Aussi il ne bernoit pas sa reconnoissance à soutenir auprès du Pape les intérêts de son protecteur, il écrivoit souvent à la Cour d'Espagne dans le même esprit, sur-tout au Duc d'Albe dont il tenoit sa fortune, & il faisoit entendre que le Pape publioit hautement qu'il étoit redevable de sa dignité aux bons offices de Sa Majesté Catholique, que le Cardinal Caraffe avoit fait valoir dans le Conclave avec tout le zèle possible, enfin qu'il vouloit reconnoître ce service en comblant toute la Maison Caraffe des marques les plus particulières de son affection. Pour donner plus de poids à ses assurances, Vargas noircissoit dans toutes ses lettres Marc-Antoine Colonne, auquel parmi plusieurs griefs il faisoit principalement un crime de s'être, dès le second jour de la vacance du Siège, remis en possession à main armée

1560. mée du Duché de Palliano, dont le Comte de Montorio jouissoit sous le bon plaisir & la protection de Sa Majesté Catholique.

Privilége obtenu en Espagne par le Cardinal Caraffe. Le Cardinal Caraffe en son particulier vit bientôt les effets de la recommandation du Pontife ; le Nonce agit avec tant de vivacité & de succès, que Philippe accorda seulement pour la personne du Cardinal des lettres de naturalité en Espagne, qu'à la vérité il lui avoit promises long-tems auparavant. Par cette grace le Cardinal fut en droit d'obtenir une pension de huit mille écus sur un bénéfice de ce Royaume, outre celle de douze mille que le Roi lui avoit déjà assignée sur Brusselles. Cette intrigue, il faut l'avouer, se menoit par des ressorts bien singuliers ; le Pape y prodiguoit tout son crédit, les plus pressantes sollicitations, non par aucun sentiment d'estime ou d'amitié, mais dans la ferme persuasion que Vargas lui exposoit au juste les véritables dispositions de la Cour d'Espagne, c'est-à-dire, que toute la Maison Caraffe étoit très agréable au Roi Catholique. D'un autre côté Philippe ne refusoit rien, prévenu par les lettres de son Ambassadeur que le Pontife n'avoit rien plus à cœur que les intérêts des Caraffes, & qu'il agissoit avec tant d'ardeur par les mouvemens de la plus tendre affection. Tel fut l'unique motif de la grace que ce Monarque accorda, l'envie de faire plaisir au Pape, sans qu'il y entrât, non plus que dans la conduite de Pie, le plus léger sen-  
ti-



ment de considération pour aucun de cette  
famille.

Il est vrai qu'il refraignit ses faveurs à la  
seule personne du Cardinal, il ne vou-  
lut jamais entendre parler du Duc de Pal-  
iano, contre lequel il fit au Nonce les  
plus vives plaintes au sujet des engagemens  
qu'il avoit pris avec la France. Il le re-  
gardoit comme un sujet rebelle qui persé-  
véroit dans sa revolte, il lui reprochoit  
de s'être fait admettre dans toutes les déli-  
bérations tenues par le parti contraire à  
celui d'Espagne, de s'être fait comprendre  
dans le dernier traité de paix au nombre  
des amis de la France, de retenir le col-  
lier de l'Ordre de St. Michel, de faire gloi-  
re dans toutes les rencontres d'être partisan  
passionné de cette Couronne. Sur tous ces  
griefs, Philippe déclara que ce Duc n'avoit  
rien à espérer de la Cour d'Espagne, puis-  
qu'il violoit les devoirs d'un bon & fidele  
vassal.

Toutes ces particularitez furent écrites au  
Pape par son Nonce, qui ajouta qu'il con-  
noissoit par lui-même que le Roi n'étoit rien  
moins que bien disposé à l'égard des Caraf-  
fes, & que tout ce qu'il avoit fait en fa-  
veur du Cardinal, ne devoit se rapporter  
qu'à la passion qu'il marquoit de faire con-  
noître à Sa Sainteté une entière déférence  
pour sa recommandation. Pendant tous ces  
mouvemens, le Comte de Tende arriva à  
Rome, sous le titre, comme je l'ai déjà  
dit, d'Ambassadeur d'obédience. Ce fut  
immédiatement après l'arrivée de ce Minis-  
tre qu'on commença à résoudre la ruine des

Arrivée  
du Comte  
de Tende  
à Rome.

1560.

Caraffes, & à s'apercevoir que le Souverain Pontife n'avoit aucune intention de les soutenir, & que le Roi d'Espagne étoit encore beaucoup moins porté à les recevoir dans ses bonnes grâces. Le nouvel Ambassadeur ne manqua pas de mettre à profit les préventions des deux Souverains, & il agissoit avec d'autant plus d'ardeur, que n'ayant jamais reçu de bienfait des Caraffes, rien ne l'obligeoit à les ménager, & qu'il étoit résolu de vanger sa Nation de toutes les injures qu'elle avoit reçues de ces orgueilleux favoris. Il y avoit peu de jours qu'il paroissoit à Rome, que ceux des courtisans qui ne s'attachent qu'à découvrir ce qui se passe uniquement par un esprit de curiosité, & qui se piquent de pénétrer le secret des intrigues, crurent voir l'orage prêt à fondre sur les Caraffes. Ils fondoient leurs conjectures sur le peu de correspondance que le Comte avoit avec Vargas, dont il avoit refusé de prendre l'hôtel, pour se loger au Vatican, où il avoit de fréquentes conférences avec le Pape. On remarquoit de plus qu'au sortir de ces entretiens secrets les Caraffes recevoient toujours quelque mortification sensible; enfin que plus le Pape & l'Ambassadeur s'abouchoient, plus ils marquoient ouvertement de froideur à toute cette famille.

Un certain Pallantieri Avocat-Fiscal donna le dernier coup à la disgrâce de ces victimes de la haine publique. Ce Juge étoit exactement instruit de tous les crimes du Cardinal Caraffe & du Duc de Palliano; le Comte de Tende l'engagea à en remettre un

en ample détail au Pape, qui, par l'estime singulière qu'il faisoit du mérite & de la probité de cet Officier, n'eut point de peine sur son rapport à concevoir de l'horreur pour la personne du Cardinal en particulier, dont la vie, si l'accusateur n'exageroit pas, étoit un tissu des plus odieuses scélératesses. Ce qui mit le comble à l'indignation de Pie, fut d'apprendre qu'après que le Duc dans sa terre de Gallese eut tenté de faire un procès à Marc-Antoine Colonne, sous prétexte qu'il avoit formé le dessein de se défaire de lui ou par le fer ou par le poison, on avoit découvert la fausseté de cette accusation, quoiqu'on eût poursuivi en justice avec une rigueur inouïe un des domestiques de l'assassin prétendu.

Succès de l'accusation intentée contre Colonne.

Pallantieri & le Comte relevèrent cette infame calomnie des plus noires couleurs, & le Pape, outré de colère au récit de tant de forfaits, prit dès ce moment la résolution de se dépouiller de tous ces sentimens de reconnoissance, qui l'avoient poussé à se déclarer publiquement redevable au Cardinal, à lui faire des promesses solennelles de l'admettre dans sa plus intime faveur, de le défendre contre ses ennemis, en un mot de prendre en main ses intérêts particuliers & ceux de sa Maison. Pie ne balançoit pas de se résoudre à vanger le ciel & la terre des crimes horribles d'un aussi méchant homme, la voix de la justice étouffa celle de la gratitude, & fit changer en une prison rigoureuse ces grâces qui devoient être le sceau de la plus étroite obligation. Tel fut le changement subit de la for-

1560.

fortune des Caraffes , révolution qui mérite d'être mise au nombre des plus remarquables qui soient jamais arrivées , je ne dis pas seulement sur le théâtre de Rome , mais même dans toutes les autres parties de l'univers.

Les Caraffes emprisonnez.

La perte des Caraffes ainsi déterminée , le Pape convoqua un matin le Consistoire , où les deux Cardinaux oncle & neveu se mirent en devoir de se rendre. (Pour les distinguer l'un de l'autre , le dernier se nommoit le Cardinal de Naples.) Aussitôt qu'ils parurent , on leur dit de passer dans l'appartement du Pape , sous prétexte qu'il vouloit leur parler ; mais avant que d'y entrer , Serbelloné les arrêta , & les conduisit par une gallerie secrète au Château St. Ange , sans leur permettre de se parler. Dans le même tems on se faisoit du Comte de Montorio. A ce sujet il y a quelque différence entre les Auteurs ; si nous voulons en croire Adriani , cet arrêt se fit à Rome ; mais autant que j'ai pu découvrir la vérité du fait dans les autres Historiens , ils s'accordent tous à dire qu'on envoya le prendre à Gallese , où il étoit alors malade de la fièvre , & qu'en cet état on l'amena en chaise dans la prison de Rome. On traita de même le Comte d'Alisse & Léonard de Cardine , qui furent très étroitement resserrez , avec une forte garde qui les empêchoit d'avoir aucune communication.

Deux jours avant cette catastrophe , le Cardinal Caraffe avoit été averti par une personne que ses bienfaits lui avoient attachée , de songer à se mettre en fureté , parce

que le Comte de Tende machinoit sa per-  
 Sur cet avis, qui se raportoit entière-  
 ment à de très mauvais indices que le Car-  
 dinal avoit eus la nuit précédente, il fut sur  
 point de prendre la fuite; mais après u-  
 ne mûre délibération il jugea que ce parti  
 vengeroit davantage l'esprit du Pape, & il  
 résolut d'aller lui-même apprendre de sa bou-  
 che ses intentions. Il se plaignit de la ma-  
 nière la plus touchante de son malheureux  
 sort, qui lui suscitoit des ennemis cachez,  
 qu'il savoit continuellement attentifs à don-  
 ner à Sa Sainteté les plus sinistres impressions  
 contre sa personne & contre toute sa fa-  
 mille. Pie écouta tranquillement ses lamen-  
 tations, & il lui répondit en termes géné-  
 raux & qui avoient deux sens, „ Monsieur  
 le Cardinal, n'avez aucune inquiétude,  
 parce que je sens & reconnois trop vive-  
 ment les grands services que vous m'avez  
 rendus”.

Cet emprisonnement se fit le 18. de Juin, Diversité  
 & non de Janvier comme quelques-uns l'as- de juge-  
 furent. Sur le champ le Pape le communi- mens sur  
 qua au Consistoire, & lui exposa les rai- cette pro-  
 sons qui l'avoient forcé à prendre une si- cédure.  
 violente résolution. On en jugea diverse-  
 ment dans le public, comme il n'est que  
 trop ordinaire sur presque toutes les actions  
 des Princes, & particulièrement sur des  
 événemens de cette nature. Adriani écrit  
 que tout le peuple exigea d'une manière ab-  
 solue cet acte de sévérité, & qu'il n'auroit  
 point mis de bornes à sa haine, si dans la  
 suite il ne s'étoit pas aperçu que le Pontife  
 avoit moins dessein de rendre justice au pu-  
 blic,

1560. blic, que d'accorder les affaires de  
 tous ses parens. En effet on le vit unique-  
 ment attentif à élever les Borromées, & se-  
 vices ne se manifestèrent que trop, lorsqu'a-  
 près avoir opéré la ruine des Caraffes avec tout  
 l'acharnement imaginable, sur le champ il  
 sollicita à la Cour d'Espagne les graces que  
 Philippe avoit destinées à cette Maison pro-  
 scrite. Sur-tout il avoit à cœur d'investir  
 le Comte Frédéric du Marquisat de Bagno-  
 Mais ce qui revolta le plus, fut de le voir  
 insensible à la perte si considérable que les  
 Chrétiens avoient faite à l'expédition de l'Ile  
 de Gerbes, & ne prendre aucun intérêt  
 dans les troubles que la nouvelle Religion  
 excitoit en France. Voilà ce que dit l'His-  
 torien cité, sur quoi on peut assurer qu'il y a  
 met beaucoup du sien, & que ce détail est  
 fort exagéré. Ce qu'il y a de certain, c'est  
 que Pie n'eut de soin plus pressant pendant  
 son Pontificat que de mettre les siens dans le  
 plus haut degré de fortune, par les charges  
 les honneurs, les revenus, les dignitez, &  
 qu'après la mort des Caraffes, il fit passer  
 dans sa Maison la plus grande partie de leurs  
 dépouilles.

Poursuite  
 du procès

Le procès de tous ces prisonniers fut ré-  
 mis par une délégation spéciale entre les  
 mains de Jérôme Federici, Evêque de Sa-  
 gena dans l'Ile de Corse, & Gouverneur  
 de Rome, à qui l'on donna pour adjoints  
 huit Cardinaux des plus qualifiez, & les  
 plus accréditez par leurs lumières & l'inté-  
 grité de leur vie. Du nombre de ces Juges  
 fut le fameux Cardinal Peretti, qu'on vit  
 quelques années après remplir la chaire de  
 St

PARTIE I. LIVRE XV. 331

1568.

Le Pierre, & qui dès-lors se distinguoit par cette sévérité qui dans les affaires criminelles lui faisoit recevoir les simples indices pour des preuves complètes, ainsi qu'il ne se fit que trop connoître pendant son Pontificat par les plus terribles exemples. Le lendemain de l'arrêt des Caraffes, Pie en donna avis à Philippe, & peu après il fit remettre à ce Monarque par Ste. Croix un détail circonstancié de cette révolution. Sur ces entrefaites Rivetta, qui ignoroit ce qui se passoit à Rome, avoit expédié Canobio avec les patentes du privilège que Sa Majesté Catholique accordoit au Cardinal Caraffe. Ce Courier arriva dans le tems qu'on s'affuroit de toute cette Maison. A la vue des lettres du Roi, Pie entra dans la plus furieuse colère, désavoua hautement les démarches de son Nonce, & nia lui avoir donné ordre de solliciter à la Cour d'Espagne aucune grâce en faveur des Caraffes. Il y eut plus, Ste. Croix refusa depuis d'agir de concert avec Rivetta, qui par là reçut la mortification de se voir privé des fonctions de son emploi.

Il eut encore celle d'entendre la déclaration que Ste. Croix fit à Philippe de la part du Pape, que lui Rivetta avoit excédé ses ordres dans les sollicitations trop pressantes qu'il avoit faites en faveur des Caraffes, & que si Sa Sainteté avoit paru s'intéresser pour cette Maison, sa volonté n'y avoit aucune part, & qu'elle y avoit été forcée par certains motifs qui rendoient ses démarches indispensables. Qu'au surplus Rivetta, n'ayant pas eu le secret de cette conduite, n'avoit pas

Déclaration du Pape au Roi d'Espagne.

1560.

pas pu, quoique Nonce & Ambassadeur, faire  
 savoir à Sa Majesté les véritables intentions  
 de son maître. C'est ainsi que les Ministres  
 sont ordinairement les victimes des varia-  
 tions de leurs Souverains. Pour aigrir au  
 retour l'esprit du Roi, Ste. Croix lui re-  
 mit deux procès intentez par le Cardinal  
 du vivant de Paul son oncle. Dans l'un  
 l'Abbé Nanni confessoit qu'il étoit venu  
 à Rome, chargé d'un ordre exprès du Roi  
 d'Espagne de chercher tous les moyens de  
 se défaire du Cardinal par le poison, en  
 sorte que sur cet aveu, & pour d'autres  
 qu'on imputoit à cet assassin prétendu, il  
 avoit perdu la tête sur un échaffaut. L'autre  
 procédure, qu'on avoit eu l'audace  
 d'intituler *Procès contre le Roi Philippe*, por-  
 toit encore la confession d'un nommé César  
 Spina soldat de Calabre, qui y avouoit au-  
 voir été envoyé à Rome par les Ministres  
 d'Espagne, avec un commandement spécial  
 de Sa Majesté de tuer le Cardinal: & pour  
 raison de cet attentat, ce malheureux avoit  
 été condamné à être pendu. Parmi les in-  
 formations contenues en ces procès, on  
 voyoit d'autres indices de complots, qu'on  
 y disoit avoir été tramez par l'Empereur &  
 le Roi d'Espagne, non seulement contre  
 la personne du Cardinal, mais contre la vie mê-  
 me du Souverain Pontife.

Origine  
 de la haine  
 de Philip-  
 pe contre  
 le Cardi-  
 nal.

À la lecture d'aussi noires calomnies, im-  
 ventées contre les premiers Monarques de  
 ce monde par la malice du Cardinal, qui n'a-  
 voit d'autre but que de rendre le Pape irré-  
 conciliable, Philippe conçut toute l'indi-  
 gnation que méritoient tant d'infamies. Cou-  
 su



ir coup on envoya à Ste. Croix de nouveaux griefs contre le Cardinal, dans la vue de mettre le Roi hors d'état de prendre des sentimens de compassion, au recit des crimes énormes qui rendoient ce Prélat digne de toute sa colére & de la plus rigoureuse vengeance du Pape. Ste. Croix ne remplit que trop bien sa commission, en sorte que le Comte de Tende reçut ordre de mettre tout en usage pour avancer la dernière ruine de toute la Maison des Caraffes, & d'agir de manière que tout le monde fût persuadé qu'elle avoit été sacrifiée au ressentiment de la Cour d'Espagne, afin d'apprendre à l'avenir aux Neveux à se conduire avec plus de retenue & de respect à l'égard de cette Couronne.

Pendant que de toutes parts on attendoit avec impatience l'issue de cette procédure, qui fournissoit la matière des entretiens de toute la Chrétienté, Pie travailloit à l'élevation de sa famille, sans se mettre beaucoup en peine des murmures du public, qui le taxoit hautement de ne poursuivre avec tant de rigueur les Caraffes, que pour enrichir les siens des dépouilles de ces victimes infortunées de son ambition. Dans le même tems il conclut le mariage du Comte Frédéric son neveu avec Virginie fille du Duc d'Urbin, & les noces furent solemnisées d'abord à Urbin, ensuite à Rome avec une magnificence royale : le Pontife y donna un tournoi des plus remarquables par la pompe qu'il y étala, & par le concours de la plus illustre Noblesse d'Italie, qui y parut d'une manière superbe afin de rendre cette fête plus éclatante. Pie, qui étoit d'un tempérament

Noces célébrées à Rome.

1560.

ment fort enjoué, voulut animer ces plaisirs par sa présence, & fit exécuter toutes ces réjouissances dans son palais. Elles furent encore suivies des solemnitez d'autres mariages, savoir, de celui de Camille Borromée sœur du Comte Frédéric avec César de Gonzagues Duc d'Adriano & Prince de Molfetta fils du fameux Don Ferrand, & celui d'une autre nièce du Pontife avec le fils du Comte de Conza.

Arme-  
ment du  
Duc de  
Florence.

Cette allegresse publique fut tout d'un coup troublée par un événement, qui fit craindre une nouvelle guerre en Italie. Le Duc de Florence avoit depuis longtems à cœur que, pendant les guerres de Paul IV. & du Roi d'Espagne, le Comte de Petigliano se fût emparé de la ville de Suana, qui appartenoit auparavant à la République de Sienne, & dont il prétendoit être le légitime propriétaire, en vertu de l'investiture que Sa Majesté Catholique lui avoit donnée de cette Seigneurie & de toutes ses dépendances. Il voulut donc faire valoir ses droits: cependant avant que d'en venir à la force ouverte, il écrivit sur cela des lettres très fortes à la Cour d'Espagne pour l'engager à lui faire rendre justice, mais on ne lui donna point d'autre réponse sinon que quand on ne pouvoit l'obtenir par la négociation, il falloit avoir recours à son épée. C'en fut assez pour faire prendre au Duc son parti: il envoya Chiappin Vitelli Marquis de Cetone à la tête de neuf mille hommes & un gros train d'artillerie pour mettre le Siège devant Suana. Il avoit auparavant tenté de

rendre maître de cette Place par la tra-  
 son d'Alexandre fils du Comte de Peti-  
 gliano, qui mécontent de son père s'étoit  
 engagé de faire révolter tous ses Sujets &  
 les habitans de Suana, & même de le  
 mettre en prison: le complot avoit été dé-  
 couvert, le fils pris & enfermé très étroi-  
 tement, avec Agnolo Fraschini qui paya  
 seul ce crime par le gibet.

Cette voye manquée, le Duc n'eut d'au-  
 tre ressource que celle des armes, d'autant  
 plus que le Comte de Petigliano, obstiné  
 à garder Suana, refusoit d'entendre toutes  
 les propositions d'accommodement. Ce fut  
 pour cela que le Duc prit enfin, comme  
 je l'ai dit, la résolution d'envoyer Vitelli,  
 pour tâcher de reprendre la place contes-  
 tée, où le Comte après s'être extrême-  
 ment fortifié se préparoit à soutenir le Siège  
 en personne, & pour rompre en même  
 tems les fers d'Alexandre, que son père,  
 qui étoit de la Maison Orsini, y faisoit  
 très rigoureusement resserrer sous une for-  
 te garde.

Les Ambassadeurs de Leurs Majestez Im-  
 périale & Très-Chrétienne firent aussitôt  
 grand bruit de cette levée d'armes, les pre-  
 miers parce que le Comte étoit feudataire de  
 l'Empire, les autres parce que ce Seigneur  
 avoit été compris dans le dernier traité de  
 paix au nombre des alliez de la France, &  
 qu'il avoit même le collier de l'Ordre de St.  
 Michel. Sur tous ces mouvemens, & en  
 conséquence de la déclaration que le Mi-  
 nistre de France fit que le Roi son maître  
 tenoit la paix rompue par les hostilités du  
 Duc,

Plaintes  
 des Am-  
 bassadeurs  
 de France  
 & de  
 l'Empe-  
 reur.

1560.

Duc, le Pape se rendit médiateur, & chargea Serbelloné son neveu de se transporter sur les lieux, & d'y prendre en son nom les mesures propres à terminer cette querelle naissante. Serbelloné trouva en arrivant le Comte réduit à la dernière extrémité. On entra en pourparler, & il fut convenu que le Siège seroit levé, que Vitelli congédieroit ses troupes, & que Suana seroit remis entre les mains du médiateur. En vertu de cet accommodement préliminaire, on travailla à un traité définitif: mais comme on ne voulut pas en arrêter les articles avant que d'avoir reçu l'approbation du Roi d'Espagne, l'autorité de ce Monarque qui favorisoit le Duc obligea les arbitres à décider que la Place appartenoit légitimement à ce Souverain. Ainsi elle lui fut rendue, & il y mit un Gouverneur & une garnison. Le Comte contraint de céder conserva longtemps tout le chagrin de se voir dépossédé, & dans la suite il tenta de se relever de ce jugement; mais tous ses efforts furent inutiles, & ne servirent qu'à plonger sa Maison dans les derniers malheurs.

Domma-  
ge causé  
par les pi-  
rates  
Turcs sur  
les terres  
du Duc de  
Savoie.

Un peu avant la conclusion de ce traité au commencement de Juin, le Duc de Savoie courut grand risque de la vie, après avoir vu un Canton de ses domaines ravagé par les corsaires Turcs. Toutes les forces des Chrétiens étant alors occupées à l'expédition de Barbarie, ces pirates avoient une entière liberté de courir la mer impunément. & ils profitèrent de cette conjoncture pour exercer leurs brigandages. Neuf galiottes d'Alger bien armées parurent sur les côtes de

Pro

Provence, où le dernier jour de Mai ils débarquèrent une partie de leur monde auprès du port de Villefranche, & mirent à feu & à sang tout ce territoire, après avoir raccagé Taggia, & brulé Roquebrune lieu appartenant au Prince de Monaco. Le Duc de Savoye, qui se trouvoit alors à Villefranche, sortit avec beaucoup de courage suivi de quelques soldats & des Gentilshommes de sa Cour, ayant auparavant donné ordre au Gouverneur de Nice de faire partir en toute diligence quelques troupes de la garnison & quelques pièces de campagne. Avec ce renfort, qui ne montoit pas à trois cens trente hommes, presque tous mal aguerris & peu capables de rendre du service, à la réserve d'une douzaine de Gentilshommes ou environ, & deux petites pièces d'artillerie seulement, ce Prince marcha à la rencontre des Turcs qui étoient sur terre.

Avant que d'en venir aux mains, il détacha Guido Piovené Lieutenant de ses Gardes : cet Officier entama l'action avec toute la valeur qu'on pouvoit en attendre, il fit tous les mouvemens nécessaires pour attirer les ennemis & leur couper le voisinage de la mer, afin de les mettre hors d'état de recevoir commodément du secours, & par cet avantage de donner au Duc le moyen de fondre sur eux avec le reste de sa troupe. Les Infideles eurent plus d'habileté qu'on ne pensoit, ils ne donnèrent point dans le piège, & toujours sur leurs gardes, il ne fut pas possible de leur faire perdre le rivage, en sorte qu'ils étoient continuellement ren-

Escar-  
mouche  
entre les  
Chrétiens  
& les  
Turcs.

1560.

Le Duc  
court ris-  
que de la  
vie.

forcez de soldats frais & bien fournis d'armes. Quand ils se virent autour de cinq cens, ils commencèrent à pousser des cris ou plutôt des hurlemens effroyables suivant leur coutume, & ils se jettèrent avec tant d'impétuosité sur les Savoyards, que ceux-ci prirent l'épouvante & la fuite, sans que le Duc pût les faire revenir, ni par prières, ni par menaces, ni par la mort de huit de leurs compagnons qu'il tua de sa propre main à coups de pistolet ou d'épée. Dans cette déroute le Prince courut risque de la vie, il se retira avec ses gens à Villefranche ayant à ses trouffes les ennemis qui le poursuivirent jusqu'aux portes de cette Ville. Il y eut beaucoup moins de morts que de prisonniers, le Duc même fut quelque tems entre les mains de trois Turcs, qui l'auroient emmené, s'il n'avoit été promptement secouru par deux de ses Gentilshommes nommez Morseletto & Cusinengo, qui le délivrèrent aux dépens de leur propre vie, qu'ils firent à la honte de ceux qui l'abandonnèrent lâchement, ils perdirent avec gloire en combattant pour rendre la liberté à leur Souverain.

Son accommodement  
avec les  
corsaires.

Le lendemain matin le Duc entra en traité avec les corsaires pour la rançon des Chrétiens, & après quelque difficulté convint de payer trois cens écus pour chaque Gentilhomme, & cent pour chaque douzaine d'autres personnes; ce qui fut exécuté avec tant d'exactitude, que les Mahométans ne rendoient leurs prisonniers, qu'à mesure qu'on leur comptoit la somme pour chacun d'eux selon leur qualité. Au reste

fa

fallut leur fournir de l'argent monnoyé, ils ne voulurent jamais accepter en paiement ni colliers d'or, ni aucune espèce d'argent ouvragé, encore moins des perles ou des pierres précieuses.

Le Duc ensuite ordonna des prières publiques dans toutes les Eglises de ses Etats, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il lui avoit conservé la vie & la liberté. Il expédia un courier au Roi d'Espagne, & lui fit un détail fort ample de cette action: la signature de la lettre étoit en ces termes, *Philibert-Emanuel, Duc de Savoie par la grace de Dieu & de Votre Majesté, ci devant esclave des Turcs pendant quelques minutes, & à jamais serviteur de la Couronne de Votre Majesté.*

Philippe lui fit une réponse remplie de témoignages de la plus vive affection, & envoya un ordre au Gouverneur de Milan de faire compter vingt mille écus aux parens des deux Gentilshommes, qui avoient si généreusement sacrifié leur vie pour sauver celle du Duc.

Aktion  
généreuse  
de Phi-  
lippe.

Pie avoit depuis longtems une extrême impatience de voir le Duc de Toscane, non seulement par l'estime particulière qu'il faisoit de la personne de ce Prince, mais encore parce qu'il avoit entendu dire que Sa Majesté Catholique, qui protégeoit avec toute l'ardeur imaginable la Maison de Médicis, avoit remis à ce Duc le soin de régler l'importante affaire du Concile. Côme de son côté avoit un motif pressant de se rendre auprès du Souverain Pontife, dont il vouloit obtenir plusieurs graces de la dernière conséquence pour ses intérêts; la plus

1560.

Le Duc  
de Flo-  
rence va  
à Romé.

considérable, si l'on doit croire les bruits qui se répandirent alors, fut celle de se faire déferer la Couronne royale, que le successeur de Pie lui accorda depuis, comme je le rapporterai en son lieu. Rempli de ce dessein, il parut avec la plus pompeuse suite qu'on ait jamais vue à un Prince de son rang. Il menoit avec lui la Duchesse son épouse, le Cardinal de Médicis & Don Garcias ses deux fils encore dans la première jeunesse : il étoit accompagné de deux cens Gentilshommes de marque, de vingt-six Ecclésiastiques de la plus haute distinction, tant Evêques qu'Abbez & autres Prélats de ce rang, de trente Dames des plus qualifiées, & de plus de cinq cens personnes de service. Quoiqu'il se fût mis en chemin le 20. d'Octobre, il n'arriva à Rome que le 6. de Novembre suivant, parce qu'il s'arrêta quatre jours à Sienne, pour donner les ordres nécessaires au gouvernement de cette ville, où il fit solennellement sa première entrée, depuis qu'il en avoit reçu l'investiture du Roi d'Espagne.

Honneurs  
qu'il re-  
çoit du  
Pape.

Il trouva aux confins de l'Etat Ecclésiastique l'Evêque de Bologne, que le Pape avoit envoyé pour le recevoir en son nom, avec ordre de le défrayer sur les terres de l'Eglise, & son nombreux cortège, ce qui couta des sommes immenses à la chambre apostolique. Le Cardinal Farnese lui fit aussi à ses dépens une magnifique réception à Monteroso, lieu de son domaine, & où tous les Florentins qui résidoient à Rome pour leurs affaires, vinrent faire la révérence à leur Souverain. Arrivé à Rome le  
soi



PARTIE I. LIVRE XV. 341

1560.

soir du 6. de Novembre, il passa la nuit hors de la porte, nommée la porte du peuple, comme il se pratique en pareil cas à l'égard des Seigneurs de son rang, & il fut logé avec toute sa suite dans un des palais des Papes, que Jules III. avoit fait bâtir dans ce lieu qui étoit un des plus délicieux des environs de la ville. Pie ne manqua pas de s'y rendre, & dans cette première entrevue ces deux Princes se donnèrent mutuellement des assurances de la plus sincère estime.

Le lendemain le Duc fit solennellement son entrée: jamais on n'avoit vu Prince entrer dans cette capitale avec autant de pompe & d'éclat: outre tout son monde & ceux qui avoient été au devant de lui, il y avoit plus de trois mille cinq cens hommes à cheval, cinquante litières, quarante carrosses à six chevaux, cent autres chevaux de main, le tout paré avec une magnificence extraordinaire. Enfin, pour rendre ce spectacle plus superbe, & faire tout l'honneur possible à ce Souverain, aucun des Ambassadeurs des Têtes Couronnées & des autres Princes de la Chrétienté ne se dispensa d'y paroître; on y vit encore deux Cardinaux, de Ferrare & Santa-Fioré, plus de trente Evêques, & plus de cent Ecclésiastiques titrez. Quelques heures après, la Duchesse traversa la ville avec une pompe égale, & suivie de plus de deux-cens carrosses remplis des principales Dames de la Cour qui vinrent la recevoir. Le Prince, la Princesse son épouse, & toute leur suite, furent logez au Vatican, où pendant leur séjour le St. Père les traita, non seulement d'une manière

Son entrée solennelle.

1560.

convenable à des personnes de leur condition, mais même avec tant de familiarité & de témoignages publics d'une amitié si vive, que plusieurs Princes en conçurent une telle jalousie, qu'ils la faisoient paroître par une froideur affectée. Ils craignirent que l'union si intime de deux des plus puissans Souverains d'Italie ne produisît à la fin quelque nouveauté préjudiciable aux autres Etats, persuadés qu'ils étoient qu'une intelligence aussi étroite ne pouvoit avoir d'autre but, que celui de s'élever à un degré de grandeur capable de les réduire dans la servitude.

Graces  
qu'il ob-  
tient du  
Pape.

Côme, ainsi que je viens de le dire, fut comblé d'honneurs, & traité avec une magnificence royale: mais ce qui dut lui donner une entière satisfaction, fut de recevoir des effets réels de l'amitié du Pape, qui, pendant quelques jours qu'il séjourna à Rome, lui accorda plusieurs graces importantes, & que ses Ambassadeurs n'avoient pu obtenir. Ces graces furent, le rétablissement d'Ascagne de la Corgnia dans tous ses biens, dont Paul IV. l'avoit dépouillé; une promesse qu'on n'inquieteroit jamais Paul & Chiappin Vitelli, pour avoir pendant la vacance du St. Siège pris les armes, & s'être emparez de Montoné; & que les enfans de Rodolfe Baglioni, autrefois au service du Duc, seroient maintenus & confirmez dans la jouissance des Etats du Perugin. Il y eut encore d'autres graces de cette nature, qui toutes n'étoient pas moins considérables.

Pie ne crut rien faire de trop, pour reconnoître le sensible plaisir que le Duc lui fit de terminer l'affaire du Concile, en ver-  
tu

tū du plein pouvoir qu'il avoit du Roi d'Espagne de la finir selon qu'il le jugeroit à propos. Le Pape annonça cette intéressante nouvelle au Consistoire, & déclara qu'il avoit été résolu de tenir les séances à Trente. Enfin, après avoir arrêté avec le Duc toutes les mesures nécessaires, pour mettre cette assemblée en état de prononcer les décisions qu'on attendoit depuis si longtems, comme il favoit que le consentement de Sa Majesté Catholique entraînoit sans aucun doute celui de la France & de plusieurs autres des premiers Potentats de la Chrétienté, il crut être au dessus de tous les obstacles, & il ne songea qu'à publier sa Bulle sans aucun délai, ce qu'il fit le 29. de Novembre. Quatre jours après, accompagné du Duc de Côme, de Guidebalde Duc d'Urbain, de divers autres Princes & Seigneurs, outre tous les Ambassadeurs qui se trouvoient alors à sa Cour, il se rendit en l'Eglise de St. Marie sur la Minerve, où il célébra solennellement la Messe, à la fin de laquelle il publia, suivant l'usage du Siège de Rome, une indulgence plénière adressée à tous les Chrétiens, pour demander à Dieu l'heureux succès de la célébration du Concile.

Bulle  
pour la  
publica-  
tion du  
Concile.

Quantité d'Auteurs, entr'autres Adriani, assurent que, sans les pressantes sollicitations du Duc de Florence, Pie ne se seroit jamais déterminé à conclure cette importante affaire, dans la crainte que les mouvemens qu'elle exigeoit, ne fissent une trop grande diversion à ses vastes projets pour établir la grandeur de sa Maison qui l'occupoit uniquement. Mais Côme avoit des ordres très

Remar-  
que sur  
cet événe-  
ment.

344 VIE DE PHILIPPE II.

1560.

précis du Roi d'Espagne, de ne point partir de Rome avant que d'avoir assuré le retour du Concile à Trente. Ainsi ce Prince, qui n'avoit rien plus à cœur que de suivre les volontez de Philippe, qu'il favoit d'ailleurs fort impatient de voir finir cette négociation selon ses desirs, redoubloit de jour en jour ses instances auprès du Pontife, & parvint à lui faire sacrifier ses vues particulières au bien général de l'Eglise Chrétienne. Aussi le Roi lui témoigna combien il ressentoit le service qu'il venoit de rendre au troupeau de Jésus-Christ, & la joye fut si universelle, que jusqu'au Nonce même du Pape tout le monde reconnoissoit hautement que l'Eglise de Dieu avoit une singulière obligation au Duc de Florence, d'avoir procuré le rétablissement du Concile de Trente.

Fonda-  
tion de  
l'Ordre de  
St. Etien-  
ne.

Ce grand zèle pour la cause de la Religion Catholique ne lui faisoit pas oublier ses intérêts propres, & dans toutes ses entrevues avec le Pontife, où il ne s'agissoit en apparence que des affaires de la Chrétienté & de la Couronne d'Espagne, ce Prince ne manquoit pas de tirer quelque nouvel avantage particulier. Outre les graces dont j'ai parlé, il obtint encore le privilége de fonder un Ordre de Chevaliers, sous la milice & le nom de St. Etienne, & qui devoient porter sur la poitrine & au cou une croix rouge, de la même forme que celle des Chevaliers de Malte. Après avoir terminé ses négociations avec le Pape, le Duc retourna en Toscane, & prit sa route par Sienne, où il sejourna quelques jours, pour mettre un ordre convenable dans le gou-  
ver-

Ordres  
du Duc  
pour le  
gouverne-  
ment de  
Sienna.

vernement de cette ville, tant au fujet de l'administration de la justice, qu'à l'égard de la police & des autres affaires publiques. Pour ne point faire trop sentir aux habitans le joug de sa domination, il voulut leur laisser quelque ombre de leur ancienne liberté, en distribuant la plus grande partie des emplois suivant les anciens statuts, mais avec la sage précaution de se réserver la nomination des principaux Officiers.

A l'égard de la milice religieuse qu'il venoit de fonder, il assigna aux Chevaliers Pise pour le lieu de leur résidence, & leur imposa l'obligation de combattre perpétuellement contre les ennemis de la Religion Chrétienne, & d'élire de tems en tems pour Grand-Maitre le Duc même, ou son successeur présomptif. Il avoit obtenu du Pape plusieurs prérogatives considérables, en faveur de ceux qui par leur mérite ou leur naissance mériteroient d'être inscrits au nombre des Chevaliers: il établit plusieurs Commanderies qui devoient être la récompense de l'ancienneté des services dans l'Ordre: enfin non seulement il fit bâtir à Pise pour tous les Chevaliers des logemens commodes, mais encore une magnifique Eglise sous l'invocation du Saint dont l'Ordre portoit le nom. La raison qui l'engagea à choisir ce premier Martir, par préférence à tout autre Saint, pour le patron de sa nouvelle milice, fut le dessein de perpétuer le souvenir de la grande victoire qu'il avoit gagnée dans les campagnes de Marciano sur l'Armée Françoisé conduite par les rebelles de Toscane: victoire, qu'Adriani assure avoir af-

Statuts  
de l'Or-  
dre de St.  
Etienn.  
ne.

1560. fermi la Maison de Médicis dans la possession de cet Etat.

Nouveau  
Duc de  
Bracciano.

Pour n'obmettre rien de ce qui se passa de considérable pendant le séjour du Duc de Florence à Rome, je dois rapporter qu'avant que d'en partir, ce Prince obtint encore du Pape une augmentation de dignité pour Paul Jourdain Orfini son gendre, qui reçut le titre de Duc de Bracciano. Cette nouvelle érection fut faite avec les plus pompeuses cérémonies, on la célébra ensuite à Rome par des tournois, des cavalcades, des feux de joye, toutes les fêtes usitées aux réjouissances publiques. Il est vrai que les plus illustres familles de Rome conçurent beaucoup de jalousie de l'élévation de cette Maison, avec laquelle elles alloient de pair auparavant. Le nouveau Duc accompagna son beau-père jusqu'à Sienne, où il passa quelques jours dans les plaisirs.

Le Comte de Tende sollicite la levée des décimes sur le Clergé d'Espagne.

Tous ces mouvemens à Rome n'interrompoient pas les négociations de la Cour d'Espagne. Le Comte de Tende y suivoit avec la dernière chaleur deux affaires principales, mais par des voyes différentes; l'une en secret, & c'étoit la ruine des Caraffes; l'autre publiquement, savoir, le privilège de lever les décimes sur le Clergé du Royaume. Après la perte entière de l'Armée Chrétienne à l'expédition de l'Isle de Gerbes, (malheur qui avoit troublé les fêtes à l'occasion des noces de Philippe & d'Isabelle, & qui remplissoit l'Espagne de deuil & tristesse) Sa Majesté Catholique avoit résolu de se servir de tous les moyens propres à remettre sur pié une Armée puissante, qui devoit

noit nécessaire pour la défense de ses États. 1560.  
 Il falloit lever des troupes dans tous les pays de sa domination, & exiger de ses Sujets des contributions proportionnées à ses besoins : & afin que tous les Ordres contribuassent à la sûreté commune, & missent le gouvernement en état d'avoir des forces capables d'humilier les ennemis du nom Chrétien, Philippe donna ordre à son Ambassadeur de solliciter vivement auprès du Pontife la permission de prendre sur toutes les Eglises de son Royaume les décimes, qu'il comptoit suffisantes pour subvenir aux frais de l'armement d'un bon nombre de galères.

Quelque légitime que fût le motif de cette demande, quelque instance que le Comte de Tende pût faire, Pie marqua d'abord beaucoup d'éloignement à se résoudre d'imposer une charge aussi pesante sur les biens ecclésiastiques, dans la crainte que ce droit une fois établi par l'autorité du St. Siège ne se perpétuât, suivant la coutume des Princes, qui ne manquent jamais d'annexer à leurs revenus ordinaires nombre de contributions, que de pressans besoins les obligent de lever sur leurs peuples, quoique sous la promesse de ne les exiger qu'une fois. Cependant, après de sérieuses réflexions sur l'urgente nécessité des affaires du Roi Catholique, après avoir envisagé le péril où toute la Chrétienté se trouveroit si elle étoit privée de ce secours, il promit enfin de satisfaire Philippe, non sans s'être auparavant précautionné de l'avis du Consistoire. Ainsi l'on vit bientôt paroître l'ordonnance, par

Il l'obtient.

1560. laquelle il étoit enjoint au Clergé de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne de payer les décimes de ses revenus, pour mettre le Roi en état d'armer un grand nombre de galères contre les ennemis du Christianisme.

Bulle à ce sujet. Sur le champ la Bulle fut expédiée, elle étoit fort ample, & le Pontife y déclaroit qu'attendu les grands besoins de la Chrétienté, il accordoit à Sa Majesté Catholique la permission de lever pendant cinq années consécutives les décimes de tous les revenus des Ecclésiastiques dans toute l'étendue des terres de son obéissance, & cela pour l'armement & entretien d'une quantité de galères, qui devoient être employées à combattre contre les forces Ottomanes, & à porter le fer & le feu dans les domaines des ennemis de Jésus-Christ. Dans l'Espagne seule cette contribution rendoit par an quatre cens vingt mille ducats. Il faut l'avouer, Philippe eut grande attention à la rendre légère, il traita son Clergé avec toute la douceur & la générosité possibles, il en déchargea totalement plusieurs Communautéz religieuses, & fit d'autres graces que je vais rapporter. Tous les monastères de filles dans la Castille en furent exemts, l'Ordre de St. Dominique dans les Provinces d'Espagne & d'Andalousie, & le Clergé de l'Archevêché de Grenade, ne payèrent que la moitié de leur taxe. Il fit rayer du rolle le Clergé d'Almeria, & celui du diocèse de Guadix: les Eglises de Baeça & de Huesca eurent une remise des deux tiers; celles des Iles de Majorque, de Minorque, & d'Ivice obtinrent une dé-

char-



charge entière, mais à condition qu'elles se chargeroient de l'entretien des fortifications, & qu'elles fourniroient toutes les dépenses nécessaires pour mettre ces Iles à couvert de toute insulte, selon les ordres que les Vice-rois ou les Gouverneurs jugeroient à propos de leur délivrer à cet effet. Enfin le Clergé de Cordoue ne fut compris la première année que pour la moitié de ce qu'il auroit dû fournir suivant l'évaluation, & les quatre autres années il n'en paya que la troisième partie. A l'égard des Ecclésiastiques des Iles de Majorque, de Minorque, & d'Ivice, on peut dire que l'exemption qu'ils obtinrent de la Cour, bien loin d'être une grace, devint pour eux une charge extrêmement pesante; vû que les Viceróis, sur le prétexte des fortifications & de la garde des forteresses, les fatiguèrent d'impositions si réitérées & si exorbitantes, qu'insensiblement on en tira un tiers plus qu'on ne pouvoit leur demander, s'ils avoient été mis sur l'état à proportion de la valeur des bénéfices. Ils ne furent pas longtems à s'appercevoir du fardeau qu'on leur imposoit, c'est ce qui leur fit dire que les graces du Roi leur Souverain les réduisoient dans une situation plus triste, que ses plus sévères châtimens. Non contents d'exhaler leur mécontentement par ces plaintes générales mais infructueuses, ils députèrent quelques-uns de leur Corps à la Cour pour instruire le Roi de ce qui se passoit: cette démarche leur réussit, Philippe leur fit sentir les effets de sa bonté, par la remise de la taxe entière

1560.

Affaires  
d'Ecosse.

pour la dernière année, ainsi ils eurent tout lieu d'être satisfaits de sa justice.

Du côté de l'Ecosse il se passoit des évènements remarquables. Ce Royaume étoit alors gouverné par la Cour de France, qui y entretenoit un corps de troupes pour s'en assurer la possession, sous la régence de la Reine douairière Marie, mère de la jeune Reine de France, qui y commandoit en l'absence de sa fille. Elizabet de sa part mettoit toute son attention à jeter ce Royaume dans une confusion, qui pût occuper les François & toute leur faction, de manière à les réduire à la nécessité de se défendre, au lieu de poursuivre les prétentions qu'ils formoient sur sa Couronne. Elle y réussit, la guerre s'alluma dans ce pays au désavantage des François, qui pour comble de disgrâce perdirent la Régente, que la mort enleva dans le tems qu'ils faisoient leurs plus grands efforts pour se maintenir. Après cet accident, ils ne virent plus d'espérance de pouvoir dans la suite conserver leur autorité dans ce Royaume; cependant le Conseil de France ne put se résoudre à l'abandonner, après y avoir consommé tant de troupes & tant d'argent. Pour se soutenir, ils cherchèrent des ressources auprès du Roi d'Espagne, à qui François II. écrivit pour l'engager à lui fournir les secours nécessaires. Philippe étoit alors occupé à faire les préparatifs de la guerre contre les Turcs, cet embarras ne lui permettoit pas de s'embarquer dans d'autres entreprises, ainsi sa réponse fut „ qu'il ju-  
„ geoit plus à propos que la Cour de France  
„ mît ses soins & ses forces à calmer les  
„ trou-

troubles qui déchiroient son Royaume ,  
 plutôt que de se mêler avec tant de ris-  
 que des affaires d'Etats étrangers. Que  
 par le principe qui enseignoit que de deux  
 maux il falloit éviter le pire, la prudence  
 exigeoit qu'elle remédiât à ceux qui l'in-  
 téressoient personnellement. Que la Fran-  
 ce, divisée comme elle se trouvoit alors  
 par les différends de Religion, étoit abso-  
 lument hors d'état de porter au loin son  
 pouvoir & sa domination. Enfin qu'il  
 estimoit beaucoup plus convenable de ré-  
 duire ses propres Sujets rebelles, que de se ren-  
 dre partie dans les querelles de l'Angleter-  
 re & de l'Ecosse; d'autant plus que, dans  
 l'impossibilité où il croyoit le Roi son  
 beau-frère de soutenir ses desseins par la  
 force ouverte, il ne voyoit d'autre parti à  
 prendre que de se tirer d'intrigue par la  
 voye d'un traité.

Sur cet avis François II. & son Conseil se  
 déterminèrent à le suivre à la lettre, résolu-  
 tion qui devint indispensable, par la nouvel-  
 le qu'on reçut dans le même tems que les  
 forces de la Reine Elizabet s'augmentoient  
 considérablement en Ecosse, & que les Fran-  
 çois y étoient réduits à la dernière extrémité.  
 Ainsi, pour ne pas perdre d'un seul coup ce  
 Royaume & les troupes qu'on y avoit, on se  
 hâta de conclure un accommodement aux  
 conditions suivantes, que Campana appelle  
 honteuses.

I. „ Que le Roi & la Reine de France  
 „ & d'Ecosse seroient tenus de renoncer so-  
 „ lemnellement au titre qu'ils avoient pris de  
 „ Roi & Reine d'Angleterre & d'Irlande,  
 „ qu'ils

Traité  
 entre les  
 François  
 & les An-  
 glois au

1560.

sujet de  
ce Ro-  
yaume.

„ qu'ils feroient effacer les armes de ces der-  
 „ niers Royaumes & les inscriptions qu'ils  
 „ avoient fait mettre en plusieurs endroits de  
 „ leurs Etats, & que dans l'espace de six  
 „ mois cette qualité seroit rayée de tous les  
 „ Actes publics sans exception où elle avoit  
 „ été inférée.

II. „ Que le Royaume d'Ecosse se gou-  
 „ vernerait à l'avenir par douze personnes,  
 „ qui toutes seroient, non seulement d'ori-  
 „ gine Ecossoise, mais nées dans le pays, &  
 „ dont l'élection se feroit de cette manière.  
 „ Que le Parlement d'Ecosse proposeroit  
 „ vingt-quatre Sujets, dont sept seroient choi-  
 „ sis par le Roi & la Reine, & cinq par les  
 „ Ecossois mêmes.

III. „ Qu'il y auroit réciproquement une  
 „ amnistie générale pour toutes les offenses  
 „ & hostilités commises dans les guerres pré-  
 „ cédentes, sans qu'aucun des partisans  
 „ de Leurs Majestés & du Parlement pus-  
 „ se jamais être inquieté à cette occa-  
 „ sion. Et que pour plus grande sûreté, cet  
 „ article seroit confirmé par un Acte du Par-  
 „ lement.

IV. „ Que tous ceux qui avoient été ban-  
 „ nis, ou dépouillés de leurs biens, seroient  
 „ rapelés, & rétablis dans tous leurs do-  
 „ maines, emplois, privilèges, & honneurs.  
 „ Que les François ne pouvoient plus avoir  
 „ de dignité en Ecosse, ni part dans l'ad-  
 „ ministration des affaires de ce Royau-  
 „ me.

V. „ Que de plus ils seroient contraints  
 „ de remettre incessamment la forteresse  
 „ de Leith, que les Ecossois auroient la

PARTIE I. LIVRE XV. 353  
liberté de démolir, ou d'y mettre garni- 1560.  
son.

VI. „ Que les troupes Françoises fortiroient d'Ecosse sans aucun délai, à la réserve des garnisons du château de Dumbar & de l'Isle de Scif, qui resteroient dans ces deux Places au nombre de soixante & dix soldats pour chacune, sous les ordres de deux Capitaines: & que ces Compagnies recevroient leur paye des Ecossois, & seroient soumises aux loix du pays & à la justice du Parlement.

VII. „ Qu'à l'avenir les François ne pourroient envoyer des gens de guerre ni des munitions en Ecosse, sans une permission expresse du Parlement.

VIII. „ Qu'à l'égard de la Religion, il y auroit une entière liberté de conscience, jusqu'à la détermination d'un Concile général.

IX. „ Que le traité de paix & d'alliance fait entre l'Angleterre & l'Ecosse subsisteroit en l'état qu'il étoit alors, sans que de part ni d'autre on pût y faire aucun changement.

X. „ Qu'au sujet des contestations qui étoient entre les Anglois & les François par rapport à Calais, ceux-ci seroient obligez d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre pour les terminer à l'amiable. Et qu'en cas qu'ils n'observassent pas la teneur des articles contenus au présent traité, la Reine Elizabeth auroit la liberté de se mêler des affaires d'Ecosse, & de prendre en main la défense de ce Royaume.”

Avant que de signer ces conditions, la  
Cour

## 354 VIE DE PHILIPPE II.

1560.

Cour de France les envoya au Roi d'Espagne, accompagnées d'une lettre de la Reine Régente qui lui demandoit son conseil. Philippe répondit „ qu'en d'autres tems ces articles auroient mérité d'être jettez au feu „ mais que les tristes conjonctures où „ trouvoit le Royaume, imposoient une nécessité absolue d'y souscrire. Qu'il n'étoit „ pas possible de rendre la santé à un corps „ sans lui faire souffrir les plus violentes douleurs dans l'amputation des membres „ granz „ tez”. Cette décision déterminâ le Conseil, & le traité fut signé.

Mort  
d'André  
Doria.

Vers la fin de Novembre, c'est-à-dire le 25., le célèbre Capitaine André Doria mourut à Gênes dans une vieillesse décrépite l'âge de quatre-vingts quatorze ans. Quoiqu'il eût ordonné par son testament qu'on l'enterrât de nuit sans aucune pompe, comme en effet cela fut exécuté, la République ne voulut pas souffrir qu'un citoyen qui avoit rendu de si grands services, ne reçût pas après sa mort tous les devoirs & les plus éclatans témoignages de la reconnoissance qu'elle lui devoit; & quelque tems après Jean-André son neveu & le principal héritier de ses biens, de même que de ses dignitez & de sa réputation, étant de retour à Gênes, lui fit faire des obsèques d'une magnificence extraordinaire, comme au père de la patrie, & n'obmit aucun des honneurs dont en pareil cas on a toujours immortalisé la mémoire de personnages d'un mérite au-dessus du commun, & qui ont tant mérité de leur compatriotes. Peu de jours avant cette mort, Gênes en reçut l'avertissement par

PARTIE I. LIVRE XV. 355

rodige épouvantable qui parut l'annoncer. 1560.

Tout à coup il s'éleva sur toute cette côte un tourbillon de vent si furieux, accompagné de la plus horrible tempête, que bien avant dans le pays les arbres furent déracinez, les maisons & les édifices les plus solides renversez; on vit même de grosses pièces d'arbres séparées des troncs, & les toits mêmes des maisons s'élever en l'air par la violence du vent, & écraser par leur chute quantité d'hommes & d'animaux. On remarque comme une particularité les mouvemens que Philippe fit paroître, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Doria. Ce Monarque n'avoit jamais beaucoup aimé ce Capitaine, dont la conduite même lui avoit toujours été suspecte, quoiqu'il l'eût conservé dans toutes les charges que Charlequint son père lui avoit données en récompense de ses services. A la réception de la nouvelle, il se contenta de dire en langue Italienne: „ On vient de perdre un homme qui depuis longtemps étoit mort au monde”; faisant peut-être allusion à son âge décrépité. Au reste il est certain qu'avant que de parvenir au Trône, Philippe avoit une opinion beaucoup plus avantageuse de la valeur & de l'habileté de ce Général.

Violente  
tempête  
à Gènes.

En France les Princes de la Maison de Guise étoient maîtres du gouvernement, sous le nom du Roi & l'autorité de la Reine Régente. La réputation avec laquelle ils avoient servi pendant les guerres précédentes, la fidélité qu'ils avoient toujours marquée pour les intérêts de la Couronne, leurs exploits, les services qu'ils avoient rendus, leur avoient

Crédit de  
la Maison  
de Guise  
à la Cour  
de France.

1560.

acquis un crédit & une autorité qui les rendoient les premières personnes de l'Etat. Leurs emplois supérieurs qu'ils avoient eus & dans l'Eglise & dans l'Epée, aussi bien que dans les Conseils des Souverains, leur avoient fourni les moyens de se faire un nombre infini de créatures dans tous les Ordres du Royaume. par leur attention à ne mettre les charges qu'entre les mains de ceux sur l'attachement desquels ils pouvoient se reposer. Mais cette grande faveur n'eut plus de bornes après la mort d'Henri II. : la minorité de son successeur, dont ils avoient l'avantage d'être proches parens par la Reine leur nièce, leur rendit aisément maîtres absolus de la personne du jeune Monarque, qui ne parloit & n'agissoit que par leurs conseils. Ainsi le pouvoir souverain résidoit dans leurs volontés, & ces administrateurs de la Monarchie étoient le Cardinal de Lorraine, le Duc de Guise, le Duc d'Aumale, le Grand-Prieur & le Marquis d'Elbeuf.

Mouvements du Prince de Condé.

Une puissance aussi exorbitante ne manqua pas d'exciter la jalousie de tous les Grands; mais les plus redoutables, & par leur naissance & par le droit qu'ils avoient de prétendre au ministère préférablement à des étrangers, furent Louis Prince de Condé, & son frère aîné Antoine Duc de Vendôme & Roi de Navarre. Ce dernier, d'un tempérament tranquille & qui ne cherchoit que le repos, ne voulut point se jeter dans les embarras des intrigues, & peu ému de l'injustice qu'on faisoit aux Princes de la Maison royale, il laissa à son frère, qui étoit d'un esprit vif & bouillant, le soin d'abattre les usur-



surpateurs de l'autorité souveraine. Il s'en chargea en effet, & ne craignit pas de dé- 1560.

clarer ouvertement son indignation de voir la personne du jeune Roi au pouvoir des Princes Lorrains, au préjudice des Princes du sang, auxquels les loix fondamentales du Royaume & le droit naturel remettoient en pareilles conjonctures l'administration de l'Etat. Ces dispositions à la vengeance étoient fomentées par les conseils & les plaintes des Chefs de la Noblesse, entre lesquels ceux qui faisoient le plus de bruit étoient Gaspar & François de Coligni frères, & ennemis à découvert de la Maison de Guise. Ainsi le Prince de Condé murmuroit, menaçoit, & faisoit connoître un dessein formé de changer la face du gouvernement, aussitôt qu'il en auroit l'occasion. Pour se mettre plutôt en état de suivre ses projets, il ne vit pour lors de moyen plus propre que d'attacher à son parti les Protestans de France; (si pourtant il ne fut pas entraîné dans cette faction par les Réformez mêmes, qu'on nommoit communément Huguenots, par rapport à une porte apellée de St. Hugon, au dehors de laquelle ils avoient coutume de s'assembler, pour faire leurs exercices de Religion.) Quoi qu'il en soit, l'union ne fut pas difficile à conclure, elle se fit par l'entremise de Madame de Roye belle-mère du Prince, & de Jeanne d'Albret femme du Roi de Navarre, toutes deux zélées Calvinistes.

Campana, & avant lui Adriani, ont écrit que, pendant qu'on tâchoit de faire entrer dans la nouvelle Ligue la Reine Régente Catherine de Médicis, que les Guises tenoient

Conjuration contre le Roi.

1560.

noient dans une dépendance d'esclave, il se formoit dans le même tems une conjuration. Le projet étoit de surprendre le Roi qui étoit alors à Amboise, de massacrer le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise, avec les principaux Ministres, de se rendre maître de la personne du Roi, & de le forcer à permettre la liberté de conscience dans tout le Royaume. Mais le complot fut découvert. On donna les ordres nécessaires, & quantité de conjurez furent, ou pendus à des arbres sur les lieux mêmes du rendez-vous auprès d'Amboise, ou noyez dans la rivière, ou exécutez publiquement dans la ville, entr'autres la Renaudie & Castelnau.

Fermeté  
du Prince  
de Condé.

Le Prince de Condé fut impliqué dans cette affaire, & le Roi le fit venir en sa présence. Le Prince parla avec une force & une franchise propres à convaincre de son innocence, & d'abord il requit qu'on lui fit son procès par les formes ordinaires de la justice, & que pour cet effet on assemblât le Parlement & tous les Chevaliers de l'Ordre. Dans ses réponses il fit paroître toute la fermeté & la tranquillité imaginables, il nia qu'il eût jamais formé aucun dessein ni contre la personne sacrée du Roi, ni contre le repos de l'Etat, & que si quelqu'un, excepté le Roi, les Princes ses frères, & les deux Reines mère & regnante, étoit assez osé d'affirmer qu'il avoit eu la plus légère correspondance avec la Renaudie & aucun des conjurez, il mentoit, & que dès cette heure il se dépouilloit de sa qualité de Prince du sang, pour se battre en combat particulier, & prouver au péril de sa propre vie

que

de ce téméraire en avoit réellement men- 1560.  
 , & n'étoit qu'un calomniateur. Il fit cet-

te protestation avec tant de feu & d'élo-  
 quence, que personne n'eut la hardiesse de  
 lui répondre. Ainsi il fut renvoyé absous,  
 & il se retira de la Cour, pendant que  
 l'Amiral & son frère Châtillon allèrent en  
 Normandie. Cependant les Guises, voyant  
 bien qu'il leur seroit impossible de se sou-  
 tenir sans obstacle dans la jouissance de l'au-  
 torité souveraine, tant qu'ils auroient des  
 ennemis de ce poids, trouverent dans la  
 suite le moyen de faire emprisonner très  
 étroitement le Prince de Condé, nombre  
 d'autres Seigneurs, & de mettre le Roi de  
 Navarre sous bonne & sure garde, sous  
 prétexte que depuis le procès on avoit  
 reçu des preuves indubitables de la part  
 qu'ils avoient eue à la conjuration d'Am-  
 boise.

Ces divisions à la Cour fortifioient con-  
 sidérablement le parti des Réformez, qui  
 fiers de leurs avantages ne craignirent pas de  
 réitérer les plus vives instances, pour obte-  
 nir le libre exercice de leur Religion. On n'o-  
 sa pas rejeter leurs requêtes, & l'on convo-  
 qua à Fontainebleau une assemblée des Con-  
 seillers d'Etat, Grands Officiers, & Cheva-  
 liers de l'Ordre, pour y traiter en présence  
 du Roi & des deux Reines de plusieurs af-  
 faires politiques, & principalement des in-  
 térêts de la Religion. L'Amiral de Coligni  
 au nom des Huguenots y sollicita la liberté  
 de conscience, & la permission de bâtir des  
 Temples. Les Guises s'y opposerent de la  
 manière la plus animée, sur-tout le Cardinal  
 de

Assem-  
 blée au su-  
 jet de la  
 Religion.

1560.

de Lorraine, qui avec plusieurs du Confe-  
fut d'avis qu'on prît la résolution d'assem-  
bler les Etats-Généraux, en la place d'un  
Concile national, & il dit pour appuyer son  
sentiment, qu'il n'étoit pas nécessaire d'avoit  
recours à un Concile général, parce que les  
dogmes avoient été déjà tant de fois décidés  
par l'autorité de l'Eglise, & que la Réforme,  
si l'on jugeoit qu'il en fût besoin, pouvoit se  
faire par la voye d'une assemblée de tous les  
Ordres du Royaume.

*Fin du Livre XV.*






LA VIE

DE

PHILIPPE II.

ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XVI.

---

A R G U M E N T

DU LIVRE SEIZIEME.

*Incident à Rome au sujet de l'Ambassadeur du  
Roi de Navarre. Parti que prend le Pape.  
Harangue de l'Ambassadeur de Navarre.  
Réponse du Pape. Propositions d'accommodement  
de la part du Roi d'Espagne. Inclination de  
Charlequint pour la guerre. Et de Philippe  
son fils pour la paix. Trait remarquable de  
la vie de ce dernier Monarque. Serment  
Tom. II.                    Q                    qu'il*

qu'il fait. La doctrine de Calvin répandue  
 dans la Calabre. Ordres de Philippe à ce su-  
 jet. Protestans dans la vallée d'Angrogne.  
 Suites de cette affaire. Les Espagnols sor-  
 tent des Pays-Bas. Mariage du Prince d'O-  
 range. Procédé de Philippe à l'égard des Ca-  
 rasses. Qui sont condamnés à la mort. Ré-  
 ponse du Pape aux Cardinaux qui sollicitoient  
 en leur faveur. Confession du Duc de Pal-  
 liano. Chefs d'accusation contre le Cardinal  
 Caraffe. Sa fermeté dans ses réponses. Sen-  
 timent de l'Ambassadeur de Venise. Sollici-  
 tations du Consistoire. Exécution du Duc de  
 Palliano. Et du Cardinal Caraffe. Senten-  
 ce contre le Cardinal de Naples. Conduit  
 intéressée du Pape. Prise & pillage des ga-  
 lères Chrétiennes. Autres brigandages de  
 Turcs. Grande prospérité de Soliman. Des-  
 seins du Roi Catholique. Ruse pour obtenir  
 la préséance. Refus de la Reine d'Angleter-  
 re de recevoir un Nonce. Philippe sollicite la  
 restitution des Etats du Duc de Savoie. Sui-  
 tes de cette affaire. Situation déplorable de  
 Royaumes de Naples & de Sicile. Trouble  
 en France au sujet de la Religion. Colloque  
 de Poissi. Propositions de Théodore de Beza  
 Conférence particulière du Cardinal de Lon-  
 raine avec ce Ministre. Ouverture de la  
 Conférence. Confession de foi des Réformés  
 Suite & fin de l'assemblée. Remontrances au  
 Roi Catholique au Pape. Conduite & ré-  
 ponse du Pontife. Démarche qu'il fait. Maxi-  
 me du Sénat de Venise. Suite des affaires de  
 France. Mouvements de Philippe. Libéralité  
 de ce Monarque à l'égard des neveux du Pa-  
 pe. Reconnoissance du Pape. Nouveaux trou-  
 ble

PARTIE I. LIVRE XVI. 363

bles en Italie. Surprise de Petigliano. Restitution de cette Place. Voyage du Prince de Florence en Espagne. Concile de Trente. Ambassadeur de Philippe à Trente. Du Duc de Florence. Des Suisses. Contestation entre les Ambassadeurs du Duc de Florence & des Suisses au sujet de la préséance. Embarras des Pères du Concile. Comment se termine cette querelle. Troubles de Religion en France. Leur véritable origine. Edit sur la Religion. Mouvements de l'Ambassadeur d'Espagne & du Noyce. Des Seigneurs Catholiques du Conseil. Et de Philippe à la réception de cette nouvelle. Lettre de ce Monarque au Pape. Et à d'autres Puissances. Le Roi de Navarre prend parti contre les Huguenots. Conduite de la Reine Régente. Les Huguenots se fortifient. Secours envoyé en France par le Pape. Et par le Roi d'Espagne. Lettre de ce Monarque à Bourdillon. Ses ordres à la Gouvernante des Pays-Bas. Sentimens des Auteurs sur la conduite de cette Princesse. Le Cardinal de Châtillon embrasse le Calvinisme. Le Comte de Luna dispute le pas aux Ambassadeurs de France. Accident arrivé au Prince Don Carlos. Perte de plusieurs galères & du Général Mendoza. Dispute de préséance entre les Princes de Florence & de Parme. Fondation de l'Université de Douai. Bible imprimée par ordre de Philippe.

1561.

U commencement de cette année il arriva à Rome un incident, qui pensa rompre la bonne intelligence de cette Cour avec celle d'Espagne. Vers la

Incident à Rome au sujet del'Ambassadeur du Roi de Navarre.

Q 2

fin

1561.

fin de l'année précédente le Duc de Vendôme Roi de Navarre avoit envoyé au Pape un Ambassadeur d'obédience: aussitôt il fut mis en question si le Pontife devoit recevoir ce Ministre sur le pié de ceux des Têtes Couronnées; l'Ambassadeur d'Espagne s'y opposa avec toute la chaleur possible, prétendant qu'on ne pouvoit le reconnoître en cette qualité sans faire un préjudice notable à Sa Majesté Catholique, que l'autorité d'un Souverain Pontife avoit mis en possession du titre de Roi de Navarre, & qui étoit réellement maître des deux tiers de ce Royaume.

Parti que  
prend le  
Pape.

Cette opposition embarrassa extrêmement le Pape, qui fut quelques jours fort irrésolu sur le parti qu'il devoit prendre, & qui tint à ce sujet plusieurs Consistoires. Enfin, après avoir murement considéré l'état de la Religion en France, il jugea qu'il étoit d'une trop dangereuse conséquence d'aliéner l'esprit du Prince François, & sur ce motif il se détermina à admettre son Ambassadeur sous le titre qu'il avoit pris, & à lui donner audience en cette qualité dans la salle destinée à recevoir les Ministres des Têtes Couronnées, toutefois avec cette restriction, que ce seroit sans préjudice des droits & prétentions au contraire de Sa Majesté Catholique. Sur le champ il écrivit à Philippe les raisons qu'il avoit eues de tenir une pareille conduite; mais le Comte de Tende ne se contenta pas d'envoyer au Roi son maître un détail de ce qui s'étoit passé, il sortit de Rome le jour même que l'Ambassadeur fit son entrée solennelle, & il donna ordre à un Notaire pu-

bli



lic de faire & de signifier par écrit toutes  
 es protestations & déclarations convena- 1561.  
 bles, que cet événement ne pourroit ja-  
 mais préjudicier en aucune manière à la  
 possession légitime de Sa Majesté Catholi-  
 que.

Pierre d'Albret étoit l'Ambassadeur du Roi  
 de Navarre son parent ; mais le célèbre  
 Marc-Antoine Muret, François de naissan-  
 ce, & qui depuis plusieurs années remplif-  
 soit une chaire de Professeur dans l'Univer-  
 sité de Rome, eut le soin de faire & de  
 prononcer la harangue usitée en pareille cé-  
 rémonie. Ce fameux orateur y rappella avec  
 toute la force & l'éloquence dont il étoit ca-  
 pable, l'illustre extraction du Roi de Navar-  
 re, descendu en droite ligne de Louis IX.  
 Roi de France, que l'Eglise révere pour la  
 sainteté de sa vie. Ensuite il fit mention de  
 quelques-uns des plus renommez prédéces-  
 seurs du Roi de Navarre, & entr'autres faits  
 remarquables de ces héros, il releva l'action  
 immortelle d'un Sanche, qui délivra la Cas-  
 tille de la tyrannie de trente Rois barbares.  
 Les circonstances de ce prodige de valeur ne  
 furent pas oubliées ; la défaite d'une Armée  
 presque innombrable par une poignée de  
 troupes ; la mort de Smeralde Généralissime  
 des Infideles, tué dans le combat de la pro-  
 pre main de Sanche ; le généreux desinté-  
 ressement de ce Monarque, dans le refus  
 qu'il fit de s'approprier aucune des richesses  
 immenses dont le camp des Mores se trouva  
 rempli, satisfait, comme ce glorieux vain-  
 queur le dit lui-même, des seules dépouil-  
 les de Smeralde, & de l'honneur d'avoir lavé

Harangue  
 de l'Ambassadeur  
 de Navarre.

365  
 1561

1561.

dans le sang de ce redoutable ennemi les  
 maux qu'il avoit faits aux Chrétiens. Enfin  
 ce détail finit par l'usage pieux que ce Roi  
 triomphant fit des trésors infinis des vaincus,  
 dont une partie fut par ses ordres destinée à  
 enrichir les Eglises, & l'autre à récompenser  
 les services de ses braves soldats. Après les  
 complimens ordinaires, l'Ambassadeur se  
 plaignit de l'injuste usurpation des Rois d'Es-  
 pagne & de France, qui retenoient le Ro-  
 yaume de Navarre sur la Maison de Bour-  
 bon, à laquelle il appartenoit par toutes les  
 loix de la nature & du droit commun. D'où  
 il supplia très humblement Sa Sainteté de  
 vouloir prendre en main la justice de la cau-  
 se du Prince qu'il représentoit, & d'emplo-  
 yer en sa faveur son crédit & ses bons offi-  
 ces, pour lui procurer la restitution de son  
 patrimoine. La réponse de Pie fut, qu'il  
 feroit tous ses efforts pour faire donner au  
 Roi de Navarre la satisfaction qu'il de-  
 mandoit; & après les plus belles promes-  
 ses, & les assurances les plus étendues de  
 sa bonne volonté, il congédia l'Ambassa-  
 deur.

Réponse  
 du Pape.

Quoique le Comte de Tende eût envoyé  
 au Roi son maître une relation fort exagérée  
 de ce qui s'étoit passé à Rome, à l'occasion  
 de l'audience de l'Ambassadeur du Roi de  
 Navarre, Philippe, qui se conduisoit tou-  
 jours par les conseils de la prudence, ne ju-  
 gea pas à propos de se plaindre du procédé  
 du Pape, encore moins de relever avec ai-  
 greur le tort qu'il prétendoit avoir été fait à  
 sa Couronne dans cette rencontre. Les affai-  
 res de France lui prescrivirent cette politique:

dans

PARTIE I. LIVRE XVI. 367

1561

dans les conjonctures où ce Royaume se  
 trouvoit depuis la mort de François II., il  
 ne crut pas convenable de s'attirer la haine  
 de la Maison de Bourbon qui étoit alors mai-  
 treſſe du gouvernement avec un pouvoir auſſi  
 abſolu, que les Guifes l'avoient eu ſous le  
 dernier regne. Par cette raiſon il donna or-  
 dre au Sieur de Chantonai, frère du Cardi-  
 nal Granvelle, ſon Ambaſſadeur Ordinaire à  
 Paris, de propoſer un accommodement au  
 ſujet des prétentions du Roi Antoine ſur le  
 Royaume de Navarre. La propoſition fut  
 que Sa Majeſté Catholique promettoit de  
 donner l'Île de Sardaigne au Roi Antoine,  
 en échange des droits qu'il avoit, comme je  
 l'ai dit, ſur la Navarre du chef de ſa fem-  
 me. C'étoit ſans doute un avantage pour le  
 Prince François, qui par là acquéroit un  
 Royaume beaucoup plus étendu & infiniment  
 plus fertile. Mais d'un autre côté  
 Philippe, en ſacrifiant la Sardaigne qui lui  
 étoit moins néceſſaire que la Navarre, ſ'af-  
 ſuroit la jouiſſance paſſible d'une Province  
 que toutes les raiſons d'Etat l'obligeoient de  
 garder, enclavée comme elle étoit par ſa ſitua-  
 tion dans les domaines de la Monarchie d'Eſ-  
 pagne, dont il devenoit d'une conſéquence  
 dangereuſe de la démembler. Cette négocia-  
 tion ſe continua enſuite par l'entremiſe de  
 Monsieur de Ste. Croix, Nonce du Pape,  
 qui de la Cour d'Eſpagne étoit paſſé à celle  
 du Roi Très-Chrétien: mais elle n'eut au-  
 cun effet par l'indolence d'Antoine, qui,  
 malgré les ſollicitations animées de la Reine  
 ſon épouſe, négligea de ſuivre cette affaire  
 avec toute la vigueur que ſes intérêts,

Propoſi-  
 tions d'ac-  
 commo-  
 dement  
 de la part  
 du Roi  
 d'Eſpagne.

Q 4

ceux

## 368 VIE DE PHILIPPE II.

1561. ceux de sa femme & de sa famille sembloient  
exiger; ainsi il mourut, avant qu'on eût  
pu mettre le Traité en état de se con-  
clure.

Dans tout le cours de la vie de Philippe,  
on peut remarquer que ce grand Monarque  
fit toujours paroître une inclination domi-  
nante pour la paix, jusqu'à fermer souvent  
les yeux sur bien des choses, qui suivant la  
politique ordinaire auroient mis tout autre  
Prince dans la nécessité de prendre les ar-  
mes. En cela bien différent de l'Empereur  
Charlequint son père, dont toutes les vues,  
toutes les démarches n'eurent jamais d'autre  
but, que de s'immortaliser par des actions  
qui pussent le mettre au dessus des héros des  
siècles passez, & ne laisser point de bornes  
à sa puissance. Pour remplir ces objets, il  
ne vit point de moyen plus sûr que celui de la  
guerre, & dès sa plus tendre jeunesse il dé-  
vora toutes les connoissances qui conduisent  
à se perfectionner dans l'art militaire. Ain-  
si, comme il étoit rompu dans les pénibles  
exercices du champ de Mars, il n'est pas  
étonnant que dans la force de l'âge il ait sui-  
vi avec tant d'ardeur jusqu'à la fin de sa vie  
le plan qu'il s'étoit fait d'effacer la gloire de  
tous les Empereurs par ses exploits, & de  
faire connoître qu'aucun d'eux ne l'avoit éga-  
lé dans la science qui forme les guerriers & les  
conquérans.

Inclina-  
tion de  
Charle-  
quint pour  
la guerre.

Et de Phi-  
lippe son  
fils pour  
la paix.

Philippe au contraire, ennemi par tempé-  
rément du tumulte & de la fatigue des ar-  
mes, ne respiroit que le repos & la paix.  
Il se forma de bonne heure un système bien  
opposé à celui de son père, mais qu'il crut  
de-

PARTIE I. LIVRE XVI. 369

1551.

devoir le conduire à un degré de gloire & plus solide & plus capable d'obscurcir la réputation des Souverains tant célèbres dans les histoires. Cet objet fut celui d'éloigner toutes les occasions de guerre, de procurer à ses Etats tous les avantages qu'amène une profonde tranquillité; ce fut là l'unique point de vue de sa politique, ce fut la règle fixe de toute sa conduite dans le cours d'un long règne. Il s'en expliqua ouvertement, lorsque le Duc de Savoye & le Duc d'Albe le presserent de pousser aussi loin qu'il le pourroit la supériorité que ses victoires lui donnoient sur la France & sur Paul IV., & d'écarter de son esprit toute idée de paix. „L'Empereur mon père, *répondit-il*, n'avoit d'autre ambition que de tenir sa gloire & sa fortune du sort des batailles; & moi je prétens éterniser la mienne par la paix. En effet il n'eut toute sa vie rien plus à cœur que d'assurer ce bien à ses peuples. Ce n'est pas toutefois qu'il sacrifiat totalement l'honneur & les intérêts de sa Couronne; mais ayant que d'en venir à une rupture ouverte, il mettoit en usage tous les expédiens imaginables pour l'éviter, & si ses démarches devenoient inutiles, jamais en pareil cas on ne le vit balancer à soutenir ses droits par les armes, la guerre lui paroissoit alors un remède inévitable, il l'entreprenoit, la pousoit avec vigueur, dans l'espérance d'en tirer les moyens d'affermir la tranquillité publique.

Mais voici une singularité bien digne de remarque dans la vie de ce Souverain. C'est que plus il fit paroître d'éloignement à

Trait remarquable de la vie de ce dernier

Q 5

éten-

1561.

Monar-  
que.

étendre ses domaines par la voye des conquêtes; plus la fortune parut prendre plaisir à lui présenter les occasions d'ajouter sans risque des Royaumes aux vastes Etats qu'il possédoit; & par une faveur qui a peu d'exemples, elle ne lui offroit pas seulement des acquisitions aisées à faire, elles étoient d'une nature à s'y maintenir sans craindre les incidens inévitables dans les révolutions. Mais la guerre terminée, Philippe revenoit à sa maxime favorite de procurer à ses Sujets les douceurs d'une paix inaltérable, & ce soin fixoit alors toute son attention.

Serment  
qu'il fait.

Adriani écrit que ce Monarque, après son retour en Espagne, se trouvant un jour dans la Cathédrale de Valladolid, lorsque la persécution contre les Protestans étoit le plus animée, prit un Crucifix devant le maître autel, & à genoux aux piez du Prêtre il protesta qu'il n'avoit d'autre dessein que de conserver la paix à ses peuples, & de faire usage de son autorité & de ses forces à couper toutes les racines de l'hérésie. Ce recit s'accorde parfaitement avec ce que rapporte Campana, savoir, que toute son attention fut de mettre ses Etats à couvert de la furieuse tempête, dont il voyoit l'Europe menacée du côté du Septentrion, & de dissiper le terrible ouragan qui menaçoit de submerger le vaisseau de la Ste. Eglise Romaine.

Il ne put pas remplir ce grand dessein: la divine Providence, qui par ses decrets éternels confond toute la prudence humaine dans le succès des événemens de ce bas monde.

PARTIE I. LIVRE XVI 371

1561.

de, qu'elle dispose autrement que les hommes, lui fournit à la vérité un vaste sujet d'exercer son zèle rigoureux contre les Protestans, mais sans lui permettre de les détruire comme il l'avoit résolu. Car à mesure que dans un endroit il faisoit les plus grands efforts pour exterminer ces ennemis de sa Religion, il apprenoit avec la plus vive douleur qu'ils multiplioient dans d'autres contrées, non seulement des Etats voisins, mais même des pays de son obéissance. Pendant qu'en Espagne il consacroit ses soins & son autorité à éteindre cette doctrine, elle se répandoit dans les Pays-Bas, & ce qui le mortifioit davantage, elle pénétoit dans les Provinces de son Royaume. Quelques cantons de la Calabre Ulérieure au pié de l'Apennin, & où se trouvoient plusieurs forteresses, telles que la Guardia, St. Sixte, & Castelluccio, appartenantes au Marquis de Foscaldo, persuadés de la vérité des dogmes que Calvin enseignoit, écrivirent à Genève, pour prier ce Réformateur de leur envoyer des Ministres, par lesquels ils pussent recevoir toutes les instructions nécessaires. Les Magistrats de Genève firent partir trois Ministres accompagnez de quelques jeunes Théologiens, qui ne furent pas plutôt arrivez, que presque tout ce pays embrassa leur croyance.

La doctrine de Calvin répandue dans la Calabre.

Cette nouvelle mit le Roi Catholique hors de lui-même, sur-tout parce qu'elle lui fut annoncée par le Nonce du Pape, avant qu'aucun de ses Officiers au Royaume de Naples en eût donné avis à la Cour. Sur les instances que le Ministre de Sa Sainteté lui

Q 6

fit

1561.

Ordres de  
Philippe à  
ce sujet.

fit d'apporter un prompt remède à ce mal naissant, il expédia en diligence une dépêche au Duc d'Alcala Viceroy de Naples, par laquelle, après de vives reprimandes sur sa négligence; il lui ordonnoit de ne pas perdre un instant, de se mettre en état à lettre vue de poursuivre les hérétiques dans toute la rigueur, & de se transporter lui-même sur les lieux, pour peu qu'il vît que sa présence y fût nécessaire. Le Viceroy n'avoit pas attendu de pareils ordres pour agir, il avoit déjà envoyé Don Sauveur Spinello à la tête d'un bon Corps de troupes, avec un plein pouvoir de se servir de ses forces & de l'autorité royale comme il le jugeroit à propos. A son entrée dans la Province, le Général Espagnol n'eut point de peine à réduire plusieurs lieux, & à y abolir les nouvelles opinions: mais, si l'on veut en croire Costo, il lui fut impossible de faire rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique les habitans de la Guardia & de St. Sixte, qui furent tous passez au fil de l'épée, à la réserve d'une soixantaine des principaux, qu'on fit exécuter publiquement, & condamnez en partie au feu, en partie à être pendus.

Protestans  
dans la  
vallée  
d'Angro-  
gne.

Vers le même tems on découvrit dans la vallée d'Angrogne une nombreuse société de Protestans. Legieri écrit que l'hérésie fut alors reçue pour la première fois dans ce canton, où il assure que depuis l'établissement de l'Eglise la Religion Chrétienne s'étoit soutenue dans toute sa pureté. Le nombre des Réformez y devint tout d'un coup d'autant plus considérable, qu'on y vit aborder de

tou-



toutes parts quantité de François, qui cher-  
choient un asile contre la persécution qu'ils  
souffroient dans leur patrie. Le Duc Ema-  
nuel-Philibert envoya contre ces peuples le  
Sieur de la Trinité avec un gros détachement  
de ses meilleures troupes, mais il trouva les  
Réformez sous les armes, & résolu de se  
défendre. Ils ne le firent que trop bien, &  
surent profiter de l'avantage que leur don-  
noient la difficulté de pénétrer dans leurs  
montagnes. Comme ils en connoissoient  
tous les passages, ils ne manquèrent pas d'en-  
fermer les Savoyards, de manière qu'ils y  
périsent presque tous, ou de faim, ou par  
le fer des ennemis. Aussitôt que Philippe  
eut reçu cette nouvelle, il envoya ordre au  
Gouverneur de Milan de donner au Duc de  
Savoie des secours d'hommes & d'argent, &  
il écrivit à ce Duc pour l'exhorter à n'épargner  
contre les hérétiques ni le bois ni les cordes,  
& sa lettre finissoit par ces mots, *Tous au gi-  
bet, tous au gibet.*

Suites de  
cette  
affaire.

1561  
1561  
1561

En Flandres on étoit dans une joye ex-  
traordinaire du départ des Espagnols, qui dans  
les premiers jours de Février s'embarquerent  
enfin dans divers ports de Zélande & de  
Hollande. Philippe avoit mandé à la Gou-  
vernante d'enjoindre aux Commandans de  
ne pas permettre à leurs soldats de dé-  
barquer en un seul Corps d'Armée, mais  
de les distribuer par compagnies, pour en-  
voyer les unes à Naples, les autres en Si-  
cile.

Les Espa-  
gnols sor-  
tent des  
Pays Bas.

Pendant que les Flamans faisoient éclater  
leur satisfaction de se voir délivrez des trou-  
pes étrangères, la Cour de Brusselles avoit

1561. en son particulier des sujets de réjouissance, qui paroissent faire diversion au chagrin d'avoir été contrainte de renvoyer les Espagnols. Ces sujets de plaisir furent la promotion de Granvelle au Cardinalat, & la solennité des noces du Prince d'Orange avec Anne fille de Maurice Duc de Saxe. Philippe s'opposa d'abord à ce mariage, sur le prétexte que la Princesse étoit née & élevée dans la Religion Luthérienne; & il donna même à la Gouvernante des ordres très précis de rompre cette alliance, après en avoir écrit au Prince, non seulement pour le porter par des exhortations douces à abandonner ce dessein, mais aussi pour lui faire connoître par de vives plaintes la peine que lui faisoit l'article de la Religion. Le Prince répondit de la manière la plus respectueuse, qu'il avoit prévenu les desirs de Sa Majesté sur ce point, par la déclaration formelle qu'il avoit faite à l'Electeur Auguste tuteur d'Anne, qu'il n'épouserait la Princesse qu'à condition qu'elle se ferait Catholique. Sur cette assurance Philippe & la Régente donnèrent leur consentement, & même Marguerite envoya Florent de Montmorenci Baron de Montigni complimenter en son nom la future épouse, & lui remettre de sa part un collier d'or enrichi de perles & de pierres précieuses. Le Prince, à son retour de Leipsic où il étoit allé pour consommer son mariage, renouvela ses promesses; mais dans la suite il tint mal sa parole. Il est bien vrai que treize ans après il renvoya en Saxe la femme qu'il avoit con-

Mariage  
du Prince  
d'Orange.

Char-

Charlotte de Bourbon fille du Duc de Montpensier.

Procédé  
de Philippe à l'é-  
gard des  
Caraffes.

Avant qu'on entamât les procédures contre les Caraffes, le Cardinal Charles avoit envoyé en Espagne le Comte Olivier Sessa de Vicence, Gentilhomme de sa chambre, pour obtenir de Sa Majesté Catholique l'entière exécution des promesses qu'elle lui avoit faites par des articles particuliers du dernier traité de paix. Philippe retint longtems l'Envoyé à sa Cour sans lui donner aucune parole positive, mais l'entretenant toujours d'espérance, dans la vue de laisser au Pape tout le tems de faire les poursuites du procès. Par cette conduite, le Roi comptoit par ses promesses satisfaire une infinité de Grands du Royaume de Naples & plusieurs Cardinaux, qui le sollicitoient vivement en faveur de la Maison des Caraffes, sur-tout de la personne du Cardinal; & par ses délais, il vouloit remplir sa vengeance. Enfin quand il fut le Pape fermement résolu de porter les choses à la dernière rigueur, il congédia le Comte de Sessa, qui partit le 3. de Janvier de cette année, avec des lettres pour le Pape remplies de témoignages d'amitié pour le Cardinal. Ce fut un leurre qu'il donna, pour se dégager en apparence aux yeux du public des promesses solennelles qu'il avoit faites au Cardinal, & par là se mettre à couvert du reproche de perfidie & de mauvaise foi, en même tems qu'il croyoit encore faire paroître sa condescendance aux pressantes sollicitations de tant d'intercesseurs de la première noblesse, & des principaux membres du Sacré Collège. Mais il étoit trop bien

1561.

bien instruit de ce qui se passoit, & il n'accorda la satisfaction qu'on lui demandoit, que lorsqu'il fut assuré que le Comte à son retour à Rome ne trouveroit en vie ni le Cardinal ni aucun des Caraffes. C'est ce qui arriva en effet, ainsi ses graces & sa générosité n'eurent point de suite selon ses desirs, n'ayant fait cette démarche qu'autant qu'il la jugeoit entièrement inutile.

Qui font  
condam-  
nez à la  
mort.

Réponse  
du Pape  
aux Car-  
dinaux  
qui solli-  
citoient  
en leur  
faveur.

Le procès des Caraffes fut donc poursuivi avec toute l'animosité imaginable: les Juges conduits par une impitoyable sévérité ne leur firent grace sur aucun des griefs contenus dans les informations, & , comme le Pape persistoit à vouloir qu'on suivît dans la dernière rigueur les loix ordinaires de la justice, ils furent condamnez à la mort. En vain le Consistoire, ou du moins la plus grande partie des Cardinaux, représenta à l'implacable Pontife combien sa réputation propre, & l'honneur du Siège Apostolique, se trouvoient intéressés à faire jouir ces illustres criminels du bénéfice de l'amnistie générale, que Sa Sainteté avoit accordée au commencement de son Pontificat, sous le sceau des sermens les plus solennels & dans toutes les formes usitées en pareilles rencontres. On eut beau lui faire voir les tristes conséquences d'une infidélité aussi criante & aussi publique, le scandale qui en résulteroit parmi les Chrétiens, le mépris & l'horreur des Infidèles, la confiance aux engagements les plus authentiques des Souverains Pontifes perdue pour toujours. Pie ne voulut écouter aucun de ces motifs de bienséance & de droiture, & il répondit constamment „ que  
„ les

PARTIE I. LIVRE XVI. 377

1561.

les pardons accordez par les Princes à des scélérats reconnus tels, ne doivent jamais être regardez que comme des palliatifs que la nécessité des affaires contraint d'appliquer aux maux pressans de l'État; mais que ces graces ne peuvent plus avoir d'effet, aussitôt que la justice fait entendre sa voix, & demande vengeance contre les coupables".

Pour rapporter avec ordre toutes les circonstances de cette fameuse procédure, le Duc de Palliano subit le premier l'interrogatoire. D'abord il nia tous les chefs d'accusation, même en présence des témoins qui lui furent confrontez. Sur cela les Juges ordonnerent qu'on le mît à la torture; mais, comme il arrive ordinairement aux personnes nourries dans l'abondance & la volupté, à peine se vit-il attacher les mains à la redoutable corde, à peine l'eut-on dépouillé nud jusqu'à la ceinture, qu'épouvanté par ce douloureux appareil, il ne voulut pas soutenir le supplice, & demanda d'être délié. Aussitôt il écrivit un grand mémoire pour être présenté au Pape, & entre un grand nombre de crimes qu'il avouoit, il se reconnoissoit coupable du meurtre de sa femme & de son parent Marcel Capice, qu'il confessoit avoir poignardé de sa propre main, uniquement dans la vue de donner une preuve plus évidente de son commerce criminel avec la Princesse, quoiqu'il fût assuré de l'innocence de ces deux malheureuses victimes de sa fureur. Il ajoutoit à ce détail le motif de sa barbarie, qui n'étoit autre que de se mettre en pleine liberté d'é-

*Handwritten notes:*  
 2580  
 2581  
 2582  
 2583  
 2584

Confession du Duc de Palliano.

1561. d'épouser une autre femme plus belle que la sienne. Les plus graves des faits contenus dans cette confession étoient d'avoir falsifié les lettres de Paul IV. son oncle, & d'avoir aigri l'esprit de ce Pontife contre les Colonnes par les plus noires calomnies. Mais il rejettoit tous ces excès sur le Cardinal son frère, qu'il accusoit d'en être l'auteur, & de l'avoir rendu son complice par ses sollicitations. Tel est le desordre d'une conscience criminelle, de vouloir se disculper aux dépens même de ses plus proches.

Chefs  
d'accusa-  
tion con-  
tre le Car-  
dinal Ca-  
raffe.

A l'égard du Cardinal, outre les violences rapportées ci-dessus, il se trouvoit chargé d'un nombre considérable d'autres crimes, dans lesquels à la vérité le Duc étoit impliqué. Entre autres, on lui imputoit d'avoir par ses artifices engagé son oncle à faire la guerre au Roi Catholique; d'avoir sollicité les François à rompre la trêve, au lieu de les entretenir dans un esprit de paix, en conformité des ordres qu'il avoit reçus de son oncle; d'avoir fait presser les Turcs de mettre en mer leur Flotte contre les Chrétiens; d'avoir conclu une confédération avec le Marquis de Brandebourg Chef des Protestans; d'avoir détourné à son profit les deniers de la Chambre Apostolique, & les sommes que le Roi de France fournissoit pour la solde des troupes; d'avoir fait un traité secret pour la restitution de Palliano, à l'insu de son oncle; d'avoir fait mourir Nani & Spina sur des crimes faux & supposés, dont il est fait mention dans le livre précédent. Enfin les informa-

tion

ions portoient nombre d'affassinats, commis  
 e sa propre main, ou par ses ordres, avant  
 & après sa réception dans le Sacré Col-  
 lège.

On lui fit subir plusieurs interrogatoires,  
 qu'il soutint sans jamais varier dans ses ré-  
 sponfes; il nia constamment tous les articles  
 de son procès, & il ne fut pas possible de Sa fer-  
 meté dans  
 ses répon-  
 ses.  
 tirer le plus léger aveu, quelque ruse, quel-  
 que subtilité que les Juges imaginassent pour  
 lui faire prendre le change, & le mettre  
 dans la nécessité de se reconnoitre coupable.  
 Malgré cette opiniâtreté, qui ne pouvoit pas  
 détruire la certitude des preuves qu'on avoit,  
 on ne jugea pas à propos de l'appliquer à  
 la question, par deux raisons que le Cardinal  
 Pallavicini alléqua. La première fut, qu'à  
 voir la fermeté du criminel, on devoit s'at-  
 tendre qu'il auroit le courage de souffrir les  
 tourmens de la torture, & que cette forma-  
 lité une fois remplie, le défaut de confes-  
 sion de la part de l'accusé le mettoit à cou-  
 vert de tout châtiment, & obligeoit de l'ab-  
 soudre & de le rétablir dans son premier  
 état. La seconde raison, que plusieurs Car-  
 dinaux appuyèrent, étoit qu'il ne convenoit  
 pas à la dignité de leur Ordre de permettre  
 qu'on fit un pareil traitement à l'un de  
 leurs confrères.

Souvent le Pape s'entretenoit de cette af-  
 faire avec l'Ambassadeur de Venise, qui ne  
 manquoit pas de communiquer au Sénat le  
 détail de ces conversations: & les Secrétaires  
 d'Etat recueillirent un si grand nombre de  
 lettres de ce Ministre sur cet événement seul,  
 qu'il

1561. qu'il y avoit de quoi faire un bon volume.

Senti-  
ment de  
l'Ambas-  
sadeur de  
Venise.

1561.  
1561.  
1561.

Sollicita-  
tions du  
Confis-  
toire.

A la fin d'une de ces dépêches on lisoit ces mots, qu'en général le public croyoit le Cardinal coupable de la plus grande partie des crimes énoncés dans son procès, mais que les preuves n'étoient pas suffisantes pour le condamner, & que les Juges criminels avoient engagé trop loin le Pape, pour n'avoir pas assez approfondi la juste valeur des dépositions, sur lesquelles devoit rouler la rigueur du jugement. On prétend même que l'Ambassadeur représenta librement au Pontife ces mêmes raisons; mais Pie, sourd à toutes les remontrances qu'on pouvoit lui faire en faveur des prisonniers, sembloit n'avoir pas assez d'oreilles pour écouter & recevoir les mémoires qui les chargeoient.

Les procédures menèrent jusqu'au 13. de Mars de cette année, que le Pape tint un Confistoire secret, où il fit le rapport de toutes les pièces contenues au procès, ce qui dura huit heures entières, en sorte que l'assemblée ne se termina que bien avant dans la nuit. On ne manqua pas d'entreprendre de justifier les Caraffes sur plusieurs points, entr'autres au sujet de la Ligue avec la France dont on leur faisoit un crime capital; le Cardinal de Ferrare, parfaitement instruit de toutes les circonstances de cette intrigue rapporta des faits qui certifioient l'innocence des accusez. Tour à tour chacun des Cardinaux présens intercèda pour son collègue de la manière la plus vive & la plus soumise, les prières, les instances, les raisons, rien ne put fléchir l'implacable Pontife. Il rendit

L'op

enfir



Enfin son jugement, qu'il avoit mis par écrit 1561.  
pour en retarder la publication, & il remit

lui-même le fatal papier scellé d'un double  
cachet, avec rigoureuse défense de ne l'ou-  
vrir que le lendemain. Ce qui fut exécuté,  
& l'on lut la teneur de la sentence, qui por-  
toit condamnation de mort pour les faits  
contenus & prouvez au procès, particulière-  
ment pour crimes de leze-majesté & de fe-  
lonie.

La nuit suivante le Duc de Palliano fut  
conduit du Château aux prisons de la Tour  
neuve, où il reçut la nouvelle de l'arrêt qui  
le condamnoit à la mort, avec le Comte d'  
Aliffe son cousin & Léonard de Cardine,  
meurtriers de sa femme. Le Duc rendit sa  
mort mémorable, par la constance avec la-  
quelle il entendit prononcer sa condamna-  
tion, par la tranquillité & la joye qu'il fit pa-  
roître de la justice du jugement, par les sen-  
timens de piété, de repentir, de Religion, qu'il  
soutint jusqu'au dernier instant de sa vie. La  
grace qu'il demanda fut qu'on lui permît d'é-  
crire à son fils; il l'obtint, & sa lettre étoit  
si chrétienne, si pieuse, & si touchante par  
la tendresse qu'il marquoit à sa famille, qu'on  
l'a jugé digne d'être imprimée dans le re-  
cueil des lettres des plus illustres écrivains de  
son siècle. Après qu'il eut fini, il prit en  
main un Crucifix, & se transporta auprès de  
ses deux compagnons de crime & de suppli-  
ce, il les consola avec autant d'ardeur, de  
force, & de fermeté, que s'il n'avoit pas été  
lui-même le criminel prêt à être exécuté,  
ou plutôt s'il n'avoit dû faire autre chose que  
de remplir l'office de consolateur.

Exécution  
du Duc de  
Palliano.

on

1561.

on lui trancha la tête, & de la même hache on la coupa au Comte d'Aliffe & à Cardine, & leurs corps furent exposez sur le pont St. Ange à la lueur de quantité de torches qu'on avoit mises à l'entour. Celui du Duc étoit sur un brancard couvert d'un tapis de velours noir, garni de quelques ornemens au milieu, & aux quatre coins des Armes de sa Maison tant du côté de son père que de celui de sa mère, peintes de couleurs lugubres: les autres étoient à terre sur de mauvais tapis sans aucune marque de distinction. Presque toute la ville accourut à ce triste spectacle avec d'autant plus de curiosité, que malgré la vivacité des procédures, personne ne s'étoit attendu à une semblable catastrophe.

Et du  
Cardinal  
Caraffe.

La même nuit le Cardinal fut étranglé dans le Château. Il s'en fallut beaucoup qu'il marquât la même grandeur d'âme que son frère: on ne lui eut pas plutôt annoncé qu'il n'avoit plus que quelques momens à vivre, qu'il s'abandonna à tout son desespoir. „ Quoi, „ s'écria-t-il transporté de fureur & de rage, „ quoi, il faut que je meure! Quoi donc, je „ suis condamné à perdre la vie! O fourbe „ & impie Pontife! O traître & perfide Roi „ Philippe! Est-ce là le sort que me prépa- „ roient les sermens de l'un & de l'autre? „ Il auroit sans doute continué ses invectives, si son Confesseur ne lui eût pas fait une reprimande de son emportement: alors il se tut, & depuis il ne laissa échapper aucune plainte; au contraire il dit qu'il pardonnoit de bon cœur au Gouverneur de Rome & au Surintendant des finances, que pendant

PARTIE I. LIVRE XVI. 383

1561.

Le cours de son procès il avoit regardé  
 comme ses plus mortels ennemis. Ensuite  
 il se mit en disposition de se confesser, ce  
 qu'il fit avec toutes les marques d'une sin-  
 cère repentance de ses fautes, & secondé  
 de son Confesseur il récita suivant l'usage  
 de l'Eglise Romaine l'Office de la Vierge.  
 Tout cela se passa dans son lit, après quoi  
 on le fit lever, & il demanda la chape &  
 le chapeau de Cardinal, mais on lui répon-  
 dit qu'il y avoit ordre de les lui refuser,  
 peut-être parce que la sentence l'avoit aussi  
 dégradé. Enfin on le fit asseoir sur une  
 chaise où l'on avoit accommodé le fatal la-  
 cet, qui fut rompu pour l'étrangler avec une  
 serviette; les exécuteurs qui lui rendirent  
 sans réflexion ce dernier service, en furent  
 vigieusement censurés par le Gouverneur. Son  
 cadavre fut porté dans l'Eglise voisine de la  
 Transpontine, & exposé à la vue du public  
 sur une civière, entourée de douze torches  
 allumées, mais sans le chapeau & les autres  
 marques de la dignité de Cardinal. Specta-  
 cle qui pendant quelques heures dut être  
 un objet de surprise & de compassion à tou-  
 te la ville, qui un peu auparavant avoit vu  
 ce Prélat dans la plus éclatante fortune y  
 commander avec une autorité absolue.

A l'égard du Cardinal de Naples, il n'y  
 eut d'autre peine prononcée contre lui par  
 la même sentence, que celle de payer une  
 amende de cent mille écus, & il fut mis  
 hors de prison le lendemain de la mort de  
 ses oncles. Le sujet de cette condamnation  
 fut qu'il étoit accusé d'avoir soustrait quel-  
 ques meubles précieux de la chambre de  
 Paul

Sentence  
 contre le  
 Cardinal  
 de Naples.

1561.

Paul IV. lorsque ce Pontife touchoit au dernier moment de sa vie; (bon Dieu! que de Neveux mériteroient un pareil traitement pour semblable cause!) & de plus d'avoir fait signer à son profit quelques Brefs par le Secrétaire d'Etat sans la participation du Pape moribond. Il tâcha de se justifier, & Marc-Antoine Borghese Avocat très célèbre entreprit sa défense. Ce Borghese fut le père du Pape Paul VI. qui prit ce nom en reconnoissance des obligations que sa famille avoit à Paul IV. sous le Pontificat duquel elle s'étoit transplantée de Florence à Rome, où ce Pontife lui avoit procuré de grands établissemens, qui la portèrent dans la suite à la grandeur souveraine. Le Cardinal de Naples eut encore la satisfaction de voir tout le Sacré Collège s'intéresser en sa faveur: les Cardinaux furent choquez du jugement, & comme ils étoient convaincus de son innocence, ils offrirent volontairement de payer la somme. Ce ne fut pas le seul effet de la haute réputation de probité qu'il s'étoit acquise, & de l'estime générale que sa conduite sous le règne de son oncle lui avoit assurée: le peuple le plaignit hautement, & marqua son indignation de le voir envelopé dans la disgrâce de sa Maison. Tant de glorieux témoignages de l'injustice qu'on lui avoit faite déterminèrent le Pape à le décharger entièrement; mais cette grace ne le garentit pas de la mélancolie noire que lui donna le desastre de sa famille, il en prit un chagrin si vif, qu'il ne put longtems y sur-

Conduite  
intéressée  
du Pape.

vivre. Pie fit bientôt connoître les véritables motifs

rifs de son animosité contre les Caraffes. A peine se fut-il défait de ces victimes de son ambition, qu'il sollicita avec toute l'ardeur imaginable le Roi Catholique d'accorder à ses parens les pensions qu'il donnoit aux neveux de son prédécesseur. Mais, quelque raison que Philippe pût avoir de les lui refuser, sous quelque prétexte que ce fût, le Pontife ne put rien obtenir. Ce n'est pas que ce Monarque n'eût beaucoup de considération pour lui & pour toute sa famille; dans d'autres rencontres où il s'agissoit de l'agrandissement des Borromées, il marqua l'estime qu'il en faisoit, tant parce qu'ils étoient nez ses Sujets, qu'en mémoire des services que leurs ancêtres avoient rendus à la Couronne d'Espagne. Au défaut des bienfaits de Philippe, le Pape, uniquement occupé à enrichir ses neveux de biens & d'honneurs, leur procura tous les avantages qui se trouvoient à sa disposition. Entre autres, il aggrandit les domaines du Comte Frédéric du Marquisat de Bagno, qu'il lui fit acheter à vil prix de la Chambre Apostolique, à laquelle cette terre étoit dévolue par la mort du Duc de Palliano & la confiscation de ses biens. Une conduite aussi peu ménagée autorisa bien du monde à croire, & sans doute elle a donné lieu à Adriani d'écrire, que la soif demesurée des grands biens dont jouissoient les Caraffes, fut la principale source de la perte de cette puissante Maison. En effet ce jugement est fondé: immédiatement après la mort de ces infortunez Seigneurs, Pie ne parut faire usage de sa puissance, que pour mettre sa famille en possession de leurs riches dépouil-

1561.

les, & il le fit au grand scandale de toute la Chrétienté. Mais ce qui revolta tout le monde, fut que dans les premiers jours du tragique événement qui remplissoit Rome de deuil & de tristesse, il déclara le Comte Frédéric son neveu Général des troupes de la Ste. Eglise, & il voulut qu'il allât prendre l'investiture de sa nouvelle dignité à la tête d'une superbe cavalcade, qui le conduisit au Capitole avec une pompe extraordinaire.

Prise & pillage des galères Chrétiennes.

Pour reprendre la narration des affaires générales, je dirai que Philippe se voyoit pressé par ses Sujets avec les plus vives instances de se mettre en état de réprimer les corsaires Turcs, qui venoient de faire des ravages incroyables sur les côtes d'Italie. Dragud étoit parti au commencement de Juillet de Tripoli, avec ses galiottes légères bien armées, sur l'avis qu'il avoit eu par ses espions que sept galères du Roi d'Espagne devoient passer de Sicile à Naples, richement chargées de diverses sortes de marchandises. Il alla les attendre auprès de Lipari, d'où à leur passage il fondit sur elles si brusquement qu'il leur fut impossible de soutenir cette attaque, embarrassées comme elles étoient de leurs effets, & de plus fort inférieures en nombre. Elles firent peu de défense, & après un léger combat, Dragud s'en rendit maître; & les emmena avec toutes les richesses qu'elles portoient & quantité de prisonniers. Il s'y trouva entre autres deux Evêques qui alloient au Concile, Charles-Marie Caracciolo de Catane, & Don François d'Arragon de Cefalonie: le premier fut ensuite racheté moyennant une rançon de trois mil

PARTIE I. LIVRE XVI. 387

1561.

mille ducats ; l'autre déjà vieux ne put supporter les misères de l'esclavage, & mourut entre les mains des barbares.

Ces fiers ennemis ne s'en tinrent pas cette année à ces seules hostilités ; enhardis par la liberté que les Chrétiens leur laissoient de courir impunément les mers, ils entrèrent dans celle de Toscane, où ils laissèrent des traces sanglantes de leur fureur, après avoir mis divers lieux à feu & à sang, fait un nombre infini d'esclaves, pris & pillé plusieurs vaisseaux richement chargez pour différens endroits de l'Europe. Parmi ceux-là, le galiot du fameux Ferrand Cicala, qui s'étoit échappé comme par miracle de la déroute de l'île de Gerbes, fut la proie des Infidèles : & peu après il perdit encore une galère, & une galiotte qu'il montoit en personne avec son fils, pour se rendre en Espagne suivant les ordres de Sa Majesté Catholique. La perte de ce grand Capitaine causa une douleur générale ; il fut emmené en servitude à Tripoli, où Dragud retourna après ces exploits, avec un butin de plus de deux millions d'écus, & six mille esclaves Chrétiens.

Tant de nouvelles accablantes donnèrent à Philippe le plus sensible déplaisir, & lui firent prendre la résolution de presser son armement, & de faire les derniers efforts pour grossir son Armée navale, & mettre en mer une Flotte capable, non seulement de reprimer l'audace des Corsaires, mais même d'assurer ses Royaumes contre les forces formidables de Soliman. Cet heureux conquérant avoit terminé la guerre civile, & réduit ses enfans rebelles à l'obéissance ; après ce suc-

Autres brigandages des Turcs.

Grande prospérité de Soliman.

R 2

cès,

1561.

cès, il ne songea qu'à reprendre les vastes desseins qu'il formoit depuis longtems contre les Puissances Chrétiennes, & l'on apprit qu'il armoit un nombre considérable de vaisseaux. Hélas, dans la triste situation où étoient les affaires de la Chrétienté, ce fier Empereur pouvoit se dispenser de faire de si grands préparatifs: Dragud avec quarante galères seulement suffisoit pour porter par-tout la desolation; d'autant plus que ce pirate voyoit tous les jours augmenter ses troupes par une quantité de misérables, que le desespoir réduisoit à lui offrir leurs services, qui ne contribuoient pas peu à lui inspirer tant de hardiesse, & à multiplier ses exploits. Aussi les expéditions de ce corsaire étoient pour tout l'univers un sujet d'étonnement, de voir un Roi d'Espagne, maitre de tant de Royaumes, en paix avec toute l'Europe, dans l'impuissance absolue de fixer les courses & la fortune des barbares. Cependant, à juger des choses équitablement, cette surprise devoit cesser, pour peu qu'on rappellât la funeste disgrâce de l'île de Gerbes, dont il n'étoit guères possible de se relever en si peu de tems. Mais ce qui autorisoit à rendre Philippe responsable de tant de malheurs, étoit cet acharnement à faire une cruelle guerre aux Protestans, qu'il pouffoit avec tant d'attention & même de fureur, qu'il auroit mieux aimé laisser perdre cent Espagnols Catholiques, pour tenir un pauvre Réformé dans le tribunal de son Inquisition. En effet les plus éclairés sur ses sentimens & sa conduite lui faisoient ce reproche, & ne craignoient pas de dire qu'en mettant tous  
ses



les soins & sa puissance à persécuter les Protestans, il étoit la cause des progrès du Turc. 1561.

Ce Monarque avoit alors l'esprit rempli de trois grandes affaires; d'obtenir la restitution de tout le pays du côté des vallées du Piémont, que le Roi de France retenoit encore; de chercher des expédiens pour engager la Reine d'Angleterre à recevoir le Nonce du Pape, qui devoit se rendre à Londres pour résoudre cette Princesse à envoyer ses Ambassadeurs au Concile; enfin de mettre la dernière main au grand projet d'assurer à la Couronne d'Espagne le pas sur celle de France. Comme ce dernier article le regardoit personnellement, il abandonna d'abord les autres pour l'amener au point de perfection. Le plan qu'il se forma dans cette vue fut de faire connoître dans toutes ses démarches, qu'aucun Prince de sa communion ne portoit plus loin que lui le zèle pour la gloire du Siège Apostolique, & voila le principal motif de toutes les peines qu'il prit à rétablir le Concile, & de la violente persécution qu'il excita contre les Hérétiques. (Je me sers de ses propres termes.) Enfin quand il crut avoir assez fait, pour mériter par préférence à tous autres le titre de Défenseur de l'Eglise Romaine, il voulut se faire reconnoître authentiquement sous cette qualité par le Souverain Pontife, qui en effet dans une Bulle très ample le déclara Protecteur de l'Eglise Catholique.

Aussitôt qu'il fut muni de cet Acte, il ordonna à son Ambassadeur résident à Rome de suivre cette délicate affaire avec toute

Dessins  
du Roi  
Catholique.

Ruse pour  
obtenir  
la pré-  
séance.

1561.

l'ardeur possible, & de ne rien négliger pour obtenir du Pape une déclaration solennelle, qui assurât à la Monarchie d'Espagne la préséance sur les Rois Très-Chrétiens, avant qu'ils pussent s'affermir dans la possession de ce droit. L'Ambassadeur agit en conformité de ses ordres, & entr'autres raisons sur lesquelles il fonde sa demande, il n'en vit point de plus efficace que d'insister sur le titre qu'avoit le Roi son maître de principal Protecteur de l'Eglise Romaine, d'où il tiroit cette conséquence, qu'en vertu de cette éminente qualité, la justice obligeoit à déférer à ce Monarque le pas sur toutes les Têtes couronnées. Toute l'adresse du Ministre fut inutile, le Pape ne voulut jamais rendre une réponse décisive, & il s'en tint à des paroles générales qui n'emportoient ni consentement ni refus. Circonspection qui lui parut nécessaire, dans un tems que les Ministres qui représentoient le Roi de France à Rome, étoient depuis plusieurs années en pleine jouissance du droit contesté. A ce motif se joignit la considération de l'état où la Religion se trouvoit en France, conjoncture qui exigeoit tous les ménagemens imaginables pour ce Royaume. Sur ces réflexions Pie crut devoir éloigner la décision d'une affaire aussi importante, en sorte que la politique de Philippe échoua dans cette rencontre, sans que pourtant il cessât de presser le Pape de finir ce différend en sa faveur.

Refus de  
la Reine  
d'Angle-  
terre de re-  
cevoir un  
Nonce.

Il ne fut pas plus heureux dans les mouvemens qu'il se donna, pour faire recevoir un Nonce en Angleterre. En attendant le succès de cette négociation, le Pape avoit fait par-

partir sous cette qualité l'Abbé Jérôme Marinenghi, avec ordre néanmoins de s'arrêter en Flandres, jusqu'à ce que l'Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès de la Reine eût obtenu les passeports nécessaires. Mais ce fut en vain que le Ministre de Philippe à Londres mit en œuvre tous les ressorts imaginables, pour engager cette Cour à rendre une réponse satisfaisante, Elizabeth rejetta constamment cette proposition, & couvrit son refus de trois raisons principales. La première fut qu'on ne lui avoit pas communiqué la convocation du Concile, pendant qu'on en avoit fait part à toutes les Puissances Catholiques. En second lieu elle alléguoit que cette assemblée n'étoit ni libre, ni légitime, ni chrétienne, d'autant qu'elle ne se faisoit que par l'autorité du Pape & de quelques Princes de la communion Romaine, pour leurs propres intérêts & pour en tirer des avantages particuliers. Au surplus elle promettoit d'envoyer à Trente, au nom de l'Eglise Anglicane, des personnes savantes & animées d'un véritable zèle pour la réunion des Chrétiens, aussitôt qu'elle verroit les délibérations de l'assemblée n'avoir pour objet que l'utilité publique. Enfin elle disoit qu'elle étoit persuadée que, sous le prétexte apparent de l'affaire du Concile, le Nonce ne venoit que dans la vue de faire revolter les Catholiques de son Royaume.

Quant aux intérêts du Duc de Savoye, il faut savoir que ce Prince faisoit à la Cour de France les plus pressantes démarches, pour en obtenir l'entière restitution des États qu'elle lui retenoit. Outre le desir

Philippe sollicite la restitution des États du Duc de Savoye.

1561. naturel de rentrer dans son bien, il étoit encore animé à presser cette affaire par la crainte qu'à la faveur d'un trop long délai, le voisinage & le commerce des Huguenots de France ne répandît la doctrine de Calvin dans ses terres qui étoient encore au pouvoir des François, comme elle avoit déjà infecté toute la vallée d'Angrogne, ainsi que je l'ai dit ci-devant. Il ne vouloit pas donner le tems à l'hérésie de faire dans ses domaines de plus grands progrès, de peur qu'en recevant satisfaction après qu'elle y seroit établie, il ne fût obligé de voir au nombre de ses Sujets des gens non seulement inutiles, comme il le disoit, mais très dangereux dans la société. D'un autre côté le Roi Catholique lui marquoit une extrême impatience d'apprendre la fin de cette négociation, qui devenoit nécessaire par rapport à ses préjugés contre la nouvelle Religion, ou pour mieux dire, à la maxime d'Etat qu'il s'étoit faite à ce sujet par des vues particulières. Aussi voulut-il appuyer le Duc de tout son crédit, & il envoya un ordre à son Ambassadeur auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne de solliciter & la restitution, & un accommodement décisif à l'égard des prétentions réciproques des Maisons de France & de Savoye; en conformité des derniers articles du traité de paix avec l'Espagne, par lesquels il étoit expressément convenu que dans l'espace de trois ans le Duc de Savoye seroit entièrement rétabli dans toutes ses terres, mais que six mois après la signature du traité on s'assembleroit pour commencer l'examen des autres

PARTIE I. LIVRE XVI. 393

tres différends, jusqu'à ce qu'on pût affeoir un jugement définitif & convenable aux droits des deux parties. 1561.

François II. à son avènement à la Couronne avoit rendu au Duc cinq places, avec un terrain de l'espace d'un mille autour de chacune, à condition qu'il y entretiendrait toujours une bonne garnison munie de toutes les provisions nécessaires pour dix-huit mois. Après la mort de ce Roi, son successeur, ou plutôt la Reine mère parut très disposée à répondre favorablement aux instances de Sa Majesté Catholique & du Duc de Savoye, dans la vue de ménager l'amitié de ces deux Princes, du secours desquels elle prévoyoit qu'elle auroit besoin au sujet des nouveaux troubles qui s'élevoient dans le Royaume. Mais le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & tous leurs partisans faisoient tous leurs efforts pour faire échouer, ou du moins retarder l'effet de la résolution de la Régente; dont cependant l'avis prévalut malgré leurs oppositions, & sans perdre de tems elle indiqua l'assemblée à Lyon, où se trouvèrent de sa part des personnes habiles, qui rendirent un jugement assez favorable au Duc.

Suites de cette affaire.

Cette année est remarquable par les malheurs qui affligèrent les Royaumes de Naples & de Sicile. Depuis longtems ces Royaumes, qui sont les principaux boulevards des États de la Monarchie Espagnole, n'avoient tant souffert des ravages des corsaires. La nature sembla encore concourir à leur ruine; d'horribles tremblemens de terre se firent sentir en plusieurs endroits pendant

Situation déplorable des Royaumes de Naples & de Sicile.

1561.

lix mois entiers avec tant de violence, que si l'on s'en rapporte au détail que Pasca fait dans son abrégé de l'histoire de Naples, on ne peut guères douter que ce ne fût un effet de la colére de Dieu. Cet Auteur écrit que ce terrible fléau renversa de fond en comble nombre de cantons entiers, ou du moins les édifices, avec perte de quantité d'ames qui furent ensevelies sous ces ruines. Au reste tout le monde fait que ces pays sont sujets par la qualité du terrain à de pareilles secousses, qui y causent souvent la plus affreuse desolation. Ce qu'il y eut de plus accablant pour ces peuples affligés, fut que, bien loin de recevoir la plus petite consolation dans leurs maux de la part de leur Souverain, les Députez qu'ils avoient à sa Cour pour obtenir quelque adoucissement, n'entendoient dire autre chose à Philippe, sinon qu'ils ne pouvoient s'en prendre qu'à eux-mêmes, que c'étoit un juste châtement de la colére de Dieu, qu'ils s'étoient attiré pour avoir reçu l'hérésie.

Troubles  
en France  
au sujet  
de la Re-  
ligion.

J'ai dit que le principal objet de la politique de ce Monarque étoit de détruire jusqu'à la racine les nouvelles opinions, qui gaignoient tous les coins de l'Europe; c'est à quoi on le voyoit travailler avec une attention infatigable. Mais il avoit le chagrin de voir toutes ses démarches instructueuses, sur-tout les troubles de Religion qui s'augmentoient de jour en jour en France, le jettoient dans la plus cruelle inquiétude, à la vue des suites funestes qu'ils lui annonçoient par rapport au voisinage des Pays-  
Bas,

Bas, qu'il se faisoit un point capital de préserver de l'erreur. Au moins vouloit-il se donner dans le monde le relief de ne se laisser conduire que par les mouvemens de cette ardente charité, qui n'a pour motif que le salut des ames, quoique ce zèle si chrétien en apparence ne servît qu'à couvrir des intérêts d'Etat & une politique mondaine. Mais puisque les affaires de France ont tant intéressé ce Monarque, il est à propos de donner une connoissance exacte d'une guerre des plus vives, des plus longues, & des plus ruineuses, que ce Royaume ait eu à soutenir.

Le Roi Très-Chrétien avoit déjà fait publier un Edit assez favorable aux Protestans, car, quoiqu'il ne leur accordât aucun exercice de leur Religion, il défendoit sous peine de la vie de les molester en aucune manière, & de se servir à leur égard des noms & sobriquets injurieux que la haine avoit mis en usage. Peu après le Connétable & les Guises se réconcilièrent avec le Prince de Condé; & les Princes Lorrains, animez du dessein de reprendre leur ancienne autorité, (d'autres écrivent qu'ils n'eurent d'autre but que de faire connoître le violent amour qu'ils avoient pour le salut de leur patrie, qu'ils voyoient menacée d'une ruine inévitable) firent les plus vives instances pour faire résoudre le Conseil à accepter la conférence que les Protestans avoient proposée. On flatta la Cour de l'espérance que cette assemblée porteroit infiniment plus de préjudice aux Sectaires, que toutes les rigueurs prononcées par le dernier

1561. Arrêt du Parlement, attendu qu'ils auroient à se défendre contre des Ecclésiastiques habiles & capables de mettre au jour la fausseté de leur doctrine.

Colloque  
de Poissi.

Ainsi cette fameuse assemblée, qu'on nomme le Colloque de Poissi du lieu où elle se tint, fut résolue & fixée au milieu du mois d'Aout. On y vit de la part des Catholiques six Cardinaux, de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac, de Guise, & de Châtillon, un grand nombre d'Archevêques & d'Evêques, & une infinité de Docteurs en Théologie tant séculiers que réguliers. Au nom des Eglises Réformées parurent, Théodore de Bèze Chef de la députation, Gentilhomme de Bourgogne, & qui depuis succéda à Calvin dans l'emploi de principal Ministre de Genève, Pierre Martyr Florentin, Augustin Marlorat, François de St. Paul, Jean Raimond de Toulouse qui auparavant avoit été Religieux de l'Ordre des Dominicains, Jean Virel, & d'autres jusqu'au nombre de douze, presque tous disciples de Calvin, & la plupart Pasteurs de l'Eglise de Genève: avec eux se trouvèrent aussi vingt-deux Anciens, députés par les Eglises Protestantes.

Propo-  
sitions de  
Théodore  
de Bèze.

Théodore de Bèze étoit un homme de beaucoup d'esprit, bien fait de sa personne & d'un regard aimable, fort propre par ses manières agréables à s'insinuer dans l'esprit de tout le monde, d'une éloquence supérieure, & bon poète dans les langues Grecque, Latine, & Françoise. Il eut la commission de porter la parole pour son Corps, ce qu'il fit; & après sa harangue, qui fut



PARTIE I. LIVRE XVI. 397

1561.

applaudie de toute l'Assemblée, sans exception des Catholiques mêmes; il présenta au Roi un mémoire qui contenoit les demandes suivantes. „ Que les Prélats examinassent la „ Confession de Foi des Réformez, qui „ avoit été déjà le sujet d'une conférence au „ mois de Juin, qu'ils la combattissent dans „ la première assemblée si Sa Majesté le jugeoit à propos, mais qu'il lui plût d'entendre les défenses des Eglises Protestantes par la bouche de leurs Députez. Que Sa Majesté présidât à la conférence avec son Conseil, & que les Ecclésiastiques ne fussent pas reçus à se mettre au dessus de l'autorité des Juges, sous prétexte qu'elle étoit trop divisée. Que tous les différends sur les points de Religion fussent décidés par la parole de Dieu. Que chacun des deux partis nommât un Secrétaire, pour tenir registre jour par jour de ce qui se diroit de part & d'autre, ce qui seroit ensuite collationné, & qu'il ne pût y avoir d'articles valables que ceux qui seroient souscrits par les deux partis.

Avant que de commencer la dispute en public, le Cardinal de Lorraine voulut avoir une conférence particulière avec Théodore de Bèze, & elle se tint en présence de la Reine mère, mais elle ne produisit pas un grand effet. Il est bien vrai que l'Historien de Serres écrit qu'au moment que Bèze sortit, son entendit dire au Cardinal, *J'ai beaucoup de contentement de ce que j'entens, & certaine espérance que l'issue de ce Colloque sera heureuse, y procédant avec douceur & raison.* Ce fait est plus que vraisemblable, quoique

Confé-  
rence par-  
ticulière  
du Cardina-  
l de  
Lorraine  
avec ce  
Ministre.

1561. Pallavicin rapporte le contraire; parce que Théodore de Bèze avoit toutes les qualitez requises, pour se faire admirer & aimer, porté comme il étoit par son tempérament à la douceur & à la justice.

Ouverture de la conférence.

L'ouverture de la conférence générale se fit le neuvième de Septembre. Le Roi exposa d'abord en peu de mots le sujet de l'assemblée, & donna ordre ensuite à son Chancelier de le faire plus amplement. Le Cardinal de Tournon s'étant levé, demanda au nom de tous les Evêques que la harangue du Chancelier lui fût communiquée par écrit, pour avoir le tems d'y répondre, ce qui lui fut refusé. Cependant Théodore de Bèze fut introduit dans l'assemblée par le Duc de Guise, & quand il fut obligé de parler, il fit une ample énumération de tous les articles de la doctrine chrétienne, il expliqua ceux qui étoient en controverse, toucha comme en passant le point de la discipline de l'Eglise, & protesta conjointement avec ses confrères, au nom & de la part de tous ceux qui faisoient profession de la Religion Réformée, qu'il ne desiroit autre chose que la réformation de l'Eglise, qu'il vouloit vivre & mourir sous la protection du Roi, qu'il détestoit tous ceux qui prétendoient s'en soustraire. Enfin il fit une prière à Dieu pour la prospérité de Sa Majesté, de la Reine sa mère, de son Conseil, & de l'Etat.

Confession de foi des Réformez.

Son discours fini, il fit une révérence au Roi à genoux, & s'avança ensuite au pied du Trône, & remit à ce Monarque la Confession de foi des Eglises Protestantes, en le suppliant d'ordonner que les conférences

rou-

oulassent sur les articles qui-y étoient con-  
 tenus. Le Roi reçut le papier des mains de  
 son Capitaine des Gardes, & le rendit au  
 Cardinal de Tournon, qui étoit le premier  
 des Prélats de France, qui tous furent ex-  
 trêmement scandalisez de ce qui y étoit dit  
 sur l'Eucharistie. Ils jugèrent à propos en  
 même tems que le Cardinal de Lorraine,  
 assisté de Claude d'Espense & de quelque au-  
 tre Docteur, entrât en dispute avec les Mi-  
 nistres, non par manière de dispute, mais  
 pour faire voir que le parti Catholique ne  
 manquoit pas de réplique, & il fut résolu  
 qu'on n'agiteroit alors que les deux articles  
 de l'Eglise & de la Sainte Cène. En effet  
 le 16. du même mois le Cardinal de Lor-  
 raine fit un long discours, où il ramassa tout  
 ce qu'on allégué en faveur de l'autorité de  
 l'Eglise, des Pères, & des Conciles, & les  
 preuves de la Présence réelle. Après quoi  
 il supplia Sa Majesté de ne point se laisser  
 séduire par les nouvelles opinions, de s'at-  
 tacher inviolablement & sans aucun scrupule  
 à la Religion de ses ancêtres, & de con-  
 traindre Bèze & ses compagnons de souscrire  
 sans réplique aux points qui venoient d'être  
 établis avec tant d'évidence & de certitude,  
 avant qu'on passât à la discussion d'autres ar-  
 ticles; sinon de ne les pas entendre davan-  
 tage, & de les faire au plutôt sortir du  
 Royaume, où l'on ne devoit souffrir qu'une  
 seule Foi, une seule Loi, & un seul Roi. Le  
 23. Bèze répondit avec force, mais avec  
 beaucoup de modestie & de douceur, au  
 Cardinal, qui, indigné de se voir combattu  
 d'une manière si solide, au lieu de chercher  
 dans

Suite &  
 fin de  
 l'assem-  
 blée.

1561.

dans ses principes de nouveaux argumens propres à confondre son adversaire, se contenta de s'écrier, *Grand Dieu, qu'entens-je que d'abominables hérésies!* Exclamation, qu'il fit suivre de quelques injures contre Bèze. Ainsi se termina cette fameuse conférence, sans aucun fruit pour l'Eglise Chrétienne, puisqu'on n'y décida rien, on n'y éclaircit aucun des dogmes qui causoient la séparation. Les choses restèrent donc dans leur premier état, avec cette circonstance, que les Huguenots y acquirent plus de réputation & d'avantage, que de honte & de préjudice: au moins c'est ce qu'on voit dans les lettres que le Roi d'Espagne reçut de son Ambassadeur, qui avoit une singulière attention à connoître la suite & le succès du Colloque.

Remon-  
trances du  
Roi Ca-  
tholique  
au Pape.

Si l'on se rappelle les motifs qui engageoient Philippe à prendre tant de part aux mouvemens des Royaumes voisins de ses Etats, par rapport à la nouvelle Religion, il sera aisé de voir l'inquiétude que lui causoient les troubles naissans de la France. Il y voyoit la ruine inévitable des Pays-Bas d'autant plus que tous les expédiens dont il s'étoit jusqu'alors servi pour les prévenir étoient manifestement contraires à ses intérêts. Ainsi les nouvelles qu'il recevoit de l'état des affaires, lui donnoient les plus vives allarmes, prévoyant bien que ce feu ne manqueroit pas d'embraser les Provinces de son obéissance, où même il avoit déjà jeté quelques étincelles. Sur cette crainte trop bien fondée, il n'épargnoit ni représentations ni prières, pour engager le Pape,

com.

PARTIE I. LIVRE XVI. 401

1561.

omme Chef de la République Chrétienne, à prendre avec vigueur tous les moyens capables d'éteindre l'incendie dont on étoit menacé, avant qu'il eût fait plus de ravages, & causé plus de préjudice au Siège Apostolique. Pour cet effet, il pressoit le Pontife de faire agir les armes temporelles, puisque les peuples infectez de la nouvelle doctrine marquoient tant de mépris pour les foudres spirituels. D'un autre côté il faisoit faire les plus pressantes instances auprès de la Régente & des Ministres de France, de seconder de tous leurs efforts des vues si saintes & si nécessaires, avec promesse solennelle de sa part d'y contribuer de tout son pouvoir. Telles étoient les démarches de ce Monarque, qui savoit les couvrir d'un zèle sincère pour le service & la cause de l'Eglise de Dieu, pour la défense de laquelle il se disoit prêt à fournir les plus puissans secours, afin d'extirper sans retour ces dangereuses plantes, qu'avec la plus sensible douleur il voyoit prendre les plus profondes racines.

Pie ne parut pas facile à persuader sur cet article, il s'en tint à la conduite ordinaire des Souverains Pontifes, qui ne s'empres-  
pas à soutenir des entreprises, quelque avantageuses qu'elles puissent être à leur communion, dans la crainte que les dépenses qu'ils seroient obligez de faire, ne les mis-  
sent hors d'état d'enrichir leurs neveux. Par ce principe, le Roi Catholique ne put tirer du Pape que des motifs de ne rien précipiter, & il vit bien qu'il n'avoit rien moins

Conduite  
& réponse  
du Pape.

à

1561.

à cœur que d'entrer dans ses desseins. Il faut tout dire, outre l'objet dont je viens de parler, Pie avoit une raison qui autorisoit son indolence; il connoissoit parfaitement que le but de l'ardeur de Philippe n'étoit pas l'avancement de la Religion, qui en général n'intéresse que très foiblement les Princes. Il savoit que des intérêts particuliers forçoient ce Monarque de s'intriguer avec toute la vivacité imaginable, pour conjurer l'orage qu'il voyoit se préparer en France, & qui devoit infailliblement avoir une telle influence sur les Pays-Bas, qu'il se verroit dans la nécessité de fournir seul de puissans secours aux Catholiques de ce Royaume. Ainsi le Pontife répondit qu'il ne croyoit nullement convenable d'avoir recours à des remèdes aussi violens, par la raison que le desespoir donne du courage, qu'une guerre déclarée obligeroit les hérétiques à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, & n'auroit d'autre suite que de répandre des torrens de sang innocent, & plonger la France, peut-être même toute la Chrétienté, dans les plus affreux malheurs. A ces réflexions Pie ajoutoit un conseil, savoir, que le mieux seroit d'engager les Calvinistes à envoyer leurs principaux Ministres au Concile général, pour y discuter les articles controversez; attendu que, comme il seroit facile de les confondre, leur défaite inspireroit aux Peuples de l'horreur pour les nouvelles opinions. Mais c'étoit s'entretenir d'idées chimériques, & se faire un triomphe imaginaire: on devoit plutôt être sûr que, quelque sûreté qu'on pût offrir, quel-

PARTIE I. LIVRE XVI. 403

1561.

quelque prétexte qu'on pût trouver, jamais les Protestans ne pourroient se résoudre à comparoitre dans une assemblée, où prévaloit l'autorité du Pape & des Princes de la communion. D'ailleurs, pour me servir de la pensée de Campana, quand une fois le Peuple s'est précipité en bête féroce dans l'habitude de faire un mauvais usage de la liberté de ses sens, il est hors de règle, il ne peut plus souffrir qu'on le remette dans le bon chemin, & il devient nécessaire de déployer les plus rigoureuses exécutions contre les scélérats, qui l'entretiennent avec tant de succès dans ce desordre.

Malgré la disposition où nous venons de voir le Pape, il ne laissa pas d'écrire à l'Évêque de Fermo son Nonce à Paris, d'agir dans la révolution présente du Royaume de France de concert avec l'Ambassadeur du Roi Catholique, & de prendre ensemble les mesures qu'ils jugeroient les plus propres à prévenir de plus grands malheurs. Ce Ministre d'Espagne étoit Don Jean Manriquez, homme d'une grande valeur, mais peu habile pour la négociation. Ils convinrent donc de la conduite qu'ils devoient tenir, & pour suivre les instructions de leurs maitres, ils firent d'abord de leur part toutes les remontrances, toutes les offres possibles, pour déterminer la Cour à prendre les armes, comme l'unique moyen de déraciner ces plantes pestiférées, lorsqu'elles étoient encore nouvelles, avant qu'elles eussent pu croître & infecter toute la Chrétienté de leurs fruits venimeux, comme ils les appelloient. Quand ils virent ces démar-

1561. marches infructueuses, ils en vinrent aux menaces, & protestèrent qu'au défaut de ceux qui se trouvoient le plus intéressés à faire usage de leurs forces dans des circonstances aussi extrêmes, ils feroient les premiers à mettre des Armées en campagne, moins par l'intérêt que le Roi d'Espagne avoit en son particulier de garentir les Pays-Bas de la contagion, que par le devoir qu'ils s'imposoient l'un & l'autre comme Chefs de l'Eglise Catholique.

Maxime du Sénat de Venise. Pendant que Pie & Philippe se donnoient ces mouvemens en France, ils sollicitoient avec la même ardeur la République de Venise de concourir avec eux dans les mêmes vues, & de joindre ses bons offices auprès de la Régente & de ses Ministres, avec le zèle qu'elle avoit de tout tems fait éclater pour la gloire & l'avantage de la Chrétienté. Mais ce politique Sénat ne voulut pas s'écarter de la maxime inviolable qu'il s'est faite de travailler à guérir les playes des autres Etats par des spécifiques doux & benins, avant que d'appliquer des remèdes caustiques & brulans, sur-tout lorsqu'il voit ces playes dans un point de corruption capable d'infecter tous ses voisins. Ainsi, sans vouloir entendre les propositions violentes qu'on lui faisoit, il se contenta de donner ordre à Michel Soriano son Ambassadeur à la Cour de France, de ne point épargner les plus vives remontrances, les plus fortes raisons, les prières les plus pressantes, pour engager le Roi de Navarre & la Reine mère à prendre enfin la généreuse résolution, de se mettre en état de prévenir



PARTIE I. LIVRE XVI. 405

dir par de fages tempéramens les affreuses extrémités qui menaçoient de bouleverser le Royaume. 1561.

Ces démarches des étrangers ne produisirent d'autre effet que de suspendre pour très peu de tems les malheurs, que les Catholiques prétendoient devoir inmanquablement tourner à leur ruine; parce que les expédiens que la Cour prit, furent concertez avec une confusion & une incertitude peu propre à pacifier des troubles; qui pis est, ils se trouvèrent trop foibles, pour en tirer aucun avantage. A tout moment les deux factions formoient mille difficultez sur les termes des Edits, qu'elles interprétoient chacune d'une manière qui convenoit à ses desseins & à ses intérêts, par la méfiance réciproque qui leur faisoit craindre quelque surprise: en sorte que les réglemens restoient sans exécution; & l'autorité des Juges & des Gouverneurs de Provinces commis à cet effet devenoit inutile. Ces nouvelles jettoient le Roi Catholique dans la plus grande perplexité, d'autant plus qu'il favoit, comme je l'ai déjà dit, qu'on voyoit dans les Pays-bas quelque disposition à prendre part aux mouvemens de la France. Disposition, qui à la vérité ne paroissoit pas alors fort dangereuse, mais qui mettoit dans l'obligation d'en prévenir les suites.

Suite des affaires de France.

Philippe jugea donc que les troubles de France étoient d'une nature & dans une crise, à ne pouvoir se calmer que par la force ouverte. Sur ce préjugé, il mit tous ses soins, toute sa politique, à chercher les voyes capables d'y remettre la tranquillité, non

Mouvemens de Philippe.

1561. non qu'il prît ce parti par affection pour ce Royaume, mais par l'intérêt qui le pressoit de mettre à couvert de la tempête des Provinces d'une aussi grande importance que lui étoient les Pays-Bas. Ainsi il offrit à la Régente toutes ses forces, pour la défense du Roi son beau-frère & de la cause commune. D'ailleurs, prévenu que le succès du Concile ne pouvoit manquer de faire un effet merveilleux dans l'esprit des peuples, il sollicita puissamment le Pape de presser cette assemblée, & l'Empereur & les autres Princes Catholiques de soutenir de tout leur pouvoir cette oeuvre sainte, comme il l'appelloit; & pour cet effet il ne se bornoit pas à faire agir ses Ambassadeurs Ordinaires, il en expédia d'Extraordinaires dans toutes les Cours.

1562. Mais, comme il connoissoit que rien ne pouvoit plus efficacement contribuer au succès de ses desseins, que de se rendre le Pape favorable, vû que son exemple entraineroit presque toutes les Puissances de sa communion, il mit tout en usage pour le mettre dans ses intérêts. Il savoit que l'apât le plus propre à se concilier la bienveillance des Souverains Pontifes, étoit de combler leurs neveux de biens & honneurs, il assigna d'abord au Cardinal Charles Borromée une pension de douze mille écus sur l'Archevêché de Tolède, ensuite il donna à son frère le Comte Frédéric le Marquisat d'Oria, qui depuis peu étoit dévolu au domaine de la Couronne. Et parce, que cette terre n'avoit pas un revenu assez considérable, il l'augmenta par une pension de plusieurs

Libéralité de ce Monarque à l'égard des neveux du Pape.

PARTIE I. LIVRE XVI. 407

1562.

ieurs milliers d'écus à prendre sur la gabelle de la foye en Calabre, qui est le produit le plus sûr que le Roi tire du Royaume de Naples. Outre cela il promit à ce Comte le commandement de vingt galères, & divers avantages à son frère & à ses autres parens.

Non seulement le Pape remercia Sa Majesté Catholique de tant de bienfaits, il voulut encore lui donner des témoignages plus réels de sa reconnoissance. Ce fut en la personne de Marc-Antoine Colonne, qu'à la prière de Philippe il fit aussitôt rétablir dans tous ses biens, dont il avoit été dépouillé sous le précédent Pontificat. De son côté Marc-Antoine fut si touché de ce service, qu'il unit sa Maison à celle des Borromées, par le mariage qu'il conclut dans la suite d'un de ses fils avec une nièce du Pape.

Recon-  
noissance  
du Pape.

Pendant toutes ces négociations, il survint un incident, qui auroit allumé la guerre en Italie, si on n'y avoit pas apporté un prompt remède, par rapport aux étroites alliances que les parties intéressées avoient avec les différentes Puissances de l'Europe, & par l'affront qu'on prétendoit avoir été fait à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il est à propos de donner une notion succincte de cette affaire.

Nouveaux  
troubles  
en Italie.

J'ai dit dans un autre endroit que les habitans de Petigliano avoient chassé leur Seigneur le Comte Jean-François Orsini, & mis en sa place son fils Nicolas, qui avoit lui même beaucoup contribué à la disgrâce de son père. Et parce que ce dernier avoit marqué dans toutes les rencontres un attachement

che-

1562.

chement inviolable aux intérêts de la France, sur-tout dans les affaires de Sienne, le Duc Côme de Florence le regardoit de très mauvais œil, & méditoit depuis longtems d'en tirer vengeance. Pour cet effet il donnoit retraite & même l'entretien dans Souana à tous les bandits qu'il pouvoit trouver, & bientôt il s'y en trouva un grand nombre. Comme cette ville borne le territoire de Petigliano, il écouta les offres de ces gens avides de butin, & résolut de surprendre avec leur secours la forteresse de son ennemi, entreprise qui lui parut d'autant plus facile, qu'il savoit que les habitans, qui auparavant avoient élu leur Souverain, ne pouvoient plus soutenir sa conduite violente & tyrannique. Il ménagea cette favorable circonstance, & n'eut point de peine à conclure un traité secret avec les mécontents, qui convinrent de faire éclater la conspiration, lorsque le Comte Nicolas se trouveroit à Souana, où il alloit assez souvent. De son côté le Duc se mit en état d'assurer le succès d'un dessein qu'il avoit tant à cœur, il donna ordre à Chiappin Vitelli son Général, de tenir un bon Corps de troupes prêt à marcher au premier signal. Cela fut exécuté avec la dernière exactitude, & suivi de la prise de Petigliano, où les gens de Côme entrèrent par escalade vers le milieu de la nuit du 3. de Janvier. Les Florentins maîtres de cette forte Place, y firent un butin considérable, & pillèrent toutes les richesses du Comte qu'il tenoit enfermées dans ses appartemens. Le lendemain au soir Vitelli fit son entrée à la tête du gros de son

Surprise  
de Petigliano.

PARTIE I. LIVRE XVI. 409

1562.

son Armée, & après avoir pris possession de la conquête au nom du Duc son maître, il laissa une forte garnison, sous le commandement d'Inghilefco Calafati, qui étoit Gouverneur de Souana.

Le Comte Nicolas porta ses plaintes à l'Empereur & au Roi d'Espagne, auxquels il demanda justice des hostilités du Duc de Florence. Le Cardinal de Ferrare son cousin soutint avec feu ses intérêts, & représenta que non seulement la juridiction de Sa Majesté Impériale se trouvoit violée dans cette affaire, mais même que c'étoit une rupture manifeste de la dernière paix conclue entre les Couronnes de France & d'Espagne, dans laquelle le Comte avoit été compris. D'une autre part le Roi de France fit grand bruit, parce que le Comte étoit Chevalier de l'Ordre de St. Michel, outre cela allié & sous la protection de ce Monarque. Comme il avoit que le Comte tenoit sa grandeur & sa souveraineté de Philippe, il écrivit avant toutes choses à ce Roi, qu'il pria d'interposer son crédit, & de faire rendre, pour l'honneur des deux Couronnes, une entière satisfaction au Comte. Sa démarche eut tout l'effet qu'il devoit en attendre, Philippe fit sans balancer tout ce qui dépendoit du pouvoir qu'il avoit sur le Duc. Enfin le Pape se donna aussi tous les mouvemens imaginables, pour prévenir les troubles dont l'Italie étoit menacée. Il ne fut pas possible à Comte de se roidir contre tant de Puissances; après quelques refus il consentit à faire sortir ses troupes de Petigliano, qu'il remit entre les mains, non du Comte Nicolas, mais de

Restitution de cette Place.

1562.

Jean-François son père, au grand dépit de habitans qui devoient craindre les plus terribles effets du ressentiment de ce nouveau Souverain, qu'ils avoient déjà chassé d'une manière si honteuse.

Voyage  
du Prince  
de Floren-  
ce en Es-  
pagne.

On ne peut guères douter que Philippe n'eût seul toute la part à la soumission de Duc, qui dans toutes les rencontres s'efforçoit de donner à ce Monarque, dont la Maison de Médicis reconnoissoit tenir toute sa grandeur, les témoignages les plus éclatans de sa gratitude, & d'une entière dépendance de sa Couronne. Si dans cette occasion il crut remplir le devoir que lui prescrivoient tant de bienfaits reçus, la résolution qu'il prit dans le même tems d'envoyer en Espagne le Prince Don François son fils, fut une preuve publique de son dévouement sans réserve à son protecteur. Outre le motif de reconnoissance quelques raisons particulières l'y déterminèrent; la crainte que certains différends qu'il avoit avec l'Ambassadeur d'Espagne résidant à Rome n'indisposassent Sa Majesté Catholique, dont du même coup il vouloit dissiper les impressions desavantageuses que sa prise d'armes pouvoit lui avoir données. D'ailleurs sa vue étoit de faire prendre à son fils les airs de grandeur & de politesse, plus que cela les maximes d'une politique raffinée, que distinguoient alors la Cour de Philippe; en fin de faire connoître particulièrement ce jeune Prince de ce Monarque & de son prétendu somptif successeur Don Carlos. Mais par rapport à ce dernier on ne fut pas longtems à s'appercevoir que son humeur bizarre ne s'accorderoit jamais avec le caractère gran-  
vi

PARTIE I. LIVRE XVI. 411

1562.

ve & tranquille de Don François, qui à cette différence près eut tout lieu d'être satisfait des témoignages d'affection & des honneurs extraordinaires qu'il reçut. Pendant son séjour il apprit coup sur coup deux tristes nouvelles, celle de la mort de ses deux frères Don Jean Cardinal & Don Garcias, jeunes Princes de grande espérance: mort dont la cause est rapportée diversement par les Historiens, sans que peut-être aucun d'eux se soit donné la peine d'aprofondir la véritable. Cette perte causa la plus sensible douleur au Duc Côme, qui peu après perdit la Duchesse son épouse Eléonor de Toléde, Dame d'un esprit si supérieur & d'une si profonde sagesse, que la plupart des Ecrivains lui attribuent la meilleure partie de l'élévation de son mari.

Pendant ce tems là l'assemblée du Concile de Trente se formoit pour la troisième fois, & dès le commencement de Janvier on y vit arriver du monde de toutes parts. Les Cardinaux Légats du Siège Apostolique y étoient depuis l'année dernière; voici leurs noms: Jean Moron, Hercule Gonzagues, Jérôme Seripand, Stanislas Osius, Louis Simonetta, & Bernard Navaoro. Comme Philippe avoit extrêmement à cœur de mettre le Concile en état de terminer les querelles de Religion, il fut de toutes les Puissances Catholiques le premier qui y envoya un Ambassadeur, ou plutôt qui le nomma, car ce Ministre ne se rendit à Trente qu'après plusieurs autres: c'étoit Don Ferdinand d'Avolos d'Aquino, Marquis de Pescaire, & alors Gouverneur du Milanez. A son entrée il

Concile de Trente.

Ambassadeur de Philippe à Trente.

1562.

reçut tous les honneurs imaginables; environ quatre vingts dix Prélats, tous les Ambassadeurs des Princes, à la réserve de deux de l'Empereur Ferdinand qui étoient ecclésiastiques, allèrent au devant de lui. La raison de la conduite de ces derniers fut que les Légats jugèrent à propos qu'ils restassent, parce que celui qui représentoit Ferdinand comme Roi de Hongrie auroit eu inmanquablement dispute pour le pas avec l'Ambassadeur de Portugal, & il ne convenoit pas que son collègue parût seul à la cérémonie, de peur qu'il ne concurrent de l'autre ne regardât son absence comme un aveu de l'infériorité du Souverain qui le commettoit. Par ces motifs les Légats décidèrent que de tous les Ministres de Ferdinand, celui qui étoit revêtu du titre d'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, dont d'ailleurs la qualité de laïque paroïssoit plus assortie à son emploi, iroit seul à la rencontre du Marquis de Pescaire, qui fit son entrée entre Ton & Mascaregne, & alla loger au palais du Cardinal de Mantoue où il demeura huit jours.

Du Duc  
de Floren-  
ce.

Le lendemain arriva Jean Strozzi Ambassadeur du Duc Côme de Florence, Prince qui, quoique le plus moderne des Souverains, soutenoit ce caractère avec toute la noblesse, la magnificence, & la dignité que pouvoient faire les Maisons accoutumées de toute ancienneté à l'éclat de la puissance souveraine. Son Ministre égala ceux de Têtes Couronnées par la pompe & le faste de son cortège, il fut reçu hors de la ville par plus de soixante Prélats des plus considérables, & il entra au milieu du Patriarche  
Eli



lie. & de l'Evêque Mendoza. Et comme 1562.

Le Duc son maître comptoit dans l'assemblée un grand nombre de Prélats, ou ses Sujets, ou jouissant de bénéfices dans les terres de son obéissance, joint à cela son zèle distingué pour la Religion Catholique, & la tendre amitié qu'il avoit pour le Pape personnellement, son crédit contribua beaucoup à conduire le Concile à une heureuse fin. D'ailleurs tous les Pères eurent une extrême satisfaction du choix qu'il avoit fait en la personne de Strozzi, dont la valeur étoit universellement reconnue, & qui dans plusieurs autres Ambassades avoit fait connoître son expérience dans le maniement des affaires politiques.

Quatre jours après, deux Ambassadeurs de Des Suif-  
a part des Suisses arrivèrent. L'un se nom- ses.  
moit Melchior Lussi, & à la vérité il étoit seul revêtu du caractère d'Ambassadeur des sept Cantons Catholiques, & depuis il reçut la procuration de celui de Glaris, mi-parti de Catholiques & de Protestans, le sentiment des premiers ayant prévalu dans l'assemblée. Le collègue de Lussi étoit Don Jaques Religieux Bénédictin, d'une profonde érudition & d'un grand crédit, lequel représentoit les Prélats & le Clergé de la République. On leur avoit donné pour adjoint un troisième, de l'Ordre de St. Benoit & Abbé de même que l'autre, & il parut sous la qualité de procureur de l'Evêque de Sion. Ces Ecclésiastiques entrèrent à Trente avec peu de suite & d'éclat, mais on fit de grands honneurs à celui qui portoit le titre d'Ambassadeur des Cantons. On députa plus de cin-

1562.

quante Prélats qui allerent le recevoir hors de la ville, il fut logé & entretenu aux dépens du Pape, suivant la coutume qui s'observe encore aujourd'hui à Rome, de défrayer tous les Ambassadeurs que les Cantons y envoient. Pendant tout le tems de la tenue du Concile on assigna à celui-ci deux cent écus Romains par mois pour sa dépense somme qu'il trouva trop médiocre, & il ne fit pas difficulté d'en prétendre une plus forte. Aussi c'est une vérité constante que les Suisses se font toujours payer chèrement les services qu'ils rendent aux autres Puissances même jusqu'aux démarches qu'ils font sous prétexte de leur faire honneur: & par ce moyen ces peuples ont trouvé le secret de se dédommager avec avantage de la stérilité de leurs montagnes.

Tous ces Ambassadeurs eurent chacun l'un après l'autre audience publique du Concile dans des congrégations générales. La première fut donnée au Ministre de Sa Majesté Catholique, la seconde à celui du Duc de Florence, & celui des Cantons fut admis le dernier. On observa cet ordre du consentement des parties, au moins l'Ambassadeur Suisse n'y forma aucune opposition, mais en cela il agit contre l'intention de ses maîtres & même contre la teneur de sa commission.

Contestation entre les Ambassadeurs du Duc de Florence & des Suisses au sujet de la préséance.

Aussi à peine eut-il fait cette faute, qu'il voulut la réparer, il déclara aussitôt qu'il avoit ordre des Cantons ses Seigneurs de prendre le pas immédiatement après l'Ambassadeur de Venise, c'est à dire devant tous ceux qui le cédoient à cette République comme le faisoit l'Ambassadeur du Duc  
Pou

1562.

our plus grand éclaircissement, il est bon  
avertir que ce Prince n'avoit pas encore  
eçu le titre de Grand-Duc, qui l'égle aux  
êtes Couronnées.

Strozzi, d'un esprit vaste & vif, & qui  
avoit à merveille soutenir son rang, déclara  
hautement qu'il ne céderoit jamais la pré-  
éance. Cette querelle jetta les Légats dans  
une perplexité d'autant plus grande, que les  
concurrans menaçoient de se retirer, si l'on  
refusoit de prononcer un jugement en leur  
faveur, comme chacun d'eux croyoit être  
en droit de l'exiger. De toutes parts il y a-  
voit de grands inconvéniens de mécontenter  
l'une ou l'autre de ces Puissances; les Lé-  
gats sentoient toutes les conséquences de cet-  
te affaire, & connoissoient à quel point les  
Républiques sont susceptibles du point d'hon-  
neur. Ils virent avec surprise en cette ren-  
contre que les Suisses étoient d'un caractère  
bien différent de celui que leur donnoit la  
renommée, qui les faisoit regarder comme  
des gens grossiers, uniquement attentifs à  
l'intérêt, & incapables d'être sensibles à la  
fumée de la prééminence. La fermeté de  
Lussi fit juger la rupture inévitable, s'il n'ob-  
tenoit pas une entière satisfaction. C'étoit  
un éclat qu'il falloit prévenir à quelque prix  
que ce fût, dans la crainte que les Cantons  
Protestans n'en tirassent autant de gloire,  
qu'ils avoient eu de chagrin du départ des  
Ambassadeurs. D'un autre côté il ne pa-  
roissoit ni facile ni avantageux de donner le  
dessous au Duc de Florence. On y voyoit  
une impossibilité presque absolue, par raport  
au grand nombre de ses partisans, non seule-

Embarras  
des Peres  
du Conci-  
le.

1562.

ment à cause des Evêques qui dépendoient de ce Prince, mais encore par la quantité de familles puissantes dans le Royaume de Naples & en Espagne, qui se croiroient obligées d'entrer dans son ressentiment, en vertu des liens de la parenté ou des alliances qu'elles avoient avec la Maison de sa femme. Enfin on risquoit tout à s'attirer la haine d'un Souverain tel que le Duc, dont le crédit devoit nécessaire pour donner la supériorité des voix sur les étrangers, dont Rome n'éprouvoit que trop souvent les contradictions & la violente jalousie.

Les Présidens tinrent plusieurs congrégations particulières, pour résoudre les expédiens convenables dans une affaire aussi délicate. Après bien des séances inutiles par la diversité des avis, le Cardinal Seripand en ouvrit un, auquel toutes les voix se réunirent. Ce fut d'expédier au Pape, pour lui faire savoir qu'on ne voyoit d'autre moyen d'assoupir cette querelle, sinon que Sa Sainteté employât le pouvoir quelle avoit sur l'esprit du Duc à obtenir, comme une preuve de l'amitié & de la déférence que ce Prince lui témoignoit, un désistement de ses prétentions, moins à sa considération, qu'en faveur du repos & du bien de la Chrétienté : action qui devoit lui faire beaucoup plus d'honneur, que la foible gloire d'emporter la préférence sur des gens tels que les Suisses. Dans l'intervalle de cette députation, la semaine sainte & les fêtes de Paques arrivèrent; les Légats prirent ce tems destiné à la prière pour un motif d'interrompre les sessions, qu'on ne pouvoit tenir sans risquer de  
les

es voir troublées par la querelle de ces concurrents. Ils comptoient recevoir réponse avant qu'on fût en état de se rassembler: ce-la leur réussit, ils reçurent en toute diligence la dépêche tant attendue, & elle étoit aussi favorable qu'on pouvoit l'attendre du zèle & de la sagesse du Duc. Ce Prince connut du premier coup d'œil, que trop d'opiniâtreté de sa part le chargeroit de la haine de toutes les Puissances Catholiques, qui auroient lieu de lui imputer la honte qui rejail- leroit sur le Concile, de perdre l'obéissance d'une puissante République, déjà fort ébran- lée sur la foi de l'Eglise Romaine par le grand nombre de Religionnaires qu'elle renfermoit. Sur cette réflexion, Côme ordonna à son Ambassadeur de ne plus paroître aux céré- monies, & dans ces rencontres de fortir de Trente sur quelque prétexte.

Comment  
se termine  
cette que-  
relle.

En France les troubles de Religion conti- nuoiient au desavantage des Catholiques, les Calvinistes s'y multiplioient & paroissoient prendre le dessus, les factions se formoient avec une fureur & une animosité qui me- naçoient ce Royaume d'une ruine inévitable. Voici la description qu'en fait Campana, qui à la vérité paroît n'avoir pu parler autre- ment en qualité de Catholique & Sujet de Philippe. „ Déjà, dit cet Historien, les peu- „ ples pour la plupart avoient perdu l'idée „ de la crainte de Dieu, par laquelle la con- „ corde s'entretient entre les hommes, & la „ grandeur des Etats subsiste. Déjà toutes „ les loix étoient violées, les Magistrats ne „ pouvoient plus se faire obéir, chacun pre- „ noit l'horrible liberté de se forger une nou-

Troubles  
de Reli-  
gion en  
France.

1562.

„ velle Religion à sa mode, & cette licence  
 „ alloit si loin, que non seulement dans une  
 „ ville, mais dans la même maison, (chose  
 „ monstrueuse!) on voyoit dix personnes de  
 „ différentes opinions. De là naquirent une  
 „ énorme opposition dans la manière de vi-  
 „ vre, dans les coutumes, dans la conduite,  
 „ le renversement total de l'ancienne police,  
 „ la revolte ouverte contre la Sainte Eglise,  
 „ le refus sur des pointilles & des chicanes  
 „ de l'obéissance légitimement dûe au Sou-  
 „ verain. Par cette affreuse division des  
 „ peuples le Royaume se vit plongé dans une  
 „ suite de malheurs, qui le rendirent l'objet  
 „ de la compassion de l'univers. Ce ne fut  
 „ que saccagemens, que ruines de villes,  
 „ que profanation de Temples, que Religieu-  
 „ ses violées, que massacre de personnes de  
 „ tout âge, de tout sexe, de toutes condi-  
 „ tions. Enfin il est impossible de faire une  
 „ fidele description des excès que commi-  
 „ rent les hérétiques; l'Histoire ancienne &  
 „ moderne ne fournit rien qui en approche,  
 „ dans les détails qu'on y lit des guerres ci-  
 „ viles les plus sanglantes”.

Je ne puis pas nier la vérité de la plupart  
 de ces faits, peut-être même serai-je con-  
 traint de les avouer tous, bien plus de con-  
 venir que ce tableau ne représente pas-au jus-  
 té toutes les horreurs qui se passerent dans le  
 cours de cette guerre de Religion, puisque  
 Davila & la majeure partie des Historiens les  
 confirment. Mais il s'agit de pénétrer dans  
 les causes les plus cachées de ces troubles.  
 Il est vrai qu'il y en a plusieurs que les Ecri-  
 vains dévelopent avec beaucoup de certitude,  
 cepen-

cependant pour peu qu'on veuille faire de plus profondes recherches, il ne sera pas difficile d'apercevoir qu'on doit attribuer à la politique de Philippe la véritable origine des misères & de la desolation de la France. L'intérêt de ce Monarque ne lui permettoit pas de souffrir que les Protestans se fissent dans ce Royaume un solide établissement, c'en fut assez pour le porter à mettre en usage tous les moyens capables de les rendre odieux & suspects aux Catholiques. Les conjonctures concoururent à l'exécution de ses desseins, la minorité du Roi lui ouvrit la voye propre à souffler le feu de la discorde. Cependant il est certain que, dans les dispositions où se trouvoient les Calvinistes, qui au commencement vivoient avec toute la retenue imaginable & dans la plus exacte soumission à leur Souverain, les affaires auroient pris un autre train, si le Roi d'Espagne n'avoit pas animé le Conseil par la promesse de fournir les plus puissans secours, par des lettres continuelles & des plus pressantes, par les Ambassades redoublées qu'il envoyoit en France à ce sujet, par les plus vives instances qu'il faisoit auprès des Princes de sa communion pour les rendre de cruels persécuteurs des Réformez. Sans toutes ces intrigues de la Cour d'Espagne la différence des Religions n'auroit produit aucun trouble: c'est une vérité qui devient incontestable, pour peu qu'on connoisse le caractère de la Nation Françoisé, ennemie des cruautéz, & qui d'elle-même ne se seroit jamais portée aux excès de barbarie, dont l'histoire de ces malheureux tems fait plus d'une fois mention. Il n'y a donc

1562.

point de doute que Philippe n'ait été la cause principale du desordre; & à la conduite de ce Monarque, on peut dire que le Ciel l'a fait naître pour fomenter en France une haine irréconciliable entre les Catholiques & les Protestans. Mais si ce Roi, d'ailleurs tant renommé par sa grande sagesse, avoit été Souverain des François au lieu d'être placé sur le Trône d'Espagne, peut-être se seroit-il accommodé aux conjonctures, peut-être se seroit-il fait une loi de conformer sa politique au génie de ces Peuples, & par cette prudente attention il auroit peut-être évité de plonger ce florissant Royaume dans la dernière desolation, & d'employer le fer pour des maux qui ne demandoient que les remèdes les plus doux. Le malheur fut que ce Prince, enfermé dans son cabinet à Madrid, n'écoula que sa passion, & que donnant un libre essor à ses idées particulières aux dépens de ses voisins, il voulut leur faire faire la funeste expérience de ses maximes violentes & sanguinaires.

Après cette digression je reprens le détail de ce qui se passoit en France. A la vue de l'animosité des deux factions qui menaçoit d'un éclat, le Conseil du Roi, allarmé de la puissance des Protestans dont le parti se fortifioit de jour en jour, se détermina à leur accorder une partie des demandes exorbitantes qu'ils faisoient. Par ce tempérament les Ministres comptoient assurer la paix dans le Royaume, & ils avoient pris cette résolution avec d'autant moins de répugnance, qu'ils s'étoient apperçus que les rigueurs (effet impénétrable des secrets jugemens de Dieu!)

n'a-



PARTIE I. LIVRE XVI. 421

n'avoient jusqu'alors servi qu'à augmenter le nombre des Calvinistes. Ainsi au commencement de Janvier on publia un Edit du Conseil d'Etat, qui portoit: 1562.  
Edit sur  
la Reli-  
gion.

I. „ Que les Sujets du Roi de la Religion dite Réformée restitueront sans délai aux Ecclésiastiques de la Religion Romaine les Eglises, les maisons, les terres, décimes, rentes, en un mot tout ce qu'ils leur avoient pris, & qu'à l'avenir ils ne les inquieteroient en aucune manière ni directement ni indirectement.

II. „ Que sous peine de la vie ils ne pourroient bâtir dans les villes, ni dans quelque lieu que ce fût du Royaume, aucune Eglise, ou autre édifice, pour y faire en public leurs assemblées de Religion. Que sous la même peine ils ne pourront abattre les croix ou les images des Saints, ni rien faire qui puisse causer du scandale aux Catholiques: faire des assemblées, chanter des Pseaumes en public à haute voix, prêcher, en un mot faire aucun exercice dans les villes.

III. „ Que jusqu'à ce qu'on ait une détermination fixe du Concile général sur les différends de Religion, seront suspendues toutes les peines prononcées par les Edits précédens contre les prétendus Réformez: qui en vertu du présent auront la liberté de s'assembler hors des villes, d'entendre les prédications de leurs Ministres. Bien plus ils feront entièrement libres de se retirer où bon leur semblera, & à cet égard deffenses expressees sont faites sous les plus

1562.

» rigoureuses peines à tous Magistrats & autres  
 » Officiers d'y former aucun empêchement;  
 » auxquels au contraire il est ordonné de  
 » leur prêter main forte contre tous ceux qui  
 » voudront leur faire aucune violence; &  
 » d'employer les exécutions militaires, s'il  
 » en est besoin, contre les séditieux & per-  
 » turbateurs du repos public, de quelque  
 » Religion qu'ils puissent être.

IV. » Que tous les Sujets de Sa Majesté  
 » vivront en paix, sans se servir les uns con-  
 » tre les autres de termes injurieux. Qu'au-  
 » cun d'eux ne pourra paroître avec des ar-  
 » mes aux assemblées publiques de son parti.  
 » Que ceux de la Religion Réformée ne  
 » pourront recevoir dans leur communion  
 » personne de mauvaise vie, ou condamné  
 » par justice.

» Qu'il sera permis aux Officiers royaux  
 » d'assister quand ils le voudront aux assem-  
 » blées des Réformez, pour voir ce qui s'y  
 » traite, & que ceux-ci seront tenus de  
 » rendre à ces représentans de Sa Majesté  
 » tous les honneurs dus à leur caractère.

VI. » Qu'ils ne pourront créer pour leur  
 » police particulière aucune espèce de Ma-  
 » gistrat civil, ni faire aucune assemblée pu-  
 » blique, traité, ni convention, qu'en pré-  
 » sence au moins d'un Officier du Roi, par  
 » lequel ils seront obligez de faire confirmer  
 » toutes les délibérations qu'ils auront jugé  
 » nécessaires pour l'exercice & le maintien  
 » de leur Religion.

VII. » Que de part ni d'autre on ne fera  
 » point de levées de gens de guerre, sous

» pré-

prétexte de se mettre à couvert des violences du parti contraire.

VIII. „ Que les Réformez ne pourront faire amas d'argent pour lever des troupes, & que toutes les collectes qu'ils feront pour la subsistance des pauvres, seront exactement distribuées, après toutefois qu'ils en auront donné communication aux Officiers de Sa Majesté.

IX. „ Que les Réformez seront obligez d'observer toutes les loix civiles du Royaume, même celles qui regardent les jours de fêtes, & les mariages quant aux degrez de parenté, pour éviter le desordre & la confusion qui naitroient de la diversité sur ces articles.

X. „ Que les Ministres de la Religion Réformée s'engageront par serment devant les Magistrats des lieux de leur résidence, à observer tous ces points, & à ne prêcher aucun dogme, aucune doctrine contraire aux décisions du Concile de Nicée, ou à la parole contenue dans le Vieux & le Nouveau Testament, avec promesse de n'enseigner que la parole de Dieu simplement & sans altération. Que de part ni d'autre on ne s'emportera en injures & en invectives en chaire ou dans les assemblées publiques, qu'on ne fera écrire, vendre, & débiter aucun libelle diffamatoire, ni contre un parti en général, ni contre des particuliers.

XI. „ Que tous les Réformez auroit la pleine jouissance & l'exercice libre des charges & emplois qu'ils occuperont, même dans la Magistrature, & qu'en cas  
„ qu'ils

1562. „ qu'ils ne veuillent pas les exercer ils n'en  
 „ seront pas privez pour cela. Enfin que,  
 „ s'il arrive quelque sédition, sur le champ  
 „ les Juges à qui il appartient d'en con-  
 „ noître, employeroit toute leur autorité  
 „ pour rétablir le calme, & que les parties  
 „ seront tenues de leur obéir”.

Mouve-  
 mens de  
 l'Ambas-  
 sadeur  
 d'Espagne  
 & du  
 Nonce.

Aussitôt que l'Ambassadeur d'Espagne eut  
 entendu publier cet Edit, qui étoit si avan-  
 tageux aux Huguenots, il en donna sur le  
 champ avis au Roi son maitre, & lui en en-  
 voya une copie. En même tems ce Minis-  
 tre & le Nonce mirent tout en usage pour  
 animer le zèle du Connétable de Montmo-  
 renci, des Princes de Guise, & des autres  
 Grands du parti Catholique, & les engager  
 à se mettre en état de se faire craindre, & à  
 tenter tous les moyens imaginables de faire  
 révoquer un Edit aussi préjudiciable à la Re-  
 ligion. L'Ambassadeur de son côté leur pro-  
 mit que le Roi son Souverain, non seule-  
 ment ne les abandonneroit jamais, mais que,  
 non content de leur fournir dans toutes les  
 rencontres les secours convenables, il solli-  
 citeroit de tout son pouvoir toutes les autres  
 Puissances Catholiques de joindre leurs for-  
 ces à celles de la cause commune. De l'au-  
 tre part le Nonce fit les mêmes promesses,  
 sous les assurances que le Souverain Pontife  
 ne se borneroit pas à contribuer puissamment  
 par lui-même, mais qu'il feroit agir toute  
 son autorité pour leur assurer toutes les res-  
 sources possibles. Les Guises & les autres  
 ne voulurent rien écouter, & répondirent  
 qu'ils étoient résolus de sortir de Paris. En

Des Sei-  
 gneurs Ca-  
 tholiques  
 du Con-  
 seil.

vain

PARTIE I. LIVRE XVI. 425

1562.

rain l'Ambassadeur les pria de suspendre l'exécution de ce dessein, jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse de Sa Majesté Catholique, ils se tinrent fermes dans leur premier projet, & se retirèrent de la Cour. Après avoir fait inutilement leurs efforts pour empêcher la résolution d'un pareil Edit, qu'on avoit publié malgré leurs oppositions, ils se voyoient hors d'état de se soutenir dans l'autorité qui appartenoit à leur naissance & à leurs emplois, & ce fut le motif de leur retraite. Mais on peut dire qu'ils agirent contre toutes les règles de la politique; d'abandonner ainsi le champ de bataille à leurs ennemis, qui ne manquèrent pas de mettre à profit une conjoncture aussi favorable.

Philippe tomba dans une profonde mélancolie à la lecture de la lettre de son Ambassadeur & de la copie du fatal Edit. Quoique le courier fût arrivé au moment qu'il alloit se mettre à table pour diner, il ne voulut prendre qu'un bouillon; & après avoir envoyé dire au Duc d'Albe & à Rui Gomez de se rendre auprès de sa personne, il s'enferma dans son cabinet, où il resta seul plus d'une heure: ce qui donna à penser à toute la Cour, qui ne pouvoit imaginer la cause du trouble de ce Monarque. Les deux Ministres mandez arrivèrent, & furent enfermés deux heures entières avec le Roi, autre circonstance qui fit craindre quelque sinistre événement, & ce soupçon se confirma d'autant mieux, qu'après que le Duc & Gomez furent fortis, Antoine Perez Secrétaire d'Etat entra dans le cabinet, où Philippe le retint jusqu'au soir sans manger, pour expé-

Et de Philippe à la réception de cette nouvelle.

1562.

expédier ses dépêches. Il écrivit à la Reine, au Connétable, aux Princes de Guise, & à tous les autres Grands, les lettres les plus vives sur ce qui venoit de se passer en France. Non content de cette démarche, il envoya des copies de l'Edit au Pape, aux Vénitiens, au Duc de Florence, & aux autres Princes Catholiques, (qui étoient déjà instruits par leurs Ambassadeurs) & il exhortoit avec chaleur toutes ces Puissances de prendre en main sans aucun délai les intérêts & la cause de Dieu, (il ne savoit pas d'autres termes au sujet de cette affaire) avec promesse de son côté de sacrifier toute sa puissance & toutes ses forces à la ruine d'une secte pestiférée, qui avoit déjà répandu son poison dans plusieurs pays, & qui menaçoit d'infecter toute la Chrétienté. Voici la teneur de la lettre qu'il écrivit au Pape.

Lettre de  
ce Monar-  
que au Pa-  
pe.

**T**RES SAINT PERE,

„ Je ne doute pas que Votre Sainteté n'ait  
 „ déjà reçu copie de l'Edit ci inclus, qui  
 „ vient d'être publié en France en faveur  
 „ des hérétiques, & qui est si honteux & si  
 „ dommageable au Christianisme. Votre  
 „ Sainteté voit sans doute les suites funestes  
 „ d'une pareille Déclaration, non seulement  
 „ par les progrès rapides que l'erreur va faire  
 „ dans ce Royaume, qui se trouve au cen-  
 „ tre de l'Europe, mais par les plus terribles  
 „ conséquences qui en résulteront nécessaire-  
 „ ment à la ruine de la Religion & de la  
 „ cause commune. En mon particulier cet

„ évé-

événement me cause la plus sensible douleur par nombre de considérations plus acablantes les unes que les autres, & c'est moins avec de l'encre qu'avec mes larmes que je trace cette lettre à Votre Sainteté, comme au Vicaire de Jésus Christ, & au Chef de cette même Eglise, qui se voit aujourd'hui déchirée dans la plus saine partie de ses entrailles, au grand affront de tous les Princes Catholiques qui sont si étroitement obligez de la défendre. C'est un oracle prononcé par la bouche de notre divin Législateur, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Eglise qui doit se conserver pure & sans tache jusqu'à la consommation des siècles: cependant quelle honte pour des membres de cette Eglise d'être contraints d'avouer, dans des tems de corruption & de désordre, que l'enfer a le dessus & menace de l'anéantir! Sortons donc, Saint Père, de la létargie dans laquelle nous sommes engourdis, unissons tous nos forces & notre zèle pour soutenir la cause commune de Jésus Christ, dont j'ose dire que Votre Sainteté a été constituée Chef par une disposition du St. Esprit plus particulière qu'à aucun de vos prédécesseurs. Si cette racine empoisonnée prend une fois des forces & de la nourriture, il deviendra impossible de l'arracher, sur tout à présent que la France, ou par une triste nécessité, ou par négligence, ou par un secret jugement de Dieu qui veut punir les péchez des Catholiques, lui prête un vaste champ où elle peut croître & s'étendre en peu de  
» tems.

1562.

» tems. Je n'ignore pas que bien des per-  
 » sonnes donnent à mes démarches des vues  
 » particulières, des motifs d'intérêt, je fais  
 » qu'on publie que je n'agis avec tant d'ar-  
 » deur, que pour empêcher que ce torrent  
 » n'inonde mes Provinces des Pays-Bas: mais  
 » il me suffit que Dieu connoisse le fond de  
 » mon cœur, qu'avec le plus profond res-  
 » pect je découvre ici à son Vicaire. Mais  
 » quand même je mêlerois des intérêts tem-  
 » porels à ceux de la cause & de la gloire de  
 » Dieu, toutes les Puissances Catholiques  
 » n'ont-elles pas des raisons d'Etat de se re-  
 » muer dans ces conjonctures, y en a-t-il  
 » quelqu'une qui puisse en avoir de plus pres-  
 » santes que les Princes d'Italie & particu-  
 » lièrement Votre Sainteté? Les hérétiques  
 » une fois bien établis en France, quel triom-  
 » phe pour Genève! Quel langage cette ca-  
 » pitale des sectaires ne fera-t-elle pas en état  
 » de tenir dans tous les coins de l'Italie!  
 » Fortifiée du secours des François de son  
 » parti, soutenue par les Suisses ses confédé-  
 » rez, qui pourra l'empêcher de porter la  
 » terreur & l'épouvante, d'établir par la for-  
 » ce des armes sa doctrine jusques dans Ro-  
 » me même? Toute mauvaise plante qu'on  
 » néglige d'arracher aussitôt qu'elle paroît,  
 » ne peut être déracinée, lorsqu'elle est parve-  
 » nue à une parfaite maturité. Je ne m'étendrai  
 » pas davantage sur ce sujet, j'ai si souvent  
 » déclaré mes sentimens à Votre Sainteté,  
 » qu'elle doit les connoître. Il n'est plus  
 » tems de n'employer que les paroles avec  
 » les hérétiques, il faut absolument les armes,  
 » & secourir les Catholiques de France. Je  
 » suis



PARTIE I. LIVRE XVI. 429

» suis prêt de leur donner toutes mes forces, 1562.  
» avec autant de zèle, que j'en ai à me  
» dire

» DE VOTRE SAINTETE, &c.

» A Madrid le 12. de Février 1562.

Philippe, comme je l'ai déjà dit, écrivit encore les lettres les plus vives sur cette affaire à la République de Venise & au Duc de Florence. Mais il n'y en eut point d'aussi fortes que celles qu'il adressa à la Reine de France, au Roi de Navarre, & aux autres Grands du Royaume, qu'il faisoit solliciter continuellement par son Ambassadeur, à qui il donna ordre de joindre à ses instances la promesse de secours considérables, dès le moment qu'ils auroient pris la résolution d'en venir à la force ouverte, comme ils y étoient contraints par les conjonctures, pour réprimer l'audace des Huguenots. Le Nonce parla sur le même ton, & promit toutes les ressources qui dépendoient du Souverain Pontife.

Et à d'autres Puissances.

Ces mouvemens eurent le succès que Sa Majesté Catholique en attendoit. Le Roi de Navarre s'ébranla, & prit de mauvaises impressions contre les Calvinistes. Ce Prince avoit sollicité l'Edit avec toute la chaleur imaginable, dans l'idée que cette condescendance de la Cour adouciroit l'aigreur des Religionnaires, & par là seroit capable d'entretenir la paix. Mais depuis il abandonna ce parti, persuadé par les représentations de Philippe, qui enfin parvint à lui faire recevoir  
cette

Le Roi de Navarre prend parti contre les Huguenots.

1562.

cette maxime, que ce n'étoit qu'avec les châtimens, & non par la douceur & les amnisties, qu'on venoit à bout de réprimer l'insolence des hérétiques. D'un autre côté la Reine Régente se rendit aux clameurs de la Cour d'Espagne, & se mit en devoir de rendre l'Edit inutile par des ordres contraires qu'elle envoya dans les Provinces, où elle enjoignit aux Magistrats & autres Officiers de poursuivre à toute outrance & de punir sévèrement les perturbateurs du repos public: (c'est ainsi qu'elle qualifioit les Huguenots.) Elle écrivit aux Princes de Guise & au Connétable de revenir à la Cour, ce qu'ils firent, & la Reine les reçut avec tous les témoignages imaginables de joye & d'affection. Sur le champ on tint conseil, pour résoudre les moyens propres à réduire les Calvinistes, & il fut décidé qu'avant que de s'embarquer plus avant, on demanderoit au Pape & au Roi d'Espagne quelle pourroit être la qualité & la force des secours qu'ils promettoient avec tant de zèle.

Les Huguenots se fortifient.

Les Huguenots avoient trop d'intérêt d'avoir l'œil aux démarches de la Cour, pour demeurer tranquilles dans de pareilles circonstances. Instruits des desseins de leurs ennemis, voyant d'ailleurs que de toutes parts on leur tendoit des pièges pour avoir lieu d'exercer contre eux les rigueurs de la justice, en butte à la haine irréconciliable de Philippe qu'ils savoient avoir juré leur ruine, & qui en effet, après avoir remué ciel & terre dans cette vue, parvint enfin, comme Boccacini le dit très bien dans ses Annales, avec sa plume & son argent à plonger la France dans

PARTIE I. LIVRE XVI. 431

1562.

dans une confusion beaucoup plus grande, que jamais Charlequint son père n'avoit pu faire par la voye des armes. Sur tant de sujets d'allarmes, les Réformez ne balancerent pas à se mettre en situation de ne point craindre les surprises. Pour cet effet ils prirent les armes, & commencerent par se rendre maitres des places, où ils se sentoient assez forts pour en chasser les garnisons des Catholiques. Des deux côtez on publia des manifestes, & dans toutes les Provinces, même dans chaque ville du Royaume, on vit en un moment fermenter des dispositions, qui menaçoient des malheurs qu'on n'avoit eu que trop lieu de prévoir.

Tout le monde se remua au bruit de ces mouvemens: le Pape, qui se trouvoit alors dans une extrême disette d'argent & d'hommes, ne put pas fournir les secours convenables au besoin du parti Catholique, il se contenta d'envoyer deux mille fantassins & deux-cens arquebusiers, sous les ordres de Fabrice Sorbelloné son neveu qui commandoit en chef les troupes de l'Etat & de l'Eglise à Avignon. Mais ce Général trop foible pour hazarder de passer au travers des Huguenots de son voisinage qui le tenoient resserré dans ses murs, demanda du renfort, & il reçut deux compagnies de lances commandées par Baltazar Rangoni & Prosper Rasponi. Le Roi d'Espagne, qui avoit fait tant de bruit & de promesses de bouche & par ses lettres, réduisit ses offres à trois-mille chevaux & dix-mille hommes d'infanterie, pour suivre les mouvemens de son zèle & de sa générosité, & satisfaire en même tems à sa parole, dit

Secours  
envoyez  
en France  
par le Pa-  
pe.

Et par le  
Roi d'Es-  
pagne.

Cam-

1562.

Campana. Tout ce détail se lit dans une lettre que ce Monarque écrivit à Bourdillon, Général de l'Armée de France en Piémont. Elle étoit en Espagnol, & conçue en ces termes.

Lettre de  
ce Monar-  
que à  
Bourdil-  
lon.

„ Magnifique & bien-aimé Seigneur,  
„ Vous ferez fans doute informé que mon  
„ frère le Roi Très-Chrétien & la Reine sa  
„ mère m'ont demandé du secours, dans  
„ l'extrême besoin qu'ils en ont pour châtier  
„ & réduire leurs Sujets rebelles qui ont pris  
„ les armes dans leur Royaume, qui veulent  
„ se soustraire de l'obéissance due à leur Sou-  
„ verain, qui refusent de desarmer, se ren-  
„ dent maîtres des places & des Provinces,  
„ & commettent partout les dernières info-  
„ lences. Comme je veux dans ces tristes  
„ conjonctures leur donner des marques écla-  
„ tantes de mon amitié, j'ai donné ordre de  
„ faire marcher en France dix mille hommes  
„ d'Infanterie & trois mille de Cavalerie,  
„ parmi lesquels il doit y avoir trois mille Ita-  
„ liens. A cette fin le Comte Jean Angui-  
„ sola, l'un des Conseillers de mon Conseil  
„ Privé de Milan, est chargé de faire la  
„ conduite de ces troupes pour le service de  
„ Sa Majesté Très-Chrétienne, & de les  
„ commander aussi longtems que leur séjour  
„ sera jugé nécessaire. Je lui ai encore en-  
„ joint de s'entendre avec vous au sujet de  
„ la marche qu'il sera à propos qu'il tienné,  
„ & du lieu où il devra joindre l'Armée du  
„ Roi mon frère, dans la pensée où je suis  
„ que le Roi votre maître vous aura fait sa-  
„ voir

voir sa volonté. Je vous prie donc instamment, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, d'écrire sans aucun délai au Marquis de Pescaire, ou audit Comte, la destination de cette Infanterie, quelle route il faudra qu'elle prenne, & de faire partir des Commissaires pour la conduire, &c.

1562.

En même tems ce Monarque écrivit à Marguerite de Parme Gouvernante des Pays-Bas, qu'elle envoyât le plutôt que faire se pourroit du secours au Roi Charles, contre les Sujets rebelles qui avoient excité la guerre civile dans son Royaume. La Régente songea d'abord à faire révoquer cet ordre, sans pourtant faire sentir une trop forte opposition de sa part; mais dans les lettres qu'elle écrivit à ce sujet en Espagne, elle représenta à Sa Majesté Catholique les obstacles qu'elle rencontroit à expédier ce secours. Sur cela Philippe en réponse la blâma de ce retardement, & lui commanda de faire partir un corps de Cavalerie sans aucun délai, & sans délibérer davantage. Malgré cet ordre absolu, Marguerite, par le conseil de Gravelle, en changea la disposition, & remit en France une somme d'argent au lieu de soldats. Elle ne manqua pas de communiquer à la Cour les raisons de cette conduite, qu'elle soutint n'avoir été autres que de ne point dégarnir les frontières de Flandres, & cela d'autant mieux qu'elle savoit que la France étant extrêmement peuplée avoit plus besoin d'argent que de troupes étrangères, ainsi qu'on le lui avoit déjà signifié auparavant.

Ses ordres  
à la Gouvernante  
des Pays-Bas.

1562.

Senti-  
mens des  
Auteurs  
sur la con-  
duite de  
cette Prin-  
cesse.

Strada assure que Philippe fut très mécontent de la résolution que la Gouvernante avoit prise, & que ce Monarque toléra plutôt qu'il n'approuva cette contribution d'argent. Cependant, ajoute cet Historien, il répara ce défaut par l'envoi de quinze-cens hommes de Cavalerie qu'il fit partir d'Espagne, & qui fortifierent en France le parti des Catholiques. D'autres parlent différemment de cette démarche de Marguerite, & veulent qu'elle fut conseillée par le Duc d'Albe, & par conséquent qu'elle fut résolue dans le Conseil d'Espagne, & non en Flandres, contre la volonté même du Roi. Campana a suivi ces deux sentimens dans le recit qu'il fait de cette circonstance; voici comment il la rapporte. „ De ce nombre de troupes les François ne reçurent que trois-mille fantassins, „ Espagnols & autant d'Italiens, parce que „ le Roi Catholique ne jugea pas convenable „ de dégarnir les frontières de la Flandre „ d'où il devoit tirer le reste de ses troupes „ auxiliaires, attendu que la France & l'Allemagne fourmilloient de gens de guerre „ & qu'on avoit tout à craindre de la part „ des Anglois. Ou peut-être que les François „ crurent plus avantageux pour leurs „ affaires de recevoir le secours en argent. „ Ce fut aussi de cette manière que Philippe „ les assista, ce qu'il fit avec toute la générosité dont son zèle étoit capable. Il faut „ dire à cet égard que ses Sujets donnerent „ des marques éclatantes de leur fidélité & „ de leur affection, puisque le Royaume de „ Naples seul fournit un million de ducats

à cette occasion & pour d'autres affaires importantes".

Grotius, l'Angeli, plusieurs Ecrivains François, Davila même, font mention de six-mille hommes d'Infanterie, moitié Espagnols moitié Italiens, mais je n'ai lu nulle part l'envoi des quinze-cens chevaux dont parle Strada. Quoi qu'il en soit, il suffira de savoir que l'exemple & les pressantes sollicitations de Philippe déterminèrent les autres Princes Catholiques à secourir le Roi de France. C'est ce que Campana assure en termes exprès de quelques-unes de ces Puissances, lorsqu'il dit: „ Le Pape, la République de Venise, & „ le Duc de Florence imiterent Sa Majesté „ Catholique, & chacun de ces Souverains „ envoya au Roi Très-Chrétien de grosses „ sommes de deniers". Mais ces contributions, quelles qu'elles fussent, ne servirent qu'à prolonger la guerre: bien plus, malgré tant de secours, la Cour ne fut pas en état d'empêcher que les Huguenots n'eussent sur elle des avantages si continuels & si considérables, qu'en la place d'un Edit qui ne leur donnoit auparavant que de très médiocres libertez, elle se vit contrainte dans la suite de leur accorder des conditions beaucoup plus étendues, après avoir vu tomber entre leurs mains nombre de Places de la dernière importance & des premières du Royaume.

A la vue de ces événemens quel devoit être le dépit de Philippe, qui, si nous en croyons Meteren, avoit juré en Espagne de détruire en France l'Hérésie & ses partisans! N'y avoit-il pas de quoi faire tomber son zèle exterminateur? Sa passion l'aveugla-t-elle au

1562.

point de ne pas reconnoître, par ces révolutions si contraires à ses espérances, que Dieu dans ses decretz impénétrables dispose souvent le succès des affaires de ce bas monde d'une manière opposée aux desseins, à la politique, & aux jugemens des hommes? En effet la Religion Réformée acquerit chaque jour de nouvelles forces, elle s'étendoit prodigieusement par la quantité de personnes qui embrassoient sa croyance, elle se mettoit en état de ne plus craindre la haine de ses ennemis par le haut degré de puissance où tant de victoires l'élevoient. On voyoit les principales familles du Royaume s'empresse à recevoir sa doctrine, & entre les plus illustres de ses profélytes le Cardinal de Châtillon, frère de l'Amiral de Coligni, vers le milieu de cette année renonça à la pourpre, pour faire profession ouverte du Calvinisme, & son exemple entraîna une foule d'Abbez & de Religieux.

Le Cardinal de Châtillon embrasse le Calvinisme.

Les troubles de France n'empêchoient pas Philippe de donner ses soins à ce qui regardoit l'honneur de sa Couronne. Pendant qu'il faisoit choix des plus fameux Théologiens de ses Etats pour les envoyer au Concile, pendant qu'il expédioit des Ambassadeurs dans toutes les Cours Catholiques pour accélérer la tenue de cette assemblée, il songeoit à s'assurer le rang qu'il exigeoit. Pour cet effet il jetta les yeux sur Don Louis d'Avila, Grand Commandeur d'Alcantara, très capable de manier les affaires les plus délicates & les plus épineuses, & il le chargea de l'Ambassade de Rome, avec ordre de ménager auprès du Pape avec toute son adresse les intérêts de sa

Mo-



PARTIE I. LIVRE XVI. 437.

Monarchie, tant par raport à ce qui devoit 1562.

se passer au Concile, qu'au sujet de la querelle qui s'étoit élevée à Trente entre son Ministre & celui de France sur la préséance.

En la place du Marquis de Pesquaire, qu'il avoit fait retourner à Milan sous prétexte que sa présence y étoit nécessaire, il envoya à Trente Don Claude Quignones Comte de Luna. Cet Ambassadeur n'eut pas plutôt fait son entrée dans cette ville, où il fut re-

Le Comte de Luna dispute le pas aux Ambassadeurs de France.

çu avec les mêmes formalitez qui s'étoient observées à l'égard de son prédécesseur, qu'il voulut savoir des Pères du Concile le rang qu'on lui assigneroit dans les cérémonies publiques, sachant bien que Messieurs de Lansac, Ferrier Président au Parlement de Paris, & Pibrac Juge-Mage de Toulouse, Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne, ne feroient pas d'humeur de lui céder le pas. La demande du Comte embarrassa fort les Légats, effrayez du trouble que cette querelle alloit faire naître dans le Concile. Le premier expédient qu'ils imaginèrent pour prévenir les suites fâcheuses qu'ils prévoyoyent, fut de faire en sorte que l'Empereur & le Roi d'Espagne n'eussent conjointement qu'un même Représentant, sous le titre d'Ambassadeur de Leurs Majestez Impériale & Catholique. Cette négociation n'eut aucun effet, les deux Princes rejeterent la proposition, parce qu'ils étoient résolus de faire parade chacun en particulier de leur grandeur. Enfin, après bien des pourparlers & de vives disputes, sans pourtant trop de chaleur de part ni d'autre, par rapport à l'étroite union qui étoit alors entre les deux Couronnes, on convint que

## 438 VIE DE PHILIPPE II.

1562.

Quignones auroit sa place vis à vis des Légats : & par ce moyen l'ambition du Ministre Espagnol fut satisfaite, sans blesser la jalouse délicatesse des François.

Accident  
arrivé au  
Prince  
Don Car-  
los.

Dans ces entrefaites Philippe, déjà conterné des malheurs qui menaçoient quelques-uns de ses Etats, reçut deux nouvelles qui lui causerent la plus sensible douleur, quoique pareil mouvement ne fit jamais sur l'esprit de ce Monarque la même impression qu'il cause d'ordinaire aux autres hommes. Le premier de ces tristes incidens fut que le Prince Don Carlos son fils, & désigné l'unique & présomptif héritier de tant de Royaumes, jouant à Alcala de Henares avec quelques jeunes Seigneurs ses menins, tomba du haut de l'escalier de son palais, & se blessa à la tête si grièvement, que dès les premiers jours de sa chute les Médecins desespérèrent de sa vie. Quelque douloureuse que dût être cette nouvelle, Philippe rapella dans cette rencontre toute sa prudence, toute sa fermeté, & par un effort aussi chrétien que vigoureux, il fit taire les sentimens de l'amour paternel, pour se résigner à la volonté de Dieu, & remettre au souverain Arbitre de nos jours le sort du Prince son successeur. Il implora le secours du Maître de l'Univers, & fit expédier des ordres à toutes les villes de la Monarchie de faire des prières publiques, pour obtenir du Ciel la guérison de son fils, si la divine Providence jugeoit la prolongation de cette vie nécessaire à sa gloire & au bien des Sujets. Philippe fit encore apporter dans la chambre du malade le corps d'un certain Diego, mort depuis cent ans frère Convers  
de

PARTIE I. LIVRE XVI 439

1562.

de l'Ordre de S. François, & qu'on révéroit sous le titre de bienheureux. Ce corps-étoit enfermé dans un coffre de fer qu'Henri IV. Roi de Castille avoit fait faire, & on le gardoit dans une Chapelle bâtie en l'honneur du Saint. La châsse fut ouverte en présence du Roi & des principaux de la Cour, avec toute la révérence, la dévotion, & les cérémonies usitées dans l'Eglise Romaine en pareille rencontre; & si l'on doit en croire les Chroniques des Franciscains, le corps par un miracle évident se trouva entier sans la plus petite flétrissure ni corruption; au contraire, il en sortoit la plus suave odeur. On étendit le Prince moribond dessus ce corps, & sur le champ il reçut du soulagement & des forces, de manière qu'en peu de jours il fut parfaitement guéri. A la vérité on ne cessa pas d'employer la science des plus habiles Médecins, qui sans doute n'eurent pas la moindre part à ce prodige. Un si prompt retour à la vie fit succéder la joye à la tristesse; Philippe voulut que tous ses Sujets célébraissent cet heureux événement, par des prières qu'il ordonna en actions de grâces de cette guérison miraculeuse.

L'autre malheur fut irréparable & d'une grande conséquence. Trente-cinq galères destinées à une expédition contre les Maures furent surprises en mer d'une violente tem-  
pête, vingt-huit se trouverent en grand danger, & après avoir combattu longtems contre la fureur des vagues, trois y demeurèrent englouties, entre lesquelles fut la Capitane que montoit l'Amiral Mendoza. Tout le monde de ces bâtimens submergez périt, les

Perte de  
plusieurs  
galères &  
du Géné-  
ral Men-  
dozza.

1562.

autres presque entièrement fracassés eurent toutes les peines à gagner quelques ports, avec perte de quantité de personnes. Nombre d'Historiens assurent qu'il en couta la vie à deux mille hommes, quelques-uns font monter la perte à cinq-mille. Cette année fut fatale à la très noble & très illustre Maison de Mendoza; outre la mort du Général dont on vient de parler qui fut extrêmement regretté, presque dans le même tems Don Indico son frère, passant de Gènes en Espagne, périt par un semblable accident avec sa galère.

Dispute  
de pré-  
séance en-  
tre les  
Princes de  
Florence  
& de Par-  
me.

A la Cour d'Espagne il y eut une vive dispute pour la préséance entre les Princes de Florence & de Parme, qui s'y rencontrèrent en même tems. Alexandre Farnese, Prince de Parme, animé de ces sentimens nobles & magnanimes que l'âge fortifia & qui l'ont rendu dans la suite un des Héros de son siècle, déclara hautement que, comme fils de Madame Marguerite d'Autriche sœur de Sa Majesté Catholique, il prétendoit avoir le pas sur le Prince de Florence. Il est vrai que cette raison ne pouvoit pas être valable; en pareil cas ce n'est jamais l'alliance ni le sang, quelque relevé qu'ils puissent être, qui donnent le rang, on n'a égard qu'au droit légitime des parties, on doit suivre l'usage & les prérogatives des Etats réglées par le cérémonial. Malgré cette maxime, Alexandre Farnese, se trouvant un jour dans l'Eglise où étoit le Roi, ne voulut pas céder la première place que le Prince de Médicis se mettoit en devoir d'occuper, dans la pensée qu'elle lui étoit dûe sans contestation. La querelle s'é-

s'échauffa, il se dit de part & d'autre des paroles choquantes: enfin du consentement des deux rivaux l'affaire fut remise à la décision du Roi, qui sans prononcer définitivement ordonna qu'au préalable les Princes sortiroient. Ce procès en demeura là, Philippe différa toujours de rendre un jugement, & peu après il en fut débarrassé par l'absence du Prince de Médicis, que pour des intérêts de famille le Duc son pere rapella à Florence.

Plus Philippe voyoit les progrès immenses de la Religion Réformée, le nombre & la puissance de ses Sectateurs, dont le nom seul lui faisoit horreur entant qu'il emportoit le titre abominable d'hérétiques, plus il donnoit la torture à son esprit pour imaginer les moyens d'opposer les plus fortes digues à la rapidité de ce torrent. C'est dans cette vue qu'au mois d'Octobre de cette année il ordonna la fondation d'une Université à Douai, ville considérable du Comté de Flandre. Il rendit cet établissement fameux par les richesses & les privilèges qu'il accorda, sur tout en faveur de la Société des Jésuites. La direction de ce grand ouvrage fut commise aux soins & à la diligence du Cardinal Granvelle, du Président Viglius, & du Conseiller Nigri; & dans la suite cette fondation fut confirmée par une Bulle très ample de Pie IV. Le but du Roi Catholique étoit de faire instruire la jeunesse des Pays-Bas dans les dogmes & les cérémonies de l'Eglise Romaine, de lui faire apprendre en même tems la langue Françoisé, & par là de lui ôter le prétexte d'aller en France, où ce Monarque croyoit que toutes les Universtitez étoient in-

Fonda-  
tion de  
l'Univer-  
sité de  
Douai.

## 442 VIE DE PHILIPPE II.

1562.

fectées des erreurs de Calvin. Le Prince d'Orange forma de si fortes oppositions à cet établissement, que la Cour d'Espagne en conçut de violens soupçons contre sa Religion & sa fidélité, surtout après que le Cardinal eut écrit à Philippe, qui en réponse marqua qu'il falloit avoir l'œil sur toutes les démarches même les plus indifférentes de ce Prince.

Bible imprimée  
par ordre  
de Philippe.

Ce fut encore par les mouvemens de ce zèle animé pour la propagation de la Foi Catholique, & dans le dessein de donner plus d'éclat à la Religion Chrétienne, que Philippe résolut de faire imprimer cette magnifique Bible royale, qui a encore aujourd'hui tant de réputation. Il confia l'exécution de ce célèbre Ouvrage à Arias Montanus son Chapelain, personnage très versé dans plusieurs sciences, principalement dans la connoissance des langues étrangères, surtout des langues orientales. Ce savant homme eut pour adjoints Demetrius Grec de l'Île de Candie, Antoine de Nebria, Lopez d'Esvanigo, Ferdinand Pinciano, Alonso Médecin d'Alcala, Paul Coronello, Alfonse de Zamara, André Mefius, & Jean Livenzius, tous renommés pour leur érudition, & profonds dans les langues latine & orientales. Ces illustres Commentateurs des Saintes Ecritures prirent les avis du Conseil général de l'Inquisition, des Universitez d'Alcala, de Louvain, & de Paris qui entr'autres Docteurs de la première volée avoit alors le fameux Gilbert Genebrard, autant distingué par la pureté de ses mœurs que par sa science. Avec tous ces secours, non seulement les livres saints furent

PARTIE I. LIVRE XVI. 443

1562.

rent rétablis dans le sens véritable du texte original, mais encore enrichis de quantité de notes très savantes. Vers la fin de cette année on commença à Anvers, au nom & aux dépens de Sa Majesté Catholique, l'impression de cet excellent ouvrage dans l'Imprimerie de Christophe Plantin, & il ne fut achevé que quinze ans après, qu'il reçut l'approbation des Papes Pie V. & Grégoire XIII. Ainsi commença & finit l'entreprise de cette fameuse Bible, qui couta cinquante mille ducats. Ce fut à cette occasion que se forma une si étroite amitié entre Arias Montanus & Juste Lipse, à qui Philippe donna le titre de son Historiographe, accompagné de plusieurs beaux privilèges & bénéfices, à la recommandation de Don Pierre Henriquez Comte de Fuentes.

La Cour d'Espagne finit cette année par des réjouissances publiques & des fêtes solennelles, qu'elle ordonna dans tous les Etats de la Monarchie, en l'honneur de Maximilien, cousin de Philippe auquel il avoit rendu des services importans, & qui le 24. de Novembre avoit été élu à Francfort Roi des Romains.

*Fin du Livre XVI.*



T 6

LA



LA VIE  
DE  
PHILIPPE II.  
ROI D'ESPAGNE.



PREMIERE PARTIE.

LIVRE XVII.

---

ARGUMENT  
DU LIVRE DIX-SEPTIEME.

*Fondation de l'Escurial en Espagne. Description de cette Maison royale. L'emprisonnement de l'Archevêque de Tolède comment reçu par les Pères du Concile. Histoire de ce Prélat. Mouvements du Pontife. Lettre du Roi Catholique au Pape. Opiniâtreté des Pères du Concile. Expédient imaginé par le Pape. Sort du Prélat accusé. Philippe tente d'introduire l'Inquisition dans le Duché de Milan. Le Pape*



PARTIE I. LIVRE XVII. 445

Pape y consent. Motifs de ce dessein. Mouvements des peuples du Milanex. Fin de cette affaire. Dispute pour le pas à Rome entre les Couronnes de France & d'Espagne. Conduite du Pape. Plaintes de l'Ambassadeur François. Et de la Reine Régente. Démarche du Pape auprès de Philippe. Réponse de ce Monarque. Jugement du Pape en faveur de la France. Menaces & départ de l'Ambassadeur d'Espagne. Mesures de Pie avec la Cour de France. Philippe fait préparer ses galères. Et secourir Oran. Cette Place est délivrée. Ravages des Corsaires dans les Etats d'Espagne. Pertes que leur causent les Chevaliers de Malte. Desordres dans la Calabre. Histoire d'un fameux Bandit. Suites de cette affaire. Mouvements des Mores d'Espagne. Mort du Duc de Guise. Articles du Traité de paix entre les Catholiques & les Huguenots. Chagrin que Philippe en conçoit. Affaires de Flandres. Le Comte d'Egmont & le Prince d'Orange écrivent contre Granvelle. Ce Cardinal quitte les Pays-Bas. Différend entre l'Empereur & les Génois pour le Marquisat de Final. Princes d'Autriche en Italie. Clôture du Concile, comment il est reçu par les Puissances. Ordre de Philippe à ce sujet. Il veut le faire recevoir dans les Pays-Bas. Réponse de la Régente. Et du Roi. Nouvelles tentatives pour établir l'Inquisition à Naples. Les Vénitiens rejettent la Réforme. Guerre contre les Génois dans l'Isle de Corse. Mort de l'Empereur Ferdinand. Mort de Calvin. Fausseté avancée par un Moine. Grande maladie de l'Auteur de cette Histoire. Auquel on fait un crime d'avoir donné au Pape le titre de Très-saint. Nais-

## 446 VIE DE PHILIPPE II.

sance de Calvin. Il est fait Chanoine & Curé. Il passe en Allemagne. Est le compagnon des travaux de Martin Bucer à Strasbourg. Portrait de Luther. Projet de Calvin. Qui passe en Suisse, puis en France. Progrès de sa doctrine. Il va en Italie. Danger qu'il court à Ferrare. Il passe de là à Genève. Réforme de cette Eglise. Il est banni de cette ville. Il y est rappellé. Son portrait. Différends entre les Flamans & les Anglois pour le commerce. Ordre du Roi d'Espagne à ce sujet. Conciles tenus en Espagne. Conduite de Philippe à cet égard. Prétentions du Nonce rejeitées. Entreprise sur Pennon de Velez. Importance de cette Place. Prise & perdue par les Espagnols. Force de la Flotte de Philippe. Qui en fait la conquête. Découverte des Philippines. Armement de Philippe. Ses succès. Conduite du Roi d'Espagne. Le Duc de Florence résigne ses Etats à son fils. Conjuration contre le Pape. Quels en étoient les auteurs. Comment elle devoit s'exécuter. Comment elle est découverte. Jugemens à ce sujet.

1563.

Fonda-  
tion de  
l'Escorial  
en Espa-  
gne.

Immédiatement après l'importante  
 journée de St. Quentin, Philippe  
 I avoit formé le dessein de bâtir  
 une magnifique Eglise en l'hon-  
 neur de St. Laurent, pour éterniser le sou-  
 venir de la grande victoire que ses troupes  
 avoient remportée sur les François le jour  
 de la fête de ce Martyr. Ce Monarque vou-  
 lut accomplir son vœu, & au commence-  
 ment de Janvier de cette année il fit jetter  
 les fondemens de la huitième Merveille du  
 monde. Pour renfermer en un seul mot tout  
 ce

ce qu'on peut dire & penser de ce superbe bâtiment, il suffit de donner le nom qu'il porte, c'est l'Escorial, qui sert de monastère aux Religieux de St. Jérôme. Il a couté six millions de pistolles, mais cette prodigieuse dépense ne fut point à la charge du peuple, le fondateur eut l'attention de ne point fournir à ses Sujets matière à se plaindre que leur Souverain les réduisoit à la mendicité, pour les frais d'une entreprise qui n'intéressoit en aucune manière le bien commun de la Nation; il tira les fonds nécessaires des anciennes mines de Guadalcanal ville de l'Andalousie. Cette circonstance n'a pas empêché plusieurs Ecrivains tant Espagnols qu'étrangers de blâmer ce grand Roi, d'avoir employé tant de trésors à satisfaire sa vanité, dans des tems de trouble & de desordre, dans les conjonctures les plus affligeantes pour toute la Chrétienté, lorsque même des intérêts particuliers demandoient toutes les finances de la Monarchie, qui faute de troupes & d'argent étoit à la veille de voir une révolution dans les Pays-Bas. De pareils raisonnemens prouvent bien l'ignorance & la bassesse de ces Auteurs, qui s'avisent de juger des actions des Grands par les vils sentimens de leur cœur. Ces critiques ont-ils ignoré qu'Alexandre de Macédoine fit bâtir jusqu'à dix villes des plus belles, pour en choisir une qui fût digne de renfermer la sépulture, je ne dis pas de sa personne, mais de son cheval, si renommé dans l'histoire de ce conquérant sous le nom de Bucephale? N'ont-ils pas vu que la célèbre Artemise Reine de Carie fit ériger un monument, qui fut mis au nombre des

Mer-

1563. Merveilles du monde, pour y mettre les cendres de son mari? Après ces exemples, peut-on avec justice faire un reproche à Philippe, qui sans contredit étoit le plus grand Monarque de la terre, d'avoir entrepris un ouvrage qui n'a pas son pareil dans l'univers, & qu'il destinoit à devenir le dépositaire des tombeaux de ses ancêtres & de ses descendans?

Description de cette maison royale.

Ce bâtiment, si admirable par la grandeur du dessein & la beauté de l'architecture qui en font un chef-d'œuvre de l'art, fut conduit par Jean-Baptiste de Tolède fameux Architecte, aidé de Jean d'Hemera son disciple, lequel par un long séjour qu'il avoit fait en Italie s'étoit rendu plus habile que son maître. On peut sans exagération donner à cet édifice le titre d'auguste, & le regarder comme le plus parfait qu'il y ait dans le monde, non seulement par la grandeur qui frappe à la vue du corps entier, mais par la régularité de l'ordonnance, le gout que toutes ses parties présentent, la délicatesse & la beauté de l'exécution. Ce n'est point par ces avantages seuls qu'il efface tous les autres vaisseaux qu'on admire avec tant de surprise, la magnificence y éclate dans les plus médiocres ornemens, on ne voit partout que marbre, or, & azur, les richesses y sont innombrables. C'est tout dire en un mot, qu'il n'est pas possible de voir cette fabrique majestueuse, le plus grand effort du génie de l'homme, le garant immortel de la puissance d'un Souverain, sans rester immobile, & sans l'avoir toujours dans l'idée. Mais je ne dois pas obmettre le malheur que ce somptueux palais vient d'essuyer depuis peu, par un  
de

PARTIE I. LIVRE XVII. 449

1563.

de ces coups imprévus du hazard qui semble porter envie aux monumens les plus accomplis; au mois de Juillet 1671. le feu y prit par l'inadvertence du Concierge, & en consuma la plus grande partie. Tel a été de tout tems le sort de ces bâtimens merveilleux, de ces superbes Temples, qui ont fait l'admiration de l'univers, les deux Temples de Jérusalem, celui de Jupiter Ammon à Cyrene ville d'Egypte, celui d'Apollon à Delphes, celui de Diane à Ephese, enfin à Rome le Capitole tant vanté; tous ces restes précieux du faste des hommes ont été la proye de la voracité de cet élément. A l'égard de l'Escorial, Charles II. à présent régnant fait réparer le dommage, d'une manière à en effacer le souvenir; mais ce travail va fort lentement, par rapport à l'extrême misère & à la disette d'argent où se trouve aujourd'hui la Monarchie d'Espagne.

A Trente il survint un incident, qui pensoit avoir des suites. Les Pères du Concile avoient fait les plus vives instances auprès de Philippé, & les continuoient avec la dernière chaleur, jusqu'à menacer ce Monarque de ne point ouvrir ses lettres, & de refuser audience à son Ambassadeur, s'il n'ordonnoit avant toutes choses à l'Inquisition d'Espagne de remettre en liberté frère Barthelemi Caravanza Religieux de l'Ordre de St. Dominique, Archevêque de Toléde, Primat de tous les Royaumes de la Monarchie, & le plus considérable Prélat de l'Espagne, détenu depuis plusieurs années dans les prisons du St. Office pour soupçon d'Hérésie. Voici en peu de mots le détail de cette affaire.

L'emprisonnement de l'Archevêque de Toléde comment reçu par les Pères du Concile.

Pen-

1563.

Histoire  
de ce Pré-  
lat.

Pendant que Philippe faisoit encore sa résidence dans les Pays-Bas, il reçut avis qu'à Valladolid, à Toro, à Palencia, toutes villes de considération, le Docteur Philippe Augustin (ou Augustin seulement comme d'autres l'écrivent) de Cacalla, & le Docteur Constantin de Seville, avoient répandu avec un succès étonnant, l'un la doctrine de Luther, l'autre celle de Calvin. Il est à remarquer que ces deux Prédicateurs s'étoient conciliés à l'égard de divers points, sur lesquels les deux Religions n'ont jamais pu s'accorder, quelques efforts qu'ayent pu faire un nombre de Docteurs de l'un & de l'autre partis. Au bruit du progrès des nouvelles opinions dans ses États, le Roi Catholique écrivit avec tout le feu imaginable à la Princesse Jeanne Gouvernante des Royaumes d'Espagne, d'avoir toujours présente la gloire de Dieu, & de se souvenir que l'Hérésie étoit directement contraire aux oracles du Ciel, & au repos de ses États. Il protestoit ensuite que pour lui il avoit fait vœu d'être inflexible à l'égard des hérétiques, n'y eût-il qu'un simple soupçon d'être infecté de cette dangereuse peste, & que sur ce cas il ne feroit jamais de grace, pas même à ses plus proches parens. Il ordonnoit à la Régente, pour peu qu'elle voulût l'obliger, de faire usage de tout son pouvoir, pour détruire jusqu'à la racine de cette plante empoisonnée, d'autant plus qu'il étoit résolu d'appliquer tous ses soins, tout son travail, à consommer cette œuvre si nécessaire.

Dans le même tems, pour donner à la Princesse Jeanne un secours capable de faire valoir

avoir son autorité, il nomma Inquisiteur Général Don Ferdinand de Baldez, Archevêque de Seville, Prélat redoutable par une sévérité qu'il se faisoit gloire de porter au delà des bornes ordinaires. Sa Majesté lui recommanda par une lettre particulière de punir les coupables sans aucune rémission, dans tous les lieux où ils se trouveroient, & de quelque qualité & condition qu'ils pussent être, attendu, disoit l'inflexible Monarque, que la douceur & la clémence étoient plus propres à nourrir l'Hérésie, & qu'on ne pouvoit l'extirper que par la cruauté. Or ce nouvel Inquisiteur étoit depuis longtems brouillé avec l'Archevêque de Tolède, & il ne se vit pas plutôt en place de satisfaire sa haine, qu'il n'eut rien plus à cœur que de chercher les moyens de perdre son ennemi. L'occasion s'en présenta à point nommé, & il la saisit avec d'autant plus d'ardeur, qu'elle avoit toutes les apparences d'un zèle légitime pour la cause de Dieu & l'intérêt de la Religion. On avoit accusé d'Hérésie le Père Ponce Prédicateur de Charlequint, & sur ce crime il avoit été condamné à une prison perpétuelle, où, si l'on en croit les bruits qui se répandirent alors, on avoit abrégé ses jours par un breuvage empoisonné. L'Archevêque de Tolède avoit été grand ami de cet infortuné Religieux; ce fut une circonstance favorable à Baldez, qui en tira le motif de faire le procès au Prélat son ennemi, sous prétexte qu'il avoit eu plusieurs conférences avec un hérétique convaincu. Néanmoins il n'osa pas d'abord faire emprisonner le Primat, peut-être parce que la Princesse Régente, qui  
trai-

1563.

traitoit ces sortes d'affaires avec un esprit de paix & sans passion, ne voulut pas y donner son consentement. Mais aussitôt que Philippe fut arrivé en Espagne, prévenu par le rapport de l'Inquisiteur-Général, & aveuglé par les mouvemens furieux de sa conscience, qui pour ce seul fait lui faisoient oublier les conseils modérez de cette grande prudence qu'il mettoit en pratique dans toutes les autres rencontres, il ordonna, sur les premières informations chargées seulement de simples & légers indices, qu'on resserrât le malheureux Archevêque dans une étroite prison.

Aussitôt que le Concile fut rassemblé, les Evêques firent grand bruit de cette détention par laquelle ils prétendoient que l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique étoit renversé, (cette maxime ultramontaine n'est pourtant pas admise par les Vénitiens) pour avoir déferé un Archevêque à un autre tribunal que celui du Souverain Pontife, à qui seul, selon eux, appartenoit la juridiction spirituelle sur tous les gens d'Eglise, quoique Sujets par leur naissance & leurs établissemens des Puissances étrangères. Ils se plaignirent plusieurs fois de cet attentat aux Légats Présidens, qui persécutez par ces instances réitérées, d'ailleurs prenant feu dans cette affaire comme parties intéressées à soutenir l'honneur & les droits du St. Siège, en informèrent le Pape à diverses reprises, & lui représentèrent le préjudice que cet incident pouvoit causer aux intérêts du Concile, tant qu'on ne trouveroit pas les expédiens propres à calmer l'indignation que les Pères faisoient paroître du procédé de Philippe. Le St. Père, dont tou



PARTIE I. LIVRE XVII. 453

te l'attention se bornoit alors à aplanir tous les obstacles qui pouvoient retarder l'entière conclusion de l'assemblée, écrivit à Sa Majesté Catholique plusieurs lettres fort pressantes, & non content de ces démarches, dans la vue de remplir les desirs des Présidens, il envoya en toute diligence à la Cour d'Espagne Odescalchi, (dont le petit-neveu occupe aujourd'hui la Chaire de St. Pierre) pour solliciter de bouche le Roi d'avoir égard à l'honneur & aux prérogatives du Siège Apostolique, qui, au sujet de l'emprisonnement de l'Archevêque de Toléde, se sentoient grièvement offensé qu'on eût soustrait ce Prélat à la juridiction du Chef de l'Eglise. En conséquence de cette représentation, le Ministre avoit ordre de presser le Monarque de vouloir remettre le prisonnier entre les mains de Sa Sainteté.

Philippe fut extrêmement choqué des instances du Pontife, & des plaintes que les Pères du Concile avoient faites à Rome. Sur-tout il ne put soutenir l'envoi d'Odescalchi, & dans les mouvemens de sa colère il écrivit sur le champ de sa propre main au Pontife la lettre suivante.

TRES SAINT PERE.

„ Le grand respect que je dois à Votre  
„ Sainteté, comme Chef de l'Eglise & Vi-  
„ caire de Jésus-Christ, m'empêche de lui  
„ déclarer toute l'étendue de l'agitation où  
„ je me trouve à la vue de ce qui se passe.  
„ Sans entrer dans ce détail, je me contente de  
„ dire

1563.  
Mouve-  
mens du  
Pontife.  
Lettre du  
Roi Ca-  
tholique  
au Pape.

1563.

„ dire à Votre Sainteté que je ressens avec  
 „ la plus vive douleur, & le procédé qu'el  
 „ tient avec moi dans l'affaire dont il s'agit  
 „ & le peu de zèle que les Pères du Conc  
 „ le marquent pour le repos & les intérêt  
 „ de cette assemblée, eux qui au lieu d  
 „ n'avoir d'autre but que de penser au bie  
 „ commun de la Chrétienté, s'arrêtent  
 „ des pointilles pour remplir leur ambition  
 „ & leur vanité. Le Bref que Votre Sain  
 „ teté a remis à Monsieur Odescalchi sur le  
 „ dispute qui s'est élevée, & cela sans avoir  
 „ entendu toutes les parties, c'est à dire sans  
 „ avoir demandé les raisons que j'ai eues d'or  
 „ donner ce qui s'est fait; ce Bref un peu  
 „ trop précipité porte des coups si préjudi  
 „ ciables à la puissance & aux droits que m  
 „ Couronne tient de Dieu seul, mon propre  
 „ honneur que je suis résolu de soutenir s'  
 „ trouve tellement blessé, que je me vois  
 „ contraint de supplier Votre Sainteté d'a  
 „ voir agréable le parti que j'ai pris de ne  
 „ pas permettre la publication de son Bref  
 „ La priant encore de souffrir que le pro  
 „ cès de l'Archevêque de Tolède soit instruit  
 „ & parfait au tribunal de mon Inquisition  
 „ comme étant une chose qui m'intéresse  
 „ en particulier, & que je souhaite obtenir  
 „ selon mes desirs. Sur ce je finis, en bai  
 „ sant avec affection les piez sacrez de Vo  
 „ tre Sainteté, & je demeure &c.

„ De Madrid le 15. d'Avril 1563.

Opiniâtre-  
té des Pé-  
res.

Cette réponse fit assez connoître au Pape qu'il ne pouvoit plus persister dans sa de-  
man-

PARTIE I. LIVRE XVII. 455

1563.

mande, sans risquer de rompre avec le Roi Catholique, dont l'amitié lui étoit à tant d'égards si nécessaire dans les conjonctures où les affaires générales se trouvoient, dans le tems qu'on travailloit avec tant d'ardeur à rétablir le repos de la République Chrétienne. Sur cette réflexion, il envoya à Trente la lettre de Philippe, afin que les Légats en donnassent communication aux Pères du Concile. Cette démarche devint inutile; les Evêques, aveuglez par la passion de soutenir leurs droits & la prééminence de leur Corps, firent de nouvelles exclamations à la lecture de cette dépêche, & protestèrent d'une commune voix qu'ils ne délibéreroient sur aucune affaire dans les sessions, avant que d'avoir obtenu la liberté de l'Archevêque de Tolède. Pour justifier leur opiniâtre opposition, ils alleguerent que, non seulement dans l'Eglise Chrétienne, mais dans celle des Juifs même, on avoit de tout tems inviolablement observé la coutume de porter les procès de conséquence par devant les Souverains Pontifes: de quoi ils citerent quelques exemples. Cette résistance mit le Pape dans un dépit & une fureur qu'il ne put retenir, à la vue des suites funestes qu'il prévoyoit d'un entêtement aussi invincible de part & d'autre, de Philippe à ne vouloir pas démordre du plus petit point de sa résolution, des Prélats à défendre la justice de leurs droits prétendus. Dans cet embarras Pie imagina un expédient, qui fut d'adresser à tous les Pères du Concile une lettre, par laquelle il leur faisoit savoir qu'il avoit trouvé dans les archives que son prédécesseur avoit remis à

Expédient  
imaginé n  
par le Pa-  
pe.  
l'In-

1563. l'Inquisition d'Espagne la connoissance du  
 procès de l'Archevêque de Tolède, jusqu'à  
 la sentence définitive exclusivement. Qu'à  
 son égard il n'avoit pas jugé à propos de mar-  
 quer à ce tribunal une défiance trop morti-  
 fiante, en révoquant la concession : qu'au  
 contraire il avoit pressé la poursuite de cette  
 affaire, & que toutes les informations, tou-  
 tes les procédures faites jusqu'alors venoient  
 de lui être apportées à Rome par le Licentier  
 Guzman. Que sur l'examen qu'il en avoit  
 fait lui-même, il pouvoit les assurer tous  
 qu'il reconnoissoit très juste l'emprisonne-  
 ment de l'Archevêque. Que quand le pro-  
 cès seroit dans un état de perfection à pou-  
 voir rendre un dernier jugement, ce qui ne  
 devoit point passer le mois d'Avril terme  
 qu'il avoit prescrit, il ne manqueroit pas de  
 prononcer selon les loix de la plus exacte jus-  
 tice.

Au moyen de pareilles assurances, il fer-  
 ma la bouche aux Pères du Concile. Exem-  
 ple remarquable, dont on doit conclure que  
 bien souvent certaines démarches des Prin-  
 ces, que le vulgaire ignorant & toujours im-  
 modéré dans ses jugemens regarde comme  
 des coups de négligence & de foiblesse, ren-  
 ferment des traits de la plus profonde politi-  
 que & de la sagesse la plus consommée. Pour  
 achever ce qui concerne le malheureux Pré-  
 lat, il suffira de savoir qu'après quinze ans  
 d'une prison rigoureuse, il fut reconnu inno-  
 cent & remis en liberté. Cet événement  
 fournit une ample matière aux discours du  
 public, le zèle sévère de Philippe y fut reçu  
 sous des couleurs bien différentes, plusieurs  
 nations

Sort du  
 Prélat.

ations en concurent une horreur invincible pour le nom seul de l'Inquisition. Tout ce qu'on put dire alors contre la droiture & la candeur du Roi Catholique paroit légitime; en effet il n'est guères possible d'excuser dans cette rencontre la conduite de ce Monarque, dont toute la vie est d'ailleurs un tissu d'actions de clémence & de sagesse.

Peu de tems après cette querelle, il sollicita le Pape de concourir avec lui de tout son pouvoir à introduire dans les Provinces des Pays-Bas & dans le Duché de Milan le tribunal de l'Inquisition, de la manière qu'il étoit établi en Espagne. D'abord Pie ne parut pas trop disposé à se rendre aux instances de Philippe: le Collège des Cardinaux rejeta absolument cette demande, sous prétexte qu'un pareil établissement ne pouvoit manquer d'avoir les suites les plus terribles; la révolte infallible des peuples dès la première nouvelle de cette odieuse résolution, plus que cela, supposé même qu'elle fût reçue avec tranquillité, la crainte que par succession de tems les Ministres du Saint Office ne fissent servir leur excessive autorité à satisfaire leur ambition & des intérêts personnels. Préhension fondée sur l'expérience, qui apprend que les institutions les plus propres à faire fleurir l'ordre & toutes les vertus convenables à la société, perdent insensiblement leur crédit, & par une vicissitude dont il n'y a que trop d'exemples, font place au relâchement des mœurs. Vérité qu'ils citoient pour soutenir que dans la suite on devoit s'attendre à voir dans le Saint Office de pareils abus, la persécution ouverte moins contre les

Philippe  
tente d'in-  
troduire  
l'Inquisi-  
tion dans  
le Duché  
de Milan.

## 458 VIE DE PHILIPPE II.

1563.

criminels, que contre les personnes qui auroient le malheur de posséder de grandes richesses. Effet inévitable du pouvoir attribué aux membres de ce tribunal, d'attenter à la vie & à l'honneur de tous les hommes, sur le prétexte imposant de punir la révolte contre Dieu & la Religion. Mais Philippe avoit tellement enchanté l'esprit du Pontife, par l'art qu'il mettoit d'ordinaire en usage, de couvrir ses propres intérêts & sa passion particulière du voile séducteur du bien public & de la cause de la Religion; ce Monarque savoit faire jouer ce ressort avec tant de succès, qu'il n'eut point de peine à tout obtenir de Pie, malgré les remontrances du Sacré Collège. Le Roi Catholique avoit représenté au St. Père, que le passage de quantité de troupes mêlées de soldats hérétiques avoit corrompu dans le Milanez la pureté de la doctrine, d'où il jugeoit nécessaire d'apporter un prompt remède avant que ce mal eût fait de plus grands progrès, ce qui ne pouvoit se faire qu'en établissant dans cet Etat le redoutable tribunal de l'Inquisition.

Motifs de ce dessein.

Telles furent les apparences d'un zèle sincère qui surprirent la crédulité du Souverain Pontife, mais ce n'étoit rien moins que le mouvemens d'un amour pur pour la doctrine de l'Eglise; le véritable but de Philippe tendoit à retenir ses peuples dans une obéissance aveugle, par la crainte des rigueurs de l'Inquisition. Il voyoit sur quel pié l'établissement du Saint Office avoit réduit l'Espagne, à quel point le pouvoir & les prérogatives de la Couronne étoient portez: voilà

fu

sur quoi il crut ne pouvoir pas se dispenser de mettre ce joug sur tous les autres Sujets de la Monarchie. Cependant comme il avoit éprouvé, par les troubles que le nom seul d'Inquisition avoit excitez dans le Royaume de Naples, combien ce remède violent étoit capable de porter aux extrémités que le desespoir inspire, il voulut commencer par le Duché de Milan. En cas de succès, il s'imaginoit qu'il seroit moins difficile de réussir dans les Bays-Bas, persuadé qu'un exemple de ce poids entraineroit les peuples de ces Provinces, dont il connoissoit trop le caractère altier & ennemi de la servitude, pour ne pas prévoir qu'il y trouveroit une résistance invincible, s'il brusquoit sans ménagement cette dangereuse entreprise. Sur ce plan, à peine eut-il reçu de Rome toutes les expéditions nécessaires, qu'il donna ordre au Duc de Sessa, successeur du Marquis de Pescaire au gouvernement du Milanez, de dénoncer aux habitans de la Capitale la volonté du Roi & du Pape leur compatriote d'établir dans le Duché le tribunal du Saint Office.

Il n'en fallut pas davantage pour répandre la terreur & la consternation dans les esprits, le Gouverneur ne fut pas écouté, tout le monde fit paroître un abattement qui présageoit les plus grands obstacles. Tous les Corps de cet Etat y voyoient les objets les plus effrayans; les laïques frémissaient de la cruelle sévérité que cette Cour de justice exerçoit dans tous les lieux de son ressort; les Evêques s'allarmèrent de la diminution inévitable de leur autorité, qui seroit

Mouvements des peuples du Milanez.

1563.

bientot engloutie par le pouvoir sans bornes des Inquisiteurs. En un moment l'effroi se répandit dans le Royaume de Naples, où les Chefs du Clergé, & les peuples, prévenus avec raison qu'ils auroient leur tour, faisoient les mêmes réflexions, d'autant plus qu'ils avoient la mémoire fraîche des desordres qui s'étoient élevez à l'occasion d'une semblable tentative de Charlequint. Ainsi les Prélats de cette contrée qui se trouvoient à Trente, s'unirent étroitement avec ceux du Milanez, pour chercher de concert les moyens de faire échouer ce funeste projet: & comme leur nombre est très considérable, cette jonction les mit en état de parler dans les sessions mêmes avec la dernière hauteur. Ils s'écrièrent, qu'il devenoit inutile de former des assemblées ecclésiastiques, si les Puissances temporelles avoient la facilité de tout obtenir du Souverain Pontife; qu'à l'avenir la liberté des suffrages seroient éteinte, qu'aucun Evêque n'oseroit opposer son avis, ou des sentences juridiques, aux entreprises des Princes séculiers. Rien ne put les calmer, pas même la promesse de ne donner les places du Saint Office qu'à des Italiens, d'en exclure les Espagnols, de mettre le nouveau tribunal sous le ressort de celui de Rome, d'y faire suivre les maximes & les loix modérées de celui-ci, d'en bannir les rigoureuses procédures usitées en Espagne.

Fin de  
cette affaire.

Pendant que cette Ligue des Prélats faisoit tant de bruit dans le Concile, la ville de Milan prenoit toutes les mesures imaginables contre les efforts de son Souverain.

Non



PARTIE I. LIVRE XVII. 461

1563.

Non contente de lui avoir adressé ses remontrances, & d'avoir imploré le crédit du Pape en sa faveur, elle députa à Trente Sforce Brivio pour y prendre des lettres de deux des Légats qui étoient du pays, & qui en effet écrivirent avec la chaleur de zélez compatriotes. Coup sur coup, comme le Gouverneur de Milan pressoit le consentement du Sénat & même l'exécution de la volonté du Roi, la Noblesse & le peuple prirent feu, & déclarèrent d'un ton si ferme qu'ils ne souffriroient jamais qu'on leur imposât une servitude aussi dure, que le Duc, au moment de voir une revolte générale, promit d'écrire à la Cour de manière qu'il se faisoit fort de recevoir en réponse la révocation de l'ordre: ce qui en effet arriva.

Cette affaire n'étoit pas la seule qui menaçât d'interrompre la bonne intelligence des Princes Catholiques: la dispute sur le pas entre les Couronnes de France & d'Espagne fut vivement poussée à Rome. Don Louis de Requesens Ambassadeur de Philippe renouvela avec feu la querelle de la préséance, ou pour mieux dire, dans l'impossibilité qu'il sentoit de l'obtenir, il se bornoit à exiger l'égalité. Au contraire Henri d'Oisel Ambassadeur de France, bien loin d'écouter là-dessus aucun tempérament, vouloit une reconnoissance formelle & publique qui assurât sans retour la préséance au Roi Charles IX. son maître. Après une mure délibération, le Pape prit quelques mois de suite le parti d'éviter les occasions solennelles où se seroit faite im-

Dispute pour le pas à Rome entre les couronnes de France & d'Espagne.

Conduite du Pape.

1563.

manquablement la rencontre des Ministres des deux Couronnes, dans la crainte d'être obligé de rendre un jugement, qui ne pouvoit que lui attirer la haine d'une des Puissances intéressées. Pendant cet intervalle, il n'obmit rien pour faire consentir les Ambassadeurs à ne point assister aux chapelles, & à remettre la décision du différend au Sacré Collège; & même il s'abstint longtems de tenir chapelle sous prétexte de maladie. Enfin le jour du Jeudi saint venu, il ne put se défendre de paroître en public suivant la coutume: la cérémonie se fit, mais il avoit fait disposer les places de manière, qu'on ne pouvoit discerner laquelle étoit la première ou la seconde, sous cette déclaration néanmoins, qu'en cette solemnité il ne prétendoit pas suivre l'ordre usité pour les rangs.

Plaintes  
de l'Am-  
bassadeur  
Francois.

L'Ambassadeur de France fit de grandes plaintes de cette innovation, & après les avoir signifiées au Pape, il déclara qu'il alloit sortir de Rome, où l'honneur du Roi son maitre ne lui permettoit pas de rester après y avoir reçu un aussi sanglant affront: mais le Pape le retint, sous la promesse de lui donner pleine satisfaction à la Pentecôte, jour de chapelle. D'une autre part la Cour de France, instruite de ce qui s'étoit passé le Jeudi saint, fut extrêmement choquée de la conduite du Pape: la Reine Régente manda le Nonce, & lui dit avec beaucoup de chaleur, que le Roi son fils, tout enfant qu'il étoit, avoit déclaré lui-même en plein Conseil qu'il étoit résolu de ne pas souffrir impunément le tort qu'on venoit de faire à sa Couronne. Que l'Ambassadeur avoit bien fait

Et de la  
Reine Ré-  
gente.

fait

fait de demander son audience de congé, mais qu'il n'étoit pas excusable de n'être pas sorti de Rome sur le champ. Que puisqu'il avoit promis d'attendre jusqu'à la Pentecôte, si le Pape manquoit à la parole qu'il lui avoit donnée de lui rendre une justice entière, elle lui ordonnoit, aussi bien qu'au Cardinal de la Bourdaisière, de revenir incessamment en France. Que la foiblesse du Pape à ne pas faire dans cette occasion ce qu'il devoit, lui faisoit envisager les plus funestes événemens; que les ennemis de l'Eglise y trouveroient des prétextes spécieux pour imprimer dans l'esprit du jeune Roi son fils l'indignation & la haine, ce qui menaçoit la Religion d'une ruine inévitable; malheur d'autant plus présent, qu'on voyoit en France toutes les dispositions prochaines à des troubles qui intéressoient également la foi orthodoxe & l'Etat.

Le Nonce fit savoir aussitôt cet entretien au Pape, qui sentit avec une agitation inexprimable les terribles suites qu'annonçoient les dernières menaces de la Régente. Il aperçut aisément l'impossibilité absolue de rendre les François traitables sur le point de la préséance, & l'intérêt des Pontifes lui imposoit la nécessité d'assurer au Siège Apostolique l'affection des Rois Très-Chrétiens. Dans cet embarras, il crut plus facile d'adoucir sur cet article la Cour d'Espagne, il y tourna tous ses efforts, & plein de confiance en l'amitié de Philippe, il écrivit à ce Monarque une lettre très affectueuse, où entr'autres témoignages du plus vif attachement, il lui remettoit devant les yeux les

Démar-  
che du Pa-  
pe auprès  
de Philip-  
pe.

1563.

motifs les plus propres à faire un généreux sacrifice de sa délicatesse. Il lui exposoit que plus la France se voyoit à la veille de tomber dans le désordre & la confusion, ainsi que la Reine Régente le lui avoit fait notifier, plus il convenoit de concourir avec zèle à écarter les obstacles, qui pouvoient mettre ce Royaume hors d'état de se garantir des derniers malheurs. Que cet intérêt devenoit celui de toute la Chrétienté, que la question d'un point d'honneur imaginaire alloit jeter dans un abîme de troubles & de périls. Que Sa Majesté ne devoit pas perdre de vue le notable préjudice que sa Couronne souffriroit de la rupture de la France avec le Saint Siège, & par une conséquence nécessaire avec la Maison d'Autriche. Que toutes les raisons d'Etat ne permettoient pas d'exposer à la fureur des François de vastes & si florissantes Provinces, qui formoient la plus belle partie de la Monarchie Espagnole, uniquement pour emporter un point de grandeur vaine & purement extérieur, qui même n'aboutissoit qu'à remplir l'amour-propre & le fastueux orgueil des Ministres. Enfin que rien ne pouvoit être plus honorable à Sa Majesté, que de faire voir à tout l'univers que ses intérêts particuliers ne lui étoient rien au prix du bien commun de la République Chrétienne.

Réponse  
de ce Mo-  
narque.

Philippe, touché de ces remontrances, parut vouloir donner au Pape la satisfaction qu'il lui demandoit. Dans cette heureuse disposition, il étoit résolu, sinon de reconnoître authentiquement le droit de la France, au moins de ne pas relever ce qui

se passeroit à son avantage, & de remettre à un autre tems la poursuite de ses prétentions. Rui Gomez l'empêcha de suivre ce parti, & l'anima à tenir ferme, sur l'assurance que ce qui s'étoit fait au Concile autorisoit Sa Majesté à exiger le pas sans concurrence, bien loin d'être réduit à souffrir qu'on ne lui donnât que la seconde place. Il n'en fallut pas davantage pour changer l'esprit du Roi; il écouta le conseil de son Premier-Ministre, & seulement pour la décharge du Pape il lui marqua en réponse, que l'affaire étoit trop avancée, & qu'il s'en tenoit aux ordres que son Ambassadeur avoit recus. Que du reste il baisoit les piez de Sa Sainteté.

A la lecture de cette déclaration peu attendue, Pie ne vit plus de jour à faire accepter des voyes d'accommodement, d'autant plus que les deux Monarques rejettoient avec une égale opiniâtreté la médiation du Sacré Collège, ou du Tribunal de la Rote, pour y recevoir un jugement définitif. Dans cette perplexité, le Pontife ne songea qu'à se tirer d'affaire le mieux qu'il lui seroit possible, puisqu'il se voyoit contraint d'assigner les rangs à la cérémonie de la Pentecôte. Ainsi il ordonna que, sans préjudice des prétentions de l'une & l'autre parties quant au droit principal, l'Ambassadeur de France seroit maintenu dans la possession de la place, que ses prédécesseurs avoient autrefois occupée sans contestation à Rome, dans le tems que Charlequint père de Philippe n'étoit que Roi d'Espagne, avant qu'il fût parvenu à l'Empire, & ce en conséquence

Jugement du Pape en faveur de la France.

1563.

de l'ancien usage. Ce règlement fut exécuté; le jour de la Pentecôte le Ministre de France prit son rang à la chapelle immédiatement après celui de l'Empereur.

Menaces  
& départ  
de l'Am-  
bassadeur  
d'Espagne.

Requesens fit grand bruit, parla avec la dernière hauteur, laissa une longue protestation au nom du Roi Catholique son maître, & enfin en vint aux menaces. Il expédia en toute diligence un courier à Madrid, & s'abstint d'aller à l'audience jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. La réponse ne tarda pas à venir: elle portoit, qu'il eût à sortir de Rome sans aucun délai, ce qu'il fit; mais en partant on lui entendit dire que si l'exemple de Paul IV., qui avoit offensé beaucoup moins grièvement Sa Majesté Catholique, devenoit une preuve éternelle des malheurs qu'une rupture de la Cour de Rome avec la Couronne d'Espagne avoit attirés sur les Pontifes & l'Etat de l'Eglise, à plus juste raison Pie éprouveroit les terribles effets du ressentiment de Philippe, à qui il venoit de faire un plus sanglant affront en blessant son honneur.

Mesures  
de Pie a-  
vec la  
Cour de  
France.

Le Pontife fit savoir tout ce qui s'étoit passé à la Reine de France, par son Nonce qui se nommoit Prosper de Sainte Croix, lequel exposa en même tems que Pie n'enferoit jamais venu à cette extrémité avec la Cour d'Espagne, s'il s'étoit laissé conduire par la voix de la politique & du respect humain, mais que dans cette rencontre il n'avoit suivi que les mouvemens de la justice & de sa conscience. Que, quoiqu'il y eût beaucoup d'apparence que la piété & la Religion de Philippe éloigneroit de l'es-  
pri

PARTIE I. LIVRE XVII. 467

1563.

dit de ce Monarque la pensée de faire la guerre au St. Siège, comme son Ambassadeur en avoit menacé, cependant attendu qu'il étoit de la prudence de se précautionner contre les événemens qu'on peut prévoir, le Pontife, en cas d'attaque, comptoit pour sa défense sur le secours du Roi Très-Chrétien. Catherine témoigna la plus vive reconnoissance de la justice qui avoit été rendue au Roi son fils, & après avoir dit qu'elle ne croyoit pas que Philippe pût se résoudre à se vanger par la voye des armes, elle promit les forces de la France si ce Monarque prenoit cette violente résolution.

J'ai rapporté les pertes considérables que l'Espagne avoit faites sur mer les années précédentes. Philippe dans tous ses armemens avoit eu d'abord la double vue, & de faire preuve de sa puissance aux yeux de l'univers, en portant l'épouvante dans les terres des Turcs par la ruine de leurs flottes, & de tenir ses forces rassemblées & toujours en haleine, afin qu'elles pussent au premier besoin porter de prompts secours dans tous les lieux qui seroient attaquez. Ce projet si utile à la Chrétienté avoit échoué par une suite de malheurs, que toute la prudence humaine ne sauroit parer; & les corsaires, en faveur de qui le Ciel sembloit s'être déclaré, se voyoient maîtres de la mer, continuoient leurs ravages, & enhardis par la foiblesse des Chrétiens ils desoloient les côtes de Toscane, avec d'autant plus d'audace que tous les jours leur nombre augmentoit, par la jonction de quantité de pirates, animez à

Philippe  
fait préparer les galères.

1563. la vue du butin immense que leurs compagnons faisoient sans risque & sans obstacle. Enfin les cris des peuples parvinrent au Trône du Roi Catholique, qui se crut obligé de rompre le cours de ces brigandages, & de garantir ces Sujets de la barbarie des Infidèles, & pour cet effet il fit appareiller ses galères dans tous les ports de la Méditerranée. A l'intérêt public se joignit encore un motif particulier: dans ce tems-là Dragud, ce corsaire tant renommé, avoit avec une escadre de trente galères mis le siège devant Oran, place que les Espagnols possédoient alors en Afrique. A la première nouvelle de cette entreprise, Philippe donna ordre à Doria de se transporter incessamment dans tous les ports où se tenoient les galères, & d'en prendre un nombre suffisant pour donner du secours aux assiégés. L'Amiral alla d'abord à Naples, où le Viceroy en avoit fait équiper vingt cinq, qui furent envoyées à Barcelone, sous les ordres de Sanohe de Leve délivré depuis peu de sa prison.

Et secouru Oran.

Cependant Doria ne fit pas toute la diligence que le Roi auroit souhaité, l'Armée navale s'assembloit avec lenteur, ce qui donna de violens soupçons contre la conduite de ce Général. Sur ces préjugés desavantageux, le Roi remit le commandement d'une flotte à Don François-Indo de Mendoza; & Doria, piqué de cet affront, sans néanmoins faire paroître son ressentiment, demanda la permission de se retirer dans sa patrie, sous prétexte de vouloir y passer le reste de ses jours en repos. Mais  
Phi-



Philippe, qui craignoit de perdre cet habile Capitaine, trouva le moyen de l'apaiser par des raisons spécieuses, qu'il assaisonna de complimens flatteurs, avec une autentique protestation que dans ce changement il n'avoit pas eu le dessein de lui faire de la peine, que la nécessité seule l'y avoit contraint, d'autant que les assiégés réduits à la dernière extrémité demandoient du secours avec tant d'instance, qu'il auroit été impossible d'attendre l'entière expédition de la Botte qu'il s'étoit chargé de mettre en mer, qu'il avoit fallu courir au plus pressé, & qu'on n'avoit eu de ressource plus prompte que celle de faire partir à la hâte Mendozza, avec l'escadre qui se trouvoit à Barcelone en état d'agir & plus près de la ville assiégée. Enfin le Roi fit si bien, que Doria content voulut servir en qualité de volontaire, & laissa à son frère le commandement de ses galères.

Ainsi ce Général devenu simple particulier joignit bientôt après Mendozza, qui étoit parti de Barcelone avec trente galères, ou quarante suivant le Costo. Quoique Doria déclarât en arrivant qu'il ne prétendoit être regardé que sur le pié de soldat, il fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa personne & à son rang, & l'Amiral Mendozza ne fit rien pendant la campagne sans prendre les avis de ce grand Capitaine. A peine les Chrétiens parurent à la vue des assiégeans, que ces barbares saisis de frayeur abandonnèrent Dragud, les uns se

Cette  
Place est  
délivrée.

1563.

en sorte que la flotte trouva la ville délivrée. Les Infideles firent une perte considérable, leur fuite fut si précipitée, qu'ils laissèrent toutes leurs munitions de guerre & de bouche. Ainsi sans tirer l'épée l'Espagne conserva Oran, qui étoit prête à tomber au pouvoir des Mahométans. En effet les assiégés ne pouvoient plus tenir, après avoir fait une des plus braves & des plus vigoureuses défenses sous les ordres du Comte d'Alcaude, & souffert les plus terribles extrémités avec cette constance héroïque, par laquelle en pareilles rencontres la Nation Espagnole s'est toujours si avantageusement distinguée: quoiqu'on puisse dire que de nos jours elle est fort déchue de cette haute réputation de valeur. On assure que plusieurs jours avant l'arrivée de l'Armée Chrétienne, les Espagnols ne se nourrissoient que de la chair de cheval & d'âne, sans sel ni autre assaisonnement, & que si le secours avoit tardé deux jours de plus, ils auroient été réduits à mourir de faim, ou par le fer des ennemis.

Pendant que la flotte du Roi Catholique étoit occupée à l'expédition d'Oran, les Corsaires faisoient des ravages inconcevables dans les mers d'Italie, principalement dans les Etats de la Monarchie d'Espagne.

Ravages  
des Cor-  
saires dans  
les Etats  
d'Espagne.

Un nommé Bais, avec des forces plus nombreuses que n'en ont ordinairement les pirates, entra dans le port de Naples, attaqua six vaisseaux qui y étoient à l'ancre, chargez de marchandises de diverses espèces, & après un combat de quelques heures il les prit tous, & y trouva un très riche butin. Il y en eut pourtant un qui seul échapa

PARTIE I. LIVRE XVII. 471

à la fureur des Infideles, mais ce fut d'une manière bien tragique: il appartenoit à Vincent Pascal de Raguse, qui fit mettre le feu aux poudres, & le fit sauter avec tout l'équipage. La perte fut estimée d'autant plus considérable, qu'il s'y trouvoit quantité de familles entières d'Espagnols, qui retournoient dans leur patrie pour y passer le reste de leurs jours. Dragud lui-même fut indigné de la barbarie de cet homme, à qui pour ce fait il fit couper la tête. Peut-être ce misérable ne se porta-t-il à cette cruelle extrémité, que dans la pensée qu'il y avoit beaucoup moins de mal de faire périr des innocens, entre lesquels on comptoit nombre d'enfans & de femmes, que de les livrer aux affreuses misères de l'esclavage. Mais il y a plus d'apparence que ce fut un coup de désespoir, qui lui inspira un mépris féroce de la vie, à la vue de la perte prochaine & inévitable de ses richesses qui faisoient le seul objet de ses desirs, & que frappé de cette accablante réflexion il aima mieux les voir consumer par les flammes, & sacrifier tant d'autres personnes à sa brutale résolution.

1563.

Ce ne fut pas seulement dans le Royaume de Naples que les Corsaires assouvirent leur haine contre les Chrétiens, les côtes & les Iles de la mer de Toscane furent ravagées, il n'y eut point de lieu dans ces contrées qui n'éprouvât les fureurs des Infideles; on ne peut rapporter la quantité d'ames emmenées en captivité, de marchandises devenues la proye des barbares. Les domaines de la République de Gènes essuyèrent les plus rudés

at-

1563.

attaques, les Turcs y firent un butin inestimable, en un mot toutes ces côtes furent réduites à la plus affreuse misère, surtout Castagneto, ces belles & fertiles campagnes de la Toscane près de la mer, l'île d'Elbe & celles qui se trouvent dans son voisinage. Bien plus ces pirates, sans craindre les forces de la République de Venise, eurent la hardiesse d'entrer dans la mer Adriatique, dont cette Puissance est reconnue souveraine, coururent les côtes de la Pouille & de l'Abruzze qu'ils désolèrent, & pénétrèrent avec un témérité inouïe jusques dans les rivières de la Marche d'Ancone. Les Vénitiens, à qui il appartient de garder toutes ces mers, indignez de l'insolente audace de ces pirates, détachèrent plusieurs bâtimens à leur poursuite, & leur firent donner la chasse si vigoureusement & avec tant de succès, qu'ils prirent & coulèrent à fond un bon nombre de leurs galères.

Pertes  
que leur  
causent les  
Chevaliers  
de Malte.

Presque dans le même tems, les Chevaliers de St. Jean de Jérusalem vangèrent en quelque sorte les Chrétiens, & causèrent de grands dommages aux Turcs. Ces braves adversaires des ennemis de la Religion de Jésus-Christ pénétrèrent avec leur intrépidité ordinaire jusqu'aux Dardanelles, remplirent d'épouvante tout l'Archipel, firent un butin immense tant en esclaves qu'en riches effets, & emmenèrent à Malte deux gros vaisseaux, après en avoir coulé seize à fond, si l'on en croit Campana. Le Grand-Seigneur apprit cette nouvelle avec des emportemens furieux, accoutumé comme il étoit depuis longtems par de continuelles prospé-  
ritez.

ritez à faire du mal à la Chrétienté sans en recevoir, il s'imaginoit que tout l'univers devoit tellement craindre sa puissance, que les Potentats sans exception étoient contraints de lui porter le respect jusqu'à la soumission. Cette orgueilleuse présomption le rendit encore plus sensible à l'insulte qu'avoit osé lui faire au centre de ses Etats une poignée de gens, à peine dignes d'aller de pair avec les Souverains, & par leurs propres forces, & par la médiocrité de l'Île qui renfermoit dans les bornes les plus étroites leur nom avec leur pouvoir. Dans les mouvemens de sa colère, le redoutable & fier Ottoman expédia des ordres d'armer, résolu de punir l'insolence (c'étoit le terme dont il se servoit) des Chevaliers, & par leur ruine totale délivrer pour toujours son empire de pareils ennemis, & tirer une vengeance éclatante des pertes qu'ils avoient causées à ses Sujets. Aussitôt qu'on eut avis à Malte des grands préparatifs que la Porte destinoit contre eux, les Chevaliers écrivirent au Roi Catholique, sous la protection duquel l'Ordre subsistoit, & qui même tenoient leur Île en fief de la Couronne d'Espagne. Philippe ne manqua pas de leur promettre tous ses vaisseaux, d'autant plus qu'il étoit parfaitement informé que, sous prétexte de détruire les Maltois, Soliman avoit dessein de lui faire la guerre, en haine de ce qu'il s'étoit déclaré son plus mortel ennemi dans toutes les rencontres.

La Calabre, qui termine vers le midi le Royaume de Naples & l'Italie, eut non seulement à souffrir des brigandages des corsaires,

Desordres  
dans la  
Calabre.

## 474 VIE DE PHILIPPE II.

1563.

res, mais encore dans le même tems elle fut desolée par une troupe de bandits du pays. L'événement est remarquable, & mérite d'être détaillé. Un homme de la plus vile populace, sans fortune, sans courage, sans autre appui, sans autre ressource que de se voir à la tête d'un certain nombre de voleurs & de scélérats comme lui, a l'audace de se faire déclarer Roi, quoique même la majeure partie de ses compagnons desapprouvât cette folle & insolente entreprise. Voici le fait en peu de mots.

Histoire  
d'un fa-  
meux ban-  
dit.

Ce brigand, comme le Costo le rapporte, prit naissance dans un hameau de la ville de Crotone, aujourd'hui une des mieux fortifiées du Royaume. Cet homme déterminé, réduit au desespoir par la situation où il se trouvoit de ne pouvoir vivre nulle part, sans craindre de tomber entre les mains de la justice qui le poursuivoit par tout, enfin endurci dès l'enfance dans le crime, se retira dans les forêts qu'on voit si nombreuses dans le canton où l'Apennin divise la Calabre. Comme cette Province est remplie de bandits & de voleurs, en peu de tems ce misérable eut quantité d'associez de cette espèce, avec lesquels il pilloit & la campagne des environs & les voyageurs, emmenoit de tous les lieux autant de personnes qu'il pouvoit, pour les vendre ensuite aux corsaires, dont par ce trafic il tiroit des sommes considérables. Les succès de cette bande attirèrent bientôt une multitude de gens de sac & de corde, qui insensiblement prirent le parti de se conduire avec discipline à la manière des troupes réglées, & de former entre eux des

PARTIE I. LIVRE XVII. 475

des Corps de cavalerie & d'infanterie; qu'on 1563.

envoyoit faire la conquête des bourgs & des villages de la contrée, où ils entroient enseignes déployées, & s'y logeoient à discrétion. De pareilles entreprises mirent le pays dans le trouble & le desordre, & les Ministres du Roi d'Espagne dans un embarras inconcevable, d'autant plus qu'un Commissaire ayant été envoyé à la tête de deux cens soldats, il n'en revint pas un seul; tous furent tuez ou pris, & ces derniers eurent un sort aussi malheureux que s'ils avoient eu à combattre contre les Turcs, puisque les brigands les vendirent aux pirates. Le Chef de ces coquins connu sous le nom de Marconé, non content de se faire obéir avec une autorité absolue, eut l'impudence de prendre le titre de Roi de Calabre, & toutes les marques & les prérogatives de la dignité royale, s'étant fait une Cour, des Officiers qui le servoient en Souverain, revêtus de charges qui les attachoient à la suite de sa personne, enfin ayant un cortège & se faisant rendre tous les honneurs convenables à la royauté. Cependant ce Roi de nouvelle fabrique campoit la plupart du tems en pleine campagne, où il se croyoit plus en sûreté.

Le bruit de ce desordre parvint à la Cour d'Espagne: Philippe surpris & irrité des progrès de cette canaille, écrivit au Viceroy dans les termes les plus forts, & lui fit de sanglans reproches de sa négligence, & de la lâcheté de tant d'Officiers qui lui coutoient tant à entretenir. Il marquoit avec une aigreur redoutable son étonnement de voir le

Suites de  
cette affaire.

1563.

le Viceroy d'un aussi grand Royaume, qui avoit sous ses ordres plus de quatre cens mille hommes capables de porter les armes, sans comprendre une quantité prodigieuse de Barons & d'une vaillante Noblesse; de voir un Viceroy, avec d'aussi puissantes ressources, souffrir que son maitre reçût de semblables affronts d'une troupe de trois cens bandits rassemblez de la plus méprisable populace. Evénement, ajoutoit le Monarque rempli d'indignation, qu'il n'auroit jamais pu croire possible, & qui couvroit de honte & d'infamie tant de Ministres, auxquels il remettoit avec tant de confiance le soin & la garde de cet Etat. Après la lecture de cette dépêche, qui outre ces plaintes exprimées de la plus vive manière, renfermoit d'autres expressions beaucoup plus piquantes, le Viceroy convoqua une assemblée générale des Officiers de Naples, pour y délibérer sur les conjonctures présentes, & prendre les mesures nécessaires pour rompre le cours de ces brigandages. On résolut de faire marcher contre les voleurs huit cens chevaux & douze cens fantassins, sous la conduite du Marquis de Cerchiara Don Fabrice Pignatelli, brave soldat & Commandant d'une expérience reconnue, à qui l'on déféra encore la charge de Viceroy, ou plutôt de Président de la Province, avec un pouvoir absolu. Ce Capitaine remplit sa commission avec tant de conduite & de bravoure, qu'en peu de tems il détruisit ce corps de brigands, ce qui donna Roi une satisfaction inconcevable, & le repos aux peuples de la Calabre, qui com-  
blé-



PARTIE I. LIVRE XVII 477

blèrent leur libérateur d'éloges & de béné- 1563.  
 dictions.

Pendant que cette partie de la Monarchie Mouve-  
mens des  
Mores  
d'Espa-  
gne. Espagnole étoit ainsi agitée, Philippe apprit qu'il se passoit des intrigues bien plus dan- gereuses au centre de ses Etats & sous ses yeux. Après la conquête du Royaume de

Grenade sur les Mores, quantité de familles de cette Nation n'avoient pas abandonné les établissemens qu'elles avoient dans le pays. La Cour reçut avis qu'à l'occasion de certains sujets de mécontentement elles machinoient une revolte, & qu'on les soupçonnoit d'entretenir des intelligences secrètes avec leurs compatriotes d'Afrique, même avec les Turcs par l'entremise du Corsaire Dragut, qui soutenoit le complot par la promesse de fournir de prompts & puissans secours. Sur cette nouvelle, le Roi Catholique prit sur le champ les mesures les plus propres à rompre le projet des rebelles, il les fit desarmer tous sans exception, avec défense sous de très grosses peines d'avoir à l'avenir des armes dans leurs maisons. On comprit dans cette déclaration ceux dont les ancêtres, depuis l'expulsion des Afriquains, avoient abjuré le Mahométisme, & qui étoient nez dans la Religion Chrétienne, parce qu'on savoit que leur conversion n'étoit qu'extérieure, & qu'ils conservoient dans l'ame un attachement ineffaçable à la loi & aux coutumes de leurs pères.

En France les Catholiques & les Réfor- Mort du  
Duc de  
Guise. mez se faisoient une guerre des plus rudes, & les affaires de ce Royaume fixoient par dessus tout autre soin les attentions du Roi d'Es-

478 VIE DE PHILIPPE II.

1563.

d'Espagne. Mais ce Monarque eut une sensible douleur d'apprendre la mort du Duc de Guise, qui venoit d'être assassiné devant Orléans qu'il assiégeoit en personne. Ce Prince d'une valeur au dessus du commun étoit le plus grand Capitaine de son siècle, Philippe au moins le regardoit comme tel, & avoit pour lui une estime singulière. Cependant pour peu qu'on veuille approfondir le vrai motif de ces sentimens, on saura qu'ils étoient fondez sur la conformité qui se trouvoit entre eux à l'égard de la haine qu'ils marquoient contre tous les sectateurs de la nouvelle doctrine. En effet les Calvinistes n'eurent jamais en France de plus cruel ennemi que ce Duc, qui se promettoit le barbare plaisir de les faire tous passer au fil de l'épée. Aussi sa mort leur donna-t-elle autant de joye, qu'elle consterna les Catholiques; le Pape surtout en fut extrêmement affligé, & fit éclater ses regrets dans la magnifique pompe funèbre qu'il lui fit faire à Rome de la manière la plus solennelle. Il est vrai que ce fut une perte irréparable pour les Catholiques, qui avec ce redoutable défenseur de leur Religion virent tomber les espérances que son habileté leur avoit fait concevoir de réduire leurs ennemis. Après ce triste événement, la Cour se trouva dans la nécessité de faire la paix, & elle fut conclue aux conditions suivantes.

Articles  
du traité  
de paix  
entre les  
Catholiques & les  
Huguenots.

„ I. Que ceux de la Religion dite Ré-  
„ formée auroient une entière liberté de con-  
„ science, partout où ils auroient leurs de-  
„ meures, savoir, que les Barons & Seigneurs  
„ hauts-justiciers pourroient en faire l'exercice  
„ en

„ en leurs maisons avec leurs vassaux: mais  
 „ que les autres Gentilshommes simples ne  
 „ jouiroient de cette liberté que pour leurs  
 „ familles seulement, sans qu'il leur fût per-  
 „ mis de recevoir chez eux des étrangers:  
 „ & en cas qu'ils eussent leur domicile dans  
 „ une ville, où dans le domaine d'un Sei-  
 „ gneur fuzerain Catholique, ils ne pourroient  
 „ exercer leur Religion sans la permission  
 „ dudit Seigneur.

„ II. Que dans chaque Baillage, Séné-  
 „ chaussee, ou autre juridiction de cette  
 „ sorte, ils auroient une seule ville où ils pour-  
 „ roient faire l'exercice public de leur Re-  
 „ ligion, dans le faubourg & non ailleurs.  
 „ Au surplus, que dans toute l'étendue du  
 „ Royaume chacun pourroit vivre dans sa  
 „ maison comme il le jugeroit à propos,  
 „ sans craindre d'être inquieté, recherché,  
 „ ou molesté pour le fait de la Religion,  
 „ encore moins contraint de professer une  
 „ doctrine plutôt que l'autre. Toutefois  
 „ dans les villes & terres où dans le tems de  
 „ la publication du présent Edit l'exercice  
 „ public de la Religion prétendue Réfor-  
 „ mée se trouveroit établi, la même liberté  
 „ seroit conservée dans un ou deux Temples,  
 „ selon qu'il plairoit au Roi de le spécifier.

„ III. Que pour faire leurs prières & leurs  
 „ assemblées, ils ne pourroient se servir des  
 „ Eglises ni d'aucun lieu, qui auroient été  
 „ ci-devant entre les mains des Prêtres Ca-  
 „ tholiques pour l'exercice de leur Religion:  
 „ & qu'au cas que les Réformez en eussent  
 „ consacré quelques-uns à leur usage, ils se-  
 „ roient obligez de les restituer.

„ IV.

1563.

„ IV. Qu'il ne se feroit aucun exercice  
 „ de la Religion prétendue Réformée ni  
 „ dans la ville de Paris, ni dans tout le res-  
 „ sort de la Prévôté de cette capitale.

„ V. Que toutes les villes & Seigneuries  
 „ du Royaume feroient rétablies dans leur  
 „ premier état, & tous leurs anciens privi-  
 „ léges.

„ VI. Que par le présent article le Roi  
 „ déclaroit nuls & comme non venus tous  
 „ les Edits, rendus & publiez contre ceux  
 „ de la nouvelle Religion depuis la mort du  
 „ Roi Henri jusqu'alors.

„ VII. Qu'en vertu de ce traité le Prince  
 „ de Condé rentreroit dans tous ces biens,  
 „ charges, honneurs & dignitez, & que le  
 „ Roi lui rendroit ses bonnes graces & sa  
 „ première faveur; déclarant en outre que  
 „ le Prince n'avoit rien fait dans la présen-  
 „ te guerre que pour le service du Roi, en  
 „ conséquence de quoi il étoit entièrement  
 „ déchargé, & qu'on ne pourroit jamais lui  
 „ demander compte des deniers & autres  
 „ effets, que lui, ou tout autre par ses or-  
 „ dres, avoit enlevés au Roi, ou à des par-  
 „ ticuliers. De plus qu'il ne seroit point re-  
 „ cherché pour avoir fait battre monnoye,  
 „ fondre de l'artillerie, fortifier des Places:  
 „ ce qui s'étendoit non à sa seule personne,  
 „ mais à tous ceux qui avoient agi par ses  
 „ ordres.

„ VIII. Que tous les prisonniers faits de  
 „ part & d'autre pendant la présente guerre  
 „ seroient délivrés sans rançon.

„ IX. Que tous les Sujets de l'une &  
 „ l'autre

PARTIE I. LIVRE XVII. 481

1563.

» l'autre Religions oublieroient réciproque-  
» ment les injures qu'ils avoient reçues, &  
» que le Roi se déclaroit le protecteur &  
» défenseur de tous & un chacun en géné-  
» ral & en particulier sans aucune distinc-  
» tion. Enfin qu'il y auroit de part & d'au-  
» tre une réconciliation sincère, & une per-  
» pétuelle abolition des noms injurieux &  
» de parti.

» X. Que les prétendus Réformez renon-  
» ceroient dès à présent & pour toujours à  
» toutes les liguez, sociétés, unions qu'ils  
» avoient faites avec des Princes, soit du  
» Royaume soit étrangers, & que de formais  
» ils n'en pouvoient plus faire, ni s'assembler  
» en aucun endroit avec des armes, sous  
» prétexte de délibérer sur les affaires de leur  
» Religion".

Il n'est pas possible d'exprimer à quel point  
la conclusion de ce traité mortifia le Roi  
d'Espagne, à qui son Ambassadeur en en-  
voya une copie. La teneur des articles si  
favorables à la nouvelle Religion, lui remit  
sur le champ devant les yeux les terribles  
conséquences qu'il en devoit craindre pour  
les Pays-Bas. Aussitôt il rapella les troupes  
qu'il entretenoit en France au service des  
Catholiques, & en même tems il écrivit au  
Pape une lettre remplie des plus tristes ré-  
flexions sur les malheurs de la Chrétienté, &  
de plaintes amères au sujet de la funeste ré-  
volution de France, où l'hérésie prenoit de  
si profondes racines, & se voyoit en état de  
répandre partout son venin. Ce Monar-  
que s'allarmoît avec raison, personne n'étoit  
plus intéressé à détruire la puissance des Hu-

Chagrin  
que Phi-  
lippe en  
conçoit.

1563.

guenots, & par conséquent il avoit plus que tout autre sujet d'appréhender les funestes suites, qu'il envisageoit pour ses propres Etats, des grands privilèges, sur tout de la liberté de conscience que les Religionnaires venoient d'obtenir. En effet cet exemple enfla le courage des mécontents de Flandres, qui en conçurent l'espérance de pouvoir se mettre en état de se faire accorder les mêmes prérogatives: & l'on remarqua qu'immédiatement après la conclusion de cette paix, les Calvinistes de ces Provinces, animés sous main par des personnes de crédit & de naissance qui leur promettoient du secours, ne se contenoient plus dans les bornes du silence, & tenoient des conférences publiques sur les matières controversées de Religion.

Affaires  
de Flan-  
dres.

Le Cardinal Granvelle, que le Roi d'Espagne avoit chargé du soin d'empêcher dans les Pays-Bas les nouveautez contraires à la doctrine de l'Eglise de Rome, n'eut ni le pouvoir ni les moyens d'opposer des digues à la violence de ce torrent, parce que les Grands du pays le traversoient en tout, & n'avoient d'autre attention que de lui tendre des pièges, dans la vue de contraindre la Cour de rapeller ce Ministre, pour qui ils marquoient une haine violente. Sur tout le Comte d'Egmont se déclaroit son plus mortel ennemi, par rapport à certains intérêts personnels, dit Campana, pour n'avoir pu obtenir pour son fils l'Abbaye de St. Tron, qui depuis avoit été donnée au Cardinal. Ainsi ce Seigneur & le Prince d'Orange, qui étoit entré dans ses desseins, résolurent d'écrire

Le Com-  
te d'Eg-  
mont &

PARTIE I. LIVRE XVII. 483

d'écrire au Roi, pour le supplier de retirer <sup>1563.</sup>  
 Granvelle des Pays-Bas, où il étoit générale-  
 ment hai, & par cette raison d'un extrême <sup>le Prince</sup>  
 préjudice aux affaires de Sa Majesté dans ces <sup>d'Orange</sup>  
 Provinces, principalement à celles de la Re- <sup>écrivent</sup>  
 ligon, que l'excessive sévérité de ce Minis- <sup>contre</sup>  
 tre avoit réduites à un tel état, qu'on de- <sup>Granvelle</sup>  
 voit attendre une funeste révolution, pour  
 peu que cet odieux Prélat fût maintenu dans  
 sa charge. Philippe, qui connoissoit le grand  
 crédit du Comte dans les Pays-Bas, & qui  
 comptoit sur sa reconnoissance à l'occasion  
 de plusieurs graces considérables qu'il avoit  
 reçues, manda en réponse qu'il étoit à pro-  
 pos que l'un d'eux se transportât en Espa-  
 gne, pour lui donner des instructions plus  
 précises sur l'état des affaires de Flandres.  
 Le politique Monarque s'imaginoit qu'au  
 moins le Comte d'Egmont ne refuseroit pas  
 de faire ce voyage, & qu'il seroit facile de  
 remettre ce Seigneur dans le devoir, & de  
 l'engager à se servir de son autorité pour dé-  
 truire les factions, & rendre le repos à sa  
 patrie. Ni lui ni le Prince ne jugèrent à  
 propos d'aller à la Cour, & en leur place  
 ils envoyèrent le Secrétaire Armentieres,  
 chargé de lettres qui marquoient au Roi  
 pour excuse que leur présence étoit absolu-  
 ment nécessaire dans le pays, pour empêcher  
 les troubles qu'on voyoit sur le point d'é-  
 clater au sujet de la Religion. Cependant  
 ils faisoient les plus vives instances pour ob-  
 tenir le rapel du Cardinal Ministre.

Enfin, après quelques délais, Philippe prit <sup>Ce Card-</sup>  
 la résolution de satisfaire les mécontents, con- <sup>nal quite</sup>  
 vaincu de la nécessité de leur faire ce sacri- <sup>les Pays-</sup>  
 fice, <sup>Bas.</sup>

1563.

fice, duquel dépendoit le repos de ces Provinces. Il crut encore par cette condescendance donner aux Flamans une preuve sensibles de ses bontez, & faire connoître au Comte d'Egmont & au Prince d'Orange combien il étoit porté à leur accorder des graces. Une raison d'Etat devint le plus puissant motif de cette démarche : il n'y avoit point d'autre moyen de faciliter l'expédition des affaires, & de mettre le Gouvernement en état de prendre de justes mesures; attendu que la Régente avoit mandé que les Grands du pays, qui avoient les premières places du Conseil, s'étoient retirez dans leurs terres, résolus de n'y point assister tant que Granvelle y paroîtroit, ce qui interrompoit le cours des assemblées qu'on ne pouvoit faire sans leur participation. Ces avis donnez par la Gouvernante firent croire qu'elle étoit ravie d'avoir une occasion de se défaire du Cardinal, dont la trop grande autorité lui faisoit ombrage. On dit même que Granvelle reçut avec joye l'ordre de partir, qui le débarassoit des inquiétudes continuelles que lui donnoient les insultes de ses ennemis, outre qu'il avoit sujet de craindre pour sa vie, sachant que le Comte d'Egmont & le Prince d'Orange, chefs d'une faction puissante & nombreuse, avoient juré de la sacrifier à leur haine de quelque manière que ce fût. Quoi qu'il en soit, ce Ministre sortit des Pays-Bas dans l'automne, & se retira en Franche-Comté sa patrie, d'où après quelques mois de séjour le Roi d'Espagne le rapella auprès de sa personne, pour lui donner place dans tous ses Conseils supérieurs,

&amp;



PARTIE I. LIVRE XVII. 485

& il s'y maintint jusqu'à sa mort, comblé de <sup>1563.</sup> l'estime & des bonnes graces de son Souve-  
rain.

Vers ce tems-là les Génois se trouvèrent <sup>Différend</sup> dans de grands embarras, à l'occasion du <sup>entre</sup> différend qu'ils eurent avec l'Empereur, à <sup>l'Empe-</sup> qui ils refusoient de restituer Final, qui est <sup>reur & les</sup> un fief de l'Empire. Ils eurent recours <sup>Génois</sup> à l'entremise du Roi Catholique, qu'ils priè- <sup>pour le</sup> rent d'accommoder l'affaire. Philippe, qui <sup>Marquisat</sup> étoit protecteur de cette République, lui <sup>de Final.</sup> accorda volontiers sa médiation, & envoya exprès un Ambassadeur à Vienne, où la querelle fut bientôt terminée, les Génois ayant déjà remis Final en main tierce, pour être rendu à qui il seroit jugé appartenir de droit. La République prit ce parti, par rapport aux inquiétudes que la France lui donnoit, & qui même l'avoit obligée de fortifier toutes ses places avec toute la diligence possible, de renforcer leurs garnisons, & de les munir de toutes les provisions nécessaires. Quoique ses craintes parussent mal fondées, & par la situation des affaires de ce Royaume, & par les articles du dernier traité de paix, cependant elle jugea à propos de prendre ses précautions, dans la pensée qu'un jeune Roi, pour assoupir les factions qui divisoient ses Sujets, ne manqueroit pas d'occuper à quelque entreprise au dehors une multitude de peuples remuans, & que le repos rend d'ordinaire avides de nouveautez. Sur ce préjugé les Génois s'imaginèrent que les desseins des François tomberoient sur l'Île de Corse, & ce fut la raison qui les engagea à implorer le crédit

## 486 VIE DE PHILIPPE II.

1563.

du Roi d'Espagne auprès de l'Empereur, & à se soumettre même aux conditions qu'on voulut leur imposer : sans quoi ils n'auroient jamais pu se résoudre à une pareille démarche, accoutumez comme ils étoient à n'avoir rien moins que des égards pour Sa Majesté Impériale.

Princes  
d'Autriche en  
Italie.

Sur la fin de l'année arrivèrent en Italie les Princes Rodolfe & Ernest, fils de Maximilien Roi de Bohême, que Philippe souhaitoit ardemment avoir auprès de lui, pour les entretenir quelques années à sa Cour, leur faire prendre les maximes de politique qui la distinguoit alors si fort en Europe, & leur concilier par un long commerce l'estime & l'amitié des grands d'Espagne. Mais sa vue principale étoit de donner une compagnie convenable au Prince Don Carlos son fils, dont l'esprit plein de feu & pénétrant, mais bizarre au delà de ce qu'on peut dire, & très difficile à gouverner, lui causoit les plus vives inquiétudes. Ainsi ce Monarque demanda les deux Princes avec les dernières instances, & leur père de son côté eut plusieurs raisons d'accepter cette proposition. Ils arrivèrent en Italie, accompagnés de nombre de Seigneurs Allemands, & du Cardinal d'Augsbourg, qui au mois de Décembre étoit Gouverneur du Duché de Milan ; ils reçurent partout les honneurs dus à leur naissance, & dans quelques endroits on célébra leur passage par des fêtes & des réjouissances extraordinaires. Vers la fin de cette même année Philippe établit un Corps de milices dans le Royaume de Castille. A peu près dans  
ce

PARTIE I. LIVRE XVII. 487

ce tems on vit paroître pour la première fois en Espagne les fraises de cou, qu'un Marquis Italien inventa pour cacher les écrouelles dont il étoit couvert: on les nomma des Marquises, & elles ont été en usage l'espace de quatre vingts ans. 1563.

Au commencement de cette année se fit enfin la clôture du Concile de Trente, avec tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, & des avantages infinis pour le Siège Apostolique. Il ne s'agissoit plus que de lui donner toute l'autorité nécessaire, c'est à dire, de faire recevoir ses décisions sans réserve par les Puissances Catholiques; mais il s'en fallut bien qu'elles ne fussent toutes disposées à suivre les volontez de la Cour de Rome; Pie rencontra de grands obstacles de la part de quelques-unes, sur tout du côté de la France & de la République de Venise. Les Libertez de l'Eglise Gallicane, l'étendue de la supériorité du Gouvernement civil sur les Ecclésiastiques dans les domaines des Vénitiens, formèrent des difficultés insurmontables. Les Souverains de ces Etats ne se pressèrent pas de satisfaire le Pontife sur cet article, fermement résolu de ne rien souscrire qui pût porter atteinte à leurs privilèges; comme en effet il leur auroit été impossible d'accepter purement & simplement les Decrets du Concile, de la manière qu'on les avoit rédigez à Trente, sans anéantir la plus grande partie de leurs droits & de leur pouvoir. Ainsi, soigneusement sur leurs gardes à cet égard, ils ne répondirent d'abord aux pressantes sollicitations du Pontife que par des promesses vagues, 1564.

Clôture  
du Conci-  
le, &  
comment  
il est reçu  
par les  
Puissances.

1564.

gues, mais qui, sans qu'il y eût rien de choquant, n'intéressoient point leur autorité souveraine dont ils ne vouloient pas céder la plus petite prérogative. Enfin, après de longs débats, ils reconnurent le Concile pour écuménique, mais avec diverses restrictions, & même en supprimant plusieurs Statuts, qui parurent contraires aux loix & aux franchises de leurs Sujets, ou pour mieux dire à leur puissance personnelle.

Ordres  
de Phi-  
lippe à ce  
sujet.

Quant à Philippe qui, comme je l'ai dit en plus d'un endroit de cette Histoire, s'étoit donné des mouvemens inexprimables pour parvenir à la convocation du Concile, ce Monarque en apprit la clôture avec tous les transports d'une joye immodérée; & sans réfléchir sur les suites dangereuses que ses Decrets auroient avec le tems & pour les droits de sa Couronne, & pour les privilèges particuliers des Etats de sa Monarchie, sur le champ de l'avis de son Conseil (quoique plusieurs de ses Ministres en prévissent toutes les conséquences) il en ordonna la réception dans toutes les Eglises d'Espagne, & depuis successivement dans ses autres Royaumes. Cette nouvelle surprit agréablement la Cour de Rome, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à recevoir cette preuve éclatante de la soumission d'un Roi puissant, qu'elle savoit indigné contre le Pontife au sujet du jugement pour le pas qu'il avoit rendu en faveur de la France. Mais la Régente des Pays-Bas vit la démarche de Philippe d'un œil bien différent: cette Princesse, qui connoissoit que jamais il ne seroit possible de publier le Concile  
dans

1564

dans ces Provinces, qu'au risque d'y exciter une revolte générale, se réjouissoit de la rupture des Cours de Rome & d'Espagne, persuadée que cet incident feroit au moins différer la publication du Concile. Elle ne fut pas longtems dans cette douce espérance, au mois de Juillet elle reçut une lettre de sa Majesté Catholique, dont voici la teneur.

Que l'issue de la dispute sur la présean-  
 ce à Rome avoit été tout à fait contraire  
 à la justice de sa cause, & à la reconnois-  
 sance due à l'affection & au respect qu'il  
 avoit toujours eus pour le Souverain Pon-  
 tife. Qu'à l'occasion de cette injure il  
 avoit rapellé de la Cour de Rome son Am-  
 bassadeur, parce qu'il ne pouvoit plus y  
 paroître avec dignité, & que même il ne  
 vouloit plus avoir aucune affaire privée  
 avec le Pape. Qu'à l'égard des affaires  
 publiques, & de celles qui regardoient la  
 Religion, comme il étoit résolu de ne ja-  
 mais se départir de la communion du Sié-  
 ge Apostolique, il en avoit remis le soin  
 & la conduite au Cardinal Pacheco, Pro-  
 tecteur de la Couronne d'Espagne; & que  
 c'étoit à ce Ministre qu'elle devoit à l'a-  
 venir s'adresser, & pour l'élection des  
 nouveaux Evêques, & pour tout ce qui  
 concerneroit les moyens d'affermir l'an-  
 cienne foi dans les Provinces de son gou-  
 vernement. Mais qu'au sujet du Concile  
 de Trente, il lui enjoignoit de mettre  
 tout en usage pour le faire recevoir dans  
 tous ses points, & observer avec la plus  
 scrupuleuse exactitude.

Il veut se  
 faire rece-  
 voir dans  
 les Pays-  
 Bas.

1564.

Réponse  
de la Ré-  
gente.

La Gouvernante voyoit trop d'obstacles à pouvoir mettre à exécution les ordres du Roi, pour ne pas les exposer à la Cour avant que de rien entreprendre. Elle y écrivit, par l'avis unanime de son Conseil, que les Decrets du Concile établissoient plusieurs maximes préjudiciables aux droits du Prince & aux privilèges des Pays-Bas, que l'autorité du Souverain s'y trouvoit presque anéantie, les prérogatives des peuples renversées. Que pour prévenir les malheurs inévitables d'une pareille innovation, il auroit été nécessaire avant toutes choses de faire examiner avec soin tous les réglemens de ce Concile, par des gens habiles dans les droits des Couronnes & en même tems dégagés de tout intérêt; pour supprimer non seulement tout ce qui devoit inmanquablement produire une revolte générale, mais même tout ce qui pourroit donner de l'ombrage, après que Sa Majesté auroit été pleinement instruite des faits qu'on lui représentoit. Cette lettre frappa Rui Gomez & tout le Conseil, & l'on y opina à suivre l'avis de la Régente: le Roi seul demeura ferme dans sa première résolution, & il répondit, „ qu'il „ ne vouloit en aucune manière qu'on ex- „ ceptât rien, pour quelque cause & sous „ quelque prétexte que ce pût être, dans la „ publication du Concile, de peur de four- „ nir un sujet de se plaindre à la Cour de „ Rome, qui est toujours avide des occa- „ sions de reprendre les actions des autres „ Puissances, & de les divulguer sous les „ plus noires couleurs; comme aussi dans „ la crainte de donner un mauvais exemple „ aux

Et du  
Roi.

1564.  
 „ aux autres Potentats, accoutumez depuis  
 „ longtems à régler leur conduite sur celle  
 „ de la Cour d'Espagne. Qu'à l'égard des  
 „ droits de la Couronne & des privilèges des  
 „ Provinces, il envoyeroit copie de la pu-  
 „ blication qui avoit été faite en Espagne,  
 „ à laquelle il fouhaitoit qu'on se confor-  
 „ mât, afin que tous ses Sujets eussent les  
 „ mêmes loix, & suivissent la même règle  
 „ de foi”.

Dans le même tems ce Monarque, uni-  
 quement attentif à assurer les intérêts tem-  
 porels de tous ses Etats sous le voile respec-  
 table de la cause de Dieu & de la Religion,  
 fit de nouveaux efforts pour établir l'Inquifi-  
 tion à Naples, dans l'espérance à la faveur  
 de cet exemple d'introduire ce tribunal dans  
 ses autres domaines d'Italie, dont, comme  
 il le disoit souvent, il prétendoit fermer  
 l'entrée à la malice de l'hérésie, ainsi qu'il  
 l'avoit fait avec succès en Espagne. Mais  
 tous les moyens que ces Ministres mirent  
 en usage à Naples, n'opérèrent qu'une indi-  
 gnation si violente, que le Viceroi eut tou-  
 tes les peines à calmer les Elus du peuple  
 par la promesse qu'il leur fit de renoncer à  
 cette entreprise. Les Napolitains sont na-  
 turellement inquiets & portez à la revolte,  
 un bien moindre sujet auroit mis tout le  
 pays en feu, aussi l'on avoit commencé par  
 tout à prendre les armes, & quelques assu-  
 rances que le Viceroi pût donner, quelques  
 sermens qu'il pût faire, on refusoit constam-  
 ment de s'en tenir à sa parole; mais enfin à  
 force de prudence, de ménagemens, d'in-  
 trigues, il vint à bout d'assoupir ce tumulte.

Nouvel-  
 les tenta-  
 tives pour  
 établir  
 l'Inquifi-  
 tion à  
 Naples.

1564.

Plusieurs circonstances contribuèrent alors coup sur coup à rendre les peuples intraitables, sur les ordres de la Cour d'Espagne de publier le Concile sans restriction, & d'en faire exécuter les ordonnances à la rigueur. On prit l'allarme à Naples, on regarda comme des nouveutez dangereuses les Decrets de cette assemblée, qui ordonnoient diverses réformes dans le Clergé, qui établissoient plusieurs réglemens pour maintenir la foi de l'Eglise Romaine dans toute la Chrétienté, & la souveraineté du Siège Apostolique sur toutes les Puissances de la terre. D'ailleurs les ecclésiastiques parurent dans ces entre-faites renouveler, avec une violence dont on n'avoit point encore eu d'exemple, les recherches contre les hérétiques, on ne voyoit que suplices, que familles ruinées, ou intimidées par les menaces; enfin ce fut une frayeur universelle, dans la crainte que des commencemens aussi rigoureux ne fussent le prélude de la plus sanglante persécution.

Les Vénitiens rejettent la Réforme.

Pie donnoit volontiers les mains à toutes ces démarches de Sa Majesté Catholique, parce qu'il les croyoit propres à établir solidement les prétentions du Siège Apostolique. Ce Pontife avoit encore un autre grand dessein. Les Princes avoient fait au Concile les plus vives instances, pour y faire résoudre la réforme du Clergé, sous prétexte que le relâchement des ecclésiastiques étoit la principale source des progrès de la Religion Protestante en France & dans d'autres Etats. Le Pape, pour établir sans doute l'uniformité dans tous les Ordres, voulut étendre sur les laïques cette régularité de mœurs.



PARTIE I. LIVRE XVII. 493

1564.

moëurs prescrite par les préceptes du Christianisme, & les contraindre de vivre sous le joug pénible & dur de la morale de l'Evangile. Sur ce plan, il s'adressa d'abord à la République de Venise, où il savoit que la licence étoit portée à un excès inconnu dans les Monarchies, peut-être parce que d'ordinaire les abus s'introduisent plus facilement dans les Républiques. Noel Conti assure qu'il sollicita plusieurs fois le Sénat d'autoriser par ses Decrets le tribunal de l'Inquisition à remplir son ministère avec plus de sévérité, qu'il ne lui étoit permis par les loix de l'Etat; & sur tout, selon le même Historien, le Pontife demandoit instamment qu'on l'établît sur le même pié qu'il se voyoit en Espagne. Le Nonce réitéra ces propositions, & il lui fut répondu qu'on les examinerait, pour satisfaire le Pape. Mais les Sénateurs, qui se distinguent toujours par leur prudence, ne trouvèrent pas ces nouveautez convenables au génie des peuples & à la nature du gouvernement. Ainsi, après avoir remercié le Pape du soin qu'il prenoit, ils déclarèrent qu'à plusieurs égards pareilles innovations jetteroient la République dans les derniers malheurs, sans qu'on pût en tirer le plus petit des avantages que Sa Sainteté en attendoit: & que d'ailleurs la République n'avoit pas coutume de se conduire sur des exemples étrangers, qu'elle se faisoit une maxime inviolable de suivre scrupuleusement ses propres usages & ses constitutions.

Pendant que cette sage République paroit les atteintes qu'on portoit sourdement à sa

Guerre  
contre les  
Génois.

## 494 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

dans l'île  
de Corse.

liberté, celle de Gènes se vit à la veille de perdre de l'île de Corse, & peut-être d'autres domaines. Il est certain qu'elle ne dut son salut qu'à Philippe, qui dans toutes les rencontres se déclaroit avec vivacité son protecteur, non à la vérité par des-mouvemens d'amitié & de considération, mais par des motifs d'intérêt & de politique. Ce Monarque, non content de fournir aux Génois de puissans secours de troupes, interposa son crédit dans toutes les Cours soupçonnées de soutenir les rebelles; il y envoya exprès des Ambassadeurs pour les détourner de leurs desseins. Voici en peu de mots le détail de cette affaire. St. Pierre, Corse de Nation, s'étoit retiré dans sa patrie, après la conclusion du traité de paix fait avec la France en 1559: il y bâtit une maison d'une magnificence vraiment royale, & qui avoit plutôt l'air d'une vaste forteresse, que du palais d'un simple particulier. Le Sénat de Gènes, persuadé qu'il étoit contre les saines maximes d'Etat de permettre la construction d'un bâtiment de cette nature à un Capitaine de réputation, renommé par sa valeur & son expérience, qui avoit toujours servi dans les Armées de France, & qui étoit entièrement dépendant de cette Couronne, lui défendit de garnir son nouveau palais & d'y habiter, avant qu'il l'eût remis dans la forme ordinaire des autres édifices. St. Pierre répondit qu'il ne l'avoit fortifié que dans la vue de se mettre à couvert des descentes imprévues des Turcs & des Corsaires, auxquelles l'île étoit continuellement exposée; qu'au

qu'au surplus si le Conseil vouloit le faire abattre, ou l'empêcher d'y demeurer, il y consentoit, pourvû qu'on le remboursât de ses dépenses qui l'avoient réduit presque à la mendicité.

Au premier coup d'œil il semble que la justice exigeoit qu'on reçût favorablement cette demande, & peut-être les Génois pour leurs propres intérêts auroient-ils bien fait d'en passer par là. Mais ils ne crurent pas convenable à leur dignité de Souverains (d'autres les accusent d'avoir agi par un mouvement d'avarice) de recevoir la loi d'un Sujet, & ce qui étoit d'une conséquence plus dangereuse, de souffrir que des particuliers élevassent à leur gré des forteresses, pour en conserver la possession, ou s'en faire rendre les frais si la Régence ne jugeoit pas à propos de les laisser entre leurs mains. Quoi qu'il en soit, le refus du Sénat excita toute la bile de St. Pierre, il passa en France, menaçant à son départ de vanger son injure. Sur cet éclat il fut déclaré rebelle & ennemi de sa patrie, ce qui ne le rendit que plus irréconciliable, & il parcourut plusieurs Cours, dans l'espérance d'engager quelque Prince dans sa querelle, par la promesse de lui faire faire la conquête de l'Île de Corse. Soit qu'il ne pût rien obtenir, soit peut-être qu'il eût fait quelque traité secret, il revint en personne dans son pays sans autre suite que de cent cinquante hommes desespérez comme lui. Mais à peine eut-il paru, qu'il se vit à la tête de quantité d'autres mécontents, ce qui ne doit pas surprendre vâ

## 496 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

le naturel des Corfes, avides de nouveautez, ennemis de toute domination, & d'ailleurs mal satisfaits du gouvernement. Avec cette troupe St. Pierre se rendit maitre de quelques postes, & donna lieu à une revolte générale, qu'on croit avoir été soutenue sous main par quelque Puissance. En un mot cette affaire fut poussée si loin, que la République auroit couru grand risque de perdre ce Royaume, si, comme je l'ai déjà dit, Philippe ne lui avoit pas envoyé à propos de puissans secours.

Mort de l'Empereur Ferdinand.

Au mois de Juillet mourut, après sept jours de fièvre, l'Empereur Ferdinand, frère de Charlequint, & oncle de Philippe, de douleur, à ce que plusieurs rapportent, de n'avoir pu parvenir à faire publier le Concile en Allemagne, par les oppositions des Luthériens. En la personne de ce Prince l'Empire perdit un Chef d'une vie irréprochable, doux, clément, libéral, magnifique, & orné de cent autres vertus. Il finit ses jours à Vienne, à l'âge de soixante ans, après avoir tenu sept ans l'Empire. Sur le champ Maximilien son fils, qui auparavant avoit été élu Roi des Romains, prit le Sceptre & la Couronne Impériale, avec les titres de Roi de Bohême, de Hongrie, & d'Archiduc d'Autriche. Philippe son cousin s'acquitta des devoirs usitez en pareille recontre.

Mort de Calvin.

Un peu auparavant, savoir le 27. du mois de Mai, la mort avoit enlevé dans la ville de Genève le fameux Jean Calvin. Comme il n'y a peut-être personne qui ait été plus que ce grand homme l'objet de la

pas.

passion & des préjugés des Historiens, son caractère & ses actions paroissent dans leurs écrits sous des couleurs bien différentes; l'énorme diversité qu'on y trouve m'oblige de donner en peu de mots le détail de sa vie, en protestant que je vais m'acquitter de ma promesse de la manière la plus desintéressée. Je n'ignore pas qu'il y a des gens assez injustes pour ne croire que ce qu'en ont écrit quelques Auteurs Catholiques, & traiter d'imposture tout ce qu'on lit ailleurs de contraire, quoiqu'il soit certain que la plupart de ces écrivains passionnez ont suivi en aveugles les préventions de leur parti, sans connoître par eux-mêmes ni quelle a été la doctrine de ce Réformateur, ni quel il étoit, ni quels ont été les progrès de ses prédications. Mais si le vulgaire néglige d'aprofondir la vérité des faits, on est au moins consolé de voir les personnes sages & d'un esprit droit chérir cette même vérité, & ne rien épargner pour la mettre à couvert des injures du tems, & après les plus scrupuleuses recherches la produire dans son état naturel aux yeux de tout l'univers. L'estime que je fais de plusieurs Historiens de la Communion Romaine, le respect que j'aurai toute ma vie au plus haut point pour leur mémoire, m'empêchent de taxer de calomnie certains traits faux qu'ils foutiennent contre Calvin, & je suis persuadé qu'ils ont été de bonne foi dans l'erreur. Cependant il m'est impossible de passer sous silence un de ces faits, que le zèle trop emporté a fait insérer dans un livre intitulé *la Semaine sainte*, ouvrage esti-

## 498 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

Fausseté  
avancée  
par un  
Moine.

estimable à tous autres égards, rempli d'onction, d'une morale pure, d'une véritable dévotion, de toutes les beautés du discours, & soutenu de toute la force qu'on peut souhaiter. Voici les paroles de cet Auteur.

» Calvin ce monstre d'impiété ordonna, ou  
» plutôt fit ordonner par les Magistrats de  
» Genève, de mettre sur toutes les portes  
» de la ville les portraits de plusieurs Cardi-  
» naux & Souverains Pontifes pendus par  
» les piez, & cela pour offrir à perpétuité  
» à ses sectateurs un sujet de raillerie contre  
» notre sainte Religion. En sorte que les  
» pauvres Catholiques, qui sont ou établis  
» dans le voisinage de cette Cité scélérate,  
» ou contraints d'y passer, ont été jusqu'à  
» ce jour dans la mortifiante nécessité de  
» voir un spectacle aussi insultant.

Ce bon Religieux vivoit en 1650., & je crois que cette même année il mit au jour son livre, où il a inféré ce conte ridicule & dont la fausseté se fait si manifestement sentir. En effet pouroit-on avoir là-dessus aucun doute, aujourd'hui que les environs de Genève sont pleins de personnes de l'âge de soixante ans & plus, qui vont presque tous les jours dans cette ville, & qui sont en état de certifier comme témoins oculaires, ou par une tradition récente & incontestable, s'il s'est jamais vu un monument de cette nature? Et s'il en restoit même quelques vestiges, outre le témoignage de ces vieillards, n'auroit-on pas celui de quantité de Missionnaires, tant Jésuites, que Capucins, & Prêtres séculiers, qui depuis plus de quarante ans exercent leur ministère,

en-

entrent en toute liberté, & résident dans Genève quand bon leur semble? Tels sont les excès des Historiens Catholiques, lorsqu'il s'agit de faire paroître les Protestans sur la scène; non contents de couvrir des mensonges du voile de la vraisemblance, & quelquefois du masque trompeur de la vérité, ils ne se font pas un scrupule d'inventer les plus noires, les plus horribles calomnies qui puissent entrer dans l'esprit humain. Quant à moi, j'ai une profonde vénération pour tous les écrivains qui se dépouillent de toute passion, qui rapportent les faits tels qu'ils sont, & non comme les autres voudroient qu'ils fussent. Les Historiens dans la composition de leurs ouvrages doivent imiter ces Peintres du premier ordre, qui tirent leurs portraits d'après les originaux, dont ils expriment tous les défauts comme les beautés dans leur naturel, sans en rien altérer, ni permettre l'effor à leur imagination: ceux qui s'écartent de cette règle, exposent & leurs productions & leurs personnes au mépris de tous ceux qui n'estiment que le vrai.

Ces jours passez (nous sommes aujourd'hui au 30. de Mai 1678.) le Consistoire de cette ville me fit un crime sur une bagatelle, dont je vais détailler succinctement le sujet. Presque toute l'Europe sait déjà que j'ai eu une maladie (& j'en suis même encore convalescent) des plus dangereuses & des plus difficiles, dont peut-être on ait jamais entendu parler, ayant eu trente jours de suite la plus terrible fièvre maligne, condamné des médecins pendant douze jours consécutifs, cinq dans de continuelles & violentes convul-

Grande  
maladie  
de l'Au-  
teur de  
cette His-  
toire.

500 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

vulfions, & deux à l'agonie, en sorte que le bruit de ma mort étoit tellement répandu, que dans toute la ville mes amis ne s'informoient plus que de l'heure que mon enterrement devoit se faire. Cependant contre toutes les règles communes de la nature, contre l'espérance des médecins, Dieu que je benis à bien voulu me rapeller à la vie, & ma guérison est si généralement regardée comme le seul effet de sa toute-puissance & de sa miséricorde, que tous ceux qui ont eu la bonté de me témoigner la part qu'ils y prenoient, ne se sont pas servis d'autres termes que de ceux-ci, qu'ils me félicitoient & me marquoient leur joye de ma résurrection. Un jour dans le Consistoire on vint à parler de la confession de foi que j'avois faite en présence des Pasteurs, qui étoient venus me consoler & m'aider à mourir en bon Chrétien, & la compagnie entra dans le détail des divers entretiens que j'avois eus avec les Ministres; quelques-uns firent connoître la satisfaction qu'ils avoient reçue de me voir si bien disposé, d'autres s'étendirent sur mon compte en éloges que j'avoue n'avoir jamais mérités. *L'ennemi* sema de l'ivroye au milieu du froment, un des assistans qui parla à son tour dit, „ qu'il ne „ doutoit nullement de la droiture de mes „ sentimens & de la sincérité de mon zèle „ pour la Religion; mais qu'il ne pouvoit „ comprendre par quel motif, dans le second volume de l'itinéraire de la Cour de „ Rome, j'avois soutenu légitime en la personne du Pape le titre de Très-Saint que „ les Chrétiens de sa communion lui attribuent

Auquel on fait un crime d'avoir donné au Pape le titre de Très Saint.



» buent par excellence, & qu'il y avoit 1564.

» lieu d'être surpris que non seulement je le  
 » lui avois déferé moi-même, mais que je  
 » me faisois fort de prouver qu'on ne pou-  
 » voit le lui contester sans injustice".

Mes amis m'avertirent de ce qui s'étoit  
 passé, sans me nommer la personne qui  
 avoit laissé échaper ce reproche. Dans le  
 moment la pensée me vint de me présenter  
 à cette vénérable assemblée, pour défendre  
 ma cause, & lever par une suite de preuves  
 convaincantes le scrupule de cet homme,  
 qui n'avoit pas été satisfait des raisons allé-  
 guées dans mon ouvrage, & que je déclare  
 être prêt à soutenir dans toutes les rencon-  
 tres. Mais on ne jugea pas à propos que je  
 fisse cet éclat, & l'on m'assura que cette ac-  
 cusation ne m'avoit fait aucun tort dans l'es-  
 prit de ces Pasteurs si distinguez par leur pru-  
 dence & leur équité, bien instruits d'ailleurs  
 des qualitez qui font toute la force & tout  
 le mérite de l'Histoire. Les lecteurs trouve-  
 ront sans doute cette digression hors d'œu-  
 vre & tout à fait étrangère au sujet que je  
 traite; mais, après leur en avoir fait mes  
 très humbles excuses, je les supplie de croire  
 que je ne l'aurois pas hazardée, si je n'y  
 avois vu une nécessité indispensable. Mon  
 but a été de faire voir par cet exemple la  
 méthode que j'observe dans la composition  
 de mes écrits; je n'ai égard pour qui que ce  
 soit, c'est ma main seule qui arrange & dé-  
 duit les faits, mon cœur ne me dicte rien,  
 parce que je fais que l'une ne peut faire au-  
 tre chose que copier simplement ce qu'elle  
 trouve, & que l'autre n'est que trop enclin  
 à se

1564. à se livrer aux mouvemens des préjugés & de la passion. Je loue la vertu dans tous les sujets où elle se fait sentir, je blâme le vice par tout où je l'aperçois. Si ma conscience remarque des écarts contre les préceptes & la morale de la Religion, toutes les maximes politiques de Machiavel ne pourront m'empêcher de les publier à la face de l'univers, de même que de relever avec des éloges convenables les vertus & les belles actions de mes personnages. Voilà mes principes & ma conduite: sur cet exposé je prie le lecteur d'être persuadé que je suivrai scrupuleusement ces règles dans toutes les circonstances que je vais écrire de la vie de Calvin.

Naissance de Calvin.

Ce Réformateur reçut le jour à Noyonville de Picardie, le 10. de Juillet de l'année 1509., dans le tems que toute l'Europe conjurée contre les Vénitiens, faisoit la conquête des Etats de cette République. Son père se nommoit Gérard Calvin, sa mère Jeanne le Franc, tous deux d'honnêtes familles. Ils firent étudier avec soin Jean Calvin leur fils, qui, après avoir dévoré les premiers rudimens de la grammaire, fit tous les progrès imaginables dans le cours de ses classes. Son gout pour l'étude de la Jurisprudence civile détermina son père à l'envoyer à Orléans, prendre les leçons de Pierre de l'Etoile, un des plus célèbres Professeurs en Droit de ce siècle. Après deux ans d'étude sous cet habile maître, Calvin alla entendre à Bourges André Alciat très fameux Jurisconsulte de ce tems là. Les loix ne firent pas alors l'unique occupation de notre jeune

jeune disciple, il voulut encore apprendre la langue Grecque, par le conseil de Melchior Volmar Allemand, qui l'enseignoit en cette université, avec la réputation d'être un homme de la plus profonde érudition. Ce savant, ami particulier & correspondant de Martin Luther qui lui avoit inspiré ses sentimens sur la Religion, recherchoit avec empressement le commerce des personnes qui soupiroient après la réforme de l'Eglise, ou pour parler plus exactement, des abus qui s'y étoient glissez, & il n'avoit point de plaisir plus grand que de s'entretenir en toute liberté sur cette matière. Dès les premières conférences qu'il eut sur ce sujet avec Calvin, il pénétra la portée de son esprit, & lui connut toutes les qualitez propres à pousser une entreprise de cette importance. Il lui conseilla de renoncer aux sciences humaines, pour se consacrer à l'étude de l'Écriture Sainte, & ses raisons jointes à la solidité de ce parti qui offroit les moyens de faire une fortune plus prompte & plus éclatante que dans la profession d'Avocat, le déterminèrent à se jeter dans l'état ecclésiastique, & à prendre les Ordres sacrez. Calvin ne resta pas longtems sans bénéfice, peu après il fut pourvu d'un Canonat de la Cathédrale de Noyon, & en même tems d'une Cure du voisinage de cette ville. Cette nouvelle qu'il reçut à Bourges l'obligea de retourner dans sa patrie, où il entretint toujours par lettres l'amitié de Volmar; & enfin il abandonna son établissement, pénétré du dessein d'établir la réforme en Fran-

1564.

Il est fait  
Chanoine  
& Curé.

ce,

1564.

Il passe  
en Alle-  
magne.

Est le  
compa-  
gnon des  
travaux de  
Martin  
Bucer à  
Stras-  
bourg

ce, comme Luther l'avoit introduite en Al-  
lemagne.

D'abord il se rendit à Paris, dans l'espé-  
rance de faire quelques progrès dans cette  
Capitale du Royaume; mais on ne lui don-  
na pas le tems d'y répandre sa doctrine, le  
Clergé découvrit son dessein, & il courut  
risque de la vie. Ainsi contraint de prendre  
la fuite, il se retira à Angoulême, où il se  
tint caché trois ans de suite dans la maison  
& aux dépens de Louis du Tillet Chanoine  
de cette Cathédrale, à qui il enseignoit la  
langue Grecque. Son hôte, en qui il trou-  
va toute l'horreur imaginable pour les des-  
ordres qui depuis tant de siècles avoient cor-  
rompu la discipline de l'Eglise, ne manquoit  
pas d'avoir tous les jours avec lui des con-  
férences sur cette matière, & ils en vinrent  
enfin à discuter les voyes les plus propres à  
faire recevoir une bonne réforme. Pour cet  
effet ils résolurent de passer ensemble en Sa-  
xe, dans le dessein de s'aboucher avec Mar-  
tin Luther, dont la doctrine faisoit tant de  
bruit & de progrès en Allemagne. Ils pri-  
rent la route de Genève, & arrivèrent à  
Strasbourg, où étoit alors Martin Bucer,  
qui, après avoir quitté l'habit de l'Ordre  
de St. Dominique, prêchoit dans cette vil-  
le avec beaucoup de succès la réforme se-  
lon l'institution de Luther, quoique sur plu-  
sieurs points ses sentimens différaient de  
ceux de ce Chef de la Réformation. Bien-  
tot il connut que Calvin bouilloit de zèle  
pour le salut des ames chrétiennes, & char-  
mé de lui voir tout le feu, toutes les lumié-  
res, toute l'activité, en un mot tous les  
talens

talens nécessaires pour devenir lui-même le Réformateur de l'Eglise, il le retint & l'associa à son ministère, aux fonctions duquel il ne lui étoit plus possible de fournir seul. En effet, de toutes les parties de l'Allemagne il abordoit à Strasbourg une affluence si prodigieuse de personnes de tout âge & de tout sexe, pour l'entendre & se faire instruire des dogmes de la nouvelle Religion, que Luther lui-même, malgré la joye qu'il faisoit éclater du progrès rapide de sa doctrine & de l'avancement de ses desseins, étoit rongé dans le fond de l'ame d'une noire jalousie, de savoir ses disciples & les adjoints de ses travaux dans un crédit, qui égaloit au moins sa propre réputation.

Bucer fit à Calvin en confidence le portrait de ce fameux Réformateur. Selon lui, Luther n'étoit que médiocrement éclairé dans la connoissance des Ecritures, il s'en falloit beaucoup qu'il eût l'esprit sublime, encore moins qu'il fût profond dans la Théologie & les autres sciences scholastiques. C'est ainsi que Bucer le dépeignoit, peut-être par un mouvement de cette envie, qui n'est que trop commune entre des rivaux de la gloire. Mais il adoucissoit ces impressions desavantageuses par les qualitez extérieures qu'il lui donnoit, une volubilité de langue capable de surprendre l'attention & les suffrages, toute la force imaginable dans les expressions, un feu extraordinaire dans ses pensées, une fécondité d'imagination, & ce qui faisoit valoir de si beaux talens, toutes les graces propres à se faire écouter & dans la conversation & dans la

1564.

Portrait  
de Lu-  
ther.

1564.

Projet de  
Calvin.

chaire. C'étoit, ajouta le panégyriste, à la faveur de ces dons de la nature que Luther se rendoit si agréable à tous ceux qui l'entendoient, par ces qualitez séduisantes il avoit entraîné tant de monde dans ses sentimens; il s'étoit acquis l'amitié & la vénération de tant de Princes & de peuples, qui le croyoient beaucoup plus savant qu'il n'étoit dans le fond. Sur ce détail, Calvin forma le projet d'aller plus loin, entreprise qu'il crut facile, par la prévention où le mit un pareil discours qu'il étoit à tous égards infiniment supérieur à Luther, & par la subtilité & la finesse de son esprit, & par l'étendue de son savoir, même par cette sorte d'éloquence à qui rien ne résiste, aussi bien que par tous les agrémens auxquels personne ne peut refuser toute son estime & sa plus tendre considération. Pour réussir dans ce dessein, dont son inclination naturelle & sa jeunesse aplanirent les difficultez, il se consacra tout entier à la lecture des ouvrages de Luther, de Bucer dont il avoit été deux ans le disciple, de Zuingle, de Carostadt, d'Ecolampade, & de Farel. Ce dernier étoit François de la Province de Dauphiné, homme d'un esprit éclairé & transcendant dans la dispute, & en chaire d'une véhémence sans égale. Des différens sistèmes de ces illustres adversaires de l'Eglise Romaine, Calvin tira tous les dogmes qu'il jugea plus propres à construire un autre plan de Réforme, & comme sa grande vue étoit de l'établir en France, il n'obmit rien pour l'accommoder au génie des peuples de ce Royaume.

Rem-

PARTIE I. LIVRE XVII. 507

Rempli de cette vaste entreprise, il quitta l'Allemagne pour retourner en France, par la route de la Suisse. Il s'arrêta quelques semaines à Zurich, le principal Canton de cette République, pour être témoin de la conduite & de la doctrine de Zuingle. De là il se rendit à Bâle, où il vouloit rendre visite à Ecolampade, qu'il quitta pour aller à Laufane, uniquement dans la vue de s'assurer par lui-même de l'état de cette ville, qu'on fait appartenir aux Bernois. Mais il n'y demeura que peu de jours, dans l'impatience de voir à Genève Farel, avec lequel il contracta une amitié très étroite. Enfin il partit de cette dernière ville, sans écouter les fortes instances qu'on lui fit d'y établir son séjour; & il se transporta à Poitiers, où en peu de tems il fut tellement goûté & suivi, que pour s'attirer plus de crédit & d'estime, il ne craignit pas de former une assemblée de Religion, où il commença à enseigner publiquement sa doctrine. Le bruit de ses progrès se répandit bientôt dans tout le Royaume: la Reine Catherine de Médicis, mère du Roi & actuellement Régente, eut envie de le voir, le fit venir à la Cour, & s'entretint plusieurs fois avec lui des dogmes de la foi, de manière qu'elle resta tellement convaincue de la vérité des principes que Calvin prêchoit, qu'elle fut sur le point de se séparer de la communion de l'Eglise Romaine, ce qu'elle auroit fait si elle n'en avoit pas été détournée par des intérêts politiques.

Dans ces entrefaites, Calvin apprit que Renée d'Anjou Duchesse de Ferrare commen-

1564.

Qui passe  
en Suisse,  
puis en  
France.

Progrès  
de sa doc-  
trine.

Il va en  
Italic.

1564.

mençoit à marquer du dégoût pour la Réforme qu'elle avoit embrassée: il courut en Italie pour rassurer, s'il lui étoit possible, l'esprit de cette Princesse, qui séduite par les instructions de quelques Moines paroissoit être sur le point de reprendre sa première Religion, qu'elle avoit reçue avec la naissance. Calvin ne perdit pas ses peines, il parvint à raffermir la Duchesse dans la croyance des Protestans, & il en tira une promesse d'y vivre jusqu'au dernier soupir. Il demeura quelques semaines auprès de cette Princesse, employant toutes les heures du jour en exercices spirituels, & les conférences se tenoient dans une chambre secrète, en présence de deux Demoiselles qui professoient la nouvelle Religion. Ces confidentes avoient besoin d'être confirmées dans la foi des Réformez, elles chancelloient, & même elles marquoient une résolution formée de l'abjurer, persuadées par les conseils du Chapelain du Duc dont une d'elles étoit amoureuse: Calvin par ses exhortations & ses enseignemens les remit dans la voye qu'elles voaloient abandonner.

Danger  
qu'il court  
à Ferrare.

L'arrivée de ce Réformateur ne put être longtems secrète, le bruit s'en répandit, & fut bientôt porté jusqu'à Rome. Sur le champ, le Cardinal Borromée neveu du Pape écrivit à l'Evêque de Ferrare de mettre tout en usage pour se saisir de la personne de cet Hérésiarque, & le mettre dans une étroite prison. Il n'auroit pas sans doute été difficile de le prendre dans une ville feudataire du Siège Apostolique, d'ailleurs Calvin revêtu du caractère de Prêtre étoit sous

la



la juridiction des ecclésiastiques, & il au- 1564  
 roit en beau prétendre n'y être plus soumis,  
 on le regardoit toujours comme un Sujet re-  
 belle & justiciable de l'Eglise Romaine. A  
 la réception des ordres de Rome, l'Evêque  
 chargea son Grand-Vicaire de suivre cette  
 affaire, & celui-ci mit le Prévôt en mou-  
 vement: mais la Duchesse, avertie de ce  
 qui se passoit, le fit sauver travesti, après  
 lui avoir donné cent pistoles pour faire son  
 voyage. Ainsi échouèrent les mesures de  
 l'Evêque, & les espérances du Pontife qui  
 comptoit déjà tenir ce gros poisson dans  
 ses filets.

Calvin, ainsi échappé à la poursuite de ses ennemis, & las de courir le monde, prit le parti de s'assurer une retraite tranquille dans quelque lieu, où il pût en toute liberté mettre à exécution le grand dessein qu'il avoit de faire recevoir son système de Réforme. Il fut que les habitans de Genève étoient sur le point d'introduire dans leur ville les opinions des Eglises Réformées, il résolut de s'y rendre en droiture, d'autant plus qu'il avoit promis à Farel d'y retourner. Ce Ministre n'avoit pas une moindre impatience de le revoir: son Eglise, troublée par les attaques de ses ennemis du dehors, demandoit des Pasteurs capables d'y soutenir la foi Protestante, il souhaitoit lui-même être aidé dans les fonctions de son ministère, & il ne voyoit personne plus propre à remplir ses vues que Calvin. Sa joye fut extrême de rejoindre cet ami tant désiré, il le reçut avec tous les témoignages de la plus vive affection, & en l'embrassant avec une ten-

Il passe  
de là à  
Genève.

## 510 VIE DE PHILIPPE II.

1564. dresse inexprimable, il lui dit: demeurons inviolablement unis, & notre ennemi ne prévaudra point contre nous. Farel ne manqua pas de produire Calvin comme un personnage du premier mérite, il exalta partout la sainteté de sa vie, sa prudence, la profondeur de son esprit & de ses lumières, la solidité de ses conseils, & à tous ces égards il ne feignit pas de le mettre au dessus de tous les hommes de son siècle. Sur un pareil détail le Sénat & tout le peuple concurent toute l'estime, toute la vénération dues à des qualitez si éminentes; Calvin se vit comblé d'honneurs, & dès la même année 1536. on lui donna la chaire de Théologie, où il répondit d'une manière si éclatante à l'idée qu'on avoit conçue de son savoir, que de toutes parts on voyoit aborder à Genève un affluence d'auditeurs, attirés par la réputation d'un aussi grand maître.

Réforme  
de cette  
Eglise.

Ensuite il fut nommé Pasteur de cette Eglise. A peine eut-il pris possession de cet emploi, que dès le premier jour de Communion il introduisit les cérémonies de la Cène, telles qu'elles sont aujourd'hui en usage chez les Réformés. Farel les approuva, de même que plusieurs autres que Calvin réduisit sous des formes différentes de celles qui étoient prescrites par les anciens formulaires de l'Eglise Romaine. Ces innovations furent un sujet de discorde entre les habitans, les uns vouloient établir la Réforme sur le pié que Calvin la proposoit, les autres étoient résolus de la maintenir telle qu'on l'avoit reçue des sectateurs de Zuingle, afin que, par cette uniformité de sentimens & de discipline,

PARTIE I. LIVRE XVII. 511

1564.

plaine, on serrât d'un lien si sacré l'amitié des Bernois amis & confédérez de la République naissante. Farel & Calvin gémissaient des maux qu'ils prévoyaient devoir être les suites de cette division, il ne leur fut pas possible de réunir les esprits, & les animositez allerent si loin, qu'ils se crurent dans l'obligation de refuser la Cène le jour de Pâques à un nombre d'habitans, entre lesquels se trouverent quelques personnes de la Régence. Un pareil éclat attira sur les Ministres l'indignation générale, tout le monde jusqu'à la populace prit parti, & Calvin pensa être sacrifié à la fureur des mécontents; quelques-uns d'entre eux l'ayant rencontré dans la rue, le poursuivirent l'épée à la main, & sans doute il n'auroit pu leur échapper, si des bourgeois survenus au tumulte n'avoient pas eu l'adresse & le crédit de l'apaiser, sans qu'il y eût effusion de sang. Le lendemain le Conseil des Deux-cens rendit un Decret en faveur des cérémonies Zuingliennes, qui auparavant avoient été aprouvées par le Sinode de Lausanne, & par la même ordonnance furent bannis de la ville Farel & Calvin, qui trois jours après en sortirent sans avoir fait aucune démarche pour leur justification.

Il est banni de cette ville.

La nouvelle de cette révolution fut bientôt répandue dans les pays étrangers, & le Cardinal Sadolet Evêque de Carpentras, qui avoit toujours regardé ces deux Chefs de la Réforme comme le seul obstacle au retour des Genevois dans le sein de l'Eglise Romaine, crut que la disgrâce de ces Ministres lui offroit un moyen sûr de ramener cette République

1564. à l'ancienne Religion. Dans cette vue, aussitôt qu'il eut appris le départ de Farel & de Calvin, il écrivit au Sénat de Genève une lettre remplie de preuves & d'exhortations, auxquelles Viret Ministre de Lausanne eut ordre de répondre. Cependant Calvin, après avoir rodé quelque tems en Suisse, alla fixer sa résidence à Strasbourg, où il composa la réfutation du livre que le Cardinal Sadolet avoit écrit contre la Réforme. Enfin le premier Dimanche du mois de Mai 1541. il se tint à Genève un Conseil général, où l'on cassa la sentence de bannissement prononcée en 1538. contre Calvin & les autres Ministres, auxquels en conséquence il fut permis de revenir quand ils le jugeroient à propos. En particulier, les Magistrats invitèrent solennellement Calvin à retourner dans leur ville: mais malgré cette réparation aussi honorable qu'autentique, il avoit tant à cœur l'injure de son exil, qu'il n'auroit jamais pu s'y résoudre, s'il avoit pu rejeter les instances du Canton de Zurich, qui s'entremisit dans cette affaire par les mouvemens de ce zèle animé pour la gloire de la Religion, qu'il pouvoit beaucoup plus loin qu'aucun autre Corps des Réformez, & qui ne voyoit rien de plus avantageux que de remettre la conduite de l'Eglise de Genève à un Pasteur du mérite de Calvin. Les Genevois eux-mêmes ne le sentoient pas moins; ils le rétablirent dans son premier emploi, & de plus en plus convaincus de la supériorité de son génie, ils ne furent pas longtems à lui remettre l'administration presque absolue des affaires de leur Eglise. C'est à lui qu'elle

Il y est rapellé.

le doit la plus grande partie de ses réglemens, & il la gouverna avec un crédit toujours soutenu, & l'estime universelle de son troupeau, jusqu'à sa mort arrivée, comme je l'ai dit, en cette année 1564.

Ce Réformateur n'avoit rien que de rebutant dans tous ses traits, sa physionomie & son corps étoient plutôt difformes que soutenables, de petite stature, le visage maigre & sec, les membres presque décharnez, le teint olivâtre, le poil noir, la barbe longue & en pointe comme celle des chèvres, les épaules quarées & vouées, le nez aquilin, nulle grace dans tout son geste, tel étoit l'extérieur de Calvin. Mais les qualitez de l'ame réparoient avantageusement ces irrégularitez de la nature; il avoit reçu du ciel une force d'esprit inébranlable aux revers, toute la finesse, toute la vivacité propres à se donner du crédit, il étoit prompt à repartir, hardi & vaste dans ses entreprises, personne ne prenoit un parti avec plus de facilité, il possédoit au suprême degré une fécondité d'imagination toujours juste & brillante, une précision, une justesse, une élévation ravissante dans toutes ses paroles. Il parloit peu, mais toujours avec une gravité extraordinaire, en tout tems on le voyoit pensif. Il étoit extrêmement sobre dans son manger, il jeûnoit souvent avec une rigidité exemplaire. Ennemi du commerce du monde, il passoit sa vie dans la retraite, & jamais dans l'espace de vingt-trois ans qu'il demeura à Genève on ne le vit oisif, ni se délasser par les promenades ou les visites.

## 514 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

Presque tous les jours il montoit en chaire, les Vendredis il assistoit à la conférence, il alloit exactement consoler les malades, le tems qu'il avoit de reste étoit employé à la composition de ses ouvrages, dont le nombre est considérable, & qui sont autant en vénération parmi les Protestans, que détestez des Catholiques. Censeur, jusqu'à la plus extrême sévérité, des plaisirs mondains, son zèle mal ménagé sur cet article le portoit à cet excès de vouloir que tout le monde imitât l'austérité de sa vie, sans avoir égard à la fragilité plus ou moins grande que les hommes reçoivent de la nature. Il se maria, mais sa femme, nommée Idelette de Bure, ne lui donna point d'enfans, quoique jeune & belle; il la perdit l'année qu'il fut banni de Genève. Ainsi il eut pour héritier son frère Antoine qui étoit Libraire, mais son héritage fut bien peu de chose; car il ne songea jamais à accumuler des richesses: & même, si l'on doit en croire les Auteurs qui ont écrit sa vie, entre autres Théodore de Beze son disciple, toutes ses dettes payés, le fond de l'hérédité se réduisit à une seule tasse d'argent.

Diffé-  
rends en-  
tre les  
Flamans  
& les An-  
glois pour  
le com-  
merce.

Après cette digression, je vais reprendre le fil de cette histoire. Cette année il y eut de grandes brouilleries entre les négocians d'Angleterre & des Pays-Bas au sujet du commerce, & elles allèrent si loin, qu'on craignit avec beaucoup d'apparence que les Souverains Philippe & Elizabet, engagez à soutenir les intérêts de leurs peuples, n'en vinssent à une rupture ouverte. Mais en ce tems-là ces Puissances, & par la situation  
de

PARTIE I. LIVRE XVII. 515

de leurs affaires & par des maximes d'Etat, 1564.

étoient bien éloignées d'entreprendre une guerre. Cependant, comme le commerce est le nerf & la force de tous les Etats, particulièrement de l'Angleterre & de la Hollande, elles se virent dans la nécessité absolue de défendre les droits vrais ou supposez des marchans de leurs nations. Elizabeth sur tout prit en main la cause des Anglois avec tout le zèle & le feu imaginables, elle établit dans son Royaume je ne fais quels droits sur les marchandises de Flandres, au préjudice des traitez antérieurs. Les Flamans usèrent de represailles, les esprits s'aigriront, il y eut de part & d'autre une interdiction de commerce, ce qui causa une perte irréparable aux deux nations en général, & la ruine totale de nombre de particuliers. La Gouvernante donna avis à la Cour de ce qui se passoit, du dommage que ses Provinces souffroient, & des plaintes qu'elle recevoit de toutes parts. Philippe lui marqua en réponse, que les marchans ne devoient avoir d'autre ressource, pour soutenir leurs intérêts, que d'emprunter le secours d'une langue habile & d'une plume éloquente: voulant faire entendre par ces paroles, que de semblables querelles ne devoient se terminer que par la voye de la négociation & des traitez à l'amiable. En effet sur cet ordre on jetta des propositions d'accommodement, elles furent écoutées parce que les Souverains de part & d'autre ne songeoient alors qu'à s'entretenir dans une profonde paix, & après divers pourparlers entre les Ministres d'Angleterre & Don Diego Guzman

Ordre du  
Roi d'Es-  
pagne à ce  
sujet.

## 516 VIE DE PHILIPPE II.

1564. de Silva Ambassadeur du Roi Catholique à Londres, les choses s'ajustèrent à la satisfaction commune & suivant les articles convenus à ce sujet sous le règne de Marie.

Conciles  
tenus en  
Espagne.

Philippe dans ces entrefaites se donnoit en Espagne tous les mouvemens imaginables, pour faire recevoir & publier le Concile de Trente de la manière la plus authentique. A cet effet il ordonna la tenue de quatre Sinodes nationaux dans les quatre principales villes du Royaume, à Tolède, à Seville, à Salamanque, à Sarra-  
gosse, dans la vue d'y faire accepter par les Prélats & autres Ecclésiastiques assemblez les statuts du Concile général pour la règle de la foi, & prendre les mesures propres à les faire exécuter par les peuples.

Conduite  
de Philip-  
pe à cet  
égard.

Non content de s'en rapporter au zèle du Clergé, il résolut de se rendre en personne à Tolède & à Seville, persuadé que sa présence assureroit les suffrages, & il fixa le tems & l'ordre des séances dans chaque endroit. Par tout où il parut il fit admirer sa profonde sagesse, il prescrivit aux Chefs de ses Eglises, ou pour parler plus exactement, il leur communiqua les plus judicieux réglemens pour la discipline. Ce Monarque jugea à propos de faire cette démarche, moins pour faire résoudre les moyens de souscrire aux Decrets de Trente & de les publier, attendu qu'il devoit être assuré de l'obéissance des Evêques, que dans l'intention de connoître par lui-même & la physionomie & la capacité de ses Sujets commis à la conduite des ames, comme il avoit pris soin de s'instruire du mérite particulier au  
moins



moins des plus considérables d'entre ceux des laïques, que leur naissance destinoit aux charges de l'Etat. Sur ce plan, non seulement il eut une singulière attention à les entendre parler dans les séances publiques, mais encore il eut des entretiens secrets avec quelques-uns de ces Prélats, dont la doctrine ou les mœurs lui étoient suspectes, & même il employa avec fruit les remontrances auprès de plusieurs qu'il trouva dans des sentimens contraires à ses principes. Sur tout il examina plus scrupuleusement les démarches & les discours de certains amis de l'Archevêque prisonnier, & l'on rapporte la réponse de l'un d'eux. „ Votre Majesté, „ dit il, me permettra de lui dire que j'ai „ été ami de Monseigneur l'Archevêque de „ Tolède, parce que je lui ai toujours con- „ nu une conduite très régulière, & qu'il „ a manifestée d'une manière éclatante par „ des actions dignes de son caractère. A „ présent que Votre Majesté regarde d'un „ autre œil ce disgracié Prélat, je vais ré- „ gler mes sentimens à son égard sur ceux „ de Votre Majesté, dans la vue de me „ conformer à ses desirs”. Cette réplique parut si équivoque à Philippe, qu'il ne douta point que l'Evêque ne fût infecté des erreurs qui faisoient le crime & le malheur du Primat, & sur ce soupçon peu s'en fallut qu'il ne le livrât à l'Inquisition, mais son courroux se borna à lui faire une vive reprimande.

Il arriva un incident bien remarquable. Le Nonce prétendit être en droit de prendre place dans ces assemblées nationales, &

Prétentions du Nonce rejetées.

1564.

il fit là-dessus les plus pressantes instances, alléguant pour ses raisons, qu'il s'agissoit de l'intérêt de l'Eglise universelle, & par une conséquence directe, de l'avantage & de l'honneur du Siège Apostolique. Sur ce prétexte il soutenoit qu'il devenoit indispensable de ne faire aucune délibération, qu'en présence & de l'avis du Ministre qui représentoit le Pasteur suprême de la République Chrétienne. Tous les Prélats d'une commune voix s'éleverent contre cette prétention, disant de leur côté que ce seroit renoncer publiquement & sans retour aux anciens privilèges, dont le Clergé d'Espagne avoit joui jusqu'alors sans interruption, & ils prouverent la justice de leur refus par divers exemples. Mais le Nonce insistant, il fut convenu de part & d'autre qu'on s'en remettroit au jugement du Roi, qui prononça en faveur du Synode, par ce motif, que la présence du Nonce donneroit un juste prétexte de mettre en doute la fidélité & le zèle des Prélats envers le St. Siège. Le Nonce ne s'en tint pas à cette décision, & il demanda pour sa décharge auprès du Pontife, qu'au moins on suspendît l'ouverture des séances, jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse à la lettre qu'il avoit écrite à Rome. Mais Philippe le congédia, en lui disant que tant d'Eglises privées de leurs Pasteurs, ne pouvoient souffrir un si long délai. Ce Monarque en même tems accorda plusieurs privilèges au Clergé en général, & à quelques Eglises en particulier, comme un témoignage du zèle que les ecclésiastiques avoient fait paroître à recevoir avec tant de prom-  
titude

titude les ordonnances du Concile de Trente. 1564.

Un des événemens les plus remarquables de cette année, est le grand armement de mer que Philippe ordonna, pour mettre les côtes de ses Royaumes à couvert des descentes & du pillage des pirates. Le plus sûr moyen de réussir, étoit d'enlever aux Infideles Pennon de Velez, place forte qui leur servoit de retraite, & qui leur donnoit la commodité de surprendre souvent les vaisseaux, qui passoient le Détroit de Gibraltar pour se rendre dans toutes les contrées que baigne la Méditerranée. Pennon de Velez est une forteresse bâtie sur un rocher au milieu de la mer, presque au milieu du golfe de Velez de la Gomara, appelé autrement Bedis, ou comme d'autres l'écrivent Belis, Ile dans le Détroit au Nord de l'Afrique. De ce poste, tout petit qu'il est, les Mores qui en étoient les maitres autrefois, caufoient de grands dommages à l'Espagne, parce que ce rocher, entouré de la mer qui pourtant ne le sépare du continent de l'Afrique que par un bras fort étroit, est extrêmement haut, & que de là on découvroit d'une distance très considérable tous les bâtimens qui faisoient voile d'Espagne pour les ports du Levant. Ainsi les Mores, qui tenoient toujours en bas leurs galiotes & leurs fregates prêtes, ne manquoient pas d'aller à la rencontre des vaisseaux découverts, & de les combattre avec tant d'avantage, qu'il n'y en avoit guères qui pussent se garentir au moins du pillage.

Entre-  
prise sur  
Pennon  
de Velez.

Importance de  
cette  
Place.

## 520 VIE DE PHILIPPE II.

1564.

Prise &  
perdue par  
les Espa-  
gnols.

Les pertes continuelles des Chrétiens firent prendre au Roi Ferdinand la résolution d'enlever aux Mores cette roche, & de nettoyer le Détroit des corsaires qui trouvoient un asile assuré dans le port de Velez. Il équipa une Flotte formidable, la place fut attaquée & conquise, & l'Armée y demeura jusqu'à ce qu'on eût élevé à la cime & au milieu du rocher deux Forts, qu'on pourvut de nombreuses garnisons, de l'artillerie & de toutes les provisions nécessaires pour ne pas craindre les ennemis. Bientôt après, le Roi Catholique eut lieu de ne pas regretter cette dépense: le Roi de Fez, résolu de chasser les Espagnols, envoya une grosse Armée, qui fut contrainte de se retirer après y avoir perdu beaucoup de monde. L'Espagne tira des avantages infinis de cette conquête, qui lui resta jusqu'en l'année 1520., qu'elle revint au pouvoir des Mores, par la trahison d'un soldat Espagnol, qui les introduisit dans la Place pour se vanger d'un Capitaine qui avoit débauché sa femme.

Force de  
la flotte de  
Philippe.

Philippe, toujours attentif au bien de ses Sujets, connoissoit trop l'importance de Pennon de Velez, pour ne pas tout sacrifier à l'acquisition d'une forteresse, de laquelle dépendoit la liberté du commerce. Il résolut donc de la recouvrer, & à cet effet il fit appareiller une Flotte d'environ cent trente vaisseaux, sous les ordres de Don Garcias de Toléde Ofsorio, quatrième Marquis de Villafranca, & premier Duc de Ferrandina. Entre les bâtimens qui composoient cette Armée navale, on voyoit le galion de Portugal, remarquable par

PARTIE I. LIVRE XVII. 521

1564  
sa grandeur & sa portée extraordinaire, quatre vingt sept galères, favoir, vingt deux d'Espagne, onze de Naples, dix de Sicile, huit de Portugal, autant de Florence, douze de Doria, trois de Savoye, fix de Colonne, trois de Malte, & quatre de Marc Centurioné. Les troupes de débarquement consistoient en dix mille fantassins Espagnols, Italiens, & Allemans, outre un nombre considérable de cavaliers & de volontaires. Don François Baredo commandoit les bâtimens de Portugal, Sanche de Leveux de Naples, le Prince de Piombino les galères du Duc de Florence, Doria les siennes, & les autres escadres obéissoient à divers Officiers de la première considération, mais tous subordonnez à Don Garcias de Tolède. Vers la fin d'Aout la Flotte se trouva rassemblée dans le port de Malaga lieu du rendez-vous général, d'où elle cingla avec un vent favorable vers la baye de Velez. On eut d'abord à essuyer quelques obstacles pour mettre à terre & le canon & les soldats, par raport au terrain où l'on ne pouvoit descendre qu'avec peine, & à quelques coups de mer qui survinrent; cependant à force de travail l'Armée parvint à s'y loger.

Aussitôt qu'elle fut en état de battre la Place, on somma les Mores & les Turcs qui y étoient enfermez, de se rendre à des conditions très honorables. Ils les rejeterent, & répondirent qu'ils étoient résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais à peine eurent-ils aperçu deux batteries élevées à deux endroits différens, que

Qui en fait la conquête.

1564.

que jugeant bien à la contenance des Chrétiens qu'ils alloient être foudroyez, ils perdirent l'idée de soutenir le feu & les attaques des ennemis, & ne songerent plus qu'à pourvoir à leur propre sureté par la fuite, d'autant qu'il ne leur étoit pas permis d'espérer du secours. Ainsi pendant la nuit la garnison se jetta dans de petites barques, à la reserve de vingt cinq hommes qui restèrent, mais qui immédiatement après le départ de leurs compatriotes se rendirent à discrétion. Tel fut le succès de cette entreprise. Toléde, maître de ce roc avec tant de facilité, le fournit de tout ce qui étoit nécessaire pour s'y maintenir, & il y laissa huit cens hommes d'infanterie. Ensuite l'Amiral tint Conseil en présence de tous les Généraux, auxquels il proposa de tenter une autre expédition, vû que la conquête d'un aussi petit endroit ne dédommageoit pas des frais d'un armement aussi considérable. Il déclara le projet qu'il avoit formé d'attaquer Bugie, mais après une mure délibération on convint que la saison étoit trop avancée à la mi-Septembre où l'on se trouvoit alors, que d'ailleurs l'infanterie avoit beaucoup souffert dans la traverse, & par là qu'elle ne seroit plus en état de servir à un Siège qui pourroit être long & pénible. Sur cela la Flotte se sépara, & chacun reprit la route de son département.

Découverte des Philippines.

Quelque vaste que pût être la Monarchie entière de l'Espagne, quelque immense que fût le dénombrement des peuples qui la composoient, quelque innombrables que fussent les trésors qui s'en tiroient, Philippe, au milieu

PARTIE I. LIVRE XVII. 523

milieu de tant de richesses & de puissance, 1564.  
croyoit sa domination resserrée dans des bornes étroites, & se réputoit pauvre, quand il songeoit que ses prédécesseurs, quoiqu'infinitement moins puissans que lui, jouissoient de la gloire d'avoir tiré des ténèbres de l'idolatrie une quantité considérable de nations. Ainsi poussé par ce zèle de Religion, il résolut de signaler son regne par des entreprises si convenables à un Monarque Chrétien. Il se rapella les dépenses que l'Empereur Charlequint son père avoit faites en 1519. à pareil dessein, pour envoyer Ferdinand Magellan à la découverte des terres inconnues. Il s'anima par le succès du voyage de ce fameux navigateur, qui, après avoir trouvé un chemin plus court, étoit abordé aux Iles Moluques & plusieurs autres aux environs, dont on n'avoit que peu ou point de connoissance. Succès que le même Empereur avoit suivi avec attention, puisqu'en 1542. il fit équiper des vaisseaux sous la conduite de Viglialaco, qui s'établit dans quelques-unes, & qui même, au rapport de Jean Gaétan de Castille l'un des plus habiles pilotes de son tems & témoin oculaire, découvrit les Iles des Rois, du Corail, des Jardins, & Tandaya que par un très heureux augure il nomma Philippine.

A la vue de tant d'expéditions glorieuses, Philippe résolut d'achever ce que ses prédécesseurs avoient si heureusement commencé, & de faire partir une Flotte pour prendre possession de toutes les terres, que la couronne d'Espagne prétendoit lui appartenir, au moyen du partage fait par l'autorité du

Arme-  
ment de  
Philippe

Sou-

1564. Souverain Pontife entre Ferdinand le Catholique son bisayeul & Emanuel Roi de Portugal, & qui renfermoit dans le lot des Espagnols les Moluques & ce nombre infini d'Iles qui forment cet Archipel. Ainsi Louis de Velasco Viceroy du Mexique eut ordre cette année de mettre en mer une grosse Flotte, destinée à découvrir entièrement ces immenses pays, que les premiers voyageurs n'avoient connus qu'en gros, mais dont ils avoient aperçu la bonté, & par dessus tout l'avantage de nourrir des habitans doux & humains. Velasco ne put remplir sur le champ sa commission, il employa plusieurs jours à faire les préparatifs nécessaires, & il ne fut prêt à mettre à la voile que vers la fin de Décembre; en effet, il ne partit qu'à Noel. Cette circonstance a donné lieu à quelques Historiens de ne placer cette expédition qu'à l'année suivante, cependant je n'ai pas fait difficulté de la rapporter au nombre des événemens de celle-ci, vû que la différence est peu importante, d'autant plus que, dans le plan que je me suis fait de ne point entrer dans le détail de cette affaire, je n'ai pas cru devoir en reculer le récit, n'ayant d'autre dessein que de me renfermer dans quelques particularitez les plus remarquables, & les plus propres à relever la gloire du regne de notre grand Monarque.

Ses succ.  
155.

Sa Flotte fit route vers les Moluques, sous les ordres de Velasco, qui avoit sur son bord Michel de Legaspo, nommé par Sa Majesté Catholique pour commander dans les premières Iles qu'on découvreroit, & qui vaudroient



droient la peine d'y laisser garnison & d'y établir une colonie. D'abord les Espagnols aborderent à Tandaye, ou Tandain, dont j'ai parlé ci-dessus, à Punen, à Bohol, & à Pavilogen, auxquelles ils donnerent le nom de Philippines en l'honneur du Roi Philippe leur Souverain. Ensuite ils mirent pied à terre dans l'Isle de Luçon, qui est la plus grande & la plus septentrionale de tout cet Archipel, & où ils bâtirent la ville de Manille, de laquelle toute l'Isle prend encore le nom. La conquête & la prise de possession de toutes ces nouvelles découvertes se firent sans aucun obstacle, attendu que les Chinois, qui autrefois avoient été fort longtems les maîtres de ces Isles, venoient de les abandonner lors de la descente des Européens. Ces riches pays se voyoient exposez à la discrétion du premier occupant, par la fureur des guerres civiles que l'anarchie y avoit excitées depuis la retraite des premiers conquérans; les peuples jaloux de la domination s'étoient armés les uns contre les autres, les plus foibles contraints de subir la loi des plus forts gémissaient sous la tyrannie de leurs vainqueurs, en sorte que les uns & les autres affoiblis par leurs divisions intestines n'avoient pas été en état de se défendre contre les étrangers.

On ne sauroit exprimer la joye que cette importante acquisition répandit en Espagne, sur tout au détail qu'on reçut de la fertilité de ces terres, que les relations disoient produire en abondance la plupart des choses nécessaires à la vie. D'ailleurs leur situa-  
 tion

Conduite  
du Roi  
d'Espagne

1564.

1564.

tion, leurs richesses, promettoient les plus grands avantages; on pouvoit en tirer de l'or, de la soye, & quantité d'autres précieuses marchandises, par le voisinage de la Chine. Ainsi les Espagnols ne balancerent pas à s'y établir, & à y envoyer plusieurs colonies, d'autant plus que les naturels étoient dociles & disposez à recevoir des mœurs plus conformes à l'humanité. L'île de Luçon, comme la plus considérable & la plus riche, devint le principal objet de ses nouveaux maîtres: Michel-Lopez de Legaspo, pourvu comme je l'ai dit par le Roi du gouvernement des pays à découvrir, y fixa sa résidence dans la ville de Manille avec le titre d'Adelantado, & il y mourut douze ans après, universellement regretté des Indiens, dont il avoit su s'attirer le respect & l'affection. Philippe fut plus sensible que tout autre à ces heureuses nouvelles, & comme sa maxime favorite étoit de couvrir d'un zèle apparent de Religion les vues d'intérêt qui régloient toujours sa conduite, il fit partir sur le champ un bon nombre de Religieux de l'Ordre des Hermites de St. Augustin, comptant faire connoître à tout l'univers qu'il n'avoit pas fait entreprendre ces découvertes pour acquérir de nouvelles richesses, (ce qui pourtant fut son unique motif) mais pour attirer à la Foi Chrétienne ces peuples idolâtres qui adoroient le soleil, la lune, & d'autres êtres créés. Quoi qu'il en soit, si l'on veut s'en rapporter à Campana, les Missionnaires firent des progrès si grands & si rapides, qu'en très peu de tems il y eut plus de deux cens mille  
ames

PARTIE I. LIVRE XVII. 527

ames qui reçurent le batême. Je n'ai point de peine à croire cette circonstance, parce que ces insulaires sans lettres, & plongez dans les plus épaisses ténèbres de l'ignorance la plus profonde, ne pouvoient pas soutenir avec obstination la vérité de leur croyance, & n'avoient rien à objecter contre l'évidence des dogmes du Christianisme. En cela beaucoup plus heureux que les Chrétiens mêmes, qui malgré leurs lumières, malgré leurs connoissances acquises, se trouvent très souvent embarrassés de faire un juste choix des routes qui conduisent au salut, par rapport à cette multiplicité d'opinions confuses & contraires, que nos Théologiens donnent avec une égale prévention pour les véritables principes de la Foi. Pour finir cet article, je crois qu'on peut assurer, à la gloire du nom Chrétien & de Sa Majesté Catholique, que la découverte de ces Iles procura deux grands biens, l'un à l'Eglise par l'honneur qu'on eut de planter l'étendard de la Croix dans des climats soumis à l'empire du démon, l'autre au monde par l'avantage qu'on a eu d'être à portée de connoître d'une manière plus précise l'état & la puissance extraordinaire du vaste Royaume de la Chine. C'est un détail que je n'entreprends pas, & qu'on peut lire dans cent histoires.

Le Duc de Florence avoit envoyé en Espagne François de Montaut un de ses Gentilshommes, pour assurer le Roi qu'il n'avoit jamais eu la pensée de fournir des secours à St. Pierre contre les Genoïs, que Sa Majesté prenoit sous sa protection. Ce même

1564

Le Duc de Florence résigne ses Etats à son fils.

1564.

même Prince étoit depuis longtems dans la résolution de remettre au Prince Don François son fils de gouvernement de son Etat, mais il ne voulut pas le faire, sans en donner avis à ce Monarque, & lui demander ses conseils & son approbation. Ainsi Montaut eut ordre de communiquer ce dessein à Philippe, qui, après un court éloge de la personne du Duc & du parti qu'il prenoit, lui donna sans balancer son consentement. Cette nouvelle ne pouvoit pas manquer de lui être fort agréable, par rapport à la circonstance où se trouvoient alors les deux Maisons: on venoit de conclure le mariage du Prince François avec l'Archiduchesse Jeanne fille de l'Empereur, & il étoit convenable que la nouvelle épouse eût un rang plus relevé que celui de Princesse, ce qui alloit arriver par le titre de Souveraine qu'elle devoit recevoir en vertu de la renonciation du Duc en faveur du Prince son futur époux. Ainsi Côme résigna sa Principauté à son fils avec toutes les cérémonies usitées en pareille rencontre, & sur le champ il fit partir des exprès pour en faire part à toutes les Cours de l'Europe.

(Conjuration  
contre le  
Pape.

Vers la fin de cette année on apprit un étrange événement, qui causa une surprise extrême, & fut en même tems le sujet des plus profondes réflexions. On découvrit à Rome une conjuration contre la personne du Souverain Pontife: ce complot est remarquable à plusieurs égards, & fournit alors la matière de discours d'autant plus incertains, qu'on s'efforçoit d'aprofondir les ressorts inconnus d'une machine aussi ex-

traor-

traordinaire que nouvelle. En effet il n'y avoit point encore d'exemple qu'on eût porté la folie jusqu'à vouloir tremper ses mains dans le sang d'un Pape, & d'un Prince de cette importance, dans l'unique vue, autant qu'on a pu le pénétrer, de se faire un chemin aux grandeurs, & de rendre son nom immortel. Tel fut le motif extravagant des conjurez. Mais ce qui mérite le plus, je ne fais si je dois dire de compassion, ou d'être mis au nombre des choses merveilleuses, c'est cette particularité, de voir six personnes de différens caractères former un pareil projet. Je ne prétens pas faire consister le prodige dans cette seule circonstance, je n'ignore point qu'il peut y avoir une conformité de sentimens entre gens d'une même patrie, d'une même profession, ou liez par une société de débauche. Ce qui doit surprendre, à mon sens, est qu'après avoir dans un repas & dans les fumées du vin enfanté une entreprise de cette nature, ces enragez (chose inconcevable) la méditent & la suivent avec sang froid plusieurs jours de suite jusqu'au moment de l'exécution. Croira-t-on jusqu'où alloit le dérangement d'esprit de ces misérables? Ils s'étoient mis dans la tête, & ils soutenoient en avoir des révélations célestes, qu'après la mort de Pie IV., qu'ils prétendoient n'être pas le vrai & légitime pasteur de l'Eglise, le Siège Apostolique devoit être rempli par une créature angélique, & qui seroit revêtue d'un pouvoir & d'un crédit supérieurs, que sans aucun obstacle elle réuniroit en sa personne & la

1564.

qualité de Chef suprême de l'Eglise de Dieu & l'empire absolu sur l'univers entier, en sorte qu'on verroit l'accomplissement de ces paroles, Il n'y a qu'un seul Seigneur & qu'une seule foi. Ce n'est pas tout, le motif qui les faisoit agir avec tant d'ardeur, fut qu'ils s'enivroient de l'espérance certaine d'obtenir des dignitez & des richesses immenses, assurez que le futur Pontife, en reconnoissance de la hardiesse qu'ils auroient eue de former le projet & de trouver les moyens d'ôter la vie au Pape Pie, leur distribueroit des Royaumes à discrétion : & cette idée fanatique les avoit tellement frapés ; qu'ils avoient déjà fait entre eux le partage, & choisi les domaines pour lesquels ils avoient plus de gout. Voilà le fond de cette affaire, les conjurez séparément ne déposèrent jamais autre chose, bien plus ils persistèrent jusqu'à la mort à soutenir leurs visions, & ils subirent avec constance le supplice que méritoit l'atrocité de leur crime.

Quels en étoient les auteurs.

Voici les noms des auteurs de cette étrange folie. Antoine Comte de Canosse qu'on assure avoir eu la première idée de cette invention diabolique, Tadée Manfredi, le Chevalier Pelliccioni, Pierre Accolti, Prosper d'Hettoré, & Benoit Accolti. Celui-ci se chargea de l'exécution, c'est à dire de tuer le Souverain-Pontife de sa propre main : & sur cette circonstance quelques Historiens l'ont fait, & non Canosse, inventeur d'une telle chimère.

Comment elle devoit s'exécuter.

Pour exécuter leur complot, ils étoient convenus de se rendre au palais à l'heure que

que se donnoit l'audience publique, d'y présenter une requête au Pape, & de le poignarder lorsqu'il seroit occupé à la lire. Le premier coup donné par Accolti, Pelliccione devoit accourir & consommer le meurtre, pendant que les autres tâcheroient d'intéresser les gardes en leur faveur par la promesse de leur abandonner certains meubles du défunt, & de faire entendre aux Officiers que cela se faisoit pour l'avantage commun de toute la Chrétienté, & rendre la liberté au peuple Romain, qui par là seroit à l'avenir exempt de toute sorte de contributions. Quelques Ecrivains assurent que le Pontife devoit être massacré à coups de poignards, dont ils avoient eu la précaution de se bien fournir. Mais Campana écrit que dans le tems qu'il étoit à Rome, il avoit lu une copie du procès, dans laquelle un des assassins avoit confessé qu'ils avoient préparé de petites arbalètes, & que le coup fait, une personne de la première considération, qui seroit venue exprès au palais, s'étoit chargée de les mettre à couvert de toute suite fâcheuse. Il est vrai que le même Historien ajoute ces paroles, „ quant à moi j'estime que „ le fond de cette détestable entreprise, „ je veux dire le fanatique projet d'établir „ un Monarque universel, & les autres particularitez que ces forcenez déclarèrent en „ conséquence, sont hors de toute vraisemblance”.

Mais de quelque manière, & dans quelle que vue que le complot ait été imaginé, il est certain que ces scélérats le poussèrent

Com-  
ment elle  
est décou-  
verte.

1564. jusqu'au point de se mettre à portée de l'exécuter. Un jour qu'ils avoient fixé pour cela d'un commun accord, après qu'Accolti eut fait longtems de vains efforts pour avoir une audience secrète, ils entrèrent tous ensemble dans la chambre de la signature, résolus d'achever leur abominable sacrilège de la façon que j'ai ci-devant rapportée. Mais Dieu, qui conduit la main des hommes selon les decrets de sa divine providence, ne permit pas l'accomplissement d'un si horrible forfait: Accolti au moment qu'il alloit fraper le Pontife, se sentit troublé, le courage lui manqua, il devint pâle & tremblant, & rempli de l'horreur de son crime, il se retira sans rien faire. A ce mouvement imprévu, Pelluccioni médita d'abord les moyens de se tirer d'intrigue, & quoique dans une surprise qui le mit dans une espèce de frénésie, revenu à lui-même il fit de sérieuses réflexions sur les suites de la lâcheté de son compagnon, & il ne songea plus qu'à sauver sa vie. Sans sortir du palais, il prit le parti de se rendre chez le Cardinal Borromée neveu du Pape, pour lui révéler comme il fit toutes les circonstances de la conspiration. Aussitôt dans la matinée même que le coup devoit se faire, Accolti & tous ses complices furent arrêtés, avant qu'ils eussent eu le tems de prendre des mesures, on les mit dans des cachots séparés, enforte que pendant la poursuite du procès ils ne purent avoir aucunes nouvelles les uns des autres.

Jugemens  
à ce sujet.

On ne manqua pas, comme il arrive en pa-



PARTIE I. LIVRE XVII. 533

pareilles occasions, de former des conjectures bien différentes sur cette affaire. Quantité de personnes chargèrent les Protestans de ce noir attentat. Cette accusation n'est pas soutenable, & peut-on croire que ces ennemis de l'Eglise Romaine eussent perdu le sens au point d'avoir oublié que la mort de Pie auroit été suivie de l'élection d'un nouveau Pontife, sans autre espérance que de se voir en butte à une haine plus déclarée de la part du successeur, bien loin de tirer le moindre avantage d'une aussi odieuse exécution ? D'autres publièrent que le coup partoît des Milanois mêmes, quoique compatriotes de Pie, pour se vanger de l'ardeur avec laquelle ce Pape avoit donné les mains aux efforts qu'on avoit faits pour introduire l'Inquisition dans leur pays. Il y eut même des gens assez outrez pour dire qu'ils n'eurent d'autre motif que de satisfaire la folle ambition qu'ils avoient de faire parler d'eux dans le monde, ne connoissant d'autre moyen d'éterniser leur mémoire, que celui de se rendre coupables du meurtre d'un Souverain-Pontife. Dans cette rencontre Philippe ne fut pas à couvert de la calomnie, il eut un sensible déplaisir d'apprendre que les ennemis de sa Couronne répandoient dans le public le bruit que les assassins avoient été poussés à commettre le parricide par Requesens, qui par là vouloit tirer vengeance de la partialité que le Pape avoit fait voir, dans le jugement qu'il avoit rendu en faveur de Sa Majesté Très-Chrétienne au sujet de la préférence. On peut assurer qu'il n'y a rien de

1564

Z 3

plus

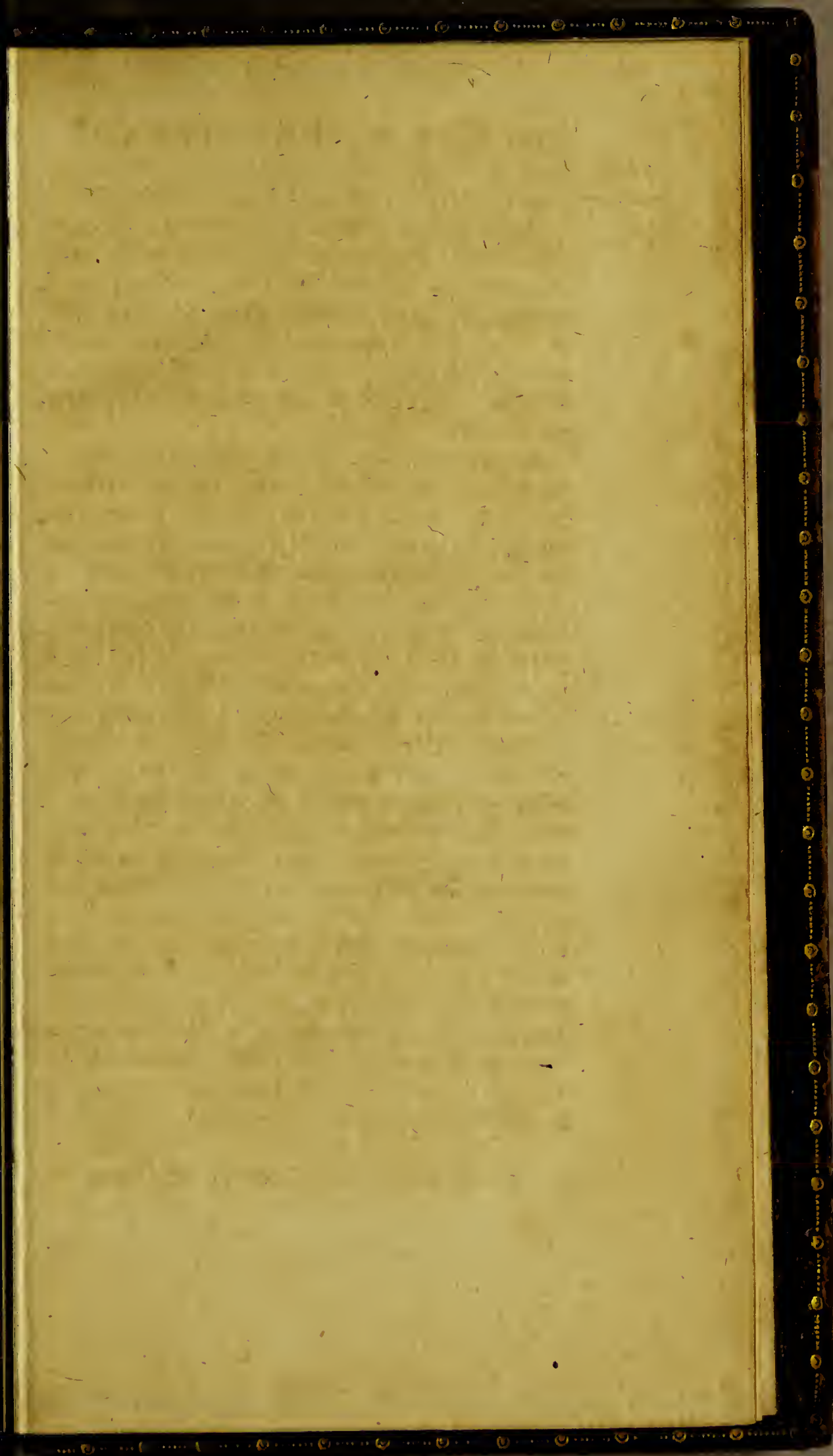
534 VIE DE PHILIPPE II.

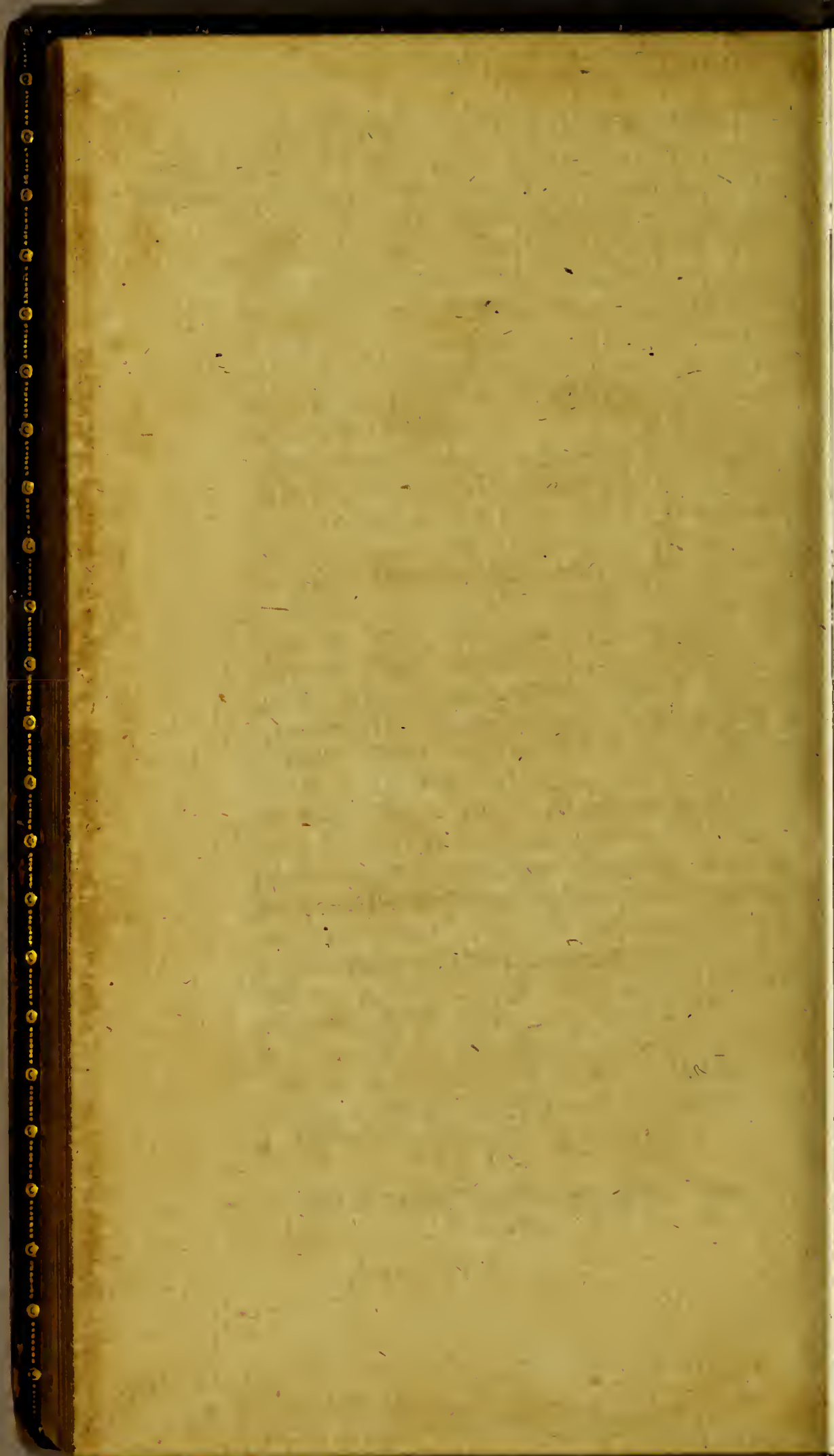
1564.

plus faux que cette imputation. En effet peut elle avoir l'ombre de fondement, dans le tems que le Roi Catholique ne perdoit pas la plus petite occasion de faire éclater son zèle & son respect (sincère ou feint, n'importe) pour le Pape & le St. Siège? A la vérité je ne crois pas hors de vraisemblance que ces soupçons n'eussent été légitimes, si le Duc d'Albe se fût trouvé en la place du Roi d'Espagne.

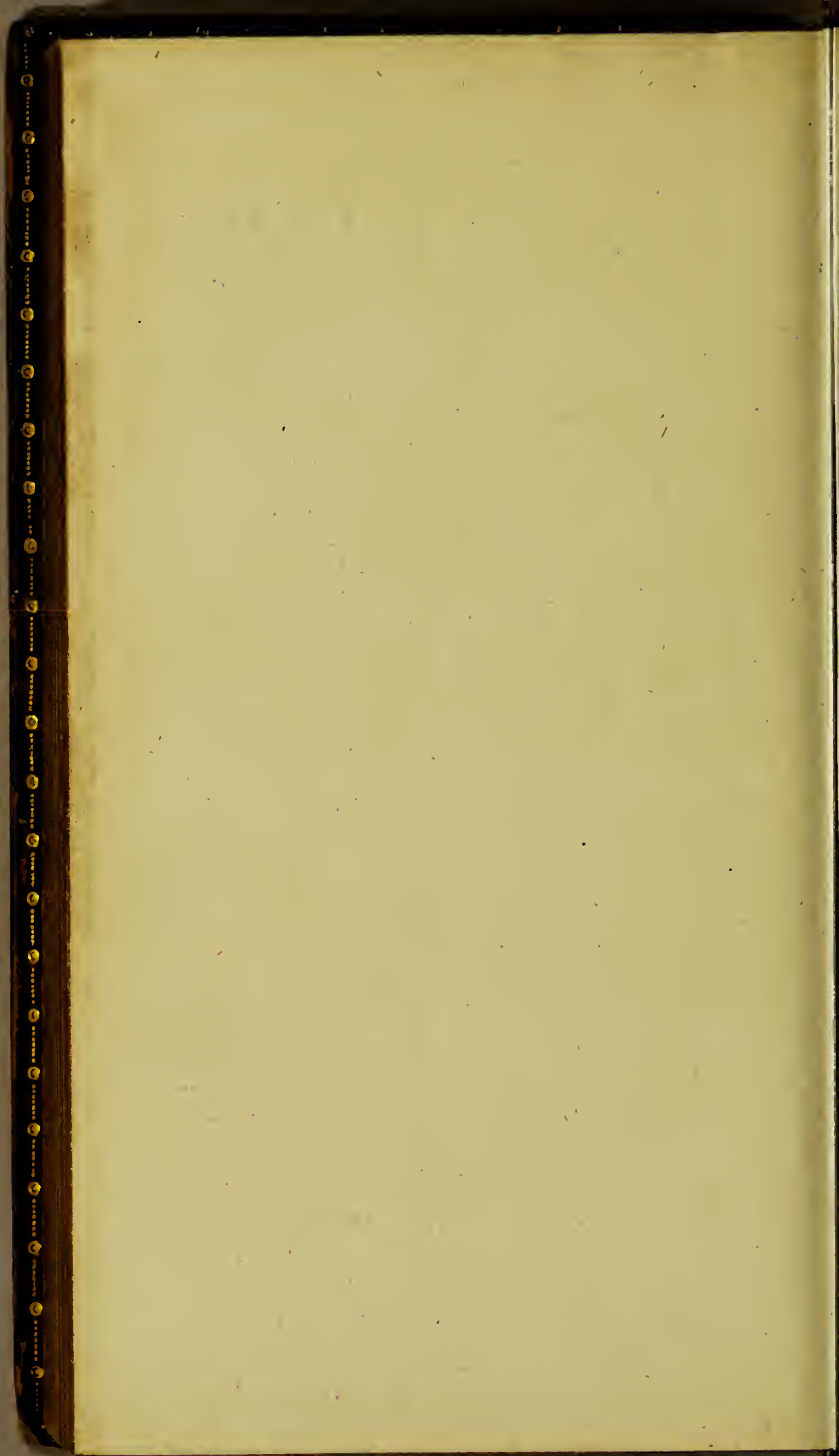
Sans entrer dans la discussion de ces préjugés, je finirai cet article par ce qu'on a pu savoir de positif à cet égard. Malgré la violence des tourmens les plus affreux que les hommes ayent jamais inventez, (car tout le monde fait que c'est le comble du malheur de tomber entre les mains des Prêtres pour des affaires criminelles) on ne put tirer autre chose des coupables, sinon que personne ne les avoit engagez à faire cette détestable action, comme il y avoit lieu de le croire. Enfin la torture la plus insupportable, la précaution de les examiner séparément les uns des autres, toute l'adresse, toutes les mesures des Juges n'arrachèrent de la bouche des meurriers qu'un aveu uniforme qu'ils soutinrent même au supplice; savoir, qu'ils s'étoient volontairement portez à ce crime, parcequ'il leur avoit été révélé & certifié par des signes d'en haut, qu'après la mort de Pie, il viendroit une créature angélique & divine, qui seroit seul Monarque de l'univers, & qui ramèneroit tous les peuples à une seule Religion.

Fin du Livre XVII. & du II. Tome.









H734

LL48v

v. 2

